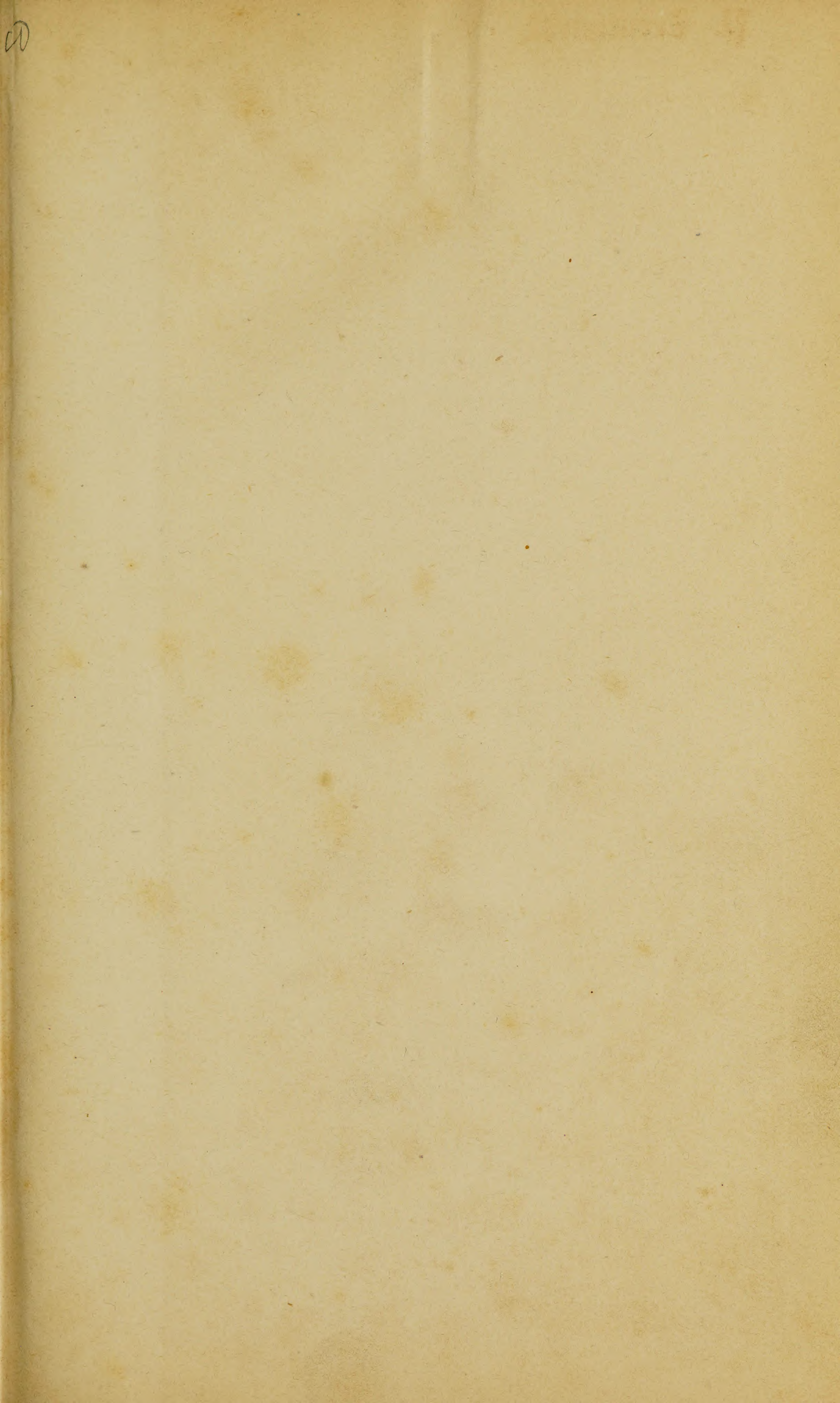


P. Treuthardt.





GÉNÉRAL DUFOUR.

Gedruckt v. C. Ochsner.

RÉCIT

DES

DERNIERS ÉVÉNEMENTS

SURVENUS

EN SUISSE,

PAR SUITE

DE L'APPEL DES JÉSUITES A LUCERNE

ET DE

L'ALLIANCE SÉPARÉE (SONDERBUND),

FONDÉE

LE 14 SEPTEMBRE 1845, AUX BAINS DE ROTHEN,

ENTRE LES CANTONS DE

Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais.

Exposé au point de vue historique et militaire avec le concours d'un écrivain militaire distingué.

Par J.-J. LEUTHY.

Traduit de l'allemand.

BERNE,
HENRI FISCHER ET COMP^e, éditeurs, Entre les Portes, n° 180.

1848.

Berne. — Imprimerie de C. Rätzer.

AVANT-PROPOS.

Nous n'avons pas besoin de faire étalage de paroles pour recommander cet ouvrage. Peuple suisse, accueille avec bienveillance le récit du courage héroïque de tes fils dans la guerre contre le Sonderbund, de la prise d'armes de la nation contre la révolte et la trahison envers la patrie !

Nous nous sommes efforcé non seulement de remonter, d'après des communications dignes de foi, aux causes qui ont donné naissance au Sonderbund, mais encore d'exposer avec fidélité et vérité, d'après des documents authentiques que nous avons recueillis avec beaucoup de peine et de persévérance, tous les événements qui se sont produits pendant la guerre. — Chacun, en lisant cet ouvrage, pourra juger des peines nombreuses qu'il nous a coûtées.

Nous témoignons nos remerciements ardents et sincères aux honorables officiers de l'état-major ainsi qu'aux commandants de troupes qui ont bien voulu nous honorer de leur concours. Ils verront que nous avons su tirer un parti utile des documents qu'ils nous ont fournis pour

élaborer un ouvrage qui témoignera aux contemporains et à la postérité que les neveux de nos glorieux ancêtres ont donné une nouvelle preuve de leur courage héroïque, qu'ils sont encore dignes d'eux — et que le peuple suisse est capable de défendre sa liberté, de sacrifier même pour elle ses biens et sa vie. C'est dans la connaissance de la haute valeur de ce bien précieux que gisait la force active qui a été déployée pour remporter une victoire éclatante, saluée avec acclamation par tous les peuples qui font des efforts pour la conquête de leur liberté propre. Quel puissant stimulant a donné la victoire de la Suisse libre pour l'expulsion du jésuitisme, l'anéantissement de l'obscurantisme et la dissolution du Sonderbund parjure ! Déjà une république, qui est notre sœur, s'est élevée en France; le roi de ce pays et son ministère Guizot, qui voulaient sacrifier la Suisse à l'étranger et même opérer son morcellement, sont tombés. Avec l'aide de Dieu et par la valeur de nos braves milices, cette honte, ce grand malheur ont été détournés de votre patrie, qui vit aujourd'hui au milieu des douceurs de la paix, tandis que les trônes de ceux qui voulaient nous assujettir sont chancelants; leurs peuples eux-mêmes se soulèvent pour réclamer leurs droits sanctifiés par Dieu et la nature.

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de suivre ce mouvement des peuples. Nous nous contenterons ici d'exprimer au peuple suisse notre reconnaissance et la joie que nous éprouvons de ce qu'il nous a trouvé digne d'être l'historien d'une époque glorieuse dans laquelle il a déployé une si grande activité et conquis complètement son indépendance à l'intérieur et vis-à-vis de l'étranger, ce que peut-être n'a jamais fait un peuple dont l'étendue du territoire est aussi restreinte.

Nous avons eu le plaisir de nous occuper de la publication d'une seconde édition de cet ouvrage, qui sera probablement suivie d'une troisième, déjà pendant que la première, qui a été tirée à 7,000 exemplaires, était sous presse. Le contenu de toutes ces éditions est le même, car nous osons dire en toute modestie que nous avons travaillé avec circonspection et persévérance, et qu'en conséquence il ne nous resterait rien à changer.

Parcours, laborieux produit de nos veilles, les vallées de la libre Helvétie. Nous t'avons donné le jour; opère le bien, encourage, enthousiasme, instruis, entretiens tout le monde — et fais déverser sur nous des éloges pour les soins que nous t'avons donnés avec un cœur vraiment suisse et un esprit patriotique.

Zurich, fin mars 1848.

L'auteur.

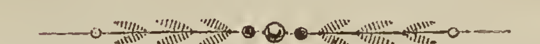


TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

Le Sonderbund, sa fondation, son essence et son action, sa violation du pacte fédéral et ses tendances séditieuses.

Quelques couvents ayant été impliqués dans le mouvement insurrectionnel qui a éclaté en janvier 1841 dans le Freiamt argovien, le grand conseil de ce canton a résolu, sous la date du 13 du même mois, que «les couvents situés sur son territoire seront supprimés.» Le 20 fut rendu le décret formel d'exécution, qui déclarait domaine de l'État tous les biens des couvents en les affectant aux besoins des églises, des écoles et des pauvres, mais il mettait en outre de riches pensions en perspective. Les religieux durent aussitôt évacuer les couvents. Cette mesure occasionna une vive rumeur et on commença à intriguer contre cette résolution. *La religion fut de nouveau en danger* et on demanda à la diète le rétablissement des couvents. Mais l'avoyer *Neuhaus* avait démontré dans son mémorable rapport qu'on n'avait porté atteinte ni à la religion ni au pacte fédéral, et que la diète n'avait pas le droit de rétablir les couvents rebelles. Dès ce moment on songea à entrer en accommodement. Argovie, par amour de la paix et dans le but de mettre fin à cette querelle, se montra disposé de la manière la plus bienveillante, par son décret du 19 juillet 1841,

à rétablir les trois couvents de femmes de Fahr, de Mariakrönung et de Gnadenthal, qui étaient moins compromis dans la révolte. Cette affaire fut traînée dans les diètes de 1841, 1842 et 1843, et enfin on parvint à un accommodement dans la séance du 31 juillet de cette dernière année par la déclaration que fit Argovie de rétablir encore le quatrième couvent de femmes, celui de Hermetschwyl. Par l'adjonction de Genève, des Grisons et de St-Gall aux États qui avaient voté pour sortir l'affaire du recès, en se basant sur les offres faites par Argovie, une majorité de 12 $^2/_2$ États se prononça dans ce sens, savoir les États de Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell (R.-E.), St-Gall, Argovie, Thurgovie, Grisons, Tessin, Vaud et Genève. Cette résolution fut une épine dans l'œil pour le parti de Siegwart, défenseur des couvents. Au lieu de laisser tomber cette affaire, qui avait été vidée d'une manière réglementaire, il plut au président de la diète (Siegwart) d'ouvrir à ce sujet un second tour de délibération; les députés des États formant la majorité s'en référèrent purement et simplement à leurs votes, tandis que les députés d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zug, de Fribourg, de Bâle-Ville, d'Appenzell (R.-I.), de Valais, de Neuchâtel et de Lucerne parlèrent d'un ton irrité, d'une part sur la partie matérielle, et de l'autre sur la partie formelle de la question. Le président voulut même, contrairement au règlement, faire procéder à une nouvelle votation sur les propositions qui avaient été faites dans le cours de la délibération, mais les députations de Zurich et de St-Gall le rappelèrent à l'observation du règlement et au respect des résolutions qui avaient déjà été prises; sur ces observations il déclara qu'il s'était trompé et que la résolution qui avait été prise par 12 $^2/_2$ voix était suffisante. Voilà le premier acte de rébellion contre les décisions de la diète, acte qui s'est produit dans le sein même de cette autorité; il fut suivi d'une protestation des cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald et de Zug, et d'une réserve insérée au protocole par Fribourg et Neuchâtel. Par une déclaration de Zurich, à laquelle s'associèrent les États sus-mentionnés formant la majorité, toutes ces réserves et protestations furent signalées comme inadmissibles et illégales.

Cette révolte dans le sein de la diète fut bientôt suivie d'autres démarches illégales, qui avaient incontestablement pour but le rétablissement des couvents argoviens; on avait notamment en vue les monastères de Muri et de Wettingen. Déjà le 13 et le 14 septembre 1843 une alliance séparée fut formée aux bains de Rothen; le professeur Herzog, à Berne, parvint à se mettre en possession d'un protocole relatif à cette affaire et le fit connaître à la Suisse par la voie de la publicité. Un manifeste devait attiser le feu des haines religieuses; il fallait réparer un tort fait à la confession catholique, une violation du pacte fédéral, et, s'appuyant sur la souveraineté cantonale ainsi que sur l'article XII du pacte fédéral, on revendiquait les droits de la religion catholique, mais on demandait principalement que l'arrêté du 31 août 1843, relatif aux couvents argoviens, fût retiré. Ce fut Siegwart-Müller, le fondateur du Sonderbund, qui fit des propositions pareilles, et il mit en perspective pour le printemps suivant une diète extraordinaire, espérant que son manifeste aurait pour effet de modifier l'opinion publique et peut-être de changer le personnel dans plusieurs grands conseils de la Suisse. Toutefois on ne devait pas en rester là, mais on voulait obtenir des grands conseils qu'ils désignassent et nantissent de pleins pouvoirs des délégués à une conférence permanente, à laquelle on confierait la gestion de cette affaire, et les engager à prendre des mesures militaires de défense. Si les cantons catholiques, disait-on, prennent une attitude ferme, personne n'osera les attaquer; un seul État ne se mettra pas en campagne contre eux, et jamais la diète ne parviendra à prendre une résolution. D'ailleurs, s'il pouvait survenir des collisions réelles et sérieuses, on trouverait suffisamment de moyens pour se garantir, etc.

Dans cette première conférence, c'est-à-dire lors de la fondation du Sonderbund, étaient présents: de Lucerne, outre l'avoyer *Rüttimann* désigné par Siegwart-Müller comme président, *Siegwart* lui-même et le secrétaire d'État *Meyer;* d'Uri, les landammanns *Müller* et *Schmid;* de Schwyz, les landammanns *Ab-Yberg*, *Schorno* et *Styger;* d'Unterwalden-le-bas, les landammanns *Ackermann* et *Zelger;* d'Unterwalden-le-haut, les landammanns *Spichtig*, *Wirz* et *Hermann;* de Zug, le président

de ville *Bossard*; de Fribourg, l'avoyer *Weck*. Le gouvernement de Lucerne fut chargé de communiquer le résultat des délibérations de la conférence aux gouvernements des États d'Appenzell et du Valais, en les invitant à adhérer aux résolutions qui y avaient été prises, ainsi qu'au gouvernement de Neuchâtel, en exprimant à celui-ci l'espoir qu'il n'abandonnera pas les États qui ont pris part à la conférence.

Les résolutions des États sur les points précités devaient être communiquées jusqu'à la fin de novembre au plus tard au gouvernement de Lucerne, qui avait été chargé de convoquer immédiatement une seconde conférence. Les auteurs du Sonderbund ont soutenu, il est vrai, que la conférence n'avait pas eu lieu aux bains de Rothen, mais qu'elle a été tenue à l'hôtel-de-ville de Lucerne ; cette assertion prouve suffisamment qu'il ne peut y avoir aucun doute sur l'authenticité du protocole dont nous avons parlé, car dans le cas contraire, on aurait difficilement fait mention de cette circonstance insignifiante. Cependant il est à présumer que la réunion à l'hôtel-de-ville de Lucerne n'est autre chose que la seconde conférence dont nous venons de parler. On avait jeté les bases d'une alliance séparée et le plan criminel de partager la Suisse fut sérieusement discuté. La prétendue *Gazette d'État de la Suisse catholique* indiquait déjà par son titre qu'on visait à constituer en État particulier les cantons catholiques. Quoique cette feuille fût bien éloignée de son but aussi longtemps que des dix cantons catholiques quatre seulement, soit 500,000 sur 800,000 catholiques, demeurèrent étrangers à ses vœux de séparation, elle se berçait néanmoins de l'espoir flatteur de constituer une Suisse catholique composée des cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden et de Zug. Elle semblait abandonner Fribourg à son propre sort ou ne le considérait que comme un canton allié. Le Valais ne fut acquis comme membre de la ligue que lorsque son gouvernement légitime fut renversé en mai 1844 par le parjure et la trahison, après que plusieurs nobles cœurs qui défendaient ce gouvernement eurent été massacrés au Trient et un grand nombre blessés. Le secrétaire d'État Bernard Meier, de Lucerne, dirigea et appuya par ses actes et ses conseils cette œuvre de haute-trahison.

La nouvelle Confédération devait former un tout composé uniquement de catholiques.

Sous la date du 31 août 1843, les députations des États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug et Fribourg firent consigner au protocole une protestation formelle contre l'arrêté de la diète relatif aux couvents argoviens, et, se basant sur cette protestation, le grand conseil de Lucerne prit le 20 octobre la résolution suivante: «Une déclaration commune sera adressée à tous les États de la Confédération ainsi qu'à tous les Confédérés, dans laquelle on exposera principalement la violation du pacte et l'injustice faite à la Suisse catholique par l'arrêté précité de la diète, et on demandera aux États confédérés qu'ils réparent les droits confessionnels et ceux du pacte qui ont été violés.» Dans le cas où l'on n'acquiescerait pas à cette demande, on menaçait de faire des *démarches*. Ces démarches furent effectivement faites par suite d'une résolution ultérieure qui décrétait des préparatifs militaires (extraordinaires). On nomma une délégation spéciale de la conférence, composée de Siegwart, B. Meier et J. Leu, d'Ebersol. L'avoyer Rüttimann eut assez de pudeur pour sentir qu'il ne convenait pas au président de la diète de prendre part aux délibérations de la conférence, délibérations qui devaient avoir pour résultat une révolte contre la diète elle-même, c'est pourquoi il refusa de s'y associer.

Immédiatement après la décision qui fut prise le 20 par le grand conseil, la minorité, à l'exception de l'ancien avoyer V. Rüttimann, donna au protocole la mémorable protestation que voici:

«Les soussignés déclarent qu'ils n'ont pas voté pour la décision qu'on vient de prendre, car ils sont d'avis qu'elle constitue le premier pas fait dans une voie qui appellera de grands malheurs sur la patrie, qui amènera des dissentions immenses et même la guerre civile dans la Confédération. C'est pourquoi ils font leurs réserves pour que leurs noms n'aient aucune part quelconque à cette décision.

Signé: Dr *Casimir Pfyffer*; *Jacques Kopp*; *Joseph Bühler*; *Jgnace Kaufmann*; *Arnold*, de Mehlsäcken; *Arnold*, de Schlierbach.»

Depuis ces actes et ces démonstrations, les sept États eurent plusieurs fois des conférences et des diètes particulières. En attendant, on étouffait la parole et les écrits dans les cantons représentés à la conférence. Les lois sur la presse se succédaient coup sur coup dans le canton de Lucerne. Les autres cantons ligués suivirent cet exemple. Toutes les feuilles libérales furent confisquées et prohibées les unes après les autres; la *Gazette d'État* seule, l'organe du Sonderbund, pouvait paraître deux fois par semaine, feuille qui avait pris à tâche d'exciter les esprits par les sorties les plus virulentes contre le prétendu radicalisme et les contradicteurs des jésuites, qu'on méditait déjà d'appeler à Lucerne. Avec les persécutions dirigées contre la presse libre s'est développé simultanément le parti qui était parvenu au pouvoir, parti ennemi de la liberté et de la culture du peuple; une guerre incessante fut faite aux établissements d'instruction publique destinés à éclairer les masses, notamment aux écoles populaires et aux instituteurs imbus de principes libéraux, et c'est particulièrement dans le canton de Lucerne que cette guerre a été la plus acharnée. Dans ce canton directeur du Sonderbund, les écoles de la campagne furent placées sous la direction du clergé; l'école normale pour les instituteurs fut transférée dans le ténébreux couvent de St-Urbain; les écoles des filles furent confiées à des religieuses de la Bavière. La voie était alors frayée, et Leu d'Ebersol, qui luttait sans relâche pour appeler les jésuites, mit en mouvement tous les ressorts qui étaient en son pouvoir. Enfin les jésuites furent appelés dans ce canton-directeur. Le conseil exécutif fit d'abord semblant de s'y opposer, mais l'envie de rester au pouvoir le rendit bientôt malléable. Dans les grands conseils de la Suisse, dans le sein de la diète, dans les feuilles publiques et dans des brochures on a suffisamment démontré que l'appel des jésuites aux établissements supérieurs de Lucerne était un acte arbitraire et contraire à la constitution de ce canton. Mais dans la convention avec les jésuites on a intercalé un article incompréhensible concernant la haute surveillance de l'État; la meilleure harmonie se rétablit ensuite entre les autorités et une grande joie régna sur l'heureuse issue de cette affaire. A cette occasion, le conseiller Leu doit avoir eu un long entretien avec Siegwart, dans lequel, après des réponses toujours équi-

voques, il lui adressa enfin cette question: «Hé ! M. Siegwart, je veux savoir si vous êtes, oui ou non, pour les jésuites?» Siegwart répondit affirmativement, il devint avoyer, et après la mort de Leu, dictateur de Lucerne et directeur du Sonderbund.

Jusqu'à la révolution de Zurich en septembre 1839, Siegwart a figuré dans le parti politique qu'on qualifiait alors de radical brutal, et il était rédacteur de la *Gazette fédérale*, (Bundeszeitung) qui paraissait à Lucerne. De concert avec Siegwart, Leu et Scherer, les ecclésiastiques Kaufmann et Estermann agitèrent la question de l'appel des jésuites à Lucerne; ils rendirent le conseil exécutif favorable à cet ordre et amenèrent le grand conseil à rendre le fameux décret du 24 octobre 1844. Plusieurs communes du canton de Lucerne prirent le veto contre cette résolution, et il est certain que la majorité des citoyens se serait prononcée contre l'appel des jésuites si l'on n'avait eu recours à des intrigues détestables, dont il serait difficile de donner une idée au lecteur, et si les citoyens aptes à voter qui se trouvaient absents, n'avaient pas été comptés parmi les *acceptants*. Toute la partie éclairée et libérale du canton fut saisie d'effroi, la terreur régna partout. Un cri d'indignation retentit dans presque toutes les vallées de l'Helvétie.

On avait encore espoir dans la diète de 1844, de laquelle on attendait qu'elle ferait respecter la constitution du canton de Lucerne. Mais la majorité des États ne voulut pas entrer en matière sur cet objet, parce qu'elle croyait qu'il n'y avait pas encore de danger pour le repos intérieur et l'ordre public au point qu'il fallût le déclarer affaire fédérale.

Le grand conseil du canton d'Argovie, notamment, avait bien reconnu le danger qui menaçait la patrie, et il avait donné pour instructions à sa députation à la diète de proposer que les jésuites fussent expulsés de la Suisse. C'est dans la ville même de Lucerne, d'où venait le danger, que M. Keller, directeur de l'école normale d'Argovie, émit son vote sur l'expulsion des jésuites. Toute son argumentation était basée sur les résultats pratiques et les faits historiques produits par l'action occulte et publique de l'ordre des jésuites. Pour motiver encore sa proposition, le député d'Argovie développa les dangers auxquels cet ordre exposait la Suisse entière; il démontra que la diète était

compétente pour le dissoudre et l'expulser sans violer les droits politiques et confessionels. Ce vote est si profond, les faits historiques sur lesquels il s'appuie sont puisés à des sources si certaines, qu'il y a peu d'écrits qui démontrent d'une manière aussi claire et aussi vraie que le discours de M. Keller tout ce que l'ordre des jésuites a de dangereux pour la Suisse. Ce discours a en outre réduit au silence les députations du Sonderbund, qui n'ont pu opposer aucune objection solide au savant historien. Une voix importante venait de se faire entendre dans le sein de la diète pour l'expulsion des jésuites ; ce fut le premier levier qui devait amener leur chute. Plusieurs députés donnèrent alors de sérieux avertissements et adressèrent à l'État de Lucerne les prières les plus amicales et les plus pressantes. Zurich alla même jusqu'à envoyer une délégation spéciale à Lucerne, mais ce fut en vain. Lucerne persista dans sa résolution d'appeler les jésuites. L'agitation et l'anxiété avaient atteint leur point culminant dans tout le canton. Le mécontentement d'une partie de la population se manifesta sous des formes illégales, il est vrai. Le 8 décembre eut lieu à Lucerne le premier soulèvement, qui fut suivi le 9 d'une attaque venant de la campagne, attaque à laquelle prirent part des citoyens venus d'autres cantons. On connaît l'issue malheureuse de ce soulèvement populaire contre une violation de la constitution, ainsi que la conduite arbitraire de la justice lucernoise, animée du désir de se venger de ceux qui avaient pris part au mouvement et de ceux qui étaient suspects sous le rapport politique. Plusieurs citoyens, parmi lesquels se trouvaient des hommes distingués et paisibles de toutes les contrées du pays, d'anciens membres du gouvernement, des juges, des médecins, des avocats, des officiers, des fonctionnaires communaux, des commerçants, des citadins et des villageois estimés et dans l'aisance quittèrent en masse le canton de Lucerne par crainte d'être arrêtés et persécutés. Environ deux mille réfugiés allèrent chercher un asile dans les cantons voisins de Berne, de Soleure et d'Argovie, demandèrent du secours dans leur malheureuse position, et ils obtinrent l'hospitalité chez leurs voisins qui leur firent un bienveillant accueil. C'était effectivement un spectacle à déchirer le cœur que de voir sans patrie une si grande quantité de réfugiés politiques qui consti-

tuaient la douzième partie de tous les citoyens actifs du canton et la cinquième partie des hommes appelés au service militaire. On éprouvait un sentiment bien pénible en voyant des femmes et des enfants verser des larmes amères dans les visites qu'ils faisaient à leurs époux et à leurs pères dans l'exil, et on n'était pas moins affligé en les voyant, après cette douloureuse entrevue, retourner dans leur patrie éplorée. Les réfugiés, dans une pétition bien conçue, où l'on démontrait clairement que la constitution lucernoise avait été violée, etc., s'adressèrent à la diète qui s'était assemblée extraordinairement en février 1845; mais cette autorité ne put parvenir à donner aux signataires de la pétition et à la population agitée des rassurances quelconques sur le sort futur des réfugiés politiques.

C'est alors qu'éclata la seconde expédition des corps francs (31 mars et 1er avril 1845). Les corps francs étaient dans l'esprit du temps (*), ils agissaient dans les vues d'une grande partie de la nation, et c'est la sombre position dans laquelle se trouvait la patrie qui a provoqué leur expédition dans l'affaire des jésuites. Quoique leurs démarches fussent illégales, ils étaient guidés par de nobles sentiments qui avaient même poussé de profondes racines dans la vie de famille. Des mères engagèrent leurs fils, des femmes leurs époux à prendre part à l'entreprise. On voulait délivrer les nombreux frères qui gémissaient dans les prisons et rendre aux fugitifs leur pâtrie, leur foyer domestique. On connait également l'issue malheureuse de cette expédition des corps francs, laquelle fut suivie d'un armement fédéral pour éviter les dangers d'une rupture ultérieure de la paix publique et pour rétablir l'ordre et la tranquillité. La diète désapprouva l'expédition des corps francs et ordonna aux cantons de rendre des lois spéciales contre eux; elle prit en général les résolutions que les États du Sonderbund réclamaient comme

(*) Depuis la formation de l'alliance helvétique jusqu'à nos jours, les corps francs apparaissent fréquemment dans l'histoire de notre patrie. A chaque époque nous les avons vus en plus ou moins grand nombre répondre, avec ou sans l'autorisation de leurs autorités, à l'appel de leurs frères opprimés ou commencer eux-mêmes les hostilités.

garantie contre le retour de ces attaques, ce qui n'était pas nécessaire, puisque d'un côté le sort malheureux des corps francs, et de l'autre l'opinion publique et la législation de tous les cantons donnaient des garanties suffisantes. Il est certain que les États du Sonderbund auraient pu se tranquilliser entièrement sous ce rapport; mais les prétendus dangers du renouvellement d'attaques de ce genre n'étaient qu'un manteau destiné à couvrir leurs coupables efforts. Certaines *garanties* devaient être données, et celles-ci, considérées à la lumière du jour, consistaient dans le rétablissement des couvents rebelles, mesure à laquelle on voulait contraindre le canton d'Argovie, contrairement à l'arrêté de la diète, en mettant sur pied une armée du Sonderbund. Pour atteindre ce but, on exaspéra par toutes sortes de cérémonies religieuses le peuple qui était déjà fanatisé au dernier degré. Pour prouver jusqu'à quel point étaient scandaleux les moyens auxquels on a eu recours dans ce but, il suffira de citer entre autres la pièce suivante qui a été répandue à profusion parmi le peuple conduit à la lisière. Elle est ainsi conçue :

Neuvaine à Marie, mère de Dieu, dans la petite forêt de Marie derrière le Wesemlin, neuvaine commencée par le pieux peuple de Lucerne le 18 août 1845 et terminée le 26 du même mois.

«Le pieux peuple de Lucerne désire le repos et la paix. Il parcourt les montagnes, les vallées, appuyé sur le solide bâton de la foi.

»Il fait dans un bon esprit le pélerinage au couvent de Wesemlin; il prie dans ces temps malheureux où tout est dans la tristesse.

»Que Dieu veuille nous préserver de ces méchants corps francs, afin qu'ils ne puissent nous ravir notre antique et vraie foi!

»Nous nous empressons à l'ombre des hêtres de venir visiter Marie. Dans la forêt ombragée nous lui demandons une planche de salut.

»Ainsi qu'une muraille solide qui causera bien des amertumes à l'ennemi. Nous la prions qu'ils tombent dans le piége, afin qu'ils ne puissent aller plus loin.

»Marie combattra contre les valets de l'enfer; ils seront contraints de prendre la fuite, parce qu'ils craignent Marie.

»Dans cette forêt consacrée à Marie, l'ennemi tremblera bientôt; à pas précipités il prendra la fuite et ne voudra pas marcher sur Lucerne.

»Toutes leurs ruses de guerre ne trouveront pas faveur non plus auprès de Marie. Ils seront aveuglés et ne trouveront point de chemin.

»Marie nous protégera si nous savons profiter du temps, et elle frappera de cécité les ennemis qui sont contre Dieu et contre nous.

»Ne désespérons pas, Dieu ne nous refusera pas son secours; il chassera avec honte et confusion cette bande de Judas.

»Dans maint combat il a déjà couvert l'ennemi de honte; il réduira au néant ceux qui se moquent de Dieu et des siens.

»Prions avec ferveur, Marie nous sauvera certainement; sous sa protection maternelle nous pouvons braver l'ennemi.

»Dans cette belle association entrent les hommes pieux; ils viennent de près et de loin, principalement ceux de Lucerne.

»Des hommes du petit et du grand conseil se rendent dans cette chapelle de la forêt pour se rasséréner dans le bien.

»Il y vient aussi des capitaines cherchant une nourriture spirituelle; ils se nourrissent de saintes pensées, afin de ne pas chanceler dans la foi.

»Il y vient aussi de pieux congréganistes, des pères de famille soigneux; ils tremblent à la vue du péché et voudraient écraser les serpents.

»Des mères remplies d'inquiétude et veillant sans sommeiller; elles pleurent jour et nuit et craignent sans cesse une bataille.

»Le soldat veut aussi combattre pour les droits de la vraie foi; aucun ne veut s'écarter du bien, il préfère devenir un cadavre.

»Des jeunes filles en parure de vierges brillent de l'éclat le plus pur; elles ne vont plus à la danse, mais préfèrent prier le rosaire.

»Mainte fiancée jeune et tendre pleure à chaudes larmes devant Marie; elle prie l'agneau de Dieu en faveur de son cher fiancé.

»Il y vient aussi en nombre non moins grand des enfants

jeunes et tendres; ils supplient la Vierge pure d'être la mère de tous.

»Viennent aussi pour la glorifier des vieillards chargés d'années; élevant vers elle des mains suppliantes, ils lui demandent une bonne fin.

»Nous te supplions de nous accorder les doux bienfaits du repos et de la paix; fais que notre patrie soit délivrée du joug de fer.

»Sois-nous toujours propice; répands sur nous tes bénédictions maternelles. Avec l'humilité de l'enfant nous t'adressons nos prières, afin que nous soyons sauvés.

»Après notre mort reçois-nous dans les cieux, afin qu'au sein de ta splendeur nous chantions tes louanges dans l'éternité.»

Pendant ce temps le Sonderbund avait de fréquentes conférences, mais on ne s'attendait pas encore à une révolte armée contre la diète, jusqu'à ce qu'enfin les propositions faites par le gouvernement de Fribourg au grand conseil de ce canton dans l'affaire du Sonderbund firent connaître les décisions suivantes prises dans la conférence, décisions qui étonnèrent la Suisse entière. Ces décisions portaient:

«1° Les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden le haut et le bas, Zug, Fribourg et Valais prennent, pour le cas où l'un ou plusieurs d'entre eux soient attaqués, et en vue de défendre leurs droits de souveraineté et territoriaux, l'engagement de repousser l'attaque en commun et par tous les moyens à leur disposition, en conformité du pacte du 7 août 1815 et des anciennes alliances.

»2° Les cantons s'entendront sur la manière la plus convenable de se tenir mutuellement au courant de tous les événements.

»Du moment où un canton obtient l'avis certain qu'une attaque doit avoir lieu, ou qu'elle a déjà eu lieu, il doit être envisagé comme requis en conformité du pacte, et obligé de mettre sur pied le nombre de troupes nécessaires selon les circonstances, sans attendre la réquisition officielle du canton respectif.

»3° Un conseil de la guerre composé d'un délégué de chacun des cantons prénommés, avec des pouvoirs généraux, et

autant que possible étendus, de la part des gouvernements, est chargé de la direction supérieure de la guerre; en cas de menaces ou d'existence d'une attaque, il se réunit.

»4° Le conseil de la guerre, avec les pouvoirs qui lui sont conférés, doit, en cas de besoin, prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense des cantons respectifs.

»Si le danger n'est pas pressant, il en conférera avec les gouvernements de ces cantons.

»5° Pour ce qui est du paiement des frais occasionnés par de semblables levées de troupes, il est admis, comme règle, que le canton requérant doit acquitter les frais de la levée de troupes qu'il a demandée.

»Sont toutefois réservés les cas où il y a des raisons particulières d'admettre une base de répartition spéciale.

»Les autres frais qui, dans l'intérêt commun, sont résultés pour l'un ou l'autre des cantons, seront supportés par tous les cantons prénommés, d'après l'échelle du contingent fédéral d'argent.»

Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici la déclaration que M. le Dr Bussard a fait consigner au protocole du grand conseil de Fribourg contre ces résolutions de la conférence de Lucerne. Cette déclaration est conçue comme suit:

«Vu la proposition du conseil d'État, tendant à conclure un traité d'alliance particulier avec les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden (le haut et le bas), Zug et Valais, et à prendre les armes dans certains cas prévus par ce projet de convention, je crois devoir exposer au grand conseil du canton de Fribourg:

»1° Que l'article 1er de la constitution du canton rappelle expressément qu'il fait partie de la Confédération suisse;

»2° Qu'à teneur de l'art. 1er du pacte fédéral, les 22 cantons souverains de la Suisse se sont réunis en une seule Confédération, pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de la part de l'étranger, ainsi que pour la conservation de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur, et qu'ils se sont réciproquement garanti leur constitution et leur territoire; que, conséquemment, l'article premier

de la convention proposée serait une dérogation à cette disposition du pacte;

»3° Que l'article 4 du pacte fédéral règle la manière de requérir l'assistance fédérale, quand un canton est menacé au-dehors ou dans son intérieur; que par l'art. 5 les cantons se sont engagés à s'abstenir de toute voie de fait, et à plus forte raison de l'emploi des armes, dans les différends quelconques qui viendraient à s'élever entre eux;

»4° Que l'art. 6 interdit aux cantons toute liaison préjudiciable au pacte fédéral et au droit des autres cantons;

»5° Qu'aux termes des art. 8 et 10 du pacte, c'est à la diète, et, quand elle n'est pas réunie, c'est au vorort qu'il appartient de diriger les affaires générales de la Confédération; de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse; de régler l'organisation des troupes du contingent, de les appeler en activité et de nommer les chefs militaires;

»6° Que les art. 2, 3, 4 et 5 de la convention proposée par le conseil d'État substitueraient une organisation et des autorités nouvelles à celles qui ont été établies par le pacte fédéral, qui serait ainsi complètement renversé;

»7° Qu'en s'engageant à supporter les frais d'après l'échelle d'argent fédérale, le canton de Fribourg conclurait un traité qui entraînerait sa ruine, puisque, dans cette proportion, il paierait une somme de 27,345 francs, tandis que les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden (le haut et le bas), de Zug et de Valais n'auraient tous ensemble à payer que 21,455 francs;

»8° Que les députés du canton de Fribourg à la diète ont juré, en son nom, de maintenir constamment et loyalement l'alliance des Confédérés, à teneur du pacte; de procurer par tous les moyens en leur pouvoir le bien et l'avantage de la commune patrie et de chaque canton en particulier; de détourner tout ce qui pourrait leur nuire, en Confédérés et en frères, et de faire tout ce que le devoir et l'honneur exigent de bons et fidèles alliés;

»9° Que l'on ne saurait rester fidèle à notre constitution cantonale en violant les dispositions du pacte; que d'ailleurs cette violation du pacte pourrait entraîner une guerre civile et avoir

les résultats les plus désastreux pour la Suisse entière et pour le canton de Fribourg en particulier;

»10° Que chaque député au grand conseil a juré de maintenir et de défendre la constitution du canton de Fribourg.

»Fondé sur ces motifs et envisageant la proposition prémentionnée du conseil d'État comme contraire au pacte et à la constitution cantonale, j'estime que le grand conseil ne doit pas s'en occuper. Je déclare en conséquence que, fidèle au serment qui me lie à la patrie suisse et envers mon canton, je ne prendrai aucune part à une délibération qui serait ouverte sur cet objet, et que je laisse à qui de droit la responsabilité d'une telle mesure. Dr BUSSARD.»

La discussion dans le grand conseil relativement aux résolutions de la conférence dura dix heures de temps. Les partisans de la ligue triomphèrent par 47 voix contre 11 pour le malheur du canton et du Sonderbund; 23 membres se sont abstenus de prendre part à la votation et donnèrent une protestation énergique par laquelle ils déclinaient toute espèce de responsabilité. Les neuf députés du district de Morat donnèrent une déclaration analogue. La demande que le district de Morat mît ses citoyens protestants à la disposition d'une ligue catholique et les fît marcher dans le but spécial de protéger l'ultramontanisme était si révoltante, que toute la Suisse libérale en fut indignée. C'est cette terrible contrainte qui a provoqué, le 7 janvier 1847, dans le canton de Fribourg le mouvement dont les suites ont été si malheureuses. Il a entraîné l'incarcération de plusieurs citoyens respectables, parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres du grand conseil, et il a causé la mort du brave Frölicher, qui a rendu le dernier soupir dans son cachot avant que le jour de la délivrance eût lui pour les détenus.

Ainsi, depuis que les résolutions de la conférence eurent été soumises au grand conseil de Fribourg, on a eu, comme on l'a déjà fait observer plus haut, des renseignements plus circonstanciés sur le caractère essentiel de la ligue. Ce n'est qu'après que la minorité *suisse* du grand conseil de Fribourg eût déchiré le voile qui recouvrait cette œuvre de l'étranger, que la Confédération put juger toute l'étendue de la démarche

illégale à laquelle se sont laissés entraîner les magnats de quelques cantons dans leur dévouement pour Rome et leur fureur de faire de l'opposition à la Suisse régénérée. *Depuis ce moment il n'y eut plus de pacte fédéral, plus de Confédération suisse pour ces sept États.* Les dispositions les plus essentielles du pacte actuel, celles qui déterminent les rapports des cantons avec la Confédération et des cantons entre eux, furent déclarées nulles et non avenues par la conférence de Lucerne. Si l'un de ces États était menacé, il s'adressait au Sonderbund et non à la Confédération; et si celle-ci, dans le but de conserver l'ordre et la tranquillité dans la patrie, voulait mettre, conformément à ses devoirs, des troupes sur pied, il fallait qu'il y eût des frottements entre les deux parties de la Suisse divisée, et que la Confédération consentît à ce que les citoyens aptes à porter les armes dans les cantons ligués désobéissent aux ordres de l'autorité constitutionnelle et légale pour répondre exclusivement à l'appel de la ligue séparée. Dans toutes les résolutions de la conférence, il n'y a pas un mot qui sauvegarde les droits de l'alliance commune. On ne devait pas même faire des démarches dans le but de tenter si la Confédération voulait accorder appui et protection au canton menacé, si l'on pouvait, oui ou non, trouver du secours auprès des autorités fédérales. Cette violation du pacte était d'autant plus criante que, dans les temps actuels, il n'y a aucun exemple constatant qu'un État qui a réclamé le secours fédéral ait été débouté de sa demande.

Ce fut le canton de Thurgovie qui releva le premier le gant jeté à la Confédération par le Sonderbund qui, dominé par les jésuites, peut être appelé à juste titre l'alliance des jésuites. Dans plusieurs autres grands conseils de la Suisse on a dépeint sous des couleurs très-vives le caractère essentiellement révolutionnaire des résolutions de la conférence, et l'on a prouvé qu'il était temps enfin que les États confédérés demandassent des explications plus précises à ce sujet.

M. le Dr *Alfred Escher,* actuellement premier secrétaire d'État à Zurich, a développé, lors de la délibération sur les instructions à donner aux députés à la diète, d'une manière si

claire la question du Sonderbund, qu'il sera bon de nous arrêter un peu à son vote.

D'abord il démontre avec quelle timidité Zug a adhéré dans les commencements à l'alliance séparée dite Sonderbund. Lorsque dans l'automne de 1843 on agita la question de savoir si Zug enverrait aussi des délégués à la conférence, il n'y a que 17 membres contre 15 du conseil cantonal qui aient répondu affirmativement à cette question. Mais lorsque quelques membres eurent protesté contre cette décision, prétextant que le conseil cantonal était incompétent pour se prononcer dans cette question, deux membres de la majorité voulurent se désister de leur vote. Cette déclaration ne fut cependant pas prise en considération et on envoya des délégués à la conférence de Rothen. Lorsqu'ensuite on soumit au landrath la proposition de publier un manifeste contre la majorité de la diète qui avait sorti du recès la question des couvents d'Argovie, la majorité se prononça d'abord contre cette proposition. Alors l'intolérance religieuse fut exploitée par ceux-là même qui, en vertu de leurs sublimes fonctions, devaient prêcher la paix dans le monde. Tous les démons du fanatisme religieux furent évoqués de l'enfer. Alors eurent lieu les fameuses prédications sur le Gubel. Ces menées eurent pour conséquence que le landrath décida d'envoyer des délégués à la conférence et qu'il chargea la délégation de coopérer à la rédaction du manifeste. Plus tard le manifeste a été soumis au landrath, sans qu'il ait été présenté préablement au conseil cantonal, comme c'est l'usage dans des cas de cette nature, et même sans qu'il ait été communiqué aux membres avant la séance, etc.

L'orateur fait ensuite observer avec quelle précaution les autorités ont gardé le secret sur le but de la ligue séparée. Il fait voir en outre que, dans le Nidwalden, malgré les avertissements des citoyens les plus recommandables par leur probité et leur longue expérience, on résolut d'envoyer des délégués à la conférence, et que plus tard le manifeste et le protocole de la conférence ont été adoptés avant que les pièces y relatives eussent été soumises à l'autorité qui avait la mission de les approuver. Dans l'Obwalden ce n'est pas même le landrath, mais simplement le Wochenrath (conseil hebdomadaire) qui a traité la question relative à la conférence, et à Uri il paraît que l'ad-

2

hésion à la ligue séparée a été résolue par le landrath. Il est hors de doute, d'après les constitutions de ces cantons démocratiques, que la question de la ligue séparée aurait dû être soumise à la landsgemeinde. D'ailleurs, puisque ce sont les landsgemeinden qui ont adopté le pacte fédéral de 1815, n'étaient-elles pas seules compétentes pour se prononcer sur une alliance qui annihilait le pacte de 1815? (*) A Fribourg aussi la minorité libérale, qui a fait des efforts vigoureux pour empêcher la violation du pacte, a eu à se plaindre qu'on n'ait pas soumis au grand conseil plusieurs des pièces les plus importantes. Il résulte de tous ces faits qu'on a mis les soins les plus minutieux à tenir secrets tous les actes relatifs au Sonderbund; il était clair comme le jour qu'on tendait à atteindre le but qu'on avait en vue par la voie de la surprise; enfin il est certain que là où la constitution et les lois imposaient le devoir de soumettre au peuple la question de la conférence, on a agi arbitrairement en éludant le peuple.

L'orateur aborde ensuite la question de savoir si le Sonderbund est compatible avec le pacte fédéral. Le rapporteur du conseil exécutif a principalement fixé l'attention du grand conseil sur les points suivants: L'alliance séparée ayant pour but la défense de quelques cantons contre d'autres, est par cela même contraire à l'esprit et à la lettre du pacte fédéral; d'après cette alliance, un canton peut aller au secours d'un autre sans avertissement préalable, tandis que le pacte fédéral porte que cela ne peut avoir lieu qu'après que le secours a été demandé; l'alliance séparée place à la tête des cantons ligués un conseil de la guerre investi de pouvoirs illimités, tandis que, d'après le pacte fédéral, il y a à la tête de tous les cantons une diète et un directoire: tous ces points ont été développés avec la clarté qui distingue l'orateur.

(*) C'est seulement après que l'arrêté d'exécution a été rendu contre le Sonderbund qu'on a tenu des landsgemeinden, afin de pouvoir se retrancher derrière les pleins pouvoirs donnés par un peuple fanatisé et trompé dans le cas où la résistance armée aurait une issue malheureuse. Mais cette précaution a échoué, comme nous le verrons plus tard.

M. le Dr. Escher s'est appliqué spécialement à compléter un point de la question. Nous extrayons de son vote le passage suivant:

L'article premier de la convention de la ligue séparée porte: „Les cantons prennent l'engagement en conformité du pacte de 1815 et des anciennes alliances. „Comme les *anciennes alliances* sont abolies par le pacte de 1815, l'art. 1er de la ligue séparée est avant tout une violation du pacte fédéral. Mais il y a encore plus que cela. En effet, qu'a-t-on en vue en invoquant ces *anciennes alliances?* Lorsque les cinq cantons forestiers avec Valais et Fribourg s'appuient sur les anciennes alliances pour former leur ligue séparée, ils comprennent sans aucun doute sous cette dénomination les alliances suivantes: En 1529 les cinq cantons forestiers, en 1533 les sept cantons catholiques avec Valais conclurent une alliance dont le but avoué était de protéger la croyance romaine. En 1586 les sept cantons conclurent la ligue borroméenne. C'est en vain que les cantons protestants proposèrent alors de se débarrasser des Seigneurs étrangers et de se réunir par des liens plus étroits; c'est en vain que les cantons catholiques se montrèrent dans les commencements disposés à adhérer à la proposition fraternelle que leur faisaient des Confédérés: les jésuites avaient su allumer les torches de la haine religieuse dans la Confédération. Le nonce réunit à Lucerne les députés catholiques, leur distribua la cène, et la ligue borroméenne fut formée. Elle avait pour but le rétablissement de la croyance catholique. D'après cette ligue, ceux-là même qui désiraient abjurer le catholicisme étaient contraints d'y rester. Ainsi, dans ces trois alliances il s'agissait d'une ligue catholique dirigée contre le protestantisme. Et ces spectres de l'intolérance devraient être réveillés par le Sonderbund qui les invoque! Et Fribourg voudrait forcer le district protestant de Morat de prendre part à une ligue catholique dirigée contre le protestantisme!

Ces *alliances*, qu'on veut faire revivre, présentent encore un côté intéressant. Dans les alliances les plus anciennes des Confédérés, il était prescrit qu'elles devaient être réservées dans la conclusion de nouvelles alliances. Or, cette prescription a été violée de la manière la plus manifeste dans les trois alliances qu'invoque le Sonderbund. Dans l'alliance de 1529 la réserve légale des anciennes alliances est restreinte par la clause illégale suivante: „à moins qu'il ne s'agisse de religion.“ L'alliance de 1533 contient en outre la disposition illégale que voici: „Mais dans les affaires de religion, aucune alliance ancienne n'aura la préférence.“ Enfin la ligue borroméenne brise les prescriptions des alliances précédentes par la disposition suivante: „En revanche, aucune ancienne alliance ne sera valable en quoi que ce soit.“ N'est-il pas surprenant que les États qui revendiquent pour eux exclusivement le bénéfice de la fidélité au pacte fédéral, invoquent dans leur ligue illégale d'anciennes alliances qui sont également illégales!

J'aborderai une objection qui a déjà été faite hier et qui a été reproduite aujourd'hui dans le sein de cette assemblée. On a dit que, puisque le Sonderbund est contraire au pacte, le concordat des sept, auquel a adhéré Zurich, n'est pas moins entaché d'illégalité? On a ajouté que le parti libéral commet aujourd'hui une grande inconséquence en se prononçant contre le Sonderbund après avoir défendu antérieurement le concordat des sept. Quant à moi personnellement, cette inconséquence ne pourait m'être imputée si elle avait été effectivement commise; car si vous avez égard à mon âge, vous croirez sans peine que je n'ai coopéré en aucune manière au concordat des sept. Cependant je tiens à cœur de disculper le parti libéral des reproches d'inconséquence qui lui sont adressés. A mon avis, ce sera une chose facile.

En effet, la différence entre le Sonderbund, qui nous occupe en ce moment, et le concardat des sept me semble sauter aux yeux. Je ne m'occuperai pas de la différence que plusieurs personnes ont déjà fait ressortir et qui consiste en ce que le Sonderbund a été conclu pour un temps indéterminé, tandis que le concordat des sept n'a été conclu que jusqu'à la révision du pacte fédéral; car il y a des gens qui s'imaginent que c'est chose indifférente que de conclure un concordat dont la durée est déterminée ou indéterminée. La première différence que je trouve entre les deux conventions consiste bien plutôt dans le secret dont on s'est enveloppé lors de la conclusion du Sonderbund, dans la publicité avec laquelle on a procédé dans le concordat des sept. La ligue séparée a été tenue secrète autant que possible, et certes les cantons ligués se plaindront amèrement de ce que leur convention a été sitôt rendue publique à Fribourg. Les États qui ont pris part au concordat des sept ont procédé d'une manière toute différente. Le concordat des sept a été discuté publiquement et à la lumière du grand jour dans les grands conseils des cantons concordataires. Il a été communiqué au vorort, qui de son côté l'a soumis à tous les États confédérés.

Je trouve une seconde différence essentielle entre les deux conventions, en ce que le concordat des sept ne visait qu'à donner plus de développement au pacte fédéral, tandis que le Sonderbund a pour but de supprimer entièrement quelques dispositions de ce même pacte. La rédaction vague de l'art. 1er du pacte fédéral, qui garantit les constitutions des cantons, a été essentiellement le motif qui a donné le jour au concordat des sept. Les opinions étaient très-divergentes sur l'étendue de cette garantie. On était notamment en contestation sur la question de savoir si cette garantie n'était prononcée qu'en faveur des gouvernements contre le peuple, ou bien aussi en faveur du peuple contre les gouvernements. Ce point litigieux est devenu l'objet des délibérations de la diète; mais, comme on devait s'y attendre, il n'a pas été résolu par elle. Or, les États qui ont conclu le concordat des sept ont voulu déterminer d'une manière positive ce qu'il fallait entendre par cette garantie

des constitutions cantonales. C'est dans ce but que le concordat des sept a vu le jour.

En revanche, le Sonderbund avait une tendance toute différente. En vertu de leur convention, il est évident que les cantons ligués voudraient se soustraire aux injonctions de la diète et du vorort. A l'autorité légale ils veulent substituer une autorité de leur choix, ce conseil de la guerre qu'ils ont investi de pouvoirs presque illimités. Le Sonderbund ne veut donc pas déterminer d'une manière plus précise un article quelconque du pacte fédéral, il veut au contraire en supprimer quelques articles.

En troisième lieu, le Sonderbund diffère du concordat des sept en ce que celui-ci n'était conclu que pour le cas où des troubles éclateraient dans l'intérieur d'un canton, tandis que la ligue séparée fait présupposer une lutte entre différents cantons. Il est clair que la vie fédérale est bien plus en danger, sans compensation quelconque, par le Sonderbund que par le concordat des sept.

Je remarque une autre différence décisive entre les deux conventions, en ce que le concordat des sept réserve le pacte de 1815, *qu'il doit violer,* tandis que dans le Sonderbund on ne trouve aucun mot qui fasse une pareille réserve. Le concordat des sept dit expressément dans son dernier article que les cantons concordataires réservent tous les droits et devoirs dérivant du pacte actuel, tant à l'égard de la Confédération en général qu'à l'égard des différents États en particulier. Lors même qu'on a voulu inférer de quelques articles du concordat des sept qu'ils sont en contradiction avec le pacte fédéral, cette réserve doit faire cesser toute inquiétude à cet égard. Par cette réserve on dit que toutes les fois que le concordat des sept se trouvera en conflit avec le pacte fédéral, le dernier aura toujours la préférence sur le premier. Or, le Sonderbund ne contient aucune espèce de réserve du pacte fédéral, que les différentes dispositions de sa convention violent au contraire au plus haut degré.

Une cinquième différence entre les deux conventions consiste en ce que le concordat des sept, conformément au protocole supplémentaire des cantons concordataires, donnait à chaque État confédéré la faculté d'adhérer au concordat, tandis que le Sonderbund est et doit être d'après son but et ses tendances une ligue isolée. Enfin, pour prouver la légalité du concordat des sept, on peut avancer comme motif péremptoire que la diète a reconnu qu'il était conforme au pacte fédéral. L'art. 6 du pacte fédéral porte que les cantons ne peuvent conclure entre eux aucune alliance préjudiciable à la Confédération ou aux droits des cantons. Or, c'est à la diète seule qu'il appartient de décider si une alliance formée entre quelques cantons se trouve dans ces conditions.

En 1833 et en 1834 les députations des Grisons et d'Uri portèrent en diète la question du concordat des sept et demandèrent qu'il fût dissous. Mais même la proposition modérée de la députation des Grisons,

qui demandait que l'affaire fût prise *ad instruendum* pour la prochaine diète ordinaire, ne réunit que les voix de 6½ États. Il est vrai que Grisons déclara vouloir porter cette affaire, par voie de circulaire, parmi les objets à traiter par la diète ordinaire de 1835; mais il ne donna pas suite à sa déclaration, la circulaire en question n'ayant pas été adressée aux États. Du moins les recès de la diète de 1835 et 1836 ne renferment-ils rien sur cet objet. La diète, qui est l'autorité compétente à ce sujet, a donc reconnu que le concordat des sept est conforme au pacte, et maintenant on voudrait le mettre sur la même ligne que l'illégal Sonderbund!

J'espère vous avoir démontré que tous ceux qui ont coopéré au concordat des sept peuvent, sans assumer sur eux un reproche quelconque d'inconséquence, accuser la ligue séparée des sept de violer le pacte fédéral. Mais que sera-ce lorsque ces États ou quelques-uns d'entre eux auront eux-mêmes déclaré illégale la ligue séparée? Que sera-ce lorsqu'ils auront en quelque sorte rendu témoignage contre eux-mêmes? Je trouve ces témoignages dans les actes suivants. Après que le concordat des sept, dont je crois vous avoir démontré la légalité, eut été communiqué aux États confédérés, les États d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Valais et de Neuchâtel firent consigner le 15 juin 1832 la déclaration suivante au protocole de la diète: „Comme, d'après l'avis des États prémentionnés, le pacte fédéral du 7 août 1815 a été non seulement violé, mais même pour ainsi dire annihilé, les États concordataires sont invités par eux à se désister de ce concordat.“ Puisque les États d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden et de Valais regardent même le concordat des sept comme une violation du pacte fédéral, à plus forte raison doivent-ils considérer comme illégale leur ligue séparée. Lorsque ces États déclarent qu'il ne peut exister de Confédération dans la Confédération et que s'il en existait une, le pacte serait annihilé, n'avouent-ils pas par-là que leur Sonderbund est contraire au pacte?

Mais il y a plus encore. Dans un message que le conseil exécutif de Lucerne adressait en 1843 au grand conseil au sujet de la conférence de Rothen, il exprimait l'opinion que voici: „Il faut d'abord s'adresser aux Confédérés en leur offrant la palme de la paix, avant d'avoir recours à des mesures qui détruiraient peut-être pour longtemps ou pour toujours la concorde dans la patrie, qui dissoudraient peut-être les liens de notre vie sociale.“ Que faut-il entendre par ces mesures? Rien autre chose que le Sonderbund dont nous nous occupons aujourd'hui. Or, le gouvernement de Lucerne dit que ce Sonderbund, à la fondation duquel il a coopéré, dissoudra peut-être les liens de notre vie sociale. Messieurs, suis-je allé trop loin lorsque j'ai dit que les Etats qui font partie du Sonderbund ont déclaré eux-mêmes que cette ligue est contraire au pacte fédéral?

Je n'ai pas encore fini. A peu près dans le même temps le vorort de Lucerne écrivait ce qui suit au gouvernement de Zurich: „Nous ne

nous croyons pas autorisés à intervenir lorsque, dans un but avoué en face de la Confédération tout entière, doit avoir lieu une réunion ou une conférence d'États confédérés pour donner, en suivant la voie tracée par le pacte fédéral, une solution convenable à une question importante.“ Ainsi, d'après cette dépêche, le vorort ne peut intervenir, puisque la réunion a eu lieu dans un but avoué en face de la Confédération tout entière et qu'on n'a suivi que la voie tracée par le pacte fédéral. Mais le vorort pouvait intervenir si le but de la réunion n'avait pas été avoué en face de la Confédération tout entière, si l'on s'était écarté de la voie tracée par le pacte fédéral. Or, le Sonderbund n'a-t-il pas été fondé autant que possible dans l'ombre? N'a-t-il pas violé de la manière la plus flagrante les dispositions du pacte fédéral? Le vorort, la Confédération, à l'avis même de Lucerne, ne sont-ils pas autorisés à intervenir ? Et lorsque Lucerne ajoute dans la même dépêche: „Nous sommes tout-à-fait de votre avis qu'une association de quelques États dans un but politique particulier qui léserait les droits de la Confédération en général et ceux des membres qui la composent doit être envisagée comme une violation de l'art. 6 du pacte fédéral et traitée comme telle,“ cet État n'a-t-il pas avoué que le Sonderbund, auquel il a pris part, est une violation de l'art. 6 du pacte et qu'il doit être traité comme tel? Messieurs, nous sommes convaincus que le Sonderbund est contraire au pacte, nous avons même vu que les membres qui le composent ont fait eux-mêmes cet aveu sans s'en douter. Or, lorsque nous voyons les États qui ont préparé en 1843 et conclu effectivement en 1845 une alliance contraire aux dispositions du pacte venir en 1844, au sujet des couvents d'Argovie, faire consigner au protocole de la diète une déclaration qui porte: „qu'ils remplissent un devoir sacré qui leur commande d'observer chaque article du pacte fédéral avec la même fidélité et persévérance et de sacrifier dans ce but leurs biens et leur vie;“ lorsque nous apercevons la contradiction la plus criante entre les paroles et les faits, tout homme qui a des sentiments de sincérité et de probité ne doit-il pas être révolté d'une hypocrisie pareille?

Quel est le but qu'ont en vue les États qui font partie du Sonderbund? Il ne peut être simplement question pour eux du rétablissement des couvents et du maintien des jésuites. Quoiqu'il soit comme certain qu'ils n'atteindront jamais ce but, il est dans tous les cas encore plus certain qu'ils n'auraient pu employer un moyen plus pervers, pour y parvenir, que de former le Sonderbund. De plus, il ne s'agit pas exclusivement pour eux de se défendre contre les autres cantons. Lorsqu'on prend purement et simplement en considération les derniers temps, lorsqu'on se rappelle l'expédition des corps francs dirigée contre un des cantons appartenant au Sonderbund, on serait assurément porté à croire que le Sonderbund est une alliance offensive et défensive contre des attaques de cette nature. Mais la chose se présente sous un aspect tout différent lorsqu'on monte un peu plus haut, lorsqu'on considère le Son-

derbund dans ses commencements. Sous ce rapport les résolutions qui ont été prises, immédiatement après la conférence de Rothen en 1843, par les conseils des cantons représentés à cette conférence, méritent au plus haut degré de fixer toute votre attention.

Le 20 octobre 1843, le grand conseil de Lucerne prit la résolution suivante: „Le conseil exécutif reçoit l'autorisation d'organiser les forces défensives du cantion de Lucerne, afin de pouvoir repousser des tentatives éventuelles d'attaque.“ Des résolutions analogues furent prises aussi par d'autres cantons représentés à la conférence. Or, rappelez à votre souvenir l'état des choses qui existait dans la Confédération à l'époque où les États de la conférence décidèrent ces mesures de défense. La question des couvents venait d'être vidée par la diète. Cette affaire avait été sortie du recès à la joie de la Suisse libérale et au dépit des États de la conférence. Or, au milieu de conjonctures pareilles, comment pouvait-on s'attendre que les États de la conférence auraient à se défendre, qu'ils seraient attaqués? N'aurait-il pas plutôt fallu admettre que les États de la conférence, mécontents, attaqueraient les cantons libéraux, et spécialement le canton d'Argovie, qui étaient tous contents? Chacun verra clairement que ces ordonnances de préparatifs militaires des cantons de la conférence ne pouvaient avoir pour but leur propre défense. Le message adressé par le conseil exécutif de Lucerne au grand conseil au sujet des préparatifs militaires parle encore en faveur de cette assertion. Il y est dit: „Nous demandons enfin des pleins pouvoirs pour prendre des mesures militaires à l'effet de défendre, le cas échéant, notre territoire, l'indépendance et les droits de notre État.“ La défense des droits de l'État de Lucerne, ainsi que la défense de son territoire et de son indépendance! Quelle idée abstraite! Que ne peut-on pas comprendre sous la dénomination *les droits?* Que de choses n'a-t-on pas comprises effectivement sous cette expression générale! Si déjà dans son germe le Sonderbund avait en vue plus que la défense des cantons respectifs, ne croyez pas qu'il soit vraisemblable que, dans son développement ultérieur, il ait eu pour but la simple défense des cantons représentés à la conférence.

Je ne puis m'empêcher de croire que les cantons qui se sont réunis pour former le Sonderbund voulaient diviser la Suisse en deux parties, et se faire passer aux yeux de l'étranger comme la véritable Confédération. Je suis loin d'attribuer un plan de cette nature à tous les membres composant le Sonderbund; je suis loin aussi d'attribuer ce plan à toute une autorité d'un canton quelconque faisant partie du Sonderbund. Mais nous devons nous demander aussi qui, dans ce Sonderbund, était caché derrière les coulisses; si ce n'étaient pas peut-être quelques individus qui tenaient en mains les fils de la conjuration servant de base au Sonderbund. Nous savons que, dans les cantons de la conférence, les masses ne sont que les instruments aveugles de ce petit nombre d'individus. Je n'examinerai pas la question de savoir si celui-là est digne du nom suisse

qui veut se servir de l'étranger comme moyen de mettre à exécution ses plans politiques; je n'examinerai pas la question de savoir si l'étranger aurait reconnu les deux confédérations ou aucune; je n'examinerai pas la question de savoir si les puissances étrangères auraient pu concilier avec les principes de légitimité qui sont en vigueur chez elles la reconnaissance comme autorité souveraine de la Confédération, d'une assemblée quelconque tenue dans un coin obscur, au lieu de la diète qui est constituée sur les bases du pacte fédéral. En général, je ne veux pas agiter la question de savoir si les calculs des meneurs du Sonderbund sont exacts; il me suffit d'avoir insinué qu'on fait sans aucun doute des calculs pareils.

Lorsque vous prendrez en considération le langage tenu par ces États dans presque toutes les occasions où la Suisse s'est trouvée en conflit avec l'étranger; lorsque vous vous rappellerez comment ils ont invoqué l'intervention étrangère en 1833 et en 1836; lorsque vous songerez à la conduite d'une certaine presse pendant les délibérations sur la question des jésuites; lorsque vous saurez comment la *Gazette d'État catholique* cajolait l'étranger, comment elle prêchait la séparation des cantons ultramontains d'avec le reste de la Confédération; si vous avez encore souvenir que la feuille jésuitique de Fribourg, l'*Union*, recommendait avec zèle la réunion du Valais au royaume de Sardaigne, vous penserez sans peine que les conjectures dont j'ai cru devoir vous entretenir ne sont pas entièrement puisées dans l'air.

J'ai encore à fixer votre attention sur une pièce qui sera sans doute propre à corroborer votre conviction. C'est une dépêche du cabinet autrichien à la légation d'Autriche en Suisse, dépêche adressée le 27 février 1841 et confirmée de nouveau en 1845. Je prendrai la liberté de vous donner lecture de quelques passages saillants de cette dépêche. Il y est dit; „Concédons que l'Europe n'a pas le droit de contraindre la Suisse de maintenir son pacte de 1815. Mais cependant on ne contestera jamais aux puissances le droit de demander: *Qu'est-ce que la Suisse?* Où est le lien au moyen duquel 22 cantons souverains sont réunis entre eux en unité politique?“ Dans un autre endroit de la même dépêche il est dit: „Si l'unité suisse devait être brisée par l'anéantissement du pacte ou mise en doute, l'Autriche ne se considérerait pas comme liée de reconnaître la bannière de la nationalité suisse de préférence dans telle ou telle partie de la Confédération dissoute.“ Ne pensez-vous pas que les meneurs du Sonderbund ont été ravis de ces expressions du cabinet autrichien et qu'il les ont prises comme un facteur dans leurs calculs politiques?

Or, si nous prenons en considération l'illégalité de la ligue dite catholique et les machinations politiques que ses meneurs ont en vue, nous serons tous pénétrés des dangers que présente le Sonderbund. J'estime donc que le chancre rongeur qui s'est attaché à notre corps social doit être déraciné le plus tôt possible, qu'il faut obvier dès le commencement

à la scission qui menace de s'ouvrir dans la Confédération, afin qu'elle n'ouvre pas un abîme dans lequel la patrie finirait par tomber.

Après des preuves si nombreuses, puisées dans les faits, de l'illégalité et des tendances rebelles du Sonderbund, le vorort de Zurich se trouva engagé à demander aux États composant cette ligue le protocole de la conférence tenue à ce sujet. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'une demande pareille leur fût faite; aussi furent-ils exaspérés d'être obligés de produire à la lumière du jour leurs machinations rebelles. Outre cet objet important, on reporta à la diète de 1846 la question des couvents accompagnée de pétitions qui contenaient un nombre passablement grand de signatures, mais la plupart suspectes. Siegwart et consorts savaient très-bien que la diète ne pouvait revenir de la décision qu'elle avait prise, mais ils avaient l'intention d'entretenir la discorde dans la Confédération pour parvenir plus sûrement au but qu'ils avaient en vue. De son côté Berne essaya de concilier les partis dans le canton de Lucerne; le député de cet État exprima le vœu qu'une invitation fût adressée à Lucerne, Valais et Tessin pour une amnistie générale, à l'exemple d'Argovie qui avait déjà amnistié tous les individus impliqués dans le mouvement de décembre. Mais les députés des États du Sonderbund, dans une séance orageuse, repoussèrent avec bravade et un dédain affecté toute tentative d'intervention quelconqne dans les affaires intérieures de leurs cantons respectifs.

Bâle-Campagne trouva qu'il était au-dessous de sa dignité de parler d'amnistie à Lucerne, puisque les innocens y étaient persécutés. Il termina son vote par ces paroles prophétiques: «Que Lucerne continue de se repaître des douleurs de braves citoyens, Némésis ne se fera pas attendre!»

Les séances au sujet de la question du Sonderbund ont été tout aussi orageuses. Les députés de la ligue se servirent d'expressions qu'on ne devrait jamais entendre dans le sein de l'autorité suprême de la Confédération. La grande majorité du peuple manifesta toujours davantage son mécontentement. Mais la diète ne put parvenir à prendre un arrêté prononçant la dissolution du Sonderbund, car St. Gall ne reçut pas d'instruction sur cette affaire, par la raison que les voix se trouvèrent également partagées dans le grand conseil, 75 contre 75, et Genève,

qui avait à sa tête le banquier des jésuites Brochet, faisait alors cause commune avec le Sonderbund. Dix États et deux demis votèrent la dissolution du Sonderbund. Cependant les jésuites se trouvaient depuis long-temps à Lucerne, où Siegwart, leur créature, régnait en dictateur et foulait aux pieds le droit et la justice. La mort encore énigmatique du conseiller Leu donna aux potentats de Lucerne l'occasion d'exercer de nouvelles cruautés envers les libéraux. Le brave capitaine *Corragioni d'Orelli* fut traîné pendant seize mois innocemment dans les prisons par le juge instructeur Ammann, du canton de Thurgovie, et avec lui plusieurs autres citoyens. Le lieutenant-colonel Ineichen, vieillard généralement estimé, mourut en prison. Jacques Müller, de Stechenrain, qu'Ammann contraignit à faire l'aveu d'avoir assassiné Leu, fut décapité. Plusieurs autres sentences capitales furent prononcées contre des citoyens, parmi lesquels se trouvaient des hommes jouissant à un haut degré de l'estime publique et quoiqu'on sût d'avance qu'ils n'avaient pris aucune part à la mort de Leu. Aujourd'hui encore un grand nombre de personnes ne croient pas que Leu ait été assassiné. Une enquête impartiale pourrait lever les doutes qui existent à cet égard.

L'agitation augmenta de plus en plus dans la Suisse libérale, notamment à Genève, dont le grand conseil, dans sa séance du 3 octobre, avait pris la résolution suivante relativement à la question du Sonderbund: «Genève reconnaît que le Sonderbund est préjudiciable à la Confédération et par là contraire au pacte. Mais comme les cantons du Sonderbund ont des motifs péremptoires pour former leur alliance, Genève ne pourra adhérer à la proposition de Zurich (dissolution du Sonderbund et expulsion des jésuites, c'est à dire déclarer la question des jésuites affaire fédérale) que lorsque les autres États auront donné des garanties aux États du Sonderbund.» Une seule et même voix se fit entendre au milieu du peuple, qui attendait en grand nombre le résultat des délibérations. De toutes parts on s'écria que cette résolution donnait un appui au Sonderbund, parce que l'adhésion à la proposition de Zurich était subordonnée à des conditions impossibles.

Dans une grande assemblée populaire tenue dans l'église de St. Gervais, M. James Fazy démontra avec clarté que le grand

conseil avait violé la constitution puisqu'il approuvait la violation du pacte fédéral.

M. Fazy proposa à l'assemblée populaire de protester contre la résolution prise le 3 par le grand conseil, proposition qui fut adoptée par l'assemblée. On nomma en outre une commission composée de 25 membres pour diriger les affaires de cette assemblée et on la chargea d'adresser une protestation au directoire. Comme maint autre gouvernement malheureux, celui de Genève expia ses velléités de traiter comme rebelle un peuple qui faisait usage de ses droits. Il voulut opérer des arrestations, et lorsque le peuple de St Gervais s'y fut opposé, il dirigea des canons contre lui, mais il tomba lui-même. Aucun Suisse libéral ne regretta cette chute méritée. Un État de plus était acquis à la Suisse libérale.

St Gall enfin devint le canton qui tenait entre ses mains le sort de la Confédération. Les élections de mai dans le district de Gaster, dont on doit l'heureux résultat à quelques hommes valeureux et animés de sentiments fédéraux, à la tête desquels se trouvent le colonel Gmür et l'avocat Glaus, de Schännis, décidèrent dans la question du Sonderbund et dans celle des jésuites en même temps, attendu qu'elles formèrent une majorité libérale dans le grand conseil.

En juin 1847 les grands conseils se réunirent pour donner des instructions aux députés à la diète. Déjà en 1846 le peuple du canton de Berne avait donné cours à son courroux contre le gouvernement de 1830, qui avait semblé d'abord favoriser l'expédition des corps francs, mais qui, après qu'elle eut échoué, la désavoua d'une manière qui révolta tout homme vraiment libéral. Le peuple bernois demanda une nouvelle constitution, nomma une assemblée constituante qui termina dans le courant de juillet le projet de constitution, lequel fut adopté à une grande majorité; un nouveau grand conseil et de nouvelles autorités furent nommés. Le même cas se présenta à Genève. Il n'y avait plus aucun doute que les grands conseils de ces deux cantons ne donassent des instructions pour la dissolution du Sonderbund. Effectivement, le grand conseil de Berne se mit à l'œuvre avec activité et donna le bon exemple à ses confédérés. Il donna non seulement des instructions pour la dissolution du Sonderbund, mais encore pour

les *mesures d'exécution* nécessaires dans le cas où l'on protesterait contre un arrêté pris par la diète dans cette affaire, Vaud et Thurgovie donnèrent des instructions dans le même sens. En revanche, le grand conseil du canton de Fribourg, sous la date du 28 mai, avait donné des instructions pour le maintien du Sonderbund et de l'ordre des jésuites, pour le rétablissement des couvens d'Argovie, et chargea sa députation, dans le ca- où la diète prendrait un arrêté tendant à dissoudre le Sonders bund, de protester et de faire consigner la protestation au protocole de la diète. Le grand conseil du canton de Lucerne, le phare des États de la ligue, décida non seulement de protester contre un arrêté éventuel pris par la majorité de douze voix, mais encore *de repousser la force par la force.* Comme les États composant le Sonderbund agissaient de concert entre eux, il n'y avait aucun doute que tous ne donnassent les mêmes instructions; c'est ce qui arriva effectivement. Leur protestation unanime n'était d'abord qu'une spéculation sur la faiblesse et les variations politiques de quelques cantons; ils espéraient en imposer à ceux-ci, et par l'attitude décidée qu'ils affectaient, ils pensaient jeter l'épouvante parmi eux et les empêcher de coopérer à un arrêté d'exécution. Cependant il ne dépendait plus que des États de St Gall et de Genève qu'un arrêté de dissolution fût pris contre le Sonderbund.

Les libéraux qui se trouvaient dans le grand conseil de St Gall s'allièrent étroitement, et malgré les jérémiades de *Baumgartner*, *Breni* et consorts sur la guerre civile, sur le sang des citoyens et tout l'épouvantail de l'anarchie, une majorité de 76 voix contre 71 décida le 12 juin, sur la proposition du gouvernement, que l'alliance séparée des sept cantons serait dissoute. Les mesures nécessaires étaient réservées à la diète dans le cas où l'on s'opposerait à cet arrêté. Il ne fut pas encore possible de prendre un arrêté d'exécution.

A la fin de juin, Genève avait également donné des instructions pour la dissolution du Sonderbund, et les cantons qui avaient déjà voté dans ce sens l'année précédente maintinrent leurs instructions.

La partie libérale du peuple suisse et avec elle tous les citoyens de l'Europe qui sont partisans du progrès, s'attendaient

cependant à ce qu'on donnerait des instructions pour l'expulsion positive des jésuites non seulement de Lucerne, mais encore de la Suisse entière, et que la diète prendrait un arrêté dans ce but. Cette question était un peu délicate à traiter dans les cantons mixtes notamment; cependant on pouvait se contenter du résultat des instructions qui avait donné $12^2/_2$ voix pour la dissolution du Sonderbund, car on pouvait prévoir qu'un arrêté de cette nature entraînerait simultanément l'expulsion des jésuites.

On était donc certain que la diète prendrait un arrêté pour la dissolution du Sonderbund.

Dans cet intervalle la diplomatie étrangère voulut influencer la diète par des moyens de terreur, notamment le ministère Guizot, dont l'ambassadeur, Bois-le-Comte, avait des relations particulières avec le Sonderbund, mais qui n'est pas connu d'une manière avantageuse, comme il sera démontré plus tard. Bois-le-Comte fut courroucé lorsque le grand conseil de Berne, quelques jours avant l'ouverture de la diète, eut nommé le conseiller d'État *Ochsenbein*, alors directeur des affaires militaires, président du conseil exécutif du canton, qualité qui l'investissait en même temps des fonctions de président de la diète. Ensuite de cette nomination, l'ambassadeur français remit à M. Ochsenbein une note écrite, qui semblait commencer par des paroles de félicitation, mais qui trahit bientôt toute la haine de ce diplomate. Cette note ridicule disait entre autres: «Un peuple, jugeant que son gouvernement est trop lent ou trop faible à lui rendre justice, se la fait sans lui, les armes à la main, le même principe peut s'appliquer aux rapports avec les États étrangers comme aux rapports avec d'autres cantons. Les 15,000 Français qui vivent en Suisse sur la foi des traités peuvent se trouver un jour atteints par cette justice populaire ou les frontières françaises compromises, etc.» Puis l'ambassadeur parle de l'acte du congrès de Vienne et s'exprime ainsi:

«L'acte de Vienne reconnaît non pas *une Suisse unitaire* (singulière politique étrangère), mais une Suisse fédérative, composée de 22 cantons. Si un ou plusieurs de ces cantons viennent donc un jour nous dire que l'on menace leur existence indépendante, qu'on la veut contraindre ou détruire, qu'on marche à

substituer une Suisse unitaire à la Suisse cantonale que reconnaissent les traités, que par là nos traités sont atteints, nous examinerons si en effet nos traités sont atteints.»

Il est dit plus loin dans la note: «Nous nous sommes arrêtés à cette seule résolution, à ce seul mot: *Nous examinerons.* Je suis complètement en mesure d'ajouter que nous le ferons dans un parfait accord d'esprit et d'intention avec les puissances signataires des mêmes traités, et plus particulièrement avec l'Autriche, placée envers la Suisse dans une position analogue à la nôtre par la contiguité de ses frontières.»

Le lendemain, M. Ochsenbein, président du directoire, remit la réponse suivante à l'ambassadeur français:

«Monsieur le Comte! En remerciant Votre Excellence des vœux qu'elle a bien voulu former pour la Suisse, à l'occasion de mon entrée en fonctions, je dois lui faire les observations suivantes sur la note verbale qu'elle m'a remise.

«Cette note rappelle des faits qui me sont particuliers et dont je n'ai à rendre compte qu'aux autorités et à l'opinion publique de mon pays, et elle prévoit des éventualités sur lesquelles je n'ai à m'expliquer ni personellement, n'étant pas d'accord sur les conséquences qui en sont déduites, ni au nom du directoire ou de la Confédération, n'ayant pas qualité pour répondre officiellement à de pareilles communications sans y être autorisé. Je me fais cependant un devoir d'assurer Votre Excellence que les autorités fédérales ne porteront aucune atteinte aux traités existans, et qu'elles auront dans tous les cas la volonté ferme et le pouvoir de faire respecter l'ordre public et les droits des citoyens établis sur le territoire suisse; mais qu'en même temps elles s'opposeront avec non moins de force à toute tentative d'intervention étrangère dans leurs affaires intérieures, et qu'elles ne reconnaîtront à aucune puissance ni à aucune minorité des cantons le droit d'interpréter le pacte fédéral, droit qui n'appartient qu'à la Confédération elle-même.»

Le jour de l'ouverture de la diète, Bois-le-Comte demanda une nouvelle audience au président du directoire, probablement pour lui servir une nouvelle panacée du ministre Guizot; mais le président de la diète ajourna cette audience jusqu'au lendemain, 6 juillet.

Le président de la diète répondit avec énergie à la dépêche de Guizot dont l'ambassadeur français venait de lui donner lecture et releva les inexactitudes qu'elle renfermait. D'après les expressions de l'honorable président, Bois-le Comte a pu conclure qu'il n'avait aucune envie de soumettre aux autorités fédérales la dépêche de M. Guizot. A la demande s'il n'avait pas l'intention de le faire, le président de la diète répondit qu'il ne se voyait pas obligé de donner aux autorités connaissance de ce rescrit ministériel, sur quoi Bois-le-Comte répliqua que, dans ce cas, il le livrerait lui-même à la publicité. Le président du directoire répondit: «Je ne suis pas dans le cas de vous prescrire ce que vous devez faire ou ne pas faire; mais aussi je ne me laisserai pas non plus prescrire ce que je dois faire.» Bois-le-Comte éleva la voix en insinuant qu'on pourrait facilement se tromper sur les intentions des puissances alliées relativement à l'intervention. Le président de la diète répondit d'un ton sérieux: «Si les puissances alliées veulent jouer va-banque, nous jouerons avec elles.» Le peuple suisse et l'étranger ont déjà porté leur jugement sur le langage de M. Guizot et sur les notes de M. Bois-le-Comte; nous n'avons rien à ajouter sous ce rapport ; mais au moins devons-nous dire que le langage patriotique de M. Ochsenbein mérite les plus grands éloges. Malgré toutes les inquiétudes qui ont été manifestées avant et après son élection à la charge de président de la diète, le grand conseil de Berne a compris la noble mission qui lui était dévolue dans des temps si difficiles. Il a senti qu'un homme de cœur et d'esprit devait être placé à la tête de son gouvernement, de l'autorité directoriale et de la diète, et par l'élection de M. Ochsenbein à ces hautes fonctions, il s'est acquitté de sa tâche d'une manière honorable et heureuse pour la patrie tout entière. Les jérémiades des libéraux prétendus modérés n'ont pas trouvé d'écho, et ce magistrat à nobles sentiments s'est acquis à un haut degré l'estime et la considération qu'il mérite réellement. «Ochsenbein, quoiqu'on ait voulu mettre à sa charge des actes blâmables, a agi mu par de nobles intentions et avec dévouement,» nous a dit le D[r] Steiger après l'expédition des corps francs, et ces paroles sont devenues une vérité. La note écrite de Bois-le-Comte a été tellement censurée partout (même par

les feuilles françaises), que l'ambassadeur a cherché à sauver en quelque sorte sa réputation par une note effective de M. Guizot qui concorde avec la fameuse note: «*Nous examinerons*» et qui a été remise le 2 juillet au président de la diète. La société suisse des carabiniers avait fait parvenir le 22 juillet une adresse à la diète, dans laquelle cette société exprimait son indignation de ce que des puissances étrangères, et notamment le gouvernement français, avaient l'audace de s'immiscer dans nos affaires intérieures, et elle exhortait la diète à se tenir strictement collée au bon droit de la Suisse. Les carabiniers suisses déclaraient en outre qu'ils sacrifieraient leurs biens et leur vie pour appuyer les résolutions de la diète s'il s'agissait de défendre l'honneur et l'indépendance de la patrie.

La menace «*Nous examinerons*» n'effraya ni le président ni la majorité libérale de la diète et ne les empêcha pas de viser au but vers lequel les poussaient leur devoir et leur honneur.

Outre les braves citoyens Kern, Munzinger, Druey et d'autres, M. le bourgmestre Furrer, de Zurich, prit particulièrement dans la question du Sonderbund et des jésuites une attitude énergique qui lui valut la haute reconnaissance de la patrie entière. Cette conduite d'un magistrat ordinairement prévoyant et scrupuleux était un encouragement pour tous ceux qui flottaient encore entre la crainte et l'espérance.

L'aurore de la Confédération rajeunie pointait à l'horison. La diète ordinaire de 1847 venait d'ouvrir sa session le 5 juillet.

CHAPITRE II.

Arrêté de dissolution du Sonderbund; protestation contre cet arrêté; préparatifs militaires des cantons du Sonderbund et leurs suites.

Le président de la diète, M. Ochsenbein, avait ouvert l'assemblée par un discours empreint de franchise et d'énergie,

dans lequel il exposait ses principes et le but vers lequel tendait la Suisse libérale. Il disait entre autres: «Confédérés, nous voulons regarder en face la réalité, nous voulons l'aborder franchement, ouvertement. Il s'agit des intérêts les plus précieux de l'humanité, des conditions essentielles de toute vie libre et de toute pensée; il s'agit du choix à faire entre le progrès et l'immobilité; il s'agit enfin de l'issue d'une lutte aussi ancienne que l'histoire du monde, d'une lutte qui s'est fréquemment répétée, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, et qui peut-être n'agita jamais à un si haut degré l'Europe qu'elle ébranle aujourd'hui sur sa vieille base.»

M. Ochsenbein fit entendre plus loin ces paroles d'encouragement: «Déjà l'orage approche, des nuages menaçants se montrent à l'horison, et la tourmente pourrait bientôt fondre sur nous. Ces tourmentes-là, l'histoire nous l'apprend, éclatent avec la rapidité de l'éclair au sein des peuples qu'elles enflamment, et si l'on n'a pas pris toutes ses mesures, quand on veut les prévenir, on vient toujours trop tard. C'est pourquoi la prudence nous conseille avec instance de mettre immédiatement la main à l'œuvre. Tout retard serait une perte de temps irréparable et ferait peser une grave responsabilité sur les hommes d'État qui tiennent en leurs mains les destinées de la patrie. Leurs contemporains et la postérité les jugeraient. On insinue, ou plutôt on prétend que les puissances qui ont fait le traité de Vienne sont loin d'être disposées en faveur d'une révision du pacte fédéral, et l'on a depuis longtemps recours au moyen usé d'une menace d'intervention étrangère. Mais, quoiqu'on dise, les intérêts de ces puissances n'ont pas changé depuis qu'elles faisaient la déclaration pacifique suivante: *L'intérêt général des États exige la reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Confédération suisse.*»

Le président de la diète terminait son discours par le remarquable passage que voici: «Le droit positif interdit aussi aux puissances étrangères toute intervention dans nos affaires intérieures, car ce n'est pas en vertu du traité de Vienne que la Suisse a le droit de se constituer elle-même, mais en vertu de sa propre souveraineté. Ce n'est pas le pacte fédéral qui a été garanti par les puissances dans le traité de Vienne, mais tout

simplement l'intégrité du territoire de la Confédération. Si, malgré ces faits incontestables, nous nous trouvions dans l'erreur; si une intervention étrangère devait avoir lieu dans notre patrie, alors le monde apprendra que la Suisse, forte par son bon droit, grande par les sympathies de tous les peuples qui luttent pour la liberté, saura faire usage de sa force et verser jusqu'à la dernière goutte le sang de ses enfants. Elle prouvera qu'elle est capable encore de conserver l'indépendance achetée dans tant de combats par le sang de nos pères et qu'elle saura la léguer intacte aux générations futures. Dieu préserve notre chère patrie!»

Tandis que tous les vrais Confédérés étaient unanimes à reconnaître dans le discours d'ouverture du président de la diète un langage dicté par un esprit purement fédéral, les feuilles à la dévotion du Sonderbund, et parmi celles-ci la *Gazette* prétendue *fédérale* qui paraît à Zurich, vomissaient feu et flammes contre lui. Cette dernière feuille alla jusqu'à qualifier le discours du président de «Manifeste de la Suisse révolutionnaire en faveur de l'unitarisme,» et de «Déclaration de guerre du radicalisme démocratique contre les monarchies de l'Europe.» Donnant cours à sa colère, cette feuille ajoutait: «Ochsenbein veut détruire la Suisse fédérative pour élever sur ses ruines une Suisse unitaire; il veut courber l'indépendance et la souveraineté des États sous le joug d'un directoire helvétique.» Cependant, lorsqu'on lit attentivement ce discours d'ouverture, on trouve qu'il dit tout le contraire de ce qui lui imputent les feuilles jésuitiques. En parlant de la révision du pacte fédéral, M. Ochsenbein dit expressément: «Les principes admis et reconnus dans les constitutions des divers cantons devront naturellement former la base d'un nouveau pacte qui, sans absorber la souveraineté cantonale et l'existence particulière des cantons, représentera toutefois une totalité, une véritable Confédération.»

Voici les noms des députés à la diète de 1847, qui a été si importante par suite des résolutions qui y ont été prises.

Berne: Son Excellence M. *Ochsenbein*, président, et MM. les conseillers d'État D[r] *Schneider* et *Stämpfli*.

Zurich: Son Excellence M. le bourgmestre *Furrer* et M. le conseiller d'État *J.-J. Rüttimann*.

Lucerne : MM. *Bernard Meier,* secrétaire d'État, et *Vincent Fischer,* membre du grand conseil.

Uri : MM. *Ant. Schmid,* ancien landammann, et *Vincent Müller,* ancien landammann et lieutenant-colonel.

Schwyz : MM. *J.-B. Düggeli,* préfet cantonal (délégué simplement à cause du rang et bientôt remplacé par M. l'avocat *Oethiker,* de Lachen), et *C. Schorno,* ancien landammann.

Unterwald-le-haut : M. *Hermann,* ancien landammann.

Unterwald-le-bas : M. *François Durrer,* directeur de la police.

Glaris : M. *Blumer,* landammann.

Zug : MM. *Bossard,* landammann, et *F.-J. Hegglin,* ancien landammann.

Fribourg : MM. *Fournier,* avoyer, et *Ammann,* préfet.

Soleure : MM. *Jos. Munzinger,* landammann, et *Schmid,* président du tribunal d'appel.

Bale-Ville : MM. *Sarrasin,* bourgmestre, et *Pierre Merian,* président du grand conseil.

Bale-Campagne : MM. le D[r] *Matt,* membre du landrath, et *Spitteler,* secrétaire d'État.

Schaffhouse : MM. *Böschenstein* et *Ehrmann,* conseillers d'État.

Appenzell (R.-E.) : M. le D[r] *Oertli,* vice-président du gouvernement.

Appenzell (R.-I.) : M. le D[r] *Fässler,* landammann.

St-Gall : MM. *Næff,* landammann, et *Steiger,* secrétaire d'État.

Grisons : MM. *Abys*(*), bourgmestre, et *Ch. à Marca,* président de ligue.

Argovie : MM. le colonel *Frei-Herose,* landammann, et *Ph. Weissenbach,* juge d'appel.

Thurgovie : MM. le juge d'appel *Kern,* président du grand conseil, et *Gräflein,* juge d'appel.

(*) Remplacé dans la seconde réunion de la diète par M. *Caflisch,* président de ligue, parce que M. *Abys* a été revêtu des fonctions de commissaire des guerres de la Confédération avec rang de colonel.

Tessin : MM. le colonel *Luvini,* membre du grand conseil, et *Jauch,* membre du grand conseil.

Vaud : MM. *Druey,* conseiller d'État, et *Eytel,* membre du grand conseil.

Valais : MM. *Adrien de Courten,* et *C. de Werra,* membres du grand conseil.

Neuchatel : MM. *Calame,* conseiller d'État, et *de Meuron,* châtelain du Landeron.

Genève : MM. le colonel *Rilliet-Constant,* conseiller d'État, et *Carteret,* président du grand conseil.

Dès sa première séance la diète fit comprendre qu'elle voulait avoir partout table nette. Déjà les 12 $^2/_2$ États montrèrent l'union étroite qui régnait entre eux en nommant secrétaire d'État fédéral M. le Dr *Schiess,* de Hérisau, en remplacement de M. de *Gonzenbach,* décoré de plusieurs ordres étrangers et très-grand partisan du Sonderbund. M. *Letter,* secrétaire du conseil fédéral de la guerre, donna sa démission par égard à ses relations avec le Sonderbund, et fut remplacé par M. *von Arx,* secrétaire du gouvernement de Soleure, officier actif et capable. En revanche, Valais demandait que le major *Maurice Barman* (promu depuis lors au grade de lieutenant-colonel), qui avait été chassé de sa patrie par trahison, fût rayé du cadre de l'état-major fédéral; mais cette proposition resta en minorité. Le Valais, ce canton coupable, avait l'audace de faire cette proposition par l'organe *d'Adrien de Courten.*

La diète avait déjà tenu huit séances et la majorité de la population suisse, ainsi que les citoyens de l'étanger qui avaient de la sympathie pour les intérêts politiques de la Suisse, attendaient avec impatience la résolution que prendrait l'autorité fédérale dans la question du Sonderbund. Enfin elle fut mise à l'ordre du jour pour la séance du 20 juillet, et après une vive discussion dans laquelle les députés du Sonderbund firent entendre un langage grossier et provocateur, mais où ils durent céder le terrain à la force du droit et de la vérité, une majorité de 12 $^2/_2$ voix prit l'arrêté suivant :

« Art. 1er. L'alliance séparée des sept cantons de *Lucerne,*

Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg et *Valais* est déclarée incompatible avec le pacte fédéral et par conséquent dissoute.

»Art. 2. Les cantons sus-nommés sont rendus responsables de l'observation de cet arrêté et la diète se réserve, si les circonstances l'exigent, de prendre les mesures ultérieures pour le faire exécuter.»

Les députés du Sonderbund se démasquèrent alors en protestant, au nom des sept États de la conférence, contre cet arrêté de la diète; ils osèrent même contester à la diète le droit de prendre une semblable résolution, conséquemment ils firent voir que le Sonderbund se révolterait contre toutes les dispositions prises par la diète.

Déjà alors on apprit que le gouvernement de Fribourg faisait des achats de chevaux; que le conseil de la guerre du Sonderbund siégeait à Lucerne, qu'il faisait des préparatifs militaires, mettait des troupes de piquet, organisait le landsturm et avait donné l'ordre d'élever des retranchements; qu'on fanatisait le peuple par tous les moyens possibles et que celui-ci se rendait en pélerinage au tombeau du bienheureux Nicolas de Flue, à Saxeln, portant en tête une bannière sur laquelle était empreint le portrait de Leu.

Pendant qu'effectivement les cantons du Sonderbund élevaient des retranchements et faisaient des pélerinages pour implorer une victoire sur leurs frères, les chanteurs d'Argovie et de Bâle-Campagne célébraient des fêtes joyeuses et sacrifiaient aux douceurs de la paix. Ces fêtes furent précédées du tir fédéral qui eut lieu à Glaris — la semaine des carabiniers. — Pendant le tir ont été prononcées bien des paroles qui relevaient le cœur, mainte bonne résolution y a été prise et des vœux ardents y ont été émis pour le salut de la partrie. Déjà sous la date du 10 juillet l'Association populaire bernoise avait adressé un appel aux libéraux de tous les cantons; cet appel avait pour but de fonder une grande Association populaire suisse qui aurait eu pour tâche de veiller au bien-être de la patrie suisse et de travailler principalement à la dissolution du Sonderbund, à l'expulsion des jésuites et d'amener une fois la révision du pacte fédéral. La société helvétique poursuivait aussi le même

but. Les sections de l'Association populaire voulurent se lier étroitement entre elles et s'organiser, en suivant toutefois les formes légales, pour opposer de la résistance au Sonderbund rebelle. A cette fin une commission de l'Association populaire bernoise convoqua pour le 21 juillet les libéraux et les sections en assemblée au tir fédéral de Glaris. La convocation portait les signatures des avocats *Niggeler* et *Schärz* et du greffier *Hubler,* à Berne. Une assemblée pareille devait aussi avoir lieu à Berne à l'occasion d'une fête nationale que Berne a célébrée d'une manière grandiose au milieu du vacarme guerrier du Sonderbund. Les Sonderbundiens choisirent le prétexte de ces fêtes pour faire grand tapage; ils répandirent le bruit que de la place du tir fédéral on voulait entreprendre une expédition de corps francs, et déjà *Salis-Soglio*, *Ab-Yberg*, ainsi que le fils du général *Sonnenberg* doivent avoir fait une reconnaissance sur la frontière glaronaise près de Reichenburg et mis des troupes en disponibilité; mais au tir tout le monde s'adonnait à la joie et personne ne songeait à une excursion de cette nature; au contraire, de sérieux avertissements furent donnés contre toute démarche illégale, mais aussi on exhorta les carabiniers à se tenir prêts à marcher lorsque l'autorité suprême de la Confédération leur adresserait un appel. C'est pourquoi on a accueilli avec joie l'arrêté qu'elle a pris pour la dissolution du Sonderbund.

La diète décida encore, sur la motion de Genève, d'ouvrir une enquête pour savoir si des officiers fédéraux se trouvaient en rapport de service avec le Sonderbund et de quelle nature étaient ces rapports. C'était la première démarche qu'elle avait à faire après avoir prononcé la dissolution du Sonderbund; les dispositions ultérieures devenues nécessaires ne devaient être prises que plus tard.

Le colonel fédéral *J.-U. Salis-Soglio,* de Coire, que le Sonderbund avait choisi pour général de son armée, doit avoir compris qu'il avait gravement violé son serment et ses devoirs envers la Confédération, car déjà le 7 mai il présenta au directoire, qui en prit note, sa demande en démission. La diète ne lui accorda pas encore sa démission, et en conséquence elle le somma, à l'instar des autres officiers, de faire sa déclaration.

Il la transmit à la diète dans les termes suivants: «Excellence, Messieurs! J'apprends par votre circulaire du 29 juillet que vous avez pris provisoirement note de ma demande en démission présentée le 7 mai de cette année. Par suite de cette demande en démission, je ne suis plus en rapport de service avec la Confédération et je me regarde comme déchargé des devoirs imposés à un officier de l'état-major fédéral, mais je ne fais aucune difficulté de déclarer à cette occasion publiquement et d'une manière catégorique que j'ai présenté cette demande pour ne pas courir le danger d'être obligé, contrairement à mes idées de droit et d'honneur, de prendre les armes contre l'alliance protectrice des sept cantons conclue dans le but de maintenir le pacte fédéral du 7 août 1815. Je m'efforcerai bien plutôt, avec la protection de Dieu, à me rendre digne de l'honorable confiance de ces hauts États et à vouer toutes mes forces, avec la fidélité la plus absolue, à leur service. Avec cette déclaration j'ai, etc.»

Des autres officiers des cantons du Sonderbund dix ont également déclaré qu'ils se trouvaient en rapport de service avec la ligue séparée, et ils ont été immédiatement rayés de la liste des officiers fédéraux. Ce sont: le commissaire fédéral des guerres *Zünd*, de Lucerne; les colonels *Maillardoz*, de Fribourg, *Rüttimann* et *Elgger*, de Lucerne; le lieutenant-colonel *Techtermann*, de Fribourg; le commissaire des guerres (lieutenant-colonel) *Pillier*, de Lucerne; le capitaine d'état-major *Roten*, du Valais; le capitaine *Vonderweid* et le lieutenant *Chollet*, de Fribourg; le capitaine *Zelger*, de Stanz.

Le colonel *Breni*, de Rapperschwyl, fut aussi interrogé sur ses rapports de service avec le Sonderbund, parce qu'on avait une juste méfiance en lui, attendu qu'il avait pris part aux conférences de la ligue. Il déclara vouloir obéir à l'appel de la diète; mais, connaissant sa véritable position, il donna plus tard sa démission, et, par arrêté de la diète, il fut purement et simplement rayé du cadre des officiers fédéraux.

Le directoire ayant informé la diète que les cantons d'Uri et d'Unterwalden avaient élevé des retranchements sur les frontières du canton de Berne et qu'une réunion d'officiers des États du Sonderbund avait eu lieu á Meyringen, que, d'après une dépêche du Tessin, des transports considérables d'armes et

de munitions, transitant par ce canton, avaient été arrêtés à Lugano, l'assemblée, sur la proposition de Zurich, nomma dans sa séance du 31 juillet une commission de sept membres pour examiner cette affaire. Cette commission était composée de MM. 1° le président *Ochsenbein,* de Berne; 2° le bourgmestre Dr *Furrer,* de Zurich; 3° le landammann *Munzinger,* de Soleure; 4° le landammann *Næff,* de St-Gall; 5° le juge d'appel Dr *Kern*, de Thurgovie; 6° le colonel *Luvini,* du Tessin; 7° le conseiller d'État *Druey,* de Vaud. Ces hommes délibérèrent les unes après les autres toutes les démarches qu'il y avait à faire contre le Sonderbund, et c'est à leur perspicacité ainsi qu'à leur énergie et aux bons conseils qu'ils ont donnés qu'on doit la prompte exécution d'arrêtés qui ont été d'un effet salutaire pour la Suisse.

Comme les députés du Sonderbund ne pouvaient nier ni les retranchements ni le transport de munitions, la diète, sur la proposition de la commission des sept, décida de sommer les États de la ligue de s'abstenir de tout ce qui pouvait troubler la paix publique et notamment de suspendre les préparatifs militaires extraordinaires. De plus, le gouvernement du Tessin fut chargé de retenir les armes et les munitions en question; enfin, tous les autres États confédérés reçurent l'ordre d'arrêter les envois d'armes et de munitions à la destination des cantons du Sonderbund et d'en donner immédiatement avis au directoire.

La question des couvents argoviens fut aussi reproduite en diète par les États du Sonderbund; mais, par respect pour la résolution qui avait déjà été prise une fois à cet égard, elle fut vidée pour toujours dans la séance du 19 août. La diète reçut de la société des carabiniers de Längendorf une adresse vigoureuse pour sévir énergiquement contre les méfaits du Sonderbund et pour la révision du pacte fédéral.

Dans la trente-sixième séance de la diète, dans laquelle, après des débats longs et fatigants, on démontra de nouveau jusqu'à l'évidence les dangers que l'ordre des jésuites faisait courir à la Suisse, la question des jésuites fut déclarée par 12 $^2/_2$ voix, sur la proposition de Zurich, affaire fédérale, et il fut décidé que les cantons qui avaient accueilli les jésuites seraient invités à les éloigner et que défense serait faite à tous

les États de les introduire dans la suite. On avait fait de nouveau un grand pas vers le but auquel on tendait.

Tandis que la diète marchait en avant d'un pas énergique, les cantons du Sonderbund bravaient toujours davantage le pouvoir fédéral. Dans le grand conseil de Lucerne, l'intrépide *Martin Arnold,* de Reiden, eut le courage de proposer que Lucerne se retirât du Sonderbund; en même temps il donna des avertissements sérieux et pressants sur les suites désastreuses qui résulteraient pour le canton s'il continuait à faire partie de la ligue séparée. Mais les créatures de Siegwart, presque réduites à l'état d'automates, ne tinrent aucun compte de ces avertissements et rejetèrent la proposition, ce qui engagea neuf membres du conseil, MM. Martin Arnold, l'ancien avoyer Kopp, le D[r] Casimir Pfyffer, Félix Balthasar, le colonel Schumacher-Uttenberg, Ignace Pfyffer et Martin Ronka à faire insérer au protocole une déclaration par laquelle ils repoussaient toutes les suites d'une alliance pareille et la responsabilité qu'elle pouvait faire peser tôt ou tard sur les membres du grand conseil, etc. Ces hommes prévirent les conséquences désastreuses qu'entraînerait la révolte contre l'autorité suprême de la Confédération, mais on ferma l'oreille à leurs avertissements. Cependant le vote de M. Kopp était pressant, énergique; sans crainte il osa dire entre autres: «On représente les douze États de la majorité comme des brigands *(Räuber).* Je n'ai pas peur de ces brigands contre lesquels l'Autriche fournit des balles et des munitions; je crains bien plutôt cette liberté que les Autrichiens nous apporteraient sur la pointe de leurs baïonnettes.» A ces paroles énergiques et sensées, partant d'un cœur suisse profondément convaincu de ses devoirs envers la patrie, on répondit par des injures et des paroles furibondes. Les conseillers *Hautt* et *Portmann* se distinguèrent particulièrement dans ce genre oratoire.

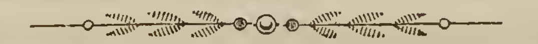
Cependant la diète faisait chaque jour un pas en avant pour atteindre son but, c'est-à-dire pour sauver l'honneur national en faisant exécuter ses arrêtés: elle procéda à de nouvelles élections dans l'état-major fédéral. Elle nomma neuf colonels fédéraux, onze lieutenants-colonels et dix majors. Le député des Grisons à la diète, M. *Abys,* de Coire, fut promu

au grade de commissaire fédéral des guerres. Comme par leur radiation du cadre de l'état-major général les anciens colonels fédéraux Rüttimann et Maillardoz sortaient aussi du conseil fédéral de la guerre, et que le colonel *Ziegler,* de Zurich, refusait d'assister ultérieurement aux séances de cette autorité, la diète les remplaça par les colonels fédéraux *Frei-Herose,* d'Arau, *Rilliet-Constant,* de Genève, et *Luvini,* du Tessin, et désigna comme suppléants les colonels fédéraux *Gmür,* de Schänis (St-Gall) et *Egloff,* de Tägerwylen (Thurgovie). Le colonel fédéral d'artillerie *d'Orelli,* de Zurich, fut nommé directeur de l'école militaire de Thoune. Il y eut encore plusieurs promotions parmi les employés du commissariat des guerres; on nomma aussi un chirurgien de division. Plusieurs braves officiers furent en partie promus, en partie nouvellement élus dans l'état-major, comme par exemple le colonel Gerwer, de Berne; Ritter de St-Gall; Isler, du canton de Turgovie, et d'autres encore. Ce qu'il y a de frappant, c'est que le frère du général du Sonderbund, M. *Edouard de Salis-Soglio,* alors lieutenant-colonel fédéral, fut promu au grade de colonel. Ce choix tomba toutefois sur un Suisse brave, fidèle à ses devoirs, et qui n'avait rien de commun avec son frère.

Après toutes ces démarches, il restait encore à la diète de mettre ses arrêtés à exécution; mais à cet effet elle avait besoin d'instructions spéciales de la part de plusieurs des États formant la majorité. Ceux-ci avaient bien voté la dissolution du Sonderbund, mais ils n'avaient pas encore pu se prononcer sur les mesures d'exécution. La commission des sept fit son rapport à la diète et lui soumit ses propositions. Elle se basa principalement sur deux pièces, savoir: sur une dépêche adressée sous la date du 25 août par le gouvernement de Lucerne au directoire, dépêche par laquelle cet État déclarait que Lucerne ne reconnaissait en aucune manière comme obligatoire l'arrêté pris par la diète concernant le Sonderbund, mais qu'en conformité des protestations antérieures faites par la députation lucernoise, il devait réserver ses droits et ses convenances. L'autre pièce était une dépêche du gouvernement d'Argovie, qui informait le directoire que l'État de Lucerne faisait construire de nouvelles redoutes au pont de Gislikon. La proposition de la commission

des sept tendait à ce que la diète de 1847 prononçât son ajournement au 18 octobre, pour délibérer alors sur les mesures à prendre, dans l'attente que les États dont les instructions n'étaient pas suffisantes pour atteindre le but qu'on avait en vue, les compléteraient d'une manière convenable. Les députés à la diète avaient terminé leurs travaux et ils retournèrent dans leurs foyers pour se réunir de nouveau dans cinq semaines environ, afin de mettre la dernière main à l'œuvre qu'ils avaient commencée. L'union intime des députés des 12 $^2/_2$ États offrait un spectacle ravissant dans le sein de la diète. On compulserait en vain l'histoire des assemblées diétales pour y trouver un pareil spectacle. Plusieurs députés à la diète furent reçus solennellement dans leur patrie, particulièrement M. le bourgmestre Furrer, à Zurich, auquel la société de chant dite *Harmonie* donna une sérénade aux flambleaux. A cette occasion il dit entre autres que «les cantons du Sonderbund étaient en révolte ouverte contre la Confédération, que plus que jamais il avait la conviction qu'il fallait engager la lutte avec eux, et qu'il était maintenant fermement décidé, lors même qu'il devrait y trouver sa perte, à sacrifier toutes ses forces personnelles pour soutenir cette lutte.»

Ce langage décidé de M. Furrer, homme d'État généralement aimé et très-influent, éveilla partout la joie et l'enthousiasme. On attendait avec impatience les instructions complémentaires pour les mesures d'exécution, ainsi que le 18 octobre, jour auquel la diète devait s'assembler de nouveau.



CHAPITRE III.

Nouvelles instructions des grands conseils dans l'affaire du Sonderbund; préparatifs militaires réciproques et événements ultérieurs jusques et y compris l'arrêté d'exécution pris par la diète.

La majorité du peuple suisse attendait avec une impatiente anxiété les instructions des grands conseils de St-Gall, Schaff-

house et Grisons. On flottait encore entre la crainte et l'espérance, principalement au sujet de St-Gall et des Grisons, car non seulement dans le premier, mais encore dans le second de ces cantons avaient lieu des menées réactionnaires de toute espèce. La conduite des meneurs du parti conservateur à St-Gall était telle qu'on pouvait en inférer que ce parti avait des liaisons très-étroites avec le Sonderbund. Les plans furent secrètement dressés et les rôles distribués. St-Gall devait, autant que possible, annihiler l'autorité et l'action du pouvoir fédéral, procurer le triomphe d'une minorité rebelle sur la majorité constitutionnelle et amener l'anarchie dans la Confédération suisse. Jacques *Baumgartner* semble avoir été le centre autour duquel gravitaient toutes les menées séditieuses; ce qui le prouve, ce sont les événements qui se sont passés dans ce canton et la brochure provocatrice qu'il a publiée sous le titre: *La question des jésuites et les instructions de St-Gall.* Cet écrit avait évidemment pour but de faire sortir St-Gall des rangs des cantons libéraux et de l'attirer dans la ligue des cantons amis des jésuites: l'auteur n'ignorait pas qu'alors la question des jésuites sortirait insensiblement d'elle-même du recès de la diète. Baumgartner était puissamment secondé par le colonel *Breni*, de Rapperschwyl, qui s'était rendu à la conférence de Zug avec *Rickenmann*, *Höfliger* et *Bühler*, de Rapperschwyl. Breni a aidé à acheter le plomb qui devait être expédié au Sonderbund, mais qui a été intercepté en route. Outre Baumgartner et son adjudant Breni, les ecclésiastiques *Bopp* et *Greit*, ainsi que *Léonard Gmür*, *Müller*, aubergiste à Schmerikon, *Eichmann*, à Ernetschwweil près d'Uznach, et d'autres, déployaient une grande activité.

A Schaffhouse, le pasteur *Schenkel* avait écrit douze lettres sur la pacification de la Suisse. A Zurich, les hommes de la révolution de septembre devinrent tellement pacifiques, qu'ils mirent tout en œuvre pour conjurer les horreurs de la guerre civile, comme s'ils avaient ignoré que, lorsque l'autorité suprême d'un pays veut mettre à l'ordre des citoyens rebelles par la force des armes, ce n'est pas une guerre civile, mais une guerre entreprise dans le but de soumettre des rebelles. En cherchant à produire de l'effet par leur refrain sempiternel: *Voulez-vous la paix ou la guerre,* les feuilles à la dévotion des

jésuites s'imaginaient que la question du Sonderbund sortirait du sein de l'autorité compétente pour être déférée au peuple. Il est probable que ces feuilles, et notamment la *Gazette fédérale* de Zurich, se croyaient reportées à 1839, où elles firent sanctionner par les communes leur œuvre du 6 septembre, de sinistre mémoire. Nous ne sommes plus en 1839, ni en 1840 et 1841, mais nous comptons quelques années de plus, et en avançant en âge nous avons acquis un peu de prudence. Le peuple zuricois, qui a déjà tiré une fois du feu les marrons pour ses gracieux seigneurs et qui s'y est brûlé les doigts, n'a plus voulu se prêter à une semblable manœuvre. Ce peuple, que du reste on méprisait et conspuait (voir le *Peuple et le Souverain,* par le Dr Bluntschli), fut traité par ces mêmes hommes de peuple noble et élevé lorsqu'il eut satisfait leur égoïsme et expulsé à coups de tridents et de bâtons un gouvernement que détestaient ces gens-là. Mais après que ce peuple, qui avait été momentanément égaré, fut revenu à son bon sens naturel, et qu'il eut déclaré publiquement et solennellement à Schwamendingen et à Unterstrass qu'il ne voulait plus ni couvents, ni jésuites, il fut subitement traité, toujours par les mêmes hommes, de populace effrénée, de bande de faillis, de maçons tyroliens, d'ouvriers étrangers et autres qualifications de même espèce. Et lorsqu'en 1846 il purgea l'écurie d'Augias, appelée le régime de septembre, ce fut de nouveau un peuple stupide, séduit, et les feuilles conservatrices firent des jérémiades à fendre les pierres.

On pouvait donc conclure que le peuple zuricois, et notamment la partie apte à porter les armes, se prononcerait dans une votation éventuelle pour l'exécution des arrêtés de la diète. Cependant la *Gazette fédérale* (qu'on a surnommée à juste titre *anti-fédérale)* ne cessait de donner des espérances trompeuses aux chefs du Sonderbund, et n'a peut-être pas peu contribué à les faire persister dans leur entêtement et à amener leur prompte chute.

A *Schaffhouse* et même à *Berne* se manifestaient quelques velléités de soumettre au peuple la question *de la guerre et de la paix;* mais il n'était pas possible de réaliser cette idée sans faire une révolution, et il était encore moins possible de faire

une révolution, car le peuple avait ouvert les yeux. Les amis du Sonderbund répandirent contre les gouvernements libéraux et leurs fonctionnaires les calomnies les plus basses et les plus haineuses. Tous les ressorts furent mis en jeu, notamment dans les cantons de St-Gall et des Grisons, pour empêcher qu'il ne fût pris un arrêté d'exécution contre le Sonderbund.

Au milieu d'intrigues et de menées de toute espèce de la part des amis du Sonderbund, les grands conseils de la Suisse libérale mirent activement la main à l'œuvre sans se laisser étourdir par les clameurs jésuitiques. Le grand conseil de Zurich vota à une immense majorité les mesures d'exécution, et il fut alloué au conseil exécutif un crédit supplémentaire de 20,000 fr., outre les 40,000 fr. déjà votés précédemment, pour l'acquisition d'effets militaires.

Lorsque les cantons du Sonderbund eurent connaissance de la volonté ferme et de la conduite énergique du grand conseil de Zurich, ils redoublèrent leurs préparatifs militaires. Ils firent examiner les passages du Grimsel et de la Furca, le Susten, les passages qui conduisent du canton d'Uri dans les Grisons, à Glaris et dans le Tessin. On plaça des mines dans plusieurs endroits, principalement près de Gislikon, à Münster, au pont de l'Emme, sur le Hafendeckel près de Knutwyl, au-dessus du pont, près de Sursée, du Bognauerkäppeli, de Mauensée, à Kottwyl, sur la route vers Seewagen, ainsi qu'entre Zell et Hüswyl; près du pont de Luthern il y avait des mines des deux côtés de la route et deux derrière Zell sur la route qui conduit à Langenthal. Le Gutsch fut tout particulièrement fortifié et pourvu d'arbres abattus. C'est sur cette éminence que se trouvait la mine appelée *mine-monstre*. On pratiqua aussi des mines à la Schindellegi, canton de Schwyz, dans la direction du canton de Zurich; on y fit des redoutes et des abattis d'arbres, de même que sur la frontière de Zug qui touche au canton de Zurich. On éleva aussi des fortifications considérables autour de la ville de Fribourg et dans l'intérieur de ce canton; enfin on se retrancha également dans les cantons d'Uri, d'Unterwalden et du Valais. L'enquête que le gouvernement du Tessin fit ouvrir au sujet des munitions arrêtées à Lugano prouva qu'elles venaient de la citadelle autrichienne de Milan. L'aigle autri-

chienne était empreinte sur les barils de poudre. Dans plusieurs autres localités de la Suisse, même à Bâle, on intercepta des armes et des munitions destinées au Sonderbund.

Des landsgemeinden devaient se tenir dans les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden et de Zug. Il est indubitable que les meneurs avaient l'intention de se retrancher derrière le peuple qu'ils avaient séduit, dans le cas où la guerre aurait une issue malheureuse pour eux, pour pouvoir dire ensuite comme les enfants: «Ce n'est pas nous, ce sont eux qui l'ont fait.» Une assemblée présidée par Siegwart délibéra également à Lucerne sur la question de savoir si l'affaire du Sonderbund serait soumise au peuple. Siegwart s'opposa cependant à ce qu'une question aussi importante fût soumise au peuple; il est tout naturel que les créatures de ce personnage ne pouvaient vouloir autre chose que ce que voulait leur maître, car sa volonté était la loi, quelqu'illégale que fût toute sa conduite.

Personne, dans le canton de Lucerne, n'aurait voulu prendre les armes pour soutenir le Sonderbund comme tel; c'est pourquoi on trouva nécessaire, dans le but d'opérer une scission en Suisse, d'en faire une question religieuse. Le père *Roh,* jésuite de Lucerne, déclara que la lutte soutenue par les cantons de l'alliance séparée contre le reste de la Confédération était une lutte entre le christianisme et l'idolâtrie; le curé *Rickenbach,* de Lucerne, compara dans un sermon le peuple à des chats auxquels on jette la corde au cou pour les étrangler; on répandit parmi le peuple les contes les plus aventureux; on disait que les grands cantons viendraient envahir les cantons catholiques pour leur imposer une nouvelle religion par la force des armes, etc. Dans tous les cantons du Sonderbund, et notamment dans celui de Schwyz, les prêtres abusaient de la chaire à l'envi pour fanatiser le peuple.

Tous les prédicateurs avaient reçu l'ordre de préparer le peuple aux landsgemeinden qui allaient se tenir prochainement. Dans le canton de Zurich, quoiqu'assurément aucun ordre n'eût été donné à cet effet, plusieurs sermons fanatiques furent également prêchés le jour du jeûne fédéral, ce qui a engagé le gouvernement zuricois à aviser les pasteurs qu'ils eussent à s'abstenir de toute politique dans leurs sermons. Le juge

d'instruction *Ammann* enrôlait dans le canton de Lucerne des individus pour en former un corps de volontaires, gens pour la plupart tarés dans l'opinion publique et qui n'avaient d'autre but que le meurtre et le pillage. On leur avait donné pour coiffure une espèce de bonnet avec une visière retroussée qu'ils pouvaient abattre à volonté et qui leur recouvrait la figure de manière à n'apercevoir que les yeux et le nez. Cet aspect hideux leur donnait plutôt l'air de bandits que de milices régulières; c'est pourquoi on les nomma le *corps des vengeurs*. Ce corps était le pendant de la fameuse garde prétorienne de Lucerne, composée en grande partie de filous et de vauriens. Le drapeau du corps des vengeurs, orné du portrait de Leu, fut béni le jour de la fête de l'archange Michel.

Après avoir été préparées longtemps d'avance de la manière que nous venons de signaler, les landsgemeinde furent effectivement tenues. Ce fut Schwyz qui prit l'initiative le 26 octobre. *Ab-Yberg* se lamenta sur les réfugiés, les rédacteurs de journaux et les professeurs étrangers; il raisonna sur l'asservissement politique et religieux que les protestants voulaient faire peser sur le peuple et mit tout en œuvre pour qu'on résistât aux arrêtés de la diète. Le peuple, induit en erreur, adhéra à la proposition présentée par le landammann *Holdener,* laquelle tendait à approuver les démarches faites jusqu'alors par le gouvernement et à ne pas se détacher du Sonderbund. Les landammanns libéraux *Gyr* et *Benzinger* donnèrent à leurs concitoyens de sages avertissements sur les conséquences qu'entraînerait pour le canton la conduite du gouvernement; ils exhortèrent à se détacher du Sonderbund et proposèrent d'invoquer la médiation de Confédérés distingués: ce fut envain, le peuple fanatisé, excité et séduit, ne prêta pas l'oreille à leurs paroles chaleureuses et patriotiques, mais il adopta les propositions du gouvernement et décida en outre d'organiser toutes les forces militaires du canton. Ab-Yberg fut nommé commandant en chef des troupes schwyzoises, et son frère, *Dominique Ab-Yberg,* commandant en chef du landsturm. On poussa le terrorisme si loin que, sur la proposition du landammann *Kamer,* on décida «de punir de la manière la plus sévère, dans son corps et dans ses biens, quiconque ne donnerait pas suite à l'appel qui lui

serait fait, à moins qu'il n'en fût empêché par le plus grand besoin ou par la puissance de Dieu, quiconque s'opposerait à la résolution de ce jour par ses paroles et ses actions, qui la critiquerait malicieusement ou sympathiserait avec l'ennemi.» Le colonel *Salis-Soglio*, le secrétaire d'État *Meier*, de Lucerne, et le colonel *Breni*, de Rapperschwyl, étaient présents à la landsgemeinde. Ce dernier doit avoir été conspué par le peuple dans le trajet qu'il fit d'Einsiedlen à Rothenthurm. Pendant que les *pacifiques* conservateurs jubilaient de la résolution *guerrière* prise par environ 9000 Schwyzois, on apprit que le canton de Vaud organisait en toute hâte toute la population virile depuis l'âge de 17 à 60 ans, que l'enthousiasme était général dans ce canton et qu'il serait bientôt en mesure de pouvoir disposer de plus de 40,000 hommes. Toutes les troupes devaient déjà être assermentées le 3 octobre.

Cependant les meneurs du Sonderbund se gardaient bien de porter à la connaissance du peuple des cantons primitifs, où les feuilles libérales n'avaient plus accès, l'enthousiasme qui régnait dans tous les cantons libéraux, et on était en droit de s'attendre que les landsgemeinden d'Unterwalden et de Zug se prononceraient dans le même sens que celle de Schwyz. Il est vrai que la landsgemeinde de Zug n'avait été convoquée qu'à l'effet de repourvoir à la place de capitaine général devenue vacante par décès. De l'avis de la commission gouvernementale, on ne devait faire aucune proposition relativement au Sonderbund, parce qu'elle regardait une proposition de cette nature comme contraire à la constitution; cependant on avait déjà pris des mesures pour couvrir d'un voile cette violation de la constitution, car dans le préavis même de la commission gouvernementale il était dit: «Mais si le peuple a des vœux à exprimer dans un sens ou dans un autre, il pourra le faire.»

Cette landsgemeinde fut tenue le 3 octobre. Environ 4000 citoyens y assistèrent. Après l'élection du capitaine général, le landammann *Bossard* souleva la question du Sonderbund, au sujet duquel la landsgemeinde devait exprimer des *vœux*. Le major *Hess* prit le premier la parole, prononça un discours fanatique dans lequel il parla, entre autres, de *spoliation des couvents*, et fit la proposition de voter au landrath des remer-

ciments pour la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors, tout en exprimant le vœu que cette autorité tentât de donner à la question du Sonderbund une solution pacifique, et, dans le cas où cela ne pourrait se faire, de mettre le canton en état de défense.

L'ancien juge cantonal *G.-A. Keiser* s'éleva avec énergie contre cette proposition, mais il fut souvent interrompu par les huées de cette masse fanatisée. Keiser qualifia le Sonderbund de ligue des Seigneurs, ligue qui avait été formée «non pour la religion des ancêtres, non pour les droits éternels et les libertés du peuple; qui avait été formée non par le peuple, mais par les *gouvernements* et pour les gouvernements contre les minorités libérales dans les sept cantons ligués, d'une part, et d'une autre part contre la Confédération qui faisait des efforts pour avancer dans la voie du progrès. Il soutint que ce n'était pas une politique suisse, mais une politique étrangère qui avait donné le jour au Sonderbund; que cette idée n'a pas été suggérée par les hommes du gouvernement, mais par un homme qui a acheté à prix d'argent le nom suisse, Siegwart-Müller, et qui s'est ensuite efforcé de fonder cette ligue monstrueuse dans le but de protéger sa politique anti-nationale et destinée à partager la Suisse en deux camps hostiles. Des circonstances malheureuses, ajouta-t-il, concourent à ce que le peuple de Zug soit entraîné dans cette ligue de sinistre augure.» L'intrépide Keiser fut interrompu à différentes reprises par des cris tumultueux, des menaces et des sifflets, mais il persista à faire usage du droit inhérent à sa qualité de citoyen libre et à s'exprimer d'après sa conviction. Il démontra en outre l'incompatibilité du Sonderbund avec le pacte fédéral de 1815, et pria instamment ses concitoyens de ne pas violer ce pacte; il leur mit sous les yeux les conséquences qui résulteraient nécessairement pour le canton si un parti formant la minorité en Suisse se révoltait les armes à la main contre une décision légale prise par l'autorité suprême de la Confédération, etc. Lorsque l'orateur parla de la terrible responsabilité qui pèserait sur ceux qui forceraient la diète de faire verser le sang des citoyens pour faire exécuter les arrêtés qu'elle a rendus dans les limites du pacte fédéral, et qu'animé d'un amour sincère pour le peuple

il eut fixé l'attention de l'assemblée sur les suites malheureuses que le Sonderbund devait avoir pour le canton, on fit un vacarme continu qui l'empêcha de continuer son discours. En conséquence, il termina par les paroles que voici :

«Citoyens du canton, je cède à la violence; je proteste contre le Sonderbund de la manière la plus solennelle, en présence de Dieu et de toute la Confédération, et au nom du parti libéral du canton de Zug; je fais pour ce parti toute réserve contre les suites malheureuses qui en découleront et je rejette cette responsabilité avec tout son poids sur le gouvernement, et avec lui sur tous ceux qui opposeraient une résistance armée à un arrêté rendu par la diète pour la dissolution du Sonderbund. Mais vous, hommes libéraux du canton, quittez avec moi cette place où l'on écrase la liberté de la parole; retirons-nous, retirons-nous!»

Après cette protestation solennelle, Keiser se retira, et un tiers environ des citoyens présents à l'assemblée, parmi lesquels le plus grand nombre des soldats qui s'y trouvaient, le suivit en poussant des cris d'allégresse. On aurait dû s'attendre que le peuple de Zug prêterait l'oreille aux paroles de ce généreux Confédéré, que tout vrai Suisse doit aimer et respecter; mais la majorité était trop aveuglée et fanatisée pour tenir compte de ses avertissements. Lorsque l'oppositon se fut retirée, les citoyens présents adoptèrent la proposition de Hess.

Unterwalden suivit aussi le malheureux exemple donné par Schwyz et Zug. Dans les deux parties du canton (Unterwalden-le-haut et Unterwalden-le-bas), les propositions du gouvernement furent adoptées; elles tendaient à maintenir le Sonderbund et à résister par la force des armes aux arrêtés de la Confédération dans le cas où ils seraient mis à exécution. Le peuple d'Uri fut travaillé par les capucins et les prêtres, conduit à la landsgemeinde en masse dans des voitures et traité gratuitement dans les auberges. Dans un libelle qui fut distribué deux jours avant la landsgemeinde, on traitait presque la diète de bande de brigands et on dépeignait les cantons libéraux comme ne renfermant que des bandits; le peuple des 12 ²/₂ États était signalé comme irréligieux, dissolu, ambitieux et aveuglé, il marchait à

sa ruine à pas précipités. Toute critique des résolutions de la landsgemeinde devait également être punie criminellement. Le résultat de la landsgemeinde était facile à prévoir, car la vallée d'Ursern n'y avait d'autres représentants que l'ennemi mortel du thalammann *Nager* et un capucin.

La conduite de Glaris fut bien différente de celle des États démocratiques précités. Déjà en mai 1842 Glaris s'était donné une nouvelle constitution qui abolissait l'inamovibilité des fonctionnaires publics, et par ses institutions, à l'exception des droits de souveraineté du peuple dans la landsgemeinde, il s'était rattaché aux grands cantons de la Suisse. Ce pays, si remarquable par son activité et son industrie, ne pouvait être entraîné dans le tourbillon du Sonderbund. Il y avait bien quelques citoyens qui voulaient porter devant la landsgemeinde la question du Sonderbund; mais le landrath rejeta à une grand majorité une proposition faite dans ce but par *Pierre Jenni,* non pas qu'on craignît que le peuple se prononçât en faveur de la ligue séparée, mais parce que jusqu'ici c'était toujours le landrath qui avait été l'autorité compétente pour donner des instructions aux députés à la diète.

La proposition de la commission d'État fut convertie en résolution et la députation à la diète reçut pour mandat de voter, après que tous les moyens de conciliation auront été épuisés, l'emploi de la force armée contre le Sonderbund et d'adhérer à toutes les mesures d'exécution nécessaires pour l'expulsion des jésuites. Comme le landammann *Blumer* avait demandé sa démission, on nomma deux députés pour le remplacer, MM. *K. Jenni,* conseiller d'État, président de la société fédérale des carabiniers, et son secrétaire *Blumer,* président du tribunal civil. De plus, on donna au gouvernement tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à des exercices militaires.

Les cantons de Zurich, Berne, Soleure, Argovie, Thurgovie, Vaud et Genève, ainsi que les deux braves demi-cantons d'Appenzell (R.-E.) et de Bâle-Campagne, avaient déjà donné des instructions pour la dissolution du Sonderbund, et, en cas de besoin, par la force des armes. On s'attendait à une résistance opiniâtre dans le Tessin, mais cet État donna également des instructions dans le sens libéral. On reçut aussi bientôt de

Schaffhouse l'agréable nouvelle que, malgré les lettres du pasteur Schenkel, lesquelles avaient toutefois ébranlé la partie la moins éclairée de la population, le grand conseil de ce canton avait résolu le 1er octobre d'avoir préalablement recours à tous les moyens pacifiques pour engager les États du Sonderbond à dissoudre spontanément leur alliance, et d'employer alors la force des armes si les démarches conciliatrices demeuraient infructueuses. L'aristocratique demi-canton de Bâle-Ville, qui avait depuis longtemps plaisir à fraterniser avec le Sonderbund, persista à jouer le rôle malheureux de conciliateur, et Appenzell (R.-I.), qui aurait voulu s'adjoindre au Sonderbund si ses faibles forces et sa position topographique le lui eussent permis, s'abstint aussi de prendre part à un arrêté d'exécution. En ce moment, les yeux étaient alors fixés sur les cantons de St-Gall et des Grisons.

Tous les esprits étaient en suspens sur les résolutions qui seraient prises par les grands conseils de ces deux cantons, et l'on se demandait avec anxiété s'ils voteraient des mesures d'exécution par la force des armes. On reçut cependant des Grisons la nouvelle rassurante que, malgré les intrigues et les excitations des fanatiques du pays d'Enhaut, on était à Coire prêt à toutes les éventualités, et que si le gouvernement ne mettait pas des troupes sur pied pour empêcher une insurrection éventuelle, il se présenterait des volontaires en masse pour tenir les agitateurs en respect. On ajoutait qu'on ne pouvait douter que la majorité du grand conseil ne se prononçât pour les mesures d'exécution. L'exemple de Schaffhouse, qu'on croyait chancelant, avait toutefois influé d'une manière efficace sur les Grisons et St-Gall. Dans ces deux cantons les grands conseils étaient convoqués pour le 11 octobre. L'agitation et les menées séditieuses continuaient dans ces deux cantons, notamment à St-Gall, et elles prirent un caractère tel que le gouvernement st-gallois se vit obligé de publier une proclamation énergique, dans laquelle il exprimait la ferme volonté de sévir avec rigueur contre les agitateurs. Trois compagnies de fusiliers furent appelées dans le chef-lieu pour le 11 octobre, et la bourgeoisie de la ville de St-Gall établit une garde civique bien organisée, qui devait être jour et nuit sur ses gardes. Environ 1200 hommes

s'étaient réunis pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Dans le même temps Thurgovie et Appenzell (R.-E.) passèrent leurs milices en revue, et Zurich fit exécuter par hasard, sous le commandement du colonel d'Orelli, une manœuvre d'artillerie dans les communes montagneuses. La nouvelle qu'il pourrait y avoir un combat calma les agitateurs les plus échauffés, de sorte que le grand conseil put poursuivre le cours de ses délibérations sans craindre un bouleversement violent dans le canton.

Les 150 membres qui composent le grand conseil étaient tous présents lors de cette importante discussion. *Gmür* déposa sur le bureau de la présidence tout un paquet de pétitions, couvertes de 15,000 signatures environ, pétitions qu'il avait fabriquées pour la plupart ou recueillies dans le canton.

La séance s'ouvrit par la lecture de l'excellent rapport que fit M. le landammann Næff sur la gestion des députés à la diète. On aurait dû ensuite soumettre à la délibération le message du petit conseil sur le projet d'instructions supplémentaires; mais il s'éleva un orage qui avait pour but de renverser le petit conseil. Les conservateurs, au nombre de vingt environ, firent au petit conseil les reproches les plus amers à cause de la proclamation énergique qu'il avait publiée, de l'appel de trois compagnies de fusiliers et de l'approbation qu'il avait donnée à la garde de sûreté de St-Gall. Baumgartner se servit même d'expressions très-dures pour blâmer le petit conseil de ce qu'il souffrait que les cantons de Zurich, Thurgovie et Appenzell (R.-E.) échelonnassent des troupes sur la frontière st-galloise et fissent des rassemblements militaires. En conséquence il fit la proposition de dissoudre la garde de sûreté, de licencier les trois compagnies de fusiliers, de charger le petit conseil de porter plainte contre les gouvernements de Zurich, Thurgovie et Appenzell (R.-E.) à cause des revues qu'ils faisaient sur la frontière, et de faire désapprouver par le grand conseil la proclamation publiée par le petit conseil. Cependant le petit conseil avait donné, dans un court message, connaissance de l'appel des trois compagnies de fusiliers, et proposait que le grand conseil approuvât les mesures qui avaient été prises, qu'il maintînt et augmentât même ces troupes au besoin. La discussion

sur cette question préjudicielle dura jusqu'à sept heures et demie du soir sans interruption. Baumgartner, Breni, Rickenbach, Guldin, Good et Zündt se distinguèrent par leur audace et leur témérité. Bless, de Flums, trahit dans son emportement les plans de son propre parti et fit comprendre combien étaient réelles les assurances pacifiques données par messieurs les conservateurs. Du côté libéral s'élevèrent les conseillers d'État Næff, Curti, Hungerbühler, D[r] Weder, les grands conseillers Rohrer, colonel Bernold, colonel Gmür, Fels, Göldi, Æppli, etc., pour défendre le petit conseil. La lutte était acharnée et 45 fois on fut sur le point d'en venir aux mains. Enfin, la votation eut lieu à sept heures et demie du soir. Les propositions de Baumgartner furent toutes rejetées. La victoire resta entièrement aux libéraux.

Dans la matinée du 13 obtobre commença la discussion sur le projet d'instructions présenté par le petit conseil et elle fut continuée sans interruption; cependant on ne put entrer en délibération article par article qu'à minuit et un quart. Lorsqu'à dix heures du matin on apprit des Grisons l'agréable nouvelle que les libéraux avaient remporté la victoire, puisque le grand conseil avait décidé qu'après que tous les moyens pacifiques seraient épuisés, la députation pourrait adhérer à un arrêté d'exécution, les conservateurs furent comme frappés de la foudre. Le jour auparavant, *Müller,* de Wyl, avait annoncé avec une joie visible que le grand conseil des Grisons s'était séparé sans avoir pris de résolution. Cette fausse nouvelle encouragea le parti conservateur à déployer toutes ses forces pour opérer le rejet du projet d'instructions présenté par le petit conseil. Tous ses efforts furent néanmoins inutiles, car à minuit et demi l'assemblée avait décidé par 76 voix contre 73 d'entrer en discussion article par article sur ce projet d'instructions. Les conservateurs essayèrent alors de donner de bonnes leçons aux libéraux et proposèrent une foule d'amendements; mais les libéraux ne donnèrent pas dans le piège. Vers trois heures de la nuit eut lieu la votation, qui eut pour résultat l'acceptation par le grand conseil des propositions du gouvernement, lesquelles autorisaient la députation à voter l'exécution des arrêtés de la diète, au besoin par la force des armes, dans le cas où les voies de la conciliation auraient été infructueuses.

Le grand conseil des Grisons donna aussi des instructions dans le même sens, comme on l'a déjà fait observer plus haut.

Les instructions des Grisons furent connues quelques jours avant celles de St-Gall et saluées avec acclamations. Bientôt après furent connues celles de St-Gall, et un cri d'allégresse se répandit d'écho en écho dans toutes les vallées de la Confédération.

Alors un cri de guerre sortit de tous les recoins conservateurs et ultramontains. Le gouvernement de Zurich lui-même fut obligé de porter plusieurs plaintes contre les diffamations de la *Gazette fédérale,* de même que contre quelques individus qui excitaient à la révolte, et pour diriger les poursuites qu'il avait entamées, il dut avoir recours à un procureur extraordinaire: il nomma dans ces fonctions M. l'avocat *Ehrhard.*

Le grand conseil de Lucerne était convoqué pour le 5 octobre. Mais il ne s'agissait nullement de soumettre la question du Sonderbund à la votation du peuple, car on fit la proposition d'assermenter tous les citoyens aptes à porter les armes, y compris le landsturm, et d'adresser à cet effet au peuple une proclamation dont le projet était déjà déposé sur le bureau. D'après cette proposition, les milices devaient se rassembler sur différentes places où l'on déléguerait des commissaires du gouvernement. D'abord un service religieux devait être célébré, un prêtre était chargé de prononcer un sermon et de bénir le drapeau de chaque bataillon, puis la proclamation devait être lue et l'assermentation avoir lieu.

L'ancien avoyer Kopp déclara qu'on ne pouvait prêter serment au Sonderbund avant que cette alliance n'eût été discutée légalement dans le sein du grand conseil et soumise à la votation du peuple, conformément aux termes de la constitution. Avant que cela ait eu lieu, ajouta-t-il, je ne puis prendre aucune part à la délibération sur cet objet. Sur quoi il quitta la salle des séances avec les huit autres membres formant l'opposition. Cependant le grand conseil adopta par 46 voix contre 8 les propositions du conseil exécutif, et il adhéra en outre à une disposition additionnelle proposée par une commission nommée dans cette affaire, disposition qui donnait au conseil exécutif des pouvoirs étendus sous le rapport politique, militaire et financier.

En même temps le grand conseil nomma *Pascal Tschudi,* de Glaris, commandant du landsturm. La proclamation qui suivit ces résolutions excitait, par les invectives les plus indignes contre la Suisse libérale, le peuple de Lucerne à s'opposer par la force armée contre les arrêtés de la diète. Jamais peut-être la presse n'a produit une œuvre aussi honteuse que cette proclamation, revêtue de la signature du président et de celle du secrétaire du grand conseil de Lucerne.

Le Dr *Steiger* adressa en même temps des *Lettres de paix* (Briefe des Friedens) au peuple lucernois, que ses gouvernants excitaient à la révolte contre l'autorité fédérale. Ce petit écrit, qui parut à Winterthur, exposait aux Lucernois, dans un langage chaleureux et incisif, la position que leur avaient faite leurs potentats et les dangers qu'ils couraient, etc. Il était à prévoir que, pour leurs instructions, les grands conseils de Fribourg et du Valais, et les landraths d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden et de Zug suivraient l'exemple de Lucerne, qui était la tête et l'âme du Sonderbund. Le landrath de Zug voulut, probablement comme canton frontière ouvert du côté de Zurich et par crainte des suites qui pouvaient en résulter, voiler un peu ses instructions, car cet État y disait qu'il se retirerait du Sonderbund lorsque la diète aurait laissé tomber la question des jésuites et donné aux catholiques des garanties pour leurs droits confessionnels et civils, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il se retirerait de cette alliance si l'on tolérait les jésuites et si l'on rétablissait les couvents d'Argovie. Les matadores de Zug savaient très-bien que cette condition ne pouvait être admise par la diète, et les instructions données par cet État n'étaient qu'une ironie à l'adresse des 12 $^2/_2$ États de la majorité.

Les cantons du Sonderbund se préparaient toujours davantage à la guerre. Ils reçurent des armes et des munitions non seulement de l'Autriche, mais encore de la France. Le directoire reçut avis d'un transport d'armes qui devait être dirigé de Besançon à Fribourg en empruntant le territoire du canton de Neuchâtel. Effectivement, les habitants du Val-de-Travers arrêtèrent le 4 octobre quatre voitures de fusils, malgré le châtelain de cette vallée qui menaçait de porter plainte contre eux auprès du conseil d'État; ces armes furent arrêtées à St-Sulpice

et conduites à Ste-Croix, dans le canton de Vaud, où elles furent remises au préfet de ce district. Plusieurs voitures, prêtes à entrer, stationnaient encore sur le territoire français à proximité de la frontière neuchâteloise. Comme il était clair que le gouvernement de Neuchâtel refusait d'obtempérer aux arrêtés de la diète et qu'on apprit même que des envois de cette espèce étaient escortés par des gendarmes neuchâtelois, le directoire délégua M. le conseiller d'État *Stockmar,* de Porrentruy, en qualité de commissaire fédéral à Neuchâtel pour y faire exécuter les arrêtés de la diète: le commissaire fédéral fit alors cesser les envois d'armes et de munitions à la destination de Fribourg.

Déjà le préfet d'Yverdon, sur l'ordre qu'il en avait reçu du gouvernement vaudois, avait fait arrêter le bâteau à vapeur l'*Industriel;* il le fit occuper par quarante carabiniers et un canon et croiser sur le lac de Neuchâtel pour surveiller les côtes fribourgeoises et empêcher la contrebande des Neuchâtelois. Quelques localités qui se trouvent sur le littoral furent encore occupées par des troupes et des canons. Fribourg en fit de même. Neuchâtel porta plainte au directoire. Le conseiller d'État Stockmar exécuta cependant avec habileté et une énergique fermeté le mandat qui lui avait été donné. Dans son embarras, le gouvernement de Neuchâtel délégua à Berne le conseiller d'État *Calame* avec mission de provoquer le rappel de ce malencontreux commissaire, chez lequel les préposés des communes des montagnes avaient sollicité une audience et où ils furent accueillis avec une cordiale amitié. Le délégué neuchâtelois dut s'en retourner sans avoir rien pu faire. Le gouvernement de Neuchâtel, qui dans les commencements avait repoussé dédaigneusement le commissaire fédéral, se résigna enfin à le reconnaître. Le conseiller d'État *Chambrier* fit à M. Stockmar une visite pour lui dire que le conseil d'État voulait respecter les arrêtés de la diète, arrêtés qu'il avait déjà mis à exécution en donnant des ordres à l'effet de faire rétrograder (mais non de faire arrêter) les transports d'armes qui se présenteraient à la frontière. On attribue ce changement d'opinion à l'attitude menaçante du peuple neuchâtelois, qui n'était nullement disposé à faire partie du Sonderbund. Le gouvernement de Neuchâtel, frappé de terreur, mit en toute hâte deux bataillons sur pied et fit organiser partout des gardes civiques.

Dans le district de Morat, comme dans tous les autres districts du canton de Fribourg, tous les soldats des armes spéciales avaient reçu l'ordre de se rendre dans le chef-lieu du canton, mais aucun homme de ce district ne répondit à l'appel : ils doivent s'être rassemblés à Morat et avoir déclaré au préfet qu'ils ne se battraient pas contre les troupes fédérales pour le Sonderbund et les jésuites, que dans tout autre cas ils seraient à la disposition du gouvernement. En revanche, dans la partie allemande, qui est catholique, le fanatisme était poussé à ses dernières limites, la vie et les propriétés des protestants y étaient à peine en sûreté ; un grand nombre de familles protestantes avaient cherché sur le territoire bernois un refuge contre les vexations des fanatiques fribourgeois. Les choses commencèrent à se compliquer. On apprit de Lucerne et des petits cantons que les troupes et le landstrum y étaient passés en revue. De leur côté, les grands cantons ne s'endormaient pas dans l'inaction. Zurich et Berne appelèrent leurs contingents sous les armes, mirent de piquet la landwehr et la réserve ; Vaud passa déjà en revue plus de 34,000 hommes; dans ce canton et dans celui de Berne il se forma des corps de volontaires pour se mettre à la disposition des gouvernements. L'avocat *Niggeler*, président du grand conseil de Berne, avait organisé un beau corps de fusiliers volontaires; Bâle-Campagne avait déjà passé en revue la landwehr; Argovie avait mis de piquet tous les hommes aptes à porter les armes; Thurgovie tenait déjà en disponibilité ses troupes du contingent; Soleure se préparait également; Glaris et Appenzell (R.-E.) poussaient avec non moins de vigueur leurs préparatifs militaires: Schaffhouse était prêt; Tessin et Genève prirent les armes. Dans ce dernier canton une émeute eut lieu lors du rassemblement des troupes, mais elle fut bientôt étouffée.

Le Sonderbund essaya d'attirer dans son camp le peuple du Freiamt argovien, et à cet effet il fit répandre en masse dans cette contrée *une prière respectueuse adressée au gouvernement d'Argovie,* mais qui avait été fabriquée à Lucerne. Dans le district de Bremgarten on arrêta et incarcéra le 13 octobre un individu qui portait une charge de ces pétitions. On y demandait que le gouvernement argovien voulût dispenser la population catholique du canton de prendre les armes contre le Son-

derbund. Le même messager était porteur d'une lettre ouverte adressée par le parjure *Schleuniger* au recteur *Meienberg*, lettre dans laquelle on lisait ce passage significatif: *Bientôt aura lieu un coup qui mettra dans la confusion les cantons radicaux et les ébranlera profondément.* On croyait que le Sonderbund avait l'intention d'attaquer le Freiaml, St-Gall ou le Tessin. Il est probable qu'on voulait désigner par-là les émeutes qui eurent lieu à St-Gall, dans le Tessin et dans d'autres parties catholiques, émeutes qu'on provoquait, comme nous le verrons plus tard, dans le but d'amener de la confusion en Suisse et d'en profiter pour faire des irruptions dans les cantons libéraux. Bientôt toute l'Argovie fut en mouvement. Le petit conseil et la commission militaire s'étaient déclarés en permanence et en donnèrent avis au directoire, qui décida que le gouvernement de Berne, outre les troupes qui se trouvaient déjà au service, mettrait encore sur pied trois bataillons et trois compagnies de carabiniers. Un certain nombre de troupes bernoises se dirigèrent aussitôt sur l'Argovie. Plusieurs libéraux commencèrent à fuir de Lucerne et de Fribourg. Six détenus de janvier parvinrent à s'évader des prisons de Fribourg et se rendirent à Berne.

Enfin arriva le 18 octobre, jour où la diète fut ouverte. Outre une pétition qui dépeignait les horreurs de la guerre, il était parvenu à la diète une protestation de toutes les communes du district de Morat contre le Sonderbund; ces communes déclaraient en outre qu'elles ne fourniraient pas leurs milices pour une résistance manifeste aux arrêtés de la diète, etc.

La discussion fut ouverte sur les mesures ultérieures à prendre pour mettre à exécution les arrêtés de la diète. On sait que les instructions des députés de la majorité portaient qu'avant tout on épuiserait les moyens propres à amener une solution acceptable et pacifique de la question. La diète se fit aussi un devoir de remplir cette tâche avec la plus scrupuleuse fidélité.

Afin de dessiller les yeux d'une population circonvenue et trompée, à laquelle on faisait accroire que la majorité des États n'avait d'autre but que d'anéantir sa religon, sa liberté et son indépendance, son existence cantonale et d'élever sur ses ruines

une nouvelle Confédération, la diète, selon la coutume de nos ancêtres, résolut de déléguer des représentants fédéraux dans les cantons de la ligue séparée et d'adresser une proclamation au peuple et aux autorités cantonales, en invoquant toutefois l'article VI du pacte fédéral, qui contient la disposition suivante : «*Il ne peut être conclu entre les différents cantons aucune alliance préjudiciable à la Confédération en général ou aux droits d'autres cantons.*» Cet article démontre clairement qu'une alliance séparée est contraire à l'esprit et à la lettre du pacte fédéral. «Une alliance (est-il dit dans la proclamation) qui met le contingent des troupes qui en font partie sous la direction d'un conseil spécial de la guerre investi de pleins pouvoirs généraux et qui les soustrait par-là à la disposition des autorités fédérales, est dangereuse pour les grands intérêts de la Confédération et lèse les droits des co-États confédérés. Une alliance qui, d'après les déclarations qui ont été faites par quelques États, est également dirigée contre la diète elle-même et contre les décisions qui émanent de cette autorité, décisions contre lesquelles on ordonne d'avance une résistance armée, ne peut exister en présence du pacte général et dans le pacte général, sans mettre en péril au plus haut degré la sûreté intérieure de la Confédération et sans précipiter vers sa dissolution le lien commun qui unit les Confédérés.»

La proclamation invoque ensuite l'arrêté du 20 juillet, par lequel cette alliance séparée est déclarée incompatible avec l'alliance générale et par conséquent dissoute; elle fait ressortir les suites de la non-observation de cet arrêté de la part des sept États; elle rappelle la déclaration faite dans le sein de la diète qu'on opposerait une résistance armée à l'exécution de cet arrêté; elle parle des préparatifs militaires extraordinaires depuis longtemps en voie d'exécution, puis elle démontre que la diète ne peut tolérer un pareil état de choses à moins d'anéantir toute la considération qui est due à l'autorité fédérale, de briser la force du pouvoir fédéral légitime et de sacrifier l'honneur de la Confédération. La diète donne dans cette proclamation l'assurance la plus solennelle qu'elle ne veut point l'oppression des confédérés, l'anéantissement des souverainetés cantonales, le renversement violent des institutions fédérales actuellement

existantes; qu'elle ne veut point de gouvernement unitaire, point de violation de leurs droits et de leurs libertés, point de danger pour leur religion, mais qu'elle garantira plutôt en toute fidélité à tous les cantons, contre des attaques injustes, la protection qu'ils sont en droit de réclamer de co-États confédérés, protection que commandent les dispositions et le but du pacte commun. La proclamation se termine par ces mots:

«C'est pourquoi, confédérés, nos frères dans l'alliance helvétique, retirez-vous d'une alliance séparée qui n'est *pas nécessaire* pour vous, en tant qu'elle ne contient que ce qui est en harmonie avec le pacte commun, mais qui n'est pas admissible, *comme contraire au pacte,* en tant qu'elle renferme quelque chose d'autre. — N'oubliez pas que de telles alliances séparées sont déjà contraires à l'esprit et au sens des plus anciens traités d'alliance entre les confédérés. Le pacte actuellement existant vous garantit une protection suffisante pour la jouissance de vos droits. C'est pourquoi ne persistez pas plus longtemps dans une position qui sape les bases sur lesquelles repose le droit fédéral, divise les confédérés en deux camps hostiles, et qui pour ce motif met aussi en péril au-dehors notre liberté et notre indépendance. Vous connaissez maintenant les motifs qui nous ont déterminés à prendre notre arrêté. Des représentants fédéraux que, suivant la coutume traditionnelle, nous déléguons auprès de vous, vous feront connaître plus spécialement ces motifs dans le sens de la présente publication. Faites-leur un accueil d'amitié confédérale. Écoutez avec confiance les ouvertures qu'ils vous feront. Pesez bien la lourde responsabilité que vous assumez sur vous si des décisions basées sur des prescriptions non équivoques du pacte fédéral et les avertissements d'amitié confédérale que vous donne l'autorité suprême de la Confédération devaient continuer à ne pas être respectés. Incalculables sont les suites qu'entraînerait pour vous et la patrie tout entière votre persistance dans une pareille position. Il dépend encore de vous de les détourner. Prenez des résolutions telles que les réclament les obligations fédérales, la paix et le bonheur de la Confédération ainsi que de vos propres cantons. Comme frères et confédérés, nous n'appartenons qu'à une seule et même alliance! Ce que

nous voulons, c'est la légalité; c'est, conformément au devoir qui nous est imposé, le maintien de la sûreté intérieure et la sauvegarde de l'ordre garanti par le pacte. Fidèles et chers confédérés, donnez-nous fraternellement la main pour atteindre ce but qui nous est prescrit à tous en commun par nos devoirs fédéraux que nous avons juré de remplir.

»Dieu conserve et protège notre chère patrie!»

La diète désigna pour représentants fédéraux, dans le canton de Lucerne: MM. les landammanns *Næff*, de St-Gall, et *Brunner*, de Soleure. Dans le canton d'Uri: M. le conseiller d'État *Jenni*, de Glaris, et M. le conseiller cantonal *Hofmann*, de St-Gall. Dans le canton de Schwyz: M. *Kern*, président du tribunal d'appel de Thurgovie, et M. le landammann *Péquignot*, de Berne. Dans le canton d'Unterwalden: M. le landammann *Munzinger*, de Soleure, et M. le conseiller d'État *Bæschenstein*, de Schaffhouse. Dans le canton de Zug: MM. le bourgmestre Dr *Furrer* et le landammann *Sidler*, de Zurich. Dans le canton de Fribourg: MM. les conseillers d'État *Stockmar*, de Berne, et *Delärageaz*, de Vaud. Dans le canton du Valais: M. le conseiller d'État *James Fazy*, de Genève, et M. le colonel *Buchwalder*, de Délémont, canton de Berne.

Sur ces entrefaites, la diète reçut de différents côtés des nouvelles que les cantons du Sonderbund opéraient des mouvements militaires, qu'ils mettaient des troupes sur pied et exhalaient des menaces contre la Suisse libérale. On apprit notamment que Lucerne avait mis sur pied tout son contingent et sa landwehr, que le bataillon Meier était déjà arrivé au pont de Gislikon et que de l'artillerie était en marche pour aller le rejoindre. On apprit en même temps qu'un bataillon de Schwyzois était arrivé à Kussnacht et que les Valaisans avaient l'intention de franchir le territoire vaudois pour marcher sur le canton de Fribourg en passant par Châtel-St-Denis. Malgré les assurances données par Bernard Meier que les cantons du Sonderbund ne voulaient pas la guerre civile, la diète trouva néanmoins, en présence de ces faits, qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour un armement fédéral, d'appeler au service une partie de l'état-major général, et de charger le directoire

ainsi que le conseil fédéral de la guerre de procéder à cet armement. Pendant ce temps, les quatre bataillons du contingent lucernois occupèrent les frontières contre le Freiamt argovien ainsi que les environs de Lucerne; la landwehr se mit aussi en marche. Ainsi, avant que l'arrêté d'exécution fût rendu, le Sonderbund avait déclaré la guerre à la Confédération par les mesures qu'il avait prises. On disait généralement que les représentants fédéraux recevraient, pour toute réponse, l'assurance qu'on les attendait les armes à la main.

Sous des auspices pareils, la diète tint le 24 octobre une séance secrète, dans laquelle elle décida de mettre 50,000 hommes sur pied. Elle nomma une commission composée de MM. *Druey*, conseiller d'État de Vaud, *Rüttimann*, conseiller d'État de Zurich, et *Steiger*, secrétaire d'État de St-Gall, à l'effet de lui faire des propositions pour l'élection d'un général et d'un chef de l'état-major général. Sur la proposition que fit immédiatement cette commission, M. *Guillaume-Henri Dufour* fut nommé général de l'armée fédérale, et M. le colonel *Frei-Herose*, d'Arau, chef de l'état-major général; l'état-major fédéral fut ensuite complété par de nouvelles élections.

L'élection tant du général que du chef de l'état-major général inspira une grande confiance aux milices ainsi qu'au peuple. M. Dufour, ce vieux guerrier et tacticien habile, sexagénaire plein de force et de vigueur, a servi sous Napoléon en qualité d'officier du génie, à l'époque où Genève faisait encore partie du vaste empire français. Les occasions ne manquaient pas sous Napoléon d'apprendre la pratique de la guerre. Les feuilles françaises citent encore avec éloge la conduite du général Dufour à Grenoble où il aida à fortifier et à défendre cette ville. Depuis que Genève, sa ville natale, appartient de nouveau à la Suisse, il n'a jamais cessé de vouer ses services à la patrie suisse et il l'a fait constamment d'une manière distinguée. En sa qualité d'instructeur en chef du corps du génie à l'école militaire de Thoune, il a exercé l'influence la plus salutaire sur les jeunes officiers fédéraux, et toujours il a su leur inspirer de l'enthousiasme pour le service de la patrie. Comme quartier-maître général, il a dirigé la levée de la carte topographique de la Suisse, et c'est à lui que doivent leur existence les magnifiques cartes

5

qui ont déjà paru. En 1831, lorsqu'une armée fédérale fut mise sur pied pour la défense de la neutralité suisse, il fut adjoint au général *Guiger de Prangin* en qualité de chef de l'état-major général. Il s'est acquis de la célébrité par la publication de plusieurs ouvrages militaires estimés (notamment de son *Manuel de tactique pour les officiers suisses).* Dufour est un homme de théorie et de pratique, un chaud confédéré, un noble cœur, un esprit bienveillant et aimable que tous les partis estiment. La diète ne pouvait faire un choix meilleur. Les événements ultérieurs l'ont justifié d'une manière brillante.

Le colonel *Frei-Herose,* dans toute sa force virile, était déjà connu, en qualité de commandant d'un bataillon argovien, comme un militaire zélé et un officier capable. En 1839 il fut promu au grade de colonel dans l'état-major fédéral, et il a rendu des services incontestables aux affaires militaires de la Suisse, d'une part comme membre du conseil fédéral de la guerre, et d'un autre côté en sa qualité de colonel fédéral. Sa voix avait du poids tant dans le conseil fédéral de la guerre qu'au sein de la diète lorsqu'on délibérait sur les améliorations à introduire dans les affaires militaires. C'est un homme qui examine les choses avec maturité et qui les médite avec sagesse et prudence ; il est en outre un homme d'État habile et en cette qualité il a coopéré à la création d'institutions belles et utiles et contribué à la suppression de nombreux abus ; sous le rapport industriel il s'est aussi constamment appliqué à servir la patrie. Il a déjà donné de nombreuses preuves de sa valeur, notamment le 5 janvier 1841 où il soumit près de Vilmergen les habitants du Freiamt révoltés, et néanmoins il usa à leur égard d'une noble générosité après la victoire. M. Frei-Herose était l'homme propre à être revêtu des fonctions difficiles inhérentes à la charge de chef de l'état-major général, charge qui demandait un officier aussi habile qu'il l'est.

A son entrée en fonctions, le général Dufour adressa à l'armée fédérale la proclamation suivante :

Soldats ! Confédérés !

La haute diète assemblée à Berne a ordonné la mise sur pied de l'armée fédérale, pour maintenir l'ordre à l'intérieur, et pour défendre les droits et l'indépendance de la Confédération. Elle m'a fait l'honneur

de me désigner pour le commandement en chef. Je me mets donc à votre tête plein de confiance en votre amour et en votre dévouement pour la patrie.

Appelés, dans une saison avancée déjà, à prendre des cantonnements plus ou moins étroits, sachez vous contenter de ce que les habitants peuvent vous offrir. Ne soyez point exigeants et évitez toute injure et tout mauvais traitement, que l'on ne doit jamais se permettre, même en pays ennemi.

Je vous recommande avant tout une bonne discipline, comme le premier de nos devoirs. Sans discipline, point d'armée. C'est par leur discipline, autant que par leur force, que vos ancêtres ont gagné des victoires aussi brillantes et se sont acquis d'aussi grands noms. Imitez-les en ceci comme en toutes choses.

Soldats, l'étranger a les yeux fixés sur nous; montrez-lui que les soldats suisses, rangés sous le drapeau fédéral, n'ont plus qu'une seule pensée : celle de bien servir leur commune patrie.

Soldats, je ferai tout pour mériter votre confiance; comptez sur moi.

Berne, le 26 octobre 1847. G.-H. DUFOUR.

M. *Amrhyn*, chancelier de la Confédération, demanda sa démission pour ne pas être obligé de signer un arrêté éventuel d'exécution contre le Sonderbund.

Les représentants fédéraux, qui avaient reçu pour mandat de répandre la proclamation dans les cantons du Sonderbund et de l'appuyer dans le sein des autorités, ne furent point accueillis par les gouvernements de la ligue. Le peuple de ces cantons ne devait pas entendre le langage bienveillant de la Confédération et de l'autorité fédérale! Défense fut faite partout, à l'exception du canton de Zug, de répandre la proclamation de la diète; le gouvernement de Lucerne alla même jusqu'à rendre un arrêté qui portait que quiconque la répandrait serait arrêté et déféré au juge criminel; les représentants fédéraux ne trouvèrent pas même accès dans le sein des gouvernements chez lesquels ils étaient délégués. Cependant les négociations qui se poursuivaient dans des conférences tenues à Berne donnaient encore l'espoir qu'on conserverait la paix. Les sept cantons avaient notifié aux représentants fédéraux délégués chez eux qu'ils eussent à s'adresser à leurs députations à la diète, lesquelles étaient investies des pouvoirs nécessaires; mais on ne tarda pas à acquérir la conviction que les gouvernements de la

ligue avaient l'intention de tromper la diète, car ces députations déclarèrent qu'elles n'avaient aucune espèce de pouvoirs qui les autorisassent à entrer en accommodement.

De leur côté, les députés qui représentaient la majorité de la diète firent des propositions raisonnables en vue d'une conciliation; elles offrirent de laisser tomber la question des jésuites si Lucerne, eu égard à sa qualité d'un des trois vororts, consentait à les éloigner de son sein. S[t]-Gall s'engagea même à déterminer le grand conseil de son canton à admettre le jugement arbitral du pape dans la question des jésuites, si le Sonderbund voulait dissoudre son alliance. Un autre État déclara qu'il considérerait la contestation comme vidée, si le Sonderbund se dissolvait et si trois États désignés par lui s'adressaient au pape pour éloigner les jésuites. Mais toutes ces propositions, qui témoignaient de l'extrême indulgence du peuple suisse, furent néanmoins repoussées avec dédain.

Les députés du Sonderbund donnèrent à entendre qu'il serait possible d'entrer en accommodement, mais sous la condition que la question des jésuites serait soumise au pape et qu'on licencierait les troupes mises sur pied. Le rapporteur de la conférence médiatrice(*), M. le D[r] *Kern*, de Thurgovie, fit observer qu'il serait difficile que les députations protestantes, qui constituaient la majorité de la diète, reconnussent le pape en qualité d'arbitre, attendu qu'en partant même du point de vue purement confessionnel, le S[t]-Père ne peut être considéré que comme une puissance étrangère. Il ajouta qu'il appartenait au député de Lucerne, qui avait jadis dissuadé, dans le grand conseil de son canton, d'appeler les jésuites, en faisant ressortir les suites malheureuses de cet appel, de se charger de la belle tâche de provoquer l'éloignement de cet ordre. Le député de Lucerne doit avoir répondu dédaigneusement que ni lui ni personne d'autre ne ferait cette proposition à Lucerne.

(*) Le premier député de Bâle-Ville présidait la conférence médiatrice à laquelle, outre les députés des cantons du Sonderbund, assistaient aussi les premiers députés de Zurich, Soleure et Thurgovie.

Les prétentions des députés du Sonderbund étaient inconciliables avec l'honneur et le repos de la Suisse, car la diète ne pouvait admettre, notamment, le licenciement des troupes mises sur pied.

Dans la quarante-cinquième séance de la diète du 29 octobre, Lucerne déclara au nom des sept États du Sonderbund que le moment était venu de quitter la diète et que le motif principal de cette retraite était la mise sur pied de 50,000 hommes. Le député de Lucerne invoqua encore un manifeste que les sept cantons adresseraient au peuple suisse pour justifier leurs démarches, puis les députés de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais quittèrent la salle, après avoir fait consigner la déclaration suivante au protocole, déclaration qui expose évidemment sous un faux jour les tendances de la majorité de la diète et lui conteste son droit d'une manière qui ne repose sur aucun principe de droit public ou privé. Cette déclaration est ainsi conçue:

Le moment est venu pour les députations soussignées des États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden (le haut et le bas), Zug, Fribourg et Valais où elles doivent quitter la diète par suite de la conduite de la majorité des États réunis dans cette assemblée. Pour justifier les démarches importantes qu'elles font, elles invoquent les faits suivants:

Une délibération conforme à la dignité et aux droits des États confédérés n'existe plus dans le sein de la diète. Dans des conférences tenues à huis-clos par les députations des douze États formant la majorité, on discute et on arrête ce qui sera converti plus tard en résolution prise par la diète. La délibération dans le sein de la diète a dégénéré en un jeu sans importance. (*) On ne regarde plus même comme nécessaire de fixer un ordre du jour pour les objets soumis à la délibération et les décisions de la plus haute importance; on ne désigne pas ces objets dans les lettres de convocation, dans l'envoi desquelles on néglige même les règles des convenances à l'égard des députations qui ne sont pas initiées dans les plans de la majorité des douze, puis on met en séance secrète l'objet à l'ordre du jour et on prend des résolutions.

(*) Voilà les bravades dont étaient capables les députés des sept États; voilà les expressions avilissantes dont ils osaient, dans la conscience de leurs actes criminels, se servir à l'égard de l'autorité suprême d'un État!

Et quelles résolutions? Quoique ce procédé anti-fédéral soit de nature à blesser profondément les députations soussignées, ce n'est cependant pas ce qui les engage à faire la démarche importante qu'elles font, mais le motif de cette démarche gît dans le contenu de ces résolutions qui amèneront indubitablement sous peu de jours l'explosion de la guerre civile et qui maintenant déjà organisent la guerre contre les sept États catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden (le haut et le bas), Zug, Fribourg et Valais.

Cet arrêté ordonne la mise sur pied d'une armée fédérale de 50,000 hommes. Mais ces troupes dites fédérales ne peuvent être prises que dans les cantons des douze.

On allègue pour motifs de cette levée de troupes que c'est pour maintenir l'ordre public, le rétablir, et sauvegarder les droits de la Confédération.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que signifient ces mots dans la bouche de la majorité des douze.

Dans tous les cantons de la Confédération, à part quelques désordres militaires dans le canton de St.-Gall, règnent l'ordre et la légalité. Pour rétablir l'ordre dans ce canton, on n'a pas besoin de lever une armée de 50,000 hommes; cette levée doit avoir un autre but, qui est dirigé contre les sept États.

On a donné au commandant en chef pour mandat d'employer son corps d'armée à rétablir l'ordre et la tranquillité partout où ils seront troublés, à faire respecter l'autorité de la Confédération.

En conséquence, dès le moment où l'arrêté a été rendu, le commandant en chef a non seulement le mandat, mais même l'ordre d'agir avec ses troupes. Si jusqu'à cette heure les hostilités n'ont pas encore éclaté, il faut en chercher le motif ailleurs.

La levée d'un corps d'armée, si des paroles trompeuses devaient encore laisser un doute, donne d'ailleurs une preuve frappante du but réel auquel il est affecté. S'il ne s'agit pas de faire la guerre aux sept cantons, mais de rétablir l'ordre et la tranquillité troublés dans d'autres cantons, pourquoi donc la formation de divisions d'armée dans les cantons de Vaud, Berne, Soleure, Argovie, Zurich et Tessin?

Le corps de troupes mises sur pied est une armée hostile appelée en campagne contre les sept cantons. Le commandant en chef a déjà reçu l'ordre d'en disposer; l'arrêté portant déclaration de guerre est donc rendu, et chaque moment peut nous annoncer l'explosion de l'exécrable guerre civile.

Il faut donc que nous quittions, puisque ceux qui ont juré de vivre avec nous, dans la prospérité comme dans le malheur, en confédérés et en frères, ont tiré le glaive contre nous. Nous en repoussons les suites et les rejetons sur ceux qui les ont provoquées.

Les députations des sept États avaient accédé aux propositions faites par la députation de Zug et les avaient présentées comme base d'une

médiation; déjà dans des conférences privées elles s'étaient déclarées disposées, si on garantissait à leurs États les droits politiques et confessionnels, à soumettre la question des jésuites et des couvents au jugement arbitral du vénérable et sage chef de l'Église catholique; elles demandaient que, si pour le moment on ne voulait pas entrer en matière sur l'une ou l'autre de ces questions, on déposât du moins réciproquement et immédiatement les armes en signe d'amour sincère de la paix, qu'on licenciât les troupes mises sur pied et qu'on entamât ensuite amicalement des négociations en vue de la paix. Tout, jusqu'à cette dernière proposition, fut repoussé. Ainsi, il est clair qu'on ne veut pas une solution pacifique et honorable pour les deux parties, mais qu'en suivant une voie sanglante, on cherche une solution qui sera déshonorable pour toujours.

Pour prouver notre innocence, nous adressons avec la présente, sous la date de ce jour, un manifeste à tout le peuple suisse, à nos contemporains et à la postérité, et nous le déposons également dans le protocole de la diète.

Berne, le 29 octobre 1847.

Il y eut un moment de silence solennel lorsque les députations des sept États eurent quitté la salle de la diète ; puis l'assemblée reprit le cours de ses importantes affaires.

Le conseil fédéral de la guerre proposa aussi de mettre la réserve en disponibilité, proposition qui fut adoptée par la diète. On verra dans le cours de cet ouvrage de quelle manière la mise sur pied fut effectuée.

Neuchâtel refusait cependant de mettre ses troupes au service de la Confédération. Cet État invoquait la ligne de conduite qu'il avait constamment suivie dans les affaires du Sonderbund, déclarant qu'il avait reconnu l'alliance des sept cantons et qu'il n'avait pas coopéré à des arrêtés pris contre eux. Il reconnaissait donc sa position à l'égard de l'alliance séparée, mais il la méconnaissait à l'égard de l'alliance fédérale en n'obtempérant pas aux arrêtés de l'autorité suprême, malgré deux sommations qui lui avaient été faites.

L'état des choses était tel que la diète ne pouvait plus différer de prendre des mesures coërcitives contre le Sonderbund. Aussi, dans sa quarante-septième séance du 4 novembre, à quatre heures de l'après-midi, rendit-elle l'arrêté suivant:

LA DIÈTE FÉDÉRALE,

Considérant que, par l'arrêté du 20 juillet de cette année, l'alliance séparée des sept États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais a été déclarée incompatible avec les dispositions du pacte fédéral et par conséquent dissoute; que ces cantons ont été rendus responsables de l'observation dudit arrêté, et que la diète s'est réservé de prendre, si les circonstances l'exigent, les mesures ultérieures pour le faire respecter;

Considérant que les députations des cantons du Sonderbund ont remis, déjà le 22 juillet, la déclaration qu'ils ne reconnaissent pas cet arrêté;

Considérant qu'après le 20 juillet aussi bien qu'avant, les Cantons mentionnés ci-dessus ont fait des préparatifs militaires extraordinaires, élevé des fortifications, tiré des armes et des munitions de l'étranger, dans le but évident de s'opposer, même par la force des armes, à l'exécution des résolutions de la diète;

Considérant que les mêmes cantons n'ont point obtempéré à l'arrêté du 11 août, par lequel ils étaient sérieusement avertis de s'abstenir de tout ce qui pourrait troubler la paix du pays; qu'au contraire, en élevant des remparts et en continuant leurs préparatifs militaires extraordinaires, après ce décret comme avant, ils ont agi au mépris des décrets de la diète;

Considérant que les représentants fédéraux nommés par la diète n'ont obtenu d'accès ni auprès des autorités chargées de donner les instructions, ni auprès des assemblées du peuple (landsgemeinden), que la publication de la proclamation conciliatrice et remplie de bienveillance fédérale a été interdite presque partout et qu'à Lucerne cette défense même a eu lieu sous la commination d'une peine, comme d'un crime;

Considérant que les propositions médiatrices faites depuis ont été repoussées par les mêmes sept États, et que toutes les tentatives de les ramener par des voies pacifiques à reconnaître et à remplir les devoirs fédéraux qu'ils ont juré d'observer sont demeurées sans résultat;

Considérant que les députations de ces États ont abandonné la diète et la ville fédérale le 29 octobre et que par cet acte, joint aux déclarations qu'ils ont données en même temps et aux mesures militaires qu'ils ont prises depuis, ils se sont mis en guerre ouverte envers la Confédération;

Considérant qu'après tout cela il est du devoir de la Confédération et de la diète de faire respecter les arrêtés que l'assemblée a rendus conformément aux prescriptions du droit fédéral et d'employer tous les moyens conformes au pacte pour faire cesser un état de choses qui menace la sûreté intérieure et extérieure de la Confédération;

Faisant application des articles I, VI et VIII du pacte fédéral,

Arrête ce qui suit:

1) L'arrêté de la diète du 20 juillet de la présente année, ordonnant la dissolution de l'alliance séparée conclue entre les cantons de

Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais, doit être exécuté par la force des armes.

2) Le commandant en chef des troupes fédérales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

3) La diète se réserve de prendre ultérieurement les mesures qui seront nécessaires.

4) Le Directoire fédéral est chargé de communiquer immédiatement le présent arrêté au commandant en chef des troupes fédérales, au conseil fédéral de la guerre et aux gouvernements de tous les cantons.

Ainsi arrêté dans notre séance à Berne, le 4 novembre 1847.

La diète fédérale ordinaire;
En son nom,
Le président du conseil exécutif de Berne,
Directoire fédéral,
Président de la diète:
(L. S.) OCHSENBEIN.
Le secrétaire d'État de la Confédération:
SCHIESS.

Le même jour la diète publia encore deux proclamations, l'une adressée à l'armée fédérale et l'autre au peuple suisse. Voici ces deux documents comme souvenir impérissable de l'action simultanée de l'autorité fédérale et de la nation suisse.

Proclamation de la diète fédérale à l'armée suisse.

Soldats citoyens!

La Confédération suisse, notre commune patrie, vous a appelés sous les drapeaux.

Vous y êtes accourus avec un empressement digne d'hommes de cœur, résolus à verser leur sang pour l'accomplissement du plus saint des devoirs, le salut de la patrie.

Maintenant vous allez marcher contre l'alliance séparée, dite le *Sonderbund.*

Cette fois encore vous confondrez les calculs de ceux qui vous ont fait l'injure de compter sur votre défection.

Les ennemis de la patrie cherchent à faire accroire que c'est pour anéantir la souveraineté cantonale des États de l'alliance séparée que vous êtes appelés à marcher, que c'est pour détruire leur liberté politique et religieuse, les asservir au joug de majorités tyranniques, renverser les institutions fédérales, constituer un gouvernement unitaire sur leurs ruines, et saper les bases de l'ordre social.

Ce sont là d'odieuses calomnies.

Vous avez à faire respecter le pacte, qui est la constitution de la Suisse, à rétablir l'ordre, la tranquillité et la sûreté du pays, à com-

primer la révolte, à préserver la Suisse de l'anarchie et à ramener à l'obéissance aux lois et aux autorités fédérales des populations égarées par ceux qui exploitent leur crédulité. Vous aurez à faire cesser des troubles fomentés en vue d'étouffer ou de fausser les principes de liberté, d'égalité devant la loi et de justice conquis par nos pères et inscrits dans les constitutions des États confédérés.

Le parti qui fait la guerre à la Confédération a, sous de mensongers prétextes, conclu l'alliance séparée, connue sous le nom de *Sonderbund*, dont le but réel est de miner la liberté, de tenir le peuple dans l'ignorance et de plier la démocratie à son joug pour la faire servir à de funestes desseins.

Cette ligue impie est un poison que la Suisse doit repousser de son sein.

Aussi, pour préserver la Confédération d'une pareille cause de dissolution, l'article VI du pacte fédéral statue expressément que: „*Les cantons ne peuvent former de liaisons préjudiciables à la Confédération ni aux droits des autres États suisses.*"

Or le Sonderbund est une de ces liaisons prohibées par le pacte. Une alliance politique particulière formant une Confédération dans la Confédération, est destructive de l'alliance commune; c'est un germe de division et de mort qu'il faut extirper.

Conclue pour résister par la force des armes aux arrêtés de la diète, qui tous sont fondés sur des dispositions du pacte, l'alliance séparée est un acte de rébellion d'une minorité factieuse contre les décrets rendus par l'autorité compétente.

C'est pourquoi, en vertu des dispositions claires et expresses du pacte, la diète a rendu, le 20 juillet 1847, un arrêté portant:

„1° L'alliance séparée des sept États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais est déclarée incompatible avec les dispositions du pacte fédéral et par conséquent dissoute.

„2° Ces cantons sont responsables de l'observation du présent arrêté et la diète se réserve de prendre, si les circonstances l'exigent, les mesures ultérieures pour le faire respecter."

Au lieu de se soumettre à cet arrêté, le *Sonderbund* a protesté contre, adressé au peuple des proclamations incendiaires, fait venir des armes et des munitions de l'étranger, élevé des fortifications, réuni et armé des troupes.

Cependant, avant de recourir aux armes, la diète a tenté tout ce qui était en son pouvoir pour éviter l'effusion du sang. Elle a adressé aux autorités cantonales et au peuple des sept États une proclamation pleine de bienveillance et de respect pour la souveraineté, les droits, la liberté et la religion de ces cantons. Elle a délégué auprès d'eux des représentants fédéraux.

Mais en vain. Excepté à Zug, les représentants fédéraux n'ont point été admis à parler aux gouvernements, moins encore au peuple. Il a été

interdit de publier la proclamation de l'assemblée fédérale; le gouvernement lucernois est même allé jusqu'à menacer d'emprisonner et de livrer au juge criminel les citoyens qui la distribueraient.

D'autres essais de conciliation n'ont amené à aucun résultat. En faisant des propositions inacceptables, en demandant avant tout le désarmement, les députés du Sonderbund ont assez montré qu'ils voulaient paralyser l'exécution, se donner les apparences de vouloir la paix et se créer un prétexte pour quitter la diète en criant à l'injustice et à la tyrannie.

Ils se sont effectivement retirés de l'assemblée fédérale et ont quitté le vorort, vendredi 29 octobre, en déposant une déclaration écrite, et un manifeste déjà imprimé.

Voilà comment le Sonderbund a levé le masque et jeté le gant à la Confédération suisse.

Soldats! Vous saurez le relever!

En présence de cette déclaration de guerre, et après avoir épuisé tous les moyens pacifiques, la diète a dû, en vertu des articles I, VI et VIII du pacte fédéral, recourir à la force des armes pour se faire obéir, obtenir une réparation complète et mettre fin au désordre.

Les gouvernements du Sonderbund ont forfait à leurs devoirs envers la Confédération suisse, en rompant avec elle et en prenant les armes. Aussi les citoyens des cantons de l'alliance séparée qui se déclareront ouvertement pour la Confédération, jouiront-ils de toute sa protection.

Soldats! le militaire suisse s'est de tout temps signalé par sa discipline exemplaire. Vous saurez conserver intacte cette réputation. Vous obéirez à vos chefs et leur accorderez toute votre confiance, tout comme vous saurez fermer l'oreille aux bruits semés par la malveillance.

Officiers, sous-officiers et soldats, militaires de toutes armes et de tous grades! La Suisse et le monde ont les yeux fixés sur vous. La nation place une confiance illimitée en votre courage et votre dévouement. Au fanatisme de vos adversaires, vous opposerez ce sang-froid, cette énergie calme, cette vaillance qui se possède, cette sérénité de l'enthousiasme que donnent le sentiment d'une bonne cause et la conscience du devoir.

Vous prouverez aux contemporains et à la postérité que vous n'avez pas dégénéré de vos valeureux ancêtres, qui étaient aussi braves que ceux de vos adversaires. En vous illustrant sur le champ de bataille, vous ajouterez un nouveau fleuron à la couronne de gloire qui enceint le front de la patrie et vous inspirerez à l'étranger un salutaire respect pour la Suisse et son armée.

Vous vaincrez ceux qui vous résisteront les armes à la main ou qui auraient l'audace de vous attaquer. Mais, tout en obéissant aux inexorables lois de la guerre, vous saurez allier la magnanimité aux nécessités du combat; vous n'oublierez jamais que ce sont, pour la plupart,

des hommes égarés, des confédérés, des frères que vous devez faire rentrer dans le devoir.

Votre drapeau est celui de l'autorité de la Confédération, de l'intégrite d'une commune patrie qui abrite les cantons et leur souveraineté, de la nationalité suisse en un mot, avec la liberté, l'ordre et la sécurité. C'est pour abattre l'étendard de la séparation que vous êtes accourus sous la bannière rouge et blanche de la Suisse, marquée de la croix fédérale, bannière qui est le symbole de la foi, de l'union et de la bravoure; c'est pour éteindre les torches incendiaires de la discorde et sauver la Suisse de l'anarchie, que vous vous êtes levés en masse; c'est pour assurer aux vingt-deux cantons une paix durable que vous avez pris les armes.

La patrie reconnaissante récompensera vos services et prendra soin des veuves, des enfants et des parents des braves qui auront versé leur sang pour elle.

Que le Dieu des armées veille sur vous, qu'il fortifie vos cœurs, éclaire votre esprit, aguerrisse votre corps et vous soutienne dans le combat!

Que Dieu protège la Suisse et bénisse notre cause!

Ainsi arrêté dans notre séance à Berne, le 4 novembre 1847.

La diète fédérale ordinaire;
En son nom,
Le président du conseil exécutif de Berne,
Directoire fédéral,
Président de la diète:
(L. S.) OCHSENBEIN.
Le secrétaire d'État de la Confédération:
SCHIESS.

Exposé de la diète fédérale au peuple suisse.

Fidèles, chers confédérés!

Après avoir vainement et à plusieurs reprises essayé les voies de la persuasion et des déclarations rassurantes, pour ramener au devoir et à l'obéissance envers la Confédération et son autorité suprême des cantons qui ont violé le pacte, la diète a dû ordonner un armement fédéral. — Dans sa séance d'aujourd'hui, elle a décidé de briser par voie d'exécution militaire la résistance de membres rebelles de la Confédération. En vous donnant, fidèles et chers confédérés, connaissance de cette importante résolution, elle désire s'adresser à vous avec la franchise qui lui appartient et la gravité que commandent les circonstances critiques du moment, vous exposer brièvement la situation de la patrie et justifier les mesures qu'elle a été forcée de prendre pour rétablir l'ordre légal. — La diète a un motif d'autant plus pressant de faire cette déclaration publique, qu'avant de se retirer de l'assemblée fédérale, les députés des sept États de la ligue séparée ont déposé un manifeste, dans lequel ils

cherchent effrontément à rejeter l'immense responsabilité de la guerre sur la majorité des États, c'est-à-dire sur l'autorité fédérale.

L'origine du Sonderbund, contre lequel la Confédération s'élève, remonte sans contredit à l'année 1843, bien que sa forme actuelle date peut-être d'une époque postérieure. — Alors la diète avait terminé l'affaire des couvents d'Argovie conformément au pacte, au moyen d'une transaction qui, en admettant la suppression des abbayes coupables, laissait subsister les moins compromises. — La majeure partie de la Suisse salua avec joie le jour qui semblait mettre fin à une lutte passionnée de plusieurs années. — Il ne se passait alors rien qui pût, même de loin, inspirer la moindre inquiétude aux sept États!

Néanmoins eut alors lieu à Lucerne la conférence bien connue, dans laquelle on a jeté les bases de l'alliance politique séparée et où le plan criminel d'une séparation de la Suisse a été sérieusement présenté; néanmoins le grand conseil du canton de Lucerne décréta, déjà en octobre 1843, des préparatifs militaires extraordinaires; néanmoins, les sept États tinrent depuis ce moment, ci et là, leurs réunions et leurs diètes particulières. Bientôt se révéla le projet d'appeler l'ordre des jésuites à Lucerne, l'un des trois cantons directeurs. Un cri unanime de mécontentement et d'indignation retentit dans presque toutes les contrées de la patrie et un nouveau brandon de discorde fut ainsi jeté dans la Confédération.

Il est vrai qu'à la diète de 1844, la majorité des États ne voulut pas entrer en matière sur cet objet, parce que le danger pour la tranquillité intérieure et l'ordre n'existait pas encore au point de déclarer cette question affaire fédérale. C'est en vain que plusieurs députations donnèrent alors de sérieux avertissements, c'est en vain qu'elles adressèrent à l'État de Lucerne les prières les plus amicales et les plus instantes, c'est en vain que l'État de Zurich délégua dans ce but une députation particulière. Au mépris de toutes les intercessions amiables des confédérés et en face de l'énorme agitation qui devait s'en suivre presque partout, Lucerne décida l'appel des jésuites. Le mécontentement d'une partie de la population déborda sous une forme illégale et l'on vit la première expédition des corps francs. L'issue en est connue, ainsi que la rigueur sans mesure avec laquelle la justice lucernoise procéda contre les individus qui y avaient pris part et contre les suspects politiques. Des centaines de citoyens durent abandonner le foyer domestique pour chercher un refuge dans d'autres cantons. Aussi l'agitation dut-elle croître d'une manière inouïe, surtout dans les cantons voisins, et la diète assemblée en février 1845 ne put réussir à opposer au torrent qui grossissait une digue suffisante, parce qu'il ne se forma aucune majorité pour donner à la population irritée la moindre garantie rassurante sur le sort futur d'une foule de malheureux. C'est ce qui provoqua la seconde expédition des corps francs; un armement fédéral devint nécessaire pour détourner les dangers que courait la paix du pays et pour rétablir l'ordre

et la tranquillité. La diète blâma fortement les entreprises de corps francs et rendit les arrêtés que les États du Sonderbund demandaient comme garantie contre le renouvellement de ces irruptions.

Quoique la défaite des corps francs, l'opinion publique et la législation de presque tous les cantons présentassent une garantie pleinement suffisante, ainsi que les récents événements de Genève et de Fribourg l'ont prouvé, le Sonderbund n'en exploita pas moins ces attaques comme prétexte de son existence, de sa justification politique et de son caractère toujours plus prononcé, jusqu'à ce que le masque tomba le 20 juillet 1847, jour où nos adversaires déclarèrent ouvertement que l'alliance séparée avait été conclue pour résister à tous les arrêtés de la diète que la ligue ne reconnaissait pas comme légitimes. En attendant, l'ordre des jésuites n'avait pas dédaigné de faire son entrée au vorort de Lucerne en marchant sur les cadavres des vaincus et en exposant la patrie à tous les périls qu'entraîne une scission profonde.

L'opinion publique se prononça toujours plus fortement contre l'admission des jésuites, et deux gouvernements suisses ont dû succomber pour avoir résisté à son impulsion. Longtemps avant que la diète s'assemblât cette année, le Sonderbund continua avec une extrême ardeur ses préparatifs militaires, mit son conseil de guerre en activité, forma un état-major, fit des achats d'armes et de munitions dans le pays et à l'étranger, et se trouva ainsi armé contre la Confédération qui s'abstint de toutes mesures semblables.

Cest dans ces circonstances, fidèles, chers confédérés, que se réunit l'assemblée fédérale. Ensuite de délibérations approfondies et après que la question eût été à réitérées fois mûrement examinée dans tous les grands conseils de la Suisse, la diète prit, le 20 juillet de cette année, un arrêté conçu en ces termes:

1. *L'alliance séparée des sept États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais est déclarée incompatible avec les dispositions du pacte fédéral et par conséquent dissoute.*

2. *Ces cantons sont responsables de l'observation du présent arrêté et la diète se réserve de prendre, si les circonstances l'exigent, les mesures ultérieures pour le faire respecter.*

Comme les États du Sonderbund soutiennent continuellement que la diète n'a pas le droit de prendre un pareil arrêté, et même que ce décret constitue une atteinte à leur souveraineté, la diète se fait un devoir de vous exposer en peu de mots le droit qui sert de fondement à son arrêté.

Ce droit repose sur les termes clairs et précis de l'article VI du pacte fédéral, lequel statue que:

„*Les cantons ne peuvent former de liaisons préjudiciables à la Con-*
„*fédération ni aux droits des autres États suisses.*“

Il n'y a aucune contestation sur le contenu de cette disposition du pacte quant au droit, chacun le reconnaît. Mais ce qui est contesté, c'est la question de savoir si l'alliance séparée appartient oui ou non aux liaisons *préjudiciables* et qui, par conséquent, sont inadmissibles et contraires au pacte. En un mot, c'est une question de fait. Quelle est l'autorité compétente pour la résoudre? Il ne peut y en avoir d'autre que la diète. Elle est l'autorité à qui est imposé le devoir de sauvegarder les droits du pacte sous tous les rapports; c'est à elle que doivent être soumises les constitutions des cantons, ainsi que les capitulations militaires, afin qu'elle puisse juger si elles ne contiennent rien de dangereux pour l'alliance commune. C'est au jugement de la diète seule que peuvent être soumises les alliances séparées qui touchent aux rapports politiques de la Confédération, puisque le pacte ne désigne aucune autre autorité pour cela, et que les États du Sonderbund n'ont point pu en indiquer d'autre. Si, par conséquent, on doit reconnaître la compétence de la diète pour décider de pareilles questions, il faut aussi laisser tomber la fausse accusation qu'une majorité incompétente s'attribue une omnipotence politique et porte une main illégitime sur la souveraineté cantonale, afin d'empiéter sur son domaine. C'est pourquoi, en se fondant sur l'article VI du pacte fédéral, la diète a pu, avec le droit le plus entier, prendre dans sa compétence la question de savoir si l'alliance séparée est préjudiciable et inadmissible; elle a pu, avec la conviction la plus profonde, la résoudre *affirmativement.*

Abstraction faite de la justesse de cette décision, il découle déjà, avec une nécessité juridique, du fait même de la compétence, que la minorité doit se soumettre à la majorité.

Mais la diète n'a pas davantage à craindre le jugement du peuple suisse sur le contenu de sa décision. Si, comme ils le prétendent, les États du Sonderbund n'ont pas d'autre but que de se soutenir mutuellement et de se défendre contre d'injustes attaques, ils n'ont pas besoin d'une alliance séparée, car l'article IV du pacte suffit pour les protéger et a de tout temps suffi à tous les cantons. Mais s'ils veulent autre chose ou plus, ils outrepassent les dispositions du pacte et lèsent le droit fédéral commun à tous. Chacun comprendra qu'on ne peut tolérer une alliance séparée qui, contrairement au pacte fédéral, permet de porter à des cantons un secours armé, même sans avertissement officiel donné par le canton qu'on prétend secourir; une alliance qui établit un conseil de la guerre séparé, muni de pouvoirs illimités en opposition à celui de la Confédération et provoque ainsi les collisions les plus dangereuses; une alliance qui déclare d'avance la guerre à des décisions inconnues et non encore prises de la diète; une alliance enfin qui pose en principe qu'il suffit de la simple discussion de questions de droit fédéral litigieuses pour être autorisé à prendre les armes contre la Confédération, bien qu'elle demeure paisible, et faire naître ainsi une grande inquiétude et de l'irritation en compromettant gravement la paix du pays.

Tel est, fidèles, chers confédérés, le véritable état des choses. Aussi la diète vous laisse-t-elle avec une entière confiance le soin de juger vous-mêmes si, en prononçant la dissolution du Sonderbund, elle a porté atteinte à la liberté, à l'indépendance et à la souveraineté d'un État confédéré contrairement au pacte.

Quelles ont été les suites de l'arrêté du 20 juillet? Les États du Sonderbund ont protesté contre, en déclarant que c'était un nouvel empiètement sur leurs droits cantonaux, et ont refusé de le reconnaître en matière quelconque. Mais ils n'en sont pas demeurés là. Quoiqu'il n'y eût alors, comme on le sait assez, aucune perspective d'une exécution armée, quoique la Confédération n'eût pas pris la moindre mesure militaire, les États de la ligue continuèrent et augmentèrent leurs préparatifs de guerre, firent venir des armes et des munitions de l'étranger et élevèrent des fortifications sur les frontières des cantons voisins, à tel point que la diète se vit forcée d'arrêter, autant que possible, ces envois et de commander la paix du pays. Mais ces mesures hostiles à la Confédération n'en continuèrent pas moins à se développer ; il vaut, entre autres, la peine de faire connaître que le gouvernemnnt de Lucerne a refusé de livrer les effets d'hôpitaux militaires appartenant à la Confédération, et que de deux officiers fédéraux chargés par le conseil fédéral de la guerre de soigner cette affaire, l'un a été mis en prison et l'autre chassé du canton.

Les instructions de toutes les députations de la majorité leur prescrivaient d'épuiser tous les moyens qui pourraient amener une solution pacifique et acceptable de la question. La diète croit de son devoir, fidèles, chers confédérés, de vous faire connaitre comment elle s'est efforcée de s'acquitter de cette tâche, en âme et conscience; elle le doit d'autant plus qu'en se retirant de l'assemblée fédérale, les députés du Sonderbund ont eu l'impudence de faire insérer au protocole qu'ils ont tendu la main de paix, qu'on les a repoussés et tiré l'épée contre eux!

La diète savait que, dans les cantons du Sonderbund, on fascine et trompe le peuple au moyen des accusations les plus absurdes et de perfides calomnies, en lui faisant croire que la majorité des États n'avait d'autre but que de détruire sa religion, sa liberté et son indépendance, son existence cantonale en un mot, pour élever une république unitaire sur ses ruines. L'histoire jugera les magistrats qui se sont livrés à ce jeu criminel même au moyen d'actes officiels. C'est pourquoi la diète a adressé aux autorités et au peuple des sept États une proclamation, où elle leur donne avec une amitié toute confédérale les explications propres à leur faire connaître ses véritables intentions et à les rassurer. Des représentants fédéraux étaient chargés de répandre cette proclamation dans les États de la ligue et de l'appuyer auprès des autorités qui donnent les instructions aux députés à la diète. Mais la voix bienveillante de la Confédération et de son autorité suprême ne devait plus être entendue

du peuple de ces cantons. A l'exception de celui de Zug, la publication de la proclamation fut interdite partout, et à Lucerne on alla jusqu'à statuer que quiconque la répandrait serait emprisonné et livré à la justice; les représentants ne furent pas même admis auprès des gouvernements vers lesquels ils avaient été envoyés. C'est ainsi, peuple suisse, qu'on a traité tes représentants, c'est ainsi qu'on a écouté ta voix.

Il restait cependant encore quelque espoir d'une solution pacifique, savoir les négociations dans des conférences à Berne. On était d'autant plus autorisé à espérer un succès que, dans tous les sept États, on a dit aux représentants qu'ils devaient s'adresser aux députés à la diète, à Berne, qui étaient nantis des pouvoirs nécessaires. Mais on vit bientôt que c'était une méchante tromperie; car ces députés n'avaient aucun pouvoir pour négocier une transaction et ils durent le déclarer. Les députés qui représentaient dans les conférences la majorité de la diète firent, au contraire, de véritables propositions de médiation; ils proposèrent de laisser tomber la question des jésuites si, en considération de sa position de vorort, Lucerne les éloignait. Un député de la majorité proposa, pour le cas où l'alliance séparée se dissoudrait, de soumettre la question des jésuites à la décision arbitrale du pape; un autre se déclara prêt, toujours dans la supposition de la dissolution du Sonderbund, à considérer le différend comme terminé, pourvu que trois États qu'il désigna se chargeassent d'intercéder auprès du pape pour obtenir l'éloignement des jésuites. Mais toutes ces propositions, — la Confédération n'apprendra peut-être pas sans étonnement les deux dernières, — *toutes* ces propositions, disons-nous, furent repoussées avec dédain. La possibilité d'une transaction ne fut présentée dans une perspective lointaine que sous la condition expresse qu'avec la question des jésuites on soumettrait à la décision du pape la question des couvents, terminée depuis longtemps, et qu'avant tout on licencierait les troupes. C'en était trop pour l'honneur et la tranquillité de la patrie. Pour gain d'une paix éphémère, il était impossible d'allumer de nouveau un brandon qu'on n'était parvenu à éteindre qu'après une lutte acharnée; impossible d'ouvrir de nouveau toutes les plaies qu'une médiation sage et la main salutaire du temps avaient cicatrisées.

Ici encore la diète en appelle solennellement à la nation suisse. Vous pouvez décider, fidèles, chers confédérés, si la diète n'a pas fait tout ce que commandaient l'honneur et le devoir, pour faire tourner le conflit à la paix; vous pouvez juger si elle a rejeté avec légèreté une main de réconciliation qui lui avait été tendue; vous pouvez décider si c'est elle qui a la première déclaré la guerre. Quoiqu'il plaise à la providence de nous dispenser dans ces jours de crise, vos représentants, fidèles, chers confédérés, peuvent envisager l'avenir avec repos et avec la conscience qu'ils ont tendu de tous leurs efforts à l'honneur et à la paix de la patrie.

Le combat que la Confédération doit livrer à des membres insurgés du corps helvétique, n'est point une guerre de sept cantons contre sept, poin

6

une oppression de la minorité par la majorité, point une guerre contre d'innocents confédérés. Non, c'est un combat de la Confédération et de ses pouvoirs légitimes contre le parti qui a formé l'alliance séparée, l'a fait grandir et l'a glissée comme une vipère au cœur de la Confédération, afin de l'empoisonner. Ce ne sont pas d'innocentes peuplades qui ont commis ce crime, mais bien le parti qui cherche à les retenir dans l'ignorance sous des formes démocratiques et les exploite dans un but égoïste, sous le masque de la religion; le parti qui déjà en 1813 ouvrit la porte aux armées étrangères, qui refusa la garantie fédérale aux constitutions libérales de 1831 quoiqu'elles ne fussent nullement contraires au pacte, qui travaille à la réaction par d'incessantes menées, qui a agité le Jura bernois et d'autres contrées de la Suisse, qui a poussé à une insurrection ultramontaine dans le canton d'Argovie, et appelé en Valais, à Fribourg, à Schwyz et à Lucerne les jésuites dont il est l'allié et l'instrument. Voilà, confédérés, en quoi consiste l'essence du Sonderbund; laissez-le subsister ou triompher, et la patrie en deuil perdra l'une après l'autre toutes les institutions qui sont la condition de sa vraie liberté, de l'essor de son esprit, de sa force et de son honneur.

Le serment que nous avons prêté à la Confédération nous impose le devoir sacré de rétablir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur et de veiller à la sûreté extérieure. L'autorité fédérale se trouve ainsi dans l'impérieuse nécessité de recourir aux moyens extrêmes pour rétablir l'ordre légal, puisqu'en s'éloignant du sein de la diète et par leur déclaration, les députés du Sonderbund se sont mis en état de guerre ouverte. C'est pourquoi soyons unis et forts, fidèles, chers confédérés, et le Tout-Puissant préservera encore cette fois-ci notre patrie de la séparation et de la ruine.

Berne, le 4 novembre 1847.

La diète fédérale ordinaire;
En son nom:
Le président du conseil exécutif du canton de Berne,
Directoire fédéral,
Président de la diète:
(L. S.) OCHSENBEIN.
Le secrétaire d'État de la Confédération:
SCHIESS.

En même temps, le général Dufour adressa à l'armée fédérale la proclamation suivante:

Soldats confédérés!

Après la proclamation qui vous a été adressée par la diète elle-même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel.

C'est pour vous faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. Elle a

déployé la bannière nationale sous laquelle tout confédéré doit se rallier; n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute votre énergie et au prix de votre sang.

Le pays réclame votre intervention et le secours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisses qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévouement; vous ne tromperez pas son attente.

Soldats, il faut sortir de cette lutte, non seulement victorieux, mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: Ils ont vaillamment combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux.

Je mets donc sous votre sauvegarde les enfants, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.

Vous ne ferez aucun dégât inutile dans les campagnes, et vous saurez supporter les privations momentanées que la saison peut amener, malgré les soins qui seront pris pour fournir à vos besoins. Vos chefs les partageront avec vous; écoutez leur voix et suivez l'exemple qu'ils vous donneront. Il y a souvent plus de mérite à supporter les fatigues et les privations de la vie militaire, qu'à déployer du courage sur un champ de bataille.

Mais si tout se passe comme je l'espère, la campagne ne sera pas longue et vous rentrerez dans vos foyers avec la satisfaction d'avoir accompli une grande mission et rendu à la patrie un service signalé, en la remettant en position de faire respecter, au besoin, son indépendance et sa neutralité.

Berne, le 5 novembre 1847.

Le commandant en chef,
G.-H. DUFOUR.

L'armée fédérale fut répartie en six divisions, et celles-ci furent subdivisées en brigades. Les commandants furent choisis parmi les colonels fédéraux. Le commandant en chef eut un adjudant-général. On nomma un commandant en chef pour l'artillerie et un commandant spécial pour l'artillerie de réserve. Nous reviendrons sur la composition de l'état-major général, des états-majors de division et de brigade, ainsi que sur l'organisation et l'effectif de l'armée.

Immédiatement après leur sortie de la diète et avant que l'arrêté d'exécution fût rendu, les États du Sonderbund lancèrent

le manifeste dont ils avaient parlé. Le raisonnement de cette pièce repose sur le principe d'une souveraineté cantonale illimitée. Ce manifeste, loin de produire l'effet qu'en attendait la ligue, ne servit qu'à soulever l'indignation du peuple et hâta le moment des hostilités.

CHAPITRE IV.

Suites de l'arrêté d'exécution.

Nous allons maintenant passer en revue l'état des choses dans différents cantons au moment où les dispositions militaires étaient prises contre le Sonderbund.

Immédiatement après la victoire des libéraux dans le grand conseil de St-Gall au sujet des mesures d'exécution, on remarqua dans ce canton des signes non équivoques de menées révolutionnaires; le district du Lac, le vieux Toggenburg et Sargans paraissaient tout particulièrement avoir été choisis pour lieux de rassemblement des agitateurs. On craignait que le Gaster ne fût attaqué par le district du Lac; on disait qu'on voulait s'en prendre aux députés libéraux qui avaient fait pencher la balance dans le grand conseil. Cependant le gouvernement était prêt à tout événement; il leva des troupes qu'il mit sous le commandement du colonel cantonal *Rüsch.* Lorsque les milices se furent trouvées sur les différentes places de rassemblement, il y eut des scènes séditieuses provoquées moins par les militaires eux-mêmes que par une influence venue du dehors.

Les deux compagnies *Wiget* et *Baumann* se rassemblèrent le 21 octobre à Bütschwyl, district du vieux Toggenburg. Un amas de paysans, venus pour la plupart de la contrée de Brunschofen et de Wyl, se rendirent sur la place de rassemblement armés de bâtons, évidemment dans le but d'empêcher

les soldats de répondre à l'appel du gouvernement. Lorsque le commandant *Steiger* voulut faire l'inspection des milices, un soldat sortit des rangs, se plaça devant le front et s'écria: «Aujourd'hui on ne fait point d'inspection!» Les paysans poussèrent le cri de: «Vive le Sonderbund!» Le commandant fut insulté et se rendit immédiatement à St-Gall pour faire rapport au gouvernement. La plupart des soldats retournèrent dans leurs foyers; les officiers et les autres soldats restés fidèles se dirigèrent sur le district du Lac.

La garde de sûreté de St-Gall, qui était organisée sur le meilleur pied militaire, s'éleva jusqu'à mille hommes. On établit aussi sur-le-champ des gardes de sûreté à Flawyl et à Oberutzwyl, et l'on était prêt à faire aux perturbateurs de l'ordre public la réception qu'ils méritaient. Lorsque le 22 on eut reçu à Wyl la nouvelle qu'un mouvement révolutionnaire pourrait éclater le lendemain, les libéraux de cette localité en informèrent immédiatement le gouvernement. Sur ces entrefaites on arrêta un meûnier de Brunschwyl, nommé *Traber,* sous la prévention d'avoir excité à la révolte. La garde de sûreté fit la patrouille pendant toute la nuit. Les soldats qui étaient rentrés dans leurs foyers revinrent à de meilleurs sentiments, et sur un nouvel appel qui leur fut fait, ils se présentèrent le 29 à Bütschwyl, où se trouvait l'inspecteur des milices, colonel *Kuhn,* accompagné du commandant du district. On vit de nouveau arriver sur la place des paysans armés de bâtons. Le commandant ordonna à une compagnie de charger à balle, opération qui inspira du respect. Les paysans furent cernés, désarmés et les milices allèrent rejoindre leur bataillon.

Des scènes analogues avaient eu lieu dans le district du Lac. Un amas de paysans armés de bâtons se précipitèrent aussi sur les milices au cri de: «Vive le Sonderbund!» et dispersèrent les compagnies *Bühler* et *Küster,* dans lesquelles ne régnait pas le meilleur esprit. De la première compagnie, il n'y a que le lieutenant *Bader,* avec quelques hommes, qui soit resté à son poste, et de la dernière restèrent les lieutenants *Klein* et *Hämmerli* avec 26 hommes. Le lieutenant Hämmerli fut maltraité et blessé. On arracha les épaulettes au lieutenant Klein, qui s'était vaillamment conduit de concert avec Hämmerli.

Cependant, vers le soir déjà, quelques soldats se trouvèrent de nouveau sur la place de rassemblement; il en revint encore quelques-uns dans la journée du 23 et le dimanche 24 les milices étaient au complet.

Une petite émeute eut également lieu dans le district de Sargans. Lorsque le 22, à cinq heures du soir, la compagnie *Peter* devait être inspectée à Mels, une foule de gens s'avancèrent en désordre, en faisant vacarme et vociférant qu'on ne laisserait pas partir les troupes, etc. Le commandant du district, M. *Bernold*, se trouvant dans l'impossibilité de procéder à l'inspection, en fit rapport au préfet et l'invita à disperser cet amas de gens. Le préfet s'empressa de se rendre sur les lieux et il parvint à rétablir l'ordre pour quelque temps. Cependant on ne put s'opposer à la désertion de quelques milices, qui rentrèrent dans leurs foyers. Mais le corps des officiers, qui était resté fidèle, parvint déjà dans la journée du 23 à ramener à l'obéissance ces hommes égarés, et toute la troupe était de nouveau rassemblée le 24. Ces émeutes prouvent suffisamment que les conservateurs du canton de St-Gall tentaient de faire échouer les mesures d'exécution prises contre le Sonderbund. Ou bien cette résistance était-elle le fruit des prières ordonnées par l'évêque pour la conservation de la paix et des assurances pacifiques données solennellement par les conservateurs dans le sein du grand conseil?

Les troupes fidèles arrivées le samedi 23 à Utznach s'étaient retirées, pour plus de sûreté, sur les rochers qui dominent cette localité et s'y étaient retranchées comme dans une forteresse, afin de pouvoir s'y maintenir en cas d'attaque, jusqu'à ce que les compagnies de St-Gall et du Toggenburg fussent arrivées; après l'arrivée de celles-ci, elles descendirent à Utznach. Dans la nuit du samedi au dimanche on intercepta un messager du président de la commune d'Ernetschwyl, porteur d'une lettre qui annonçait que des scènes tumultueuses auraient lieu le lundi suivant. On différa jusqu'au lundi l'arrestation du président lui-même; mais lorsqu'une compagnie de cavalerie et une compagnie d'artillerie se furent rendues à Ernetschwyl, le président de la commune avait déjà pris le large; il s'est cependant constitué volontairement plus tard et il doit avoir donné des éclaircisse-

ments circonstanciés sur les attentats commis dans le district du Lac. Le président de la commune de Gommiswald et le curé *Rhomberg*, commissaire épiscopal à Flums, furent également arrêtés. Le lundi 25, jour où devait éclater l'orage, on battit la générale à Utznach, on mit des sentinelles devant les portes de l'église pour empêcher qu'on ne sonnât le tocsin, les fusils furent chargés à balle et les citoyens appelés sous les armes, prêts à faire feu. Mais il n'y eut rien; les mesures prises par le gouvernement et les cantons voisins, mesures sur lesquelles nous reviendrons plus tard, avaient effrayé les agitateurs. Les libéraux de Rapperschwyl, lieu d'origine de Breni, se trouvèrent pendant quelque temps dans une position passablement difficultueuse. Les conservateurs, auxquels on ne pouvait se fier, établirent par feinte des gardes de sûreté. Les libéraux en établirent aussi de leur côté, mais comme ils étaient le parti le plus faible, ordre leur fut donné de les supprimer: ils soupiraient après une occupation fédérale.

Les communes zuricoises qui touchent aux cantons de Schwyz et de Zug se trouvaient en danger par suite des menaces et des démonstrations militaires de leurs voisins dans ces deux derniers cantons. Les communes de Richtersweil, Wädenschweil, Horgen, etc., ainsi que celles qui sont situées en-deçà du lac, telles que Hombrechtikon et Stäfa, établirent des gardes de sûreté bien organisées. Les communes qui entouraient Zurich en firent de même; le gouvernement leur fit parvenir des munitions et leur donna le colonel *Weiss*, de Winterthur, pour commandant en chef.

Le gouvernement de St-Gall, vu les scènes tumultueuses qui avaient lieu dans le canton même et les mouvements de troupes qui se faisaient dans le canton de Schwyz, notamment dans le district limitrophe de la Marche (dans la direction de Lachen), où l'on avait fait marcher de l'infanterie avec des carabiniers et de l'artillerie, crut devoir inviter les gouvernements des cantons de Zurich et de Thurgovie à exercer la surveillance fédérale et à faire marcher des troupes de Thurgovie sur la frontière qui touche au district du vieux Toggenburg, et des troupes zuricoises aussi près que possible du district du Lac. Déjà le 22 et le 23 octobre trois bataillons du contingent

(Schmid, Ginsberg et Benz) entrèrent à Zurich avec une compagnie de carabiniers et une compagnie d'artillerie (Scheller), et marchèrent sans délai en partie sur les frontières s^t-galloises du lac, en partie sur la rive gauche du lac dans la direction des frontières de Schwyz et de Zug. Ces troupes furent mises sous le commandement du colonel fédéral d'Orelli à la disposition des commissaires s^t-gallois délégués dans le district du Lac, le colonel Gmür et le juge de cassation Steger.

Le conseil exécutif de Zurich avait délégué en même temps M. le conseiller d'État *Esslinger* en qualité de commissaire à St-Gall, à l'effet d'y insister pour que des mesures promptes et décisives fussent prises dans le but de comprimer la révolte. Thurgovie fit également marcher tout son contingent fédéral sur la frontière s^t-galloise. A l'exception d'une centaine d'hommes de la commune de Fischingen, qui furent immédiatement punis militairement, toutes les milices thurgoviennes se rassemblèrent au grand complet; elles furent aussitôt assermentées et portèrent à la Confédération un *vivat* chaleureux. Lorsqu'on eut appris qu'un bataillon de Schwyzois était entré à Zug et que la frontière zuricoise était menacée, le gouvernement de Zurich fit avancer un quatrième bataillon du premier contingent (Brunner) dans le district d'Affoltern, et dans la partie inférieure du district de Horgen, un bataillon (Zuppinger) du second contingent, qui était déjà en partie de piquet, en partie sous les armes. Le bataillon Basler resta provisoirement à Zurich, où le gouvernement se tenait prêt à comprimer les velléités éventuelles de soulèvement.

Nous avons déjà fait observer qu'à Zurich on avait opéré l'arrestation de quelques individus qui excitaient à la révolte, etc. Il se trouva effectivement, surtout dans la partie orientale du canton, des hommes assez pervers pour chercher à exercer sur les troupes une influence pernicieuse. On leur disait que la question des jésuites et du Sonderbund ne concernait pas le canton de Zurich, que conséquemment les milices ne devaient pas s'engager dans une guerre qu'on leur dépeignait sous les couleurs les plus sanglantes. Comme nous l'avons dit déjà, la *Gazette fédérale*, dont chaque numéro contenait des articles provocateurs, déployait les plus grands efforts aux fins d'amener

de la mutinerie parmi les troupes. Mais les braves milices zuricoises connaissaient leur devoir envers le gouvernement et la patrie; elles prêtèrent avec joie et enthousiasme le serment de fidélité à leur drapeau. Il n'y eut que quelques soldats, parmi lesquels se trouvait un surnuméraire, qui déclarèrent ne pas vouloir se mettre en campagne contre les jésuites, mais ils ne tardèrent pas à revenir à de meilleurs sentiments. Le même journal avait aussi tenté, par des articles ironiques, à révoquer en doute le bon esprit des troupes zuricoises. Cependant, outre le faible parti de la *Gazette fédérale*, il n'y avait dans tout le canton qu'une seule et même voix d'indignation sur la conduite de cette feuille. Il est vrai qu'elle était peu dangereuse dans le canton même, car chaque jour fournissait une nouvelle preuve du peu de succès de ses invectives et de ses provocations. En revanche, elle pouvait accréditer dans les cantons du Sonderbund l'opinion ridicule que le gouvernement libéral de Zurich reposait sur un terrain précaire, et par ce moyen leur donner des encouragements dans leur fatale résolution de s'opposer par la force des armes à l'exécution des arrêtés de la diète. Les invectives grossières et audacieuses de cette feuille contre l'autorité fédérale inspirèrent partout du dégoût et de l'aversion, et les espérances révolutionnaires des Sonderbundiens ne tardèrent pas à être entièrement déçues. Les promptes démonstrations militaires de Zurich firent échouer les tentatives de soulèvement et l'envoi de troupes du Sonderbund dans le canton de St-Gall. Le gouvernement de ce canton et celui de Zurich demandèrent au directoire que les troupes mises sur pied fussent placées sous le commandement fédéral et prises au service de la Confédération, ce qui eut lieu effectivement.

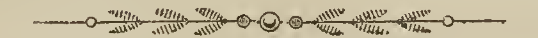
Zurich ne tarda pas à mettre sous les armes non seulement la totalité de son premier et de son second contingent fédéral, mais il leva encore toute sa landwehr. Avant de faire entrer ces troupes au service fédéral, on les avait réparties en deux brigades (6 bataillons avec les armes spéciales) et placées sous le commandement du colonel fédéral Orelli. Elles ont ensuite été incorporées dans la division Gmür et elles marchèrent pour la plupart sur les frontières de Zug, de Schwyz et de St-Gall. La seconde landwehr (3 bataillons avec les armes spéciales), qui

se mit sous les armes bientôt après le contingent, fut placé sous le commandement du colonel Fierz, de Küssnacht; elle constituait une brigade qui fut également incorporée dans la division Gmür, et après que les bataillons du contingent et de la première landwehr se furent concentrés en grande partie dans le district d'Affoltern, elle alla occuper les frontières de Schwyz et de Zug, depuis Horgen jusqu'à Richterschweil. Le district d'Affoltern était entièrement inondé de troupes.

Argovie aussi avait déjà entièrement organisé et équipé sa landwehr. Il l'avait répartie en six bataillons qui formaient une division et l'avait mise à la disposition du colonel Ziegler, divisionnaire fédéral, avec deux compagnies d'artillerie et de carabiniers. Ces milices prêtèrent également avec joie le serment de fidélité. Le 31 octobre, Berne avait déjà sous les armes 18 bataillons, 2 compagnies de sapeurs, 4 compagnies d'artillerie, 4 compagnies de cavalerie et 8 compagnies de carabiniers. Toutes ces milices étaient zélées et résolues et attendaient avec impatience l'ordre de se mettre en marche. Comme du côté du Sonderbund trois états-majors de division et de brigade étaient déjà entrés en activité de service le 15 octobre, sur l'ordre du général Salis-Soglio, que du 18 au 20 la plupart des troupes, et que jusqu'au 30 les contingents et la landwehr étaient entièrement prêts à marcher; attendu que les cantons d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden avaient mis leurs troupes en partie sur pied et qu'en partie ils les avaient appelées sous les armes(*), les 12 $^{2}/_{2}$ États firent un appel à toutes les troupes mises de piquet et organisées. Nous avons déjà fait observer qu'avant cet appel la plupart de ces cantons s'étaient empressés de prendre des mesures pour sauver la patrie. Thurgovie, Bâle-Campagne, So-

(*) Dans ce temps-là tout le conseil cantonal de Schwyz, à la tête duquel se trouvaient *Ab-Yberg* et *Nazar Reding* (landammann cantonal actuel), fit un pèlerinage à Einsiedlen, où le moine *Gallus Morell*, de St.-Gall, prêcha en présence d'environ 12,000 personnes. Le 12, l'évêque *Marilley*, de Fribourg, doit aussi avoir prêché à Bulle en présence de 7,000 personnes, qui s'y étaient rassemblées de toutes les parties catholiques du canton.

leure et Appenzell (R.-E.) ont particulièrement rivalisé avec les grands cantons pour la prompte mise sur pied de leurs troupes.



CHAPITRE V.

L'armée fédérale, son effectif et sa force.

Déjà dans l'organisation de l'armée le général Dufour donna des preuves de son expérience dans l'art de la guerre. Cette organisation s'est faite avec calme et réflexion, un peu lentement pour les impatients d'un grade supérieur et d'un grade inférieur. On s'est abstenu de tout mouvement offensif jusqu'à ce que la landwehr eût aussi été convenablement organisée et placée sous les ordres de divisionnaires fédéraux, et que d'un autre côté on eût veillé à l'entretien des troupes : nous reviendrons sur ce sujet.

Le général Dufour, comme nous l'avons déjà fait observer, avait réparti les troupes fédérales en six grandes divisions et celles-ci en brigages. Le grand état-major général était composé de la manière suivante :

Commandant en chef : Son Excellence M. le général Dufour, Guillaume-Henri, de Genève.

Aide-de-camp : M. de Linden, Louis, de Berne, en même temps chef de la cavalerie, lieutenant-colonel fédéral.

Premier adjudant : M. Pfander, S.-Frédéric, de Berne, en même temps officier comptable de l'état-major général, lieutenant-colonel fédéral.

Second adjudant : M. Herose, Paul-Auguste, d'Arau, major de l'état-major fédéral.

Adjudants d'état-major : MM. de Wattenwyl, Frédéric, de Berne, premier lieutenant d'état-major fédéral;

de Wattenwyl, Edouard, de Berne, premier lieutenant d'état-major fédéral;

Seiler, Frédéric, d'Interlaken, premier lieutenant d'état-major fédéral.

Officiers d'ordonnance : MM. Schärer, Théophile, de Thoune, sous-lieutenant de cavalarie;

Grossmann, Arnold, d'Arbourg, sous-lieutenant de cavalerie;

de Gross, de Berne, sous-lieutenant d'artillerie.

Secrétaire d'état-major : M. Coaz, de Coire.

Chef de l'état-major général : M. Frei-Herose, Frédéric, d'Arau, colonel fédéral.

Premier adjudant : M. Frei, Auguste, d'Arau, chef de bureau, lieutenant-colonel fédéral.

Second adjudant : M. Hüssi, Rodolphe, de Saffenwyl, major d'état-major fédéral.

Adjudants d'état-major : MM. Eschmann, Jean, de Zurich, chef des travaux topographiques, capitaine d'état-major fédéral;

Frei, Emile, d'Arau, sous-lieutenant d'état-major fédéral.

Secrétaire d'état-major fédéral : M. Hirschgartner, Henri, de Zurich.

Adjudant-général : M. Zimmerli, David, de Berne, colonel fédéral.

Adjudant d'état-major : M. Sieber, Edouard, de Büren, premier lieutenant d'état-major fédéral.

Secrétaire d'état-major : M. Kurz, Louis, de Berne.

Commandant en chef du génie : M. Gatschet, Rodolphe, de Berne, lieutenant-colonel fédéral.

Adjudant : M. Suter, Jean-Rodolphe, de Zofingue, capitaine d'état-major fédéral.

Commandant en chef de l'artillerie : M. d'Orelli, Jean-Conrad, de Zurich, colonel fédéral.

Adjudant de l'artillerie : M. Fischer, Adolphe, de Reinach, lieutenant-colonel fédéral.

Adjudants d'état-major : MM. d'Orelli, Charles, de Zurich, officier d'état-major fédéral;

Vogel, Henri, de Zurich, sous-lieutenant d'état-major fédéral.

Secrétaires d'état-major : MM. Widmer, Conrad, de Zurich ; Schärer, Charles, de Berne.

DIRECTEUR DU PARC : M. de Sinner, Albert, de Berne, lieutenant-colonel.

Adjudant : M. de Fellenberg, Rodolphe, de Berne, capitaine d'artillerie.

COMMANDANT DU PARC DE DÉPÔT : M. Wurstenberger, Rodolphe, de Berne, lieutenant-colonel fédéral.

Adjudant : M. Schädler, de Soleure, capitaine d'artillerie.

Secrétaire d'état-major : M. Gruner, Edouard, de Berne.

DIRECTEUR DU TRAIN : M. Wehrli, Henri, de Zurich, major d'état-major fédéral.

AUDITEUR EN CHEF : M. Blösch, Edouard, de Berne, colonel fédéral.

COMMISSAIRE EN CHEF DES GUERRES : M. Abys, Raguet, de Coire, colonel fédéral.

BUREAU CENTRAL A BERNE.

MM. Huber, Jean-Rodolphe, de Zurich, commissaire des guerres de IIe classe, chef de bureau.

Fehlmann, J.-J., de Berne . .	»	»	IIe	»
Hiltbrunner, Jn-Théoph., de Worb	»	»	IIe	»
Dachs, Frédéric, de Berne . .	»	»	IIIe	»
Deci, Chles-Fréd.-Ad., de Berne	»	»	IIIe	»
Liebi, Théophile, de Thoune .	»	»	IIIe	»
Gerster, Samuel-Albt, de Berne	»	»	IIIe	»
Schärer, J.-Jacq., de Frauenfeld	»	»	IIIe	»
König, Rodolphe, de Berne .	»	»	IIIe	»
Gougginsberg, Gabriel, de Vevey	»	»	IVe	»
Gilli, Joseph, de Lucerne . .	»	»	Ve	»
Schellier, Jn-Jacq., de Thalwyl .	»	»	Ve	»
Curti, Fidèle, de Rapperswyl .	»	»	Ve	»

BUREAU D'EXPÉDITION AU QUARTIER-GÉNÉRAL.

MM. Kaiser-Frauenstein, M.-A.-F. de Zug, commissaire des guerres de Ire classe.

Wechsler, Antoine, de Willisau .	»	»	IIIe	»

MM. Röthlisberger, Fréd., de Langnau, commissaire des guerres de V^e classe.

Spörri, Léonard, de Zurich . . . » » V^e »

Oberer, Georges, de Sissach . . » » V^e »

Abys, Charles, de Coire . . . . » » V^e »

Berry, Pierre, de Coire . . . . » » V^e »

Theiler, Placide, de Laufen . . » » V^e »

TRÉSORIER : M. Stämpfli, Jacques, de Berne, conseiller d'État.

CHIRURGIEN EN CHEF : M. le Dr Flügel, Charles, de Berne, colonel fédéral.

Chirurgien d'état-major : M. Schiferli. Maurice, de Berne.

Secrétaires : M. de Gunten, Antoine, de Berne, chirurgien d'ambulance de IIIe classe.

M. Baumgartner, Jean, de Naters, commisaire des guerres de V^e classe.

VÉTÉRINAIRE EN CHEF : M. Næff, Jean-Jacques, d'Arberg, major d'état-major fédéral.

Vétérinaires d'état-major : M. Gyger, Fr., de Gampelen, sous-lieutenant.

M. Koller, Henri, professeur à Berne.

TRIBUNAUX MILITAIRES.

COUR DE CASSATION.

MM. le Dr Kern, Jean-Conrad, président du tribunal d'appel de Thurgovie, président, avec rang de colonel.

Kohler, Frédéric, président du tribunal d'appel de Berne.

Schmid, François-Charles, président du tribunal d'appel de Soleure.

le Dr Furrer, Jonas, de Winterthur, avec rang de colonel.

Bruggisser, Jean-Pierre, à Wohlen, avec rang de lieutenant-colonel.

Suppléants ; M. le Dr Frei, Emile, président du tribunal d'appel de Bâle-Campagne.

M. Zingg, Jean-Jacques Léon, de Kaltbrunn, avec rang de capitaine.

M. Rovigue, Auguste, président du tribunal d'appel de Vaud.

CONSEIL DE GUERRE N° 1.
(Pour les divisions I, II et III.)

Grand-juge : M. Rüttimann, Jean-Jacques, de Regensberg, avec rang de colonel.

Auditeurs : M. le Dr Koch, Jules, de Morges, avec rang de major.

M. Bützberger, Jean, de Bleienbach, avec rang de capitaine.

M. Duplan-Veillon, de Lausanne, avec rang de capitaine.

M. Matthys, André, de Rütschelen, avec rang de capitaine.

M. Zingg, Jean-Jacques-Léonce, de Kaltbrunn, avec rang de capitaine.

M. d'Erlach, François, de Berne, avec rang de premier lieutenant.

Greffier : M. Kropfli, Edouard-Emile, de Gsteig près Gessenay.

Membres : MM. le lieutenant-colonel Geiser, de Langenthal;
le capitaine Schaub, de Genève;
le capitaine Roth, de Wangen;
le lieutenant de la Forge, de Vaud;
le lieutenant Neuhaus, de Berne;
le sous-lieutenant Balsiger, de Berne;
le sous-lieutenant Schädler, Adolphe, de Soleure;
le fourrier Müller, de Vaud.

Suppléants ordinaires : MM. le capitaine Chevalley, de Vaud;
le premier lieutenant Schem, de Berne;
le sous-officier Garno, de Berne.

Suppléants extraordinaires : M. le colonel fédéral Veillon, de Vaud;

MM. le colonel fédéral Gerwer, de Berne;
le lieutenant-colonel Kistler, de Berne;
le lieutenant-colonel Buser, de Bâle-Campagne.

Chambre d'accusation : MM. le lieutenant-colonel Fueter, de Berne, président;
le capitaine Rossi, de Vaud;
le capitaine Vogel, de Glaris.

Accusateur public : M. Renaud, Achille, d'Avenches, avec rang de capitaine.

CONSEIL DE GUERRE N° 2.

(Pour les divisions IV et V.)

Grand-juge : M. le Dr Casimir Pfyffer, de Lucerne, avec rang de colonel.

Auditeurs : M. Bruggisser, Pierre, de Wohlen, avec rang de lieutenant-colonel ;

M. Schön, Jean-Baptiste, de Zug, avec rang de capitaine.

Greffier : M. Funk, Jean-Gaspard, de Zurich.

Membres : MM. le lieutenant-colonel Benz, de Zurich;

le capitaine Reiser, de Thurgovie ;

le capitaine Schindler, de Glaris ;

le premier lieutenant Giezendanner, de St-Gall;

le premier lieutenant Pestalozzi, de Zurich ;

le sous-lieutenant Haberstich, d'Argovie;

le sous-lieutenant Bucher, de Zurich ;

le sergent-major Wild, de Zurich.

Suppléants ordinaires : M. le capitaine Pfenninger, d'Uster (Zurich) ;

MM. le sous-lieutenant Bucher, de Zurich;

le sergent-major de Tobel, de Zurich.

Suppléant extraordinaire : M. le lieutenant-colonel Bänzinger, de Heiden (Appenzell).

Chambre d'accusation : M. le major Rietmann, de St-Gall, président ;

MM. le capitaine Kuster, de St-Gall ;

le capitaine Scheuchzer, de Zurich.

Accusateur public : M. Kasthofer, Guillaume, de Berne, avec rang de capitaine.

CONSEIL DE GUERRE N° 3.

(Pour la division VI.)

Grand-juge : M. Bataglini, Charles, de Lugano, avec rang de capitaine.

Auditeurs : MM. Rusconi-Orelli, de Bellinzone ;

Bernasconi, de Riva.

Membres : MM. le lieutenant-colonel Rusca ;

le capitaine Cogliardi ;

le capitaine Mariotti ;

MM. le premier lieutenant Polari;
le premier lieutenant Franconi;
le sous-lieutenant Franchina;
le sous-lieutenant Steiner;
le fourrier Brunetti.

Suppléants ordinaires : MM. le capitaine Jorni;
le sous-lieutenant Albrizzi;
le fourrier Morettini.

Suppléants extraordinaires : M. le colonel fédéral de Donatz, de Coire;
MM. le colonel fédéral à Bundi, d'Ilanz;
le lieutenant-colonel Barman, Maurice, du Valais;
le lieutenant-colonel Veillard, Adrien, d'Aigle.

Chambre d'accusation : MM. le major Vicari, président;
le capitaine Visconti, Constantin;
le capitaine Bassi.

Accusateur public : M. Romerio, avec rang de capitaine.

Lors de la première répartition de l'armée fédérale, le 27 octobre 1847, voici quels étaient les états-majors de division et de brigade:

Ire Division, *Rilliet.* Première brigade Rusca, plus tard à Bundi; deuxième brigade Bourgeois; troisième brigade Veillon; quatrième brigade Nicollier (Troupes du canton de Vaud, avec une compagnie d'artillerie de Genève). Douze bataillons d'infanterie, huit compagnies de carabiniers, deux compagnies de cavalerie, une compagnie du génie, trois compagnies d'artillerie, une compagnie du parc (Quartier-général: d'abord à Lausanne).

IIe Division, *Burkhardt.* Première brigade Bontemps; deuxième brigade Frei; troisième brigade Kurz (Troupes des cantons de Berne, d'Argovie, de Soleure). Onze bataillons d'infanterie, six compagnies de carabiniers, deux compagnies de cavalerie, une compagnie du génie, trois compagnies d'artillerie, une compagnie du parc (Quartier-général: d'abord à Berne).

IIIe Division, *Donatz.* Première brigade à Marca; deuxième brigade Gerwer; troisième brigade Müller (Troupes des cantons de Berne, d'Argovie, de Soleure et de Bâle-Campagne, avec une compagnie de carabiniers de Glaris). Neuf bataillons d'infan-

terie, deux compagnies de cavalerie, une compagnie du génie, trois compagnies d'artillerie, une demi-compagnie du parc (Quartier-général: d'adord à Soleure).

IVe Division, *Ziegler.* Première brigade Egloff; deuxième brigade König; troisième brigade Müller (Troupes des cantons de Zurich, St-Gall, Argovie, Thurgovie, Appenzell (R.-E.), Glaris et Grisons, avec une compagnie de cavalerie de Soleure). Onze bataillons d'infanterie, six compagnies de carabiniers, deux compagnies de cavalerie, une compagnie du génie, trois compagnies d'artillerie, une compagnie du parc (Quartier-général: d'abord à Arau).

Ve Division, *Gmür.* Première brigade Blumer; deuxième brigade Isler; troisième brigade Ritter (Troupes des cantons de Zurich, St-Gall, Appenzell (R.-E.), Glaris, Schaffhouse, Thurgovie, avec une compagnie de carabiniers des Grisons). Dix bataillons d'infanterie, six compagnies de carabiniers, deux compagnies de cavalerie, une compagnie du génie, trois compagnies d'artillerie, une demi-compagnie du parc (Quartier-général: d'abord à Zurich).

VIe Division, *Luvini.* Première brigade Pioda; seconde brigade de Salis (Troupes des cantons du Tessin et des Grisons. Stationnées dans le canton du Tessin). Six bataillons d'infanterie et armes spéciales du Tessin et des Grisons (Quartier-général: d'abord à Bellinzone).

Artillerie de réserve de Zurich, Berne, Bâle-Campagne, Argovie, St-Gall et Vaud, sous le commandement du lieutenant-colonel Denzler. Deux compagnies de pontonniers de Zurich et d'Argovie, une compagnie du parc de Zurich, avec escortes nécessaires.

Division de la cavalerie de réserve. Première brigade Rieter (cavalerie des cantons de Zurich et St-Gall); deuxième brigade Ott (cavalerie des cantons de Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie); troisième brigade Karlen (cavalerie des cantons de Berne et d'Argovie).

A la disposition de l'état-major général: Un bataillon d'infanterie à Bâle; deux compagnies de cavalerie des cantons de Vaud et de Genève restèrent à Genève.

L'état total de situation de la première armée était de 60 bataillons d'infanterie, 32 compagnies de carabiniers, 21 compagnies de cavalerie, 7 compagnies du génie, 25 compagnies d'artillerie, 4 compagnies du parc, et elle s'élevait à environ 48,000 hommes.

État général de situation et répartition de l'armée fédérale au moment de sa plus grande force, le 16 novembre 1847.

PREMIÈRE DIVISION DE L'ARMÉE.

Commandant de division : M. Jean Louis Rilliet-Constant, de Genève, colonel fédéral.

Adjudants de division : MM. Adrien Veillard, d'Aigle, canton de Vaud, lieutenant-colonel fédéral; Maurice Barman, de Saillon, canton du Valais, lieutenant-colonel fédéral.

Adjoints au commandant de division : MM. Charles Veillon, de Lausanne, colonel fédéral;

Louis Duplessis, de Lausanne, lieutenant-colonel fédéral, commandant de place de Fribourg;

Louis Warnery, d'Aigle, lieutenant-colonel fédéral;

Samuel Pousaz, de Lausanne, capitaine, commandant de place de Sion.

État-major : 41 hommes; *musique :* 38 hommes.

Ire BRIGADE.

Commandant : M. Balthasar à Bundi, d'Ilanz, canton des Grisons, colonel fédéral.

Cette brigade était composée des armes suivantes : Bataillon Reymond, de Vaud, 773 hommes; bataillon Belliger, d'Argovie, 710 hommes; bataillon Kehrwand, de Vaud, 732 hommes; compagnies de carabiniers Jeanin, 104 hommes, et Delarageaz, 122 hommes, de Vaud; compagnies de cavalerie Juat et de la Rottaz, de Vaud, 65 et 68 hommes.

IIe BRIGADE.

Commandant : M. Albert Kurz, de Berne, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons vaudois Monachon, 768 hommes, Pachoud, 498 hommes, Bonard, 466 hommes; la compagnie Jacquiery, de Vaud, 113 hommes; la compagnie de Greyerz, de Berne, 124 hommes.

IIIe BRIGADE.

Commandant : M. Frédéric Veillon, de Lausanne, colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Chausson, de Vaud, 821 hommes; le bataillon Veillard, de Genève, 498 hommes; le bataillon Reymond, de Genève, 502 hommes; les compagnies de carabiniers Moreillon, de Vaud, 111 hommes, et Isler, d'Argovie, 94 hommes.

IVe BRIGADE.

Commandant : M. Louis Nicollier, de Vevey, colonel.

Effectif : Les bataillons vaudois Visinand, 602 hommes, Roud, 395 hommes, Wenger, 482 hommes, Vincent, 528 hommes, Coëtaux, 509 hommes, Peter, 548 hommes, Thur, 473 hommes. Les compagnies de carabiniers vaudois Bonard, 117 hommes, Bertholet, 65 hommes, Recordon, 129 hommes, Chamot, 94 hommes, Bergier, 46 hommes.

GÉNIE, ARTILLERIE ET AMBULANCE.

Génie : Compagnie Durr, de Vaud, 102 hommes.

Artillerie : Batterie Creux, de Vaud, 134 hommes, pièces de six; batterie Haubenreiser, de Vaud, 120 hommes, pièces de six; batterie Empeyta, de Genève, 123 hommes, pièces de six; batterie Müller, de Vaud, 121 hommes, obusiers de douze; batterie Rovigue, de Vaud, pièces de donze et obusiers de vingt-quatre.

Compagnie du parc : Juat, de Vaud, 133 hommes; parc de réserve, 25 hommes.

Ambulance : 13 hommes.

Corps détachés : Les bataillons vaudois Souter-Bronn, 581 hommes, Muret, 596 hommes, Chablaix, 339 hommes, Déglon, 543 hommes, Briod, 365 hommes, Decrey, 719 hommes.

Volontaires : de Vaud, 2962 hommes; du Valais, 99 hommes; carabiniers du Valais, 66 hommes.

Génie : Compagnie Decrue, de Genève, 55 hommes; compagnie Guex, de Vaud, 104 hommes.

Artillerie : Les batteries genevoises Denairé, 64 hommes, Oltramare, 65 hommes, Hoffmann, 94 hommes; la batterie Cuenod, de Vaud, 89 hommes; parc, 25 hommes.

Artillerie volontaire du Valais: 59 hommes.

RÉCAPITULATION.

État-major de division	79	hommes.
Première brigade	3,250	»
Deuxième brigade	1,974	»
Troisième brigade	2,031	»
Quatrième brigade	4,037	»
Cavalerie	133	»
Génie	102	»
Artillerie	805	»
Ambulance	13	»
Corps détachés	3,813	»
Volontaires	3,186	»
Total :	19,423	hommes.

DEUXIÈME DIVISION DE L'ARMÉE.

Commandant de division : M. Jean Burkhardt, de Bâle, colonel fédéral.

Adjudant de division : M. Xavier Péquignot, de Noirmont (Jura), major fédéral.

État-major : 17 hommes.

I[re] BRIGADE.

Commandant : M. Charles Bontems, de Villeneuve, canton de Vaud, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons bernois Bigler, 742 hommes, Fueter, 829 hommes, Dietler, 801 hommes; le bataillon Kloss, de Bâle-Campagne, 231 hommes; les compagnies de carabiniers bernois Hopf, 99 hommes, Bähler, 119 hommes; les compagnies de cavalerie de Goumöens, de Berne, 79 hommes, et Mandrot, de Vaud, 65 hommes.

II[e] BRIGADE.

Commandant : M. Frédéric Frey, de Brugg, canton d'Argovie, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons bernois Kistler, 834 hommes, Läng, 759 hommes, Hauser, 762 hommes; le bataillon Munzinger, de Soleure, 829 hommes; les compagnies de carabiniers bernois Imobersteg, 111 hommes, Gfeller, 133 hommes.

IIIe BRIGADE.

Commandant : M. Emmanuel Bourgeois, de Corcelettes, canton de Vaud, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons vaudois Audemare, 824 hommes, Chapuis, 876 hommes, Grandjean, 838 hommes; les compagnies de carabiniers vaudois Chevalley, 112 hommes, et Eytel, 109 hommes.

Hors de ligne : Les bataillons bernois Girardin, 719 hommes, Ganguillet 758 hommes, Chiffele, 857 hommes.

GÉNIE, ARTILLERIE ET AMBULANCE.

Sapeurs : La compagnie Hug, de Berne, 131 hommes.

Artillerie : La batterie Wittenbach, de Berne, 128 hommes, pièces de six; la batterie Roth, de Berne, 132 hommes, pièces de six; la batterie Tschiffeli, de Berne, 132 hommes, obusiers de douze.

Compagnie du parc : de Lerber, de Berne, 73 hommes, ½ compagnie.

Parc de réserve : Zbinden, de Berne, 51 hommes.

Ambulance : Dr. Huguenin, de Berne, 13 hommes; Dr. Kurz, de Berne, 12 hommes.

RÉCAPITULATION.

État-major de division	17	hommes.
Première brigade	2,826	»
Deuxième brigade	3,432	»
Troisième brigade	2,765	»
Hors de ligne	2,534	»
Cavalerie	144	»
Génie	131	»
Artillerie	639	»
Ambulance	25	»
Total :	12,513	hommes.

TROISIÈME DIVISION DE L'ARMÉE.

Commandant de division : M. le général Pierre Louis de Donatz, de Coire, colonel fédéral.

Adjudant de division : M. Louis Christ, de Coire, lieutenant-colonel fédéral.

État-major : 16 hommes; *musique :* 34 hommes.

Ire BRIGADE.

Commandant : M. Charles à Marca, de Misox, colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Geiser, de Berne, 950 hommes; le bataillon Buser, de Bâle-Campagne, 672 hommes; le bataillon Attenhofer, d'Argovie, 717 hommes; les compagnies de carabiniers Benteli, de Berne, 119 hommes, Bär, d'Argovie, 102 hommes; les compagnies de cavalerie bernoise Karlen, 81 hommes, et Möschler, 76 hommes.

IIe BRIGADE.

Commandant : M. Ulrich Hauser, de Wädenschweil, canton de Zurich, colonel fédéral.

Effectif : Bataillon Seiler, de Berne, 790 hommes; bataillon Kalt, d'Argovie, 712 hommes; bataillon Steinhauer, de Berne, 868 hommes; compagnies de carabiniers Vogel, de Glaris, 103 hommes, et Rellstab, de Zurich, 120 hommes.

IIIe BRIGADE.

Commandant : Charles Frédéric Gerwer, de Berne, colonel fédéral.

Effectif : Bataillon Hirsbrunner, de Berne, 838 hommes; bataillon Stoos, de Berne, 755 hommes; bataillon Vivis, de Soleure, 818 hommes; compagnies de carabiniers Frey, d'Argovie, 102 hommes, et Oberer, de Bâle-Campagne, 104 hommes.

Première réserve : Bataillon Stämpfli, de Soleure, 517 hommes; bataillon Leutenegger, de Bâle-Campagne, 596 hommes.

Seconde réserve : Pour le service d'estafettes : de Bâle-Campagne, 45 hommes;

Gardes d'hôpital : 45 hommes de Soleure.

GÉNIE, ARTILLERIE ET AMBULANCE.

Sapeurs : Compagnie Zehender, de Berne, 110 hommes.

Artillerie : Batterie Karrer, de Berne, 123 hommes, pièces de six; batterie Fischer, d'Argovie, 123 hommes, pièces de six; batterie Studer, de Zurich, 140 hommes, pièces de six; batterie Schmidlin, d'Argovie, 122 hommes, obusiers de douze.

Compagnie du parc : Durheim, de Berne, 64 hommes, 1/2 compagnie.

Parc de réserve : Zbinden, de Berne, 47 hommes.
Ambulance : Dr. Huber, 11 hommes; Dr. Lölinger, 10 hommes.

RÉCAPITULATION.

État-major de division	50 hommes.
Première brigade	2,565 »
Deuxième brigade	2,596 »
Troisième brigade	2,601 »
Cavalerie	157 »
Génie	110 »
Artillerie	619 »
Ambulance	21 »
Réserve	1,173 »
Total :	9,892 hommes.

QUATRIÈME DIVISION DE L'ARMÉE.

Commandant de division : M. Paul Charles Edouard Ziegler, de Zurich, colonel fédéral.

Adjudant de division : M. Frédéric Siegfried, de Zofingue, canton d'Argovie, lieutenant-colonel fédéral.

État-major : 16 hommes; *musique :* 30 hommes.

Ire BRIGADE.

Commandant : M. Conrad Egloff, de Tägerweilen, canton de Thurgovie, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons zuricois Ginsberg, 828 hommes, Benz, 660 hommes; le bataillon Heussler, d'Argovie, 753 hommes; le bataillon Zuppinger, de Zurich, 590 hommes; les compagnies de carabiniers Kreis, de Thurgovie, 99 hommes, Bleuler, de Zurich, 118 hommes; les compagnies de cavalerie Hanhart, de Zurich, 46 hommes, Bally, de Soleure, 59 hommes.

IIe BRIGADE.

Commandant : M. Balthasar König, d'Enneda, canton de Glaris (à Coire), colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Berner, d'Argovie, 722 hommes; le bataillon Fäsi, de Zurich, 721 hommes; le bataillon Ernst, de Thurgovie, 712 hommes; le bataillon Bänzinger, d'Appenzell (R.-E.), 495 hommes; les compagnies de carabiniers

Hanhart, de Thurgovie, 103 hommes, Kuster, de St-Gall, 109 hommes.

IIIe BRIGADE.

Commandant : M. Hermann Müller, de Rheinfelden (à Arau), colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Basler, de Zurich, 819 hommes; le bataillon Künzli, d'Argovie, 707 hommes; le bataillon Martignoni, de St-Gall, 790 hommes; les compagnies de carabiniers Tscharner, des Grisons, 101 hommes, Blumer, de Glaris, 103 hommes.

GÉNIE, ARTILLERIE ET AMBULANCE.

Sapeurs : Compagnie Jauch, d'Argovie, 100 hommes.

Artillerie : Batterie Rust, de Soleure, 119 hommes, pièces de six; batterie Müller, d'Argovie, 172 hommes, pièces de six; batterie Schweizer, de Zurich, 129 hommes, obusiers de douze.

Compagnie du parc : Une demi-compagnie, Fierz de St-Gall, 58 hommes.

Parc de réserve : 52 hommes.

Ambulance : Dr. Sträbl, 10 hommes; Dr. Bridler, 8 hommes.

PREMIÈRE RÉSERVE.

Commandant de division : M. Edouard Rothpletz, d'Arau, colonel.

Adjudant de division : M. Frédéric Gehret, d'Arau, major.

Ire BRIGADE. *Commandant :* M. Jean Jacques Heussler, de Lenzbourg, canton d'Argovie, lieutenant-colonel.

Effectif : Les bataillons argoviens Tschudi, 617 hommes, Oelhafen, 617 hommes, Gehret, 549 hommes; la compagnie de carabiniers argoviens Ringier, 141 hommes; la compagnie de cavalerie Hägler, de Bâle-Campagne, 41 hommes.

IIe BRIGADE. *Commandant :* M. Frédéric Schmitter, d'Arbourg (à Arau), lieutenant-colonel.

Effectif : Les bataillons argoviens Ringier, 595 hommes, Baldinger, 578 hommes, Cellier, 623 hommes; la compagnie de carabiniers Suter, 95 hommes.

GÉNIE ET ARTILLERIE.

Sapeurs : Compagnie Hemmann, d'Argovie, 95 hommes.

Artillerie : Batterie Gonzenbach, d'Argovie, 114 hommes, pièces

de six ; batterie Wirz, d'Argovie, 114 hommes, une demi-batterie de pièces de douze et une demi-batterie d'obusiers de vingt-quatre ; batterie Christen, de Bâle-Campagne, 89 hommes.

HORS DE LIGNE.

Seconde réserve : Les bataillons argoviens Dürr, 544 hommes, Steiner, 395 hommes, Halder, 448 hommes, Metzger, 718 hommes, Schmutziger, 539 hommes, Ruetschi, 466 hommes ; les compagnies de carabiniers argoviens Dürr, 38 hommes, Siebenmann, 136 hommes, Halder, 36 hommes ; les compagnies de carabiniers de Bâle-Campagne Bühler, 66 hommes, Gaumüller, 67 hommes ; cavalerie argovienne Halder, 17 hommes, Metzger, 13 hommes.

Artillerie : Les batteries argoviennes Dürr, 28 hommes, Metzger, 26 hommes ; la batterie Senn, de Bâle-Campagne, 29 hommes : toutes pièces de douze.

RÉCAPITULATION.

État-major de division	46	hommes.
Première brigade	2,852	»
Deuxième brigade	2,865	»
Troisième brigade	2,524	»
Cavalerie	123	»
Génie	100	»
Artillerie	530	»
Ambulance	18	»
Première réserve	4,266	»
Seconde réserve	2,929	»
Total :	16,253	hommes.

CINQUIÈME DIVISION DE L'ARMÉE.

Commandant de division : M. Dominique Gmür, de Schänis, canton de St-Gall, colonel fédéral.

Adjudant de division : M. Albert Brändlin, de Jona, canton de St-Gall, major fédéral.

État-major : 18 hommes ; *musique :* 26 hommes.

Ire BRIGADE.

Commandant : M. Melchior Blumer, de Schwanden, canton de Glaris, colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Brunner, de Zurich, 632 hommes; le bataillon Neuweiler, de Thurgovie, 712 hommes; le bataillon Meyer, de Zurich, 568 hommes; la compagnie de carabiniers Kern, d'Appenzell (R.-E.), 100 hommes; la compagnie de carabiniers Huber, de Zurich, 102 hommes; la compagnie de cavalerie Caspar, de Schaffhouse, 64 hommes; la compagnie de cavalerie Messmer, de St-Gall, 64 hommes.

IIe BRIGADE.

Commandant : M. Jean Isler, de Kaltenbach, canton de Thurgovie, colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Schmid, de Zurich, 610 hommes; le bataillon Meyer, d'Appenzell (R.-E.), 497 hommes; le bataillon Hilti, de St-Gall, 790 hommes; le bataillon Gnehm, de Schaffhouse, 846 hommes; les compagnies de carabiniers Zeller, de Zurich, 122 hommes, Baumann, de St-Gall, 125 hommes.

IIIe BRIGADE.

Commandant : M. Jean Ulrich Ritter, d'Altstätten, canton de St-Gall, colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Kappeler, de Thurgovie, 713 hommes; le bataillon Bernold, de St-Gall, 790 hommes; le bataillon Schindler, de Glaris, 641 hommes; les compagnies de carabiniers Bänzinger, d'Appenzell (R.-E.), 101 hommes, Mölin, des Grisons, 88 hommes.

RÉSERVE.

Ire BRIGADE. *Commandant :* M. Frédéric Schulthess, de Zurich, lieutenant-colonel.

Depuis le 18 novembre M. Bernold, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons Bleuler, de Zurich, 510 hommes, Schulthess, 569 hommes, Meyer, 492 hommes, Haab, 638 hommes, Treichler, 485 hommes, Stahel, 609 hommes; les compagnies de carabiniers de Zurich Staub, 114 hommes, Schärer, 100 hommes; la compagnie de cavalerie Sulzberger. de St-Gall, 56 hommes.

Le jour de l'entrée des troupes dans le canton de Zug, le bataillon Stahel fut détaché pour être incorporé dans la première

brigade (Blumer), parce que le bataillon Brunner passa de cette brigade dans la troisième (Ritter). Le bataillon Meyer avec le bataillon Schnell de la deuxième brigade de réserve forma alors ce jour-là une demi-brigade sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Meyer, servant de réserve pour les deux brigades de cette division qui opéraient. Lors de l'occupation du canton de Zug, la première brigade de réserve était donc composée de quatre bataillons d'infanterie et de deux compagnies de carabiniers (de Zurich) et d'une compagnie de cavalerie (de St-Gall).

IIe BRIGADE. *Commandant :* M. Bringolf, d'Unterhallau, lieutenant-colonel.

Effectif : Les bataillons Bringolf, de Schaffhouse, 366 hommes, Fäh, de St-Gall, 790 hommes, Schnell, de St-Gall, 790 hommes.

Cette brigade a été dissoute le 18 novembre. Le bataillon Bringolf est allé rejoindre la troisième brigade de réserve (Keller) ; le bataillon Fäh a été transféré à Coire et incorporé dans la sixième division de l'armée ; le bataillon Schnell a subi la transmutation que nous signalons plus haut. Les opérations terminées et lors du licenciement de la réserve, ce bataillon a été incorporé dans la première brigade (Blumer), et le bataillon Bernold dans la seconde brigade (Isler).

IIIe BRIGADE. *Commandant :* M. Keller, de Zihlschlacht, canton de Thurgovie, lieutenant-colonel.

Effectif : Bataillons Merkli (proprement Labhart), de Thurgovie, 701 hommes, Zellweger, d'Appenzell (R.-E.), 481 hommes, Keller, de Thurgovie, 712 hommes, Trümpi, de Glaris, 643 hommes, Messmer, 301 hommes, Baumgartner, de St-Gall, 556 hommes; les compagnies de carabiniers Ammann, 101 hommes, de Thurgovie, Blumer, 97 hommes, Leuzinger, 95 hommes, de Glaris, Bösch, 55 hommes, Weber, 53 hommes, de St-Gall, Koller, 94 hommes, Rohner, 80 hommes, d'Appenzell (R.-E.) ; artillerie : batterie de quatre Næff, 83 hommes, de St-Gall ; cavalerie : une demi-compagnie Reifer, de Thurgovie.

Avant le commencement des opérations, le bataillon Keller, de Thurgovie, est allé rejoindre la sixième division de l'armée; le bataillon Bringolf a été, comme il a été dit déjà, incorporé dans la troisième brigade.

HORS DE LIGNE.

IVe BRIGADE. *Commandant :* M. Bernold, de Mels, canton de St-Gall, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons zuricois Treichler, 485 hommes, Stahel, 609 hommes; le bataillon Schnell, de St-Gall, 633 hommes; les compagnies de carabiniers Bösch, de St-Gall, 117 hommes, Langer, de Glaris, 120 hommes.

Ve BRIGADE. *Commandant :* M. Jacques Fierz, de Küssnacht, canton de Zurich, colonel.

Effectif : Les bataillons zuricois Egg, 804 hommes, Hablützel, 633 hommes, Bühler, 633 hommes; les compagnies de carabiniers zuricois Bosshardt, 99 hommes, Stapfer, 84 hommes.

GÉNIE, ARTILLERIE ET AMBULANCE.

Sapeurs : Compagnie Wimmersberger, de Zurich, 100 hommes.

Artillerie : Batterie Scheller, de Zurich, 135 hommes, pièces de six; batterie Zeller, de Zurich, 116 hommes, pièces de six; batterie Zollikofer, de St-Gall, 122 hommes, obusiers de douze.

Compagnie du parc : Kunkler, de St-Gall, 57 hommes, une demi-compagnie.

Parc de réserve : 30 hommes.

Ambulance : Dr. Næff, 10 hommes; Dr. Kleiner, 10 hommes.

RÉSERVE.

Sapeurs : Compagnie Irminger, de Zurich, 152 hommes.

Artillerie : Batterie Nüscheler, de Zurich, 99 hommes, pièces de quatre; batterie Næff, de St-Gall, 183 hommes, pièces de six; batterie Streif, de Glaris, 55 hommes, pièces de quatre.

RÉCAPITULATION.

État-major de division	44 hommes.
Première brigade	2,118 »
A reporter :	2,162 hommes.

	Report :	2,162	hommes.
Deuxième brigade	. . . .	2,995	»
Troisième brigade	. . . .	2,336	»
Cavalerie	. . . .	128	»
Sapeurs	. . . .	100	»
Artillerie	. . . .	448	»
Ambulance	. . . .	20	»
Réserve	. . . .	6,792	»
Hors de ligne	. . . .	5,001	»
	Total :	19,980	hommes.

SIXIÈME DIVISION DE L'ARMÉE.

Commandant de division : M. Luvini-Perseghini, de Lugano, canton du Tessin, colonel fédéral.

Adjudant de division : M. Francesco Stoppani, de Ponte-Tresa, lieutenant-colonel fédéral.

État-major : 15 hommes.

Ire BRIGADE.

Commandant : M. Jean-Baptiste Pioda, de Locarno, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons tessinois Rusca, 622 hommes, Caselini, 587 hommes, Buchli, 626 hommes; les compagnies de carabiniers tessinois Pedrazzi, 85 hommes, Fogliardi, 91 hommes; volontaires Demarchi, 120 hommes.

IIe BRIGADE.

Commandant : M. Edouard de Salis, de Coire, colonel fédéral.

Effectif : Les bataillons tessinois Molo, 792 hommes, Vegezzi, 561 hommes; le bataillon Michel, des Grisons, 628 hommes; les compagnies de carabiniers Rameli, du canton du Tessin, 82 hommes, La Nicca, des Grisons, 60 hommes, Simmen, du Tessin, 65 hommes.

IIIe BRIGADE.

Commandant : M. François Joseph Müller, de Zug, colonel fédéral.

Effectif : Le bataillon Keller, de Thurgovie, 712 hommes; le bataillon Fäh, de St-Gall, 790 hommes.

Réserve : Les bataillons grisons Bauer, 623 hommes, Scherer, 286 hommes, de Salis, 639 hommes, de Köhl, 523 hommes ; les compagnies de carabiniers grisons Kurz, 99 hommes, Michel, 94 hommes, Schiess, 51 hommes.

ARTILLERIE ET AMBULANCE.

Artillerie : Batterie Vicari, du Tessin, 137 hommes, pièces de six.

Ambulance : Dr. Scotti, 5 hommes.

RÉCAPITULATION.

État-major	15	hommes.
Première brigade	2,134	»
Deuxième brigade	2,201	»
Troisième brigade	1,503	»
Artillerie	137	»
Ambulance	5	»
Réserve	2,315	»
Total :	8,310	hommes.

DIVISION DE LA RÉSERVE BERNOISE.

Commandant de division : M. Ulrich Ochsenbein, de Nidau, canton de Berne, colonel.

Adjudants de division : MM. le capitaine König, de Berne ;
le lieutenant Forster, de Berne.

État-major : 33 hommes.

Ire BRIGADE. *Commandant :* M. le lieutenant-colonel Knechtenhofer, de Thoune.

EFFECTIF : Les bataillons Bay, 772 hommes, Karlen, 826 hommes; les compagnies de carabinies Klopfenstein, 121 hommes, de Stürler 115 hommes; les compagnies de cavalerie Küpfer, 57 hommes, Herrenschwand, 55 hommes.

IIe BRIGADE. *Commandant :* M. le lieutenant-colonel Brugger, de Berne.

EFFECTIF : Bataillon Piquerez, 713 hommes; bataillon de Maler, 882 hommes; la compagnie de carabiniers Bourguignon, 114 hommes.

IIIe BRIGADE. *Commandant :* M. Frédéric Walthard, de Berne, lieutenant-colonel.

EFFECTIF : Bataillon Mühlethaler, 591 hommes; bataillon Wyss, 874 hommes; compagnies de carabiniers Zaugg, 108 hommes, Moser 84 hommes.

IVe BRIGADE. *Commandant :* M. Chiffele, de Neuveville, canton de Berne, colonel fédéral.

EFFECTIF : Bataillons Marti, 878 hommes, Probst, 734 hommes; compagnies de carabiniers Probst, 96 hommes.

GÉNIE, ARTILLERIE ET AMBULANCE.

Sapeurs : Compagnie Haller, 117 hommes.

Artillerie : Les batteries Rieder, 109 hommes, Liechti, 100 hommes, Schilt, 105 hommes, Roth, 99 hommes, Schärer, 116 hommes.

Ambulance : D[r] Bühlmann, 8 hommes.

Hors de ligne : Les bataillons Bach, 458 hommes, Ziebach, 165 hommes, Müller, 679 hommes, Müller, 438 hommes; la compagnie de carabiniers Kuhner, 98 hommes.

RÉCAPITULATION.

États-majors de division et de brigade	33	hommes
Infanterie	6,279	»
Carabiniers	638	»
Cavalerie	112	»
Sapeurs	117	»
Artillerie	529	»
Ambulance	8	»
Hors de ligne	1,828	»
Total :	9,544	hommes.

ARTILLERIE DE RÉSERVE.

Commandant de division : M. Louis Denzler, de Zurich, colonel fédéral.

Adjudants de division : M. Edouard Burnand, de Moudon, canton de Vaud, major fédéral;

MM. Burkhard, de Bâle, capitaine d'état-major fédéral;
Emmanuel Bischoff, de Bâle, sous-lieutenant d'artillerie.

Commandant du parc de dépôt : M. Rodolphe Wurstemberger, de Berne, lieutenant-colonel fédéral.

Ire BRIGADE. *Commandant :* M. Adolphe Næff, d'Altstätten, canton de St-Gall, major fédéral.

EFFECTIF : Batterie Zuppinger, de Zurich, 140 hommes, pièces de douze; batterie Paravicini, de Bâle-Ville, 152 hommes, pièces de douze; batterie Moll, de Berne, 150 hommes, pièces de douze; batterie Weber, de Soleure, 188 hommes, obusiers de vingt-quatre; batterie Ringier, d'Argovie, 118 hommes (*), pièces de douze et deux obusiers de vingt-quatre.

IIe BRIGADE. *Commandant :* M. Edouard Funk, de Nidau, major fédéral.

EFFECTIF : Batterie Dietzi, de Berne, 143 hommes, pièces de douze; batterie Kistler, de Berne, 122 hommes, pièces de six.

IIIe BRIGADE. *Commandant :* M. Léopold Reding de Biberegg, de Frauenfeld, major fédéral.

EFFECTIF : Batterie Ernst, de Zurich, 119 hommes, pièces de huit; batterie Heylandt, de St-Gall, 122 hommes, pièces de six.

IVe BRIGADE. *Commandant :* M. Charles Borell, de Genève, major fédéral.

EFFECTIF : Batterie David, de Vaud, 135 hommes, pièces de six; batterie Gautier, de Vaud, 144 hommes, pièces de douze et obusiers de vingt-quatre; batterie Grenier, de Vaud, 118 hommes, pièces de quatre et obusiers de douze; batterie Rovigue, de Vaud, 149 hommes, deux pièces de douze et deux obusiers de vingt-quatre (**).

(*) Cette batterie n'est pas comprise dans le tableau officiel qui nous a été communiqué; mais, comme nous le savons de source certaine, elle appartenait à la division de l'artillerie de réserve dans laquelle elle a été incorporée, sans changer les rapports des chiffres; dans tous les cas, cette division était de 118 hommes plus forte qu'on ne l'a indiqué.

(**) Le tableau officiel qui nous a été communiqué porte dans la première division la batterie Rovigue, mais elle se trouvait dans la division de l'artillerie de réserve; ainsi la dernière était d'autant plus forte et la première d'autant plus faible.

COMPAGNIE DE PARC ET PARC DE RÉSERVE : Sous le commandement de M. Schulthess, de Zurich.

EFFECTIF : Compagnie de parc, 155 hommes; parc de réserve, 76 hommes.

RÉCAPITULATION DE L'ARTILLERIE DE RÉSERVE.

État-major de division . . .	9	hommes
Première brigade	562	»
Deuxième brigade	267	»
Troisième brigade	245	»
Quatrième brigade	400	»
Compagnie de parc et parc de réserve	231	»
Total :	1,712	hommes.

Sur les tableaux dans lesquels nous avons puisé ces données figurent encore :

PONTONIERS : Compagnie Huber, de Zurich, 100 hommes; compagnie d'Argovie, 100 hommes; compagnie Hünerwadel, d'Argovie, 74 hommes.

Cependant nous croyons savoir que la compagnie Huber a été incorporée dans la Ire division, et les compagnies Vögtlin et Hünerwadel dans la IVe division.

CAVALERIE DE RÉSERVE.

Commandant de division : M. Louis de Linden, de Berne, lieutenant-colonel fédéral.

Ire BRIGADE. *Commandant :* M. Henri Rieter, de Winterthour, canton de Zurich, major fédéral.

EFFECTIF : Les compagnies Hauser, de Zurich, 62 hommes, Bluntschli, de Zurich, 56 hommes, Wagner, de St-Gall, 64 hommes.

IIe BRIGADE. *Commandant :* M. Jean Ott, de Zurich, major fédéral.

EFFECTIF : Compagnie Flubacher, de Bâle-Campagne, 65 hommes; compagnie Rohr, d'Argovie, 84 hommes; compagnie Hippenmeier, de Thurgovie, 64 hommes.

IIIe BRIGADE. *Commandant :* M. Jean Karlen, d'Erlenbach, canton de Berne, major fédéral.

Effectif : Les compagnies bernoises Dietler, 75 hommes, Knechtenhofer, 72 hommes; la compagnie Meier, d'Argovie, 51 hommes.

RÉCAPITULATION DE LA CAVALERIE DE RÉSERVE.

État-major de division . . .	1	hommes
Première brigade	186	»
Deuxième brigade . . .	217	»
Troisième brigade . . .	200	»
Total :	640	hommes.

CORPS DÉTACHÉS.

Le bataillon d'infanterie Hübscher, à Bâle, 394 hommes; la compagnie de cavalerie Dupasquier près de l'état-major général, 61 hommes.

RÉCAPITULATION TOTALE.

État-major général . . .	92	hommes
Première division	19,423	»
Deuxième division . . .	12,313	»
Troisième division . . .	9,892	»
Quatrième division . . .	16,253	»
Cinquième division . . .	19,980	»
Sixième division	8,310	»
Division de la réserve bernoise .	9,544	»
Pontoniers	274	»
Artillerie de réserve . . .	1,712	»
Cavalerie de réserve . . .	613	»
Corps détachés	455	»
Total général :	98,861	hommes.

Le tableau suivant fera voir le nombre de milices fournies à l'armée fédérale par chaque canton; on y verra aussi combien chaque canton a fourni au-dessus ou au-dessous de son contingent, ainsi que le nombre de bouches à feu mises en campagne.

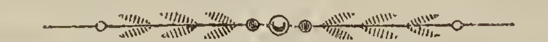
CANTONS.	ONT FOURNI A L'ARMÉE.	ÉTAIENT OBLIGÉS DE FOURNIR.	ONT FOURNI		EXPRIMÉS EN POUR CENT		BOUCHES A FEU.
			PLUS.	MOINS.	PLUS.	MOINS.	
Zurich	13075	6756	6319		93½		28
Berne	23247	12081	11165		92½		54
Lucerne	4		4				
Glaris	2238	871	1367		155⅓		5
Zug	4		4				
Fribourg	4		4				
Soleure	2434	1875	559		29⅘		4
Bâle-Ville . . .	540	573		33		5¾	
Bâle-Campagne .	2052	1198	854		71		
Schaffhouse . . .	1332	939	393		40¾		
Appenzell (R.-E.)	1889	1218	671		55		
St.-Gall	6458	4665	1793		38⅕		12
Grisons	3849	2477	1372		55⅓		
Argovie	12533	5429	7104		130⅘		25
Thurgovie . . .	4076	2479	1597		64⅕		
Tessin	3418	3322	96		3		4
Vaud	19198	5389	13809		256		32
Valais	226		226				
Neuchâtel . . .	1		1				
Genève	2284	879	1405		62⅘		4
	98861	50151	48743	33			172
			Sur les glacis de Genève				88
							260

La prompte organisation d'une armée aussi forte, l'armement et l'équipement qui se trouvaient en si bon état, la quantité d'officiers capables, la discipline sévère et le bon esprit des troupes firent une impression salutaire sur la population et causèrent de la surprise à bien des Suisses, qui ne se seraient jamais douté que notre patrie renfermât des forces militaires d'une telle étendue. L'étonnement a été encore plus grand à l'étranger. On ne pouvait pas comprendre qu'il fût possible de mettre avec tant de célérité en campagne une armée aussi forte, aussi bien organisée et équipée.

Un Allemand écrivait à ce sujet à la *Gazette d'Augsbourg:*

«Lors de la visite que je fis dernièrement en Argovie, sur la frontière lucernoise, où toute l'armée suisse est actuellement concentrée, j'aurais aimé avoir à mes côtés des officiers anglais, russes et autrichiens pour connaître leur opinion relativement à l'impression qu'auraient faite sur eux la tenue de l'armée et les institutions militaires de cette république. On connaît la discipline de fer qui règne dans les armées du nord, la sévérité, les peines cruelles de leur code militaire, l'ordre anxieux de leurs casernes et la régularité exemplaire avec laquelle tous les rouages, grands et petits de cette immense machine, qu'on appelle armée, s'engrènent et se meuvent. Lorsqu'on a la moindre indulgence pour le soldat, on croit en Angleterre et en Russie que l'armée est perdue, que tout essai de familiarité amicale entre les officiers et les soldats aurait nécessairement pour conséquence la dissolution des liens de l'ordre et de l'obéissance. Il est vrai qu'en Angleterre et en Russie il existe un autre système de recrutement qu'en Suisse; mais je voudrais voir les gros yeux que feraient des officiers russes et britanniques au milieu d'une armée suisse de presque 100,000 hommes, où, avec une indulgence et une douceur de traitement dont il n'y a peut-être pas d'exemple hors de la Suisse, il règne *un ordre modèle*, *une patience si exemplaire* à supporter toutes les fatigues des marches et l'intempérie des saisons, et en outre une gaîté si franche qui dépasse rarement les bornes des convenances, même lorsque les milices sont à boire un verre de vin ou qu'elles chantent des chansons guerrières dans les quartiers, où il ne se commet presque jamais d'excès. L'officier fréquente en-dehors du service le simple soldat comme ceux de son rang; il lui presse la main, bavarde et boit avec lui; il dit rarement des paroles blessantes, et néanmoins il est ponctuellement obéi. On n'a pas entendu non plus de plaintes qu'il se soit commis des excès dans les quartiers. Du reste, les troupes suisses se battent aussi vaillamment dans le combat qu'elles se conduisent bien dans les quartiers, et même en pays ennemi elles conservent leur attitude tranquille comme dans leur propre pays. C'est pourquoi j'ai le plus grand respect pour un système militaire qui est si peu dispendieux, qui n'écrase pas le peuple, et qui cependant, au moment du besoin et du danger, fait sortir

comme de dessous terre une foule de combattants telle qu'aucun pays de l'Europe, où l'on tient en service des armées permanentes, ne pourrait, toute proportion gardée, mobiliser en si peu de temps.»



CHAPITRE VI.

L'armée du Sonderbund et sa composition.

Avant de nous occuper à dépeindre les événements de la guerre, nous ferons une petite excursion dans la résidence du Sonderbund, à Lucerne, et nous examinerons les mesures qui ont été prises par le conseil de la guerre des sept États de la ligue dans le but de prendre l'offensive et de se mettre sur la défensive.

Ce conseil de la guerre était composé des membres suivants :

L'avoyer *Siegwart-Müller,* président; l'ancien landammann *Schmid,* d'Uri (alternant avec MM. *Vincent Müller* et *Lauener);* le landammann *Ab-Yberg,* M. *Holdener* et le lieutenant-colonel *Müller,* de Schwyz (alternant); le capitaine-général et colonel *Zelger,* de Stanz; le landammann *Spichtig,* de Sarnen; les landammanns *Bossard, Heggelin* et le colonel *Andermatt,* de Zug (alternant; au commencement aussi le landammann *Keiser);* M. Fr. de *Regnold,* de Fribourg; le colonel *Zen-Klusen,* du Valais. Secrétaire : le secrétaire d'État *B. Meier,* de Lucerne.

L'état-major de l'armée du Sonderbund a été formé successivement par différentes nominations. Toutes les fois qu'un étranger arrivait avec un titre et quoiqu'il n'eût aucun moyen d'existence (comme cela est arrivé pour le comte *Schweinitz* et pour d'autres), il était, si possible, hissé dans l'état-major général. C'est de cette manière qu'il a été formé.

I. GRAND ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Commandant en chef : Le général Salis-Soglio, de Coire.

Chef de l'état-major général : Le colonel François d'Elgger, naturalisé dans le canton de Lucerne, originaire de Rheinfelden, canton d'Argovie.

Adjudant-général : Le colonel Vincent Müller, d'Altorf.

Commandant du génie : Le lieutenant-colonel Emile Müller, d'Uri, (ancien conseiller d'État de Lucerne).

Commandant de l'artillerie : Le colonel Renward Göldlin, de Lucerne.

Commissaire en chef des guerres : Le colonel Joseph Zünd, originaire du Rheinthal st-gallois, ancien conseiller d'État de Lucerne et jadis commissaire fédéral en chef des guerres.

Chirurgien en chef : Dr Fischer, de Dagmersellen.

Auditeur en chef : Le président Bossard, de Zug.

II. ÉTATS-MAJORS DE DIVISION.

PREMIÈRE DIVISION.

Commandant : Le colonel Rodolphe Rüttimannn, de Lucerne.

Adjudant de division : Le lieutenant-colonel Fréd. Crivelli, de Lucerne.

Commandant de la première brigade : Le lieutenant-colonel Zurgilgen, de Lucerne.

Commandant de la deuxième brigade : Le lieutenant-colonel Wendel Kost, de Buchenrain.

Commandant de la troisième brigade : Le lieutenant-colonel J.-U. Schmid.

DEUXIÈME DIVISION.

Commandant : Le colonel Ab-Yberg, de Schwyz.

Adjudant de division : Le major Félix Schumacher, de Naples.

Commandant de la première brigade : Le colonel Charles-François Letter, de Zug, ancien secrétaire du conseil fédéral de la guerre.

Commandant de la deuxième brigade : Le colonel Schmid, d'Altorf.

Aides du commissaire en chef des guerres : M. Joseph Balthasar, de Lucerne ;

M. Charles Crivelli, de Lucerne.

A L'ÉTAT-MAJOR DE LA PREMIÈRE DIVISION.

Adjudants de division : Outre le lieutenant-colonel Crivelli, le capitaine B. Mohr, de Naples, et le lieutenant Robert Zünd, de Lucerne.

Aides : MM. Leuthold, du canton d'Argovie;
L. Rüttimann, de Lucerne.

Chirurgien de division : Dr Attenhofer, de Sursée.

Adjudant de la première brigade : Le lieutenant-colonel Segesser, de Lucerne.

Secrétaire de la première brigade : M. Roch Zeder, de Lucerne.

Adjudants de la deuxième brigade : Le capitaine (juge d'instruction) W. Ammann;
le lieutenant-colonel J. Sigrist.

Aide : J. Jurt.

Adjudant de la troisième brigade : Le lieutenant J.-M. Gioggner, de Lucerne.

Secrétaire : Ant. Camenzind, de Lucerne.

Aide : W. Elsener.

A L'ÉTAT-MAJOR DE LA DEUXIÈME DIVISION.

Adjudant de division : Félix Schumacher.

Chef de bureau : Nazar Reding, de Schwyz.

Second adjudant d'état-major : Le maître d'équitation Graf, de Travers.

Officier d'ordonnance : Le sous-lieutenant Th. Ab-Yberg (*).

Officiers du génie : C. Schnüriger, d'Arth;
Meinrad Eberli.

Commissaire des guerres de division : Le capitaine Durrer.

Aide : Le premier lieutenant Düggelin, de Galgenen.

Vétérinaire d'état-major : J. Nauer.

Secrétaires d'état-major : Fr. Blaser;
Caspard Diethelm, sergent-major.

Adjudant de la deuxième brigade : Le major Zelger, de Stanz.

Secrétaire : Herzog.

(*) Fils du colonel. La femme du colonel Ab-Yberg faisait aussi partie de l'état-major de division; elle était presque continuellement au bureau et s'informait de tous les événements.

PLACE DE LUCERNE.

Commandant de place : Le major Ulmann, de Thurgovie.
Adjudant : Le premier lieutenant Zünd, de Lucerne.
Secrétaire : Winiger.

En outre, le major de Steiger et le capitaine Albertini ont été incorporés dans le grand état-major général.

A L'ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

J. Schobinger (boucher), de Lucerne, comme capit^ne de pontoniers.
J. Arnold, secrétaire d'état-major.

A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Le capitaine Marzohl, de Lucerne, en qualité de directeur du parc.
Le capitaine Attenhofer, de Sursée, chef du personnel.
Le major Zurgilgen, de Lucerne, chef du dépôt.
Aides : Les lieutenants Nager et von Moos.

III. COMMANDEMENT EN CHEF DU LANDSTURM.

Premier commandant en chef : Le colonel Pascal Tschudi, de Glaris.
Second commandant en chef : Le major J. Placide Segesser, de Lucerne.
Adjudant du premier commandant en chef : Le premier lieutenant Vogel.
Adjudant du second commandant en chef : Dr Liebenau, à Lucerne.

Le premier lieutenant Häfner, du canton d'Argovie, a été incorporé dans l'état-major général en qualité de volontaire et d'officier provisoire d'ordonnance.

Un ordre du jour, daté du 19 octobre, fait connaître les nominations ultérieures suivantes dans l'état-major général :

Adjudants auprès du commandant en chef : Le major Zwyssig, d'Uri;
le capitaine François Meier (le fameux chef de gendarmerie), de Lucerne;
le lieutenant Alfred de Sonnenberg, de Naples.
Officiers d'ordonnance du précédent : Le premier lieutenant Merian, de Bâle;
le lieutenant de Diessbach, de Berne.
Adjudants du chef de l'état-major général : le capitaine Christen;
le major Crivelli, de Lucerne;
le premier lieutenant Kaiser.

Officiers d'ordonnance dans le grand état-major général : Le maître d'équitation d'Esomortangi;
le lieutenant d'artillerie Balthasar, de Lucerne (mort au St-Gothardt).

Chef de bureau de l'adjudant-général : Le capitaine Flüeler.

Adjudant du précédent : U.-F. Cavelti.

Officier du génie : Le capitaine Huonder.

A l'état-major général jusqu'à ordre ultérieur : Le lieutenant d'artillerie Segesser, de Lucerne.

Adjudants du commandant en chef de l'artillerie : Le major d'Esch;
le sous-lieutenant Louis Pfyffer, d'Altishofen.

Un ordre du jour, daté du 25 octobre, fait de nouveau les nominations suivantes dans l'état-major général :

H.-L.-V. Sénarclans-St-Denis, en qualité de lieutenant-colonel dans l'état-major général, en disponibilité.

Le cadet Charles Elgger, âgé de 15 ans (reçut à Geltwyl un coup de feu qui lui traversa la bouche), en qualité de secrétaire d'état-major.

Le 8 novembre il fut porté à la connaissance de l'armée que le lieutenant comte de Schweinitz, volontaire, était incorporé dans l'état-major d'artillerie en qualité d'adjudant.

AU COMMISSARIAT DES GUERRES.

Commissaire en chef des guerres, avec rang de lieutenant-colonel : J. Pillier, de Lucerne.

Commissaires des guerres : le capitaine Antoine Durrer, de Stanz;
le premier lieutenant B. Ernst, de Lucerne;
le premier lieutenant Durrer, de Kerns.

A L'ÉTAT-MAJOR JUDICIAIRE.

Officiers de justice, avec rang de major : Le capitaine Attenhofer;
avec rang de capitaine : Jost Weber, de Lucerne;
Keiser, im Hof, de Zug.

DANS LE PERSONNEL DE SANTÉ.

Chirurgien d'état-major : Dr J.-B. Bauer, de Schwyz.

Pharmacien : Weibel, de Lucerne.

Un ordre du jour, daté du 8 novembre, annonce que le major Zeerleder (de Steinegg) est employé dans le grand état-major général, et que le capitaine Christen, ancien chef de bureau, est promu au grade de major et destiné au commandement provisoire dans l'Entlebuch.

Le premier lieutenant de Tscharner est promu au grade d'officier d'ordonnance dans le grand état-major général.

D'après un ordre du jour du 22 novembre, eurent lieu les nominations suivantes dans le grand état-major général et y furent incorporés :

Le prince *Frédéric de Schwarzenberg*, en qualité de colonel, et *de Goumoëns*, en qualité de major.

X. Suter (de Sins, canton d'Argovie), fut incorporé en qualité de capitaine dans les volontaires argoviens.

Il faut faire observer que ce corps fut placé, jusqu'à nouvel ordre, sous le commandement du capitaine Wiederkehr (de Spreitenbach, canton d'Argovie), et qu'il devait être organisé en deux compagnies. (Probablement dans le but de satisfaire l'ambition de chacun de ces deux Argoviens parjures.)

Le *conseil de guerre* fut composé des membres suivants :

Grand-juge : Le secrétaire d'État Meier, de Lucerne.
Lieutenant-colonel : Würsch, de Nidwalden.
Capitaines : Xavier Aufdermauer, de Schwyz;
Albert Michel, d'Obwalden.
Lieutenants : H. Bossard, de Zug;
André Huber, d'Uri;
Styger, de Schwyz;
Arnold, d'Uri.
Sous-officier : Le sergent Elmiger, de Lucerne.

SUPPLÉANTS.

Lieutenant-colonel : Moos, de Zug (n'a jamais fonctionné).
Capitaine : Ottiger, de Lucerne.
Seconds lieutenants : Mahler, de Lucerne;
von Moos, de Lucerne;
Schumacher, im Moos, de Lucerne.

Nos lecteurs aimeront sans doute connaître le *Règlement* concernant l'organisation du conseil de guerre de l'armée des sept États de la ligue. Le voici :

Article premier. Les troupes des États de Fribourg et du Valais, aussi longtemps et pour autant qu'elles seront employées dans leurs propres cantons, seront placées dans la juridiction de ces cantons.

Art. 2. De même, les troupes des autres États, aussi longtemps qu'elles ne seront pas employées en-dehors de leurs cantons respectifs ou réunies aux troupes de différents États, seront soumises à la juridiction de leurs propres cantons.

Art. 3. Mais aussitôt que des troupes de différents États auront été réunies ou employées en-dehors de leurs cantons, les crimes commis par des militaires faisant partie de ces troupes seront punis par un conseil de guerre commun, conformément aux dispositions du code pénal militaire fédéral actuellement en vigueur.

Art. 4. Le conseil de guerre est composé d'un grand-juge, de huit membres, de trois suppléants ordinaires et de quatre suppléants extraordinaires, conformément aux art. 206 jusques et y compris 209 du code pénal militaire fédéral.

Le grand-juge, les membres et les suppléants du conseil de guerre sont nommés par le conseil de la guerre sur la proposition du commandant en chef (art. 212 du code pénal militaire fédéral).

Art. 5. Sur la proposition de l'auditeur en chef, le conseil de la guerre nomme trois auditeurs, qui seront employés en partie pour remplir les fonctions proprement dites d'auditeurs, en partie comme accusateurs publics (art. 269, 271 du code pénal militaire fédéral).

Art. 6. Au conseil de guerre est coordonné une chambre d'accusation, qui statuera si l'accusé doit être déféré au conseil de guerre (art. 215 du code pénal militaire fédéral).

La chambre d'accusation est composée de trois membres, savoir : dans la règle d'un lieutenant-colonel ou d'un major et de deux capitaines; toutefois le premier membre doit avoir au moins le grade de l'accusé.

La nomination des membres de la chambre d'accusation appartient au commandant en chef (art. 216 du code pénal militaire fédéral).

Art. 7. En établissant un conseil de guerre, le conseil de la guerre nommera simultanément une cour de cassation, qui prononcera sur toutes les demandes en cassation qui se présenteront pendant la mise des troupes sur pied. Cette cour sera composée de cinq membres, y compris le président, et de trois suppléants (art. 217 du code pénal militaire fédéral). Trois membres, parmi lesquels on nommera le président, ainsi que trois suppléants seront choisis parmi tous les présidents et vice-présidents des cours d'appel cantonales (art. 218 du code pénal militaire fédéral).

Art. 8. En ce qui concerne la compétence et l'époque de l'entrée en fonctions des fonctionnaires et autorités prénommés, ainsi que pour ce qui regarde le mode de procéder dans les enquêtes et les actes judiciaires, sont en vigueur les dispositions y relatives du code pénal militaire fédéral, — toutefois avec les modifications suivantes :

1° Au lieu d'entendre de nouveau le témoin cité à la barre du tribunal, il lui sera simplement fait lecture de l'interrogatoire qu'il a subi en présence de l'auditeur, sur quoi le président demandera au témoin s'il a encore quelque chose à ajouter aux réponses qu'il a données sur les questions qui lui ont été faites ou s'il a encore quelques modifications à y apporter. Le défenseur aussi bien que l'accusé, ainsi que l'accusateur public, le président et les membres de la cour judiciaire ont la faculté d'adresser des questions au témoin.

2° Le grand-juge est dispensé de faire une récapitulation publique des débats du conseil de guerre.

Art. 9. L'auditeur en chef, le grand-juge et le président de la cour de cassation sont assermentés par le conseil de la guerre; les membres, les suppléants et les greffiers des tribunaux, par leurs présidents; et les auditeurs, par l'auditeur en chef (art. 252, 272 du code pénal militaire fédéral).

Ainsi arrêté en séance du conseil de la guerre des sept États.

Lucerne, le 19 octobre 1847.

Le président :
C. SIEGWART-MÜLLER.
Au nom du conseil de la guerre :
Le Secrétaire,
Jost Weber.

Le gouvernement de Lucerne avait présenté aux troupes le général *Salis-Soglio* par la proclamation suivante :

L'avoyer et conseil exécutif de Lucerne à toutes les troupes du contingent et de la landwehr.

Fidèles et chers concitoyens!

En vertu des pleins pouvoirs que nous avons reçus du grand conseil, nous avons placé toutes les troupes du canton de Lucerne sous le commandement du brave et expérimenté général M. Jean-Ulrich Salis-Soglio, de Coire, qui est investi du commandement en chef de toutes les troupes des cantons alliés en cas de guerre.

Par la présente publication, nous vous présentons ce commandant qui sera votre chef. L'amour qu'il porte à une cause bonne et juste l'a attiré volontairement dans les rangs des défenseurs de notre patrie, et c'est avec plaisir que nous pouvons mettre à la tête de nos milices en-

thousiasmées et prêtes au combat, un homme qui a donné des preuves de sa bravoure et de ses talents dans plusieurs batailles. Accordez-lui une entière confiance, combattants de Lucerne, et témoignez-lui, ainsi qu'aux commandants et fonctionnaires militaires qui lui sont subordonnés, cette obéissance dont vous avez constamment donné des preuves si honorables à l'égard de vos chefs militaires, et Dieu — nous l'espérons avec une entière confiance — vous conduira sous sa direction à la victoire contre toute attaque injuste.

Donné à Lucerne, le 23 octobre 1847.

L'avoyer,
C. SIEGWART-MÜLLER.
Le secrétaire d'État,
B. MEIER.

Salis-Soglio adressa aux troupes l'ordre du jour suivant, sans date :

Le général commandant en chef des troupes des sept États alliés de Lucerne, Uri, Schwyz, Untermalden Ob et Nidwalden, Zug, Fribourg et Valais à l'armée.

Compagnons d'armes, chers et fidèles confédérés!

Le peuple libre et courageux des sept cantons catholiques de l'alliance a résolu de défendre sa religion sainte et les droits sacrés qu'il a hérités de ses pères. C'est pour la défense de ces droits que vous êtes maintenant sous les armes, tandis que vos pieuses femmes sont à genoux dans les temples pour implorer du Dieu des armées la paix ou la victoire. Plus joyeux et plus nombreux que jamais, vous marchez sous cette même bannière dont les couleurs flottaient sur les casques de vos ancêtres à Morgarten, à Sempach et dans tant d'autres combats héroïques. Dieu était alors avec nos pères, il sera maintenant avec nous. A qui est-il donné de pénétrer les vues de la providence lorsqu'elle appelle sur moi votre confiance, qui me touche et m'honore à un si haut degré ? Souvent c'est par le plus faible que Dieu se montre fort. Mais aussi cette confiance est réciproque, chers et fidèles compagnons. Je sais qu'au milieu du combat vous serez tous autour de moi et que nous ne nous quitterons point; et c'est avec reconaissance que je glorifie le Seigneur de m'avoir jugé digne de combattre ou de tomber pour une aussi bonne cause.

Dieu soit avec nous!

J.-U. de SALIS-SOGLIO, général.

Toutes les troupes reçurent l'ordre de porter la tenue militaire et les marques de distinction prescrites (une palme de la victoire).

L'armée du Sonderbund était répartie en quatre divisions, dont deux étaient composées des troupes de Fribourg et du Valais. Nous nous occuperons d'abord des deux divisions comprenant les troupes des cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden et Zug, principalement par le motif qu'il nous manque des données précises sur Fribourg et le Valais. Cependant, dans le cours de la partie historique de cet ouvrage, nous reviendrons sur ces deux cantons, nous bornant pour le moment à indiquer le nombre de leurs troupes.

PREMIÈRE DIVISION.

(Composée de troupes lucernoises.)

Commandant : Le colonel Rodolphe Ruttimann (avoyer), de Lucerne.

Quartier-général : d'abord à Lucerne, puis à Sursée.

Ire BRIGADE. *Commandant :* Le colonel Zurgilgen, de Lucerne.

1er bataillon : X. Schmid. (Contingent n° 4.)
2e » Fehlmann. (Landwehr n° 6.)
3e » Göldlin. (Landwehr n° 8.)
Compagnies de carabiniers : Hurter. (Contingent n° 1.)
» » Willmann. (Landwehr n° 1.)
» » Meier. (Landwehr n° 2.)

IIe BRIGADE. *Commandant :* Wendel Kost, de Buchenrain (alors conseiller d'État).

1er bataillon : Schobinger. (Contingent n° 2.)
2e » Zemp. (Landwehr n° 3.)
3e » Schiffmann. (Landwehr n° 5.)
Compagnies de carabiniers : Hartmann. (Contingent n° 2.)
» » Schlapfer. (Landwehr n° 2.)

IIIe BRIGADE. *Commandant :* Le lieutenant-colonel J.-U. Schmid.

1er bataillon : Ed. Segesser. (Contingent n° 1.)
2e » Meier-Bielmann. (Contingent n° 3.)
3e » Weingartner. (Landwehr n° 7.)
Compagnies de carabiniers : Segesser. (Contingent n° 3.)
» » Hurter. (Landwehr n° 3.)

Le bataillon de chasseurs(*) Müller avait été incorporé au commencement dans la première brigade, et plus tard il fut incorporé dans la troisième brigade.

ARTILLERIE.

Batterie Pfyffer (landwehr), deux obusiers de douze, trois pièces de six, quatre caissons; batterie Nager (landwehr), quatre pièces de quatre, deux caissons.

DEUXIÈME DIVISION.

(Composée de troupes des cantons de Schwyz, Uri, Ob et Nidwalden, Zug et Valais.)

Commandant : Le colonel Ab-Yberg, de Schwyz, ancien landammann.

Quartier-général : à Arth, sur le lac de Zug.

1re BRIGADE. *Commandant :* François-Charles Letter, de Zug, colonel fédéral, ancien capitaine général et jadis secrétaire du conseil fédéral de la guerre(**).

1er bataillon : Hediger. (Contingent de Schwyz.)(***)
2e » Reding. (Contingent de Schwyz.)
3e » Müller. (Landwehr de Schwyz.)
4e » Dober. (Landwehr de Schwyz.)

(*) De chacun des quatre bataillons du contingent, qui étaient proportionnellement plus forts que les bataillons de la landwehr, on a détaché une compagnie de chasseurs, et ces quatre compagnies ont été réunies en un bataillon de chasseurs. De plus, de chacun des quatre bataillons du contingent on a détaché une compagnie du centre, et chacune de ces compagnies a été annexée à une batterie d'artillerie comme escorte permanente. De cette manière, au lieu de quatre forts bataillons du contingent, on en a formé cinq, qui étaient composés chacun de quatre compagnies et qui comptaient de 600 à 700 hommes.

(**) Le colonel Letter a eu d'abord le commandement des Zugois et des troupes de Schwyz stationnées à Zug. Après la capitulation de Zug, il a disparu du théâtre de la guerre du Sonderbund.

(***) Chacun de ces bataillons était composé de trois compagnies du centre, d'une compagnie de chasseurs et d'une compagnie de carabiniers.

A chacun de ces bataillons était attachée une compagnie de carabiniers.

IIe BRIGADE. *Commandant :* Le colonel Schmid (ancien capitaine-général), d'Uri.

1er bataillon : Jauch (d'Uri).
2e » Röthlin (d'Obwalden).
3e » Würsch (de Nidwalden).
4e » Moos (de Zug).

D'après le rapport de dislocation du 15 novembre, le bataillon de Courten, du Valais, remplaça le bataillon Moos après la capitulation de Zug.

Cette brigade, dont faisaient encore partie six compagnies de carabiniers (d'Uri, d'Ob- et Nidwalden et du Valais), était en relations directes de service avec le commandant en chef, et elle fut appelée brigade de réserve, nom qui ne convenait nullement au genre de service qu'elle remplissait.

ARTILLERIE.

Batterie Hegner (de Schwyz). Batterie Ulrich (de Schwyz).
Pièces de six et obusiers de douze.

La seconde landwehr organisée à Schwyz, Uri, Ob et Nidwalden faisait aussi partie de la deuxième division, de sorte que toute la deuxième division était composée de 14 bataillons d'infanterie, 12 compagnies de carabiniers et de l'artillerie citée plus haut, à laquelle il faut encore ajouter une batterie de Zug (pièces de quatre).

L'artillerie suivante n'était incorporée dans aucune division, mais mise à la disposition immédiate du commandant en chef:

1° Batterie Mazzola, de Lucerne, deux obusiers de 15 centimètres (Paixhans), deux pièces de huit, quatre caissons.

2° Batterie Schwyter, de Lucerne, deux obusiers de 15 centimètres (Paixhans), deux pièces de huit, quatre caissons.

3° Batterie von Moos, de Lucerne, deux obusiers de douze, deux pièces de six, quatre caissons.

4° Batterie Muheim, d'Uri, deux obusiers et deux pièces de quatre.

L'artillerie de Nidwalden, sous le commandement du capitaine Jann, était destinée, comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, à être employée comme pièces de position dans les environs de Lucerne. En outre, la compagnie de cavalerie de Lucerne (la seule que possédassent les cinq cantons), à l'exception d'un détachement composé d'un officier et de 18 hommes qui était allé rejoindre la première division, la compagnie de sapeurs nouvellement formée, ainsi que la compagnie des volontaires argoviens sous le commandement du capitaine Wiederkehr (habitans du Freiamt), étaient également destinées à défendre les abords de Lucerne.

Nous communiquons ici les forces militaires du Sonderbund, en tant que nous les connaissons avec quelque exactitude.

LUCERNE.

A. TROUPES DU CONTINGENT.

2 compagnies d'artillerie (Mazzola et Schwyter) avec train (à 158 et 166 hommes) . . .	524	hommes.
1 compagnie de parc (von Moos).	156	»
1 » de cavalerie (Schobinger) . . .	86	»
3 compagnies de carabiniers (Hurter, Hartmann et Segesser), à 170, 160 et 150 hommes	480	»
4 bataillons d'infanterie (Schmid, J. U. Schobinger, Meier, X. Schmid), à 930, 900, 1062 et 990 hommes	3,882	»

B. LANDWEHR.

2 compagnies d'artillerie (Pfyffer et Nager à 138 et 92 hommes)	230	»
5 compagnies de carabiniers (Willmann, Schlapfer, Meier et Theiler à 147, 103, 159, 91 et 96 hommes).	596	»
1 compagnie de volontaires (Sigrist)	110	»
8 bataillons d'infanterie (Kost, Helfenstein, Limacher, Zemp, Fehlmann, Schiffmann, Weingartner et Göldlin, à 820, 623, 470, 595, 510, 550, 477, 550 hommes . .	4,595	»
Total :	10,459	hommes.

Sur l'ordre donné par le général commandant en chef, l'état-major général est entré en activité de service le 15 octobre, et les états-majors de division le 17.

Le premier contingent tout entier a été mis de piquet les 17, 18 et 19 octobre. Le 20 ont été appelées les compagnies d'artillerie du second contingent et les compagnies de carabiniers N° 3 jusqu'à 5 ; les N°s 1 et 2, ainsi que les carabiniers volontaires, sont entrés en service le 30 octobre. Le bataillon de landwehr N° 4 avait déjà été appelé le 18, les bataillons N°s 5, 6 et 7, le 20, et les N°s 1, 2, 3 et 8, le 28 octobre.

URI.

A. TROUPES DU CONTINGENT.

1 compagnie de carabiniers	100	hommes.
3 compagnies d'infanterie	300	»

B. PREMIÈRE LANDWEHR.

1 compagnie de carabiniers	100	»
3 compagnies d'infanterie (*)	300	»
1 batterie d'artillerie et train	50	»
Il faut y ajouter un état-major complet de bataillon	19	»

C. SECONDE LANDWEHR.

3 compagnies de carabiniers	300	»
3 » d'infanterie	300	»
1 batterie d'artillerie et train	50	»
Total :	1,519	hommes.

SCHWYZ.

A. TROUPES DU CONTINGENT.

2 compagnies de carabiniers	206	hommes.
2 bataillons d'infanterie (à 4 compagnies) . .	999	»
Train	11	»
A reporter :	1,216	hommes.

(*) Les six compagnies d'infanterie du contingent fédéral et de la landwehr (trois compagnies de chasseurs et quatre du centre) formaient le bataillon dont il a été fait mention précédemment sous le commandement du lieutenant-colonel Jauch.

B. PREMIÈRE LANDWEHR.

	Report : 1,216	hommes.
2 compagnies d'artillerie avec train	168	»
2 » de carabiniers	202	»
2 bataillons d'infanterie	820	»

C. SECONDE LANDWEHR (*).

4 bataillons d'infanterie (à 4 compagnies) . .	2,046	»
4 compagnies de carabiniers	473	»
Total :	4,925	hommes.

UNTERWALDEN.

I. OBWALDEN.

2 compagnies de carabiniers	200	hommes.
2 » d'infanterie (à 128 hommes) .	256	»
2 » » (à 129 hommes) .	258	»
Train	10	»
Il faut y ajouter le personnel nécessaire d'état-major	13	»
Total :	737	hommes.

Ces milices, le contingent et la première réserve, furent appelées à Lucerne le 3 novembre, et dans la nuit du 23 au 24 elles retournèrent dans l'Obwalden en traversant Hergiswyl et le Rengg.

La seconde landwehr était à peu près de la même force . . . . 737 »

(*) Elle était composée des surnuméraires de la première landwehr et des hommes mêmes du landsturm. Dans les carabiniers se trouvaient pour la plupart des volontaires. Un bataillon pareil se trouvait sous le commandement de l'ancien secrétaire d'État Beeler, à Schwyz, un second sous le commandement de son frère, le capitaine *Beeler*, du service de Naples, près de Meierskappel; un troisième sous le commandement du capitaine Aufdermauer, également du service de Naples, dans la Marche, et un quatrième à Einsiedlen. Tout le landsturm était placé sous le commandement du lieutenant-colonel *Ab-Yberg*, frère du divisionnaire.

II. NIDWALDEN.

A. TROUPES DU CONTINGENT.

(Les hommes qui, au 1er janvier 1847, avaient atteint l'âge de vingt-quatre à vingt-huit ans).

1 compagnie de carabiniers (Odermatt) . . .	100	hommes.
2 compagnies d'infanterie (Odermatt et Flüeler), chacune à 100 hommes	200	»

B. PREMIÈRE LANDWEHR.

(Les hommes qui, au 1er janvier 1847, avaient atteint l'âge de vingt-neuf à trente-quatre ans).

1 compagnie de carabiniers (Keiser). . . .	100	»
2 compagnies d'infanterie (Ackermann et Vonmatt), chacune à 100 hommes	200	»
Artilleurs pour 4 pièces (batterie Jann). . .	50	»
Il faut y ajouter le personnel nécessaire d'état-major et le train	33	»

Ces milices de Nidwalden ont été appelées à Lucerne le 1er novembre, et s'en retournèrent dans la nuit du 23 au 24 novembre.

En même temps on a appelé le 1er novembre de Nidwalden au service :

C. LA SECONDE LANDWEHR.

(Les hommes qui, au 1er janvier 1847, avaient atteint l'âge de trente-cinq à quarante ans).

1 compagnie de carabiniers (Bürcher) . . .	190	»
2 compagnies d'infanterie (Gut et Wachner), chacune à 100 hommes	200	»

Outre l'état-major et le train.

D. Les 21, 22 et 23 novembre on mit encore sous les armes une réserve choisie dans le landsturm, c'est-à-dire les hommes nés en 1805, 1823 et 1824, outre les surnuméraires de la seconde réserve nés en 1806, ainsi qu'un

A reporter : 1,073 hommes.

	Report :	1,073 hommes.
corps de carabiniers choisis; ces milices formaient :		
1 compagnie de carabiniers (Catani)	125	»
2 compagnies d'infanterie (Zelger et Durrer), chacune à 90 hommes	180	»
	Total :	1,378 hommes.

Obwalden a donc mis sur pied . .	1,474	hommes.
Nidwalden	1,378	»
Les deux parties du canton . .	2,852	»

Les carabiniers de la seconde landwehr ont été appelés le 4 novembre à Hergiswyl (canton d'Unterwalden), l'infanterie à Horw (canton de Lucerne). Mais le 7 novembre ces trois compagnies s'en retournèrent; elles furent ensuite transférées dans le canton d'Uri et de là elles firent la campagne du Tessin. Dans la nuit du 25 au 26 ces troupes retournèrent dans leurs foyers. Le contingent et la première landwehr formaient un bataillon sous le commandement du lieutenant-colonel *Würsch*. La seconde landwehr était commandée par le lieutenant-colonel *Christen;* elle était armée règlementairement de l'arsenal. Quant à l'habillement, elle n'avait reçu de l'État que la coiffure (les carabiniers avaient des chapeaux rabattus d'un côté, l'infanterie portait des casquettes rondes de toile); le reste de l'habillement consistait en une blouse bleue telle que chacun l'avait; les hommes devaient aussi se pourvoir de havre-sacs; on pouvait également se servir de sacs d'école, de sacs de voyage en toile ou de peaux de chèvres repliées.

Les hommes désignés sous lettre D (tirés du landsturm et des surnuméraires de la seconde réserve) ne sont pas sortis des limites cantonales. Les carabiniers furent transférés le 21 novembre à Hergiswyl, et 23 hommes de la compagnie Zelger furent délégués le 23 novembre à Stanstad en qualité de gardes. — Ces trois compagnies furent licenciées le 24.

ZUG.

A. TROUPES DU CONTINGENT.

1 compagnie de carabiniers	100	hommes.
3 compagnies d'infanterie	326	»

B. PREMIÈRE LANDWEHR.

1 compagnie de carabiniers	100	»
3 compagnies d'infanterie	326	»
Train	10	»
Un état-major complet de bataillon	19	»

C. SECONDE LANDWEHR.

1 bataillon d'infanterie (6 compagnies) . . .	630	»
2 compagnies de carabiniers	200	»
Artillerie pour le service de trois pièces de quatre, avec train (*)	50	»
Un état-major complet de bataillon	19	»
Total :	1,780	hommes.

FRIBOURG.

Il nous manque des données spéciales sur la force des troupes régulières de ce canton. D'après un rapport émanant de bonne source et qui figure au chapitre VIII, rapport dans lequel est aussi énuméré le materiel de l'artillerie, il résulte que ces troupes se sont élevées à 8,000 hommes.

VALAIS.

Il nous manque aussi des données précises sur le nombre des troupes qui ont été mises sur pied dans ce canton. Si nous admettons que le Valais doit fournir 2241 hommes à l'armée fédérale, nous serons autorisés à porter la landwehr (en général des troupes régulières) à un peu plus du double de ce chiffre. Nous évaluerons donc à 5,000 hommes les milices du Valais.

RÉCAPITULATION.

Lucerne (*)	10,459	hommes.
Uri	1,519	»
A reporter :	11,978	hommes.

(*) Les hommes de l'artillerie et du train étaient placés sous le commandement d'un capitaine, auquel était adjoint un lieutenant.

(**) Le landsturm était composé de 20 bataillons à 500 hommes.

	Report :	11,978 hommes.
Schwyz	4,925	»
Unterwalden	2,852	»
Zúg	1,780	»
Fribourg	8,000	»
Valais	5,000	»
Total :	34,535	hommes.

Pour appuyer cette force militaire, il y avait encore le landsturm dans les cantons précités. Il peut être approximativement évalué comme suit :

Lucerne	16,538	hommes.
Uri	1,380	»
Schwyz	7,200	»
Unterwalden	1,525	»
Zug	1,000	»
Fribourg	9,000	»
Valais	8,000	»
Total :	44,443	hommes.

Lucerne surpassa les autres États du Sonderbund dans la levée d'un nombre de troupes extraordinaire proportionnellement à la population de ce canton (123,407 âmes), car en tout il mit sur pied 20,459 hommes armés. A cette occasion on remît en vigueur la loi promulguée par le grand conseil le 4 janvier 1845, avant l'expédition des corps francs, loi d'après laquelle, outre le contingent fédéral, on avait incorporé, armé et équipé une landwehr composée d'une force égale et formée des hommes sortis du contingent. A l'exception des malades et des individus frappés d'un jugement infamant, tous les habitans de l'âge de dixt-sept à soixante-cinq ans étaient obligés de faire partie du landsturm, qu'ils fussent sortis ou non du service militaire. Tout homme du landsturm devait se pourvoir d'une arme à feu ou contondante. Les armes qui se trouvaient entre les mains de particuliers furent exigées pour l'armement général.

Les commandans d'arrondissement pouvaient, après s'être entendus à cet effet avec la commission militaire, désigner un ou plusieurs guides du landsturm, chaque fois pour la durée

de quatre ans pour chaque commune politique. Pour chaque arrondissement judiciaire, la commission militaire pouvait nommer un commandant pour la même durée. Lorsque le danger était imminent, le tocsin devait être sonné avec toutes les cloches sur l'ordre donné par le conseil communal ou par les guides. Les peines statuées pour non-comparution sans motifs valables consistaient en un emprisonnement qui pouvait aller jusqu'à six mois, ou en une amende pécuniaire, et dans la suspension de 1 à 6 ans dans l'exercice des droits politiques.

Une instruction spéciale pour les commandants d'arrondissement et les guides du landsturm prescrivait que tous les hommes faisant partie du landsturm fussent divisés, d'après leurs armes, en deux sections principales et mis sur deux rangs. On avait décrété l'ordre suivant :

Première section. Les hommes porteurs d'armes à feu. Ceux qui étaient armés de carabines formaient l'aile droite de cette section ; ceux qui étaient armés de fusils d'infanterie ou de fusils de chasse s'associèrent à ceux.

Seconde section. Les hommes armés de massues, de faulx et d'autres armes pointues ou meurtrières. Ceux-ci étaient placés sur les deux ailes des hommes munis d'armes à feu, ou derrière le front, suivant la nature du terrain, pour pouvoir fondre sur l'ennemi dans un moment opportun. Comme armes pointues et meurtrières on avait particulièrement recommandé le *morgenstern* (massue hérissée de pointes de fer) et la faulx, dont des modèles étaient exposés pour l'imitation.

Les hommes du landsturm devaient se pourvoir de vivres pour un jour ; les hommes armés de carabines et de fusils, outre les vivres, devaient aussi avoir les munitions nécessaires, de l'existence desquelles les guides avaient à s'assurer, etc. Ces deux lois furent appliquées avec une sévérité toute particulière, et c'est de cette manière qu'on a réuni cette force militaire dont nous venons de parler, laquelle paraissait si menaçante et qui pourtant était si peu dangereuse.

Les petits cantons, qu'on n'a jamais pu amener à remplir dans toute leur étendue leurs obligations militaires vis-à-vis de la Confédération, qui n'ont jamais voulu prendre l'engagement

de renforcer, dans des cas d'urgente nécessité, l'armée fédérale par un simple contingent de landwehr, ne reculèrent devant aucun sacrifice lorsqu'il se fut agi de combattre leurs confédérés pour soutenir les intérêts du jésuitisme et du Sonderbund parjure, et ne connurent point de bornes dans leurs préparatifs militaires. Déjà avant la seconde expédition des corps francs *Uri* avait organisé, de la réserve de dépôt, une seconde réserve composée de trois compagnies de carabiniers et de deux compagnies d'infanterie. En outre, déjà à cette époque on avait effectué l'organisation du landsturm, dans lequel on avait incorporé toute la population mâle de l'âge de dix-huit à soixante-cinq ans qui ne servait pas dans la landwehr. On organisa aussi deux batteries d'artillerie, l'une pour la première, et l'autre pour la seconde landwehr. Ainsi, sans le landsturm, on forma un triple contingent de milices. Toutes ces forces militaires furent déployées et le landsturm fut mis sur pied. Tous les hommes devaient, autant que possible, être pourvus d'armes à feu ou bien d'armes meurtrières. Toutes les armes à feu qui se trouvaient entre les mains de particuliers furent mises de requisition pour l'armement général du pays, armement qui fut renforcé par les fusils que l'étranger fournissait avec tant d'empressement.

Dans l'*Unterwalden* on avait également, déjà avant l'expédition des corps francs, organisé une landwehr et le landsturm ; sous ce rapport on avait fait les plus grands sacrifices. Les deux parties du canton mobilisèrent alors 1277 hommes de troupes du contingent et de la landwehr. On organisa même une seconde landwehr, composée des hommes de trente-cinq à quarante ans ; de plus, on forma encore une réserve des hommes du landsturm et des surnuméraires de la seconde landwehr. On mit aussi à son service une batterie d'artillerie avec 50 hommes environ. Le canon pris dans l'expédition des corps francs reçut trois camarades.

Schwyz, de son côté, avait aussi, déjà avant l'expédition des corps francs, formé une première landwehr composée de deux bataillons et de deux compagnies de carabiniers, de la même force que les troupes du contingent, et du landsturm il avait encore formé une seconde réserve, composée également

de deux bataillons et de deux compagnies de carabiniers. Le chiffre des hommes du landsturm non incorporés est indiqué plus haut. La faible artillerie volontaire qui avait été mobilisée avant l'expédition des corps francs fut alors portée à deux compagnies.

Le petit canton de *Zug* fit aussi des efforts démesurés, car non seulement il mit sur pied la première landwehr organisée déjà avant l'expédition des corps francs et composée d'hommes dont l'âge allait jusqu'à quarante-cinq ans, mais il les augmenta encore considérablement, de sorte que Zug, qui ne fournit que 456 hommes à l'armée fédérale, put alors, d'après le tableau précédent, mettre sur pied 1780 hommes de troupes régulières et en outre 1000 hommes de landsturm, lesquels étaient commandés par un lieutenant-colonel et un major et répartis en cohortes de différente force, dont chacune avait un chef, et qui, réunis en unités tactiques de trois à quatre cohortes, étaient placés sous le commandement d'un chef principal. (Une répartition semblable existait aussi dans les cantons d'Uri et d'Unterwalden.) L'armement consistait en majeure partie en carabines et fusils, le reste était pourvu d'armes à la landsturm (massues hérissées de pointes, faulx, piques, etc.). Tout l'armement, de la force de 2780 hommes, était placé sous le commandement de brigade du capitaine-général *Letter*.

Fribourg, comme on peut le voir par l'énorme quantité de troupes qu'il a mises sur pied, avait fait des sacrifices extraordinaires. Cet État, qui ne fournit que 2677 hommes à l'armée fédérale, avait sous les armes environ 8000 hommes de troupes organisées.

Valais avait un déploiement de forces militaires non moins extraordinaires. L'étranger lui avait fourni avec empressement des canons, des fusils et des munitions pour appuyer la révolte contre l'autorité suprême de la Confédération.

On se procura aussi des capotes, des schakos et autres objets nécessaires aux troupes. Les cantons primitifs trouvèrent alors de l'argent pour tout, eux qui n'en avaient jamais pour les besoins fédéraux les plus sacrés; quand il s'agissait du service fédéral, ils étaient toujours pauvres. Comme ils avaient à

leur disposition l'argent de l'étranger, celui que leur fournissaient les jésuites et celui qu'ils pillaient dans la caisse fédérale de la guerre pour payer leurs préparatifs militaires, ils pouvaient facilement mettre sur pied une force imposante, telle que la Suisse n'offre aucun exemple pareil même dans les temps les plus calamiteux qu'elle a traversés depuis la formation de l'alliance helvétique.

Les troupes des États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden et Zug formaient une ligne qui s'étendait depuis la frontière glaronaise jusqu'à Zell, situé sur la frontière bernoise. Le district de l'Entlebuch, vallée montagneuse, était spécialement défendu par un bataillon de landwehr (Limacher, N° 3), une compagnie de carabiniers (Theiler, N° 5), et par deux pièces de deux avec service, sous le commandement d'un fourrier. Ces troupes n'étaient pas en relations avec le commandant de division, mais elles recevaient directement leurs ordres du commandant en chef. Il en était de même des deux bataillons de landwehr Kost et Helfenstein, lesquels, d'après les dispositions prises par le commandant en chef, formaient avec la compagnie des carabiniers volontaires Siegrist du landsturm la garnison de Lucerne et defendaient la ligne la plus rapprochée de cette ville. La seconde landwehr et l'artillerie restèrent dans l'Obwalden pour défendre le passage du Brünig contre Berne, à l'exception de la compagnie de carabiniers Britschgi, qui se trouvait dans l'armée mobile.

Nidwalden avait fait avancer un jour trois compagnies de la seconde landwehr jusqu'à Horw et Winckel, mais elles furent immédiatement retirées et prirent alors part à l'expédition contre le Tessin, comme on l'a déjà fait observer.

Dans le canton d'Uri, on avait mis sous les armes la seconde landwehr et le landsturm, avec quatre pièces de quatre et un obusier de douze, pour défendre les passages qui conduisent de Glaris, des Grisons et de Berne dans ce canton, ainsi que pour couvrir la route du St-Gotthardt. Quatre cents hommes de ces troupes, avec trois pièces, occupèrent le 4 novembre les hauteurs du St-Gotthardt.

La première division de l'armée du Sonderbund devait

couvrir le canton de Lucerne (*). Cinq vallées entourées de collines forment les districts de Willisau, Sursée et Hochdorf, qui s'étendent dans une direction parallèle du sud au nord. Elles prennent toutes leur origine dans la grande vallée qui leur est presque verticale et qui s'étend de Thorenberg à Gislikon en suivant le cours de l'Emme ou de la Reuss. Au-dessous de Sursée et de Willisau la contrée s'aplanit insensiblement dans la direction du canton d'Argovie. Les routes transversales qui relient ces vallées sont mauvaises pour la plupart, quoiqu'elles soient praticables pour des voitures de toute espèce.

La première brigade de la division Rüttimann avait son centre à Willisau, elle appuyait son aile gauche aux collines boisées qui se trouvent sur la frontière près de Zell, avec des avant-postes à Uffhausen et Grossdietwyl; son aile droite s'étendait jusqu'à Sursée et couvrait les routes venant de Berne par les vallées de Willisau et de Grosswangen. La deuxième brigade occupait la ligne de Russwyl à Münster; la troisième se tenait derrière la Reuss, d'Ebikon à Honau, avec un bataillon avancé

(*) Voir dislocation de la première division, du 1er novembre.

État-major de division, à Russwyl. Artillerie: batterie Nager, à Willisau; batterie Pfyffer, à Gislikon.

Première brigade: État-major, à Willisau; bataillon de chasseurs Müller, état-major et deux compagnies, à Gettnau et Alberswyl, avec des sentinelles avancées et des chaînes d'avant postes vers Uffhausen et Grossdietwyl; bataillon Xavier Schmid, à Ettiswyl et Grosswangen; bataillon Fehlmann, à Willisau et Gaiss; bataillon Göldlin, à Sursée, Knutwyl, Geuensée et Oberkirch. Compagnies de carabiniers Hurter, à Willisau, Willmann, à Grosswangen, Meier, à Sursée.

Deuxième brigade: État-major, à Russwyl; bataillon Schobinger, à Sempach, Eich, Schenken, Hildisrieden et Münster; bataillon Schiffmann, à Russwyl et Buttisholz; bataillon Zemp, à Menznau, Hergiswyl, Luthern et Menzberg. Compagnies de carabiniers Hartmann, à Russwyl, Schlapper, à Neudorf.

Troisième brigade: État-major, à Roth; bataillon Segesser, à Roth, Honau, Meierskappel, Udligenschwyl; bataillon Meyer-Bielmann, à Eschenbach, Inwyl et Ballwyl; bataillon Weingartner, à Dierikon, Adligenschwyl, Buchenrain et Ebikon. Compagnies de carabiniers Segesser à Roth, Hurter, à Inwyl.

à Inwyl et à Eschenbach sur la rive gauche, bataillon qui observait en même temps le débouché de la vallée de Hitzkirch et de Hochdorf. L'aile gauche de ce corps d'armée était couverte par l'Entlebuch qui, avec des forces défensives convenables et bien employées, serait une véritable forteresse. L'Entlebuch est la partie la plus montagneuse du canton de Lucerne. Des montagnes élevées, qui font partie de la chaîne du Pilate, bornent la vallée vers le sud et la séparent de l'Obwalden. D'un autre côté s'étendent, dans une direction presque parallèle, les montagnes moyennes du Napf et de l'Enzi, dont la limite se prolonge jusque vers Huttwyl. Ces montagnes ne sont pas d'une bien grande élévation, c'est pourquoi elles sont accessibles à l'infanterie, mais la descente dans la vallée de l'Emme et de la Wigger est presque escarpée et les chemins conduisent à travers des ravins étroits. Deux routes qui se réunissent près d'Escholzmatt conduisent du canton de Berne dans cette vallée; delà jusqu'à Entlebuch il n'y a qu'une route par le passage étroit du Grund. D'Entlebuch il y a deux routes qui conduisent hors de la vallée, l'une par Wohlhausen, où il y a un défilé très fort, l'autre par Bramegg, chaine de collines boisées qui ferme au nord-est la vallée dans la direction de Schachen et de Malters.

La défense de cette contrée était, comme nous l'avons déjà dit, confiée au bataillon Limacher fort de 470 hommes, à la compagnie de carabiniers Theiler forte de 96 hommes (troupes de l'Entlebuch) et au landsturm du pays. On leur avait donné deux pièces de deux sous le commandement d'un sous-officier. Ce que dit un officier lucernois dans un ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Documents relatifs à l'histoire de la guerre intestine en Suisse, en novembre 1847* (Bâle, chez Neukirch 1848), paraît mériter quelque créance. Il dit que la première ligne de la division lucernoise, notamment par la position avancée de la brigade Zurgilgen contre Huttwyl, prouve qu'on avait la pensée de faire une démonstration en faveur de Fribourg, car il ne pouvait être question, à défaut d'une réserve qui eût pu couvrir la ligne de l'Emme jusqu'en face de Wohlhausen, de replier l'aile gauche de la division sur l'aile droite dans le cas où celle-ci eût été attaquée.

En avant de cette première ligne était assignée au commandant du landsturm une autre ligne sur laquelle les routes et les défilés avaient été rendus impraticables pour l'artillerie par des abattis d'arbres et des mines nombreuses, mais qui étaient préparés pour être défendus par le landsturm. Cette ligne s'étendait d'Uffhausen et de Zell en passant par les hauteurs de Pfaffnau, Langnau, Dagmersellen, Knuttwyl, S[t]-Erhard, Tann, Münster, Schwarzenbach, Aesch, Schongau, Müswangen et par le Lindenberg jusqu'à Pfaffwyl et Inwyl. Partout sur cette ligne où, de l'avis du second commandant du landsturm, devait commencer la défense du territoire lucernois par le landsturm, on avait indiqué à ces dernières troupes leurs positions, ainsi que leurs points de retraite et de concentration à l'intérieur. Lors de l'explosion effective de la lutte, la concentration générale de toutes les forces militaires ayant eu lieu, par ordre du commandant en chef, derrière la Reuss et l'Emme, toutes ces mesures de défense, desquelles on espérait un si brillant succès, devinrent entièrement inutiles.

La deuxième division, Ab-Yberg (état-major à Arth), couvrait le grand espace qui s'étend de Gislikon jusqu'à la frontière glaronaise. La première brigade de cette division occupait les positions suivantes: Le bataillon Hediger, de Schwyz, était stationné à Zug et dans les environs; le bataillon de landsturm Beeler, de Schwyz, dans le Haut et le Bas Aegeri; le bataillon Moos, de Zug, se trouvait sur la ligne de la Sihl depuis le pont de Hütten jusqu'à celui de la Sihl; le bataillon Andermatt, de Zug (landwehr), était à Baar, à Zug et à Allenwinden; le bataillon Reding, de Schwyz, à Schindellegi et Wollerau; un bataillon de landsturm, de Schwyz, dans la Marche; le bataillon Aufdermauer (landsturm de Schwyz), à Reichenburg et Tuggen; le bataillon Müller, à Arth (adjoint à l'état-major de division); le bataillon Dober, de Schwyz, à Meierskappel et Buonas; un bataillon de landsturm, de Schwyz, à Einsiedlen. Artillerie: une batterie à Arth et une batterie à Einsiedlen. Les troupes se trouvaient très mal sous le rapport de la solde et des vivres, et des mesures pour l'entretien n'ont été prises que lorsqu'elles se trouvaient déjà dénuées de tout dans leurs cantonnements.

Déjà au commencement de novembre le landsturm avait été rassemblé dans le canton de Lucerne et, si nous ne nous trompons, divisé suivant les arrondissements judiciaires. D'après un ordre du jour du chef de l'état-major général en date du 3 novembre, une partie du landsturm avait déjà reçu la mission d'occuper le Schwarzenberg et d'abattre tous les arbres. Cet ordre a été exécuté avec tant de ponctualité que les pauvres gens du landsturm ressentiront longtemps encore la perte qu'ils se sont causée à eux-mêmes.

Il résulte d'un ordre du jour daté du 4 novembre que le corps des volontaires du Freiamt qui ont passé du côté des troupes du Sonderbund est entré à la solde de la ligue dès le 2 novembre; ainsi ils ont pris les armes contre leurs propres concitoyens et contre les troupes fédérales. Cet ordre du jour porte: «Le corps des militaires du Freiamt argovien venus à nous, lesquels ne sont logés que dans des auberges, sont placés sous les ordres de M. le grand conseiller Wiederkehr (que le commandant en chef revêtira du grade de capitaine). A lui sont adjoints: en qualité de premier lieutenant, M. Mahler, du Freiamt, et en qualité de premier sous-lieutenant, M. Lack, de Soleure. M. le capitaine Wiederkehr forme son contrôle. Le commissariat des guerres est avisé de veiller à leur entretien. Ce corps de volontaires du Freiamt reçoit la solde à dater du 2 novembre 1847.»

On trouve dans les ordres du jour une instruction spéciale sur le service des estafettes. Il résulte de cette instruction que ce service était fait en partie par des cavaliers, en partie par des messagers à cheval sur les routes et dans les stations suivantes: 1° Route de Lucerne à Schwyz. Stations: Küssnacht, Arth et Schwyz. 2° Route de Lucerne à Zug. Stations: Gislikon et Zug. 3° Route de Lucerne à Münster. Stations: Rothenburg et Münster. 4° Route de Lucerne à Æsch. Stations: Hochdorf, Hitzkirch et Æsch. 5° Route de Lucerne à Reiden. Stations: Neuenkirch, Sursée, Triengen, Dagmersellen et Reiden. 6° Route de Lucerne à Ettiswyl. Stations: Russwyl et Ettiswyl. 7° Route de Lucerne à Grossdietwyl. Stations: Wohlhausen, Willisau, Zell et Grossdietwyl. 8° Route de Lucerne à Marbach. Stations: Malters, Entlebuch, Schüpfheim, Escholtzmatt et Marbach.

Déjà sous la date du 3 octobre l'adjudant-général Vincent Müller avait lancé une instruction relativement aux signaux à donner par des feux allumés, des décharges de mortiers et par le son du tocsin. En vertu de cette instruction il fallait tenir jour et nuit sur les places de rassemblement des matériaux combustibles en disponibilité, ainsi qu'une certaine quantité d'huile de térébenthine pour en asperger ces matériaux. Les signaux qui se donnaient à la campagne par des décharges de mortiers se donnaient à Lucerne par le son du canon. On avait établi deux espèces de signaux : l'un qui se donnait par trois coups de feu se succédant par intervalles d'une demi-minute ; il signifiait : *Attention !* (c'est-à-dire, préparez-vous à vous mettre en marche); l'autre consistait à allumer les feux, à tirer et à sonner le tocsin; il signifiait : *Mettez-vous en marche !* A ce dernier signal il fallait sonner immédiatement et pendant longtemps toutes les cloches dans toutes les églises du canton.

Dans le but d'appeler au secours le landsturm des cantons d'Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug et Valais, on avait résolu que, pendant qu'on sonnerait le tocsin et qu'on donnerait l'alarme dans tout le canton, on mettrait en même temps environ cinq fois le feu à une quantité déterminée de poudre placée dans une chaudière sur le Gütsch et le Meggenhorn. Dans le canton de Lucerne il y avait vingt places destinées aux signaux. Sur plusieurs élévations qui se trouvent dans les cantons du Sonderbund on avait établi des télégraphes (par exemple à Lucerne, sur la tour dite de la Müsegg), desquels cependant on ne put faire aucun usage à cause du brouillard permanent et principalement à cause de leur mauvaise organisation.

CHAPITRE VII.

Déploiement de l'armée fédérale; irruptions de l'armée du Sonderbund; combats livrés près d'Airolo, dans le canton du Tessin, près de Lunnern et de Rickenbach, de Geltwyl et de Menzikon.

Déjà dans les premiers jours de novembre les cantons de Zug et de Schwyz étaient enveloppés du côté de l'est par les troupes de la division Gmür; les autres divisions s'avançaient aussi contre les frontières des cantons du Sonderbund, car, à en juger par toutes leurs mesures, on pouvait s'attendre que les cantons ligués prendraient l'offensive.

La dislocation de la division Gmür eut lieu au commencement de novembre. La première brigade (Blumer) reçut les cantonnements suivants : Les bataillons n°s 3, 17 et 29 furent transférés à Mettmenstetten, Albis-Affoltern et Hausen; la compagnie de carabiniers n° 21 (Huber), à Ottenbach; la compagnie de carabiniers n° 18, à Cappel. La deuxième brigage (Isler) reçut les cantonnements suivants : Les bataillons n°s 5, 71 et 47 furent transférés à Zurich, Wädenschweil et Thalweil; la compagnie de carabiniers n° 2, à Richterschweil, et une compagnie de carabiniers de St-Gall, à Hirzel. L'avant-poste de cette compagnie a été spectateur de l'incendie du pont de la Sihl (ligne de démarcation entre les cantons de Zurich et de Zug) opéré par les troupes du Sonderbund. Des coups de feu furent échangés et quelques soldats sonderbundiens doivent avoir été blessés en-delà du pont. En même temps le pont de Hutten, qui se trouve entièrement sur le territoire zuricois, fut aussi incendié. On prétend que le bataillon s^t^-gallois Bernold, qui était préposé à la garde de ce pont, n'a pas fait son devoir.

De la troisième brigade (Ritter), on transféra à Utznach le bataillon n° 73, le bataillon n° 7 à Uster et le bataillon n° 14 à Rapperschwyl.

La division Ziegler se rassembla en grande partie sur les frontières argoviennes contre le canton de Lucerne, et de Berne

s'avancèrent dans l'Emmenthal une brigade de réserve, quatre compagnies de carabiniers et deux compagnies d'artillerie pour appuyer les mouvements de la troisième division (Donatz). Des troupes de Genève se rendirent en même temps dans le canton de Vaud pour rejoindre la division Rilliet.

Les États du Sonderbund avaient déjà déployé toutes leurs forces militaires. Nous avons déjà vu que Lucerne avait mis sur pied un nombre de troupes extraordinaire relativement au chiffre de sa population et qu'il s'était retranché de tous les côtés. L'état des fortifications faites au pont de Gislikon prouve cependant que Lucerne ne s'attendait pas être attaqué du côté de Zug. D'ailleurs les plans annexés à cet ouvrage donneront un aperçu de ces fortifications. De son côté, Fribourg avait fait avancer ses avant-postes jusque sur les bords de la Sarine. L'ancienne route fut autant que possible rendue impraticable et l'on avait aussi eu recours aux mines. Valais avait déjà mis un bataillon et deux compagnies de carabiniers au passage de Ravil, et un bataillon de Valaisans traversa la Furka pour aller au secours de Lucerne.

Le jour même où la diète décrétait les mesures d'exécution, le Sonderbund ouvrait les hostilités. On ne comprend pas pourquoi le commandant de la sixième division n'a pas fait occuper avant tout le St-Gothardt, non seulement pour protéger le Tessin, mais encore pour dominer le passage de la Furka et empêcher de cette manière la réunion des troupes valaisannes avec celles du canton d'Uri. Le conseil de la guerre du Sonderbund profita de cette faute, car déjà le 2 novembre au soir un détachement de 400 hommes de la seconde landwehr d'Uri s'avança avec deux pièces de quatre et deux obusiers de douze contre le St-Gothardt sous le commandement de l'ingénieur et lieutenant-colonel Müller pour occuper ce passage. Dans la matinée du 4, ces troupes se trouvaient près de l'hospice, sur le territoire tessinois, où fut braquée la batterie d'Uri.

Cette violation de territoire, qui appela sous les armes la moitié du Tessin et eut pour conséquence quelques mouvements de brigade vers le St-Gothardt, engagea quelques carabiniers tessinois à aller harceler l'ennemi. Trois officiers d'artillerie remarquèrent de l'hospice ces tirailleurs; pleins d'orgueil ils

s'avancèrent à la tête d'un détachement de 15 hommes sur la patrouille pour la faire prisonnière; mais les hommes qui la composaient firent feu et deux officiers (le lieutenant d'artillerie Balthasar, de Lucerne, et Jules Arnold, d'Altorf) tombèrent morts. Par suite de cet événement et à la nouvelle que le Tessin avait mis sur pied une force militaire plus grande que celle qu'on attendait, on appela sur le St-Gothardt trois compagnies des milices valaisannes qui avaient pénétré jusque dans la vallée d'Ursern. Le 5 à midi, une estafette arriva au galop à Uri et apporta la nouvelle que les Tessinois avaient attaqué les Uraniens et les Valaisans sur le St-Gothardt et qu'ils se battaient déjà depuis longtemps avec eux; on sonna le tocsin dans les communes d'en-haut. Le 7 novembre, le conseil de la guerre du Sonderbund envoya de Lucerne la compagnie de carabiniers Gisler au secours des Uraniens. Trois compagnies du bataillon de Courten, du Valais, qui était en marche pour se rendre par la Furka à Lucerne, volèrent également au secours des Uraniens et restèrent sur le St-Gothardt jusqu'à ce qu'elles furent relevées par trois autres compagnies du Valais. Le conseil de la guerre du Sonderbund avait adressé aux Tessinois une proclamation, qui fut affichée aux portes de l'église de Mendrisio, pour les exciter à la révolte contre leur gouvernement; mais cette perfide manœuvre demeura sans succès.

Pendant ce temps, la position des troupes à l'hospice du St-Gothardt était devenue très-critique. Elles n'avaient qu'un petit nombre de bâtiments pour se loger et elles étaient privées des habillements nécessaires pour supporter les rigueurs du climat qui se fait sentir sur ce passage élevé. Leurs avant-postes, qui devaient prendre chaque jour leurs positions à trois lieues de distance sur les sommets les plus élevés, avaient sans cesse à lutter avec les Tessinois. Elles couraient en outre le danger que les milices des Grisons, qui s'étaient avancées jusqu'à Ilanz, ne vinssent par Dissentis et l'Oberalp attaquer la vallée d'Ursern, prendre par-là à dos les troupes qui se trouvaient à l'hospice et les priver de tout secours en hommes et en vivres. Il fallait également garder les passages du Linthal au Schächenthal et du Susten. On prit donc la résolution de faire un pas décisif en avant. C'est pourquoi, le 11 novembre déjà, on envoya dans

le canton d'Uri trois compagnies de la seconde landwehr de Nidwalden et quelques artilleurs de Lucerne, ainsi que la compagnie de carabinies Schärrer, du district de Habsbourg (le corps des vengeurs formé par le juge d'instruction Ammann). Ces troupes reçurent le 15 novembre un renfort d'un bataillon (Jauch), sauf la compagnie de fusiliers qui resta à Lucerne comme escorte de la batterie Muheim, de deux petits mortiers portatifs et d'un détachement d'artilleurs sous le commandement du lieutenant Louis Pfyffer, d'Attishofen.

Par l'envoi du bataillon Jauch sur le St-Gothardt, la deuxième brigade de la deuxième division fut réduite à trois bataillons.

Le colonel Luvini reçut l'ordre de se rapprocher du St-Gothardt avec toute sa division dès que les commandants dans les cantons de Glaris et des Grisons auraient fait, dans la direction du Schächenthal et du passage de la Croisée, des mouvements qui, s'ils eussent été réellement effectués, auraient coupé toute espèce de retraite aux troupes occupant le St-Gothardt. Cependant les mesures furent prises avec tant de lenteur, surtout dans les Grisons, que le Tessin fut réduit à ses propres forces, et le Sonderbund, profitant de cette temporisation inqualifiable, fit marcher ses troupes contre les Tessinois.

Lorsque le 17 novembre les Uraniens et les Valaisans, favorisés par un épais brouillard, furent descendus des hauteurs pour se jeter sur Airolo, les Tessinois furent saisis d'une terreur panique. Un grande partie de la population d'Airolo avait quitté ses foyers domestiques. Les hauteurs qui dominent l'entrée de la vallée avaient toutes été occupées par l'ennemi avant qu'on l'eût aperçu. On ne put lui opposer qu'une seule pièce, et après que les carabiniers eurent tenu pied ferme pendant quelque temps, on déclara la position insoutenable et la brigade tessinoise battit en retraite contre Faido, Biasca et Bellinzone; elle alla se retrancher derrière la Moesa, mais déjà en prenant la fuite elle s'était dissoute en partie. La pièce pointée contre l'ennemi fut cependant sauvée par le capitaine Veladini et ses gens. Dans les deux combats du St-Gothardt et d'Airolo les Tessinois ont eu 4 morts et 27 blessés. Outre les deux officiers dont

nous avons déjà parlé, les troupes du Sonderbund eurent encore une perte à déplorer et environ quinze soldats blessés.

Le gouvernement tessinois adressa une proclamation au peuple pour relever son courage abattu. Pendant ce temps le gouvernement des Grisons envoya deux bataillons avec deux compagnies de carabiniers volontaires au secours du Tessin. Cependant les Uraniens étaient victorieux dans la Lévantine et ils s'étaient ménagé un point de ralliement avec le Valais et la Sardaigne, ce qui fut d'une grande utilité quelques jours plus tard pour les réfugiés de Lucerne. Les troupes d'Uri auraient probablement pénétré plus avant dans le Tessin, mais elles se retirèrent à la nouvelle de la victoire remportée par les troupes fédérales.

L'événement d'Airolo fut annoncé dans le canton de Lucerne par une publication pompeuse, dans laquelle le chef de l'état-major général disait que l'ennemi avait été complètement repoussé et que si l'aîle gauche n'était pas arrivée une demi-heure trop tard à cause des neiges nombreuses, tout l'état-major général aurait été pris avec les pièces d'artillerie.

Pendant que les États du Sonderbund commençaient les hostilités sur le St-Gothardt après avoir complètement terminé leurs préparatifs militaires, le général Dufour continuait avec calme les opérations grandioses de l'armée fédérale; il dirigeait les travaux de l'état-major général et des états-majors cantonaux, augmenta les 50,000 hommes de troupes du contingent mises sur pied en appelant aussi la réserve en activité de service, fit cesser toute espèce de communication avec les cantons du Sonderbund et ordonna d'arrêter tout individu suspect. Ce blocus mit les cantons du Sonderbund dans la plus grande anxiété quant aux vivres, notamment les cantons de Zug et de Schwyz, qui venaient s'approvisionner sur le marché de Zurich. Le prix des denrées monta à un prix exorbitant dans ces cantons, tandis qu'il baissait dans les autres.

Les routes qui conduisent de Zurich à Zug avaient été interceptées par des abattis d'arbres et de larges fossés, notamment dans la direction de Cappel, où l'on avait étendu de grands arbres au travers de la route. Lorsqu'on réfléchit combien peu vigoureuse fut la résistance de ce canton, on ne conçoit pas

comment il a pu tellement endommager ses forêts et ses champs pour faire des démonstrations ridicules. Toutefois il fallait exécuter les ordres du conseil de la guerre qui siégeait à Lucerne, et Siegwart, Salis, Elgger, Müller et Tschudi n'appartenaient pas aux cantons du Sonderbund. La défense du foyer domestique n'était pas confiée aux enfants du pays, et les Seigneurs étrangers faisaient peu de cas des dommages qu'éprouvait la population.

Les dames suisses se préparaient aussi à la guerre, mais avec les armes de la paix. Dans les grandes villes elles formèrent des associations dans le but de fournir de la charpie et des bandages aux lazareths; elles recueillirent des bas de laine et autres habillements chauds pour les militaires qui étaient en campagne. Il se forma à Zurich une association qui, pourvue de voitures, s'était chargée de transporter les blessés sous la surveillance de chirurgiens.

Pendant que se faisaient tous ces préparatifs, un événement qui eut lieu dans la Marche causa une grande sensation. Le capitaine *Aufdermauer,* fils du général de ce nom au service de Naples, fut trouvé le 8 novembre dans sa chambre percé d'une balle. On répandit d'abord le bruit qu'ayant rappelé à l'ordre en termes un peu sévères quelques landsturmiens placés sous son commandement, il avait été tué par ceux-ci. Bientôt après on fit courir la rumeur qu'il avait été assassiné par son domestique, et enfin il fut constaté que cet homme, d'ailleurs probe et bienveillant, avait mis de sa propre main un terme à ses jours.

Les sommités du conseil de la guerre du Sonderbund ont hésité un instant s'il fallait prendre l'offensive. Dans tous les cas le Sonderbund n'a jamais arrêté un plan de guerre proprement dit. On balançait toujours entre l'offensive et la défensive, d'où il résulte, ainsi que des ordres donnés le 12 et le 23 novembre par le conseil de la guerre au général Salis, que celui-ci n'a jamais été nanti de pleins pouvoirs illimités, ou qu'il n'avait pas assez d'énergie pour les faire valoir.

Le conseil de la guerre du Sonderbund n'osa donc pas se prononcer pour l'offensive, et cependant, comme nous l'avons déjà fait observer, il n'avait point de plan détaillé et arrêté

pour la défensive. Le conseil de la guerre était tout disposé à venir secourir Fribourg dans son isolement et à alarmer le Freiamt, principalement dans le but de provoquer un soulèvement en Argovie. Ce soulèvement était déjà organisé par les lettres de Schleuniger et ses émissaires secrets, et paraissait promettre de brillants résultats.

Le commandant en chef avait pris les mesures nécessaires pour que le pont de Sins pût en partie être incendié, en partie détruit par le moyen de mines. Le pont et les matières combustibles étaient sous la surveillance d'un détachement du bataillon Würsch, de Nidwalden, lequel stationné à Cham, St-Wolfgang et Hünenberg, faisait le service d'avant-poste dans cette contrée. Le 7 novembre ce bataillon fut relevé dans ses positions et son service par le bataillon Ed. Segesser, de Lucerne, et transféré à Ebikon, Buchenrain et Dierikon. Le bataillon de landwehr Weingartner occupa Honau, Roth et Udligenschwyl; le bataillon Meyer-Bielmann stationna à Inwyl et Eschenbach sur la rive gauche de la Reuss.

Le général Salis inspecta le 9 novembre les travaux de Gislikon, qui étaient encore en partie en voie de construction, et la ligne d'avant-postes du bataillon Segesser à Cham et à St-Wolfgang; il apprit dans cette tournée que quelques compagnies de troupes fédérales s'étaient avancées jusqu'à l'extrême frontière, à Sins, Rüti et Kleindietwyl; sur quoi il donna dans l'après-midi du même jour l'ordre de concentrer près de Gislikon les bataillons Segesser, Weingartner et Meyer-Bielmann, ainsi que la compagnie de carabiniers Segesser, ce qui se fit immédiatement. Cependant, comme l'heure de la journée était déjà très-avancée et que les troupes, ainsi que les chefs, manifestaient une grande répugnance à attaquer l'Argovie avant que les hostilités eussent commencé du côté de ce canton, le général trouva qu'il était bon d'aller prendre à Lucerne des informations sur ce qu'il fallait faire dans des conjonctures pareilles. C'est pourquoi, à l'entrée de la nuit, il fit retourner ses soldats dans leurs cantonnements et se rendit à cheval à Lucerne.

Déjà depuis le 9 novembre le bruit circulait à Lucerne que Fribourg avait été attaqué, et bientôt on ajouta que cette ville

était tombée au pouvoir des troupes fédérales. Vu le blocus hermétique que le général Dufour avait établi, il était bien difficile au conseil de la guerre du Sonderbund d'avoir des nouvelles certaines sur ce qui se passait à Fribourg. Celui-ci avait entièrement négligé d'introduire dans son armée un système bien organisé de renseignements sur les opérations de l'ennemi. D'ailleurs, quel est l'homme digne de confiance qui eût voulu se ravaler à jouer le rôle d'espion pour Siegwart et consorts ? Cependant, en voyant quelques détachements de troupes quitter la frontière lucernoise pour se concentrer, le conseil de la guerre du Sonderbund pouvait en conclure qu'il s'agissait d'une attaque sur Fribourg. Dans des conjonctures pareilles, le membre fribourgeois du conseil de la guerre doit avoir insisté avec pétulance pour qu'on fît une diversion en faveur de Fribourg, de sorte que ce conseil décida dans la nuit du 10 ou dans la matinée du 11, en opposition avec les vues du général et du colonel Elgger, de faire attaquer le canton d'Argovie dans le but de faire cesser les opérations de l'armée fédérale contre Fribourg et d'amener de la confusion dans ses rangs. Plusieurs officiers supérieurs, qui trouvaient le temps trop court pour opérer cette vaste dislocation des troupes, doivent avoir fait d'instantes représentations contre cette expédition. Néanmoins le 11 vers midi il fut ordonné qu'elle aurait lieu le 12 à la pointe du jour. Muri était le point sur lequel devaient se réunir ce jour-là tous les corps de troupes employés pour cette expédition.

La colonne principale, sous la conduite personnelle du général Salis, devait pénétrer de Gislikon à Muri en passant par Kleindietwyl, Rüti et Sins; une seconde colonne, sous le commandement du colonel Elgger, devait s'avancer de Hitzkirch à Muri en passant par Geltwyl ou Bettwyl et être appuyée par une petite colonne latérale venant de Schongau sous le commandement du lieutenant-colonel de St-Denis, pendant qu'en même temps le Kulmerthal serait alarmé par une attaque simulée dirigée de Münster sur Menzikon.

Ces colonnes étaient combinées comme suit :

I. COLONNE DU GÉNÉRAL DE SALIS.

Artillerie. Les batteries Mazzola, Schwyzer et Pfyffer, de Lucerne, et Muheim, d'Uri.

Infanterie. Cinq bataillons, savoir : Jauch, d'Uri; Röthlin, d'Obwalden; Würsch, de Nidwalden; Segesser et Weingartner, de Lucerne.

De plus, un détachement de cavalerie de 20 hommes; la moitié de la compagnie de sapeurs et la moitié de la compagnie des volontaires sous le commandement du capitaine Wiederkehr.

Toutes ces troupes reçurent dans l'après-midi et dans la soirée du 11 novembre l'ordre de se tenir à Gislikon prêtes à marcher en ordre déterminé pour le 12, à cinq heures du matin. Elles étaient cantonnées pour la plupart dans le district de Habsbourg; le bataillon Jauch, qui se trouvait à Neuenkirch et dans les environs, avait donc une forte étape à faire; déjà la veille il avait fait une forte étape d'Ebikon à Cham et de cette localité à Lucerne. Cette concentration se fit pendant la nuit.

II. COLONNE DU COLONEL ELGGER.

Elle était composée des détachements de troupes suivants :

Artillerie. Une demi-batterie, von Moos, de Lucerne, couverte par une compagnie d'infanterie de Lucerne et une compagnie d'infanterie d'Obwalden (Vonrotz).

Carabiniers. Compagnie Segesser, de Lucerne.

Infanterie. Deux bataillons : Meyer-Bielmann, de Lucerne, et de Courten, du Valais.

Un détachement de *cavalerie* de neuf hommes; une demi-compagnie de sapeurs et un détachement de la compagnie du Freiamt.

Ces troupes avaient reçu l'ordre de se rassembler à Hitzkirch le 12 novembre à 5 heures du matin. Le bataillon Meyer-Bielmann et la compagnie de carabiniers Segesser avaient environ deux lieues de chemin à faire d'Inwyl et d'Eschenbach à Hitzkirch. Le bataillon de Courten était arrivé la veille du St-Gothardt et il était très-fatigué par sept jours de marche; néanmoins il dut partir de Lucerne dans l'après-midi du 11 pour se rendre à Ballwyl et Hochdorf, et après une courte halte, se mettre de nouveau en marche pour arriver à cinq heures du matin sur la place de rassemblement.

III. COLONNE DU LIEUTENANT-COLONEL DE St-DENIS.

Cette colonne était composée du bataillon de chasseurs Müller, de Lucerne, et de la compagnie de carabiniers de landwehr Schlapfer; le lieu de rassemblement qui lui fut assigné pour la même heure fut la commune d'Æsch; de là elle devait se rendre à Schongau et y attendre des ordres ultérieurs.

Ce bataillon se trouvait dans les avant-postes de la première division, de Zell jusqu'à Gettnau et Alberswyl; ainsi il n'a dû être relevé que le 11 au soir, rassemblé et dirigé sur Sursée, d'où il devait être transporté plus loin sur des voitures. Mais ce bataillon a été logé par mégarde à Sursée, les voitures mises de réquisition furent renvoyées, et lorsqu'un second ordre eut fait voir cette méprise, il fallut battre la générale pour rassembler les gens éparpillés dans des quartiers éloignés, et pendant la nuit ils furent obligés de faire sur de mauvaises voitures une étape de quatre et cinq lieues; aussi ce bataillon arriva-t-il trop tard et harassé sur la place de rassemblement.

Le bataillon Schobinger, qui était à Neudorf et Hildisrieden, devait se concentrer sur Münster, s'y adjoindre la compagnie de carabiniers Hartmann; il reçut la demi-batterie de Moos sous le commandement du premier lieutenant François-Bernard Meier.

Par ces dispositions, qui furent toutes ordonnées dans l'après-midi du 11 novembre et qui ont dû être exécutées pendant la nuit, la ligne de la Reuss fut entièrement dégarnie de troupes, ainsi que la rive gauche de la Reuss et les vallées de Hitzkirch et de Münster, en avant desquelles toutes les troupes étaient concentrées. C'est pourquoi la deuxième division devait faire un mouvement sur son aîle gauche; elle fit avancer un bataillon jusqu'à Gislikon en occupant aussi la position abandonnée de Cham et de St-Wolfgang. La première division transféra son état-major et une batterie d'artillerie (Nager) à Sursée, et il fut ordonné de faire une levée de landsturm pour le 12 novembre. En l'absence du général et du chef de l'état-major général, le commandement des troupes non incorporées dans la première division qui se trouvaient autour de Lucerne et dans la ville fut confié à l'adjudant-général, lieutenant-colonel Vincent Müller.

La colonne du général Salis partit de bonne heure de Gislikon dans la matinée du 12. L'avant-garde était commandée par le chef de gendarmerie Meier, de Lucerne; le gros de la colonne était sous les ordres du colonel de brigade Schmid, d'Uri, l'arrière-garde sous ceux du major Jauch. Cette masse de troupes se dirigea par Kleindietwyl et Rüti sur Sins, où elle pénétra à dix heures, et en suivant la route de la Reuss, elle s'avança par Mühlau contre Rickenbach. Favorisée par l'épais brouillard qui planait sur la vallée de la Reuss, elle avait d'abord l'intention d'occuper le pont qui y avait été jeté, peut-être même de le détruire. Cependant on reçut encore assez à temps la nouvelle de l'arrivée des troupes du Sonderbund, qui n'avaient pu se rafraichir convenablement à Sins; aussitôt on donna les signaux d'alarme convenus, et le major Bruppacher, du bataillon zuricois Meier (contingent n° 29), qui se trouvait à Affoltern, fut chargé par le brigadier colonel Blumer de conduire trois compagnies d'infanterie du bataillon prénommé au pont de bateau construit près de Lunnern et de commander aussi les troupes qui y étaient stationnées, consistant en une compagnie d'artillerie (Scheller), une compagnie de carabiniers (Huber), outre 18 hommes environ de la compagnie de carabiniers Kuster, de St-Gall, et un détachement de pontoniers et de sapeurs. Il y arriva à midi et demi.

Dans la direction de Menzikon, on entendait par le Lindenberg un feu roulant d'artillerie et de mousquets. On prit immédiatement les mesures nécessaires pour la défense du pont et pour en empêcher le passage. Sous l'escorte des carabiniers et des chasseurs de gauche, le commandant, accompagné du capitaine d'artillerie Scheller, fit une reconnaissance sur les deux rives de la Reuss. Mais les patrouilles envoyées en avant rapportèrent qu'il n'y avait pas le moindre indice de mouvements de la part de l'ennemi. Vers deux heures on apprit la nouvelle que les troupes du Sonderbund s'étaient dirigées sur Muri, mais qu'elles avaient été repoussées par le bataillon Bänzinger; sur quoi le major Bruppacher ordonna de transporter la batterie sur la rive gauche et la fit poster près de Rickenbach. Les carabiniers et la compagnie des chasseurs de gauche furent envoyés en avant, ainsi que des patrouilles, pour veiller à ce

que les troupes soient à l'abri de toute surprise. Bientôt après arrivèrent en foule des fugitifs argoviens du Freiamt qui annoncèrent que 3000 hommes au moins de troupes du Sonderbund s'étaient avancés avec huit pièces jusqu'à Mühlau, ce qui parut incroyable au commandant. Cependant, comme le nombre des fugitifs augmentait, que les patrouilles retournaient en toute hâte et confirmaient cette nouvelle, le major Bruppacher fit braquer sur la rive droite de la Reuss l'artillerie qu'il adossa contre un versant près du village de Lunnern, de sorte que de la route on pouvait balayer le pont; le capitaine Scheller a parfaitement exécuté cette manœuvre. Les chaînes avancées de chasseurs furent retirées en toute célérité et le pont fut découvert en un clin d'œil (dix minutes).

Il ne restait plus qu'à donner sur la rive droite de bonnes positions au peu de troupes dont on pouvait disposer et d'attendre ainsi l'ennemi qui était très-nombreux. A peine cette opération fut-elle terminée, que celui-ci se précipita en masse, en poussant des cris affreux et en désordre, contre le pont, à la tête duquel étaient postées la batterie Pfyffer et deux compagnies de carabiniers. Les pièces furent braquées en ligne au-dessus du pont contre le village de Lunnern. Les masses de bataillons se tinrent hors de portée de fusil. Les compagnies du centre furent également mises à l'abri des coups sur le territoire de Zurich. Le feu commença ensuite des deux côtes et dura environ deux heures. L'artillerie ennemie tirait si mal qu'elle n'a blessé aucun homme. Il n'y eut qu'un cheval de tué et un havre-sac de percé. En revanche, les carabiniers ennemis tuèrent deux hommes aux zuricois. Dix hommes, parmi lesquels deux pontoniers, furent blessés, quelques-uns grièvement.

La perte de la colonne du général Salis ne doit s'être élevée qu'à six hommes blessés et à un cheval tué. Il n'y eut point de morts parmi ses troupes. On dit cependant qu'un nombre bien plus grand de blessés a été emporté sur des voitures. L'ennemi ne s'est retiré que lorsque le major Bruppacher eut fait battre, par ruse, la générale sur plusieurs points différents, comme pour annoncer l'arrivée de nouvelles troupes. Le nombre trop restreint de troupes ne permit pas de poursuivre l'ennemi et de s'emparer des trophées qu'il avait laissés. Il se retira dans

la direction de Meerenschwand. La colonne qui se dirigeait sur Muri, arrêtée pendant le combat, continua sa marche à la faveur de la nuit; un détachement de ce corps s'avança sur Muri-Egg avec une chaîne avancée de tirailleurs. Ce doit avoir été la compagnie des volontaires du Freiamt sous la conduite de Wiederkehr. Ils s'avancèrent en poussant des cris de hourrah sur le bataillon Bänzinger qui stationnait dans cette localité et sur la compagnie de carabiniers Kuster, de St-Gall; mais ils furent reçus à portée de fusil par un feu bien nourri et si efficace que les cris de hourrah cessèrent instantanément et qu'ils se retirèrent en toute hâte. Salis avait appris qu'une force passable était concentrée à Muri avec de l'artillerie; il ne jugea pas à propros d'engager un nouveau combat avec ses gens affamés et harassés et ordonna à sa colonne de battre en retraite sur Gislikon. Cette retraite se fit en désordre; les compagnies ne comptaient plus qu'un petit nombre d'officiers.

Ce jour-là le landsturm se mit sous les armes dans toutes les communes zuricoises du district d'Affoltern et se rassembla dans cette localité. Après être arrivé à Lunnern dans la matinée du 13, le colonel Gmür prit des informations sur ce qui venait de se passer; l'état-major de division se rendit à Hausen, où l'on établit le nouveau quartier-général. Les pontoniers se préparèrent à jeter un nouveau pont. Le 14, tous les matériaux qui devaient servir à la construction du pont furent transportés à Ottenbach, où les sapeurs ouvrirent des tranchées sur la rive droite, pour que, dans le cas d'une nouvelle attaque, les carabiniers pussent prendre position à couvert. Le pont de bateau fut déjà terminé à deux heures.

La colonne du colonel Elgger s'était rassemblée à cinq heures du matin à Hitzkirch, mais elle ne se mit en marche qu'à huit heures pour Müsswangen en traversant le Lindenberg. La route présentait des difficultés à l'artillerie. Un nuage épais se traînait sur la montagne. Le bataillon Meyer-Bielmann, la compagnie de carabiniers Segesser et le détachement de cavalerie formaient l'avant-garde, parmi laquelle se trouvait le colonel Elgger avec ses officiers d'état-major. Le gros de la colonne, sous le commandement du lieutenant-colonel de Courten, était composé d'une demi-batterie (von Moos), du bataillon du Valais

et de la compagnie d'infanterie Vonrotz. L'avant-garde précédait à un quart de lieue environ. Lorsqu'un peu après onze heures elle se fut rapprochée du village de Geltwyl, qui était occupé par les deux compagnies argoviennes Fischer et Sandmeier (bataillon Berner), le colonel Elgger le fit cerner à droite par la compagnie de carabiniers Segesser et la compagnie de chasseurs Pfyffer-Fehr, du bataillon Bielmann, et l'attaqua immédiatement de front. Les capitaines des deux compagnies argoviennes prénommées avaient pris de promptes mesures pour rassembler leurs hommes, qui étaient à dîner, et pour les opposer à l'ennemi. Le jeune lieutenant de cavalerie Schnyder et le cadet Charles Elgger s'avancèrent pour sommer les milices argoviennes de se rendre; mais aussitôt on fit feu sur eux et Schnyder tomba mort; Elgger fut blessé et son cheval tué avec deux autres. Le combat s'engagea alors avec tant d'animosité qu'une mêlée générale eut lieu. Quelques-uns des soldats argoviens blessés avaient des coups de sabres et de baïonnettes; leurs habillements étaient déchirés par l'effet de la lutte qu'ils soutinrent corps à corps avec les Lucernois. Quelques pelotons du bataillon Meyer-Bielmann doivent être parvenus à pénétrer jusque dans l'intérieur du village, mais ils furent repoussés par les chasseurs postés derrière les maisons.

Le combat fut opiniâtre pendant une heure; mais après des efforts inutiles pour pénétrer dans le village, la colonne, perdant tout espoir, battit en retraite. Les désordres survenus dans ce détachement de troupes contribuèrent beaucoup à sa retraite. Au commencement du combat, le colonel Elgger, ignorant quelle était la force qu'il avait à combattre et voyant qu'il ne pouvait se servir de son artillerie à cause du brouillard épais qui se traînait sur la campagne, avait donné au capitaine Meyer-Crivelli l'ordre de la faire sortir du chemin étroit dans lequel elle se trouvait et de lui faire prendre une position sur la hauteur. Cet ordre occasionna une grande confusion, tant à cause de l'étroitesse du chemin, où il était difficile de retourner les pièces, qu'à cause de l'épais brouillard dans lequel se trouvaient les troupes, qui entendaient les détonations des mousquets sans apercevoir l'ennemi. L'artillerie retourna les caissons avec tant de précipitation qu'un soldat du train fut renversé de

son cheval, et elle monta aussi vite qu'elle put la montagne pour se diriger sur Hitzkirch. La compagnie d'infanterie, qui servait d'escorte à la demi-batterie, prit également la fuite, ainsi que le bataillon du Valais qui, ne comprenant pas la langue du pays, s'imaginait qu'on lui avait coupé toute retraite.

La colonne sous les ordres du lieutenant-colonel St-Denis, qui, selon toutes les probabilités, était destinée dans le principe à s'avancer directement de Schongau par Muri-Wey et à assurer le flanc gauche du corps du colonel Elgger, doit avoir reçu, avant le commencement du combat, l'ordre de se joindre à ce dernier; mais il n'arriva à Müsswangen qu'après le combat. Cette colonne partagea avec celle du colonel Elgger les *honneurs* de la retraite. Le bataillon Schobinger, avec la compagnie de carabiniers Hartmann et la demi-batterie de Moos, exécuta l'attaque simulée contre Menzikon dans le but de jeter l'alarme dans le Kulmerthal, et probablement aussi pour détourner l'attention des troupes fédérales du Freiamt argovien, le centre de l'agitation principale. Les exploits de cette colonne consistent en ce qu'elle canonna de la hauteur de Maihausen le village de Menzikon, où elle mit le feu à une maison. Dans un petit combat les Argoviens se conduisirent vaillamment, et l'ennemi fut bientôt obligé de battre en retraite.

Dans la matinée du 12 novembre une attaque simulée eut également lieu du territoire de Zug contre le village de Cappel, situé dans le canton de Zurich. Cette attaque, qui avait toutefois peu d'importance, causa un grand mouvement dans les communes voisines du distritct d'Affoltern et à Zurich même.

Pendant la journée étaient arrivés à Lucerne plusieurs détachements de landsturm, qui auraient pu être employés à occuper les points dégarnis sur les deux rives de la Reuss et à soutenir la colonne du colonel Elgger; mais ces troupes étaient privées d'une direction énergique et prévoyante. Les colonnes Salis et Elgger n'avaient d'ailleurs pas entre elles les relations nécessaires, et pendant toute la journée on ne reçut à Lucerne aucun rapport sur la dernière de ces colonnes. Le dernier rapport que Salis fit parvenir au conseil de la guerre était daté de Sins, à dix heures et demie du matin. A six heures du soir arrivèrent à Lucerne quelques soldats valaisans de la

colonne Elgger, qui furent suivis par quelques détachements, cent hommes environ, de ce bataillon. C'est d'eux qu'on apprit la déroute de la colonne; toutefois ils n'étaient pas en mesure de donner des détails circonstanciés. Le conseil de la guerre du Sonderbund doit avoir été frappé de stupeur sur les conséquences de la résolution qu'il avait prise, car dans la soirée il expédia un courrier au général Salis pour lui signifier l'ordre de rentrer sans délai à Lucerne, où il arriva à deux heures de la nuit. Après cette défaite, le conseil de la guerre du Sonderbund et son commandant en chef renoncèrent à l'idée de prendre l'offensive.

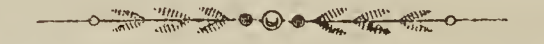
De leur côté, les commandants de division Ziegler et Gmür avaient pris d'excellentes mesures pour mettre un terme aux attentats de l'armée du Sonderbund.

Le 13 novembre au matin, le divisionnaire Ziegler rendit au Sonderbund la visite de la veille; il fit l'ascension du Lindenberg avec deux bataillons et des armes spéciales et occupa Müsswangen sans résistance, pendant que le brigadier Müller marchait en même temps du Seethal sur Schongau. Après avoir séjourné quelque temps dans cette localité, il se retira dans sa position primitive, emmenant avec lui comme ôtage le président de la commune de Schongau. Le 16, le colonel Egloff fit occuper et désarmer le village lucernois de Pfeffikon, situé tout près de Reinach et de Menzikon.

Grande fut la terreur à Lucerne lorsqu'on y apprit ces événements; l'indignation contre Siegwart fut à son comble. Tout le landsturm fut mis sur pied; cependant on se garda de sonner le tocsin, car on craignait de causer une trop grande inquiétude dans le canton. Déjà le colonel Rüttimann avait l'intention d'assurer la ligne de retraite contre le pont de Thorberg, car il donna au commandant de la deuxième brigade l'ordre d'envoyer une compagnie à Hellbühl, pour se mettre dans ce but en communication avec le landsturm. Le 15 novembre on exécuta aussi un cantonnement de la troisième brigade, dans laquelle fut alors incorporé le bataillon de chasseurs Müller; le bataillon Fehlmann prit sa place sur la ligne d'avant-portes de Zell, Gettnau et Schöz.

L'état-major de brigade fut transféré à Eschenbach; le bataillon Segesser, à Hochdorf, Ballwyl et Baldegg; le bataillon Meyer-Bielmann, à Neuenkirch et Rothenburg; le bataillon Weingartner, à Rothenburg et Emmen; le bataillon de chasseurs Müller, à Eschenbach et Inwyl; la compagnie de carabiniers Segesser, à Rothenhurg; la compagnie de carabiniers Hurter, à Hochdorf.

La ligne de la Reuss resta occupée sur la rive droite par le bataillon Röthlin, d'Obwalden, qui stationnait à St-Wolfgang et à Honau, et par le bataillon Würsch, de Nidwalden, qui avait ses quartiers à Ebikon, Roth, Dierikon et Buchenrain. La compagnie d'artillerie Pfyffer, qui depuis le commencement de la mise des troupes sur pied était stationnée à Gislikon, fut relevée par la batterie Schwyzer.



CHAPITRE VIII.

Campagne contre Fribourg; prise et occupation de la ville et du canton par les troupes fédérales ensuite de la capitulation.

Le peuple suisse attendait avec impatience que les cantons du Sonderbund fussent définitivement attaqués, et déjà cette impatience avait donné lieu à des jugements injustes. Cependant le général faisait dans le plus grand calme les préparatifs nécessaires pour l'exécution du plan qu'il avait tracé. Il fallait principalement prendre des mesures pour subvenir aux besoins les plus pressants, c'est-à-dire pour pourvoir à l'entretien de l'armée, car on ne pouvait s'attendre à trouver des approvisionnements suffisants pour une si grande masse de troupes ni dans les petits cantons, ni à Lucerne. Toufefois on mit la plus grande activité à se procurer des vivres.

Dès que les préparatifs furent terminés, l'attaque sur Fribourg se fit avec une promptitude surprenante. Dans trois jours de temps, la moitié de l'armée se trouvait déjà sous les murs de Fribourg. Pendant qu'une division faisait de Neueneck une attaque simulée, toute la colonne d'attaque se concentra d'un autre côté à Belfaux devant Fribourg. Quoique ce canton fût séparé de ses co-États de la ligue et abandonné par le district de Morat, il était cependant protégé par des fortifications naturelles et artificielles, pourvu d'un grand nombre de bouches à feu et il avait une quantité suffisante de troupes, commandées par des officiers expérimentés, pour être en mesure d'opposer une résistance opiniâtre. On s'attendait à cette résistance, d'autant plus qu'on savait que les jésuites, dont l'influence s'étendait sur le gouvernement tout entier, *avaient beaucoup à perdre*, et qu'ils avaient enflammé le peuple pour la *guerre sainte;* on pensait qu'ils feraient les sacrifices les plus coûteux pour sauver ce qu'ils avaient de plus cher. Envivon cent élèves des jésuites étaient arrivés à Berne le 13 novembre, et le 14 arrivèrent à Bâle dans des voitures vingt-huit autres élèves qu'un comte français était allé chercher deux jours auparavant à Fribourg. Ils retournèrent en France.

Plus l'heure décisive approchait, plus les réfugiés fribourgeois déployaient d'activité. Déjà quelques semaines avant l'expédition, M. *Charles Geinoz*, jeune homme plein de talents, qui avait étudié le droit à Fribourg et qui avant les événements de juin était sorti victorieux d'un procès de presse que lui avait intenté le gouvernement, avait adressé de Lausanne un appel à ses concitoyens, dans lequel il mettait, comme il le méritait effectivement, le gouvernement fribourgeois au pilori de l'opinion publique et justifiait entièrement le soulèvement tenté en janvier. Enfin, les réfugiés lancèrent aussi un manifeste qui mérite d'être consigné ici et transmis à l'histoire. Ce manifeste est ainsi conçu :

Les patiotes fribourgeois à leurs concitoyens !

Elle a sonné l'heure du grand réveil ! Fribourgeois, levez-vous et brisez vos fers.

La Confédération armée est à vos portes. Ce n'est point vous qu'elle cherche et veut punir : C'est ce gouvernement rebelle, qui a scellé le

Sonderbund, qui ose aujourd'hui braver les arrêtés de la diète, et qui, restant sourd à sa voix conciliatrice, repousse ses représentants.

Ce sont les hommes qui depuis un demi-siècle n'ont cessé de tramer des complots liberticides;

Qui veulent livrer la Suisse à l'étranger et ressusciter le privilége;

Qui en 1814, à l'aide des baïonnettes absolutistes, ont rétabli le patriciat;

Les hommes contre lesquels vous vous êtes levés en 1830.

Ces ennemis mortels de la république, ce sont les jésuites, les aristocrates et leurs adhérents.

Citoyens, ouvrez enfin vos yeux sur leurs nombreux et récents forfaits.

Qu'est devenue cette constitution, qui devait garantir la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'égalité de tous, l'organisation du travail, les bienfaits de l'éducation, le règne de la justice, l'indépendance et la prospérité du pays?

Cette constitution, ils l'ont audacieusement foulée aux pieds.

Ils ont conspué, brisé la croix fédérale, tué l'industrie, le commerce et l'éducation, vidé les caisses de l'État, semé la discorde dans le canton, dans les communes et jusque sur le foyer domestique.

Ils ont pillé nos fortunes, ruiné un grand nombre de familles, encombré les cachots, proscrit et torturé les hommes les plus purs, couvert le voisinage de réfugiés et souillé notre sainte religion avec le plus révoltant cynisme.

Le droit d'association, cette précieuse garantie constitutionnelle, ils l'ont anéantie, et tout en feignant de caresser la démocratie, ils l'ont étouffée par de perfides étreintes.

Complices d'une réaction perverse, ils ont versé à grands flots le sang de nos frères au Trient.

Enfin, malgré les efforts d'une opposition courageuse, ils ont entraîné notre paisible canton dans cette alliance funeste, cause de l'invasion que vous subissez et dont vous paierez les frais.

Et le clergé, infidèle à sa mission évangélique, a fait cause commune avec vos oppresseurs.

Il a jeté un voile sacré sur leurs attentats, et prostituant sans le moindre sentiment de pudeur une religion sainte, il a fait tourner votre bonne foi au profit de vils intrigans.

Du haut de la chaire, du fond des confessionnaux, il a secoué sur notre canton les torches de la guerre civile; le crucifix dans une main, le poignard dans l'autre, il a prêché le massacre de vos frères.

Et qui le poussait à ce coupable délire? les jésuites.

Cet ordre si tristement célèbre est le premier artisan de tous nos maux. Avec ses affiliés les ligoriens, les marianites et autres, il a égaré, dénationalisé le peuple, corrompu la génération qui s'en va et celle qui

s'élève; il a organisé la plus profonde hypocrisie sur tous les points du canton jusque dans le district de Morat.

En voulez-vous une nouvelle preuve? Lisez la dernière proclamation que le gouvernement vous adresse, tissu dégoûtant de mensonges, de sophismes, et de blasphèmes.

Dans cet état de choses, qui peut envisager l'avenir sans effroi? Qui ne prévoit les impôts accablants auxquels il faudra recourir pour sortir d'embarras?

Et ces charges, sur qui pèseront-elles le plus, d'après le système actuel, si ce n'est sur l'agriculteur?

Levez-vous donc, patriotes de tous les districts! Portez-vous en masse dans la capitale, à la suite de vos frères de la Confédération, qui vous tendent une main libératrice. Abrités sous le drapeau fédéral et libres enfin d'exprimer des vœux longtemps comprimés par la terreur, vous proclamerez à la face de toute la Suisse la déchéance d'un gouvernement parjure, l'expulsion des sociétés étrangères et le châtiment des traîtres. Vous modifierez la constitution de manière à prévenir le retour de ces affreuses calamités. Vous constituerez des autorités nouvelles investies de votre confiance et de pouvoirs assez étendus pour combler l'abîme du déficit, réparer les désordres de l'administration, cicatriser tant de plaies saignantes, rendre à la souveraineté du peuple son véritable caractère et au culte avili sa dignité primitive.

Vous surtout, braves Fribourgeois du district de Morat, vous, qui les premiers avez résisté à une affreuse tyrannie, vous qui en avez éprouvé les plus atroces vengeances, levez-vous! Votre culte n'est pas celui de vos concitoyens, mais votre cause est la même. Nous sommes frères comme vous, nous vouons une haine éternelle à tous les despotes, à tous les hypocrites, à tous les ennemis du nom suisse, quelle que soit leur croyance.

A bas le Sonderbund et les jésuites! Vive la Confédération! Vive la liberté!

Voici ce qu'on sait de positif sur les forces militaires et les points de défense du canton de Fribourg.

Les troupes régulières du canton doivent s'être élevées à 8,000 hommes, y compris les armes spéciales. Le landsturm comptait 9,000 hommes, dont un tiers environ était armé de fusils de toute espèce; le reste était pourvu d'armes pointues et meurtrières. Le colonel Maillardoz, commandant en chef de toutes ces troupes, avait fait élever des fortifications sur différents points où il pouvait être attaqué; la ligne de défense la plus étendue était celle qui était dirigée contre le canton de Vaud; elle avait environ $^3/_4$ de lieue de longueur et

était protégée par trois redoutes couvertes par des arbres abattus. Il y avait danger que cette ligne ne fût percée en un point quelconque; cependant on voulut la défendre aussi bien que possible. Séparée de cette ligne par la ville, la rivière et le grand pont et à une distance d'un quart de lieue de celui-ci, se trouvait une position qui était destinée à faire face aux troupes venant de Berne par Laupen et Neueneck. Vers le sud et sur les hauteurs en-delà de Bourguillon il y avait à gauche une position pour résister aux troupes venant du Guggisberg, et une autre à droite pour disputer le passage aux troupes qui pouvaient s'avancer contre Marly en montant la rive droite de la Sarine. Le commandant avait mis 5 1/2 bataillons dans la première de ces positions et deux bataillons dans la seconde; les deux premières étaient exclusivement gardées par le landsturm. Le matériel de l'artillerie était composé de 31 canons, savoir : deux batteries de six, quatre pièces de huit, six obusiers de vingt-quatre, un obusier de douze, onze pièces de quatre, une pièce de deux et deux mortiers. Le contingent et la landwehr étaient appelés sous les armes depuis quelque temps, et le 9 novembre le landsturm fut également mis sur pied. Les positions restèrent occupées jusqu'à la capitulation.

La première et la deuxième division (Rilliet et Burkhardt), ainsi que la division de la réserve bernoise (Ohsenbein), furent destinées pour les opérations contre Fribourg. De la troisième division (Donatz), il n'y a que la deuxième brigade (Hauser) qui ait reçu l'ordre de marcher. La brigade Müller (de Zug) fut formée particulièrement pour prendre part à ces opérations; elle était composée de deux bataillons d'infanterie et de deux compagnies de carabiniers. Après être retournée sur les frontières de Lucerne, cette brigade fut dissoute.

L'armée destinée aux opérations contre Fribourg était forte de 25,000 hommes et appuyée par 14 batteries, savoir : 14 pièces de douze, 6 obusiers de vingt-quatre, 8 obusiers de douze, 26 pièces de six ; en tout 54 bouches à feu. Cette artillerie était sous le commandement en chef du colonel d'Orelli.

Avant leur entrée dans le canton de Fribourg, les commandants de division donnèrent des ordres du jour qui respi-

raient un esprit résolu, mais en même temps conciliateur à l'égard de frères égarés.

L'appel du commandant de la division bernoise aux habitants du canton de Fribourg, de langue allemande, donna au peuple une marque particulière des bonnes intentions du pouvoir fédéral pour sauvegarder l'honneur de la Confédération et de son indulgence à l'égard des habitants s'ils sortaient de la voie pernicieuse dans laquelle ils s'étaient engagés et s'ils rompaient avec leurs séducteurs.

Cette proclamation est ainsi conçue :

Concitoyens,

C'est ensuite d'un ordre de l'autorité fédérale que nous entrons sur votre territoire les armes à la main.

De votre conduite dépendra si vous devez voir en nous des protecteurs et des amis, ou bien des ennemis.

Nous venons faire reconnaître un arrêté de la diète pris dans le but de rendre à la Confédération l'ordre et la paix, par la dissolution d'une alliance hostile au pacte.

On a recours à la calomnie et au mensonge pour égarer votre bonne foi et vous rendre les instruments de ces imposteurs qui vous trompent, sous le perfide prétexte que nous voulons porter atteinte à votre souveraineté et à la religion de vos pères. Loin de là ! vos autels, votre indépendance, vos propriétés sont pour nous autant d'objets sacrés, inviolables, et placés sous la protection de la Confédération.

Cette prise d'armes est dirigée contre les perfides meneurs qui, dans le sein même de la Confédération, s'appuient sur l'étranger pour ensevelir sous leurs projets ténébreux et égoïstes le bonheur, la liberté et l'indépendance de notre commune patrie.

Confédérés, séparez-vous de vos séducteurs; cessez de seconder leurs plans et leurs efforts; restez dans vos tranquilles demeures, occupés à vos paisibles et utiles travaux. Du moins nous serons vos protecteurs, heureux d'embrasser en vous des amis et des frères.

Si, au contraire, entraînés par de fatales inspirations, vous aviez la témérité d'opposer aux décrets de l'autorité fédérale une résistance armée et de devenir ainsi les complices des coupables qui osent élever l'étendard de la révolte contre la Confédération, alors, ne vous le dissimulez point, le glaive de la guerre, non moins rapide que l'éclair, vous frappera impitoyablement, et vous assumerez devant vos contemporains et vos descendans la responsabilité la plus terrible.

Au quartier-général de la division de la réserve bernoise,

Laupen, le 12 novembre 1847.

Le commandant de la division de réserve,

OCHSENBEIN, colonel.

L'entrée dans le canton de Fribourg commença le 10 novembre par Châtel-St-Denis et Estavayer; le 11 et le 12 de nouvelles troupes allèrent rejoindre les premières, de sorte que dans la soirée du 12 la première et la deuxième division de l'armée, outre la réserve donnée par la troisième division et un détachement d'artillerie, composé de batteries de pièces de douze pour la plupart, se trouvaient postés à l'ouest de la ville de Fribourg. Le 12, à trois heures du matin, le général Dufour alla rejoindre l'armée sous l'escorte de dragons.

Pendant ce temps, la division de la réserve bernoise avait pris position près de Laupen et de Neueneck. Nous reviendrons sur cette division. Les troupes passèrent au bivouac la nuit du 12 au 13 et elles furent toujours de bonne humeur malgré la pluie qui vint à tomber. Dans la matinée du 12 il se fit une concentration encore plus forte. L'artillerie de campagne s'était avancée jusqu'à Belfaux et attendait le signal de l'attaque.

Pendant que se faisaient tous les préparatifs de l'attaque, le commandant en chef avait sommé le gouvernement de Fribourg de remplir ses devoirs envers la Confédération sans y être contraint par la force des armes. Le samedi, 13 novembre, un parlementaire apporta au gouvernement des propositions en vue d'une capitulation. Le conseil d'État consulta les chefs des différentes armes et positions; les opinions étaient partagées, mais la plupart de ces chefs, et principalement le commandant Maillardoz, déclarèrent que si Lucerne et les petits cantons, d'un côté, et Valais, d'un autre côté, faisaient un mouvement pour délivrer Fribourg, on pourrait se défendre; cependant, comme il était à présumer, d'après tout ce qui se passait, que ce mouvement n'aurait pas lieu, ils ajoutèrent qu'il serait imprudent de laisser venir les choses à un point où il n'y aurait plus aucun espoir de salut. Le gouvernement de Fribourg reconnut également la supériorité numérique des troupes fédérales, qui étaient au nombre de 25,000 hommes avec 70 bouches à feu devant les murs de la capitale; il demanda donc un armistice qui lui était conseillé par les chefs des troupes. Le général accorda cet armistice jusqu'au lendemain à sept heures du matin, toutefois avec la réserve que le chef de la première division aurait la faculté d'assurer ses flancs et de purger dans ce but

tous les alentours. Lorsqu'on voulut exécuter cette mesure, les avant-postes fribourgeois firent sentir que l'extrême gauche de la ligne paraissait menacée près du bois des Daillettes. C'était une partie de la brigade Veillon, dont le chef prétendait que, malgré l'armistice, il devait étendre sa position. Cette prétention donna lieu à une contestation entre des parlementaires des deux camps; on finit par des coups de fusil et un combat s'engagea sur cette ligne. Le commandant fribourgeois fit appuyer cette ligne par des troupes qui étaient stationnées entre le fort de Bertigny et le fort de Ginget; le commandant du premier fort fit jouer par mégarde la grosse artillerie, dont les troupes vaudoises eurent beaucoup à souffrir. D'après le rapport du chirurgien en chef, M. Flügel, la brigade Veillon eut 2 morts et 40 blessés. Un bulletin officiel porte le nombre des morts de 14 à 15 et celui des blessés à 50, chiffre qui est exagéré dans tous les cas. Les Fribourgeois, protégés par les forts, n'eurent qu'un petit nombre de blessés. Le combat, qui avait commencé le soir, dut être interrompu à cause de la nuit et de l'épais brouillard qui survint. L'obscurité ne permit pas de braquer les canons et les soldats ne voyaient pas où ils marchaient. L'obscurité était si grande qu'un grenadier tomba dans un fossé qu'il n'avait pas aperçu, et le commandant Bolens fut bien près d'avoir le même sort. Lorsque le feu du canon eut cessé, l'état-major de division reçut avis que les Vaudois avaient été repoussés. On détacha sur-le-champ trois compagnies du bataillon Audemare pour aller les appuyer. Ces troupes firent une marche forcée et arrivèrent dans quelques minutes près du pont qui se trouve entre Matran et Villars; mais, sur l'ordre donné par le commandant de division, elles durent stationner sur ce point, car l'attaque avait été ajournée au lendemain, à cause de l'obscurité qui était survenue. Pendant ce temps l'avant-poste fribourgeois près des Daillettes, composé d'un demi-bataillon de landwehr et de 800 hommes du landsturm, avait quitté la forêt et s'était retiré en grand désordre jusque sous les murs de la villle.

Les troupes fédérales bivouaqèrent une seconde fois pendant toute la nuit gaiement et à l'instar des troupes les mieux exercées dans le métier de la guerre. Cependant, malgré les

rigueurs inséparables d'une campagne entreprise à une saison aussi avancée, chacun se trouva à son poste dans la matinée du 14.

Le dimanche matin de bonne heure, toute la ligne se prépara à l'attaque et au bombardement; les dernières brigades étaient arrivées, les bataillons étaient déployés et la batterie était braquée pour faire une attaque par le flanc. Peu de temps auparavant on communiqua aux troupes l'ordre du jour suivant du général :

Soldats confédérés!

Nous voilà en présence de nos adversaires. Ils veulent la bataille. Hé bien, ils verront ce qu'il en coûte pour braver les décrets de la diète et affronter ses bataillons.

Soldats! réunis sous le même drapeau, vous allez combattre pour le maintien de la légalité et les droits de la Confédération. J'attends tout de votre courage et de votre dévouement. Les destinées de la patrie sont en vos mains. Vous la sauverez par votre vaillance et vous prouverez au monde que les Suisses ne sont point dégénérés.

La victoire vous attend. Montrez-vous-en dignes par la manière dont vous en userez. Ecoutez la voix de vos chefs; suivez leur exemple; ils vous conduiront au chemin du devoir et de l'honneur.

Le 12 novembre 1847. *Le commandant en chef:*
G. H. DUFOUR.

Les troupes attendaient avec un calme sérieux et sang-froid le signal de l'attaque. Les parlementaires arrivèrent au camp à six heures et demie et, contre l'attente de tous les soldats, la capitulation fut immédiatement conclue au quartier-général de Belfaux. Le conseil d'État, dont les membres étaient en désaccord entre eux, s'était dissous pendant la nuit et avait nommé une commission chargée de soigner les négociations. Mais comme on ne put réunir cette commission, cette affaire fut confiée aux soins de deux hommes, *Odet* et *Müsslin*, et les membres du gouvernement disparurent sans laisser de traces.

Le colonel Maillardoz reçut à sept heures et demie du matin l'ordre d'empêcher et de suspendre toute hostilité, ordre qu'il communiqua à toutes les brigades. Il se rendit ensuite en ville pour avoir des renseignements plus précis sur les négociations qui étaient ouvertes. Il trouva dans la salle du conseil d'État les deux hommes dont nous venons de parler, qui étaient

déjà de retour du quartier-général fédéral porteurs de la capitulation qui venait d'être conclue; il se contenta de dire qu'il pouvait difficilément admettre qu'elle fût exécutable à cause de la clause en vertu de laquelle il fallait procéder au désarmement du landsturm; il ajouta que, pour ce qui le concernait personnellement, il n'exécuterait pas cette capitulation; que c'était à ceux qui l'avaient conclue qu'il appartenait de la faire connaître au peuple par des délégués, et que, puisque le conseil d'État licenciait les troupes, il se considérait également comme déchargé de tout service.

D'un seul coup toutes les forces de Maillardoz furent paralysées, lui qui, quelques jours auparavant, avait lancé un ordre du jour dans le but de fanatiser les troupes placées sous ses ordres et de les exciter à résister avec l'opiniâtreté la plus extrême à ceux *qui attaquaient les droits de souveraineté et la religion catholique.* Nous reproduisons, à cause de sa singularité historique, ce document plein de jactance. Il est ainsi conçu:

Soldats fribourgeois!

Le gouvernement a fait connaître au canton que tous les moyens de conciliation en diète ont été inutiles et qu'il ne reste plus au peuple du canton de Fribourg qu'à défendre, les armes à la main, son indépendance, sa souveraineté, ses institutions civiles et religieuses.

C'est dans ce but que nous sommes réunis sous les drapeaux; c'est dans ce but que nous combattrons des compatriotes, qui, instruments d'une propagande étrangère, se laissent employer pour tâcher de nous asservir.

Forts de nos droits, nous les attendons sans les provoquer; mais s'ils viennent, ils trouveront en nous des hommes libres, dignes des fondateurs de nos libertés, et vos baïonnettes, soldats, aussi bien que la carabine et la faulx du landsturm, sauront les en faire repentir.

Ordre et discipline, courage et humanité, confiance en Dieu et en vos chefs, telle soit, soldats, et vous hommes du landsturm, votre devise!

Fribourg, le 30 novembre 1847.

L'inspecteur général, commandant en chef
des troupes du canton,
MAILLARDOZ.

A une heure et demie environ de l'après-midi, les troupes fédérales firent leur entrée dans la ville de Fribourg au milieu des chants d'allégresse d'une foule immense qui s'écriait: «Vivent

les Confédérés! A bas le Sonderbund! A bas les jésuites!» Les soldats de Bâle-Campagne ouvraient le cortège. On procéda immédiatement au désarmement des milices fribourgeoises. Parmi leurs armes se trouvait un grand nombre de faulx. L'aspect du landsturm était affreux; le landsturm de Lucerne avait un aspect beaucoup moins hideux. Pendant l'entrée des troupes dans la ville, le combat n'était pas encore terminé contre les bandes de landsturm disséminées dans les forêts. On fit même feu sur les troupes fédérales d'une petite maison qui touche à la porte de Morat, mais le coup n'atteignit personne. On cerna cette cabane et on arrêta deux landsturmiens, que les officiers eurent beaucoup de peine de protéger contre la juste indignation des troupes qui voulaient massacrer ces deux individus. Les carabiniers de Bâle-Campagne et de Berne firent la chasse aux gens du landsturm qu'ils repoussèrent de toutes leurs positions et brulèrent 12 voitures de foin et de paille derrière lesquelles ils s'étaient barricadés.

Le spectacle le plus beau et le plus touchant fut la délivrance des détenus politiques. Tout d'un coup partit du peuple ce cri : «Que les prisonniers soient mis en liberté!» et on se dirigea au milieu des chants d'allégresse vers la tour où ils étaient enfermés. De leurs fenêtres, qui n'étaient pas plus grandes que des cartons de cibles, les prisonniers tendaient leurs mains et agitaient leurs mouchoirs. Ils avaient une figure extrêmement blême. L'allégresse et les embrassements ne pouvaient finir. La joie régnait non seulement parmi la population de la ville, mais encore un grand nombre de landsturmiens commencèrent à ouvrir les yeux, à maudire les conservateurs et les prêtres qui les avaient trompés, leur avaient promis un degré plus élevé de félicité, leur avaient fait accroire que les amulettes les rendraient invulnérables contre les balles de l'ennemi, etc., et leur avaient représenté leurs frères confédérés comme des loups. Vingt-cinq jésuites qui s'étaient réfugiés dans le palais épiscopal réclamèrent la protection des troupes fédérales, et pendant la nuit ils furent conduits jusqu'à la frontière sous forte escorte.

On a pu s'apercevoir, en entrant dans le pensionnat des jésuites, que le départ de ses hôtes avait été précipité. On voyait jonchés en désordre des habits de l'ordre, des tricornes,

du linge, des livres, etc. En revanche, les bois de lit dans les dortoirs étaient vides à l'exception des paillasses; mais on trouva les matelas, les oreillers, les couvertures et les draps sur les galetas et on descendit immédiatement cette literie pour l'usage des troupes. Mais comme le pensionnat était entièrement rempli de soldats, il est bien entendu que la plupart d'entre eux ont dû se contenter d'une simple couche de paille étendue sur le plancher des salles et des chambres. A l'arrivée des troupes on ne trouva plus que quelques légumes dans le pensionnat. En fouillant le couvent des jésuites (fort S[t]-Michel), on rencontra plusieurs objets qui fixèrent l'attention, tel que le riche magasin d'habillement, occupant un vaste espace où ils étaient étalés comme dans un magasin et contenant dans l'ordre le plus parfait une grande quantité de vêtemens tout neufs, de toute espèce et de toute sorte d'étoffes, destinés aux élèves de l'établissement, d'où l'on peut conclure que les révérends pères jésuites exploitaient aussi le commerce des habits. Dans la garde-robe qui touche au théâtre on trouva des costumes complets d'acteurs; il est facile de comprendre que les soldats ne purent résister à l'envie de se revêtir de ces costumes et de jouer les farces les plus plaisantes sous ce travestissement, tandisque d'autres paraissaient sur la scène revêtus des habillements de l'ordre et coiffés du diabolique tricorne. Des officiers eux-mêmes doivent avoir pris part à ce travestissement et partagé ainsi la joie qui était générale. Autant qu'il est parvenu à notre connaissance, les troupes fédérales n'ont rien gâté ou bien peu de choses. En revanche, les troupes fribourgeoises et le landsturm doivent avoir causé des dégâts peu de temps auparavant. Les troupes fédérales ont trouvé ouvert le fort S[t]-Michel. On trouvera tout naturel qu'elles se soient jetées sur le vin dont la cave était remplie.

La division de la réserve bernoise qui, comme nous l'avons dit déjà, avait pris position près de Neueneck, traversa la Sarine dans la matinée du 13. L'avant-garde rencontra de grandes entraves tant à Bösingen qu'à Flamatt; les routes avaient été rendues impraticables par des arbres abattus et des fossés profonds, ce qui ralentit considérablement sa marche malgré les mesures promptes et efficaces qui furent prises, de sorte que

le colonel Ochsenbein ne put arriver que dans le courant de l'après-midi avec la colonne principale; la quatrième brigade, qui se trouvait à Laupen, rejoignit aussi le gros de la division après avoir surmonté tous les obstacles qu'on lui avait opposés. Lorsque le commandant fut sur le point de déployer ses forces, il reçut de l'adjudant du colonel Maillardoz, en qualité de parlementaire, la communication, écrite toutefois au crayon et adressée au général, qu'un armistice avait été conclu jusqu'au lendemain à sept heures du matin. Le commandant qui, vu la manière dont la communication lui était faite, avait quelques doutes sur l'authenticité de la signature, expédia une estafette au général pour s'assurer de la vérité de cette communication; cependant il suspendit les hostilités, mais il fit également faire quelques mouvements en avant, de sorte que dans la soirée du 13 les avant-postes de la colonne se trouvaient près de Buntels et en-deçà de Schmitten. Le commandant n'ayant reçu aucune nouvelle jusqu'au lendemain à cinq heures du matin, fit transporter avec les formalités d'usage au-delà de la ligne des avant-postes le parlementaire qu'on avait retenu au quartier-général et traité avec tous les égards dus à sa position, et se mit en marche à six heures du matin avec sa colonne dans la direction de Guin et de Mariahilf. L'avant-garde avait fait disparaître tous les obstacles semés sur la route, de sorte que le commandant put s'avancer sans s'arrêter jusqu'à la proximité de Guin. La colonne ne rencontra plus d'ennemis; en revanche, l'avant-garde eut beaucoup à faire avec le landsturm qu'elle dispersa. Les villages étaient déserts et on ne put pas même y trouver des ôtages. Cependant le commandant fit surveiller les églises et dépendre les battans des cloches pour mettre le landsturm dans l'impossibilité de sonner le tocsin sur les derrières de la division. Partout où elle passa le commandant laissa de petits détachements pour assurer les communications. Dans le voisinage de Guin, le commandant reçut un second parlementaire qui lui proposa un armistice, parce que le gouvernement était en pleines négociations avec le général en chef de l'armée fédérale au sujet de la reddition de Fribourg. Le commandant repoussa cette proposition et demanda avant tout d'être mis en position, sans coup férir, de Guin et des hau-

teurs qui se trouvent au-delà de ce village ; il ajouta qu'il verrait ensuite s'il pourrait entamer des négociations en vue d'un armistice. Le parlementaire déclara que Guin serait livré sans résistance aux troupes bernoises; le commandant le fit ensuite escorter jusqu'outre la ligne des éclaireurs. Bientôt après le commandant prit possession de Guin et fit porter les avant-postes jusque vers St-Wolfgang, à la proximité de la première redoute. Guin était aussi entièrement dépeuplé; les troupes n'y trouvèrent pas même la compagnie d'amazones qui s'y était formée (*).

Pendant ce temps, la division de la réserve bernoise avait fait prisonniers un grand nombre de landsturmiens et de soldats appartenant aux milices régulières, parmi lesquels se trouvaient deux officiers. Aucun de ces prisonniers ne fut maltraité, quoique plusieurs d'entre eux eussent été pris au moment où ils faisaient feu sur les troupes bernoises. Tous les prisonniers portaient sur eux des médailles bénites (images de Marie), qui devaient les préserver contre les balles et les coups de sabre ou de baïonnette. Il est difficile d'imaginer des absurdités plus grandes que celles qui étaient mises à l'ordre du jour par les jésuites pour tromper ces hommes grossiers et ignorants; avec chaque médaille ils donnaient un billet dont le prix variait de 2 à 7 batz et qui contenait les mots suivants : « O Marie, conçue sans péché, prie pour nous qui avons recours à toi ! » Puis il est dit dans une observation : « Quiconque portera une médaille miraculeuse et répétera cette invocation avec piété, se trouvera sous la protection spéciale de la mère de Dieu; c'est une promesse que Marie a faite elle-même.» Plusieurs officiers et soldats rapportèrent à Berne de ces médailles miraculeuses.

Comme le colonel Ochsenbein ignorait ce qui se passait sur la rive gauche de la Sarine, ce furent des prisonniers qui lui apprirent la première nouvelle de la reddition de Fribourg; cette nouvelle, sans être officielle, fut reçue avec le plus grand

---

(*) Il s'y était formé une compagnie de filles qui étaient pourvues d'un drapeau bénit et avaient promis de se mettre en campagne contre les hérétiques.

plaisir. Enfin, entre trois et quatre heures du soir, il reçut du chef de l'état-major général une dépêche qui lui annonçait la reddition de Fribourg et lui enjoignait de retourner sur ses pas pour prendre, dans le plus bref délai possible position de Langnau à Huttwyl sur la frontière lucernoise. Le colonel Ochsenbein bivouaqua avec sa colonne au-dessus de Guin. La première brigade s'était avancée au milieu de circonstances analogues jusqu'à Mariahilf. Le commandant s'était mis en communication avec elle au moyen d'une colonne latérale. La division n'a eu ni blessés, ni tués, pas même de malade, quoiqu'elle eût bivouaqué pendant trois nuits.

Les troupes de cette division avaient délégué trois députations auprès du commandant pour entrer avec lui à Fribourg. Mais, eu égard à l'ordre qu'il avait reçu et à sa qualité de président de la diète, il ne voulut pas entrer à Fribourg. C'est une modestie qui fait honneur à ce brave officier supérieur. Le colonel Ochsenbein quitta le 15 de bonne heure Guin et les environs et se rendit dans la position qu'il avait déjà occupée antérieurement entre Berne et Belp. Nous reviendrons sur les opérations ultérieures de cette division.

Le nombre des landsturmiens faits prisonniers pendant et après la prise de Fribourg a été considérable. Plusieurs chefs laissèrent leurs gens retourner chez eux avec leurs armes sans leur donner de direction; dans l'obscurité de la nuit ils tombèrent sur les avant-postes de la division de la réserve bernoise, ils furent d'abord faits prisonniers, puis renvoyés dans leurs foyers. A ce sujet on raconte le fait suivant: Dans une localité on réunit un certain nombre de landsturmiens pour les haranguer. Ceux-ci, croyant que leur dernière heure avait sonné et qu'ils seraient fusillés, tombèrent à genoux et commencèrent à faire le signe de la croix. Cependant, lorsqu'on leur eut dit qu'on ne leur ferait point de mal, mais qu'on voulait seulement les exhorter à ne plus se laisser circonvenir si honteusement, une joie expansive rayonna sur leurs visages et ils promirent qu'à l'avenir ils se mettraient mieux en garde contre les séducteurs.

Il est impossible de se faire une idée de l'exaspération qui se répandit après la reddition de Fribourg. Les soldats traînaient

leurs armes dans les rues, les brisaient, déchiraient leurs brassards et leurs drapeaux et les foulaient aux pieds; les troupes étaient arrivées au paroxisme de l'exaspération et on pouvait à peine les empêcher de commettre des excès contre ceux par lesquels les milices croyaient avoir été trompées et trahies. Dans le district allemand les landsturmiens se conduisirent avec une sauvagerie toute particulière, de sorte qu'on fut obligé d'envoyer de forts détachements de troupes dans ce district pour le désarmer entièrement.

Au moment où tout paraissait être rentré dans l'ordre à Fribourg, la ville fut déclarée en état de siège. Le colonel Rilliet donna à tous les étrangers qui se trouvaient à Fribourg un quart d'heure pour évacuer la ville. Cette mesure a été provoquée par la mort de deux sentinelles vaudoises sur lesquelles avaient fait feu en plein jour des fanatiques fribourgeois; un ecclésiastique doit même avoir tenté de poignarder une sentinelle; il a été arrêté. Une grande exaspération régnait parmi les bataillons. Il est vrai que des désordres de quelque importance avaient eu lieu à Fribourg et dans les environs; on doit notamment avoir commis des dégâts dans un couvent. Cette affaire engagea le colonel Rilliet à publier un ordre du jour dans lequel il déclarait que toute personne faisant partie de l'armée qui s'écarterait en quoi que ce fût de ses devoirs serait punie selon toute la rigueur des lois militaires. Il rendit même les chefs de corps responsables des actes des soldats placés sous leur commandement.

Le général en chef publia lui-même l'ordre du jour suivant :

Le général en chef ayant appris que des désordres graves ont eu lieu à Fribourg, a ordonné ce qui suit:

1° Le commandant des troupes stationnées dans le canton de Fribourg fera arrêter ceux qui sont le plus compromis dans ces désordres.

2° Deux auditeurs se rendront sans délai à Fribourg pour y faire une enquête préliminaire et déférer les coupables au conseil de guerre.

3° Les bataillons dont ils font partie seront provisoirement congédiés dans leurs foyers où ils attendront la solution ultérieure de l'affaire.

Le général en chef a l'espoir qu'à l'avenir des désordres pareils ne souilleront plus le drapeau fédéral.

18 novembre 1847.

Un grand nombre de ces désordres doivent avoir été commis par des gens du landsturm qui retournaient chez eux et par d'autres personnes civiles ; c'est pourquoi nous citons avec plaisir la déclaration suivante qui a été rendue publique par les deux auditeurs chargés de procéder à l'enquête :

Déclaration.

Les auditeurs fédéraux soussignés se sentent obligés de déclarer publiquement :

1º Que les désordres qui ont eu lieu récemment à Fribourg ne sont pas aussi considérables qu'ils ont été représentés par des feuilles publiques ; et

2º Qu'à Fribourg il a été commis par des personnes civiles bien des fautes qui maintenant sont mises à la charge des troupes fédérales.

Fribourg, le 26 novembre 1847.

Le capitaine auditeur, *Duplan-Veillon*, de Lausanne.

L'avocat A. *Matthys*, capitaine, de Berne.

La mort du chapelain *Duc*, de Villars-les-Joncs, a fourni aux feuilles jésuitiques et aristocratiques prétexte de crier à la cruauté des troupes bernoises, de sorte que le colonel Rilliet lui-même se vit obligé d'ordonner une enquête et de déférer plusieurs officiers et soldats au conseil de guerre siégeant à Berne. L'enquête a produit les faits suivants : Les milices de la brigade Bontems, fatiguées par un bivouac de trois jours pendant un temps froid et pluvieux, furent de très mauvaise humeur lorsqu'elles durent faire de nouvelles étapes après la capitulation et qu'elles eurent découvert une tentative d'empoisonnement ; leur indignation fut notamment à son comble lorsqu'on les fit marcher contre le landsturm, qui n'était pas encore désarmé, et que dans leur trajet par Mariahilf pour se rendre à Villars-les-Joncs on eut fait feu sur eux de différents côtés. La colonne se mit sur la défensive, et après l'échange de quelques coups de feu, les landsturmiens se retirèrent dans la forêt. On trouva près de la ferme de M. de Diesbach deux canons d'une batterie qui y avaient été traînés par le landsturm ; ces canons étaient dirigés contre la route mèche allumée. Dans l'habitation du fermier on trouva des pistolets et des munitions, ainsi qu'un sabre d'artilleur et un schako, ce qui fit supposer aux soldats qu'un de leurs camarades avait été égorgé. Dans

la maison même où l'on trouva ces objets logeait le chapelain du lieu, Léon Duc, qui était habillé en paysan et se promenait devant la maison en fumant la pipe. Le linge fin qu'il portait, ses mains blanches ainsi que toute sa tenue éveillèrent chez quelques soldats le soupçon qu'il était en communication avec le landsturm; c'est pourquoi ils l'arrêtèrent et le conduisirent à l'état-major du bataillon Bigler. Pendant qu'on l'escortait, l'officier eut beaucoup de peine de le protéger contre les voies de fait des soldats courroucés (on disait que c'était un jésuite); l'officier fit même usage de son sabre et blessa le domestique d'un officier qui s'était jeté sur le prisonnier. Un lieutenant qui rencontra l'escorte demanda à Duc qui il était; il en reçut des réponses évasives, sur quoi il lui leva le bonnet et apercevant sa tonsure, il lui dit : « Ah! tu es un cuistre (*Pfaffe*) travesti et tu n'as pas osé te montrer dans ton véritable costume! » Cette découverte, jointe à la blessure qu'avait reçue précédemment le domestique Marchand, causa quelque tumulte parmi les troupes qui se trouvaient à proximité. Le prisonnier Duc, qui avait déjà tenté plusieurs fois de prendre la fuite, profita de cette occasion pour s'échapper et se diriger sur la petite forêt voisine; mais sa fuite, qui le rendit encore plus suspect, fut aperçue sur-le-champ, et comme il n'obéit pas au cri de : *Halte!* on fit feu sur lui. Plusieurs soldats qui se mirent à sa poursuite le trouvèrent mort à quelques pas de la lisière de la forêt. Une balle lui avait traversé la poitrine et avait pénétré dans l'involucre du cœur. Il s'est attiré la mort lui-même par sa fuite et les soupçons qu'il avait éveillés. Aussi le tribunal militaire acquitta-t-il les accusés.

Le directoire fédéral adressa à tous les États restés fidèles au pacte une circulaire pour leur annoncer la capitulation de Fribourg. Cette circulaire est conçue dans les termes suivants :

Berne, le 14 novembre à 4½ heures du soir.

En ce moment le directoire fédéral vient de recevoir de Son Excellence M. le général *Dufour*, du quartier-général de Belfaux, la nouvelle que la ville de Fribourg, ensuite d'une capitulation, a passé au pouvoir des troupes fédérales ce matin à huit heures. Vous trouverez, dans l'annexe à la présente, les points spéciaux de cette capitulation, et nous avons encore à ajouter que, d'après la communication de Son Excellence M. le commandant en chef, la reddition a eu lieu sans coup

férir et que le canton de Fribourg s'est retiré d'une manière absolue du Sonderbund.

Nous avons, etc.

Le président et conseil exécutif du canton de Berne,
Directoire fédéral ;
En son nom :
Le vice-président,
(Signé) J. R. SCHNEIDER.
Le secrétaire d'État de la Confédération,
(Signé) SCHIESS.

La capitulation conclue entre le commandant en chef des troupes fédérales et les délégués fribourgeois est ainsi conçue :

Entre S. Exc. le général commandant les troupes de l'armée fédérale, d'une part, et les délégués plénipotentiaires du gouvernement de Fribourg, d'autre part, il a été conclu la convention suivante :

1⁰ Le gouvernement de Fribourg prend ici l'engagement formel de enoncer absolument à l'alliance dite le Sonderbund.

2⁰ Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée, en commençant par les forts extérieurs qui seront occupés dans la matinée, puis les portes de la ville et ensuite les portes intérieures.

3⁰ La ville fournira les logements et la subsistance nécessaire, d'après les règlements fédéraux.

4⁰ Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement les troupes. Les armes du landsturm devront être déposées à l'arsenal, et inventaire en sera dressé pour être remis à l'autorité fédérale.

5⁰ Les troupes fédérales garniront toutes les portes occupées, et garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public.

6⁰ S'il devait s'élever des difficultés autres que celles qui sont du ressort militaire, elles seront décidées par la haute diète.

Fait à double à Belfeaux, le 14 novembre 1847.

Le commandant en chef de l'armée fédérale,
(Signé) G. H. DUFOUR.
Au nom et comme délégués spécialement pour cela
par le conseil d'État,
(Signé) B. ODET, syndic de Fribourg.
„ MUSSLIN, avocat.

En même temps le directoire fédéral fit connaître par un bulletin spécial la reddition de Fribourg. Ce bulletin portait que le gouvernement du canton de Fribourg avait déclaré qu'il se retirait du Sonderbund d'une manière absolue, que le landsturm

serait désarmé et que Fribourg acceptait l'occuptation des troupes fédérales en leur donnant les logements et la subsistance d'après les règlements fédéraux. Le bulletin se termine ainsi :

Concitoyens! Le Dieu des armées a donc décidé sur un point important en faveur de notre juste cause, en faveur de l'autorité légitime de la Confédération. Assurément il nous reste encore beaucoup à faire; mais ce commencement, couronné de succès, est une indice significatif d'une continuation heureuse et d'une issue prospère de notre lutte. Que l'exemple sublime de notre armée en sacrifices et en dévouement pour notre patrie soit pour nous une puissante impulsion à persister dans la concorde et la fidélité de nos sentiments et à ne déposer les armes que lorsque nous aurons fait rentrer dans notre chère patrie l'ordre et la paix ainsi que toutes les bénédictions d'un état social régulier.

Berne, le 14 novembre 1847.

Par ordre du directoire fédéral :
Le secrétaire d'État de la Confédération,
(Signé) SCHIESS.

Après la capitulation, la commission des sept nommée par la diète proposa au sein de cette autorité de déléguer des représentants fédéraux dans le canton de Fribourg et de prendre les mesures ultérieures. Le rapporteur de cette commission, M. le D[r] *Kern*, fit dans le cours de la discussion ses réserves contre le sens qu'on pourrait attribuer à l'arrêté de reconnaître ultérieurement le gouvernement de Fribourg comme un gouvernement légitime. Dans l'arrêté qui fut ensuite adopté par la diète à la majorité de 12 $^2/_2$ États, il fut expressément réservé que, d'après l'art. 6 de la capitulation, toutes les difficultés qui ne sont pas du ressort militaire seraient décidées par la diète. En outre, il fut résolu que le canton de Fribourg serait occupé par des troupes fédérales. Les représentants fédéraux furent chargés de s'entendre avec le commandant des troupes et de faire en toute diligence un rapport et des propositions à la diète sur les mesures qu'il y aurait à prendre dans l'intérêt de la sûreté intérieure de la Confédération ainsi que dans l'intérêt d'une pacification durable dans le canton de Fribourg; ils furent toutefois autorisés, si les circonstances l'exigeaient, à prendre les mesures qui deviendraient nécessaires pour atteindre ce but. Les troupes d'occupation restant dans le canton furent mises à leur disposition pour le but désigné dans cette instruc-

tion. Furent nommés représentants fédéraux dans le canton de Fribourg: MM. les conseillers d'État *Stockmar*, de Berne, et *Reinert*, de Soleure, et M. le président *Grivaz*, de Payerne. Le 15 novembre une assemblée populaire avait lieu à Fribourg; le gouvernement, comme nous l'avons déjà fait observer, s'était complètement dissous et ses principaux membres avaient disparu; c'est pourquoi l'assemblée populaire prit la résolution suivante:

L'assemblée générale des citoyens du canton de ***Fribourg***,

CONSIDÉRANT :

1⁰ Que le gouvernement, en foulant aux pieds la constitution et le pacte fédéral, a provoqué contre le canton une expédition militaire ruineuse pour le pays, s'est rendu coupable de haute trahison envers la patrie ;

2⁰ Que non content d'avoir attiré sur le canton un déluge de maux, il cherche encore par de basses intrigues à exciter le fanatisme et à perpétuer des scènes de sang et de désordre ;

3⁰ Qu'il est urgent de mettre un terme aux projets criminels des ennemis incorrigibles de la démocratie et de la vraie religion ;

4⁰ Que la haute diète a pris sous sa protection les citoyens suisses qui se soumettraient à son autorité ;

5⁰ Considérant que le conseil d'État a abdiqué ses fonctions et a remis ses pouvoirs à une commission provisoire ;

6⁰ Considérant que cette commission provisoire n'a pas accepté les fonctions qui lui étaient déférées, qu'il résulte dès lors que le pays est privé de gouvernement et livré à l'anarchie ;

7⁰ Voulant pourvoir le canton d'une direction et le préserver des maux incalculables qui peuvent résulter de l'absence de tout gouvernement,

décrète :

1⁰ Le grand conseil est déclaré dissous.

2⁰ Il est établi un gouvernement provisoire composé de sept membres qui sont :

MM. Julien *Schaller*, de Fribourg ;
Léon *Pittet*, greffier, de Gruyères ;
Chattonay, greffier, de Morat ;
Robadey, ancien syndic, de Romont ;
Wicky, colonel ;
Broye, président, d'Estavayer ;
Castella, avocat, de Fribourg et de Gruyères.

3⁰ Ce gouvernement exercera provisoirement les fonctions législatives, exécutives et administratives.

4⁰ Il pourra, quant à l'administration judiciaire, révoquer ou maintenir les employés actuels.

5° Tous les actes émanés soit du pouvoir législatif, soit du pouvoir exécutif, depuis le 9 juin 1846, sont déclarés de nul effet, en tant qu'ils sont en rapport avec le système politique du gouvernement déchu.

6° Toutes les procédures instruites pour délits politiques sont annulées, et les citoyens constitués en perte par ces poursuites seront indemnisés.

7° Le gouvernement provisoire pourvoira à ce que les lois du canton touchant la haute trahison, obtiennent leur exécution.

8° Le futur grand conseil sera revêtu des fonctions de pouvoir constituant et en même temps de pouvoir législatif.

Donné, pour être publié et affiché aux lieux accoutumés, à Fribourg le 15 novembre 1847.

Le président de l'assemblée,
LOUIS VILLARD, aîné, procureur-juré.
Le premier secrétaire,
F.-X SUCHET, Inst.
FRS. SAVARY, avocat, *secrétaire substitué.*

Le gouvernement provisoire fut composé comme suit : MM. 1° Julien *Schaller*, de Fribourg, président et en même temps directeur de l'instruction et des affaires diplomatiques; 2° *Chattonay*, greffier de Morat, directeur de l'intérieur; 3° *Pittet*, de Gruyères, directeur de la justice; 4° *Castella*, avocat, de Gruyères et de Fribourg, directeur de la police; 5° *Robadey*, ancien syndic de Romont, directeur des finances; 6° *Wicky*, de Fribourg, directeur de la guerre; 7° *Broye*, président d'Estavayer, directeur des travaux publics. En outre, M. le Dr *Berchtold* fut nommé chancelier et M. *Villard*, procureur-général.

Après son entrée en fonctions, le gouvernement provisoire adressa au peuple la proclamation suivante :

Chers concitoyens!

Un gouvernement, oublieux de ses devoirs les plus sacrés, a provoqué le fléau de la guerre civile et ruiné le pays.

Le moment de mettre un terme au règne de l'oligarchie et aux manœuvres de l'hypocrisie est arrivé.

Les ennemis de l'ordre public doivent être rappelés à l'accomplissement des devoirs imposés à tout citoyen.

Les lois protectrices des libertés du peuple et des principes de la démocratie doivent enfin recevoir leur application.

Les maux dont la patrie est affligée sont immenses: des moyens énergiques doivent être employés pour y porter remède.

Appelés par le vœu du peuple à défendre provisoirement les intérêts du pays, dans les circonstances les plus difficiles où il se soit jamais trouvé; chargés par lui de relever l'édifice social sapé par toutes ses bases, nous n'avons pas reculé devant cette tâche de pénible dévoûment et de labeur.

Nous l'abordons, pleins de confiance dans le Très-Haut, qui a si souvent sauvé la république.

Avec son appui et le concours de votre patriotisme éclairé, nous pouvons ramener le pays à la possession des institutions qui avaient fait son bonheur.

Nous prendrons pour devise les principes de la modération et de la justice, les maximes d'une démocratie sincère, le respect dû aux sentiments religieux, qui ont animé nos pères, et au culte auguste qu'ils nous ont transmis.

Le gouvernement pourra exposer prochainement le tableau des finances de l'État, réduites à un complet épuisement et grevées de dettes.

Notre canton aura peut-être à supporter des frais de guerre au-dessus de ses ressources actuelles. Nous aviserons aux mesures régulières qu'on pourrait prendre pour en faire peser le fardeau sur qui de droit.

Les représentants fédéraux et l'autorité militaire ont sanctionné les choix que vous avez faits. Ils ont reconnu formellement le pouvoir dont vous avez investi le gouvernement provisoire, et nous pouvons compter sur l'appui de la haute diète.

Citoyens! En entrant dans cette nouvelle ère de progrès, n'oubliez pas que l'ordre en est la première garantie. Donnez-en le noble exemple à ceux qui calomnient partout le peuple, et prouvez-leur que vous êtes dignes d'être libres.

Tenez-vous en garde contre les bruits absurdes et malveillans qu'ils propagent et dont ils porteront la responsabilité.

De notre côté, nous poursuivrons avec énergie la tâche que nous avons entreprise. Conformément aux décisions de la haute diète, nous protégerons les citoyens qui reconnaissent ses décrets. Mais nous saurons aussi sévir, avec une inflexible sévérité, contre les ennemis de la patrie et les perturbateurs de l'ordre public.

Nous espérons toutefois que tous les citoyens comprendront le danger des dissensions intestines, la nécessité d'un rapprochement et les bienfaits inappréciables de la concorde. Nous appelous, avec ardeur, ce moment fortuné. Puisse la divine providence le faire naître au plus tôt, et rendre à notre patrie désolée le repos qu'elle demande!

Donné à Fribourg, pour être affiché et publié aux lieux accoutumés, le 17 novembre 1847.

Le président,
JULIEN SCHALLER.
Le secrétaire,
Dr BERCHTOLD.

On conserva six membres du tribunal d'appel, les trois autres furent remplacés.

Le gouvernement provisoire se mit ensuite activement à l'œuvre, et déjà le 19 novembre il avait rendu le décret suivant :

Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour;

Considérant que l'accession du canton de Fribourg à la ligue antinationale dite le Sonderbund est principalement l'œuvre des jésuites et de leurs affiliés;

Vu l'arrêté de la diète fédérale en date du 3 septembre 1847, qui a déclaré la société des jésuites incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse, et qui a invité le canton de Fribourg à les éloigner de son territoire;

Voulant assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du canton;

Ensuite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 novembre dernier;

décrète :

1° Les jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois.

2° Sont compris dans cette mesure :

a. Les jésuites;
c. Les ligoriens;
c. Les marianites, dit *frères ignorantins*;
d. Les frères de la doctrine chrétienne;
e. Les sœurs de St-Joseph;
f. Les sœurs de St-Vincent-de-Paule;
g. Les sœurs du Sacré-Cœur.

3° Les corporations et congrégations de cette nature ne pourront à l'avenir sous aucun nom et sous aucun prétexte s'établir dans le canton ou y acquérir des propriétés, ni y diriger des établissements d'enseignement public ou privé.

4° Les individus appartenant à ces ordres et congrégations quitteront le canton dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, dès la publication du présent décret.

5° Tous les biens, meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique.

A cet effet ils sont mis sous séquestre, inventaire immédiat en sera dressé et ils seront placés sous administration civile.

Les cessions ou contrats onéreux passés, en soustraction d'une partie quelconque de ces biens, dès le 15 octobre, sont déclarés de nul effet.

6⁰ Les directeurs des départements de la police et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun pour ce qui le concerne.

7⁰ Le présent arrêté est rendu exécutoire, dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

Fribourg, le 19 novembre 1847.

Le président,
SCHALLER.
Le chancelier,
Dr Berchtold.

Le gouvernement provisoire, composé d'hommes braves et énergiques, reconnut le mal fondamental qui rongeait depuis trop longtemps le cœur de la patrie ; sa première tâche consistait donc à expulser pour toujours du territoire fribourgeois les jésuites et toutes les corporations affiliées à cet ordre turbulent.

Les représentants fédéraux entrèrent en relations avec le gouvernement provisoire, et bientôt un grand conseil sanctionna les résolutions prises par celui-ci (*).

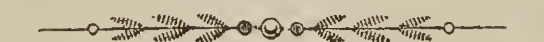
Tandis qu'à Lucerne on avait le 15 ou tout au moins le 16 connaissance de la capitulation et de la reddition de Fribourg, le commandant de division *Rüttimann* écrivait au brigadier *Kost*, dans un ordre du jour daté de Sursée 18, ce qui suit : «Il n'y a rien de nouveau de Fribourg. Toutes ces nouvelles de *reddition*, de *prise d'assaut* ne se confirment pas ; au contraire, les figures de nos adversaires font entrevoir qu'aucun coup n'a encore été porté.» Cependant on savait déjà parmi le peuple que Fribourg avait cédé et que bientôt viendrait le tour de Lucerne. Partout régnait une grande consternation, qui fut encore augmentée par une fausse alarme donnée par un gendarme et le directeur de la poste de Reiden et qui agita convulsivement tout le Sonderbund. Tout d'un coup on entendit un singulier concert : des signaux à coups de canon, le tocsin, le

(*) Vu l'espace restreint qui nous est assigné, nous devons nous arrêter aux premières mesures qui, après l'occupation des cantons respectifs, ont été prises par les autorités provisoires sous le rapport du droit public ainsi que pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

son de la trompette et le bruit du tambour d'un bout à l'autre du canton. La crainte qu'inspirait l'approche des confédérés fit sortir les landsturmiens de leurs villages, comme l'eau chasse les souris de leurs trous, et les jeta pêle-mêle sur Lucerne. A Willisau il y avait un tel encombrement d'élites, de landwehr et de landsturm qu'il fut absolument impossible aux officiers de faire sortir leurs gens de cette masse compacte, car tout le monde prenait en désordre le chemin de la ville des consolations et du refuge, jusqu'à ce que des estafettes arrivant bride abattue purent engager ces gens effarouchés à rentrer dans leurs foyers, après les avoir persuadés qu'il était faux (pour cette fois) que les troupes fédérales entrassent dans le canton. Cette cohue occasionna plusieurs accidents provoqués par l'usage inconsidéré des armes à feu; il y eut plusieurs rixes à coups de poing et de bâton, et on menaça de fusiller des individus et d'incendier des maisons.

Voilà comment se sont conduits pendant quelques jours ces hommes qui méprisaient la mort; mais après avoir épuisé leurs approvisionnements et dépensé leur argent, ils s'en retournèrent chez eux tout abattus. De la grande paroisse de Reiden, 15 hommes s'associèrent au stupide chapelain pour se mettre en marche avec de petits bouquets verts; c'est avec peine que la cuisinière de ce chapelain vit partir son maître; mais quelle fut sa joie lorsqu'elle le vit rentrer avec les braves qui l'accompagnaient, revenant sain et sauf avec sa petite gourde d'eau-de-vie qu'il avait vidée plusieurs fois! Il y eut aussi plusieurs scènes plaisantes, mais qui ne tardèrent pas à avoir de douloureuses conséquences. Les communes libérales, qui ne s'étaient pas mises sur pied à cette fausse alarme, furent humiliées. Le 18 novembre les communes des districts de Willisau et de Sursée, et le 19 les communes de Büron, Triengen, Dagmersellen, Reiden et Wykon furent désarmées. Des troupes se dirigèrent sur deux colonnes pour procéder à ce désarmement. Le capitaine d'état-major *Mohr* et le préfet de Sursée marchèrent avec deux compagnies sur Büron; le major *Ullmann* se rendit avec la batterie Nager et quatre compagnies de Sursée et d'Ettiswyl à Dagmersellen et à Reiden, où était déjà arrivé le préfet de Willisau. Les habitants étaient partout dans une

attente anxieuse et toute la population mâle de Reiden doit avoir pris la fuite. Il n'y avait donc plus rien à saisir sinon un certain nombre de fusils que ces troupes valeureuses emportèrent à Sursée après avoir consommé leur acte et bien bu et mangé.



CHAPITRE IX.

Opérations ultérieures de l'armée fédérale contre Zug, Lucerne et les autres États du Sonderbund. Combats près d'Escholtzmatt et de Schüpfheim.

La prompte capitulation de Fribourg, comme nous l'avons déjà fait voir, a été la conséquence de la bonne exécution du plan purement stratégique du général Dufour. Le jour même où cette capitulation est conclue, nous voyons déjà les deux tiers de l'armée employée contre Fribourg se mettre en marche sur Lucerne, tandis que l'autre tiers restait en partie pour occuper Fribourg, en partie pour surveiller le Valais. La sixième division (Luvini) fut encore renforcée par la cinquième division.

Berne présenta de nouveau un aspect guerrier, car déjà le 15 une grande partie des troupes fédérales était rentrée dans cette ville, et le 16 elles prenaient la route de Lucerne. Dans la matinée de ce jour, le général Dufour partit de bonne heure de Berne avec son état-major pour se rendre dans la ville d'Arau destinée à y établir son quartier-général. Vers onze heures le colonel Ochsenbein se mit en marche avec son état-major, et une heure après on vit le colonel Burckhardt à la tête de sa division, dont six bataillons traversèrent les rues de la ville avec artillerie et carabiniers. Toutes les troupes se portèrent à marches précipitées sur les frontières lucernoises touchant aux cantons de Berne et d'Argovie. D'après le plan du général en chef, la brigade de réserve Keller devait occuper la Marche, la cinquième division (Gmür) prendre Zug et de là aller occuper Lu-

cerne du côté de l'ouest avec la plus grande partie de ses forces, mais en même temps appuyer avec un autre détachement l'aîle gauche de la quatrième division (Ziegler) ainsi que l'attaque contre le terrain fortifié de Gislikon. L'aîle droite de cette division avait été détachée du Freiamt le long de la Reuss pour être dirigée sur le même point.

Les deux divisions du centre, II et III (Burkhardt et Donatz), devaient attaquer le côté septentrional de Lucerne, l'une de Willisau, l'autre de Sursée, de Münster et de Hitzkirch, pendant que le colonel Ochsenbein, avec une division indépendante formée de la réserve bernoise, prendrait l'Entlebuch et le côté méridional de la ville de Lucerne. La cavalerie devait entrer à Sursée et à Wohlen; toutes les troupes se concentraient sur un point et serraient Lucerne de près (*), tandis qu'Uri, Schwyz, Unterwalden et Valais restaient spectateurs impotens de cet admirable plan stratégique.

Lors de la prompte concentration des troupes qui se fit après la reddition de Fribourg, les frontières de Zug et de Schwyz dans les communes qui longent la rive gauche du lac de Zurich ne furent que faiblement occupées pendant plusieurs jours, ce qui causa une grande sensation dans les contrées du lac, qui craignaient une invasion de l'ennemi, et mit les gardes civiques en pleine activité. Celles de Wädenschweil, Richterschweil et Stäfa furent même employées à occuper militairement la frontière, afin que l'ennemi ne s'aperçût pas qu'elle était tellement dégarnie de troupes. Zurich s'empressa d'envoyer en toute célérité sur la frontière la deuxième brigade de landwehr dont nous avons déjà parlé et qui était sous le commandement du colonel Fierz, ainsi que deux batteries (Zeller et Nüscheler). Les bataillons du contingent Meier, de Zurich (n° 29), Labhardt, de Thurgovie, ainsi que les compagnies de carabiniers Huber, de Zurich, et Kern, d'Appenzell (R.-E.), avaient également été disloqués sur la frontière de Schwyz et mis en communication avec la landwehr de Zurich.

(*) Il était à prévoir que, lors même qu'une division ne réussirait pas, l'action simultanée de ces nombreuses troupes amènerait à coup sûr un résultat favorable.

Après quelques combats d'avant-postes et différentes escarmouches dans lesquels les troupes du Sonderbund eurent toujours le dessous, deux parlementaires de Zug se présentèrent à Affoltern, chargés par leur gouvernement de négocier une capitulation avec le commandant de division Gmür; mais ils furent renvoyés au quartier-général à Arau. Le dimanche au soir, 21 novembre, ils étaient de retour, porteurs de la capitulation sous réserve de la ratification du landrath. Le colonel Gmür leur donna un délai jusqu'au lendemain 22 novembre, à deux heures de l'après-midi, pour conclure définitivement la capitulation, qui devait être signée à Knonau. Le colonel Gmür fit alors concentrer ses troupes sur les frontières du canton de Zug, et elles étaient toutes prêtes à commencer l'attaque, lorsque le 22 novembre, à deux heures de l'après-midi, arrivèrent les délégués de Zug avec la capitulation que le landrath avait ratifiée par 93 voix contre 21.

Les troupes fédérales durent déblayer les routes pour entrer à Zug, où elles furent reçues aux cris de : «Vive la Confédération!» La joie du peuple était inexprimable. Des groupes populaires dansaient à côté des bataillons et agitaient des bannières fédérales. Partout on entendait les cris : «A bas le Sonderbund! Vivent les confédérés!» Ce spectacle, qu'éclairait un beau clair de lune, était magnifique. La ville de Zug, dont la majorité était libérale, se trouvait enfin déchargée du joug oppresseur de ses fiers matadores et en remerciait l'arbitre de nos destinées. La brigade Bernold prit possession de cette ville, mais dans la soirée de ce jour elle ne put s'avancer jusque sur les frontières de Schwyz, parce que les troupes schwyzoises n'avaient pas encore entièrement évacué le canton de Zug. Ces troupes ne tardèrent pas à être repoussées, et les troupes fédérales occupèrent ensuite le canton tout entier.

Le landrath de Zug s'empressa de donner au président du conseil de la guerre du Sonderbund connaissance de la capitulation qui venait d'être ratifiée. Le messager qui lui avait apporté cette nouvelle fut arrêté à son retour par des carabiniers zuricois, et il leur déclara sans détours que Siegwart avait foulé aux pieds la lettre qui lui annonçait cette nouvelle, et que furieux il avait ajouté : «On remettra aux Zugois leurs bonnets

de nuit!» Le messager, faisant des instances pour avoir un accusé de réception, Siegwart prit un morceau de papier bleu qui lui tomba sous la main et traça ces mots :

«Je certifie avoir reçu communication de la trahison de Zug.

»C. SIEGWART-MÜLLER.»

Le messager portait effectivement ce sale morceau de papier sur lui; il est tombé entre les mains du brigadier Bernold, qui le conservera certainement *ad perpetuam rei memoriam.*

La capitulation de Zug fut immédiatement envoyée à la diète par le général. Elle est ainsi conçue :

Entre les soussignés, Son Excellence M. le général Dufour, commandant en chef des troupes fédérales, d'une part, et MM. le conseiller Schmid et le secrétaire d'État Schwerzmann, plénipotentiaires de la commission d'État du canton de Zug, d'autre part, il a été conclu la convention suivante, sous la réserve, faite par les délégués de Zug, de la ratification du landrath de Zug :

1⁰ Le gouvernement du canton de Zug prend l'engagement formel de se retirer de la ligue connue sous le nom de *Sonderbund.*

2⁰ Les troupes fédérales prendront possession du canton de Zug le 22 novembre au soir.

3⁰ Les troupes seront logées et nourries, aussi longtemps qu'il sera nécessaire, d'après les prescriptions du règlement fédéral.

4⁰ Le gouvernement du canton de Zug licenciera aussitôt ses troupes et fera déposer leurs armes dans l'arsenal cantonal. Les troupes des autres cantons du Sonderbund quitteront immédiatement le canton de Zug.

5⁰ Le landsturm sera aussi désarmé de la même manière, et ses armes seront déposées d'abord dans l'arsenal cantonal, afin d'être rendues aux communes après le rétablissement de l'ordre et de la paix.

6⁰ Les communications nécessaires près de Sins et du pont de la Sihl seront entièrement rétablies par Zug; toutefois, à l'égard des frais de reconstruction des ponts endommagés, Zug se réserve le recours contre les coupables.

7⁰ Les troupes fédérales sont chargées de maintenir l'ordre et la paix, et de défendre la sûreté des personnes et des propriétés dans le canton de Zug.

8⁰ Toutes les questions qui pourraient s'élever et qui ne seront pas de nature militaire, seront réservées à la haute diète, qui en décidera.

Fait à double à Arau, le 21 novembre 1847, à huit heures du matin.

Le général en chef,

(Signé) G. H. DUFOUR.

Les délégués de Zug,

(Signé) J. L. SCHMID, conseiller.

„ SCHWERZMANN, secrétaire d'État.

Après avoir pris connaissance de cette capitulation, la diète décida de déléguer des représentants fédéraux dans le canton de Zug, et elle nomma en cette qualité M. *Hoffmann*, conseiller cantonal de S[t]-Gall, et M. *Hegetschweiler*, de Rifferschweil, canton de Zurich.

L'attaque fut dirigée contre Lucerne. Les meneurs du Sonderbund s'imaginaient qu'ils pourraient, dans leurs positions retranchées, arrêter la marche de l'armée fédérale, et, comme nous l'avons dit plus haut, ils ne s'attendaient pas que Lucerne serait attaqué du côté de Zug. Ce canton occupé par l'ennemi, les fortifications de Gislikon perdaient une grande partie de leur importance.

Déjà le 22 novembre le canton de Lucerne était cerné par le tiers des troupes composant l'armée fédérale et formant un vaste hémicycle qui s'étendait de l'Emmenthal jusqu'au lac de Zug. L'entrée dans le canton devait être effectuée en partie ce jour-là, en partie le lendemain 23. Le colonel Ochsenbein, placé à l'extrémité de l'aîle droite, les colonels Burkhardt et Donatz, commandants de la deuxième et de la troisième division formant le centre, avaient un trajet plus long à faire que les colonels Ziegler et Gmür avec la quatrième et la cinquième division ; c'est pourquoi les trois premières divisions franchirent la frontière lucernoise dans la journée du 22 novembre. Déjà près d'Escholtzmatt le colonel Ochsenbein rencontra de la résistance. La deuxième et la troisième division s'avancèrent par Willisau et Sursée sans éprouver de résistance.

Au moment de l'entrée des troupes fédérales dans le canton de Lucerne, le général Dufour et le chef de l'état-major général publièrent les deux proclamations suivantes :

Soldats fédéraux,

Vous allez entrer dans le canton de Lucerne. Aussitôt que vous aurez franchi la frontière, quittez toute animosité et ne pensez qu'à l'accomplissement des devoirs que la patrie vous impose.

Marchez avec courage contre l'ennemi; battez-vous en braves, et restez jusqu'à la mort près de notre drapeau.

Mais sitôt que vous aurez remporté la victoire, oubliez tout sentiment de vengeance, conduisez-vous en guerriers généreux, épargnez les vaincus, car c'est par là que vous donnerez la meilleure preuve de votre courage. Faites en toute circonstance ce que je vous ai souvent

recommandé : Respectez les églises et tous les édifices consacrés au culte religieux. Rien ne souillerait notre drapeau comme des insultes faites à la religion. Prenez sous votre protection tous les hommes sans défense, et ne permettez pas qu'ils soient offensés ou maltraités. Ne détruisez rien sans nécessité, ne gâtez rien inutilement. En un mot, conduisez-vous de manière à acquérir de l'honneur et montrez-vous dignes du nom que vous portez.

Arau, le 22 novembre 1847.

G. H. DUFOUR.

Habitants du canton de Lucerne !

On vous trompe en vous disant que les Confédérés veulent restreindre votre indépendance et votre liberté, et attaquer la religon que vous professez ; bien loin de là, nous respecterons tous ces biens qui vous sont chers. N'avons-nous pas aussi des catholiques dans nos rangs? Croyez-vous que nous voudrions les blesser en vous offensant? Non ; notre seul but est de faire valoir les droits de la Confédération et d'exécuter les décisions prises par l'autorité suprême. Cette autorité suprême, c'est la diète, à laquelle vous devez obéir comme nous.

Vous tous qui ne portez pas les armes, restez paisiblement dans vos demeures, vous ne recevrez aucune offense. Mais ceux d'entre vous qui seront pris les armes à la main, s'exposeront à toute la sévérité des mesures militaires.

Recevez-nous comme des frères, comme des confédérés, vous trouverez aussi en nous des amis, de fidèles confédérés. Mais si l'armée devait souffrir de vos procédés, toutes les attaques dirigées contre elle retomberont sur vous.

Le 22 novembre 1847.

Par ordre du général en chef de l'armée fédérale :
Le chef de l'état-major général,
F. FREI-HEROSE.

Le commandant de la division bernoise de réserve adressa également à ses troupes un ordre du jour ainsi conçu :

Soldats !

A peine venez-vous de contribuer glorieusement à la soumission de Fribourg et au renvoi des jésuites de ce canton, que la patrie vous appelle de nouveau pour accomplir la même tâche à Lucerne.

Un grand nombre de vos frères d'armes se trouvent déjà à trois lieues de Lucerne ; nous sommes à dix lieues de ces braves. Ils comptent sur nous et sur notre concours. Pourriez-vous, soldats bernois, rester en arrière et tromper l'attente de nos frères? Non, cela n'est pas possible ; vous voulez aussi concourir à la soumission de Lucerne, et travailler avec tant de mille Confédérés à l'expulsion de l'ennemi de la Suisse en exécutant avec énergie les arrêtés de la diète. Vous ressem-

blerez à la vieille garde de ce grand général; partout où elle se portait, le sort du combat était décidé. Ainsi, marchons en avant!

Soyez des soldats humains; ne détruisez rien sans nécessité et ne maltraitez jamais ceux qui seront sans armes. Avant tout, l'ordre et la discipline sont nécessaires. Distinguez-vous aussi sous ce rapport et n'oubliez pas que, les yeux fixés sur nous, la patrie jugera toutes nos actions.

Que Dieu protège la patrie !

Quartier-général de Langnau, le 22 novembre 1847.

Le commandant de division,
OCHSENBEIN, colonel.

Les colonels Gmür et Ziegler adressèrent également aux troupes placées sous leur commandement des ordres du jour dans lesquels ils leur recommandaient la sûreté des personnes et des propriétés de leur adversaires ainsi qu'une conduite humaine à l'égard de ceux-ci, notamment à l'égard des prisonniers et de l'ennemi vaincu, et une discipline sévère.

Pendant que les troupes fédérales se portaient en toute hâte sur les frontières du canton de Lucerne, principalement du côté du Freiamt, le général Salis trouva que son aîle droite était menacée ; c'est pourquoi il fit prendre aux deux premières brigades de la première division une position plus concentrée sur la ligne de Wohlhausen, Russwyl, Neuenkirch et Sempach. Ces brigades reçurent l'ordre de laisser une faible ligne d'avant-postes de Zell à Sursée jusqu'à ce qu'une attaque eût lieu de Zell, de Zofingue ou même de Kleindietwyl ; dans ce cas, cette ligne avait à se replier sur le gros de la brigade. En outre, les troupes avaient l'ordre de se tenir prêtes à marcher au premier appel, et pour ce motif elles devaient passer la nuit sur de grands espaces.

Le poste le plus important pour appuyer le flanc de la première brigade était la vallée de l'Entlebuch, qui était occupée par des troupes spéciales. Comme nous l'avons déjà fait observer, ce point fut attaqué le 22 novembre par la division bernoise de réserve Ochsenbein, qui entra à six heures du matin dans le canton de Lucerne en venant de Langnau et en passant par Kröschenbrunnen ; cette division était forte de 9544 hommes et elle avait 18 bouches à feu. Le bataillon de l'Entlebuch avec la compagnie de carabiniers Theiler et les deux

pièces de deux, qui doivent avoir été servies par 15 artilleurs, était cantonné de la manière suivante : l'artillerie et la compagnie de carabiniers Theiler à Escholzmatt; une compagnie d'infanterie était en avant-poste à Wissenbach et à Marbach; une demi-compagnie à Flühli; trois compagnies et demie outre l'état-major à Schüpfheim. La compagnie stationnant à Wissenbach et à Marbach se retira à l'approche de l'ennemi; mais un détachement de carabiniers qui, en passant par les montagnes de Trub, s'était avancé directement contre Escholzmatt, lui avait déjà coupé toute retraite dans cette localité; cette compagnie se rendit donc par les montagnes de Stiegeln dans le Flühlithal, et en suivant le cours de la vallée, elle fit pendant la nuit sa jonction avec le bataillon posté près de Schüpfheim.

Le détachement d'artillerie courut également le danger d'être privé de toute retraite; il traversa rapidement le village d'Escholzmatt et se retira au confluent des deux Emmes, à l'extrémité du Flühlithal. Le pont de la rivière fut découvert et avec les planches et les poutres on construisit une barricade derrière laquelle les artilleurs pointèrent les deux pièces de deux; les carabiniers prirent position sur un versant de la montagne; l'infanterie et le landsturm se postèrent sur un petit plateau qui s'avançait un peu à gauche derrière la position occupée par les carabiniers. L'artillerie se trouvait donc à l'extrémité de l'aile droite. Les Bernois s'avancèrent contre le pont en suivant une langue de terre qui se trouve entre les deux Emmes. A quelque distance d'Escholzmatt, où des coups de feu furent déjà échangés, on fusilla un vieux landsturmien qui avait fait feu de son moulin sur les troupes bernoises. Le feu qui continuait des maisons sur ces troupes et en général la résistance opiniâtre des habitants de la vallée d'Entlebuch donna lieu à quelques excès qui eurent pour suite l'incendie de quatre maisons isolées. Sur la première élévation en arrière de Schüpfheim, l'avant-garde bernoise, qui avait deux pièces d'artillerie, essuya un feu bien nourri de canons et de mousquets, auquel les Bernois répondirent aussitôt d'une manière efficace. La batterie n° 5 (Roth) appuya ces pièces qui étaient commandées par le capitaine Rieder. L'un des canons ennemis fut déjà réduit au

silence dans la soirée du 22 (*). La nuit qui survint mit provisoirement fin au combat.

Le combat commença à deux heures de l'après-midi et dura sans interruption jusqu'à l'entrée de la nuit. On ne peut disconvenir que les habitants de l'Entlebuch, du moins en partie, se sont très bien conduits. A en juger par leurs cris répétés de hourrah, ils se croyaient déjà vainqueurs. Mais ils se trompèrent. Ils n'avaient nullement ébranlé les valeureux Bernois, parmi lesquels régnait le meilleur esprit. Dans la soirée du même jour, l'ennemi dut se retirer de la position avantageuse qu'il occupait. La nuit se passa tranquillement au bivouac.

Pendant la nuit les Bernois passèrent sur la rive gauche de l'Emme et leurs carabiniers occupèrent les hauteurs environnantes. L'artillerie lucernoise s'était également retirée pendant la nuit sur la hauteur de la chapelle de St-Wolfgang et s'y était un peu retranchée à la hâte. Le 23, à la pointe du jour, les sapeurs de la division bernoise construisirent un parapet devant une batterie. Bientôt après, le feu ennemi cracha contre les Bernois, qui ripostèrent immédiatement avec quatre bouches à feu. Les Lucernois qui étaient postés près de la chapelle de

(*) L'auteur des *Documents* dit à ce sujet: „Le rapport du colonel Ochsenbein contient une erreur lorsqu'il dit que l'une des deux pièces a été démontée sur le Kapuzinerhügel par le feu de son artillerie. Voici comment la chose s'est passée : L'attelage des deux pièces, au lieu d'être conduit par des soldats du train, était simplement conduit par des garçons du landsturm. En montant, l'une des pièces heurta violemment contre le bord de la route et brisa son essieu. Le chef de la pièce, caporal Hurter, auquel il ne restait plus que six cartouches à mitraille, transporta la pièce à Hasle, où il fit réparer l'essieu dans une forge, et retourna en toute célérité sur le lieu du combat. Il partagea ses six cartouches avec l'autre pièce qui avait épuisé toutes ses munitions. Ces garçons, qui remplaçaient les soldats du train, doivent s'être conduits au feu comme de vieux soldats."

C'est dommage que ces braves jeunes gens ne savaient pas qu'ils combattaient pour une bande de parjures. Nous aurions préféré voir tout ce courage dépensé dans un combat pour la patrie. L'un de ces garçons, à son retour dans son village, doit avoir trouvé la maison de ses parens réduite en cendres.

S[t]-Wolfgang se tinrent dans cette position jusqu'après huit heures, où ils se virent contournés par les carabiniers qui se trouvaient au-delà de l'Emme et qui commençaient à se diriger sur Schüpfheim. Les Lucernois se retirèrent alors derrière le village de Schüpfheim, où ils prirent une position très avantageuse sur la colline où est situé le couvent des capucins, colline qui domine la vallée à droite et à gauche. Les Bernois qui s'étaient avancés sur les deux côtés de l'Emme furent d'abord repoussés par la mitraille et le feu de la mousqueterie, mais ils marchèrent de nouveau courageusement en avant, regardant audacieusement la mort en face, de sorte que leurs adversaires ne purent les arrêter sur ce point. Menacés et repoussés tant sur la rive droite que sur la rive gauche de l'Emme, les Lucernois abandonnèrent les positions favorables qu'ils occupaient et se retirèrent à deux heures de l'après-midi par le village d'Entlebuch (*), démolissant dans leur retraite le pont de Hasle.

Les braves milices de la division Ochsenbein, ainsi que leur commandant, qui a partagé avec elles tous les dangers, méritent les plus grands éloges. Elles avaient à prendre des positions difficiles, à mettre pied sur des terrains qui étaient presque impraticables, et néanmoins elles ont surmonté toutes ces difficultés avec un courage et un mépris dédaigneux de la mort, caractère qui n'est propre qu'à l'homme libre, sachant qu'il combat pour les biens les plus précieux, pour la liberté physique et intellectuelle du peuple. Mais cette brave réserve de Berne a aussi fait des sacrifices douloureux ; elle déplore la perte de six morts et elle a eu environ 40 blessés, d'après le rapport du chirurgien en chef, M. Flügel. Parmi les blessés il y a deux officiers et plusieurs sous-officiers.

Après ce combat si rude, mais si honorable, la division Ochsenbein entra à Schüpfheim et le même jour elle prit possession des localités les plus importantes, Hasle et Entlebuch,

(*) L'auteur des *Documents* croit que l'ennemi n'aurait pas été en état de tenir pied si l'artillerie lucernoise n'avait pas épuisé toutes ses munitions. Lorsque le feu des canons lucernois eut cessé, l'infanterie n'a plus eu la force d'empêcher la marche de l'ennemi, bien supérieur en nombre.

après avoir soigneusement exploré toute la contrée. Malgré les bivouacs dont on voyait briller les feux sur les hauteurs, l'ennemi ne fit point d'attaque dans la nuit du 23 au 24. Dans la matinée du 24, le bruit courut que l'ennemi se tenait avec toutes ses forces sur la hauteur de Bramegg. La division bernoise marcha néanmoins en avant et, contre toute attente, elle n'aperçut plus d'ennemis armés. En traversant Schachen, Malters et le passage du Rengg, elle se dirigea sans s'arrêter sur Kriens, à environ trois quarts de lieue au-dessus de Lucerne. En-deçà de Malters, le colonel Ochsenbein adressa quelques paroles instantes aux différents détachements de ses troupes, et il est très probable que c'est à ses représentations que ce village doit de n'avoir pas été maltraité en expiation des excès qu'il a commis lors de l'expédition des corps francs, car les soldats se montraient très courroucés, et ce n'est qu'avec peine qu'on put les empêcher de maltraiter leurs adversaires qui s'en retournaient désarmés de Lucerne pour rentrer dans leurs foyers. Sur son passage, la division bernoise de réserve rencontra plusieurs travaux de défense, tels que palissades, abattis d'arbres, redoutes, ponts découverts, environ dix mines qui furent extraites par les sapeurs. Les villages d'Escholzmatt, de Schüpfheim, de Hasle, d'Entlebuch, etc. étaient pour ainsi dire déserts; on ne voyait par ci par là que quelques femmes. Dans plusieurs maisons de ces deux derniers villages on voyait flotter des draps blancs avec la croix fédérale; il y eut là moins de dévastations.

Depuis le 22 à midi on avait à Lucerne connaissance du commencement du combat. Le major Limmacher doit avoir demandé plusieurs fois avec instance du renfort et un commandant; mais il ne reçut ni réponse ni renfort jusqu'à la nuit du 22 au 23 où l'on envoya quelques gens du landsturm et un peu de munition sur la hauteur de Bramegg. Dans la matinée le major Ullmann, qui venait d'entrer à Lucerne avec la colonne mobile, devait s'adjoindre un bataillon et une compagnie de carabiniers de la première brigade de la première division et marcher avec ces troupes sur la vallée de l'Entlebuch. Cependant elles n'arrivèrent que jusqu'à Malters, où elles reçurent

l'ordre de battre en retraite à cause des nouvelles qui étaient parvenues à Lucerne.

Tandis que Salis-Soglio avait entièrement négligé la défense de l'Entlebuch (cette négligence lui a attiré les reproches sévères de l'auteur des *Documents)*, il avait rassemblé en grande partie ses forces sur la rive droite de la Reuss et de l'Emme et sur le Rotherberg, attendant une attaque concentrée pour le 23. En effet, le commandant de la première division (Rüttimann) reçut l'ordre de concentrer la première et la deuxième brigade et de se rapprocher de l'Emme de telle sorte que l'ennemi, en s'avançant promptement d'Inwyl et d'Emmen par la rive gauche de la Reuss, ne pût lui couper le passage de l'Emme. La troisième brigade de la première division, qui était stationnée sur la rive gauche de la Reuss, fut retirée sur la rive droite. La concentration des deux premières brigades se fit avec tant de célérité, que dans la nuit du 22, vers dix heures du soir, les deux brigades, à l'exception du bataillon Fehlmann, qui devait se retirer sur la route de Wohlhausen à Schachen et à Malters avec la compagnie de carabiniers Willmann, étaient concentrées sur la ligne de Seehäusli à Sempach, l'aîle gauche retirée vers Hellbühl, et l'aîle droite vers Rothenburg. Le Hunkelerberg, à gauche, et les collines au-dessus de Sempach, à droite du centre de la ligne, étaient occupés par le landsturm des districts de Willisau et de Sursée. Le commandant de la division reçut vers minuit l'ordre de retirer au-delà de l'Emme les deux brigades (outre la colonne mobile et de prendre position sur la rive gauche de l'Emme depuis le Rengglocb jusqu'au pont de l'Emme. D'un autre côté, le commandant du landsturm reçut l'ordre de détacher environ 3000 hommes du landsturm sur le Bramegg et le Schwarzenberg. Ce mouvement se fit encore pendant la nuit ; le bataillon Xavier Schmid et la compagnie de carabiniers Aloïse Meier se retirèrent par le pont de Thorberg, le reste se retira par le pont de l'Emme. Dans la matinée du 23, le major Ullmann reçut de bonne heure l'ordre de se rendre sur le Bramegg et d'y prendre le commandement jusqu'à l'arrivée du capitaine d'état-major Albertini. Il devait être suivi par le bataillon Xavier Schmid et une compagnie de carabiniers. Le bataillon Fehlmann et la compagnie de carabi-

niers Willmann furent retirés de Wohlhausen à Malters et Blatten. Ainsi, à la pointe du jour du 23 novembre, toutes les forces militaires des sonderbundiens se trouvaient échelonnées sur la rive droite de la Reuss et de l'Emme jusqu'à Gislikon, Honau et Meierskappel.

Les troupes de la première et de la deuxième brigade furent distribuées de la manière suivante :

Les bataillons X. Schmid, Fehlmann, Zemp et J. Göldlin, les compagnies de carabiniers Hartmann et Meier(*), à Littau, de même que la batterie de division Pfyffer; la compagnie des carabiniers Schlapfer, à Blatten; le bataillon Schobinger et les compagnies de carabiniers Segesser et Aloïse Hurter, près du Rothenwald; deux compagnies du bataillon de chasseurs Müller, près de la chapelle de St-Philippe Neri; la demi-compagnie de sapeurs, près du pont de l'Emme; 600 hommes du landsturm sur le Sonnenberg; environ 1500 hommes près de Littau et 1000 hommes, approximativement, près du pont de l'Emme. Ces troupes furent encore renforcées le soir par les bataillons Schmid et Limmacher, ainsi que par les 1500 hommes du landsturm occupant le Bramegg, qu'on retira à Hohenrütti et à Littau. Trois compagnies du bataillon valaisan de Courten étaient stationnées dans le faubourg le plus extérieur de Lucerne, à proximité du pont de jonction jeté sur la Reuss, au moyen duquel on entretenait des communications avec la redoute de St-Charles. La compagnie de volontaires Siegrist se tenait sur le Gütsch en qualité de réserve. L'état-major de division et l'état-major de la première brigade étaient à Littau, l'état-major de la deuxième brigade, près du pont de l'Emme. Dans cette position on attendait pour le 23 novembre l'ennnemi sur les bords de l'Emme.

Les ouvrages de fortifications construits sur la ligne de la Reuss s'étendaient de Lucerne jusqu'à l'embouchure de l'Emme et étaient disposés de manière à défendre le pont de l'Emme, la route de Littau à Bâle et à disputer le passage de Gislikon.

(*) Cette dernière était stationnée près du pont de Thorenberg avec plusieurs compagnies de landsturmiens qui étaient postés dans des tranchées.

La redoute de St-Charles était occupée par deux pièces de huit, servies par des artilleurs lucernois, et par deux pièces de quatre, servies par des artilleurs d'Unterwalden, sous le commandement du capitaine Jann. La redoute construite sur la hauteur d'Ybach, située sur la langue de terre formée à une demi-lieue de Lucerne par la direction subite que prend la Reuss du nord-ouest au nord-est, était occupée par une pièce de huit et un obusier de douze sous le commandement du lieutenant Charles Thüring; ces deux bouches à feu étaient couvertes chacune par 30 à 50 hommes.

Gislikon est une petite localité qui ne renferme que peu de maisons; il y a un bureau de péage sur le pont de la Reuss, près de la route de Lucerne à Zug et à Zurich. Gislikon est à 2½ lieues de Lucerne, situé dans un bas-fonds formé par l'inclinaison du petit plateau qui se trouve en-delà du village de Root entre le Rooterberg et la Reuss, par le versant passablement escarpé du Rooterberg et la montée de la route contre Honau, dernière localité du canton de Lucerne, d'où s'étend de nouveau un plateau dans la direction du Hünenberg. La route qui conduit dans le Freiamt argovien se sépare à Gislikon de la route de Zurich. La première de ces routes conduit par le pont de bois couvert à Kleindietwyl, premier village argovien. Cette position était couverte par une tête de pont sur la rive gauche de la Reuss pour la défense de l'infanterie et par trois redoutes sur la rive droite pour l'artillerie; ces redoutes avaient le front tourné contre la Reuss, à l'exception de celle construite près de Honau, qui avait le front tourné contre la route. Cette dernière redoute, la seule dont on put se servir pendant le combat, avait une continuation en descendant la montagne dans une tranchée longue de 150 pas environ, de l'extrémité de laquelle s'étendaient jusqu'à la forêt des broussailles favorables pour la défense.

Nous passerons maintenant aux dispositions qui ont été prises par le général Salis pour l'attaque principale sur la ligne de la Reuss.

Après que Zug eut capitulé le 22 novembre et que les troupes de Schwyz se furent retirées le même jour en n'occupant plus que le village de Walchwyl, le Rothenkreuz resta

encore occupé dans la nuit du 22 au 23 par la batterie lucernoise Mazzola et par la batterie Würsch, de Nidwalden.

Le général Salis avait pris le 22 novembre le commandement personnel de la deuxième brigade de la deuxième division et de la troisième brigade de la première division, c'est-à-dire la défense de la ligne de la Reuss et de la position de Gislikon jusqu'au lac de Zug. Il faut faire observer ici que le bataillon schwyzois Dober, qui devait, de concert avec le bataillon Beeler, de Schwyz, couvrir Meierskappel et le versant du Rooterberg, faisait partie de la deuxième brigade de la deuxième division, et que le bataillon Würsch, de Nidwalden, fut retiré du Rothenkreuz le 23 novembre à la pointe du jour, à l'exception de sa compagnie de carabiniers, détachée à Udligenschwyl et mise à la disposition du commandant de la deuxième division. Il en résulte que le commandant de la deuxième division avait à veiller à la défense du flanc droit du corps opérant dans la direction de Gislikon sous le commandement personnel du général Salis. Mais on n'avait pas établi de communications convenables, ou bien Ab-Yberg était tellement plongé dans son indifférence qu'il négligea de prendre toutes les mesures nécessaires (*).

Salis avait confié le commandement en chef sur la ligne de l'Emme au colonel Elgger, chef de l'état-major général, et le 23 novembre il lui avait délégué comme aides le lieutenant-colonel de S[t]-Denis et le capitaine d'état-major Meyer.

Nous allons suivre les événements qui se sont passés dans ce jour mémorable sur la ligne de la Reuss et nous commencerons par la position des troupes qui faisaient partie du corps du général Salis et qui furent conduites au feu contre l'armée fédérale.

Le bataillon Röthlin de la deuxième brigade de la deuxième division était stationné le 23 novembre à Ebikon avec ses deux

(*) Salis-Soglio ne doit avoir reçu qu'à quatre heures du soir à Ebikon la nouvelle de la retraite des bataillons Dober et Beeler de Meierskappel, retraite qui eut déjà lieu à une heure, quoique Meierskappel ne soit pas éloignée de plus d'une lieue de la route de Zurich en traversant la montagne.

compagnies de carabiniers, à l'exception de la compagnie du centre Vonrotz, qui servait d'escorte à la batterie Schwyzer. Le bataillon Würsch, comme nous l'avons dit plus haut, avait été détaché à Udligenschwyl, pour être mis à la disposition du commandant de la deuxième division, à l'exception de ses compagnies de carabiniers, qui furent retenues par le commandant en chef de la station de Honau et détachées sur la montagne. Trois compagnies du bataillon de Courten, du Valais, qui faisaient partie de la colonne mobile, furent laissées à Lucerne (on dit que c'est pour cause de fatigue); trois autres compagnies étaient stationnées à Root. De la troisième brigade de la première division il y avait à Rathhausen et à Buchenrain le bataillon Weingartner et la compagnie de carabiniers de landwehr Hurter pour observer la Reuss; les bataillons Segesser et Meyer-Bielmann se trouvaient à Root et à Gislikon. Il faut y ajouter deux compagnies du bataillon de chasseurs Müller qui étaient stationnées à Ebikon.

En fait d'artillerie, le général Salis avait dans le corps qu'il commandait, outre les quatre pièces de réserve qui se trouvaient dans les forts de Gislikon, les batteries Mazzola, Schwyzer et von Moos, qui étaient toutes stationnées à Root et à Gislikon(*). Le commandant en chef du landsturm Pascal Tschudi était également à Gislikon et disposait du landsturm du district de Habsbourg, qui fut détaché à Meierskappel(**), ainsi que d'une compagnie de carabiniers volontaires (Jenny) du district de Hochdorf et d'un bataillon de landsturm de Hitzkirch. Un bataillon de landsturm des communes du district de Hoch-

(*) Il y avait un grand inconvénient à n'avoir aucun commandant d'artillerie, pas même un officier supérieur d'artillerie dans une localité où se trouvaient réunies quatre batteries, de sorte que chaque commandant de batterie n'avait pour guide que sa seule impulsion. Le commandant de l'artillerie, lieutenant-colonel R. Göldlin, se trouvait, par ordre du chef de l'état-major général, sur la ligne de Littau avec un lieutenant en qualité d'adjudant.

(**) D'après un tableau authentique que nous avons sous les yeux, le landsturm de ce district était fort de 879 hommes; celui de la juridiction de Hitzkirch comptait 930 hommes.

dorf les plus rapprochées était stationné sur le Sedelhof près de Rathhausen.

Les dispositions pour le combat ne furent prises qu'à la pointe du jour, lorsque déjà on apercevait les colonnes ennemies dans la direction de Kleindietwyl.

A la pointe du jour, le détachement des obusiers de douze de la batterie von Moos, sous le commandement du premier lieutenant F.-B. Meyer, reçut l'ordre de se porter sur les hauteurs le long de la route à droite de Honau pour arrêter la marche de l'ennemi qui suivait la rive gauche de la Reuss en s'avançant de Kleindietwyl sur Gislikon. Au-dessous de cette position était pointée une section de la batterie Schwyzer sous le commandement du lieutenant Maurus Meyer et composée d'une pièce de huit et d'un obusier de 15 centimètres (Paixhans) (*). La compagnie Vonrotz, d'Obwalden, qui avait été détachée à la batterie Schwyzer, servait d'escorte à ces deux sections. La batterie Mazzola était avancée de Honau au-delà de cette position.

Vers huit heures du matin, les bataillons Segesser et Meyer-Bielmann furent appelés de Root et de Dierikon et distribués de la manière suivante : La compagnie de chasseurs Pfyffer-Feer, dans les tranchées; sur son aîle droite, au bord de la redoute, se trouvait une pièce de quatre, qui fut retirée dans la redoute au commencement du combat près de Gislikon et remplacée par une pièce de huit de la batterie Mazzola. Touchant à celle-ci et s'échelonnant par degrés irréguliers suivant la nature du terrain, la compagnie du centre (Ottiger) du bataillon Meyer-Bielmann se prolongeait jusqu'à la forêt; la deuxième compagnie du centre (Bucher) du même bataillon avait pénétré dans la forêt, dans laquelle entrèrent aussi les carabiniers de Nidwalden venant de Honau. D'autres troupes reçurent l'ordre de prendre position dans le voisinage de la chapelle de St-Michel pour s'adjoindre aux troupes schwyzoises qui étaient stationnées en avant de Meierskappel et au versant du Rooterberg. Les deux com-

(*) Tous les obusiers de 15 centimètres mentionnés précédemment portent l'empreinte des armes françaises et le nom de Louis-Philippe expulsé de France. Il est probable que ces bouches à feu venaient de l'arsenal de Besançon.

pagnies envoyées sur la hauteur du Rooterberg n'y étant arrivées qu'à onze heures du matin, ne purent se mettre en communication avec les Schwyzois, car elles en furent empêchées par la brigade Ritter qui s'était déjà avancée jusqu'à Meierskappel. Le Rooterberg était occupé par une chaîne étendue d'infanterie qui se prolongeait depuis Gislikon jusqu'à la hauteur de la chapelle St-Michel ; mais il n'y avait point de connexion rationnelle formée par l'intermédiaire d'officiers supérieurs, point de réserve, point de masses de bataillon.

Les bataillons disponibles Röthlin, Weingartner et Würsch, qui se trouvaient à une lieue en arrière avec trois compagnies de carabiniers et les deux compagnies de chasseurs Müller, ne doivent avoir reçu ni nouvelles ni ordres pendant toute la durée du combat, et par conséquent n'y ont pas pris part. Cependant, si nous ne portons en ligne de compte que les troupes régulières du Sonderbund qui ont figuré dans le combat, celles-ci s'élèveront à 4000 hommes au moins. Nous pouvons encore admettre en toute sûreté que 1800 hommes au moins du landsturm y ont pris une part effective.

Près de Gislikon, sur la rive droite de la Reuss, voici quelles sont les troupes fédérales qui ont été en partie au feu et qui en partie étaient prêtes à s'y rendre :

QUATRIÈME DIVISION, ZIEGLER.

DE LA PREMIÈRE BRIGADE, EGLOFF :

Bataillon Ginsberg, de Zurich . . .	628	hommes
» Häusler, d'Argovie . . .	753	»
» Benz, de Zurich (*) . . .	660	»
Compagnie de cavalerie Hanhardt, de Zurich .	64	»
Une demi-compagnie de sapeurs (Hemmen), d'Argovie	47	»
A reporter :	2,152	hommes

(*) Nous portons en ligne de compte tout le bataillon Benz, quoiqu'il n'y ait que la compagnie des chasseurs de droite qui ait pris part au combat; le gros du bataillon ne s'est avancé que lorsque le combat fut fini.

Report : 2,152 hommes

L'artillerie ne peut être évaluée en hommes, mais uniquement d'après les bouches à feu (une batterie fédérale est composée de 4 pièces) qui sont servies par ces hommes, savoir :

Batterie Müller, d'Argovie, pièces de six,
» Rust, de Soleure, pièces de six,
» Moll, de Berne, obusiers de douze,
» Schweizer, de Zurich, obusiers de douze.

A ces pièces étaient annexées comme escortes :

Deux compagnies de chasseurs du bataillon Zuppinger, de Zurich(*) . . . . 186 »
Deux compagnies du centre du bataillon Fæsi, de Zurich . . . . . . 196 »

Lors de l'opération sur le Rooterberg se trouvaient en communication avec les corps précédents :

DE LA DEUXIÈME BRIGADE, KŒNIG :

Bataillon Bänzinger, d'Appenzell (R.-E.) . 495 »
» Berner, d'Argovie . . . . 722 »
» Ernst, de Thurgovie . . . 712 »
Deux compagnies de chasseurs et une compagnie du centre (n° 3) du bataillon Fæsi, de Zurich . . . . . . 354 »

DE LA PREMIÈRE BRIGADE :

Compagnie de carabiniers Kreis, de Thurgovie 99 »
» » Bleuler, de Zurich. 118 »
» » Hanhardt, de Thurgovie. . . 103 »

A reporter : 5,137 hommes

(*) Quatre compagnies du bataillon Zuppinger (brigade Egloff) et une compagnie du bataillon Fæsi (brigade König) étaient restées en arrière pour escorter les bagages, les voitures d'approvisionnements, l'ambulance, etc.

	Report :	5,137 hommes
Compagnie de carabiniers Kuster, de St-Gall .		109 »
Une demi-compagnie de sapeurs (Hemmen), d'Argovie		47 »
	Total :	5,293 hommes.

Si l'on porte en déduction les malades et autres non-combattants, on pourra évaluer à 5000 hommes au plus l'effectif réel des deux brigades précédentes.

Sur la rive gauche de la Reuss (à Dietwyl) étaient stationnés, sans toutefois prendre au feu une part directe (à l'exception de l'artillerie qui fit feu sur Honau) :

DE LA TROISIÈME BRIGADE, MÜLLER :

Bataillon Basler, de Zurich.
» Martignoni, de St-Gall (*).
» Künzli, d'Argovie.
Compagnie de carabiniers Blumer, de Glaris.
» » Tscharner, des Grisons.
» de sapeurs Jeuch, d'Argovie.
Une demi-compagnie de pontoniers (Huber), de Zurich (**), employée au pont près d'Eyen.
Pour escorte : La compagnie de carabiniers Ringier, d'Argovie (landwehr).
Batterie Ringier, d'Argovie, pièces de douze et obusiers de douze.
» Zuppinger, de Zurich, pièces de douze.
» Weber, de Soleure, obusiers de vingt-quatre.
Pour escorte : 1 ½ compagnie du bataillon Basler, de Zurich.

L'effectif réel de cette brigade (non compris l'artillerie et le train) était de 2000 hommes environ.

Vers le passage de Meierskappel on employa les forces suivantes :

(*) Faute d'entente, ce bataillon n'est arrivé à Dietwyl que dans la soirée du 23 novembre.

(**) La compagnie des pontoniers argoviens Vögtli dut rester à Sins.

DE LA CINQUIÈME DIVISION, GMÜR.

DEUXIÈME BRIGADE, ISLER :

Bataillon Meier, d'Appenzell (R.-E.) . .	497	hommes
» Schmid, de Zurich . . .	610	»
» Bernold, de St-Gall . . .	790	»
» Seiler, de Schaffhouse . . .	846	»
Une demi-compagnie de cavalerie, Kaspar, de Schaffhouse	32	»
Compagnie de carabiniers Burkhard (précédemment Zeller), de Zurich . . .	122	»
Compagnie de carabiniers Baumann, de St-Gall	125	»
Une demi-compagnie de sapeurs, Wimmersberger, de Zurich	50	»
Batterie Heylandt, de St-Gall, pièces de six.		

TROISIÈME BRIGADE, RITTER :

Bataillon Brunner, de Zurich . . .	632	»
» Hilty, de St-Gall	790	»
» Kappeler, de Thurgovie . . ,	715	»
» Schindler, de Glaris . . .	641	»
Compagnie de carabiniers Mölin, des Grisons .	88	»
» » Bänzinger, d'Appenzell (R.-E.)	101	»
Une demi-compagnie de cavalerie, Kaspar, de Schaffhouse	32	»
Batterie Scheller, de Zurich.		
Une demi-compagnie de sapeurs, Wimmersberger, de Zurich	50	»
Une demi-compagnie de sapeurs, Irminger, de Zurich . . . . ,	50	»
Total :	6,219	hommes.

Si dans ces deux dernières brigades on porte aussi les non-combattants en déduction, leur force pouvait être de 6000 hommes environ. D'après ces données puisées à des sources authentiques, toutes les forces militaires employées contre Gislikon, sur le Rooterberg et près de Meierskappel, s'élevaient donc tout au plus à 11,000 hommes.

Avant de faire le narré des combats livrés à Gislikon et à Meierskappel, nous exposerons les mesures préparatoires qui ont été prises avant le 23 novembre par le commandant de la quatrième division, colonel Ziegler, pour l'attaque de Lucerne.

Lorsqu'il eut appris que les hostilités étaient sur le point de commencer et que ses troupes seraient aussi employées près de Gislikon, il partit de Muri le 20 novembre accompagné de ses adjudants, de l'état-major de l'artillerie et du génie, sous l'escorte d'un bataillon, d'une compagnie de carabiniers et d'un détachement de cavalerie, pour faire une reconnaissance près de Dietwyl sur la frontière lucernoise. On posta deux bataillons à droite du village sur une élévation du Lindenberg qui prend naissance dans cette localité et forme la limite entre les cantons d'Argovie et de Lucerne en se dirigeant vers le nord; on laissa la cavalerie dans le village et avec des chasseurs et des carabiniers on fouilla toute la forêt montueuse jusqu'à la lisière sud-ouest au-dessous de Buholz. En dehors de la forêt se trouvaient trois mines qui furent détruites en partie, mais on négligea de les détruire entièrement pour ne pas perdre de temps et par la raison qu'elles étaient peu dangereuses, attendu qu'on pouvait facilement les contourner sur un terrain ouvert. On n'aperçut que quelques landsturmiens près de Buholz, qui firent feu dans le lointain dans le but, à ce qu'il parait, de donner l'alarme. En revanche, on vit près de Gislikon quelques petits corps de troupes qui avaient évidemment aperçu les troupes fédérales, car ils se mirent en mouvement. C'est indubitablement par suite de cette reconnaissance armée qu'eut lieu l'alarme donnée pendant toute la nuit par le canon dans le canton tout entier. D'autres reconnaissances furent encore faites pour assurer le libre passage des troupes fédérales sur le territoire lucernois en traversant la Reuss sur des ponts de bateau.

C'est de ces reconnaissances, faites avec un grand tact militaire et avec toute la prévoyance possible par le divisionnaire Ziegler, que dépendit l'exécution ultérieure du plan d'opération contre Gislikon, qui eut pour résultat une heureuse victoire remportée par les troupes fédérales.

Pendant ce temps le général Dufour avait réuni autour de sa personne à Bremgarten, pour se concerter, le chef de l'état-

major général, l'adjudant-général et les commandants de la quatrième et de la cinquième division (Ziegler et Gmür). Ensuite de cette conférence et d'un ordre du 20 sur le mouvement offensif qui devait avoir lieu le 23 novembre, le colonel Ziegler concentra le 22 la deuxième brigade de la quatrième division sur Oberrüti; la deuxième brigade sur Sins et la troisième brigade sur Auw; la cavalerie et l'artillerie furent réparties dans les brigades; la grosse artillerie fut emmenée à Muri.

Le colonel Ziegler avait pris de la manière suivante ses dispositions pour le mouvement offensif du 23 novembre, dispositions qui furent portées à la connaissance de ses troupes par un ordre du jour dont voici un extrait : La tâche de la division nº 4 (Ziegler) sera de s'avancer sur Gislikon tant par la rive droite que par la rive gauche de la Reuss, de s'emparer de cette position ennemie, puis de continuer sa marche contre Root et de tenter de se réunir à la division Donatz nº 3. Dans ce but, la brigade Egloff nº 1 passera la Reuss près de Sins, elle se dirigera vers St-Wolfgang, elle y tentera d'opérer sa jonction avec la division Gmür nº 5, ensuite elle poursuivra sa marche contre Honau, sans toutefois négliger sa jonction avec la division Gmür aussi longtemps que celle-ci ne prendra pas une autre direction. La brigade Kœnig nº 2 reçut l'ordre de s'avancer d'Oberrüti à Eyen sur la rive gauche de la Reuss, d'y traverser cette rivière et de poursuivre sa marche de Bächtwyl à Honau, pour pénétrer de là à Gislikon après avoir fait sa jonction avec la première brigade. La brigade nº 3 reçut l'ordre de se diriger sur Dietwyl, d'y laisser un à deux demi-bataillons, tant pour appuyer les troupes que pour visiter les forêts situées sur le versant du Lindenberg, et de faire avancer les autres bataillons jusqu'à la forêt à droite de la route dans le voisinage de la tuilerie.

La compagnie de cavalerie Hanhardt, la moitié de la compagnie de sapeurs Hemmen, la batterie de douze Moll, la batterie de six Rust durent s'adjoindre à la première brigade Egloff.

La seconde moitié de la compagnie de sapeurs Hemmen, la batterie de six Müller et la batterie d'obusiers de douze Schweizer reçurent l'ordre de marcher avec la deuxième brigade Kœnig. Les deux dernières étaient placées sous le com-

mandement spécial du major d'artillerie Manuel. La compagnie de cavalerie Bally, la compagnie de sapeurs Jeuch, la batterie de douze Zuppinger, la batterie de landwehr Ringier, la batterie d'obusiers de vingt-quatre Weber furent déléguées pour s'adjoindre à la troisième brigade. L'artillerie était placée sous le commandement immédiat du lieutenant-colonel d'artillerie Denzler; c'est pourquoi celui-ci et le commandant de brigade, colonel Müller, furent invités à se concerter sur l'emploi de l'artillerie. La compagnie de pontoniers Vögtli fut chargée de jeter le matin à cinq heures un pont sur la Reuss près de Sins; le détachement de pontoniers du capitaine Huber reçut l'ordre de se retirer d'Oberrüti avec la deuxième brigade et de veiller à la construction du pont près d'Eyen.

Après avoir pris des mesures pour la garde du pont près de Sins, tous les commandants de brigade reçurent l'ordre de partager tous les bataillons en demi-bataillons et de faire marcher chaque demi-bataillon sous le commandement du commandant ou du major de chacun d'eux; par cette opération l'infanterie devenait plus mobile et plus facile à employer sur le terrain accidenté qu'elle avait à parcourir.

Le commissariat des guerres de division reçut l'ordre très rationnel de faire arriver des provisions en nature dans les quartiers des brigades à l'usage de tous les corps, tant pour la journée du 22 que pour les deux jours suivants, afin qu'après avoir été suffisamment nourris ils pussent commencer les mouvements d'attaque le 23 de bon matin. Mais, vu la masse considérable de troupes, cet ordre ne put être convenablement exécuté dans plusieurs corps. Ce manque de vivres inquiéta non seulement le repos de la nuit, mais il fut cause que l'attaque du 23 fut différée de deux heures environ. Le commissariat ne put obtenir les voitures nécessaires pour transporter les vivres des magasins de Muri dans les quartiers, car les voitures de bagages et le double train de pontons avaient mis de réquisition un très grand nombre de bêtes de trait. Il eût mieux valu, comme le voulait le commandant de division, que tous les bagages fussent restés à Muri. Sans doute on aurait alors obtenu un nombre suffisant d'attelages.

CHAPITRE X.

Mouvements offensifs contre Gislikon et Meierskappel et combats qui y furent livrés.

Le 23 novembre, la première brigade (Egloff) passa à huit heures du matin le pont de bateau construit à Sins à cent pas environ au-dessous du pont de la Reuss qui avait été détruit; elle marcha à droite contre le Hünenberg (sur le territoire de Zug), et, arrivée sur la hauteur, elle se dirigea sur Bächtwyl parallèlement au cours de la Reuss. Le pont de bateau près d'Eyen destiné à la deuxième brigade (König) ne fut achevé qu'à dix heures du matin, car le chemin qui conduit d'Oberrüti à Eyen était par places très-difficile pour le train des pontons, et il n'y avait pas non plus une quantité suffisante de pontons pour construire un pont de la largeur de la rivière; il fallut donc avoir recours aux arches à la Birago, construction qui exige beaucoup plus de temps. Il est vrai qu'on aurait pu se servir de la grand'route près de Dietwyl pour le train des pontons et que de là, en suivant des chemins latéraux qui sont en bon état, on aurait pu arriver jusqu'à Eyen sur la Reuss; mais cette opération aurait plus facilement inspiré à l'ennemi des doutes qu'on avait l'intention de construire un pont de bateaux près de Dietwyl, et le train des pontons aurait été exposé, sur un terrain ouvert, à l'artillerie de l'ennemi, tandis que d'Oberrüti on pouvait arriver sur place en suivant les rives boisées de la Reuss sans être aperçu par l'ennemi. Il faut dire à l'honneur du divisionnaire Ziegler qu'il a pris les dispositions les plus prévoyantes à l'effet de détourner tout danger dans cette circonstance.

La capitulation de Zug ayant été conclue la veille, 22 novembre, et la division étant entrée par Cham dans ce canton tandis que les troupes du Sonderbund s'en étaient retirées en partie, la construction des deux ponts ne fut entravée en au-

cune manière de la rive droite du canton de Zug. Cependant on prit toutes les précautions possibles en plaçant des compagnies de carabiniers et de chasseurs avec des pontons sur la rive droite avant le commencement des travaux et en les échelonnant convenablement, de même qu'en occupant aussi la rive gauche. Lorsque les rayons du soleil eurent percé le brouillard et que la vue put plonger librement de Honau sur le lit de la Reuss, l'ennemi qui était stationné près de Honau et de Gislikon aperçut les mouvements des troupes fédérales près d'Eyen sur la Reuss; c'est pourquoi la batterie Mazzola tira de Honau plusieurs coups de canon contre Eyen; quelques boulets passèrent tout près des troupes qui se tenaient sur le rivage, mais ils ne blessèrent personne; d'autres boulets ne purent atteindre jusqu'à cet endroit. Ces décharges inquiétèrent un peu les troupes lors de la construction du pont, mais l'ennemi suspendit bientôt son feu, de sorte que vers onze heures la deuxième brigade put passer librement le pont de bateau avec l'artillerie.

En même temps la première brigade était arrivée sur la hauteur près de Bächtwyl ou de Bachhof, de sorte que le corps de troupes de la quatrième division qui se trouvait sur ce plateau et était destiné pour la rive droite put se rallier convenablement et commencer ses opérations. Le colonel Ziegler donna à ses troupes des directions générales, suivant que le comportaient les accidents de terrain. La brigade Egloff s'avança de la hauteur de Bächtwyl directement contre Honau et Gislikon, étendant son aîle droite jusqu'à la Reuss et son aîle gauche à travers la grand'route jusqu'au versant du Rooterberg en avant du Rothkreuz, y compris les localités de Honau et de Gislikon. Toute l'artillerie des deux brigades se tint dans le même rayon, faisant suite à la brigade Egloff. Les caissons et les voitures pour les blessés suivaient dans la même direction le long de la route; le bataillon Benz et la compagnie de cavalerie Hanhardt restèrent dans la réserve; le bataillon Zuppinger et la compagnie de carabiniers Kuster servaient d'escorte à l'artillerie; les bataillons Ginsberg et Häusler, partagés en quatre demi-bataillons, marchaient sur la première ligne, précédés par des chaînes de chasseurs et de carabiniers; le demi-bataillon Fæsi de la deu-

xième brigade resta également pour couvrir l'artillerie et les voitures.

La brigade Kœnig se retira de Bächtwyl, et prolongeant son aîle gauche, elle alla s'appuyer au versant du Rooterberg jusqu'au-dessus de Honau et de Gislikon; le colonel Ziegler monta jusqu'à la moitié du versant de la montagne avec le demi-bataillon Fæsi et le bataillon Bänzinger. Des chasseurs et des carabiniers formèrent la chaîne en avant de la deuxième brigade le long du versant de la montagne, se joignant dans le bas à la chaîne de la première brigade. Avant qu'on commençât de serrer de plus près l'ennemi en partant de Bächtwyl, le brigadier Egloff avait fait tenter par l'un de ses adjudants d'opérer vers Holzhäusern la jonction d'un détachement de chasseurs de gauche avec la division Gmür. Cette jonction fut opérée par l'arrivée simultanée de troupes du bataillon Gnehm, de Schaffhouse; en même temps la division Gmür qui s'avançait commença plus à gauche le combat avec l'ennemi.

Entre onze heures et midi on se porta en avant, suivant les directions qui avaient été données, avec les deux brigades réunies et l'artillerie, en partant de la hauteur qui se trouve en face de Bächtwyl; la marche se fit lentement en passant d'abord par des collines et des ravins.

L'ennemi aperçut de Honau l'approche de la brigade Egloff, sur laquelle l'artillerie fit feu. Un boulet emporta une jambe à un soldat (*) du demi-bataillon Morf (Ginsberg).

Dans le but de protéger l'approche des bataillons Ginsberg et Häusler ainsi que la chaîne des chasseurs et des carabiniers, la batterie de douze Moll alla se poster à l'extrémité du plateau de Bächtwyl, sur une hauteur entourée de forêts, et fit contre l'ennemi un feu efficace. Les bataillons Häusler et Ginsberg se portèrent en avant; ils furent suivis par les batteries Müller, Schweizer et Rust qui firent également feu sur l'ennemi vers Honau et le Rooterberg. De cette manière, l'ennemi qui se trouvait dans la partie inférieure de la montagne et près de Honau s'était retiré jusque derrière Honau, de sorte que les masses d'infanterie purent pénétrer sans combat jusqu'à Honau.

(*) Weiss, de Lindau, canton de Zurich.

Bientôt après la chaine des chasseurs et des carabiniers de la brigade Kœnig engagea la lutte avec l'ennemi caché partout dans les forêts et les broussailles et avantageusement placé derrière des haies et les maisons; cependant les troupes fédérales se portaient toujours plus en avant et l'ennemi se retira précipitamment; le feu partit le plus souvent de trop loin.

Au-dessus du milieu de la montagne et jusqu'au sommet, l'ennemi occupait des positions très-avantageuses dans une ligne continue, et de là il fit un feu bien nourri sur les troupes fédérales qui s'avançaient. Il fallait insister pour que l'ennemi fût chassé de ces positions fortes et dangereuses; on s'en approcha davantage et le combat devint plus périlleux. Pour donner le bon exemple à ses troupes, le divisionnaire Ziegler descendit de cheval; son adjudant, le lieutenant-colonel Siegfried, en fit autant, et le combat principal s'engagea ensuite à pied. Les compagnies de tirailleurs sous le commandement du capitaine Pfister (bataillon Ginsberg), du capitaine Fierz et du premier lieutenant Bosshard (bataillon Fæsi) se conduisirent avec beaucoup de bravoure; le demi-bataillon Fæsi suivit constamment, au milieu d'une grêle de balles, le divisionnaire Ziegler dont le courage ne voyait aucun danger; mais à la fin il se retira à droite en descendant contre la brigade Egloff.

Pendant l'approche des troupes et le combat qui s'engagea dans cette contrée, le lieutenant-colonel Bänzinger fut blessé, ce qui peut avoir fait une grande impression sur son bataillon, car il resta en arrière. Deux compagnies du centre du demi-bataillon Schorrer (Häusler) se retirèrent momentanément pendant un feu vigoureux; cependant la compagnie Zweifel reprit immédiatement courage et recommença l'attaque; il n'en fut pas de même de l'autre compagnie. Le brave major Schorrer n'abandonna jamais son poste. Ce demi-bataillon se porta trop loin à gauche de la brigade Egloff; c'est pourquoi il arriva sur un point trop élevé de la montagne, et il rejoignit les troupes du commandant de la division. Après une lutte opiniâtre, cette bonne position que l'ennemi occupait dans la forêt fut emportée et l'on fit quelques prisonniers. Néanmoins les troupes fédérales éprouvèrent des pertes assez sensibles.

Le brigadier Kœnig se trouvait simultanément avec quatre demi-bataillons à peu près à la même hauteur; il échelonna des carabiniers pour emporter la chapelle St-Michel située sur le Rooterberg et occupée par l'ennemi, qui fit de ses positions avantageuses un feu continuel sur les éclaireurs et les masses de bataillon. La chaîne s'avança néanmoins jusqu'en face de la dernière position occupée par l'ennemi, qui fit cette fois un feu violent de tirailleurs et de pelotons; mais il finit par être repoussé, laissant cinq morts et sept blessés. La perte des troupes fédérales fut peu considérable. L'ennemi doit s'être retiré vers trois heures de l'après-midi, lorsque les troupes fédérales sous le commandement du brigadier Egloff s'étaient déjà avancées jusque dans la vallée près de Gislikon et que celles sous le commandement du divisionnaire se tenaient au milieu de la montagne.

Pendant que la deuxième brigade faisait l'ascension du Rooterberg et qu'elle avait continuellement à combattre pendant sa marche, la première brigade s'avançait aussi dans la vallée, les demi-bataillons Ginsberg et Morf à droite sur la grand'route, le demi-bataillon Häusler et la batterie Rust par un chemin latéral étroit, qui était la ligne la plus courte pour arriver à Honau ; c'est là que la batterie Rust prit position et lança quelques boulets contre Gislikon pour protéger la marche de l'infanterie. Le bataillon Ginsberg, qui s'avançait le premier sur la route, fut reçu par la mitraille de la batterie Mazzola au moment où il sortait d'un coude que fait la route; ce bataillon se trouvait à portée de la redoute de Gislikon; il battit en retraite derrière une carrière avec le bataillon Morf. D'un autre côté, le bataillon Häusler avec le brigadier Egloff et après lui la batterie Rust pénétra jusqu'en face du petit village de Gislikon, ayant à sa tête la chaîne des chasseurs avec quelques carabiniers zuricois de la compagnie Bleuler.

Les tirailleurs, les chasseurs du bataillon Häusler (compagnie Dietwyler) et du bataillon Ginsberg, ainsi que des carabiniers de la compagnie zuricoise Bleuler, avaient occupé Gislikon, la hauteur à gauche de même que le versant à droite de ce village; la batterie Rust s'était postée sur un plateau au commencement de ce village et les bataillons Häusler et Bänzinger

s'étaient placés en partie devant en partie derrière cette batterie, lorsqu'un feu violent d'infanterie et d'artillerie fut dirigé sur la batterie Rust, sur les tirailleurs et les deux bataillons, à tel point que les chasseurs et les carabiniers, après avoir fait des pertes sensibles, ne purent tenir pied; ils laissèrent à découvert la batterie Rust, qui se retira aussi en toute hâte après avoir eu des blessés et des morts parmi les hommes et les chevaux, et elle laissa même la pièce la plus avancée en lieu de sûreté entre deux bâtiments adjacents. Le capitaine Rust donna des preuves d'une rare intrépidité; il fit des efforts désespérés pour maintenir ses gens au feu et ne quitta que le dernier ce poste dangereux. Le bataillon d'Appenzell se retira en partie. Cependant, après de louables efforts, l'adjudant de division Siegfried parvint à le rallier et à le maintenir sur place. Le bataillon Häusler tint plus ferme avec l'intrépide et brave colonel Egloff, quoique dans le moment le plus chaud il semblât vouloir perdre contenance. Ces deux bataillons éprouvèrent également des pertes assez sensibles. C'est aux encouragements et à l'exemple de l'adjudant de division Siegfried et de l'adjudant Hoffstetter (état-major de la brigade Egloff) qu'on doit que les tirailleurs rentrèrent dans le village, qu'ils prirent de bonnes positions à l'intérieur et autour des maisons et qu'ils firent de nouveau vigoureusement feu.

Malgré les pertes qu'elles venaient d'éprouver, les troupes fédérales recommencèrent la lutte avec un nouveau courage. La batterie Moll qui, après la retraite de la batterie Rust, avait pris position sur la hauteur en arrière de Gislikon, fit feu sur la redoute. Ce feu efficace, joint à celui des tirailleurs et de l'infanterie qui s'avançaient de pied ferme, brisa les forces de l'ennnemi; les deux demi-batteries Ginsberg et Morf commencèrent aussi à faire feu, ainsi que les batteries Müller et Schweizer, et au moment où le combat était sur le point de finir, le bataillon Benz vint encore au secours des troupes qui combattaient. L'adjudant de division ayant crié aux tirailleurs que l'ennemi prenait la fuite, on s'avança de nouveau en avant; l'ennemi avait cessé son feu et le capitaine d'artillerie Mazzola avait quitté la redoute. Une pièce de quatre de sa batterie resta sur place, les soldats ayant pris la fuite avec l'avant-train

seulement; cette pièce tomba entre les mains du vainqueur. Après s'être approché avec les tirailleurs en face du petit village de Gislikon, l'adjudant de division vit que l'ennemi avait effectivement quitté la redoute; il rappela le colonel Egloff, il traversa immédiatement la redoute avec quelques chasseurs et s'avança jusqu'en face du pont; le colonel Egloff le suivit avec les bataillons et l'artillerie. Sur la route, à côté de l'auberge et dans la grange gisaient plusieurs ennemis tués et blessés. Ces derniers reçurent plus tard les soins des chirurgiens de l'armée fédérale. Après cette déroute, il fut impossible aux troupes ennemies de se tenir plus longtemps dans la bonne position qu'elles occupaient sur la hauteur de la chapelle St-Michel.

Le 23 novembre, vers huit heures du matin, le village de Dietwyl fut occupé par la troisième brigade et l'artillerie de réserve. Le troisième bataillon de cette brigade (Martignoni) était resté en arrière faute d'avoir entendu l'ordre qui lui avait été donné. La colonne déboucha du village dans la plaine, se dirigeant à gauche entre ce village et la rive de la Reuss sur le second pont de bâteau construit près d'Eyen. La tête de la colonne de la batterie étant arrivée du village dans la plaine, les premiers coups de feu de l'ennemi partirent immédiatement de Honau sur les troupes fédérales. C'étaient des grenades de 15 centimètres qui, bien dirigées, éclatèrent à la proximité des troupes. Ces troupes ne purent apercevoir la position de l'ennemi à cause des rayons du soleil qui leur donnaient dans les yeux. La colonne arrêta sa marche, elle reconnut le terrain, qui était une plaine parfaite, mais elle ne trouva aucune position favorable pour ouvrir un feu efficace. Elle se retira donc contre le village de Dietwyl et elle trouva entre ce village et la tuilerie, à côté de la forêt, une élévation dont l'inclinaison dans la vallée était de 20° environ, ayant en face le village de Honau. La compagnie de carabiniers Tscharner fut employée pour couvrir cette position; la compagnie de carabiniers de Glaris explora à droite la montagne; la compagnie de cavalerie Bally fut postée dans le village avec un détachement d'infanterie, le reste de l'infanterie se tint dans le village et les batteries furent pointées sur les hauteurs; des détachements de

chasseurs de droite furent envoyés en avant sur la montagne boisée pour empêcher qu'une attaque ne se fît de ce côté-là.

Une colonne de réfugiés lucernois servant de guides, à la tête desquels se trouvait le capitaine *Buck,* de Hochdorf, parlèrent d'une position meilleure située sur une hauteur près de Pfaffwyl dans la direction d'Inwyl ; mais comme cette hauteur était encore occupée le matin par les troupes ennemies, les batteries ne purent être exposées avant que l'aîle gauche de la division Donatz ne se fût avancée jusque-là et qu'on eût opéré une jonction avec elle. Effectivement, les troupes ennemies se montrèrent à plusieurs reprises sur la lisière de la forêt, mais elles furent maintenues à distance par la chaîne avancée.

D'abord on ne pointa que des pièces de six (quatre de la batterie zuricoise Zuppinger et deux de la batterie argovienne de landwehr Ringier), et on riposta au feu qui fut immédiatement dirigé de la redoute au-dessous du village de Honau contre la position de Dietwyl. Il pouvait être onze heures. Après une dimi-heure, le feu de la batterie ennemie se tut. D'un autre côté, les bouches à feu placées dans la redoute située au-dessus du villlage de Honau vomissaient un feu bien nourri sur la position dont nous venons de parler. C'étaient des pièces de huit, des obusiers de 15 centimètres et des obusiers de douze. Les boulets de huit portaient au commencement trop bas, puis ils volèrent au-dessus de la batterie fédérale. Les grenades de douze portaient également trop bas; en revanche les grenades de 15 centimètres étaient bien dirigées et elles auraient causé des dégâts considérables dans la batterie fédérale si elles n'avaient pas éclaté. Après une heure de combat, cette batterie ennemie cessa également son feu. Ces bouches à feu allèrent rejoindre en partie la quatrième division, et en partie elles se transportèrent dans la redoute construite près du pont de Gislikon.

Lorsque le combat eut commencé près de Gislikon même à deux heures et demie environ, combat auquel les deux batteries Rust et Moll prirent part, principalement sur la rive droite, le commandant de la grosse artillerie chercha en vain sur la rive gauche dans différents endroits des positions pour braquer ses pièces contre la redoute de Gislikon. Si pendant la journée on

avait pu relier la troisième division à la quatrième sur les hauteurs de Pfaffwyl, il eût été possible de poster les batteries sur le dos de la montagne pour cracher sur l'ennemi tant dans sa position près de Gislikon que dans sa retraite sur Root. La grosse artillerie sur la rive gauche près de Dietwyl ne fut donc d'aucun secours pour la prise de Gislikon. Cette artillerie n'éprouva aucune perte en hommes et en chevaux; elle lança 163 boulets de douze et 30 obus de vingt-quatre. Dans la brigade Müller, un soldat du bataillon Künzli eut la jambe emportée d'un coup de boulet, et le brave capitaine Buck, qui supportait son sort avec tant de résignation, fut également tué d'un coup de boulet. Les éclaireurs avancés de la brigade firent dans une reconnaissance prisonniers quelques landsturmiens munis d'armes meurtrières ainsi que deux hommes qui portaient un baril de poudre; ils furent conduits à Muri.

Après avoir rétabli le passage sur la Reuss, les troupes fédérales s'avancèrent sans combat ultérieur jusqu'au delà de Root, où se réunirent sur la grand'route les détachements du commandant de division descendant de la montagne et ceux du commandant de brigade Egloff. On bivouaqua à droite et à gauche de la grand'route sur un plateau en avant de Root; on entoura les différens corps de gardes de sûreté; on alluma de bonne heure les feux du bivouac et on délégua des détachements dans le village pour y requérir les vivres nécessaires sous la surveillance d'un officier d'état-major. L'incendie de quatre bâtiments dans le voisinage de Gislikon et de Honau fit une pénible impression; on voyait avec peine deux autres bâtiments percés par les boulets. Plusieurs têtes de bétail furent consumées dans les flammes d'une grange qui fut réduite en cendres sur la montagne, et au-dessous de la route près de Honau quatre vaches furent tuées par un boulet qui pénétra dans un écurie. Sur le champ de batailles gisaient plusieurs chevaux tués. La batterie ennemie von Moos s'était retirée à trois heures et demie du soir par le village de Root sur une campagne située entre ce village et Dierikon; elle s'avança jusque sur les bords de la Reuss sous l'escorte de deux compagnies du bataillon Meyer-Bielmann. Les trois compagnies du Valais couvraient le flanc droit de la batterie. Ce n'étaient plus que

des efforts désespérés tentés pour contenir quelque temps encore ce peuple fatigué, battu et affamé.

Pendant ce temps, le général Salis était arrivé à Ebikon avec les deux autres batteries, les trois pièces de réserve et le reste des troupes. On doit y avoir pris encore quelques mesures de défense sous la direction du prince de Schwarzenberg. Le cimetière, avantageusement situé, doit avoir été occupé par des carabiniers, et une petite colline qui longe la route par deux pièces de réserve; la batterie Schwyzer reçut aussi l'ordre d'aller se poster sur les collines faisant face à la route d'Adligenschwyl. Plusieurs officiers insistèrent à Ebikon pour qu'on se défendît encore de pied ferme; il y avait assurément de fort bonnes positions et on aurait pu y rallier les troupes si la hauteur de Wesemlin avait été occupée, ainsi que la hauteur du Lindenfeld et le Brunnenloch sur la route qui conduit à Adligenschwyl. Par les troupes de l'aîle gauche qui étaient stationnées à Rathhausen et à Seedorf on aurait pu opérer une jonction avec les batteries qui se trouvaient à Ybach et à St-Charles, et par ce moyen avec l'aîle gauche de l'armée qui était au-delà de la Reuss sur la ligne de l'Emme. Le commandant en chef des troupes du Sonderbund, qui n'avait pas élaboré de plan de guerre ou qui ne pouvait en élaborer vu les rapports dans lesquels il se trouvait avec le conseil de la guerre, n'eut pas une connaissance exacte de la situation.

De son côté, le conseil de la guerre du Sonderbund plia bagage aussitôt qu'il eut appris que ses troupes battaient en retraite sur Ebikon. Nous reviendrons sur cette affaire. La journée de Gislikon, dont l'histoire conservera un souvenir honorable, a été chaude pour les troupes fédérales; l'action a été hasardée, et il est surprenant de voir des troupes, qui pour la première fois en leur vie se trouvaient dans un combat, regarder la mort en face avec courage et résolution. N'oublions cependant pas que la victoire a coûté de biens durs sacrifices.

D'après un rapport très bien conçu du chirurgien de division *Chrismann*, 14 soldats de la division Ziegler moururent de la mort des braves pour la patrie, dont un faisait partie de la compagnie de carabiniers Kreis de Thurgovie, six du bataillon

Häusler (*) d'Argovie, et un de la brigade d'artillerie. Quatre-vingt-quatre hommes de la division furent blessés, quelques uns très grièvement; plusieurs durent même subir l'amputation. C'est le brave bataillon Häusler qui compta le plus grand nombre de blessés (36); viennent ensuite les bataillons Bänzinger, d'Appenzell-Extérieur (24), Fæsi de Zurich (10), Ginsberg de Zurich (6).

Voici, d'après l'auteur des *Documents*, quel est le nombre des morts et des blessés dans les troupes du Sonderbund:

a. OFFICIERS.

Morts —. Blessés 3.

(Le général Salis (**), le lieutenant de Diesbach, le lieutenant Renggli.)

b. SIMPLES SOLDATS.

	Morts.	Blessés.
Artillerie.		
Batterie Mazzola	—	2
» Schwyzer	—	2
» von Moos	—	—
Détachement de réserve	—	—
Bataillon Meyer-Bielmann.		
Compagnie Pfyffer-Fehr	—	8
» Buholzer	—	—
» Bucher	—	—
» Ottiger	—	1
Bataillon Segesser.		
Compagnie Hegi	4	2
» Ed. Pfyffer	—	—
» J. B. Pfyffer	2	6
» Bossart	—	—
Compagnie von Rotz d'Obwalden	3	10
Carabiniers de Nidwalden	—	2
Landsturm près de St-Michel	3	7
	12	42

(*) Parmi les morts de ce bataillon se trouve malheureusement le brave premier-lieutenant *Stänz*, d'Arau.

(**) Il ne fut que légèrement blessé au cou.

Il y eut donc 12 morts et 45 blessés. D'après l'état du chirurgien en chef Flügel, qui est évidemment inexact sous ce rapport, les troupes du Sonderbund n'auraient perdu qu'un homme près de Gislikon et 33 auraient été blessés.

Avant de retourner dans les bivouacs de Cham, de St-Wolfgang et de Sins, où nous avons quitté la cinquième division Gmür (après son entrée dans le canton de Zug le 22 novembre), nous ferons mention des troupes schwyzoises stationnant sur le terrain des opérations en-delà du Rooterberg et sur ses versants. On a déjà fait observer que le commandant de la deuxième division, colonel Ab-Yberg, avait à couvrir avec ses Schwyzois le passage de Meierskappel. Mais lorsque cette division eut appris que la Marche était menacée par les brigades Blumer et Keller de la division Gmür, que déjà les troupes fédérales étaient entrées dans le canton de Zug et qu'elles avaient porté leurs avant-postes jusqu'à la frontière schwyzoise, elle songea d'abord à son propre canton et elle se porta à Arth et à Walchwyl avec les bataillons Hediger et Müller (*). Par là le plan de défense se trouvait privé de ses forces les plus essentielles et cette position ne pouvait être que d'une bien minime utilité. Les bataillons Dober et Beeler, dans lesquels se trouvaient beaucoup de carabiniers, eurent à couvrir seuls le passage de Meiers-

(*) Nous avons déjà parlé de la dislocation de la première brigade de la deuxième division. Voici comment toute cette division (Ab-Yberg) fut disloquée le 22 novembre :

Etat-major de division à Arth; un bataillon de landsturm à Reichenburg et à Tuggen; un bataillon de landsturm à Altendorf et à Pfäffikon; un bataillon du contingent (Reding) à Schindellegi et à Wollerau; un bataillon de landsturm à Hohennetzel, Einsiedlen, Morgarten et Rothenthurm; trois compagnies du bataillon d'élites Hediger, une compagnie de carabiniers et une compagnie d'infanterie du bataillon de landwehr Müller à Walchwyl; deux compagnies du bataillon Hediger et quatre compagnies du bataillon de landwehr Müller à Arth; un bataillon de landwehr (Dober) à Meierskappel; un bataillon de landsturm (Beeler) à Buonas et à Risch. Artillerie : une batterie à Schindelligi, une batterie à Arth.

kappel. Le centre (bataillon Beeler et compagnie Abegg du bataillon Dober) était posté près de la forge de Buonas, l'aile droite s'étendant vers Buonas, l'aile gauche près d'Ibikon se dirigeant sur le versant du Rooterberg (bataillon Dober). La deuxième et la troisième brigade de la cinquième division (Gmür) avait ordre d'entourer d'abord le Rooterberg du côté oriental, de gagner la route de Küssnacht et de Meggen et de forcer le côté oriental de la ville de Lucerne; à cette fin, elle devait s'emparer des positions de l'ennemi et des redoutes construites près de Meierskappel et prendre position sur le Kiemen au-dessus d'Immensée, ainsi que sur les hauteurs en face de Küssnacht.

Nous avons déjà indiqué l'effectif de ces deux brigades; cependant nous désignerons encore d'une manière particulière les bataillons et les armes spéciales qui ont pris part à cette opération.

Deuxième brigade, Isler. Dans le gros de la brigade: Les bataillons Meyer d'Appenzell (R. E.), Schmid de Zurich, Bernold de St-Gall, Seiler de Schaffhouse; la compagnie de carabiniers Burkhardt de Zurich; la batterie Heylandt de St-Gall; ¼ compagnie de sapeurs (Irminger) de Zurich; ½ compagnie de cavalerie (Kaspar) de Schaffhouse.

Colonne latérale de droite; sous le commandement du major Neher, de Schaffhouse: une compagnie de chasseurs de gauche du bataillon Seiler; une compagnie de fusiliers du bataillon Bernold; ½ compagnie de carabiniers (Baumann de St-Gall); ½ compagnie de sapeurs (Irminger) bivouaqua près du pont de Sins sur la rive droite de la Reuss.

Colonne latérale de gauche, sous le commandement du major Bäntli, de Zurich: une compagnie de chasseurs de droite du bataillon Schmid; une compagnie de chasseurs de droite du bataillon Bernold; ½ compagnie de carabiniers (Baumann); ½ compagnie de sapeurs (Irminger) bivouaqua près de Cham.

Troisième brigade, Ritter. Les bataillons Brunner de Zurich, Hilty de St-Gall, Kappeler de Thurgovie, Schindler de Glaris; les compagnies de carabiniers Mölin des Grisons et Bänzinger

d'Appenzell (R.-E.); la batterie de six Scheller de Zurich; ½ compagnie de sapeurs (Wimmersberg) de Zurich; ½ compagnie de cavalerie (Kaspar) de Schaffhouse.

Il s'agissait maintenant de s'emparer de la forte position qu'occupait l'ennemi sur le Rooterberg. Après quelques reconnaissances dans lesquelles on échangea des coups de feu innocens, le bataillon Brunner reçut l'ordre de prendre le défilé qui se trouve près d'Ibikon au pied du Rooterberg; il devait donc marcher en masse par le flanc droit en appuyant son aile gauche à une forêt, sous la protection de celle-ci marcher en avant, atteindre la hauteur en prenant une direction à gauche et déborder si possible l'ennemi par son flanc droit. En revanche, l'aile droite avait l'ordre de refouler l'aile droite de l'ennemi au-dessous de Meierskappel, et le centre de marcher sur la position de Meierskappel. Pendant ce temps les carabiniers et les chasseurs se jetèrent sur toute la ligne de l'ennemi; le feu fut vif, mais sans beaucoup d'effet à cause de la distance qui était trop grande. Les bataillons les suivirent à une distance convenable. Au moment de l'attaque il ne fut pas assigné de position à la batterie Scheller, car en face de l'aile droite le terrain était marécageux et par conséquent impraticable, et d'ailleurs les coups dirigés sur la hauteur auraient été sans effet. La batterie Heylandt s'était postée sur l'aile gauche de la brigade Isler.

Dans le but de faire réussir la première attaque, le colonel Ritter détacha la compagnie de carabiniers Bänzinger en lui donnant pour direction de refouler l'aile gauche de l'ennemi. Le bataillon Schindler, de Glaris, qui se tenait en face du défilé fortifié, reçut l'ordre de s'en emparer à la baïonnette. Il s'avança d'un pas ferme et en colonnes serrées; mais l'ennemi lâcha pied sans résister à l'attaque. Pendant ce temps, les bataillons de la deuxième brigade Isler, après avoir vaincu tous les obstacles semés sur leur passage, arrivèrent jusqu'au sommet du Rischerberg; mais le commandant de la division put se convaincre qu'il était impossible de pénétrer plus avant dans cette direction, en partie à cause du versant escarpé de la montagne, en partie à cause de l'épaisseur de la forêt.

Le bataillon Brunner, accompagné du capitaine du génie Bürkli, s'était rendu à sa destination sur l'aile droite de la brigade Ritter en traversant la forêt dont nous venons de parler. Les sapeurs écartèrent une foule d'obstacles et facilitèrent la marche progressive du bataillon. Le capitaine Bürkli aperçut bientôt un chemin dans la forêt et il pensa qu'il conduisait au point désigné; pour être plus sûr, il fit avec le major Weinmann et huit carabiniers la reconnaissance de ce chemin. Dans cette reconnaissance ils fouillèrent toute la forêt et à la fin ils aperçurent Ibikon. En sortant de la forêt ils remarquèrent que le bataillon Brunner s'était trop éloigné; ils firent observer au commandant que dans tous les cas l'aile droite de la division avait fait un trop grand détour. Bientôt on vit le village d'Ibikon et le capitaine Bürkli montra au commandant du bataillon la place qui devait être prise. Le lieutenant-colonel Brunner fit faire une halte parce qu'on apercevait des troupes au Rooterberg, et il expédia une patrouille avec le cadet Rahn pour les reconnaître. Il était clair que ce ne pouvait être que des troupes ennemies. Effectivement, cette patrouille fut reçue à coups de feu et elle retourna précipitamment sur ses pas. Pendant ce temps, les sapeurs déblayèrent le chemin à parcourir, ayant à leur tête une chaine de chasseurs; le bataillon se tint en colonnes serrées. Tous les officiers supérieurs étaient à pied, car le terrain marécageux ne permettait pas de marcher à cheval.

La colonne se mit de nouveau en mouvement et s'avança jusqu'au pied du Rooterberg, dans un vallon se dirigeant sur Ibikon et entouré d'une forêt. On sentit qu'on se trouvait tout près de l'ennemi, car on entendait de temps en temps le sifflement d'une balle; mais on n'aperçut pas de troupes. Le commandant du bataillon pensa que le capitaine Bürkli conduisait le bataillon dans une position dangereuse; mais, d'après la nature du terrain, celui-ci ne put lui dire si la position était bonne ou mauvaise; il lui donna toutefois l'assurance que c'était celle qu'il fallait occuper et que le commandant devait prendre ses mesures en conséquence. On s'avança lentement et en colonnes serrées. Lorsque le bataillon fut arrivé dans un endroit où la nature du terrain força le déploiement des colonnes, l'ennemi fit une décharge sur ces troupes; elles essuyèrent un feu

violent de mousquets et elles n'avancèrent plus. Dans ce moment et lorsque trois boulets lancés par la batterie Scheller eurent passé au-dessus du bataillon pour venir s'abattre tout près de lui, il y eut de la confusion dans ses rangs. Le capitaine Bürkli donna au commandant du bataillon l'assurance que Scheller avait certainement l'intention de tirer sur les redoutes construites dans le défilé et occupées par l'ennemi ; mais toutes ses remontrances furent inutiles, le bataillon battit en retraite. La bannière, portée par le lieutenant Abegg, le major Weinmann, les commandants des compagnies de chasseurs Frauenfelder et Steiner, le capitaine Leemann, les lieutenants Pestalozzi (sapeurs), les deux Koller, Hauser et le cadet Rahn restèrent cependant dans cette position avec cent hommes environ et ils commençaient à s'avancer lorsque les autres quittèrent ce poste difficile. Les sapeurs restèrent tous, ils débarrassèrent le chemin malgré le feu de l'ennemi, et par là ils facilitèrent la marche, qui était très difficile. Ces braves milices eurent trois hommes tués et six blessés.

Le bataillon Brunner reprit courage et revint à la charge d'un pied ferme. Le colonel Ritter avait aperçu d'un point favorable les mouvements qui se faisaient sur son aîle droite ; il fit venir immédiatement deux pièces de la batterie Heylandt qui se tenait tout près, pour tirer sur les derrières de l'ennemi. Les coups furent si bien dirigés que l'ennemi commença à battre en retraite. Quelques carabiniers (de 70 à 80) le poursuivirent pendant qu'il montait la montagne ; l'artillerie dut cesser son feu pour ne pas tirer sur ses propres gens.

A Ibikon, à l'entrée du passage de la montagne, les Sonderbundiens tinrent encore bon et firent feu de la lisière de la forêt, des granges et des maisons sur les troupes fédérales, sans cependant leur faire éprouver des pertes. Les Sonderbundiens eurent 9 morts et 15 blessés. Après avoir purgé les maisons et les hauteurs du passage, on en prit possession. Les mines placées dans cette localité sautèrent trop tôt et elles égayèrent les soldats au lieu de les intimider. L'ennemi ayant été repoussé, ce passage ne présenta plus aucune entrave à la marche des troupes fédérales. Les bataillons firent une courte halte non loin du village et ils se remirent en marche dans de nouvelles

directions. Pendant cette halte, un soldat du bataillon Kappeler fut tué par une balle qui lui traversa le cerveau.

Pressé par le bataillon Brunner et par le feu de la batterie Heylandt, chassé d'une position à l'autre et séparé du Rooterberg, l'ennemi fut obligé de battre en retraite par Meierskappel à Immensée et à Küssnacht. L'aîle droite du bataillon Hilty et l'artillerie se dirigèrent alors sur Meierskappel. Arrivées en face du village, ces troupes furent reçues à coups de fusil tirés sur elles de la tour de l'église; un seul boulet lancé contre cette tour fit disparaître l'ennemi qui s'y était caché. Des carabiniers et des chasseurs furent chargés de purger le village. A une heure de l'après-midi la brigade Ritter était à Meierskappel, d'où les troupes du Sonderbund s'étaient retirées avec tant de précipitation qu'elles durent laisser aux troupes fédérales la soupe préparée pour leur diner, leurs approvisionnements de pain et leur comptabilité. La brigade Ritter se dirigea à gauche sur Küssnacht; sa destination était d'occuper les hauteurs de cette position et de tenir en échec, sur les derrières des troupes d'opération, les Schwyzois se dirigeant sur Lucerne. Il n'était plus possible d'arrêter les deux compagnies de la brigade Ritter, principalement la compagnie Bänzinger et les volontaires de la compagnie Mölin, dans leur poursuite de l'ennemi sur le Rooterberg, et ce n'est que le lendemain qu'elles purent rejoindre leur corps à Udligenschwyl. Pendant ce temps, la brigade Isler était arrivée tambour battant par le défilé d'Ibikon à Meierskappel, où le colonel Isler rencontra le divisionnaire Gmür et reçut l'ordre de marcher sans délai sur Udligenschwyl. Ensuite de cet ordre, la brigade Isler forma l'aîle droite, et la brigade Ritter l'aîle gauche de la division.

Avant de terminer notre exposé des mouvements de la brigade Isler depuis Buonas jusqu'à Meierskappel, nous jetterons un coup d'œil sur la chaîne des tirailleurs de cette brigade. L'aîle gauche contourna en partie l'ennemi en le serrant de près, elle le repoussa en partie au-delà du Rischerberg dans la direction de Böschenroth. L'aîle droite se retira de la forêt à droite en se dirigeant contre le défilé d'Ibikon, où l'on fit encore des maisons et des caves feu sur les tirailleurs. Le lieu-

tenant Bühler, de la compagnie des carabiniers Burkhardt, fit dans une cave quatre prisonniers qui avaient tiré à plusieurs reprises sur ses gens; l'énergie seule de cet officier put les protéger contre la vengeance des soldats. Un détachement de chasseurs de droite du bataillon Schmid, sous le commandement du lieutenant Morf, et un autre détachement de chasseurs de gauche du même bataillon, sous le commandement du lieutenant Finsler, s'étaient transportés plus à droite contre Meierskappel, où ils se battirent dans les premiers rangs sur une hauteur derrière un petit bois avec l'ennemi qui était encore posté dans le village, jusqu'à ce que la batterie Heylandt eut fait une décharge sur la tour de l'église dont nous venons de parler. La compagnie de chasseurs de gauche Labhardt, bataillon Schmid, était au nombre des premières troupes qui entrèrent à Meierskappel (*); elle y fit prisonniers le chapelain, de la maison duquel on avait fait feu, ainsi que plusieurs landsturmiens armés; elle prit en outre un petit drapeau du landsturm et s'empara d'un magasin d'approvisionnements. L'aîle gauche de la chaîne des tirailleurs, qui s'était avancée dans la direction de Böschenroth, alla rejoindre la colonne principale à Meierskappel après avoir été relevée par des troupes de la brigade Ritter.

La brigade Isler, à laquelle s'était joint le commandant de la division avec l'état-major, se dirigea de Meierskappel sur les hauteurs d'Udligenschwyl. Mais à peine venait-elle de passer ce premier endroit, qu'un feu violent de tirailleurs se fit entendre sur le Rooterberg. Jusque-là on n'avait eu à faire qu'avec deux bataillons du landsturm de Schwyz et quelques compagnies de carabiniers du même canton. Mais dans l'intervalle trois autres bataillons de troupes de Lucerne et d'Unterwalden étaient accourus au secours des Schwyzois; le corps des vengeurs du fameux Ammann doit s'être trouvé parmi ces troupes. Le colonel Pascal Tschudi aurait dû commander ce corps d'auxiliaires. Mais après avoir vu dans la vallée les troupes fédérales marcher

(*) Les détachements de tirailleurs furent dans cette localité assez longtemps avant le gros de la brigade.

en bon ordre, il doit avoir pris la fuite. Cette résistance inattendue au Rooterberg fit d'abord arrêter le flanc droit de la colonne. Mais des éclaireurs ayant été envoyés par masses contre l'ennemi, sa résistance cessa aussitôt et il se retira en traversant la montagne, d'abord lentement, puis avec précipitation. Lorsqu'on fut arrivé sur la hauteur d'Udligenschwyl, on vit encore ses détachements défiler sur le sommet de la montagne, sans toutefois opposer de la résistance aux troupes fédérales ou échanger des coups de feu. La quantité de petits drapeaux que portait l'ennemi fit d'abord supposer aux troupes fédérales qu'elles s'étaient trompées sur la force réelle de leurs adversaires; depuis lors on a eu tout sujet de croire que c'étaient des troupes d'Unterwalden sous le commandement du lieutenant-colonel Würsch, lesquelles voulaient donner à entendre qu'elles désiraient se retirer en paix. Le feu ayant cessé, la brigade Isler, avec les armes spéciales qui en faisaient partie, bivouaqua à l'entrée de la nuit en avant du village d'Udligenschwyl contre Lucerne.

La troisième brigade (Ritter) qui s'était avancée de Meierskappel à gauche contre les hauteurs de Küssnacht, avait à franchir sur son chemin trois degrés de collines jusqu'au pied du Kiemen; toutes ces collines étaient occupées par l'ennemi (les deux bataillons schwyzois Dober et Beeler) qui se disposait à les défendre; mais les bonnes dispositions prises par le brigadier Ritter, qui manœuvra parfaitement pendant toute la journée, le forcèrent de quitter ses positions les unes après les autres, et de cette manière, le brigadier Ritter arriva au pied du Kiemen, où trois bataillons d'infanterie durent traverser près de Böschenroth une rivière passablement profonde afin de rendre praticable pour l'artillerie le pont qui avait été obstrué dans cet endroit avec des bois énormes et de grosses pierres. Le capitaine Bürkli fit immédiatement écarter tous ces obstacles par le détachement de sapeurs qui se trouvait dans le bataillon Schindler. Dans sa retraite, l'ennemi avait négligé de prendre position dans des redoutes très-bien construites des deux côtés du pont et de les défendre. Pendant qu'on rétablissait le pont, les trois bataillons avaient fait l'ascension du Kiemen, et arrivés sur le sommet, ils en descendirent pour se diriger contre la position d'Ober-

Immensée. L'ennemi, surpris des mouvements rapides des troupes qui le poursuivaient, se rassembla au-delà du Kiemen sur la route de Küssnacht dans le voisinage de la chapelle de Tell et de l'auberge du même nom, et envoya ses carabiniers, qui reçurent immédiatement à coups de feu, mais hors de portée, la brigade qui s'approchait. Pour empêcher toute attaque de la part de l'ennemi et demeurer maître de la position, la moitié des carabiniers et le bataillon Brunner reçurent l'ordre de prendre et d'occuper la hauteur qui se trouvait à droite. Le bataillon Hilty se déploya dans la plaine; le bataillon Schindler se plaça derrière celui-ci en colonnes serrées à distance de bataillon, dans le but d'empêcher l'ennnemi d'entourer cette position et de la prendre par derrière. Devinant cette intention, l'artillerie schwyzoise (deux pièces de six) tenta de faire échouer cette manœuvre, et elle fit feu tantôt sur la colonne qui se tenait sur le Kiemen, tantôt sur les deux bataillons stationnés dans la vallée. Pendant ce mouvement, un soldat du bataillon Hilty fut grièvement blessé à la tête. Dans cette position, exposés au feu de l'ennemi, ils attendirent l'arrivée de l'artillerie (batterie Heylandt), qui devait faire les plus grands efforts pour arriver au sommet de cette rapide montagne. Mais aussitôt qu'elle eut pris position, elle fit un feu efficace sur la batterie ennemie, qui se tut insensiblement, jusqu'à ce que la nuit qui survint suspendit aussi le feu de ce côté-ci.

Pendant ce temps, on avait aussi transporté sur le Kiemen l'autre moitié de la batterie Heylandt et le parc. La première fut placée de manière à pouvoir dominer et balayer le réseau de routes d'Immensée et d'Arth près d'Ober-Immensée; en revanche le parc fut placé dans une profondeur, en arrière du Grat antérieur. La nuit étant déjà fort avancée, le commandant trouva qu'il était plus prudent de réunir ses corps en bivouac dans la proximité du parc; d'un autre côté, on ne pouvait allumer des feux, afin de laisser l'ennemi dans l'incertitude sur la position et la force des troupes. Celui-ci chercha à en imposer en allumant et en entretenant une longue file de feux de poste qu'il fit briller près d'Immensée en demi-cercle le long du pied du Rigi. La nuit se passa sans alarme sérieuse, et à

la pointe du jour les quatre bataillons reprirent leurs positions avantageuses, desquelles ils dominaient Immensée et Küssnacht.

A Udligenschwyl, quartier-général de la division, la brigade Isler fut mise plusieurs fois en alarme pendant la nuit; la première fois à onze heures déjà et, comme on l'apprit plus tard, par des hommes du landsturm de la contrée qui voulaient rentrer chez eux et qui ne pouvaient passer nulle part à travers les avant-postes.

Immédiatement après son entrée à Udligenschwyl, le commandant de la division tenta d'opérer sa jonction avec la brigade Ritter ainsi qu'avec la quatrième division (Ziegler), et il envoya dans les deux directions de fortes patrouilles conduites par des citoyens bien pensants de la localité. Le commandant de la division fut bien inquiet lorsque deux tentatives qu'il fit pour parvenir jusqu'à la brigade Ritter furent repoussées par le feu de l'ennemi. Par le Rooterberg n'arrivait aucun messager de la part du colonel Ziegler. Ce n'est qu'à une heure de la nuit que l'infatigable capitaine Bürkli apporta la première nouvelle du succès et de la position de la troisième brigade (Ritter); il avait eu le courage de passer à minuit avec 40 hommes par des chemins inconnus pour arriver au quartier-général. Le colonel Gmür reçut aussi plus tard la nouvelle que la quatrième division avait pris position près de Root en-delà du Rooterberg.

Les feux de bivouac de l'artillerie de réserve Næff et de la demi-brigade de réserve Meyer, qui avaient suivi de Meierskappel pendant la nuit la brigade Isler sans en avoir reçu l'ordre exprès et qui s'étaient parquées en arrière d'Udligenschwyl sur la hauteur contre le Rooterberg, avaient augmenté les inquiétudes du commandant de division, car il devait les prendre pour un corps ennemi stationnant sur ses derrières, jusqu'à ce qu'enfin il reçut avis de leur arrivée. Il résolut ensuite, d'après le vœu émis par le brigadier Ritter et le major d'artillerie Grinsoz de Cottens, qui dans son zèle infatigable avait accompagné la colonne et contribué pour la plus grande part aux succès de l'artillerie, de mettre le 24, à la pointe du jour, ses forces ayant été augmentées par la réserve, une batterie et un bataillon d'infanterie de renfort à la disposition du colonel Ritter. Il confia le commandement de cette colonne à l'adjudant de division major

Brändli, en lui donnant l'ordre de faire signifier par des parlementaires au commandant des troupes ennemies stationnées près de Küssnacht qu'il eût à évacuer spontanément Küssnacht s'il voulait éviter l'effusion du sang, puisque cette localité se trouvait placée sous le feu de ses canons. Le major d'artillerie Næff et la demi-brigade Meyer durent rester jusqu'à nouvel ordre à Udligenschwyl pendant la marche sur Lucerne; ils avaient en outre reçu pour direction d'assister la brigade Ritter si elle avait besoin de leur secours dans leur entreprise sur Küssnacht et Ober-Immensée.

Pendant que les divisions Ziegler et Gmür s'avançaient le 23 contre Lucerne en suivant les deux rives de la Reuss et qu'elles s'emparaient des positions fortes près de Gislikon et de Meierskappel, l'aîle droite de l'armée avait pris sa dernière potion en face de Lucerne et serrait la ville de près.

Nous avons suivi jusqu'à Kriens et Horw la marche de la division bernoise de réserve sous le commandement du colonel Ochsenbein; nous nous occuperons maintenant de la deuxième division de l'armée (Burkhardt), qui se rattachait à la division Ochsenbein. Le 22 novembre elle entra sur trois colonnes dans le canton de Lucerne, en passant par Zofingue, Langenthal et Huttwyl. Après avoir débarassé la route de tous les arbres dont elle était jonchée et comblé les nombreux fossés creusés partout, elle arriva dans la soirée du même jour sur la ligne de Willisau et d'Ettiswyl qui lui était assignée(*). Le lendemain la division se porta en avant sur deux colonnes, l'une par Grosswangen et Buttisholz sur Hellbühl, l'autre par Menznau et Wohlhausen sur Russwyl et Hellbühl. Cette division bivouaqua dans la nuit du 23 près de Hellbühl et sur le plateau situé près du Spitzhof.

(*) A son entrée dans le canton de Lucerne, la brigade Bontems fut reçue avec joie par les habitants du village libéral de Reiden, qui arborèrent de petits drapeaux aux couleurs fédérales, saluèrent les confédérés comme leurs libérateurs et les logèrent et nourrirent gratuitement dans quelques maisons. Les habitants comblèrent eux-mêmes les fossés profonds creusés au-dessus du village, et dans une demi-heure ils eurent déblayé, à l'aide de chevaux, les troncs de chêne étendus au travers de la route.

Ses avant-postes furent portés jusqu'à l'Emme (Thorenberg). Elle était destinée à faire l'attaque sur Littau; c'est pourquoi on détermina les points d'où l'on devait attaquer et prendre le plateau le lendemain matin.

La troisième division (Donatz) était également entrée le 22 dans le canton de Lucerne par Sursée, Münster et Hitzkirch, et elle était destinée à établir la jonction de l'aîle droite de l'armée avec l'aîle gauche; mais cette opération ne put se faire assez à temps, comme on a pu le voir d'après ce que nous avons dit sur le combat livré près de Gislikon. Comme on a beaucoup parlé des mouvements de cette division, nous reproduirons ici l'ordre du jour de l'armée publié le 20 novembre par le chef de l'état-major général, du quartier-général d'Arau, relativement à la destination qui lui était assignée :

La division Donatz se rassemblera le 22 de bon matin dans ses cantonnements, et sur trois colonnes elle marchera sur Sursée, Münster et Hitzkirch. Dans la soirée du même jour, la seconde division de l'armée stationnera à Willisau, la troisième dans le Freiamt; il faudra maintenir des communications avec ces deux divisions. La première division, après avoir laissé un bataillon à Sursée, se dirigera le 23 sur les bords de l'Emme, où elle rejoindra les troupes de la deuxième division, à moins qu'une partie de celle-ci ne suive de Sursée la marche des brigades de votre division. Deux batteries de votre division resteront dans ce détachement de vos troupes et chercheront, après avoir effectué leur jonction avec la division Burkhardt sur les bords de l'Emme, à détruire les fortifications que Lucerne a construites près du pont de l'Emme. En même temps, cette brigade se mettra, à l'aide de la cavalerie qui viendra à sa rencontre, en communication au-dessus du village d'Emmen avec les autres troupes de votre division qui sont stationnées près d'Inwyl. Votre deuxième brigade se dirigera sur Inwyl par le chemin le plus court et le meilleur; la troisième brigade se rendra également de Hitzkirch à Inwyl. Là vous tenterez, à l'abri de votre artillerie qui se trouve dans ces deux brigades, de jeter un pont, opération pour laquelle il faudrait peut-être attendre la nuit. Si l'on parvient à jeter un pont dans un endroit commode où l'artillerie puisse passer, celle-ci traversera la rivière; dans le cas contraire il faudrait l'envoyer par Gislikon, où la quatrième division est stationnée et jette un pont.

Le 24 votre corps s'avancera devant les murs de Lucerne, la première brigade par Emmen, les deux autres par le pont jeté près d'Inwyl ou de Gislikon, suivant qu'on aura réussi dans la construction de ce pont.

Le quartier-général de l'état-major général sera le 22 à Muri; le vôtre sera le 22 à Menzikon et le 23 à Eschenbach.

D'après cet ordre du jour, il est clair que la première brigade était destinée à rejoindre sur les bords de l'Emme les troupes de la deuxième division et à attaquer de concert avec celle-ci Lucerne du côté occidental. Il est également clair que la deuxième et la troisième brigades étaient destinées à opérer la jonction avec la division Ziegler et à prendre Gislikon par derrière. Mais la deuxième et la troisième brigades n'étant arrivées à Inwyl que dans la nuit du 23, il leur fut absolument impossible de prendre part au combat de Gislikon ou de faire taire le feu de l'artillerie de l'ennemi en attaquant celui-ci par le flanc gauche ou même sur ses derrières et de le forcer à prendre la fuite, ce qui aurait eu indubitablement pour effet d'encourager les troupes dans le combat qu'elles soutenaient près de Gislikon. Il résulte d'un rapport officiel sur la marche de la deuxième brigade (Hauser) que celle-ci a suivi ponctuellement l'ordre de marche donné par le commandant en chef.

Au moment où la compagnie d'artillerie Studer se disposait à attaquer Sursée, le colonel Hauser apprit par son aîle droite que la ville avait arboré le drapeau blanc. Un officier d'état-major qui y fut délégué sous l'escorte de quelques dragons rapporta la nouvelle que Sursée recevra les troupes fédérales avec joie et leur donnera tous les secours possibles. Les troupes fédérales furent effectivement saluées avec acclamations à leur entrée dans la ville. Pendant la marche en montant de Büron les éclaireurs remarquèrent fréquemment sur les hauteurs des troupes ennemies et des landsturmiens, qui prenaient toujours la fuite avec la plus grande précipitation. Il n'y eut plus d'attaque pendant le trajet de Sursée à Münster, et les brigades, au lieu d'arriver à Münster vers deux heures, comme il était convenu, ne s'y trouvèrent qu'à cinq heures. L'état-major de division n'arriva à Münster qu'à onze heures, et à onze heures et demie la brigade se mit en marche sur Inwyl; elle arriva vers cinq heures à un quart de lieue de cet endroit et y bivouaqua. Toute la division ne put se réunir à Inwyl que dans la nuit du 23, où elle bivouaqua en grande partie, et dans

la matinée du 24 elle se mit en marche sur Lucerne, lorsque la position eut été évacuée par l'ennemi.

Retournons maintenant à Lucerne, où, dans la nuit du 23 novembre, s'est décidé le sort du conseil de la guerre du Sonderbund et des gouvernements de la ligue qui lui étaient subordonnés.

Dans la soirée du 23, le conseil de ville de Lucerne adressa une lettre au conseil exécutif, dans laquelle il le priait d'interposer son intercession puissante auprès du conseil de la guerre, à l'effet de l'engager à prendre des mesures telles que, dans le cas où les événements dussent prendre une tournure malheureuse, la ville fût épargnée autant que possible et ne fût pas exposée aux conséquences désastreuses de la guerre. Nous ignorons jusqu'à quel point le conseil exécutif a donné suite à cette lettre. Cependant, immédiatement après la réception de la première nouvelle que la redoute de Gislikon était prise, le conseil de la guerre du Sonderbund, et à sa tête Siegwart, prit les mesures les plus promptes pour se sauver et donna des pleins pouvoirs généraux au colonel de Salis (le général avait licencié son état-major). On chauffa en toute célérité le bateau à vapeur et on s'empressa de porter à bord la caisse fédérale de la guerre, qui se trouvait à Lucerne, et d'autres caisses de l'État, sur lesquelles nous reviendrons, les documents les plus importants et les sceaux de l'État, la fortune des meneurs et une grande quantité de blé. Vinrent ensuite, sous l'escorte de vingt gendarmes, Siegwart et les autres sommités du gouvernement, environ cinquante nonnes de la campagne, une grande partie du clergé avec quatre jésuites, le fameux conseiller d'État Hautt avec son père, Bernard Meier et d'autres. Pendant que le bateau à vapeur fumait encore, accoururent à toutes jambes d'autres fugitifs, parmi lesquels se trouvaient deux aumôniers jésuites, le père Roh et le père Damberger; vint enfin le père capucin Vérécond, qui dans chaque occasion prédisait comme une chose sûre la victoire du Sonderbund et qui a beaucoup contribué à enflammer l'esprit crédule des paysans. Il avait assisté aux combats de Muri et de Gislikon, mais, comme on peut bien le penser, à une respectable distance. Lorsqu'il vit que l'affaire était perdue, il leva le pied et dans

l'obscurité de la soirée il se glissa tête baissée sur le bateau à vapeur. Ce bâtiment partit vers neuf heures du soir, et lorsqu'il fut arrivé à Flüelen, les gendarmes formant l'escorte durent s'en retourner sans paiement et louer à leurs propres frais une barque pour retourner à Lucerne. Le juge d'instruction Ammann ne fut pas aperçu sur le bateau à vapeur; c'est pourquoi on prétendit pendant plusieurs jours qu'il avait été fait prisonnier et enfermé dans le *Kesselthurm*, où il avait maltraité et tourmenté tant d'innocents d'une manière si cruelle. Mais déjà il se trouvait à Altorf le 25, et bientôt après il prit avec Siegwart et consorts la fuite par la Furka pour se rendre dans le Haut-Valais, et de là sur le territoire neutre du Piémont.

Immédiatement après que les troupes qui battaient en retraite furent entrées à Lucerne sous la conduite du PRINCE Schwarzenberg (à cause de la blessure du commandant en chef, à ce qu'on prétend), Salis se présenta en personne dans la ville revenant d'Ebikon et adressa au conseil de ville la lettre suivante :

Tit ! Je vous annonce par les présentes que j'ai l'intention de proposer un armistice aux troupes fédérales, afin de sauver la ville. J'y suis autorisé par le conseil de la guerre et par le conseil exécutif du canton de Lucerne.

Agréez, etc.

Le commandant en chef de l'armée,
(Signé) J. U. DE SALIS-SOGLIO (*).

Le conseil de ville de Lucerne, composé de libéraux (à l'exception de l'imprimeur Räber), n'avait naturellement pas l'intention d'exposer la ville aux chances d'une prise d'assaut et de la plonger dans le malheur; au contraire, il était bien aise d'être débarrassé du régime de terreur qui pesait sur le canton; c'est pourquoi il attendait, avec la grande majorité de la population de la ville, la présence des troupes fédérales; toutefois il craignait quelques excès. En conséquence, il adressa

---

(*) Il est probable que Salis insistait tellement sur la capitulation pour se tirer de la mauvaise position dans laquelle il se trouvait; mais il ne réussit pas.

au général Dufour une lettre dans laquelle il lui demandait que la ville fût traitée avec humanité, que les personnes et les propriétés fussent protégées.

Une réunion eut lieu chez le général Salis, dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel du gouvernement, réunion à laquelle assistèrent les chefs des bataillons qui se trouvaient dans la ville, les officiers lucernois de son état-major général, ainsi que quelques officiers supérieurs accidentellement présens, parmi lesquels on remarquait les commandants de brigade Kost et Schmid, les adjudants de division, le second commandant du landsturm, etc. Le général Salis doit leur avoir déclaré qu'il avait confié au conseil municipal le soin de veiller à la conservation de la ville et qu'il avait l'intention de déléguer un parlementaire au général Dufour pour obtenir un armistice à l'effet de négocier une capitulation, attendu qu'il était inutile de continuer ultérieurement la guerre. Salis doit en outre leur avoir annoncé que le conseil de la guerre s'était retiré dans les cantons primitifs avec le gouvernement de Lucerne et qu'il avait donné l'ordre d'y retirer aussi l'armée, que les troupes d'Uri et des deux Unterwalden avaient reçu du commandant de brigade Schmid l'ordre de partir et qu'elles avaient immédiatement exécuté cet ordre en se dirigeant sur Winkel. Le bataillon valaisan de Courten doit avoir été oublié. Il est vrai que de Courten resta à Lucerne avec trois compagnies qui furent faites prisonnières de guerre; trois autres compagnies partirent le 24 de bonne heure et regagnèrent leurs foyers par Winkel, Beckenried et Flüelen. Une querelle s'éleva parmi les officiers présens chez le général Salis; quelques-uns d'entre eux, furieux, criaient à la trahison commise par le gouvernement en fuite envers un peuple qui était résolu de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de son indépendance et de sa liberté.

Le général Salis assista avec le plus grand calme à tout le tapage que quelques officiers faisaient autour de lui; il invoqua à plusieurs reprises les pleins pouvoirs dont il était revêtu et fit immédiatement adresser au général Dufour une lettre dans laquelle il lui demandait un armistice de 48 heures pour entamer des négociations; il ordonna en même temps qu'il fut donné avis de cette démarche à tous les divisionnaires de l'armée fédérale

les plus rapprochés de la ville, en les invitant a suspendre les hostilités jusqu'à la réception d'une réponse. Mais personne ne voulut se charger de jouer le rôle de parlementaire. Dans des conjonctures pareilles, le général Salis vit qu'il n'était pas prudent de sa part de rester plus longtemps à Lucerne. C'est pourquoi, après avoir donné au colonel Elgger l'ordre de veiller à ce que les lettres fussent transmises, il partit à deux heures du matin par le second bateau à vapeur et se rendit à Stanstad dans le canton d'Unterwalden, d'où il passa dans le canton d'Uri, et il prit également la fuite par la Furka. Lorsqu'il eut appris que Siegwart s'était sauvé à temps, il doit avoir dit au moment de s'embarquer : «Je suis peiné de m'être mêlé dans cette affaire avec d'aussi lâches coquins !» Le prince Frédéric de Schwarzenberg, adjudant de Salis, et le lieutenant de Schweinitz n'ont pu déployer leur bravoure; ils s'associèrent avec le colonel Tschudi et d'autres à la fuite du gouvernement. Personne ne voulut plus faire la guerre après la fuite du général Salis. Le colonel Elgger, qui peu de temps auparavant, donnant cours à ses bravades, prétendait que la capitulation ne devait être négociée que les armes à la main, déclara que le départ du général avait mis fin à ses fonctions de chef de l'état-major général. L'inspecteur des milices, général de Sonnenberg, fut d'avis qu'il rentrait dans la vie privée, attendu que le gouvernement s'était retiré en corps sans avoir conféré des pleins pouvoirs. Le commandant de brigade Kost déclara purement et simplement qu'il ne tirerait plus un coup puisque le gouvernement était parti. Il ne se trouva même personne qui fût en position de conclure une capitulation pour le canton de Lucerne. Le président du conseil municipal, M. Schumacher-Uttenberg, ne voulut rien avoir à faire avec ces gens; il déclara cependant qu'il ouvrirait des négociations, mais uniquement en faveur de la ville. Le président du grand conseil, M. Mohr, qui avait quitté son service d'avant-poste (il était capitaine), déclara, sur l'invitation qui lui fut faite de convoquer le grand conseil, qu'il ne pouvait le réunir dans ce moment critique.

Dans cet état de choses, le conseil municipal estima qu'il était de son devoir, dans le but d'éviter tout excès, d'adresser à ses administrés la proclamation suivante :

Habitants de la ville de Lucerne,

Chers concitoyens!

Ensuite de la dissolution de fait du gouvernement du canton de Lucerne, le conseil de ville de Lucerne a cru de son devoir de veiller à l'ordre et à la tranquillité, et à la sûreté des personnes et des propriétés. A cet effet, le corps des gendarmes a été mis à la disposition de la police de la ville.

Chers concitoyens! nous attendons de votre respect pour l'ordre et la légalité que vous nous seconderez dans nos efforts.

Lucerne, le 24 novembre 1847.

Au nom du conseil de ville :

Le président,

SCHUMACHER-UTTENBERG.

Le second secrétaire de ville,

RIETSCHI.

Les troupes qui revenaient le soir d'Ebikon apprirent aussi la fuite des autorités. La ville était en proie à une sourde fermentation, qu'interrompaient par intervalles les plaintes et les accès de fureur de ces gens sur la conduite des hableurs ambitieux qui les avaient plongés dans le malheur. La ville de Lucerne passa une nuit pénible. Comme on pouvait s'attendre qu'à la pointe du jour la ville serait attaquée; comme la position d'Ebikon avait été abandonnée et qu'il n'y avait plus de commandant en chef dans le canton; comme l'artillerie d'Uri et le contingent des deux Unterwalden s'étaient retirés et que les troupes réglées ainsi que le landsturm ne recevaient plus de subsistance, il est tout naturel qu'on ne pouvait plus songer à continuer la lutte, et alors le premier lieutenant d'artillerie Mahler se rendit auprès du général Dufour en qualité de parlementaire. Des parlementaires donnèrent également avis de cette démarche aux commandants des divisions Ziegler et Donatz. Le 24, à trois heures du matin, on battit pour la dernière fois la générale: les milices et le landsturm qui se trouvaient dans la ville reçurent l'ordre de déposer les armes et de rompre leurs rangs. Au moment de leur dissolution les compagnies poussèrent des cris de joie et une partie de celles-ci portèrent un *Vivat* à la Confédération. Entre quatre et sept heures du matin la division Rüttimann, qui avait occupé les positions de Littau et du pont de l'Emme, rentra également à Lucerne avec le landsturm et les avant-postes avancés pour déposer les armes.

Revenons à l'armée fédérale campée autour de Lucerne, et entrons d'abord au bivouac de la quatrième division (Ziegler). La nuit s'y passa sans événements particuliers; entre trois et quatre heures arriva le parlementaire délégué de Lucerne par le colonel Elgger, demandant qu'on reconnût l'armistice. Ce parlementaire fut transporté sous escorte à Sins auprès du général, d'où il rapporta à la pointe du jour la nouvelle que l'armistice avait été refusé, mais que les troupes fédérales ne s'empresseraient pas de marcher sur Lucerne. Le matin à dix heures on remit au conseil de ville une dépêche du général Dufour, datée du quartier-général de Sins à 4 $^{3}/_{4}$ heures du matin, dépêche adressée au gouvernement de Lucerne, ou, en son absence, au conseil de ville.

Cette dépêche portait en substance que les troupes fédérales, bivouaquant déjà aux portes de la ville, il était impossible d'accorder un armistice; que le seul moyen d'éviter un malheur était d'ouvrir les portes de la ville aux troupes fédérales et d'arborer le drapeau fédéral sur quelques unes des plus hautes tours, qu'à cette condition les troupes fédérales entreraient sans commettre aucune violence et que la sûreté des personnes et des propriétés serait respectée; qu'il fallait immédiatement déléguer des officiers d'ordonnance pour donner aux troupes les plus avancées connaissance des résolutions prises à Lucerne.

Le conseil de ville, conformément à cette dépêche, envoya trois de ses membres au-devant des troupes fédérales pour leur donner, sur deux points différents, l'assurance qu'elles pouvaient pénétrer dans la ville sans craindre d'hostilités.

Bientôt après ces délégués arrivèrent aux bivouacs des divisions de l'armée fédérale campées le plus près de la ville; ils les invitèrent à entrer à Lucerne, où il n'y avait plus de gouvernement et où, par conséquent, il était à désirer qu'on évitât des désordres. Déjà après la réception du premier parlementaire, le colonel Ziegler avait informé le colonel Gmür que Lucerne demandait à capituler, en ajoutant que peut-être on pourrait y consentir. Mais comme dans l'intervalle le colonel Gmür eut appris par la reconnaissance faite, dans la direction d'Adligenschwyl, par un détachement de cavalerie sous le commande-

ment du major Keiser que l'ennemi s'était retiré de cet endroit; comme en outre il avait déjà donné à la deuxième brigade (Isler) l'ordre de marcher sur Lucerne, il ordonna à une forte avant-garde d'infanterie et de cavalerie de s'avancer jusqu'à ce qu'elle rencontrerait l'ennemi. Le commandant de division suivit bientôt l'avant-garde avec la brigade Isler. Ces troupes furent reçues amicalement à Adligenschwyl et on leur offrit à boire. Le commandant de l'avant-garde, major Neher, annonça du sommet du Sonnenberg au commandant de division qu'il n'avait pas encore rencontré l'ennemi et qu'on pourrait entrer à Lucerne sans résistance. A peu de distance du Sonnenberg, le même commandant envoya au commandant de division la déclaration suivante :

Le conseil de ville de Lucerne,

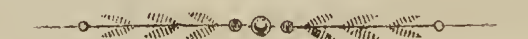
En conséquence d'une dépêche de Son Excellence M. le général en chef de l'armée fédérale, datée de ce jour, à 4 heures 3/4 du matin, de son quartier-général de Sins,

DÉCLARE :

Que le gouvernement du canton de Lucerne s'est dissous de fait, hier au soir, et que la grande majorité de ses membres se sont éloignés, que les portes de la ville sont ouvertes, que les milices ainsi que le landsturm sont désarmés et que, pour preuve visible de la confiance avec laquelle les troupes fédérales seront reçues dans la ville, le drapeau fédéral est déjà arboré sur deux tours principales de Lucerne.

(Suivent les signatures.)

Dans cet intervalle, l'avant-garde susmentionnée (compagnie de chasseurs n° 2 du bataillon Seiler, de Schaffhouse) s'avança jusqu'aux portes de Lucerne.



CHAPITRE XI.

Entrée des troupes fédérales à Lucerne. Mouvements de l'extrême aile gauche et ses suites. Capitulation des autres États du Sonderbund.

L'avant-garde dont nous venons de parler est la première troupe qui soit entrée à Lucerne après que les portes de la ville furent ouvertes. Elle fut reçue avec de grandes marques de joie.

La division Ziegler sortit de son bivouac à huit heures du matin, et à Ebikon elle rencontra l'ancien avoyer Kopp, membre et délégué du conseil de ville de Lucerne; il portait un drapeau blanc et venait solliciter qu'on épargnât la ville. A onze heures environ les troupes de la division Ziegler entrèrent dans la ville de Lucerne; à leur tête se tenait le commandant de la division avec la brigade Egloff; à ces troupes se joignirent celles de la division Donatz venant de Gislikon par la rive gauche de la Reuss. Bientôt après, le commandant de division Gmür entra à Lucerne à la tête de la deuxième brigade (Isler).

Dans la matinée du même jour, les sapeurs de la division Burckhardt jeterènt promptement un pont volant sur l'Emme pour remplacer celui qui avait été détruit près de Thorenberg, et tous les préparatifs étaient faits pour prendre Littau d'assaut lorsqu'on reçut la nouvelle de la reddition de Lucerne; la division se dirigea ensuite sur la ville sans éprouver de résistance. Au milieu des *vivat* mille fois répétés de la population si longtemps maltraitée et courbée sous le joug, trois divisions entrèrent de tous les côtés en files indéfinies dans cette ville, dont les tours, les portes et les maisons étaient pavoisées de bannières fédérales. L'entrée dura jusqu'à la nuit. L'encombrement à l'intérieur et à l'extérieur de la ville provoqué par la masse des troupes et des voitures de toute espèce, les efforts de l'artillerie pour pénétrer à travers cette masse de troupes causèrent

bien du mécontentement, et dans la ville il y avait une grande confusion, car dans ses murs et hors de ses murs stationnaient environ 24,000 hommes que la commune de la ville devait loger ce jour-là, et qui partirent le lendemain matin pour se répandre dans la campagne et se diriger sur les frontières du canton de Schwyz. Le jeudi, 25, la ville eut de nouveau 24,000 hommes à loger.

De même qu'à Fribourg, il fut impossible d'empêcher quelques excès, surtout de la part des citoyens qui avaient été maltraités précédemment et qui alors voulurent donner cours à leur vengeance personnelle. Mais le colonel Ziegler ayant été nommé bientôt après commandant de place, des gardes furent promptement établies pour maintenir l'ordre public et pour purger, de concert avec le conseil municipal, la ville d'une foule de militaires et de landsturmiens désarmés qui n'étaient pas encore rentrés dans leurs foyers. Il y avait en outre un grand nombre de curieux qui s'étaient rendus dans la ville pour voir ce qui s'y passait. Le couvent des jésuites fut encombré immédiatement après l'entrée des troupes fédérales, les cellules en furent dévastées; le Kesselthurm, ce donjon du despotisme de Siegwart, fut ouvert avec effraction et la liberté fut rendue aux détenus (parmi lesquels se trouvaient quelques individus condamnés pour crimes, mais dont on put se saisir de nouveau); les maisons de Siegwart et du colonel Elgger furent saccagées à l'intérieur.

On trouva dans les rues de Lucerne les trois compagnies valaisannes du bataillon de Courten qu'on avait abandonnées à leur triste sort; ces compagnies étaient composées pour la plupart de libéraux du Bas-Valais qui avaient été transportés en quelque sorte par force hors de leur canton dans celui d'Uri en traversant la Furka, traînés en Argovie lors de l'invasion qu'y fit le Sonderbund et où ils avaient été exposés dans les premiers rangs comme chair à canon; mais au Rooterberg ils furent employés comme réserve. Ils excitèrent la compassion générale, notamment par la raison qu'ils étaient mal vêtus. Des officiers vaudois firent une collecte en leur faveur. On les envoya à Bâle en qualité de prisonniers de guerre; ils y furent amicalement traités et on les relâcha après la capitulation du Valais.

Revenons à la division Gmür et suivons les opérations ultérieures de la brigade Ritter contre Küssnacht et le canton de Schwyz.

Déjà dans la matinée du 24, avant que la brigade Isler eût poursuivi sa marche sur Lucerne, le major Brändli était arrivé avec son renfort à Haltikon au-dessus de Küssnacht et avait sommé le commandant des troupes schwyzoises d'évacuer Küssnacht. On l'obligea de se rendre à Arth, quartier-général, où le colonel Ab-Yberg lui proposa un armistice indéfini avec la faculté de le dénoncer dans trois heures; le major Brändli déclara qu'il n'était pas autorisé à conclure un armistice, mais il promit d'en faire la proposition au divisionnaire Gmür. Mais comme celui-ci s'était rendu à Lucerne, le major Brändli ne put le voir que dans la soirée du 24. Le même soir le major Brändli écrivit au colonel Ab-Yberg que le divisionnaire Gmür n'acceptait point l'armistice. Ces négociations en vue d'un armistice, après le refus duquel la guerre continua contre le canton de Schwyz, forcèrent la brigade Ritter et le bataillon Bernold, de la brigade Isler, ainsi que les batteries Heylandt et Scheller, de conserver encore pendant trois jours et trois nuits les positions avantageuses qu'ils occupaient sur le Kiemen et les hauteurs de Küssnacht et d'y bivouaquer, ce qui était d'autant plus onéreux pour ces troupes qu'elles avaient déjà bivouaqué la nuit qui avait précédé l'entrée à Cham, que pendant toute la journée du 23 elles avaient été au feu et qu'elles avaient eu à combattre l'ennemi tant au Rischerberg qu'au Kiemen. Enfin, cette brigade put être relevée dans l'après-midi du 26 par la brigade Isler qui revenait de Lucerne.

Pendant que ces deux brigades opéraient contre les cantons intérieurs du Sonderbund et que la brigade Bernold occupait le canton de Zug, la brigade Blumer et la troisième brigade de réserve Keller avaient en même temps une tâche difficile à remplir à l'extrême aile gauche de l'armée. Le 23 novembre, à six heures du matin, elles reçurent l'ordre de marcher de deux côtés sur le canton de Schwyz, la première en partant de Richterschweil, la seconde de Bilten et de Benken, jusqu'à ce qu'elles eussent opéré leur jonction, de refouler les Schwyzois vers l'Etzel et la Schindelligi et de les occuper par des démon-

strations jusqu'à ce que Lucerne fût pris par les troupes fédérales.

Le 23 la troisième brigade de réserve Keller entra dans la Marche sur trois colonnes venant de Bilten, de Benken, par le pont de Giessen, et de Grynau; elle s'avança jusqu'à Lachen. Dans cette première journée elle put occuper toute la Marche supérieure jusqu'à Lachen inclusivement sans avoir à déplorer la perte d'un seul homme. Les autorités du district de Lachen, pressées de toutes parts, accueillirent des ouvertures en vue d'une capitulation, et immédiatement après toute la Marche capitula sur les bases suivantes :

1° Les troupes fédérales seront reçues amicalement et pacifiquement, entretenues et logées sur le pied fédéral.
2° Toute la population mâle sera désarmée.
3° Les armes des habitants du district de la Marche seront déposées à l'hôtel-de-ville de Lachen.
4° Le district de la Marche se met sous la protection fédérale et se soumettra aux ordres de la diète.
5° Les troupes fédérales s'engagent à appuyer les autorités pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, pour la sûreté des personnes et des propriétés.

L'entrée des troupes à Lachen eut lieu entre cinq et six heures du soir, au milieu des démonstrations de joie d'une partie de la population. Sur leur passage ces troupes avaient eu à vaincre de nombreux obstacles et partout elles trouvèrent les villages presque déserts.

Dans la matinée du 23, le colonel Ab-Yberg, commandant de la landwehr schwyzoise, était arrivé de la Schindellegi à Lachen avec des troupes auxiliaires et s'était dirigé sur la Marche supérieure. Mais lorsqu'il eut reçu la nouvelle que sur tous les points ses adversaires obtenaient de brillants succès, il se retira promptement, à la grande indignation des partisans du gouvernement, sur les hauteurs de l'Etzel, ce qui permit au brigadier Keller de pénétrer jusqu'à Lachen et de se maintenir dans cette position.

Le lendemain à quatre heures, le district de Pfeffikon capitula sur les mêmes bases que le district de Lachen, et après

un combat qui fut livré à Wollerau et dans lequel les troupes fédérales eurent trois morts et dix blessés, le gouvernement de Schwyz consentit enfin à capituler. Voici le texte même de la capitulation :

1⁰ Le canton de Schwyz déclare qu'il se retire du Sonderbund.

2⁰ Toutes les milices du canton de Schwyz seront immédiatement licenciées et leurs armes seront déposées dans les arsenaux de district.

3⁰ De la même manière tout le landsturm sera désarmé et ses armes seront déposées dans les arsenaux de district jusqu'à ce que l'occupation du canton de Schwyz par les troupes fédérales ait cessé ; elles pourront être remises aux propriétaires après cette occupation.

4⁰ Le canton acceptera sans résistance les troupes fédérales et les traitera à teneur des règlements fédéraux.

5⁰ Les troupes fédérales maintiendront la tranquillité publique et veilleront à la sûreté des personnes et des propriétés.

6⁰ Toutes les questions politiques qui pourront s'élever seront soumises à la décision de la haute diète.

7⁰ La présente convention, revêtue de la ratification du grand conseil du canton de Schwyz, devra être remise demain samedi, 27 novembre 1847, à deux heures de l'après-midi, à M. le commandant de la cinquième division pour être transmise au commandant en chef à Meggen.

Ainsi fait au quartier-général de Lucerne, le 26 novembre 1847, à deux heures de l'après-midi, expédié et signé en deux doubles conformes.

Le commandant de l'armée fédérale,
(Sig.) G. H. DUFOUR.

Les délégués du canton de Schwyz,
(Sig.) ŒTHIKER, président du grand conseil.
„ Jos. METTLER, membre du conseil cantonal.

Nous, président et grand conseil du canton de Schwyz, certifions avoir ratifié la présente convention.

Schwyz, le 27 novembre 1847.

Au nom du grand conseil:
Le président,
(Sig.) ŒTHIKER.
Le secrétaire,
(Sig.) A. EBERLI.

Déjà le 25, à onze heures de la nuit, les deux Unterwalden avaient capitulé. Ils sentirent qu'il était inutile d'opposer plus longtemps de la résistance à l'exécution des arrêtés de la diète fédérale ; ils virent bien que le régime de Siegwart était perdu sans espoir de retour. Les capitulations de ces deux parties du

pays sont à peu près textuellement identiques à celle de Schwyz.

Uri, qui était destiné à servir de seconde résidence à ceux qui avaient enlevé les caisses publiques à Lucerne pour continuer, dans l'espoir que l'étranger interviendrait, la lutte contre la Confédération, comprit qu'il était plus avantageux pour lui de capituler.

C'est un fait connu que le 22 novembre, la veille de la fuite du gouvernement de Siegwart, un envoyé français s'est rendu à Lucerne par la Furka, qu'il a donné au conseil de la guerre du Sonderbund des directions qui avaient pour but, dans le cas où la position de Lucerne ne serait plus tenable, de se retirer dans les cantons primitifs et de s'y maintenir dans une attitude armée, car l'intervention qui avait été promise ne devait plus se faire attendre longtemps. La proclamation que le gouvernement fugitif de Lucerne adressa au peuple, en date de Fluelen, le 23 novembre, concorde entièrement avec ce fait. Il est dit dans cette proclamation que le gouvernement, ne se trouvant plus en sûreté sur le territoire lucernois, avait été obligé de se retirer à Uri; que néanmoins il se considérait toujours comme le gouvernement légitime du canton de Lucerne et que *le temps pourrait revenir où il rentrera pleinement dans sa position légale.*

Les cantons intérieurs du Sonderbund furent alors successivement occupés par les troupes fédérales, qui furent partout reçues au milieu de joyeuses acclamations. Leur entrée fut saluée à Einsiedlen par des décharges d'artillerie et le son des cloches. Les habitants de Schwyz étaient tellement indignés contre les jésuites qu'ils pillèrent et dévastèrent en partie leur collége.

Le commandant en chef des troupes fédérales ayant communiqué à la diète ces capitulations qui se succédèrent si promptement, cette autorité décida de nommer des représentants fédéraux dans les cantons soumis. Elle nomma :

Pour le canton de Lucerne :

MM. le Dr *Kern*, président du tribunal d'appel du canton de Thurgovie ;
le conseiller d'État *Bollier,* du canton de Zurich ;
le juge d'appel *Bürki,* du canton de Soleure.

Pour le canton d'Unterwalden :

MM. le conseiller d'État Dr *Schneider,* de Berne, et
le grand conseiller *Bruggisser,* de Wohlen, canton d'Argovie.

Pour le canton de Schwyz :

MM. le landammann *Hungerbühler,* du canton de St-Gall;
le landesstatthalter Dr *Heim,* d'Appenzell (R.-E.)

Pour le canton d'Uri :

MM. le président du tribunal criminel Dr *Trümpy*, de Glaris ;
le juge d'appel Paul *Migy*, de Porrentruy (Berne).

Enfin *pour le canton du Valais ;*

MM. le conseiller d'État *Franscini,* du canton du Tessin;
le conseiller d'État *Delarageaz,* du canton de Vaud;
le président du tribunal d'appel Dr *Frei,* de Bâle-Campagne.

Deux jours après la fuite honteuse du gouvernement lucernois, les libéraux de Lucerne provoquèrent une assemblée populaire de citoyens des villes et des campagnes à l'effet de nommer un gouvernement provisoire, car chaque jour on attendait l'arrivée des représentants fédéraux. L'assemble pupulaire résolut de maintenir le conseil de ville en qualité de gouvernement provisoire jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, en excluant toutefois l'imprimeur Räber, dont les presses avaient publié toutes les honteuses diatribes dirigées par le Sonderbund et les jésuites contre l'honneur de la Confédération. Au conseil de ville furent en outre adjoints les membres suivants de la campagne :

MM. le juge d'appel *Peier,* d'Eschenbach ;
le président de commune *Al. Moser,* de Hitzkirch ;
l'ancien juge d'appel *Paul Troxler,* de Münster;
l'ancien président de tribunal *Antoine Ruegger,* de Büron ;
le lieutenant-colonel *Henri Troxler,* de Willisau;
le greffier *Staffelbach*, de Dagmersellen ;
l'ancien président de commune *Portmann*, de Schüpfheim ;
le Dr *Zemp*, de Schüpfheim.

Le gouvernement provisoire fut ensuite chargé de prendre des mesures pour que les jésuites et leurs affiliés fussent expulsés du canton de Lucerne dans trois fois 24 heures. Il fut arrêté que dans aucun temps ils ne seraient plus appelés dans le canton de Lucerne; que les auteurs de l'appel des jésuites et les fondateurs du Sonderbund seraient mis en état d'accusation pour avoir violé la constitution cantonale et excité à la révolte contre les décrets de la diète, et rendus responsables de toutes les conséquences qui en sont résultées. Enfin, il fut résolu que toutes les personnes condamnées depuis le 8 janvier 1848 ou encore à condamner pour délits politiques seraient immédiatement réintégrées dans la jouissance de leurs droits civils et politiques et que les procédures dirigées contre elles seraient déclarées nulles et non avenues. Le gouvernement provisoire fut encore chargé de faire procéder sans délai à la nomination d'un grand conseil à l'effet de reconstituer toutes les autorités cantonales. M. le colonel Schumacher-Uttenberg fut nommé président du gouvernement provisoire. Une sérénade splendide aux flambeaux fut donnée au général Défour en signe de cordiale amitié. Dans une proclamation, le gouvernement provisoire annonça à ses concitoyens qu'il manquait 221,773 fr. 70 rappes dans la caisse fédérale de la guerre confiée au directoire de Lucerne, caisse que les membres du gouvernement dissous avaient enlevée dans leur fuite à Uri, et que cette somme devait être restituée sans délai en vertu d'une sommation faite par les représentants fédéraux. Il fit connaître en même temps la somme énorme des frais de guerre qui frappaient le canton et décréta un emprunt à 5 p. % d'intérêts en mettant à cet effet tout le canton d'hypothèques. La fortune des anciens membres du gouvernement fut mise sous séquestre; mais ils déclarèrent tous qu'ils ne possédaient pas de fortune: on arrêta donc ceux qui se trouvaient à Lucerne. Le grand conseil prononça la dissolution de l'association de Russwyl.

Le 10 décembre, un gouvernement provisoire fut également nommé à Schwyz, dans lequel entra *Nazar Reding,* l'ami du Sonderbund, et avec lui les libéraux *Bänzinger,* d'Einsiedlen, Dr. *Diethelm,* de Lachen, et *Stäheli,* conseiller. En ce qui concerne les jésuites, le grand conseil proposa à l'assemblée can-

tonale qu'elle se soumît à l'arrêté de la diète en date du 3 septembre 1847 relativement à l'expulsion de cet ordre, sous la réserve que les droits de souveraineté du canton seront garantis. Le Dr. Diethelm fut nommé président du grand conseil.

Le 12 décembre, des landsgemeinden eurent également lieu dans les cantons d'Unterwalden et d'Uri, et on y procéda à la nomination de nouveaux gouvernements. Dans le canton d'Uri, on abolit l'inamovibilité des fonctionnaires publics et on nomma un gouvernement provisoire de quinze membres pour élaborer une nouvelle constitution.

Zug, qui avait été occupé le premier par les troupes fédérales, différa longtemps de nommer un gouvernement provisoire. Le gouvernement sonderbundien, à la tête duquel se trouvait le landammann Bosshard, eut même l'audace de parler au peuple comme gouvernement légitime dans une proclamation qu'il lui adressait, mais qui fut immédiatement supprimée et confisquée par le brigadier Bernold et remise par son intermédiaire aux représentants fédéraux, qui de leur côté ne voulaient et ne pouvaient entrer en relations avec un gouvernement coupable du crime de haute trahison. Enfin 23 hommes bien pensans, à leur tête le brave juge cantonal Keiser, se réunirent en comité et adressèrent un appel au peuple zugois, dans lequel ils déclarèrent que les choses étaient allées si loin que la diète, dans sa proclamation à l'armée en date du 4 novembre, avait dû statuer ce qui suit : «Les gouvernements du Sonderbund ont violé d'une manière *parjure* leurs devoirs envers la Confédération en rompant avec elle et en prenant les armes.» En conséquence, on pouvait s'expliquer pourquoi les représentants fédéraux n'étaient entrés en aucune espèce de relations avec ce gouvernement et pour quel motif ils n'avaient aucun mandat à l'effet de le reconnaître; c'est pourquoi il fallait prendre des mesures dans le but de soigner les affaires tant fédérales que cantonales afin que les intérêts du peuple n'eussent pas à souffrir.

Ils convoquèrent donc une assemblée populaire à Zug pour le dimanche 5 décembre. Cette assemblée, qui fut très nombreuse, prit les résolutions suivantes : Le canton de Zug déclare qu'il se retire d'une manière absolue du Sonderbund et qu'il reconnaît la compétence de la diète dans la question des jésuites.

Elle prononça en outre la dissolution des autorités gouvernementales et nomma un gouvernement provisoire de 15 membres; elle maintint provisoirement les autorités cantonales et communales sous la surveillance de ce gouvernement. Enfin elle décréta que la constitution serait révisée et qu'à cet effet on nommerait une assemblée constituante composée de 65 membres. Cette constitution a été effectivement élaborée; un nouveau grand conseil fut élu et M. Keiser fut mis à la tête du gouvernement en qualité de landammann. Il eut pour collégues des hommes dont le patriotisme était à toute épreuve et qui retireront le canton de la position malheureuse dans laquelle l'a plongé la funeste ligue séparée.

Quoique le Valais ait capitulé plus tard que les autres États du Sonderbund, le peuple de ce canton a pris des mesures plus promptes et plus énergiques. Déjà le 2 décembre eut lieu à Sion une assemblée populaire, à laquelle assistèrent environ 4000 citoyens. Sur la proposition de M. Joris, cette assemblée décida :

1° La dissolution du grand conseil et du conseil d'État;

2° La suppression des immunités du clergé;

3° L'incompatibilité des fonctions civiles et ecclésiastiques;

4° Le retrait de la collature des bénéfices paroissiaux aux abbayes de St-Maurice et du St-Bernard ;

5° Que les biens du clergé et des corporations religieuses seront placés sous la haute surveillance de l'État et au besoin régis par lui ;

6° Que les dispositions législatives prises par le gouvernement provisoire seront sanctionnées par le grand conseil ;

7° Que le grand conseil sera nommé dans le courant du mois de décembre, sera revêtu de pouvoirs constituants, et que sa durée sera de cinq ans pour la première nomination ;

8° Que le gouvernement provisoire décidera la question de savoir si les élections auront lieu par dixain ou par cercle, seront directes et par main levée ;

9° Que le grand conseil procédera immédiatement à la nomination du conseil d'État ;

10° Qu'une enquête sera faite pour constater la conduite des couvents et que ceux dont l'existence est incompatible avec la tranquillité publique seront supprimés;

11° Que les lois, les décrets et les jugements ayant pour cause des délits politiques rendus depuis 1844 seront mis à néant ;

12° Que les frais de la guerre seront supportés par les corporations religieuses et par les personnes qui l'ont votée, conseillée ou prêchée ;

13° L'assemblée recommande au grand conseil qu'il accorde la naturalisation aux citoyens qui ont pris les armes pour la défense du pays, de la cause de la liberté et du progrès ;

14° L'instruction civile sera surveillée et dirigée par l'État ;

15° L'expulsion des jésuites du canton est ordonnée ;

16° La séparation du canton aura lieu, si la Confédération n'y met pas d'obstacles.

On nomma ensuite un gouvernement provisoire, qui fut composé de MM. 1° *Maurice Barman*, président; 2° *Antoine de Riedmatten;* 3° *Pignat*; 4° *Zen-Ruffinen;* 5° *Fillier;* 6° *Dufour,* et 7° *Alexandre de Torrenté.*

Le 29 novembre, le général Dufour leva le blocus qu'il avait ordonné contre les cantons du Sonderbund; les relations postales avec le canton de Zug avaient déjà été rétablies le 23 novembre, et quelques jours après elles furent aussi rétablies avec le canton de Lucerne. Les feuilles libérales de la Suisse eurent de nouveau accès dans les cantons du Sonderbund.

Le 6 décembre, le général Dufour était de retour à Berne, où une réception solennelle lui fut faite. Au pont de la Nydeck et à la rue Croisée on avait élevé des arcs de triomphe pavoisés de drapeaux rouges et blancs.

Le 11 décembre, la diète autorisa le directoire, suivant les rapports qui lui seraient faits par les représentants fédéraux, à procéder à la réduction des troupes fédérales. Ensuite de cette autorisation, les divisions Burkhardt et Donatz furent licenciées le 24 décembre, de sorte qu'il ne resta plus que trois divisions sur pied, savoir : Première division, Rilliet : brigades à Bundi, Kurz et Veillon. Deuxième division, Ziegler : brigades Bourgeois, Gerwer, Kœnig et Hauser. Troisième division, Gmür :

brigades Blumer, Isler et Ritter; outre les brigades détachées Frey et Müller et les armes spéciales nécessaires. L'armée était encore composée de 40 bataillons d'infanterie, 19 compagnies de carabiniers, 11 batteries d'artillerie, 6 compagnies de cavalerie. La brigade à Bundi occupa le canton de Fribourg, la brigade Kurz le canton du Valais; les divisions Ziegler et Gmür occupèrent les cantons de Lucerne, Schwyz et Zug, la brigade Frey occupa le canton d'Uri et la brigade Müller le canton d'Unterwalden.

La diète dut ensuite songer à prélever, du moins en partie, les frais de la guerre sur les cantons du Sonderbund. D'après un budjet élaboré par le trésorier de la Confédération, M. le conseiller d'État Stämpfli, de Berne, voici quelle est l'évaluation de ces frais :

56,000 hommes jusqu'au 10 novembre à 11 batz par jour	985,000 francs.
90,000 hommes jusqu'au 3 décembre à 11 batz par jour	2,178,000 »
L'occupation ultérieure des cantons du Sonderbund par 50,000 hommes pendant un mois coûtera	1,848,000 »
Total :	5,011,000 francs.

On était quelque peu inquiet sur la mise à exécution des arrêtés que prenait la diète quant au paiement des frais de guerre, d'autant plus qu'on savait que l'état financier des cantons du Sonderbund, et notamment du canton de Lucerne, était dans un délabrement complet. Les caisses étaient vides; dans la caisse fédérale de la guerre il manquait 221,773 francs; il y avait dans la caisse de l'État un déficit de 250,000 francs; les emprunts faits à l'étranger (en Autriche, par exemple,) s'élevaient à 300,000 francs. Cette dette aurait ruiné le canton si l'on n'avait eu la perspective de pouvoir faire contribuer les couvents au paiement d'une part considérable des frais de guerre (*).

(*) Dans la caisse de la guerre du Sonderbund, que l'on put également saisir, on trouva encore 10,000 francs environ. De cette caisse on avait fait à Fribourg et à Valais, contre hypothèques,

Dans des conjonctures pareilles, la diète procéda avec beaucoup de modération. Voici la substance de ses arrêtés en ce qui concerne les frais de guerre : 1° Ils seront supportés par les cantons du Sonderbund, sous réserve de leur recours contre les coupables; 2° ils sont solidaires pour l'acquittement de ces frais et ils paieront d'après l'échelle fédérale des contingents d'argent; 3° ils paieront un million jusqu'au 20 décembre; 4° le reste (plus de quatre millions) sera également payé comptant ou couvert par des titres hypothécaires; 5° l'occupation militaire durera jusqu'à l'acquittement de ces frais; 6° ils répareront les dommages causés par leurs troupes; 7° le tout sans préjudice des arrêtés qui seront pris ultérieurement contre les États renitents de Neuchâtel et d'Appenzell (R.-I.)

Les frais de guerre ont été répartis de la manière suivante entre les cantons du Sonderbund :

Lucerne	2,132,000	francs.
Uri	96,760	»
Schwyz	246,820	»
Unterwalden-le-Haut . . .	90,610	»
Unterwald-le-Bas	66,010	»
Zug	102,500	»
Fribourg	1,525,200	»
Valais	787,200	»
Total :	5,047,100	francs.

Or, si nous faisons la somme des deux déficits qui se sont trouvés dans la caisse fédérale de la guerre et dans celle de l'État de Lucerne, dont le montant est de . . 471,733 fr.
et des frais de guerre imposés à Lucerne, dont le montant est de . . . . 2,132,000 »

ce canton a à payer . . . . 2,603,733 fr.

---

des prêts dont le montant s'élevait à 90,000 fr. Parmi les biens-fonds mis d'hypothèque se trouve le gymnase des jésuites à Brigue. D'après les papiers qui ont été trouvés, le montant total de la caisse s'élevait à 175,400 fr. Jusqu'ici on n'a pu découvrir d'où est venu tout cet argent. Il est indubitable que l'emprunt autrichien figurait dans cette somme.

Quelque considérables que soient les frais de guerre imposés aux cantons du Sonderbund, ils sont loin d'égaler tous les frais qu'a causés l'expédition dirigée contre eux ; notamment on n'a pas porté en ligne de compte les dépenses faites par les cantons restés fidèles au pacte et par les soldats en particulier pour leur équipement, leurs achats, leur perte de temps, etc. Dans tous les cas on voit qu'on a procédé avec beaucoup de ménagement envers les cantons primitifs et qu'on a eu égard à leur situation financière ; car, d'après l'échelle fédérale des contingents d'argent, Lucerne doit payer 28 fois autant qu'Uri. En comptant par tête, un Uranien paiera donc environ 5 4/5 fr., un Lucernois 17 2/5, un Unterwaldois 5 4/5, un Schwyzois 5 4/5, un Zugois 8 2/5, un Fribourgeois 17 2/5, un Valaisan 8 4/5 pour couvrir les frais de guerre.

On fit l'inventaire des biens des membres de l'ancien gouvernement de Lucerne. Cette mesure provoqua des déclarations intéressantes, et il est difficile d'admettre que le peuple lucernois ait cru qu'il était administré par des hommes n'ayant aucune fortune. Quoique la loi exige qu'un citoyen possède 4000 fr. au moins pour être éligible au conseil exécutif, les membres de l'ancien gouvernement persistèrent à dire qu'ils ne possédaient rien. Le général de Sonnenberg déclara que sa pension annuelle de 10,000 fr. était une rente viagère qu'on ne pouvait lui enlever, que son beau château du Steinhof près de Lucerne appartenait à sa femme, que sa maison en ville appartenait à son fils. Tout ce qui était à lui, disait-il, c'était la plus grande partie du mobilier, outre une somme de 300 fr. en argent comptant qu'il fallait lui laisser pour sa subsistance. Il ajouta qu'il n'avait jamais possédé de bijouterie. Cependant le général de Sonnenberg passait à Lucerne pour l'un des propriétaires et des capitalistes les plus riches du canton. L'avoyer Rüttimann dit également qu'il était très-pauvre et qu'il avait vendu sa maison à ses sœurs. Hautt, d'après la déclaration de son père, n'avait pas même un lit qui lui appartînt et il était encore sous la surveillance de son père. Il avait distribué en aumônes tout ce que son traitement lui avait rapporté, etc.

En général, les cantons du Sonderbund eurent beaucoup de peine à effectuer leurs paiements en argent comptant; quel-

ques-uns voulurent payer en présentant des titres insuffisants. Ces titres ne furent pas acceptés et il fallut les menacer de convertir en voie d'exécution l'occupation militaire. Le nouveau gouvernement de Lucerne chercha de l'argent partout, mais il n'en trouva nulle part. Il fallut donc que le couvent de St-Urbain contribuât. Jusqu'au 28 décembre les cantons d'Uri, de Zug et d'Unterwalden payèrent leur part contributive au million dont l'échéance était fixée au 20 janvier; Valais paya également une partie de ce qu'il devait. Enfin, le 21 février 1848 Fribourg fit parvenir à Berne la somme de 300,000 fr. comptant. Le couvent d'Einsideln donna au gouvernement de Schwyz les titres nécessaires sur des biens-fonds situés en-dehors du canton, et les autorités schwyzoises se lièrent tellement les mains envers ce riche couvent qu'elles en seront désormais les esclaves.

Lucerne couvrit le déficit de plus de 221,000 fr. qui existait dans la caisse fédérale de la guerre; il paya sa part contributive de 433,000 fr. (nous prenons des sommes rondes) au premier million. Jusqu'au 20 février il paya de nouveau 500,000 fr., soit en argent comptant soit en titres; il déposa des titres pour la valeur de 875,000 fr.; il hypothéqua des biens du couvent de St-Urbain pour la somme de 373,750 fr., et pour les 202,000 fr. qui restaient encore il mit en garantie les domaines de l'État, qui sont évalués à 600,000 fr. Les représentants fédéraux reçurent l'ordre de prendre des mesures pour la rentrée de tous ces titres et de licencier ensuite les troupes, puis leur mission fut déclarée terminée. Les représentants fédéraux dans les autres cantons du Sonderbund avaient déjà licencié une partie des troupes d'occupation par suite des paiements effectués, et jusqu'au 31 décembre l'armée fédérale fut de nouveau considérablement réduite. Il ne resta plus en Valais que la brigade Kurz avec quatre bataillons et les armes spéciales, et dans le canton de Fribourg le colonel à Bundi avec deux bataillons et les armes spéciales (comme corps détachés). La division Ziegler (brigades Bourgeois, Gerwer et Kœnig) occupa encore le canton de Lucerne avec douze bataillons et les armes spéciales. La division Gmür (brigades Isler et Ritter) occupa les cantons de Schwyz et de Zug avec huit bataillons et les armes spéciales, et une brigade détachée de deux bataillons,

sous le commandement du colonel Frey, occupa le canton d'Uri. Toute l'armée d'occupation était encore composée de 28 bataillons d'infanterie, 11 compagnies de carabiniers, 8 compagnies de cavalerie et 8 batteries d'artillerie.

Jusqu'au 4 janvier, l'armée fut de nouveau réduite à une division et deux brigades détachées. Il y avait encore dans le canton de Lucerne, sous le commandement du colonel Kœnig, une brigade composée de trois bataillons avec les armes spéciales; dans le même canton se trouvait aussi, sous le commandement du colonel Gerwer, une brigade forte également de trois bataillons, avec une compagnie de carabiniers. Une troisième brigade, sous le commandement du colonel Ritter, composée de quatre bataillons d'infanterie, avec trois compagnies de carabiniers, occupa ultérieurement les cantons d'Uri, de Schwyz et de Zug, et le canton de Fribourg demeura encore occupé par deux bataillons sous le commandement du colonel à Bundi. Une brigade détachée composée de deux bataillons stationnait en Valais sous le commandement du colonel Kurz. Ainsi, tout le corps d'occupation consistait en 14 bataillons d'infanterie et 7 compagnies de carabiniers. Enfin, toutes les troupes fédérales purent être licenciées jusqu'au 24 février. Le 25 du même mois, l'état-major de la division Gmür fut également licencié.

Dans tous les cantons les troupes fédérales furent reçues avec beaucoup de solennité à leur retour dans leurs foyers. Il faudrait écrire un livre pour relater toutes les fêtes qui furent célébrées en leur honneur. Les salves d'artillerie se répétaient d'écho en écho, le son des cloches invitait toutes les populations à prendre part à ces joies patriotiques. Des banquets eurent lieu partout, et les toasts chaleureux qui y furent portés resteront profondément gravés dans la mémoire de tous les bons citoyens.

La diète, de son côté, ne resta pas en arrière, et elle exprima sa reconnaissance à l'armée fédérale en lui adressant la proclamation suivante :

Soldats-citoyens!

Vous avez, la plupart, regagné vos foyers.

La Diète ne veut pas tarder davantage à vous exprimer la reconnaissance nationale pour votre conduite et pour les services que vous avez rendus à la patrie.

Répondant à notre appel, vous êtes accourus sous les drapeaux de la Confédération avec le plus noble empressement.

Quelle que fût votre ardeur à en venir aux mains, vous avez attendu l'ordre du combat avec ce calme qui caractérise le vrai courage.

Vos marches longues et pénibles, vos veilles, vos bivouacs par des nuits froides dans une saison avancée, ont été dignes d'admiration. Votre patience, votre sérénité et votre animation au milieu des fatigues et des privations de tout genre, nous ont profondément émus et vous ont acquis l'estime des hommes expérimentés dans l'art de la guerre.

Ces vertus vous les avez couronnées par votre intrépidité à l'heure du combat. Vous vous êtes illustrés dans maintes rencontres: *Lunnern, Geltwyl, Muri,* le bois des *Dailletes et le fort St-Jacques* près de Bertigny, *Escholzmatt, Schüpfheim, Gislikon et Meyers-Kappel* ont été les principaux témoins de votre enthousiasme et de votre courage. En face d'adversaires suisses et braves comme vous, mais égarés, vous avez remporté une victoire qui a d'autant plus de prix que souvent vous avez rencontré une forte résistance.

Par la vigueur et la rapidité avec lesquelles vous avez exécuté les résolutions des conseils de la Nation, par votre dévouement, votre persévérance, votre instruction militaire, votre discipline et l'habileté de vos chefs, la Suisse a vu sa gloire rajeunie, son nom respecté; elle a repris un rang honorable parmi les nations. Son indépendance a été entourée d'un nouveau rempart.

Ce qui est tout aussi glorieux, c'est votre magnanimité envers les Suisses que vous aviez à combattre. Vous vous êtes souvenus que ce sont des frères et que les véritables coupables sont les hommes qui les ont fanatisés et entraînés dans une voie funeste. En épargnant le sang, en respectant les personnes et les propriétés, les temples, les autels, le culte et ses ministres, en les protégeant au besoin, en traitant avec bienveillance les habitans des cantons occupés, vous les avez convaincus de l'humanité et de la justice des confédérés, vous leur avez prouvé par le fait que la majorité n'en veut ni à leur souveraineté cantonale, ni à leurs droits, ni à leur liberté, ni à leur religion. En dissipant ainsi les erreurs et les préventions, vous avez contribué à les ramener à la Confédération et à rétablir l'harmonie entre ses membres.

La bonne renommée que vous vous êtes acquise ne saurait être affaiblie par les désordres imputés à divers militaires traduits aux tribunaux, puisque l'armée fédérale n'est point solidaire d'actes isolés dont le nombre et la gravité, du reste, ont heureusement été fort exagérés.

C'est pourquoi nous nous faisons un devoir aussi bien qu'un plaisir de rendre justice à la discipline exemplaire de l'armée fédérale et à l'excellent esprit dont elle est animée. Elle a montré ce que peuvent des milices républicaines mues par le sentiment du devoir; elle a fait ressortir ce que sont des soldats-citoyens qui ont la conscience éclairée de leur œuvre.

On a pu se convaincre aussi combien une organisation militaire embrassant tous les hommes valides du pays est indispensable à la Confédération et que les exercices, les revues, les écoles, les camps ne sont point une vaine parade, ni une dépense de luxe.

Officiers et soldats! L'expédition militaire confiée à votre patriotisme a eu les plus heureux résultats. L'alliance séparée, ce germe destructeur qui menaçait l'existence de la Suisse, a été anéantie. Partout la bannière fédérale, arborée dans les sept cantons, a flotté victorieuse sur l'étendard de la séparation; partout elle a réuni les drapeaux des États confédérés en un seul faisceau surmonté des couleurs nationales. Délivrés du joug qui pesait sur eux, les cantons de Lucerne, de Schwyz, de Fribourg et du Valais ont expulsé les jésuites et les ordres qui leur sont affiliés, compagnie dangereuse qui, poursuivant un but politique bien plus que les intérêts sacrés de la religion, a précipité ces États dans le malheur, troublé la Suisse entière, et compromis sa sûreté au-dedans et au-dehors. A l'aide de l'armée, la diète a fait respecter le pacte fédéral, rétabli l'ordre, la tranquillité et la sûreté du pays, comprimé la révolte, ramené la minorité à l'obéissance aux lois et aux autorités fédérales, préservé la Suisse de l'anarchie et sauvé ainsi son indépendance avec sa liberté. En traversant heureusement une crise qui ne pouvait plus se résoudre que par les armes, la Confédération est sortie plus unie et plus forte de l'épreuve à laquelle elle a résisté. Le sentiment que la Suisse est une nation et que, après Dieu, elle ne doit son indépendance qu'à elle-même, est devenu plus profond et plus vif que jamais par la conscience acquise qu'elle possède les moyens de défendre ces biens précieux, conditions de son existence. A l'abri de la paix qui vient d'être cimentée, la Suisse pourra travailler à sa prospérité matérielle et au perfectionnement de ses institutions.

Vous êtes fiers d'avoir si puissamment contribué à ces grands résultats. Et si, contre attente, quelque ennemi intérieur ou extérieur tentait de troubler cette paix, vous sauriez vous lever de nouveau, soldats-citoyens, et réduire au néant ses entreprises.

Ces résultats, il est vrai, n'ont pas été obtenus sans d'énormes sacrifices de la part de la Confédération, des cantons, des communes, des militaires et des autres citoyens. Mais heureusement ils ne sont pas au-dessus de nos forces, et ces dépenses, qui seront bientôt réparées, sont amplement compensées par l'élan qu'ont pris toutes les forces nationales et la considération dont la Suisse est entourée.

Un sacrifice plus douloureux, c'est celui de la vie d'un certain nombre de militaires suisses et les blessures graves reçues par beaucoup d'entr'eux. Il est vrai que la quantité des morts et des blessés est faible en comparaison de ce qui aurait pu arriver et des forces mises en avant. Mais la patrie ne porte pas moins le deuil de ses fils; elle ne ressent pas moins l'affliction des veuves et des orphelins, les souffranecs des

blessés. Elle ne se console qu'en contemplant les lauriers qui ceignent le front de ces guerriers et le lustre qu'ils ont jeté sur le nom suisse.

Honneur donc aux braves qui ont péri ou qui ont été blessés sur le champ de bataille. Ils ont scellé de leur sang précieux la cause de la commune patrie. Leurs noms gravés en traits ineffaçables dans le cœur des contemporains seront transmis à la postérité.

Les dons qui abondent de la Suisse et même de l'étranger en faveur des victimes, les sommes que la Confédération a consacrées à cette œuvre de justice et de piété témoignent assez que les républiques ne sont pas ingrates et que, lorsqu'il s'agit de la bienfaisance, les peuples savent se tendre une main fraternelle.

La mention particulière qui vient d'être faite des morts et des blessés ne diminue en rien la gratitude du pays envers tous les citoyens qui ont pris les armes pour la Confédération, tant miliciens que volontaires.

Officiers, sous-officiers et soldats, militaires de toutes armes et de tous grades ! Vous vous êtes montrés dignes de la confiance illimitée que la nation a placée en votre courage et votre dévouement. Vous avez rempli l'attente que la diète vous a exprimée dans sa proclamation du 4 novembre dernier. Ainsi nous le déclarons au nom de la Suisse :

L'ARMÉE FÉDÉRALE A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE.

Vous recevrez chacun un exemplaire de la présente proclamation comme témoignage de la pleine et entière satisfaction de l'assemblée fédérale. Et afin d'exprimer à l'armée ce contentement d'une manière plus éclatante encore dans la personne de son chef, nous avons décerné une marque particulière d'honneur au général Dufour.

La diète ne se séparera pas de vous, soldats-citoyens, sans vous exprimer aussi sa vive reconnaissance de ce que votre courage a prêté main forte à l'énergie qu'elle a dû déployer dans des circonstances difficiles. Les représentants de la Suisse se félicitent d'avoir été à l'unisson avec l'armée, si bien compris et secondés par elle.

Au moment de terminer, nous nous sentons pressés d'adresser les plus vives actions de grâces à *Celui* sans le secours duquel les efforts de l'homme sont impuissans et ses tentatives vaines. Dieu a visiblement protégé la Suisse et béni notre cause. Il vous a couverts de son invincible bouclier et c'est par la force de son bras que vous avez vaincu.

Honneur et gloire soient donc à jamais rendus à Dieu Tout-Puissant!

Ainsi arrêté dans notre séance à Berne, le 22 janvier 1848.

La diète fédérale ordinaire:

En son nom,

Le Président du Conseil-Exécutif du Canton de Berne,

Directoire fédéral,

Président de la Diète :

(L. S.) OCHSENBEIN.

Le Secrétaire d'État de la Confédération:

SCHIESS.

La diète se réunit de nouveau le 10 janvier; pour la première fois depuis la retraite des députés du Sonderbund elle se trouva au complet, à l'exception de Zug, dont le siége resta encore vacant. Les nouveaux députés des cantons de l'ex-Sonderbund exprimèrent, au nom de leurs États respectifs, la joie qu'ils éprouvaient de ce que la ligue rebelle avait été réduite en fumée. Le président fit alors observer que le temps était venu d'exprimer au général Dufour la reconaissance de la patrie. Les députations furent unanimes à rendre justice aux services signalés rendus par ce brave officier; les députations de l'ancien Sonderbund lui exprimèrent en particulier leur reconnaissance pour l'humanité dont il avait fait preuve, et l'assemblée lui vota un sabre d'honneur ainsi qu'une gratification de 40,000 francs de Suisse. La ville de Genève lui fit don d'une pièce de terre, Berne et Tessin lui accordèrent gratuitement le droit de cité.

La victoire de la Suisse libérale fit une profonde sensation dans toute l'Europe, car à l'étranger on n'était pas accoutumé à voir la Suisse déployer une force militaire si imposante. Aussi l'admiration se traduisit-elle par des dons nombreux faits en faveur de l'armée. Voici ceux qui ont été versés jusqu'au 13 février :

A. DONS RECUEILLIS ET ENVOYÉS PAR DES SUISSES.

I. *A l'intérieur de la Suisse.*

	L.S.	Rp.	L.S.	Rp.
1. Du canton de Neuchâtel . .	21,126.	80		
2. » » » Berne . . .	6,632.	75		
3. » » » Genève (y compris 4000 fr. du général Dufour)	4,071.	22½		
4. Du canton des Grisons . .	3,000.	—		
5. » » de Fribourg . .	2,302.	40		
6. » » » Zurich . . .	1,163.	80		
7. » » » St-Gall . . .	352.	50		
8. » » » Vaud . . .	330.	71		
9. » » » Schaffhouse .	147.	—		
10. » » d'Appenzell (R.-E.)	100.	—		
A reporter			39,227.	18½

	L.S.	Rp.	L.S.	Rp.
Report . . .	—	—	39,227.	18½
II. *De Suisses à l'étranger.*				
1. De Suisses à Lyon . . .	7,199.	15		
2. » Bergame . .	5,281.	20		
3. » Trieste . . .	5,088.	—		
4. » Marseille . .	3,658.	55		
5. » Londres . . .	3,367.	60		
6. » Turin . . .	925.	09		
7. » Hambourg . .	924.	—		
8. » Odessa . . .	676.	90		
9. » Besançon . .	570.	40		
10. » Rome . . .	515.	05		
11. » Inspruck . .	366.	—		
12. » Hâvre . . .	329.	70		
13. » Lüttich . . .	318.	15		
14. » Alger . . .	280.	—		
15. » Lemberg . .	279.	—		
16. » Florence . .	272.	—		
17. » Venise . . .	267.	—		
18. » Cologne . . .	240.	—		
19. » Pesth . . .	171.	—		
20. » Rochefort . .	167.	63		
21. De Suisses dans différents endroits	167.	63		
22. De Suisses à Heidelberg . .	95.	35		
23. » Kenelbach . .	35.	—		
			31,194.	40
B. REÇUS DE L'ÉTRANGER.				
1. Du grand-duché de Bade . .	3,056.	63		
2. Du royaume de Bavière . .	1,181.	—		
3. » Saxe . . .	871.	20		
4. De différentes contrées . .	596.	49		
5. De la Hesse électorale . . .	367.	50		
6. Du royaume de Wurtemberg .	200.	—		
7. De l'Angleterre	140.	—		
			6,412.	73
Total :			76,834.	31½

Tous les dons versés ont été placés à la banque cantonale de Berne et rapportent 3 p. % d'intérêts. Le dernier jour de l'année 1847, la commission de secours nommée par la diète a fait distribuer, par l'intermédiaire de M. Flügel, chirurgien en chef de l'armée, la somme de 2500 fr. aux malades qui se trouvaient dans tous les hôpitaux militaires, afin de satisfaire aux besoins les plus pressants. Pour être à même de mieux remplir sa tâche, la commission a ensuite invité tous les gouvernements cantonaux, d'abord le 13 décembre 1847, et plus tard le 7 janvier 1848, à lui faire rapport sur les points suivants : 1° Indiquer le nom et le lieu d'origine des militaires qui ont été blessés ou qui sont malades par suite des fatigues et des étapes qu'ils ont eu à supporter pendant le service militaire; 2° désigner la nature et l'importance des blessures ou de la maladie: 3° spécifier les rapports de famille, la profession et l'état financier des personnes que cela concerne.

En reconnaissance des services rendus avec tant de fidélité à la patrie, un grand nombre de communes dans plusieurs cantons ont fait distribuer aux militaires qui sont leurs ressortissants des subsides en argent et en habillements.

CHAPITRE XII.

Applaudissements des peuples étrangers à l'heureux succès des armes fédérales, et tentatives des puissances étrangères de s'immiscer dans les affaires de la Suisse.

La victoire remportée par les armes suisses a produit une impression profonde sur les peuples et les potentats étrangers. Partout les peuples se réjouirent sincèrement des succès que venait d'obtenir la bonne cause et ils exprimèrent leur joie par de vives acclamations. Déjà le 8 novembre, immédiatement après

que la diète eut rendu l'arrêté d'exécution contre le Sonderbund, on publia à Mannheim une invitation à l'effet de signer une adresse à la diète et de lui faire connaître les sentiments de la population de cette ville ainsi que la part active qu'elle prenait aux évènements de la Suisse. La police prohiba cette assemblée par le motif qu'elle mettrait en péril la tranquillité publique. Un commissaire étant allé jusqu'à faire la menace de recourir à des voies d'exécution, la population réserva ses droits en protestant contre cette mesure arbitraire. L'adresse fut rédigée et dans une demi-heure couverte de 348 signatures.

Pendant que toutes les contrées de l'Allemagne applaudissaient aux heureux succès des armes suisses et envoyaient de toutes parts des adresses de félicitation à la diète, la *Gazette générale de Prusse* publiait la honteuse missive suivante que le président et les députés des quatre bourgeoisies de Landeron, Valangin, Neuchâtel et Boudry avaient fait parvenir au roi de Prusse :

Très gracieux Seigneur!

Dans les pénibles conjonctures où se trouve notre patrie, incertain sur l'issue de la lutte sanglante qui a commencé en Suisse, menacé d'une occupation militaire de la part des cantons révolutionnaires, qui sont hostiles à nos institutions et se montrent disposés à appuyer dans notre patrie les intentions d'une minorité rebelle, le peuple fidèle de votre principauté de Neuchâtel et Valangin met son espoir en la protection du Très-Haut et en Votre Majesté, dont il a déjà éprouvé si souvent les effets salutaires.

Mais, comme les président et députés des quatre bourgeoisies supposent le cas où la force et la violence pourraient remporter instantanément la victoire, ils ont voulu profiter du moment où ils peuvent encore se réunir librement et faire connaître leurs sentiments pour protester d'avance contre toute attaque qui serait dirigée contre les institutions de notre patrie et tout particulièrement contre les liens qui nous unissent à Votre Majesté, liens qui font notre bonheur et qu'aucune puissance ne peut arracher du cœur des vrais Neuchâtelois.

Nous prenons respectueusement la liberté de déposer entre vos mains, très gracieux Seigneur, l'original de notre protestation que nous avons adoptée à l'unanimité et signée suivant les formes légales, etc.

Cette missive porte la date du 10 novembre. Déjà le refus de Neuchâtel de remplir ses obligations fédérales était contraire à l'acte d'annexion de ce canton à la Confédération suisse, en

date du 19 mai 1815 (art. 2, 3 et 4), acte en vertu duquel il était tenu à fournir ses contingents en hommes et en argent et à observer toutes les dispositions du pacte fédéral. En soumettant cette affaire au prince, l'ancien gouvernement de Neuchâtel a violé l'art. 1er de cet acte d'annexion, dans lequel il est dit en termes clairs et précis que l'admission de Neuchâtel dans la Confédération a lieu sous la condition expresse que la ratification et l'exécution des arrêtés de la diète concernent exclusivement le gouvernement résidant à Neuchâtel, sans qu'une sanction ou une approbation ultérieure soit nécessaire à cet effet.

Quel était le but de l'intervention sollicitée auprès du roi de Prusse? Le 26 novembre, ce monarque adressa effectivement au directoire et à tous les gouvernements cantonaux une note dans laquelle il déclarait donner la plus haute sanction à la résolution de neutralité prise par le gouvernement de Neuchâtel; il s'offre comme médiateur entre la Confédération et le Sonderbund, et il déclare enfin qu'il considérerait une violation de cette neutralité «comme une rupture de la paix et un acte d'hostilité envers Sa Majesté.» Les cantons repoussèrent cette note comme ne rentrant pas dans leur compétence. D'un autre côté, la diète démontra dans sa réponse que le roi de Prusse n'avait pas le droit de s'immiscer dans les rapports de droit fédéral existant entre Neuchâtel et la Suisse; elle réserva ses droits contre une intervention de cette nature; elle repoussa la présomption d'une offense faite au roi de Prusse et déclina la proposition de médiation en alléguant que le Sonderbund se trouvait déjà dissous par les voies légales; en même temps elle persista dans ses droits de régler elle-même les affaires de la Suisse.

Quant à la conduite de Neuchâtel, qui a mendié une lettre de franchise et cherché à amener l'intervention étrangère dans le sein de la patrie, les mots manquent pour la flétrir. L'État de Neuchâtel envoie un député à la diète pour délibérer, avec les autres États, sur le bonheur et le malheur de la patrie; il réclame tous les droits et toute la protection de la Confédération; mais aussitôt qu'il est requis de remplir ses devoirs, il tourne le dos à la Confédération, se déclare *neutre,* se cache derrière son prétendu *prince souverain,* et sous cet abri il

prétend être inviolable. Neuchâtel s'était offert comme siége sur lequel devaient s'asseoir les puissances alliées pour prononcer l'arrêt de mort de la Suisse libre. Le sang bout dans les veines en songeant à ce crime de haute-trahison commis envers la Confédération! La meilleure réponse que la diète eût pu faire à la missive du roi de Prusse, eût été l'occupation immédiate de Neuchâtel.

L'ancien gouvernement de Neuchâtel, que l'histoire flétrira un jour, n'a pas été seul à invoquer l'intervention étrangère, mais il a été appuyé dans son œuvre liberticide et criminelle par tout le parti du Sonderbund. Et si la Suisse n'a pas été envahie par les hordes autrichiennes, ce n'est certes pas la faute des meneurs du parti, mais on le doit au génie de la patrie qui n'a cessé de veiller un instant sur les troupes fédérales. Dieu et le bras puissant des confédérés ont sauvé la Suisse de la trahison du Sonderbund. Les documents suivants, qui témoignent de la trahison commise envers la Suisse par le parti de l'étranger, sont d'une telle importance historique qu'ils méritent de recevoir la plus grande publicité pour la confusion des traîtres. Nous rapporterons d'abord une pièce officielle qui est une réponse de l'ambassadeur d'Autriche au conseil de la guerre du Sonderbund relativement à la communication qui lui avait été faite du manifeste des députés de la ligue au moment où ils quittèrent la diète.

1. La lettre de l'Autriche au conseil de la guerre du Sonderbund est ainsi conçue :

Bregenz, le 11 novembre 1847.

Très honorés Seigneurs!

J'ai présenté à la cour de mon souverain la missive que vous m'avez adressée, le 31 du mois dernier, au nom du conseil de la guerre des sept cantons, et j'ai reçu l'ordre d'y répondre ce qui suit :

La cour impériale et royale a appris avec un profond regret la nouvelle, contenue dans la missive indiquée ci-dessus, de la rupture effective qui a lieu en Suisse, et elle prend une part sincère au triste sort qui menace le territoire, si heureux jusqu'ici, de la Confédération. Le point de vue sous lequel Sa Majesté l'empereur considère cette rupture et les circonstances qui l'ont amenée, ne saurait être un secret pour quiconque sait dans quels termes se trouve l'Autriche, depuis maintes années, vis-à-vis de la Confédération. Sa Majesté l'empereur a toujours

déclaré et fait déclarer qu'elle considère la position privilégiée qu'a prise la Confédération suisse dans le système politique européen, par suite du congrès de 1815, comme dépendante du maintien des principes fondamentaux du pacte entre les 22 cantons souverains de la Suisse, tel que ce pacte existait lorsque la Confédération a accédé aux conventions faites entre les puissances européennes. Sa Majesté a toujours déclaré en outre que, parmi ces principes fondamentaux, elle donnait la première place au maintien de la souveraineté de chacun des cantons en particulier, souveraineté limitée seulement dans quelques cas déterminés et clairement exprimés.

Si donc, par suite des documents présentés à la cour de Sa Majesté l'empereur et roi, il ressort indubitablement que des décrets, destinés à détruire la souveraineté des sept cantons dans des points essentiels et nullement restreints par le pacte, seront exécutés à main armée contre ces sept État, Sa Majesté l'empereur croirait agir contre ses sentiments innés pour le droit et contre la sincérité qui forme la base de sa conduite, si elle tardait à faire déclarer ce qui suit : Les sept États de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais ne sont pas, selon la manière de voir de Sa Majesté, ceux qui ont cherché à détruire les fondements de l'édifice fédéral tel qu'il a été reconnu par l'Europe; ce ne sont pas eux qui assument la responsabilité des conséquences qu'entraînerait pour la Suisse un commencement d'action aussi funeste.

En suite des ordres exprès de Sa Majesté impériale et royale, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable conseil de la guerre des sept États l'exposé franc et sincère de ses vues, et je saisis en même temps l'occasion de vous donner, très honorés Seigneurs, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle je suis, etc.

(Signé) Baron de KAISERSFELD.

2. Voici la réponse à la communication qui précède :

Lucerne, le 15 novembre 1847.

Excellence !

Nous voyons avec plaisir par la note que vous nous avez transmise, sous la date du 11 novembre, que Sa Majesté l'empereur reconnaît la position prise par les sept cantons, et qu'elle ne les rend nullement responsables des conséquences que cette position entraînera pour la Suisse.

En vous exprimant notre vive gratitude à l'égard de cette bienveillante reconnaissance, nous ne saurions nous empêcher de faire encore une fois à Votre Excellence l'observation que nous avons déjà eu l'honneur de lui soumettre dans notre missive du 13 de ce mois, savoir : *que le puissant empire d'Autriche, par suite de la reconnaissance de nos droits, ne manquera pas de prendre les mesures propres à nous protéger*

contre une oppression qui nous menace et à nous affermir dans la position légale que nous avons prise.

Agréez, etc.

Au nom du conseil de la guerre des sept États :
Le président,
(Signé) SIEGWART-MÜLLER.
Le secrétaire,
(Signé) B. MEIER.

3. Dépêche de M. *Bovier,* président du grand conseil du Valais, excitant surabondamment le conseil de la guerre du Sonderbund à commettre un acte de haute trahison envers la Suisse. Nous la reproduisons textuellement :

Monsieur Ferdinand de Montheys, commissaire de guerre à Lucerne. Service militaire pressée. Confidentielle.

Sion, le 23 novembre 1847.

Monsieur,

Je m'empresse de vous faire part, Monsieur, que le Valais ne peut bientôt plus entretenir ses troupes faute de vivres. Je crains au reste que le Sonderbund ne soit trop faible pour résister. Je vous engage de parler aux membres du Conseil de la Guerre à Lucerne pour qu'il sollicite l'intervention de la France et de l'Autriche, pour empêcher un épouvantable massacre. Veuillez s'il vous plaît m'écrire aussi souvent que possible pour me tenir au courant de ce qui se passe à Lucerne.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé) Le Président BOVIER.

Les sollicitations faites auprès de l'étranger par les coryphées du Sonderbund eurent pour résultat de nouvelles tentatives d'intervention.

Bois-le-Comte, ambassadeur de la France, ou, si l'on veut, du ministre Guizot, avait depuis longtemps promis tous ses services au chef du Sonderbund, Siegwart-Müller. Son souverain très chrétien avait depuis longtemps fourni des armes et des munitions en abondance à la ligue rebelle; il lui avait donné huit beaux canons (Paixhans) portant l'empreinte de son nom (Louis-Philippe), lesquels se trouvèrent dans l'arsenal de Lucerne et qui doivent avoir été extraits des arsenaux de Strasbourg. Déjà depuis longtemps la France avait mis en mouvement toutes les puissances dans le but d'intervenir en Suisse, mais elle n'avait pu amener l'Angleterre à y donner son adhésion. Néan-

moins on obtint cette adhésion par des concessions mentuelles, toutefois d'une manière qui entraîna des retards tels que les tentatives d'intervention échouèrent. Des notes furent adressées au directoire par la France et l'Autriche en date du 30 novembre. Ces notes contenaient en substance l'offre de tenir une conférence entre cinq délégués des puissances, un représentant du directoire et un représentant du Sonderbund, dans le but de vider les points en litige, qui étaient d'un côté les jésuites et le Sonderbund, de l'autre les corps francs et la souveraineté cantonale menacée.

Mais ces notes arrivèrent trop tard pour opérer une médiation et empêcher l'explosion de la guerre civile. La guerre était terminée, les chefs du Sonderbund avaient pris la fuite, les sonderbundiens avaient formellement rompu avec les rebelles et s'étaient soumis à la Confédération. C'était désormais un fait accompli. Le rôle joué par la diplomatie pendant toute la crise a été le comble du ridicule. D'abord elle a offert ses services au Sonderbund et l'a excité au point qu'il osa tenter les chances de la guerre; mais dans le moment décisif elle le laissa dans l'embarras; l'affaire terminée, elle voulut jouer le rôle plaisant de médiatrice; or, personne ne voulant plus l'écouter, elle plia bagage en se bornant à faire des menaces.

Les délibérations de la diète font voir qu'il y eut unanimité pour repousser l'intervention étrangère sous quelque forme qu'elle se présente. Dans la réponse que fit la diète le 7 décembre à la note du ministre français, elle démontra d'abord que le fait admis par la note était erroné et que la médiation proposée manquait d'objet; elle fit ressortir la position illégale du Sonderbund qui venait d'être dissous, la légalité des mesures d'exécution, les rapports relatifs de la souveraineté cantonale, et repoussa énergiquement la proposition de traiter de puissance à puissance avec le Sonderbund, qui d'ailleurs n'existait plus. Elle exprima en même temps sa douloureuse surprise de ce que le ministre avait assimilé le président du Sonderbund à celui de la diète, fait un gouvernement rebelle l'égal d'un gouvernement légitime. La note ajoutait : «Il ne se trouverait dans le plus grand nombre des États confédérés pas un seul magistrat qui consentît à siéger dans une conférence avec un individu qui a

dû fuir devant la juste colère des citoyens des cantons qu'il avait entraînés dans la ligue de funeste mémoire. Le sentiment national se trouverait profondément blessé de la supposition qu'il pût en être différemment.» En terminant, la diète déclare qu'une intervention est d'autant moins fondée que les événements survenus en Suisse n'ont compromis en aucune manière la sûreté des États voisins. Le sentiment national manifesté avec tant de force et de vigueur prouve que c'est non seulement la diète mais encore la nation entière qui a parlé dans cette réponse. L'issue de toutes ces machinations de la France confirme la supposition que l'attaché à l'ambassade française qui a été arrêté par les troupes fédérales, avait l'ordre de conseiller au Sonderbund de traîner la guerre en longueur jusqu'à ce que les cinq puissances pussent intervenir.

La note de l'Autriche, qui était identique à celle de la France, reçut aussi une réponse identique. L'Angleterre, qui avait délégué un chargé d'affaires spécial dans la personne de Sir Stratford Canning pour faire des offres de médiation, eut assez de tact pour ne pas remettre sa dépêche, qui d'ailleurs était conçue en termes plus bienveillants. La Prusse vint aussi avec une note, qui concordait avec celles de la France et de l'Autriche; elle était toutefois adressée *au président du conseil de la guerre du Sonderbund*. Il serait curieux de savoir où l'on aurait pu trouver ce Monsieur-là. La Russie était indécise, tandis que toutes les puissances continentales faisaient mine d'ouvrir une conférence à Neuchâtel, lors même que des représentants aussi bien du côté de la Confédération que du côté du Sonderbund n'y prendraient pas part.

Les tentatives d'intervention ayant échoué, puisqu'il n'y avait plus sujet à intervenir, on voulut alors donner de bons conseils à la Suisse. Elle aurait pu les admettre si les puissances avaient reconnu l'état réel des affaires en Suisse et si ces conseils eussent respecté le sentiment national; mais il n'en a pas été ainsi, comme on le verra par ce qui va suivre.

Après ce déluge de notes, les affaires de Neuchâtel étaient incontestablement une tâche difficile pour la diète. Le roi de Prusse avait sanctionné la résolution prise par cet État relativement à la neutralité, et le gouvernement neuchâtelois défendit

cette résolution dans les colonnes de la *Gazette générale de Prusse* du 13 décembre, en alléguant que, conformément au pacte fédéral, il fallait en diète les deux tiers des voix pour déclarer la guerre ; or, comme les mesures d'exécution n'avaient été votées que par 12 $^2/_2$ voix, l'État de Neuchâtel ne considérait pas cette décision comme revêtue d'un caractère obligatoire et avait le droit de maintenir sa neutralité justifiée par sa souveraineté cantonale, par sa conviction morale et politique. S'il s'était agi d'une guerre à l'étranger, Neuchâtel aurait été en droit de tenir un pareil langage; mais ce qu'il plaît à la Prusse de qualifier de guerre n'était qu'une expédition armée ayant pour but de rétablir l'ordre public dans la Confédération. Il n'y avait pas en présence deux parties belligérantes, mais la lutte existait entre une minorité rebelle et l'autorité légitime de la Suisse. Toute l'argumentation prussienne frappait donc à faux.

Neuchâtel n'a pas été plus heureux dans sa défense de la sanction royale; aussi la diète l'a-t-elle repoussée, attendu que l'acte d'annexion de cet État à la Suisse dit positivement que la ratification des arrêtés de la diète concerne exclusivement le gouvernement siégeant à Neuchâtel, sans qu'il soit besoin d'avoir à ce sujet une sanction ou une approbation ultérieure.

Le 11 décembre, l'affaire de Neuchâtel fut soumise aux délibérations de la diète. La discussion, on le comprendra sans peine, fut animée, et des expressions un peu vives furent adressées à cet État prévaricateur. On blâma en termes sévères ses menées souterraines, l'appui qu'il avait donné au Sonderbund, son opposition opiniâtre à tous les arrêtés de la diète et surtout l'intervention qu'il avait sollicitée d'une manière si honteuse auprès du roi de Prusse. Quelques États lui reprochèrent d'être l'auteur des articles mensongers qui paraissaient dans le *Journal des Débats* (contre lesquels la Diète porta plainte) et des articles venimeux du *Constitutionnel neuchâtelois* publié sous ses auspices. En présence de tous ces faits, la diète prit l'arrêté suivant :

«L'État de Neuchâtel a, en expiation du non-accomplisse-
»ment de ses devoirs fédéraux, à payer à la Confédération,
»jusqu'au 20 décembre de cette année, une somme de 300,000 fr.
»de Suisse en argent comptant ou en titres de créance valables.

»Cette somme sera employée à créer un fonds de pension dont »les intérêts serviront à fournir des secours convenables aux »militaires blessés, ainsi qu'aux veuves et orphelins de ceux »qui ont péri au service de la Confédération.»

Le député de Neuchâtel fit peu d'objections contre l'amende pécuniaire qu'on lui imposait; il se plaignit seulement du montant de la somme qui lui paraissait trop élevé et du délai qui était trop court. Le député d'Argovie fit observer à ce sujet que les sacrifices faits par les milices de son canton en argent et en perte de temps excédaient la somme de 800,000 fr. de Suisse. Le corps législatif de Neuchâtel décida cependant à l'unanimité que l'amende imposée à cet État serait payée dans le terme fixé, et il effectua ce paiement sans aucune espèce de difficulté. Neuchâtel était bien aise de sortir sain et sauf d'embarras en ne payant qu'une amende qui n'avait rien d'onéreux pour lui. La manière dont cette affaire a été vidée a attristé bien des Suisses fidèles à leur patrie. Neuchâtel avait pu racheter par de l'argent les suites qui devaient résulter pour lui de sa désobéissance aux ordres de l'autorité fédérale, et la douceur de la diète semblait faire croire qu'elle s'était laissé intimider par les menaces du roi de Prusse. Tandis que les braves milices fédérales avaient été obligées d'exposer leur vie et leur santé, de se soumettre à des privations et de faire des sacrifices nombreux pour mettre un terme à la révolte contre l'autorité fédérale, Neuchâtel pouvait se soustraire à toutes ses obligations en versant quelques deniers entre les mains de la Confédération! Finalement la diète était fatiguée des tracasseries de Neuchâtel et il est probable qu'elle n'aimait pas employer à l'occupation de ce canton une partie de ses troupes qui avaient fait une longue et pénible campagne. Toutefois on a pu être généralement satisfait de la solution de cette question épineuse. L'État d'Appenzell (R.-I.) se trouvant dans le même cas que Neuchâtel, la diète lui imposa une amende de 15,000 fr. qui furent également affectés à constituer un fonds de pension pour les blessés, les veuves et les orphelins de ceux qui ont succombé dans les rangs de l'armée fédérale.

De même que la France, l'Autriche et la Prusse virent échouer leurs tentatives d'intervention, de même aussi avorta

leur conférence dite de médiation qui devait avoir lieu à Neuchâtel. Il s'agissait pour ces puissances en partie de rétablir le Sonderbund dissous, en partie d'empêcher la révision du pacte fédéral, laquelle avait pour but d'amener en Suisse une centralisation plus forte. A cette fin, la France, l'Autriche et la Prusse adressèrent de nouveau à la diète des notes identiques portant la date du 18 janvier 1848, dans lesquelle ces puissances déclarèrent :

1° Que la souveraineté cantonale ne peut être considérée comme réellement subsistante dans les cantons militairement occupés par d'autres cantons et au milieu des actes qui accompagnent cette occupation;

2° Que c'est seulement lorsque les susdits cantons, rendus à leur complète indépendance, auront pu constituer librement leurs gouvernements, que la Confédération pourra être considérée comme étant dans un état régulier et conforme aux traités;

3° Que le rétablissement sur le pied de paix des forces militaires dans tous les cantons est la garantie nécessaire de leur liberté mutuelle et générale;

4° Qu'aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix de tous les cantons qui composent la Confédération.

Dans sa séance du 15 février 1848, la diète répondit énergiquement à cette note collective et démontra jusqu'à l'évidence que l'étranger n'avait aucune qualité pour s'immiscer dans nos affaires intérieures; que les faits sur lesquels les puissances signataires de la note fondaient leur raisonnement étaient erronnés, et que d'ailleurs la Suisse, comme État libre et indépendant, avait le droit de modifier ses institutions et de les approprier à ses besoins. La Russie et le pape adressèrent également des notes à la Suisse; mais on leur donna la même réponse qui avait déjà été faite à la note collective des trois puissances.

Vu les maux que le Sonderbund avait attirés sur la Suisse, la diète crut devoir prendre des mesures pour éviter le retour de pareilles calamités. En conséquence, elle rendit l'arrêté suivant dans sa séance du 10 février 1848 :

La diète fédérale,

Après avoir pris connaissance de différents rapports officiels des représentants fédéraux, et notamment de ceux de Lucerne, portant la date du 18 décembre 1847, ainsi que des pièces qui y sont annexées, rapports et pièces desquels il résulte avec une grande probabilité que le conseil de la guerre de l'ancien Sonderbund ou quelques membres et employés de ce corps ont invoqué l'intervention étrangère pour appuyer la résistance armée aux arrêtés de la diète;

Considérant qu'un acte pareil constitue un crime de haute trahison, aussi bien d'après les idées générales de droit qu'en vertu du code pénal du canton de Lucerne, où cet acte a été commis, et que les dangers auxquels il exposait les plus grands intérêts de la patrie, ainsi que l'indignation qu'il inspire à la nation suisse imposent à la diète le devoir de faire procéder à une enquête contre les coupables et leurs complices;

Considérant que c'est au canton de Lucerne, qui a souffert de grands dommages par le détournement de la caisse fédérale de la guerre dont il était dépositaire responsable, qu'il doit appartenir d'atteindre les coupables;

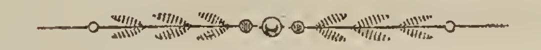
Considérant que, pour le reste, la tranquillité de la patrie exige impérieusement que toutes les autres personnes qui, en vertu de leurs tendances politiques, ont contribué à la fondation ou à la défense de la ligue des sept cantons, ne soient pas poursuivies ultérieurement;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. L'État de Lucerne, auquel il sera communiqué les actes nécessaires, est invité à ouvrir une enquête juridique contre les personnes suspectes de haute trahison, et à faire à la diète un rapport sur le résultat de cette enquête.

ART. 2. Il est recommandé à tous les États formant l'ancien Sonderbund d'accorder une amnistie générale, à l'exception des personnes désignées dans les considérants 1 et 2.

Les temps calamiteux que nous venons de traverser doivent nous donner de précieux enseignements. Partout l'Europe est dans la plus grande fermentation; n'oublions pas que la concorde fait la force, et si un jour l'absolutisme expirant tentait d'écraser la démocratie, qui doit faire le tour du monde, la Suisse, sous l'égide des institutions fédérales qu'elle vient de se donner librement, saura maintenir son indépendance et sa liberté; peut-être aussi sera-elle appelée, dans un avenir peu lointain, à jouer en Europe un rôle qui lui méritera la reconnaissance de tous les peuples émancipés du joug des despotes.



CHAPITRE XIII.

Réveil de la démocratie à Neuchâtel et installation de la république.

La révolution républicaine française a eu pour effet immédiat la révolution de Neuchâtel ; mais depuis de longues années, la cause existait déjà, et si les événements de Paris ne fussent arrivés, un changement politique n'aurait pas tardé à avoir lieu à Neuchâtel, car le peuple était préparé à conquérir sa liberté. Quand le fruit est mûr, il se détache de l'arbre.

C'est à 1831 qu'il faut plus particulièrement reporter l'époque où le besoin de l'émancipation se fit ressentir dans la principauté, par l'accomplissement d'un mouvement armé dont la hardiesse terrifia le pouvoir et le mit à deux doigts de sa perte; mais l'idée d'indépendance, neuve encore parmi les populations, ne fut pas suffisamment appuyée. Elle dut succomber, mais le germe était semé et l'arbre devait grandir et prospérer.

Dix-sept ans s'écoulèrent depuis cette levée de boucliers du château, et malgré des efforts inouis, le pouvoir ne put arrêter les progrès du républicanisme. Assassinats juridiques, assassinats de rue, cachots, exil, persécutions, procès de presse, dénis de justice, tout fut employé en vain : le cauchemar qui pesait sur la tête gouvernementale devenait de jour en jour plus pesant et lui faisai pressentir une ruine prochaine, quand sa politique le porta, à l'occasion du *Sonderbund,* à jouer un rôle dont, à cette époque, on ne pouvait calculer la portée, mais que la correspondance de M^r^ Du Bois à Mr de Pfuel a complétement mis à nu.

Les patriotes neuchâtelois voulaient être suisses; ils allaient être les maitres; comment les en empêcher? Il fallait tuer la Suisse, et c'est ce que l'on tenta avec l'appui promis de la Sainte-Alliance réunie; mais la rapidité d'action de la Suisse

légale déjoua tous ces projets et le gouvernement neuchâtelois en fut réduit à payer sa lâcheté et sa perfidie envers ses confédérés par un peu d'argent.

Cependant cette politique révolta tout ce qui, dans le pays, portait un cœur honnête et patriotique : par un mouvement sympathique, des comités patriotiques se formèrent spontanément sur tous les points du canton et prirent le nom de *Comités des pétitions.* C'était par la voie légale que le peuple entendait généralement encore manifester ses opinions et voulait tenter d'arrêter les élans rétrogrades et insensés de cette aveugle domination qui ne mettait plus aucun frein à son ardeur de réaction. Différentes réunions eurent lieu pour concerter les moyens d'arrêt à opposer à la politique gouvernementale : celui de protestation par forme de pétition fut adopté par plusieurs comités de localités comme le plus convenable, et la rédaction de deux pièces à adresser, l'une au corps législatif, l'autre à la diète, fut arrêtée par plusieurs délégations. Une assemblée générale des comités de tout le pays se réunit à la Chaux-de-Fonds dans le courant de janvier 1848, et approuva les mesures déjà prises, sauf à en remettre l'exécution à la première occasion favorable.

Pendant que la résistance légale s'organisait ainsi dans certaines classes libérales, les populations, guidées par un esprit de liberté qui les entrainait avec une force irrésistible, se soulevaient aussi contre la politique du gouvernement. Des réunions bruyantes se formaient sur les places publiques dans les grandes localités ; dans les plus petites, où l'on pouvait plus facilement les comprimer, l'expression du mécontentement et du dégoût se faisait jour malgré tous les efforts.

En vain réorganisa-t-on les comités de sûreté et arma-t-on leurs séïdes ; en vain voulut-on comprimer les manifestations par des assassinats, comme au Locle, par des prises de corps et par des emprisonnements, l'heure avait sonné ; le sourd mugissement de la révolution perçait de toutes parts et n'attendait pour éclater que le premier prétexte.

Ce fut dans ces dispositions d'esprit que la révolution française trouva les populations neuchâteloises : la commotion devait être instantanée ; elle le fut.

Le courrier de Bâle apporta la nouvelle de la république française, le samedi 26 février, à 8 heures du soir ; aussitôt elle se répandit avec la rapidité de l'éclair ; les patriotes se réunirent dans les cercles et dans les cafés ; ils saluèrent la nouvelle république par des toasts et des vivats ; les jeunes gens qui, la veille, avaient célébré la défaite du Sonderbund par un bal, préparèrent leurs armes et se promirent mutuellement de venger les patriotes de 1831.

La journée du 27 se passa assez tranquillement ; mais un fort rassemblement eut lieu sur la place de l'hôtel de ville, depuis 10 heures du soir jusqu'à 1 heure du matin. Les cris mille fois répétés de : Vive la république ! nous la voulons ! nous l'aurons ! Vive la Suisse ! Vivent les Parisiens ! étaient interrompus par la Marseillaise et *le Sonderbund est mort.* Ces manifestations causèrent de vives inquiétudes aux partisans de l'étranger et une vive joie aux patriotes. Tandis que les royalistes se préparaient à soutenir le roi de Prusse et les priviléges, les patriotes se promettaient de profiter de la stupéfaction causée par les immortelles journées de février pour renverser la domination étrangère.

Le comité des patriotes de la Chaux-de-Fonds se rassembla pendant la matinée du 28 ; il se composait de MM. Louis Brandt-Stauffer, Georges Du Bois, docteur, Edouard Robert-Theurer, Isaac Charles Ducommun, Alfred Droz, docteur, Louis Sandoz-Morthier, Célestin Nicolet, Justin Billon, Edouard Sandoz et Frédéric Courvoisier. Quelques mesures furent prises en cas d'attaque de la part des royalistes ; on convint que le signe de ralliement serait un brassard blanc.

Les délégués des comités des pétitions furent immédiatement invités à se rencontrer à La-Chaux-de-Fonds le mercredi 1er mars.

Le comité eut ensuite une conférence avec les délégués des patriotes du Locle : MM. Grandjean et Perret. A deux heures les membres du comité patriotique de la Chaux-de-Fonds furent mandés à l'hôtel de ville ; ils eurent une conférence avec MM. O. Jacot, lieutenant, Vuithier, Delachaux, major, Mathey, ancien maître bourgeois, Eugène Savoye et C. Perret. Ces messieurs ne firent aucune proposition : il s'agissait seulement des

mesures à prendre pour éviter les démonstrations de la veille et assurer l'ordre et la tranquillité dans la nuit. Il fut décidé que l'on organiserait une garde de surveillance non armée, composée de citoyens des deux opinions, propriétaires, chefs de maisons de commerce ou chefs d'ateliers.

Les patriotes mirent pour condition de leur concours, qu'on ferait rentrer le lendemain les armes et les munitions qui avaient été délivrées par le gouvernement aux royalistes.

M. le major Delachaux promit d'en demander de suite l'autorisation au conseil d'État, et comme les patriotes ne s'étaient engagés que pour un jour à donner ce concours, ils déclarèrent le retirer si les ordres du gouvernement, qui devaient arriver à cinq heures, n'étaient pas dans le sens des mesures prises; le rendant, en cas de refus, responsable des événements. — Les patriotes déclarèrent ensuite avec franchise que la position mixte, la conduite anti-fédérale de Neuchâtel, étaient la cause des rassemblements nocturnes, et que pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses, une décision importante serait prise par les délégués des comités patriotiques du pays.

Le courrier attendu arriva; c'était un baron, M. Alexandre de Chambrier, chevalier de l'aigle rouge de Prusse, conseiller d'État; une lettre du conseil d'État, en date du 1er mars, lui donnait le titre de commissaire du gouvernement. L'arrivée du commissaire jeta la consternation dans la population; ses fâcheux antécédents de 1831 n'étaient pas oubliés, car ce personnage avait été vindicatif, cruel, tyran même envers les patriotes de cette époque et notamment envers M. l'avocat Bille.

Dès neuf heures du soir, un fort rassemblement se réunit devant l'hôtel de ville et y stationna jusqu'à une heure du matin; il se composait d'environ 5 à 600 personnes; ils proférèrent les cris de la veille et firent partir quelques pétards. Des royalistes au nombre de 30 environ, adossés contre l'hôtel de ville, répondaient de loin en loin, aux cris de: Vive la patrie suisse! par de vigoureux cris de: Vive le roi! Une garde composée de royalistes et de libéraux siégeait à l'hôtel de ville; ces messieurs firent quelques efforts inutiles pour dissiper le rassemblement. M. le commissaire du gouvernement fit observer que les radicaux de la rue étaient des cannibales et il témoigna de

son mépris pour le parti libéral en termes peu mesurés; on lui dit que les libéraux tranquilles repoussaient les manifestations de la rue, mais qu'ils s'armaient. La nuit se passa dans une agitation difficile à décrire.

Le lendemain, 29 février, le comité se réunit à une heure du matin. Un courrier expédié par le comité patriotique du Locle apporta une grande nouvelle : Une bannière fédérale arborée à l'hôtel de la Fleur-de-lis du Locle, prise par les royalistes, puis reprise par les libéraux, avait été le signal de l'insurrection. L'hôtel de ville était occupé par les patriotes, les membres du comité de défense s'étaient démis de leurs fonctions et avaient signé la pièce suivante :

Sur la promesse faite par MM. Henri Grandjean et David Perret, fils, au nom du comité patriotique du Locle, par laquelle ils prennent l'engagement de mainteuir l'ordre et la tranquillité publique, et de faire respecter les personnes et les propriétés, les soussignés s'engagent à prêter leur *concours passif* aux mesures provoquées par l'imminence de la révolution en renonçant à la mission dont ils étaient investis.

(Signé) *Emile Favre-Bille, — Henri Houriet, — J. Jacot-Baron, — F. L. Favarger, — S. H. Brandt-Girardet, — L. Dubois-Dubois, — Henri Houriet fils, — Jules Huguenin, — Villemin, — Fritz Courvoisier, — Ph. Henri Mathey-Doret, — J. Dubois, — François Calame, — A. F. Huguenin.*

Cette nouvelle causa une vive sensation; le moment de l'épreuve était arrivé. A 10 heures les membres du comité patriotique se rendirent à l'hôtel de ville pour conférer avec les membres du comité de défense, conformément à une décision prise la veille; mais les membres de ce comité, après une courte séance présidée par le commissaire du gouvernement, s'étaient déjà retirés; la conférence dut avoir lieu entre les patriotes et quelques membres du comité de défense et de la cour de justice.

M^r le baron de Chambrier ouvrit la séance en disant entre autres aux patriotes qu'il avait pu se couvaincre par les scènes de la veille qu'il existait trois partis à la-Chaux-de-Fonds : le parti royaliste, le parti dit libéral, et le parti de la rue. Vous nous aviez promis, continua-t-il, de réprimer les manifestations

de celui-ci, mais vous êtes sans influence sur les hommes de ce parti.

Une discussion très longue s'engagea sur les moyens à employer pour empêcher les manifestations de la veille : puis les patriotes demandèrent au commissaire s'il avait des propositions à leur faire : il répondit par un *non* bien formulé. Les membres du comité de défense ne firent non plus aucune proposition et déclarèrent seulement qu'ils avaient sollicité l'entrevue pour s'entendre et prendre de concert quelques mesures propres à réprimer ces rassemblements nocturnes.

Questionné sur la présence d'hommes armés à la Sagne, M. le baron répondit qu'il ignorait le fait.

Les membres du comité patriotique demandèrent ensuite que les armes de l'État, qui avaient été remises aux royalistes pendant les événements d'octobre, leur fussent retirées et fussent déposées à l'hôtel de ville : nouveau refus très net et très cassant du commissaire du gouvernement; sur quoi les membres du comité patriotique se retirèrent en chambre d'avis.

Pendant cette conférence, les patriotes de la-Chaux-de-Fonds avaient appris les événements du Locle : trouvant la conférence trop longue et impatients d'en connaître le résultat, ils se réunirent sur la place de l'hôtel de ville : bientôt après, ils déployèrent une enseigne fédérale sur la fontaine, et le cri : *aux armes !* s'étant fait entendre, 5 ou 600 hommes armés, portant le brassard blanc ou le brassard fédéral, s'emparèrent du clocher et de toutes les issues de l'hôtel de ville.

Pendant que ces choses se passaient à la rue, les membres du comité patriotique discutaient sur l'ultimatum à donner à M. le commissaire. Rentrés en séance, l'un d'eux, M. L. Brandt-Stauffer, porta la parole et déclara que la mission qu'il remplissait était grave et solennelle; qu'il ne s'agissait pas seulement de sauvegarder les vies et les biens, mais de la patrie entière; que dans l'état actuel des choses, en présence de l'émeute qui révélait le caractère de la révolte, il n'y avait de salut pour tous qu'en proclamant la république.

Cette proposition fut repoussée par le commissaire qui déclara être lié au roi de Prusse depuis 37 ans par le serment; qu'il était royaliste et qu'il mourrait royaliste.

Dès ce moment les patriotes cessèrent de traiter avec le commissaire; ils s'adressèrent à leurs concitoyens royalistes et les pressèrent de se démettre de leurs fonctions : une copie de l'acte de démission de leurs confrères du Locle fut mise sous leurs yeux et enfin, après une longue hésitation, ils signèrent la pièce suivante :

« Sur la promesse faite par MM. Louis Brandt-Stauffer, »Georges Du Bois, docteur, Edouard Robert-Theurer, Isaac Charles »Ducommun, Alfred Droz, docteur, Louis Sandoz-Morthier, Cé- »lestin Nicolet, Justin Billon, Edouard Sandoz et Frédéric Cour- »voisier, par laquelle ils prennent l'engagement de maintenir »l'ordre et la tranquillité publique et de faire respecter la sûreté »des personnes et des propriétés, les soussignés s'engagent à »prêter leur concours passif aux mesures provoquées par l'immi- »nence de la révolution, en renonçant à la mission dont ils étaient »investis.

»Chaux-de-Fonds le 29 février 1848.»

(Suivent les signatures.)

Pendant ces pourparlers, les patriotes envahissaient l'hôtel de ville; ils s'emparèrent des drapeaux aux couleurs prussiennes, bavaroises, prusso-orange, avec lesquels les royalistes pavoisaient l'hôtel de ville et d'autres édifices publics dans leurs fêtes dites *nationales;* ces emblêmes furent successivement jetés par les fenêtres et lacérés par les soldats et le peuple, aux cris mille fois répétés de : *Vive la Suisse !*

A midi, les membres du comité patriotique, réunis sur le perron de l'hôtel de ville, annoncèrent l'heureuse nouvelle aux patriotes, et l'un d'eux, Mr le docteur Du Bois, donna lecture de l'acte de démission des membres du comité de défense.

Une commission militaire fut immédiatement improvisée sous la présidence de M. Fritz Courvoisier : elle s'occupa à organiser tous les citoyens qui s'étaient rendus en armes sur la place pour la défense du village et coopérer au mouvement qui devait se propager dans toutes les vallées et se résoudre par une descente à Neuchâtel.

L'enthousiasme était à son comble; chaque citoyen voulait servir et demandait, avec instance, des armes; la commission militaire ordonna le dépôt à l'hôtel de ville, dans un délai de

deux heures, de toutes celles qui avaient été délivrées par l'État aux royalistes. Cet ordre étant resté sans effet, on commença le désarmement des Eplatures et de la-Chaux-de-Fonds.

D'un autre côté, les Neuchâtelois habitant le Val-S[t]-Imier, informés de ce qui se passait, vinrent offrir leur secours pour renverser le pouvoir tyrannique qui précédemment en avait frappé plusieurs d'entre eux : leur demande de coopération fut acceptée avec reconnaissance.

Pendant ce temps-là, la population toute libérale des Brenets adhérait avec unanimité au mouvement du Locle, arborait la bannière fédérale et offrait au Locle l'appui de ses braves citoyens.

Le comité du Locle, qui s'était formé avec promptitude et qui avait aussi organisé des moyens de défense militaire, fit successivement paraitre dans la journée trois proclamations.

Les habitants de Travers, en apprenant ces mouvements, arborèrent aussi immédiatement la bannière fédérale : les hommes valides prirent les armes, s'emparèrent de la salle de justice, désarmèrent un gendarme et un justicier, et le comité qui se forma à l'instant reçut la démission du lieutenant civil, M. Jean Louis Montandon.

Une réunion des délégués de tous les comités patriotiques du pays avait été convoquée pour le mercredi 1[er] mars; des lettres annonçant les événements de la journée leur furent expédiées. Deux courriers porteurs de dépêches qui avaient été momentanément retenus à La Sagne, rapportèrent au comité que les Sagnards étaient sous les armes et se préparaient à soutenir *la paternelle et légitime domination du roi.*

Du reste, les nouvelles qui parvinrent à la-Chaux-de-Fonds sur le reste du pays, entre autres celles sur le Val-de-Ruz, donnèrent au comité l'assurance que l'on pouvait s'organiser avec sécurité. La nuit se passa donc tranquillement, mais le temps était affreux. La neige fouettée par un vent violent, tombait par tourbillons et en abondance : le qui vive des sentinelles, mêlé aux éclats de la tourmente, ajoutait quelque chose de grave et de solennel à cette première nuit de la république.

Les patriotes neuchâtelois domiciliés au Val-S[t]-Imier arrivèrent à la-Chaux-de-Fonds dans cette nuit orageuse du 1[er] mars,

à trois heures du matin, au nombre de 250, sous le commandement de M. Ami Girard, originaire de Chézard et St-Martin. Ni les vents, ni la neige, ni les chemins affreux n'avaient ébranlé leur courage, car il s'agissait d'aider leurs frères à affranchir le pays. Cette petite troupe n'était pas exclusivement composée de Neuchâtelois : il s'y trouvait quelques confédérés de l'Erguel.

Les nouvelles que l'on reçut le matin du grand jour où le pays allait saluer sa liberté, n'étaient plus aussi satisfaisantes que celles de la veille ; le comité de Fontainemelon fit savoir à celui de la Chaux-de-Fonds que des agents de l'autorité avaient parcouru, pendant la nuit, tous les villages du Val-de-Ruz et invité tous les fidèles à se rendre en ville pour porter secours au gouvernement ; que ces démarches n'avaient pas eu grand succès ; mais que cependant un poste de 30 à 40 hommes s'était établi aux Hauts Geneveys et retenaient prisonniers deux délégués du vignoble qui se rendaient à l'assemblée du grand comité patriotique, à la Chaux-de-Fonds, MM. Piaget et Benoit, ainsi que plusieurs autres patriotes. La même dépêche ajoutait que les libéraux du village s'organisaient pour culbuter ce poste et délivrer les prisonniers, ce qui eut effectivement lieu de grand matin.

Une autre missive annonçait que les Sagnards avaient établi, pendant la nuit, un poste à la Corbatière ; qu'ils avaient franchi la montagne de grand matin au nombre de 270 en passant par Tête-de-Rang ; que leurs rangs s'étaient grossis en route par la jonction des royalistes du Locle, des Planchettes, des Eplatures et de la Chaux-de-Fonds et qu'ils s'acheminaient du côté de Valangin avec une constance et un courage dignes d'une meilleure cause.

Suivant une troisième missive arrivé du vignoble et venue par exprès, le comité était prévenu que le conseil d'État et la bourgeoisie de Neuchatel étaient décidés à maintenir la domination étrangère par la force des armes.

Dans de pareilles circonstances le parti à prendre n'était pas douteux ; on était trop compromis pour reculer ; il était extrêmement important de ne pas laisser au gouvernement le temps d'organiser des moyens de résistance et il fallait tomber

sur lui comme la foudre, avant qu'il fût revenu de la stupeur qu'avait dû lui causer cette soudaine rébellion. Le prompt départ des libéraux, vivement conseillé par M. Girard, fut la mesure adoptée par le comité et immédiatement la commission fut chargée d'en préparer l'exécution. Le rappel battit dans les rues; tout ce que la Chaux-de-Fonds comptait de républicains valides et armés se rendit sur la place: des colonnes s'organisèrent sous la direction de chefs improvisés, et à dix heures du matin, au commandement de: *En avant!* que fit entendre M. Fritz Courvoisier, chargé de diriger l'expédition, la petite troupe, au nombre de près de 800 hommes, se mit en marche au milieu de la foule qui les accompagna longtemps par les cris de: *Vive la république neuchâteloise! Vive la Suisse! Vivent les patriotes!*

Au moment où la troupe s'ébranlait, arriva une lettre de Neuchâtel apportant la nouvelle que le gouvernement s'était décidé à ne pas résister, que le conseil de ville avait pris la résolution de s'en remettre aux événements; qu'en conséquence la garde soldée avait été licenciée et qu'ordre avait été expédié aux hommes réunis à Valangin de se disperser.

Il fut un moment question de retenir les braves patriotes du Val de St Imier et de leur épargner les fatigues d'une expédition; mais ils s'étaient montrés si décidés, si dévoués à la cause de la liberté, si peu affectés de leur voyage, d'une nuit tout entière passée sans sommeil, qu'il eût été cruel de les priver du bonheur d'entrer en libérateurs, en hommes libres, dans la cité monarchique où la liberté allait s'asseoir en maîtresse et pour toujours.

Pendant que la colonne républicaine traversait péniblement la montagne, affrontant une tempête terrible et des chemins tellement remplis de neige, que les soldats étaient obligés de se suivre un par un pour avancer, les délégués des communes libérales du pays s'étaient réunis en comité et discutaient sur le choix d'un gouvernement provisoire. Ce n'était pas là la partie du drame la moins importante et ce ne fut pas sans difficulté que l'on obtint, après deux heures de supplications, le consensement de citoyens dévoués qui consentirent à former le conseil d'État provisoire. Ils partirent à 4 heures pour leur destination.

Cependant la troupe continuait sa marche, précédée par des éclaireurs; arrivée à Malvilliers, elle arrêta et désarma une trentaine de Sagnards qui s'étaient arrêtés dans l'auberge de ce lieu et qui ne se rendirent pas sans difficulté. Le commandant fit placer les prisonniers dans les rangs et la marche sur la ville continua. Près de Boudevilliers une halte se fit; les prisonniers furent alignés sur un petit tertre et une compagnie de carabiniers fut placée en face d'eux avec des apprêts menaçants. *Si les rôles étaient changés,* leur demanda alors M. Courvoisier, *et qu'au lieu d'être nos prisonniers, nous fussions les vôtres, que feriez-vous maintenant de nous? Vous nous fusilleriez, n'est-ce pas,* ajouta-t-il d'un ton brusque? Ces malheureux, se croyant à leur dernière heure, répondirent en pleurant qu'ils ne le feraient pas et le priaient à genoux de leur conserver la vie. Cette scène était vraiment pathétique et la conscience dut parler bien haut à ces malheureux, pendant que d'un ton colère l'assassinat de l'innocent Polibe Nicolet, leurs cruautés en 1831, leur étaient brusquement reprochés, et surtout quand M. Courvoisier, en terminant, leur dit: *Oui, à notre place, si vous y étiez, vous nous fusilleriez!* . . . Ils se croyaient déjà morts, quand celui-ci ajouta après un moment de silence: *Eh bien, nous républicains, nous vous relâchons; partez, retournez à la maison et surtout évitez une seconde colonne qui s'avance, car vous pourriez n'être pas si bien traités.* Les prisonniers ne se le firent pas dire deux fois et, ivres de joie, reprirent le chemin de leur village. Ce furent probablement ces Sagnards que le gouvernement provisoire rencontra aux Hauts Geneveys et avec lesquels, écrivit-il au comité de la Chaux-de-Fonds, il fraternisa.

Valangin n'ayant opposé aucune résistance à la colonne républicaine, celle-ci continua à s'avancer sur Neuchâtel, toutefois après s'être emparée de deux canons que la bourgeoisie tenait de la munificence royale, ainsi que de quelques vieilles hallebardes.

A six heures et demie du soir, elle fit son entrée en ville dans un ordre parfait au milieu de la foule qui s'était portée sur son passage et saluait sa présence par les cris de: Vive la république! Vive la Suisse!

Les patriotes, après avoir défilé devant l'hôtel de ville et devant le gymnase, firent halte sur le quai. Le commandant Courvoisier, accompagné de MM. Girard et Cunier, se rendit immédiatement auprès des Quatre-Ministraux et leur signifia la déchéance du gouvernement prussien, la proclamation de la république et la mise de la ville en état de siége. Une partie de la colonne se rendit ensuite au château dont elle prit possession et où une compagnie de soldats fut installée ; l'autre partie reçut des billets de logement et fut répartie chez les bourgeois.

Une heure après l'arrivée des troupes en ville, le gouvernement provisoire était installé au château à Neuchâtel. — La royauté avait vécu.

Le lendemain, des détachements d'hommes armés, partis de toutes les localités du pays, arrivèrent en ville pour se mettre à la disposition du gouvernement.

A midi le drapeau fédéral fut arboré sur la tour de la cathédrale et fut salué par vingt et un coups de canon.

L'ancien conseil d'État s'étant obstinément refusé à signer son abdication et ayant fait répandre une proclamation où il annonçait que la ville ayant été envahie par des bandes, il avait réclamé du Directoire l'assistance fédérale, sa mise en arrestation fut décidée par le gouvernement provisoire et opérée par un peloton de carabiniers, qui conduisit ces anciens gouvernants dans les appartements du gouverneur.

Le 3 mars à midi, MM. les commissaires fédéraux se rendirent au château et reconnurent solennellement la république neuchâteloise au nom de la Confédération suisse. M. Migy consacra cette importante incorporation par le discours suivant :

Chers et fidèles Confédérés !

Nous éprouvons une véritable joie de venir en ce jour, en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés, saluer au nom du Directoire fédéral votre arrivée au pouvoir, assister à la naissance et présider en quelque sorte au baptême de la république neuchâteloise. Cette joie est d'autant plus vive que les derniers événements nous ont prouvé que la politique du gouvernement déchu était non seulement contraire à tout esprit national, mais n'obéissait plus qu'à des inspirations hostiles à la patrie suisse. L'heure de la régénération a sonné pour vous, Neuchâtelois, l'heure de la rentrée au sein de leurs familles a sonné pour des

proscrits qui peuvent aujourd'hui saluer librement les couleurs fédérales arborées sur tous les édifices publics par le patriotisme brûlant et courageux des citoyens du pays. Une nouvelle vie politique s'ouvre devant vous; que votre dévouement ne se laisse ni affaiblir ni abattre par les difficultés dont vous allez être environnés, qu'il grandisse au contraire à la pensée des intérêts précieux qui sont entre vos mains! Ces intérêts sont ceux de la nouvelle république que vous venez de fonder; ces intérêts sont ceux de la Confédération; ces intérêts sont ceux de l'humanité. A l'œuvre, donc, chers confédérés, soyez prudents, mais aussi sachez être fermes et énergiques, et n'oubliez pas, dans les épreuves que vous pourriez avoir à traverser, que notre concours vous est assuré comme déjà vous possédiez toutes nos sympathies. Continuez à l'avenir à vous rallier en phalange serrée autour de la bannière fédérale; car ce drapeau, c'est le drapeau de la patrie, c'est le drapeau de la liberté.

Le principe démocratique ayant obtenu un éclatant triomphe, on a immédiatement élaboré une constitution, qui peut marcher de pair avec les constitutions les plus libérales de la Suisse. Neuchâtel a pris enfin dans la Confédération la position que lui assignent les sentiments élevés et l'industrie de ses habitants, et il marche d'un pas assuré vers un avenir prospère. Nos vœux l'accompagnent dans la nouvelle ère politique qui vient de commencer pour lui.



TABLEAU

DES

MORTS ET DES BLESSÉS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

TABLEAU

des morts et des blessés de l'armée fédérale.

TROUPES DE LA QUATRIÈME DIVISION (ZIEGLER).

I. Combat près de Geltwyl,

le 12 novembre 1847.

A. MORTS.

N°.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
	DEUXIÈME BRIGADE (KÖNIG).			
	Bataillon Berner, n^0 42 (Argovie).			
1	Fischer, à Strengelbach.	Capitaine.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu dans la poitrine.
2	Mattenberger, Jacques, à Birr.	Soldat.	1. comp. du centre.	— —
3	Wehrli, Jacques, à Küttigen.	„	„ „	— dans la tête.
	B. BLESSÉS.			
1	Hunziker, Samuel, à Leerau.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	Coup de sabre au front.
2	Morgenthaler, Jean, à Staffelbach.	„	„ „	Coup de feu au pied gauche.
3	Handschi, Frédéric, à Aarbourg.	Caporal.	„ „	— au genou.
4	Sigrist, Jacques, à Vordemwald.	Soldat.	„ „	— au bras droit avec fracture de l'os.
5	Hunziker, Henri, à Leerau.	„	2. comp. du centre.	— à la main droite.
6	Wehrli, Simon, à Asp.	„	„ „	— à la lèvre supérieure.
7	Sager, Gaspard, à Gränichen.	Caporal.	„ „	— au bras droit.

8	Stänz, Jean, à Küttigen.	Soldat.	2. comp. du centre.	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse droite.
9	Haberstich, Samuel, à Oberentfelden.	"	" "	Coup de baïonnette au bras droit.
10	Wehrli, Henri, à Asp.	"	" "	— de sabre sur la tête.
11	Schmied, Frédéric, à Buchs.	"	" "	La jambe gauche effleurée d'une balle.
12	Wiedmer, Isaac, à Gränichen.	"	" "	Deux coups de sabre sur le crâne, un coup de baïonnette à la poitrine, perte de l'index droit par une balle, partie inférieure de la cuisse effleurée d'une balle.
13	Gloor, Jacques, à Birrwyl.	"	" "	Coup de baïonnette à l'angle de l'œil gauche.
14	Lüscher, Nicolas, à Muhen.	Sergent.	" "	Coup de feu à la jointure du genou. Mort.
15	Keller, Jacques, à Bözberg.	Soldat.	" "	— à la partie supérieure du bras avec fracture de l'os.

II. Combat près de Gislikon,

le 23 novembre 1847.

A. MORTS.

	PREMIÈRE BRIGADE (EGLOFF).			
	Bataillon Häusler, n⁰ 15 (Argovie).			
4	Stänz, Henri, à Küttigen.	1. s.-lieutenant.	1. Comp. de chasseurs.	Coup de feu au cou.
5	Matter, Théophile, à Köllikon.	Caporal.	" "	Plusieurs coups de feu.
6	Hunziker, Jacques, à Kulm.	Soldat.	1. Comp. du centre.	Coup de feu.
7	Meier, Jean-Frédéric, à Scherz.	"	2. "	—
8	Gloor, Rodolphe, à Leutwyl.	"	4. "	—
9	Hediger, Jean, à Rapperschwyl.	"	" "	—
	Compagnie de carabiniers Kreis, n⁰ 26 (Thurgovie).			
10	Keller, Ulric, à Sonterswylen.	Carabinier.		Coup de feu à la tête.

N^0.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
	DEUXIÈME BRIGADE (KÖNIG).			
	Bataillon Fæsi, n^0 48 (Zurich).			
11	Heider, Jacques, à Winterthour.	Sergent-major.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu à la tête.
12	Kündig, Jean, à Zell.	Soldat.	2. „	— dans le cœur.
13	Kuhn, Henri, à Illnau.	„	3. comp. du centre.	— à la tête.
	BRIGADE D'ARTILLERIE.			
	Compagnie Rust, n^0 9 (Soleure).			
14	Merz, Henri, à Hägendorf.	Sergent.		Coup de canon dans le bas-ventre.

B. BLESSÉS.

N^0.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
	PREMIÈRE BRIGADE (EGLOFF).			
	Bataillon Ginsberg, n^0 9 (Zurich).			
16	Gnehm, Jean, à Bärentschweil.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu à la partie antérieure du bras droit.
17	Weiss, Jacques, à Lindau.	Caporal.	4. comp. du centre.	Perte de la jambe gauche par un coup de canon; amputé.
	Bataillon Benz, n^0 11 (Zurich).			
18	Kläusli, Henri, à Hochfelden.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu à l'épaule gauche. Mort.
19	Hagenbucher, Jean, à Dorf.	„	„ „	— à la jambe droite.
20	Angst, Ulric, à Wyl.	„	„ „	— au genou droit.
	Bataillon Häusler, n^0 15 (Argovie).			
21	Müller, Frédéric, à Arau.	Fourrier d'état-major		Effleuré d'une balle.
22	Schmuziger, Auguste, à Arau.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu au genou gauche.

23	Müller, Jacques, à Hirschthal.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu à la jambe gauche.
24	Senn, Jacques, à Dänschbüren.	„	„ „	— à l'épaule gauche.
25	Bircher, Théophile, à Küttigen.	„	„ „	Légèrement effleuré d'une balle.
26	Herzog, Auguste, à Arau.	„	„ „	Coup de feu à l'occiput. Mort.
27	Gassler, Thomas, à Coblenz.	„	„ „	Effleuré d'une balle à la tête.
28	Büchler, Jean, à Niederwyl.	„	2. „	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse droite.
29	Maurer, Samuel, à Schmidrued.	„	1. comp. du centre.	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse.
30	Brunner, Jacques, à Schmidrued.	„	„ „	— à la figure.
31	Buchser, Jacques, à Leutwyl.	„	„ „	— à la partie inférieure de la cuisse gauche. Amputé. Mort.
32	Hunziker, Samuel, à Schlossrued.	„	„ „	— à l'avant-bras droit. Mort.
33	Eichenberger, Rodolphe, à Reinach.	„	„ „	— à un doigt.
34	Werntli, Jean, à Thalheim.	„	2. „	Blessé d'un coup de feu à la figure.
35	Brak, Jean-Jacques, à Bözen.	„	„ „	Coup de feu au mollet droit.
36	Rei, Henri, à Scherz.	„	„ „	— à la partie supérieure de la cuisse. Mort.
37	Wiedmer, Jean, à Mülligen.	„	„ „	— au genou droit. Mort.
38	Käser, Frédéric, à Schinznach.	„	„ „	Effleuré d'une balle à la main droite.
39	Peier, Samuel, à Oftringen.	„	3. „	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse droite avec fracture de l'os. Mort.
40	Suter, Samuel, à Köllikon.	Sergent.	„ „	Coup de feu au cou et à la mâchoire inférieure.
41	Hunziker, Jean, à Reitnau.	Soldat.	„ „	— à la jambe.
42	Baumann, Jacques, à Reitnau.	„	„ „	— au coude droit.
43	Gloor, Rod., de Birrwyl, à Oftringen.	„	„ „	— au pied droit. Mort.
44	Hunziker, Samuel, à Reitnau.	„	„ „	— au bassin.
45	Sandmeier, Rodolphe, à Fahrwangen.	„	4. „	— au cou. Mort la nuit suivante.
46	Döbeli, Frédéric, à Seon.	Sergent.	„ „	Blessé d'un coup de feu.
47	Zubler, Jacques, à Hunzenschwyl.	Soldat.	„ „	Coup de feu au côté gauche. Mort.
48	Urech, Jean-Jacques, à Braunegg.	Caporal.	„ „	Effleuré d'une balle à l'annulaire droit.
49	Dietiker, Samuel, à Thalheim.	„	„ „	Coup de feu au bras.
50	Weber, Rodolphe, à Rapperschwyl.	Soldat.	„ „	Effleuré d'une balle à la tête.

Nº.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
51	Urech, Henri, à Niederhallwyl.	Soldat.	4. comp. du centre.	Coup de feu à l'épaule gauche.
52	Urech, Christophe, à Seon.	"	" "	— à l'épaule droite. Mort de phtysie.
53	Döbeli, Rodolphe, à Fahrwangen.	"	" "	— au genou droit. Amputé. Mort.
	Compagnie de carabiniers Bleuler, nº 35 (Zurich).			
54	Pfrunder, Henri, à Männedorf.	"		— à l'épaule.
	Comp. de carab. Kreis, nº 26 (Thurgovie).			
55	Schönholzer, Jean-Ulric, à Egnach.	Carabinier.		Effleuré d'une balle au bras droit.
	DEUXIÈME BRIGADE (KÖNIG). *Bataillon Berner, nº 42 (Argovie).*			
56	Jäggi, Samuel, à Riken.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	— à la tête.
57	Zurlinden, Samuel, à Zofingue.	Sergent.	" "	— au genou.
	13 légèrement blessés, qui n'ont pas demandé les secours de la science.			
	Bataillon Fæsi, nº 48 (Zurich).			
58	Ramp, Louis, à Adliken.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu au genou. Amputé. Mort.
59	Keller, Henri, à Brüllen.	"	" "	— au bras gauche.
60	Huber, Henri, à Pfungen.	"	" "	— au bras.
61	Jünger, Jacques, à Turbenthal.	"	" "	Lésion du genou.
62	Jäggli, Adolphe, à Winterthour.	"	2. "	Coup de feu à la main.
63	Kronauer, Jean, à Winterthour.	2. s.-lieutenant.	" "	— à l'avant-bras.
64	Winkler, Gaspard, à Töss.	Sergent-major.	" "	Effleuré d'une balle.
65	Berger, Henri, à Neftenbach.	Caporal.	" "	— à la tête.
66	Rueg, Henri, à Kyburg.	Soldat.	" "	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse.

67	Schwarz, Jonas, à Hettlingen.	Soldat.	2. comp. du centre.	Effleuré d'une balle à la poitrine.
	10 légèrement lésés.			
	Bataillon Ernst, n⁰ 49 (Thurgovie).			
68	Hess, Jean, à Märstetten.	Caporal.	1. „	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse droite. Mort.
69	Lautenschläger, Népomucène, à Hub.	Soldat.	2. „	Coup de feu à travers les deux joues.
	Bat. Bänziger, n⁰ 66 (Appenzell R.-E.)			
70	Bänziger, Bartholomée, à Heiden.	Commandant de bataillon.	Comp. de chasseurs.	Coup de feu à l'épaule gauche.
71	Niederer, Jean-Conrad, à Luzenberg.	Soldat.	„	— au pied gauche. Amputé. Mort.
72	Stark, Jean, à Hundwyl.	„	„	— à la mâchoire inférieure.
73	Zellweger, Jean, à Teuffen.	„	1. comp. du centre.	— à la cuisse gauche.
74	Eugster, Conrad, à Speicher.	Caporal.	„ „	Effleuré d'une balle à la tête.
75	Eugster, Jean, à Wald.	„	„ „	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse droite.
76	Alder, Jacques, à Trogen.	„	„ „	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse.
77	Tanner, Jacques, à Gaiss.	Soldat.	„ „	— à la main droite.
78	Bruderer, Léonard, à Trogen.	„	1. comp. du centre.	— à l'épaule. Mort.
79	Solenthaler, Conrad, à Trogen.	„	„ „	— à la cuisse gauche.
80	Bischofberger, Jean, à Trogen.	„	„ „	— à la nuque.
81	Thäler, Mathias, à Speicher.	„	„ „	— au pied droit.
82	Sturzenegger, Ulric, à Speicher.	„	„ „	— au pied.
83	Kuser, Jean-Ulric, à Speicher.	„	2. „	— à la partie inférieure de la cuisse gauche.
84	Weiss, Jean-Ulric, à Heiden.	„	„ „	Effleuré d'une balle à la tête.
85	Niederer, Jean, à Walzenhausen.	„	„ „	Coup de feu à la tête.
86	Kellenberger, Jean, à Walzenhausen.	Sergent.	„ „	Effleuré d'une balle à la tête.
87	Luz, Jacques, à Wolfhalden.	Soldat.	„ „	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse droite.
88	Bänziger, Jacques, à Rehtobel.	Caporal.	„ „	Coup de feu à l'épaule et à la poitrine. Mort.

N°.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
89	Eugster, Jean, à Rehtobel.	Caporal.	1. comp. du centre.	Coup de feu dans les canaux respiratoires. Mort.
90	Weiss, Jean, à Hérisau.	Soldat.	" "	— à un doigt.
91	Sonderegger, Adam, à Hérisau.	"	" "	— —
92	Girsperger, Jean, à Hérisau.	"	" "	— à la main.
93	Alder, Jean, à Teufen.	"	2. comp. de chasseurs.	Effleuré d'une balle à la partie inférieure de la cuisse gauche.
	7 légèrement lésés.			
	TROISIÈME BRIGADE (MÜLLER). *Bataillon Küenzli, n° 38 (Argovie).*			
94	Gautschi, Jacques, à Reinach.	"	2. comp. de chasseurs.	Perte de la jambe par un boulet de canon. Amputé.
	BRIGADE D'ARTILLERIE. *Compagnie Rust, n° 9 (Soleure).*			
95	Kunz, Pierre, à Dorneckbrugg.	Artilleur.		Perte de la jambe droite par un coup de mitraille. Amputé. Mort.
96	Moser, Ursus-Jean, à Aettikofen.	Artilleur.		Perte du pied par un coup de canon. Amputé. Mort.
97	Burkhalder, David, à Aettikofen.	Soldat du train.		Blessure d'un coup de mitraille au bras gauche avec perte de substance.
	ARTILLERIE DE RÉSERVE. *Batterie de landwehr Ringier (Argovie).*			
98	Lähm, Jean, à Entfelden.	"		Meurtrissure.

TROUPES DE LA CINQUIÈME DIVISION (GMÜR).

III. Combat près de Lunnern,

le 12 novembre 1847.

A. MORTS.

Nº.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
	PREMIÈRE BRIGADE (BLUMER). *Bataillon Meyer, nº 29 (Zurich).*			
15	Fischer, Antoine, de Büren, canton de Lucerne, remplaçant pour J. Wismer, d'Uitikon.	Soldat.	2. comp. de chasseurs.	Coup de feu à la tête.
16	Staub, Jean, de Thalweil.	»	» »	— au cou. Lésion de la colonne vertébrale.

B. BLESSÉS.

Nº.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
	Bataillon Meyer, nº 29 (Zurich).			
99	Meili, Jean, à Wiedikon.	»	2. comp. de chasseurs.	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse droite.
100	Biber, Jacques, de Horgen.	»	» »	Coup de feu qui a pénétré quelques lignes au-dessous de l'angle oculaire droit et qui est sorti à droite de l'*apophys. proc. mastoid.*
101	Schärer, Jacques, à Richterschweil.	»	1. comp. du centre.	Coup de feu à l'intérieur de l'angle de l'œil droit.
102	Weiss, Henri, d'Affoltern (Argovie).	»	2. comp. de chasseurs.	Coup de feu au mollet droit.

N⁰.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
100	Pfyster, Frédéric, de Wädenschweil.	Fourrier.	2. comp. de chasseurs.	Effleuré d'une balle à la partie inférieure de la cuisse droite avec très-forte contusion.
	Comp. de carabiniers, n⁰ 21 (Zurich).			
104	Spörri, Jacques, de Niederglatt.	carabinier.		Coup de feu au genou gauche avec fracture. Coup de feu au genou droit. Effleuré d'une balle au bras gauche.
105	Vonrufs, Henri, à Erlenbach.	„		Coup de feu au bras droit avec fracture.
106	Honegger, Guillaume, à Dürnten.	„		— à la partie supérieure de la cuisse.
	Compagnie de pontoniers, n⁰ 1 (Zurich).			
107	Boli, Rodolphe, à Hinweil.	Pontonier.		— à l'épaule droite.
108	Streuli, Jean, à Oberrieden.	„		— à la partie supérieure de la cuisse gauche.

IV. Combat près de Steinhausen,

le 20 novembre 1847.

BLESSÉ.

	TROISIÈME BRIGADE (RITTER).			
	Batterie Brunner, n⁰ 3 (Zurich).			
109	Schlumpf, H., de Mönchaltorf, à Zurich.	Soldat.	3. comp. du centre.	Effleuré d'une balle au bras gauche.

V. Combat près de Meierskappel,

le 23 novembre 1847.

A. MORTS.

	TROISIÈME BRIGADE RITTER.			
	Batterie Brunner, n⁰ 3 (Zurich).			
17	Landis, Etienne, de Schönenberg.	Soldat.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu dans le cœur.
18	Meyer, Rodolphe, d'Altstetten.	„	3. comp. du centre.	— à l'aorte.
19	Stierli, Jean, de Birmenstorf.	„	2. comp. de chasseurs.	— à la tête et au genou gauche.
	Bataillon Kappeler, n⁰ 14 (Thurgovie).			
20	Stocker, Ulric, de Reuti.	„	„ „	Coup de feu dans le cerveau.

B. BLESSÉS.

	DEUXIÈME BRIGADE (ISLER).			
	Bataillon Seiler, n⁰ 71 (Schaffhouse).			
110	Richli, Adolphe, d'Osterfingen.	„	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse (*).
	Compagnie de carabiniers Burkhardt, n⁰ 2 (ci-devant Zeller).			
111	Steinmann, Jean, de Kappel.	Carabiniers.		Coup de feu au pouce et au petit doigt.
	TROISIÈME BRIGADE (RITTER).			
	Bataillon Brunner, n⁰ 3 (Zurich).			
112	Strübi, Jean, à Altstätten.	Soldat.	2. comp. de chasseurs.	Coup de feu dans la région de l'estomac.
113	Meier, Jean, de Wiedikon.	„	„ „	Coup de feu au bras gauche.
114	Bombeli, Henri, à Hottingen.	„	„ „	— dans la poitrine.
115	Sidler, Léonard, d'Ottenbach.	„	3. comp. du centre.	— au genou gauche et au menton. Mort.
116	Zollinger, Jacques, de Wädenschweil.	„	2. comp. de chasseurs.	Coup de feu à la main droite.

(*) Ce soldat, qui faisait d'ailleurs partie de la division Gmür, était en seconde garde près de Cham. Mais lorsqu'il entendit le feu, il se hâta de venir à Honau où il prit une part active au combat et fut blessé.

N°.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
117	Frauenfelder, Henri, de Henggart.	Capitaine.	1. comp. de chasseurs.	Coup de feu dans la partie supérieure de la cuisse gauche avec fracture. Plusieurs contusions. Mort.
118	Frei, Bernard, de Ober-Urdorf.	Sergent.	2. »	Coup de feu au petit doigt de la main droite.
	Bataillon Hilty, n° 63 (St. Gall).			
119	Zegg, Chrétien, à Wartau.	Soldat.	1. comp. du centre.	Coup de feu dans le cranium au-dessus de l'oreille gauche.
	Compagnie de carabiniers Mölin, n° 36 (Grisons).			
120	Capoul, Léonce, de Zizers.	Sergent.		Coup de feu à la partie supérieure du bras gauche.

VI. Combats près de Hütten, d'Arth et de la Schindellegi,

le 15, le 23 et le 24 novembre 1847.

A. MORTS.

	Garde civique.			
	Küehner, Félix, de Richterschweil.	Soldat.		Coup de feu au côté gauche de la poitrine.
	PREMIÈRE BRIGADE (BLUMER).			
	Compagnie de carabiniers Kern, n° 18 (Appenzell R.-E.)			
22	Lohnthaler, Ulric, de Walzhausen.	Carabinier.		Mort à la Schindellegi.

B. BLESSÉS.

	PREMIÈRE BRIGADE (BLUMER). *Bataillon Labhard, n⁰ 7 (Thurgovie).*			
121	Mökli, Jean, de Basendingen.	Soldat.	2. comp. de chasseurs.	Coup de feu à travers les deux cuisses. Le 24 novembre près de Hütten. Mort.
	TROISIÈME BRIGADE (RITTER) *Bataillon Bernold, n⁰ 21 (St-Gall).*			
122	Vogler, Joseph, de Goldach.	"	1. "	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse gauche. Avant-poste près de Hütten, le 4 novembre.
	DEUXIÈME BRIGADE (ISLER). *Bataillon Meier, n⁰ 47 (Appenzell R.-E).*			
123	Bänziger, Jacques, de Heiden.	"	Comp. de chasseurs.	Coup de feu à deux doigts de la main droite. Schindellegi.
	Comp. de carab. Huber, n⁰ 21 (Zurich).			
124	Egli, Jacques, de Wald.	Carabinier.		Coup de feu à l'avant-bras droit. Schindellegi.
	DEUXIÈME BRIGADE DE LANDWEHR (ZURICH). *Bataillon Bühler.*			
125	Meier, Henri, de Zumikon.	Soldat.	Compagnie Locher.	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse. Hütten, 24 novembre.
126	Bertschinger, Gaspard, de Zumikon.	"	" "	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse. Hütten, 24 novembre.
127	Baumgartner, Jacques, de Hochfelden.	"	" "	Coup de feu au genou.
	PREMIÈRE BRIGADE DE LANDWEHR (BERNOLD). *Bataillon Treichler.*			
128	Suter, J., de Ehrendingen. Remplaçant.	"	Compagnie Stauber.	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse gauche avec fracture. Walchwyl, 23 nov.
	Garde civique.			
129	Gattiker, Gaspard, de Richterschweil.	"		Coup de feu à l'avant-bras gauche avec fracture. Hütten, le 24 novembre. Mort.

TROUPES DE LA DIVISION DE RÉSERVE OCHSENBEIN.

Combats près d'Escholtzmatt et de Schüpfheim (Entlebuch), le 23 novembre 1847.

A. MORTS.

N°.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	BATAILLON.	NATURE DE LA BLESSURE.
23	Kurt, Samuel, de Walterschweil.	Soldat.	Bataillon n° 5.	Coup de feu dans la poitrine.
24	Finger, Jacques, de Schwarzenegg.	"	" " 3.	Égorgé par des landsturmiens.
25	Wenger, Jean, de Thierachern.	"	" " "	—
26	Ehrisberger, de Gummerswyl.	Sergent.	" " "	—

Observation. Nos communications historiques portent à six le nombre des morts dans ces combats. Le tableau du chirurgien en chef Flügel doit être probablement incomplet. Le premier est tombé à Schüpfheim, le deuxième et le troisième à Escholzmatt, le quatrième dans l'Entlebuch.

B. BLESSÉS.

N°.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	BATAILLON.	NATURE DE LA BLESSURE.
	a) *Entlebuch.*			
130	Buchmüller, Jean, de Lozwyl.	Carabinier.		Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse.
131	Benedikt, Jacques, de Rapperswyl.	Soldat.	Bataillon n° 2.	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse.
132	Witschy, Jean, de Jegistorf.	"	" " "	Coup de feu à la partie supérieure de la cuisse.
133	Kreuchi, Jean, de Münchenbuchsée.	"	" " "	Effleuré d'une balle au cou.
134	Scherzinger, Jean, de Jennsdorf.	Carabinier.		Meurtrissure à la cuisse.
135	Spring, Frédéric, de Lohnstorf.	"		Coup de feu au genou droit. Mort.
136	Rolli, Jean, de Thierachern.	"		Effleuré d'une balle à l'œil et au nez.
137	Schild, Melchior, de Brienzwyler.	Soldat.	" " 5.	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse. Fracture de l'os.
138	Salzmann, Pierre, d'Eggiwyl.	"	" " "	Coup de canon. Le bras amputé.
139	Müller, Benoît, de Schüpfen.	"	" " 2.	Coup de feu à la main.
140	Ingold, Jean, de Röthenbach.	"	" " 6.	— à la tête.

141	Kummer, Jean, de Madiswyl.	Sergent.	" " "	Effleuré d'une balle au coude.
142	Müller, Nicolas, de Signau.	Soldat.	" " 5.	— à la poitrine.
143	Brand, Jacques, de Riggisberg.	"	" " 2.	Blessé d'une balle.
144	Schlup, S., de Ferenbalm.	"	" " 1.	Coup de canon au côté. Mort.
	b) *Schüpfheim.*			
145	Stäbler, Nicolas, d'Arberg.	Lieut. de carab.		Effleuré d'une balle au bras gauche.
146	Leibundgut, Ulric, de Melchnau.	Carabinier.		Coup de feu au petit doigt.
147	Müller, Abraham-Rodolphe, de Nidau.	"	(Volontaire.)	— à la tête
148	Perrette, de Laucnen.	"		— à la main gauche.
149	Nidegger, Frédéric, de Wohlen.	"		Blessure au bras.
150	Braun, de Huttwyl.	Premier-lieut.	Bataillon n⁰ 5.	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse et à la jointure du genou.
151	Oppliger, de Huttwyl.	Lieutenant.	" " "	Effleuré d'une balle au coude.
152	Wüthrich, Jean, de Trub.	Soldat.	" " "	Coup de feu au bras.
153	Kneubühler, Jean, d'Affoltern.	"	" " "	— au mollet.
154	Kohler, Jacques, de Niederösch.	"	" " 6.	— dans les hanches.
155	Zwänen, Chrétien, de Lenk.	"	" " 4.	Coup de canon à la jambe.
156	Meier, Nicolas, de Signau.	"	" " 5.	Coup de feu à la main droite.
157	Scheidegger, Samuel, de Huttwyl.	"	" " 6.	— à l'épaule.
158	Schärer, Jacques, de Wynigen.	"	" " "	Meurtrissure au pied.
159	Flückiger, Samuel, de Dürrenroth.	"	" " 5.	Coup de feu à la tête.
160	Krall, Jacques, d'Eggiwyl.	"	" " "	— à l'épaule.
161	Kohler, Jacques, de Sumiswald.	"	" " "	Blessé d'une balle.
162	Leuenberger, Jean-Jacq., d'Ursenbach.	"	" " 6.	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse.
163	Reinhard, Frédéric, de Sumiswald.	"	" " 5.	Coup de feu au bras.
164	Gerber, André, de Sumiswald.	"	" " "	— à la cuisse. Fracture de l'os. Mort.
165	Weyermann, Jacques, de Wynigen.	"	" " 8.	— — Brûlé avec de l'eau bouillante.
166	Siegfried, Jean-Jacques, de Lenk.	"	" " 4.	Coup de canon à la jambe.
167	Kneubühler, Jean, d'Ursenbach.	"	" " 5.	Coup de feu à la partie inférieure de la cuisse.
168	Kummer, Jean, d'Arwangen.	Sergent-major.	" " 6.	— à la tête.

Nº.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	BATAILLON.	NATURE DE LA BLESSURE.
169	Rüffenacht, Frédéric, d'Eggiwyl.	Sergent.	Bat. du conting. nº 19.	Coup de baïonnette.
170	Schafroth, Jean, de Lützelflüh.	Soldat.	Bataillon nº 5.	Meurtrissure des pieds.
171	Lüthy, Chrétien, de Rüderswyl.	"	" " "	—
172	Flückiger, Pierre, de Lützelflüh.	"	" " "	Coup de feu à la tête.
173	Gross, Benoît, de Finsterhennen.	Carabinier.		Blessure à la cuisse.
174	Gerber, Jean, de Madiswyl.	Sergent.	" " 6.	Effleuré d'une balle au bras.
175	Kurz, Jean-Ulric, de Bleienbach.	Soldat.	" " "	Coup de feu au mollet gauche.
176	Schär, Jean-Ulric, de Gummiswyl.	"	" " 5.	— à la tête. Mort.

TROUPES DE LA SIXIÈME DIVISION (LUVINI).

Combat près d'Airolo et sur le St.-Gothardt,

le 17 novembre 1847.

A. MORTS.

Nº.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
	PREMIÈRE BRIGADE (PIODA). *Bataillon Rusca, nº 25 (Tessin).*			
27	Gognacca, Jean, de Ravecchia.	Soldat.	Magetti.	Mort.
28	Madonna.	"	Bazzi.	—
	Comp. de carab. Pedrazzi (Tessin).			
29	Giovanni, Antoine, de Vallemaggia.	Caporal.		—
	DEUXIÈME BRIGADE (DE SALIS). *Comp. de carab. Simmen (Tessin).*			
30	Orsi, Guillaume, de Madrano.	Carabinier.		—

B. BLESSÉS.

	PREMIÈRE BRIGADE (PIODA).			
	Bataillon Rusca (Tessin).			
177	Catti, Alexandre, de Locarno.	Soldat.	Pedrazzi.	Blessure à la main droite.
178	Bianchetti, de Locarno.	Lieutenant.	Varena.	— à la jambe droite. Perte du bras gauche par un coup de canon.
179	Balmelli, Jean, de Vezia.	Soldat.	Bazz.	— au ventre.
180	Madelena, Charles-Antoine, de Locarno.	"	Magetti.	— à la jambe droite.
	Bataillon Caselini (Tessin).			
811	Conti, Gennaro, de Lugano.	"	Demarchi.	— à la jambe.
182	Cereghetti, Laurent, de Maggio.	Caporal.	Bulla.	— au bras gauche.
183	Zanetti, Jean, de Comignolo.	Soldat.	Beroldinghen.	— à l'épaule gauche.
184	Casadini, Pierre.	"	"	— à l'avant-bras.
	Comp. de carab. Fogliardi (Tessin).			
185	Fogliardi, Auguste, de Melano.	Capitaine.		— à la cuisse.
	DEUXIÈME BRIGADE (DE SALIS).			
	Bataillon Vegezzi.			
186	Adamini, Charles, de Lugano.	Tambour.	Demarchi.	— au pied.
187	Storni, Marchino, de Soldano.	Soldat.	Cermona.	— à la poitrine.
188	Penin, Auguste, de Castagnolo.	Caporal.	Morganti.	— au bras gauche.
189	Romini, Jean-Baptiste, de Caragno.	Soldat.	Demarchi.	— à la poitrine.
	Comp. de car. Romeli et Simmen (Tessin).			
190	Carloni, François, de Pazzalo.	Carabinier.	Romeli.	—
191	Bizzanico, Antoine.	"	"	— au pied.
192	Olgiatti, Pierre, de Cadenazzo.	Sergent.	Simmen.	— à la cuisse.

Nº.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	COMPAGNIE.	NATURE DE LA BLESSURE.
	Bataillon Jauch.			
193	Besler, Rocco, de Montecorepo.	Soldat.	Sacchi.	Blessure à l'épaule.
194	Masina, Antoine, d'Agno.	Sapeur.	Jorni.	— à la tête.
195	Ceresa, Jacques, de Signora.	Soldat.	Delmai.	— au front.
196	Beachia, Antoine, de Montecresio.	"	Gianello.	— au cou.
197	Bertazzi, Eugène, de Cavagnago.	"	"	— à la joue.
	BRIGADE D'ARTILLERIE. *Batterie Veladini (Tessin).*			
198	Dalbertis, Daniel, de Giornico.	Soldat.	Capitaine.	— à l'épaule.
199	Soldini, Burigio, de Chiasso.	Carabinier.		— à la cuisse.
200	Stopiani, de Senentia.			— à l'épaule.

TROUPES DE LA PREMIÈRE DIVISION (RILLIET-CONSTANT).

Combat près de Bertigny, près du bois de Cormanon.

Nº.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	ARME.	NATURE DE LA BLESSURE.
223	Monney, Samuel, de Villars-le-grand.	Soldat	Bataillon Monachon	Plaie à la tête et contusion au bras droit.
224	Neyroud, Marc-F.-L., de Chardonne.	Volontaire	Carabiniers	— à feu à la main gauche et amputé. Mort.
225	Jaquenoud, Frédéric, de Lausanne.	Soldat	"	— à feu au côté.
226	Favre, Jacq.-H.-J., de Villars-s.-Gens.	"	Bataillon Souter-Bron	— au bras droit et amputé.
227	Anex, François-Louis, d'Aigle.	"	Bataillon Bollens	Blessé au talon.
228	Junod, Ami-Louis, de Ste-Croix.	"	"	Plaie à feu à la poitrine.

229	Guex, Louis, de Cossoney.	Soldat	Bataillon Bollens	Plaie à feu à l'avant-bras droit. Mort.
230	Wehrli, Henri, d'Orbe.	Sous-lieutenant	"	— à la jambe gauche.
231	Gruat, Ch.-Marc-Louis, d'Isle.	Soldat	"	— au genou gauche.
232	Zimmermann, H.-G., d'Aubonne.	Caporal	Carabiniers	— à la main gauche.
233	Barbey, Jean-Samuel, de Villeneuve.	Soldat	Bataillon Bollens	— à la cuisse gauche.
234	Ansermier, François-Jean-L.-Benjamin, de Cossoney.	"	"	Contusion à la poitrine.
235	Banderet, Frédéric, de Mutruz.	Caporal	"	Plaie à feu au bras avec fracture.
236	Martignier, Louis-Henri, de Vuillerens.	Soldat	"	Contusion générale du corps.
237	Bonsoa, Marc-David, de Bollens.	"	"	— et particulièrement sur le ventre.
238	Day, Louis-Benjamin, de Fiez.	Caporal	"	Plaie à feu au bras droit.
239	Mullener, Marc-Alex., de Penthalloz.	Soldat	"	— à l'épaule gauche.
240	Aubert, Henri, de Pampigny.	Fourrier	"	Contusions par tout le corps.
241	Pittet, Marc, de Bière.	Caporal	Carabiniers	— à la poitrine.
242	Descombaz, Louis, de Montblesson.	Soldat	Bataillon Bollens	Plaie à feu à la jambe droite avec fracture.
243	Bourgeois, Samuel, de Ballaigne.	"	"	Coup de baïonnette à la jambe gauche.
244	Béday, Jean-François, de Montricher.	"	"	Plaie à feu à la cuisse.
245	Pilliard, Jean-Pierre, de Valleyres-s.-montagnes.	"	"	— à la jambe gauche avec fracture.
246	Zwahlen, Henri, de Sénarclens.	"	"	— à la cuisse avec fracture.
247	Jaquet, Henri, de Vallorbes.	"	"	— à la cuisse avec contusion de l'œil droit.
248	Jaccard, Jules-Auguste, de Ste-Croix.	"	"	— au bras gauche.
249	Rieben, Ab.-Louis, d'Épalinges.	"	Bataillon Kehrwand	— à la main et à deux doigts.
250	Benoït, Louis, de Ste-Croix.	"	Bataillon Bollens	— à la jambe.
251	Favre, Louis-Ferdinand, de Provence.	"	"	— à la hanche.
252	Margot, Samuel, de Ste-Croix.	"	"	— à l'épaule.
253	Lenoir, Louis, de Lausanne.	"	"	— —
254	Delay, Henri. de Provence.	"	"	— à la tête.
255	Fréte, Louis, de Provence.	"	"	— à la cuisse.
256	Bastardoz, Henri, d'Apples.	"	"	— au jaret.

N°.	NOM ET DOMICILE.	GRADE.	ARME.	NATURE DE LA BLESSURE.
257	Pillet, Louis-David, de Château-d'Œx	Soldat	Bat. Bollens	Coup de hache à la main droite.
258	Derriaz, Ab.-F.-Louis, de Baulmes.	„	„	Coup de feu à l'épaule.
259	Braissant, J.-S., de Chevilles.	„	„	Plaie à feu à la poitrine. Mort depuis.
260	Cavin, Pierre-Jean. de Grandson.	„	„	Coup de feu au ventre. Mort depuis.
261	Duvoisin, J.-Antoine, de Ste-Croix.	„	„	Plaie à feu à la jambe avec fracture. Mort depuis.
262	Delamuraz, J.-H.-Louis, de Burtigny.	„	Carabiniers	Coup de feu au ventre.
263	Blanche, Auguste, de Begnins.	„	„	Contusion.
264	Gottraux, Pierre-Ab., de Chavannes-le-chêne.	„	„	Plaie à feu au dos et fracture de l'os des îles. Mort.
265	Monnod, François-Louis, de Bellmont.	„	Bataillon Bollens	Blessé à la tête par un coup de pied de cheval.
266	Martinet, Louis-Jacques, de Vuittebœuf.	„	„	Coup de boulet à la cuisse, amputé. Mort.
267	Jeanmonod, Fr.-Auguste, de Provence.	„	„	Plaies à feu à travers les deux cuisses. Mort.
268	Curchod, Marc, de Gollion.	„	„	— à la cuisse droite et fracture.
269	Grivel, David-Louis, de Bournens.	„	„	— — gauche et fracture.
82	Daxelhofer, Benjamin-Henri-Fr.-Jules, d'Aubonne.	„	Carabiniers	Coup de feu au cou à travers la carotide primitive et coup de feu à la jambe droite. Mort.
83	Chenux, Marc-Henri, de Montricher.	„	Bataillon Bollens	Coup de biscaïen à travers la poitrine. Mort.
84	Dupuis, Daniel, de Sénarclens.	Sergent	„	Coup de feu à travers la poitrine. Mort.
85	Henrioud, Louis, de Sullens.	Caporal	„	— à une cuisse. Mort.
86	Buenzoz, Jean-Fr., de Concise.	Soldat	„	— à travers la poitrine. Mort.
87	Tacheron, Pierre-Ab., de Molondins.	„	Bataillon Kehrwand	Plaie à feu sur le dos et la main gauche avec fracture au bras.
88	Bournoud, Isaac-Philippe, de Bex.	„	Bataillon Raymond.	Fracture double à l'avant-bras.
89	Mérinat, Jacques, d'Ollon.		Voiturier de réquisition	— des deux dernières côtes droites.
90	Morel, Auguste, d'Avenches.	Caporal	Artillerie.	Tué par un boulet.

91	Savary, Henri-Louis, de Payerne.	Soldat	Artillerie	Blessé par un boulet au bras droit et amputé.
92	Vincent, J.-Fréd., de Villamond-dessus.	"	"	— au bras droit et amputé, blessé aussi à la main gauche.
93	Blank, Jean-Joseph, de Belmont.	"	"	Plaie à la tête.
94	Formaz, David, de Lausanne.	Tambour	Bataillon Chappuis	Blessure considérable à la cuisse droite.
95	Guillaud, Ch.-Louis, de Grandson.	Soldat	Sapeurs	Contusiou au pied.
96	Lugrin, Fr.-Louis, de Vuittebœuf.	"	Carabiniers	— à l'œil.
97	Monnet, Rod.-Louis, de Sénarclens.	"	Bataillon Bollens	— au bras droit.
98	Chanson, Marc, de Moiry.	"	"	Coup de feu à la main.
99	Egli, Louis, de Bauvillars.	"	"	Contusion?
100	Oulevey, Emile, de Grandcours.	"	Carabiniers	Coup de feu.
101	Manche, Jean-François, de Cornans.	"	Bataillon Bollens	Amputé de deux doigts à la main gauche.
102	Golay, Henri-Constant, de Chenit.	"	"	Coup de feu au bras droit.
103	Bonzon, Henri-Louis, de Moiry.	"	"	Contusion à la hanche.
104	Rochat, Isaac, de Le Lieu.	"	Bataillon Paschoud	Amputé de la jambe gauche et plaie à feu à la jambe droite.
105	Levraz, Siméon.	Sapeur	Bataillon Wenger.	Contusion au périnée.
106	Pilet, Alexandre, de Rossinière.	Soldat	Carabiniers	Doigt emporté.
107	Milliet, Henri, de Cudrefin.	"	Volontaire	Fracture de la rotule.
108	Franchebourg.	"	"	Plaie au pied.
109	Piguet, Louis, de Vallée-de-Joux.	"	Bataillon 1	Entorse du pied.
110	Armand, Samuel, de Payerne.	"	"	Fracture?
111	Demeules, Jean-Pierre, de Novron?	"	Bataillon Granjean	Blessure à deux doigts de la main droite.
112	Belet, Jean-François, de Le Mont.	"	Bataillon Bollens	?
113	Bouchet, Jean-Baptiste, de Genève.	"	Artillerie	Fracture de la jambe gauche.
114	Durand, Marc, de Presnise.	"	Bataillon 1	Distorsion du pied.
115	Pelletier, François, de Genève.	Caporal	"	—
116	Boucher, Prosper, de Carouge.	Soldat	"	—
117	Germain, Jacques, de Genève.	Fusilier	Bataillon 35	Contusion à la tête par un éclat d'obus.
118	Delphin, Michel, de Genève.	Caporal	Bataillon 1	Contusion à la tête.

Le nombre des blessés accidentellement et de ceux au sujet desquels il manque des données précises, s'élève à 148. Le nombre de tous les soldats de l'armée fédérale morts dans la campagne contre le Sonderbund s'élève donc à 60; le nombre des blessés à 251, dont plusieurs sont morts depuis lors. Il faut encore y ajouter 139 soldats en partie blessés on ne sait où, en partie accidentellement.

RELEVÉ DES MORTS ET DES BLESSÉS DE L'ARMÉE DU SONDERBUND.

	Blessés accidentellement ou sans indications précises.	Blessés dans le combat.	Total.	Tués ou morts.
Lucerne . . .	16	64	80	20
Uri	1	6	7	1
Schwyz . . .	—	22	22	2
Obwalden . .	—	10	10	1
Nidwalden . .	—	6	6	—
Valais . . .	—	1	1	—
Fribourg . .	—	15	15	2
Argovie (volont[res] du Freiamt) .	—	1	1	—
	17	123	140	26

RÉPARTITION ENTRE LES ARMES :

Artillerie et train	9 h.
Carabiniers	16 »
Infanterie	34 »
Landwehr	12 »
Landsturm	36 »
Transfuges	1 »
Volontaires	1 »
Sans indications précises (parmi ceux-ci une fille et une femme)	31 »
	140 h.

RÉPARTITION ENTRE LES GRADES :

Officiers	7 h.
Sous-officiers	4 »
Soldats	93 »
Sans indications précises	36 h.
	140 h.

RAPPORT GÉNÉRAL

DU

COMMANDANT EN CHEF DES TROUPES FÉDÉRALES

SUR L'ARMEMENT ET LA CAMPAGNE DE 1847.

Première partie.

HISTORIQUE.

Les circonstances qui ont obligé la diète à ordonner un armement sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Le 21 octobre 1847 elle procéda à l'élection d'un commandant en chef et d'un chef d'état—major; Messieurs les colonels fédéraux Dufour, de Genéve, et Frei-Herosé, d'Arau, furent appelés à ces hautes fonctions.

Trois jours aprés, le 24 octobre, la diéte décréta que le corps de troupes qui serait mis à la disposition du commandant en chef serait de la force de cinquante mille hommes et que l'état-major fédéral serait promptement complété.

Le commandant en chef fut invité à en faire la répartition et à les employer au rétablissement de l'ordre partout où il serait troublé et au maintien de l'autorité de la Confédération et de son indépendance. Il choisit, sur la présentation du conseil fédéral de la gnerre: pour adjudant-général, Monsieur le colonel fédéral Zimmerli, de Berne, et pour commandants des six divisions qui devaient être formées Messieurs les colonels fédéraux Rilliet, de Genève, Burckhardt, de Bâle, Donatz, de Sils, Ziegler, de Zurich, Gmür, de Schänis, et Luvini, de Lugano. Monsieur

le colonel fédéral d'Orelli, de Zurich, fut appelé au commandement de l'artillerie, Monsieur le lieutenant-colonel Gatschet, de Berne, à celui du génie, et Monsieur le lieutenant-colonel de Linden, à celui de la cavalerie.

Déjà le commissaire des guerres en chef, Monsieur le colonel fédéral Abys, de Coire, et les chefs des diverses branches du commissariat avaient été appelés en activité de service.

Il fit connaître sa nomination aux troupes par la proclamation suivante datée du 26 octobre:

„Soldats confédérés!"

„La haute Diète, réunie à Berne, a décrété la mise sur pied de „l'armée fédérale pour maintenir l'ordre intérieur, les droits de la Confédé„ration et son indépendance. Elle m'a fait l'honneur de me désigner „pour en prendre le commandement. Je viens donc me mettre à votre „tête plein de confiance dans votre patriotisme et votre dévouement."

„Etant appelés à occuper des cantonnements plus ou moins resserrés, „dans une saison avancée, sachez vous contenter de ce que l'habitant „peut vous offrir. Ne soyez pas exigeants, évitez les offenses et les „mauvais traitements; on ne doit jamais se les permettre, pas même en „pays ennemi."

„Je vous recommande par dessus tout la discipline comme le plus „grand de vos devoirs. Sans discipline il n'y a pas d'armée. C'est par „leur discipline autant que par leur vaillance que vos ancêtres ont rem„porté de si éclatantes victoires et se sont acquis une si haute renommée. „Il faut les imiter en cela, comme en toutes choses."

„Songez que l'étranger a les yeux sur nous. Montrez-lui que les „citoyens suisses, dès qu'ils sont sous le drapeau fédéral, n'ont plus qu'une „pensée, celle de bien servir la commune patrie."

„Soldats! Je m'efforcerai de mériter votre confiance; vous pouvez „compter sur moi."

L'organisation des divisions et des brigades éprouvait d'assez grandes difficultés. Cependant elle se fit:

La première division, sous le commandement du colonel Rilliet, ayant pour le premier moment son quartier-général à Echallens, devait occuper provisoirement Yverdon, Aubonne, Morges, Lausanne et Vevey, avec le territoire intermédiaire.

La seconde division, commandée par le colonel Burckhardt, avait son quartier-général à Berne et son rayon entre l'Aar et l'Emme.

La troisième division, sous le général Donatz, occupait le pays entre l'Emme et la Wigger; son quartier-général était à Soleure.

La quatrième division, commandée par le colonel Ziegler, avait ses troupes entre la Wigger et la Reuss, quartier-général à Arau.

La cinquième division, sous le colonel Gmür et quartier-général à Zurich, avait pour rayon tout le pays compris entre la Reuss et le lac de Zurich, ainsi que la rive droite jusqu'à Winterthour et Rapperschwyl.

La sixième division, commandée par le colonel Luvini, avait à occuper les cantons du Tessin et des Grisons; son quartier-général était à Bellinzona.

Outre ces divisions, il y avait trois brigades d'artillerie de réserve sous les ordres du lieutenant-colonel fédéral Denzler; et la plus grande partie de la cavalerie fut réunie en trois brigades, chacune de trois escadrons, et cantonnée dans les environs de Soleure.

Le commissariat des guerres déployait une grande activité pour fournir l'armée de tous les approvisionnements nécessaires; il faisait de tous côtés des achats de grains, soignait la mouture du blé, s'assurait en différentes villes des fours nécessaires pour la cuisson, organisait ses moyens de transport, etc.

Le médecin en chef, de son côté, réglait le service sanitaire; préparait ses ambulances et approvisionnait quelques hôpitaux militaires des objets les plus indispensables.

Sur ces entrefaites, les sept cantons de l'alliance séparée quittèrent la diète, et toute espérance de conciliation et de rapprochement fut ainsi détruite. En conséquence, la haute diète décréta, le 4 novembre 1847, que l'arrêté du 20 juillet précédent portant la dissolution de l'alliance, serait mis à exécution, et elle publia une proclamation à l'armée fédérale pour lui démontrer la nécessité de l'arrêté et pour exprimer la conviction où elle était qu'elle trouverait partout le concours nécessaire à cette exécution.

Dès lors le commandant en chef ne pouvait plus porter exclusivement son attention sur le maintien de l'ordre légal dans les cantons, comme le prescrivaient ses premières instructions; la tâche s'agrandissant, il dut méditer un plan d'attaque, concentrer l'armée et se disposer à opérer, dès le début, avec de grandes masses, pour ôter aux adversaires tout espoir de résistance efficace et assurer, autant que possible, le succès des opérations sans une trop grande effusion de sang.

Pour mieux l'obtenir, la haute diète avait mis à la disposition du commandant en chef les réserves et les landwehrs cantonales convenablement organisées et pourvues de chefs de divisions et de brigades, ainsi que toute l'artillerie disponible. Les forces de l'armée en furent presque doublées; on ne saurait trop louer les efforts que firent à cette occasion et le zèle que déployèrent, tant les autorités militaires cantonales, que

les miliciens qui durent se préparer à prendre une part active à la lutte. Dans ces circonstances le commandant en chef crut devoir parler encore à l'armée qui lui était confiée pour lui faire connaître ses intentions; il le fit en ces termes:

„Soldats confédérés!

„Après la proclamation qui vous a été adressée par la diète elle-„même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel."

„C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la „Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. Elle a „déployé la bannière nationale, sous laquelle tout confédéré doit se rallier; „n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute „votre énergie et au prix de votre sang.

„Le pays réclame aussi votre intervention et le secours de vos bras „pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisses qui ne saurait se pro-„longer sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévouement; „vous ne tromperez pas son attente.

„Soldats! Il faut sortir de cette lutte, non-seulement victorieux, „mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: ils ont „vaillamment combattu quand il le fallait, mais ils se sont montrés partout „humains et généreux.

„Je mets donc sous votre sauvegarde les enfants, les femmes et les „ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inof-„fensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout „les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion, que „vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.

„Vous ne ferez aucun dégât inutile dans les campagnes, et vous „saurez supporter les privations momentanées que la saison peut amener „malgré les soins qui seront pris pour fournir à vos besoins. Vos chefs „les partageront avec vous; écoutez leur voix et suivez l'exemple qu'ils „vous donneront. Il y a souvent plus de mérite à supporter les fatigues „et les privations de la vie militaire, qu'à déployer du courage sur un „champ de bataille.

„Mais si tout se passe comme je l'espère, la campagne ne sera „pas longue, et vous rentrerez dans vos foyers avec la satisfaction d'avoir „accompli une grande mission et rendu à la patrie un service signalé, „en la remettant en position de faire, au besoin, respecter son indé-„pendance et sa neutralité."

Les communications avec les cantons séparés avaient été rompues. La tenue et l'esprit de l'armée, les efforts du commissariat des guerres pour la fourniture des vivres pouvaient rassurer le commandant en chef; il ordonnait la concentration d'un corps d'armée nombreux et de la grosse

artillerie de réserve pour marcher sur Fribourg, en laissant une force imposante dans la Suisse orientale et contre Lucerne, pour repousser toute attaque qui serait dirigée de ce côté. Ce corps devait se tenir sur une défensive absolue, pendant que le premier agirait offensivement du côté opposé. La division n⁰ 1 eut aussi l'ordre d'organiser une forte brigade d'observation contre le Valais, et il fut pourvu aux garnisons de Bâle et de Genève, tandis que la division n⁰ 6 observait ce qui pouvait se passer autour des cantons du Tessin et des Grisons.

L'armée active fut, en ce moment, renforcée d'une division bernoise sous le commandement de Monsieur le colonel Ochsenbein; elle prit le n⁰ 7.

Pendant que cette organisation s'effectuait arriva la nouvelle que, dès le 3 novembre, c'est-à-dire avant même que la diète eût prononcé son arrêté de dissolution, un détachement des troupes d'Uri avait forcé la frontière du Tessin au Saint-Gothard et poussé jusqu'à Aïrolo. Repoussé de là, ce détachement conserva néanmoins le bâtiment de l'hospice. Le commandant en chef, fidèle à son plan et ne voulant pas se laisser détourner de l'objet principal, ne permit pas la reprise du Saint-Gothard, dont le succès lui paraissait d'ailleurs douteux, vu le peu de troupes dont pouvait disposer, en ce moment, le commandant de la division n⁰ 6.

L'armée fédérale devait s'attendre à une forte résistance devant Fribourg : un chef expérimenté commandait des bataillons bien exercés, renforcés par plusieurs bataillons de landwehr et des corps nombreux de landsturm. On estimait à 11 ou 15 mille hommes la force de toutes ces troupes réunies. Mais, outre cela, les accès de Fribourg avaient été rendus très-difficiles par de nombreux abattis, des mines et des fortifications de campagne dont quelques-unes étaient très-imposantes.

Le commandant en chef, après avoir examiné toutes ces choses autant qu'il le pouvait d'après des renseignements plus ou moins incomplets, se décida à diriger l'attaque principale du côté de l'ouest, où les chances de succès lui parurent plus grandes. Il destina à cette attaque les divisions 1re et 2e, deux brigades supplémentaires tirées de la division n⁰ 3, et l'artillerie de réserve. En même temps la division n⁰ 7 devait rester de l'autre côté de la Sarine, pour y faire diversion par de fausses attaques, pendant que l'effort principal aurait lieu contre les redoutes de la rive gauche et contre la ville elle-même.

Les ordres furent donnés en conséquence :

La *division* n⁰ 1, formant l'aîle droite, concentrait sa 4e brigade entre Villeneuve et Bex pour garder les rives du Rhône et empêcher les Valaisans de se porter au secours de Fribourg. La première brigade

devait se rassembler le 9 novembre à Vevey, marcher le 10 à Châtel-Saint-Denis, le 11 à Bulle, le 12 devant Fribourg. La seconde brigade devait quitter Moudon, son lieu de rassemblement, le 10, avancer le 11 à Romont, le 12 devant Fribourg. La troisième brigade enfin, qui avait Payerne pour lieu de rassemblement, recevait l'ordre de quitter Payerne le 12 pour se porter ce même jour devant Fribourg. Cette même brigade devait, dès le 10, occuper et désarmer le district d'Estavayer.

Le front d'opération de ces trois brigades s'étendait depuis la Glane, où elle se jette dans la Sarine, jusqu'à Belfaux.

La *seconde division* avait sa première brigade stationnée à Neuenegg; elle dut marcher le 12 par Laupen sur Fribourg. La seconde brigade dut quitter Gümminen, où elle se rassemblait le 11, et, le lendemain, marcher sur Fribourg. La troisième brigade devait marcher le 11 sur Morat et avancer le 12 devant Fribourg.

Le front d'opération de cette division s'étendait depuis Belfaux jusqu'à la Sarine, au-dessus de la ville de Fribourg.

Les *deux brigades détachées* étaient destinées à couvrir la grosse artillerie et à former la réserve de l'armée. Elles avaient l'ordre de se porter le 12 d'Aarberg sur Morat et Avenches et d'avancer le 13 avec l'artillerie devant Fribourg en seconde ligne.

La *grosse artillerie* ou artillerie de réserve, devait se rassembler le 11 aux environs de Gümminen, marcher le 12 sur Avenches et arriver dans la matinée du 13 devant Fribourg.

Le *grand quartier-général* devait se trouver le 12 à Grolley.

La *division de réserve bernoise* reçut l'ordre de couvrir Berne avec une partie de ses troupes, dont quelques détachements avaient à se porter dans l'Oberland pour observer les passages contre le Valais, le Susten et le Brünig; de faire le 12, avec une autre partie, de fausses attaques contre le canton de Fribourg, depuis Schwarzenbourg et Albligen, et de porter le gros de la division le même jour (12 novembre) à Neuenegg et Laupen pour avancer de là avec précaution, sur le canton de Fribourg, dans le but d'y jeter l'alarme sans risquer un engagement sérieux et sans aller trop loin. Chaque brigade de l'armée avait un chariot d'outils, des haches surtout, un cric, un passepartout, des leviers et un chariot avec des poutrelles, plateaux et cordages pour rétablir les ponts el se débarasser des abattis.

Indépendamment de ces ordres précis, transmis par le chef d'état-major aux commandants de division, le général leur adressa des recommandations générales sur la conduite à tenir envers les habitants, les prisonniers, les ôtages, les blessés; pour éviter, autant que possible, tout ce qui pourrait aggraver les maux de la guerre.

Il leur prescrivit aussi de marcher avec ordre et précaution, d'établir un bon service d'avant-garde, d'occuper militairement le terrain en arrivant, mais de n'engager aucune attaque sérieuse sans un ordre formel du commandant en chef.

La grande manœuvre, par laquelle devait s'opérer la concentration des troupes sous les murs de Fribourg, fut exécutée avec la plus grande régularité et réussit parfaitement.

La première brigade de la première division quittait ses cantonnements de Vevey le 10 novembre et entrait en deux colonnes dans le canton de Fribourg; un bataillon passait par le pays Roman d'en hautl à la Tine; le reste marchait sur Châtel-Saint-Denis et Semsales, où furent établis les avant-postes. Le lendemain cette brigage entrait à Bulle sans coup férir et sans trouver d'obstacles sérieux. Un détachement de volontaires vaudois, qui avait passé par le col Jaman, avait tourné les obstacles que le bataillon de l'extrême droite rencontra près de la Tine dans la Haute-Gruyère. Les deux eelonnes se réunirent à Bulle; les avant-postes furent poussés jusqu'à Wuippens; le 12 enfin la brigade avança jusqu'à Villars-sur-Matran et Avry, établit son avant-garde à Matran, son arrière-garde à Écuvillens.

La deuxième brigade de la même division, après avoir pris possession le 7 novembre de la préfecture fribourgeoise de Surpierre dont elle opéra le désarmement sans résistance, partit le 11 de Moudon, où était le quartier-général, et se porta sur Rue et Romont, où elle entra le soir sans résistance. Le lendemain 12 elle continua son chemin sur Matran en laissant un détachement à Romont.

La troisième brigade occupa le district d'Estavayer, marcha de là sur Payerne étendant son aîle gauche jusqu'à Avenches. Elle occupa Montagny le 11 et s'avança le 12 par Seedorf jusqu'à Avry, Corminbœuf et Belfaux. Les abattis qu'elle trouva sur son chemin, n'étant point défendus, n'avaient pas retardé sensiblement sa marche.

Le quartier-général de la division avait été le 10 à Moudon, le 11 à Romont; il fut le 12 à Matran.

La division avait donc atteint sa position au moment fixé, elle établit une parfaite communication entre ses différents corps, plaça ses avant-gardes et ses réserves. Les troupes, ainsi concentrées, étaient obligées de bivouaquer; elles le firent avec beaucoup d'intelligence et de résignation, malgré la fraîcheur et la longueur des nuits. Presque tous les villages fribourgeois qu'elles avaient passés étaient abandonnés par toute la population virile et la plupart des femmes et des enfants. Cet abandon aggravait la position du militaire, parce qu'on manquait de tous les besoins pour un bivouac. On tâchait de se procurer le nécessaire aussi

bien que possible et si on se vit contraint de prendre ce qu'il fallait, on ne le fit que parce qu'il n'y avait personne pour le vendre ou le donner.

La seconde division avait aussi accompli sa tâche. Sa première brigade quittait Berne et ses environs le 8 et se concentrait derrière la Singine, entre Neuenegg et Laupen, opération qui fut terminée le 11 novembre. Le mouvement avait été exécuté avec lenteur pour cacher à l'adversaire le vrai projet d'attaque et lui faire croire qu'on comptait entrer dans le canton de Fribourg avec une forte colonne, par la route de Berne.

Mais, le matin du 12, la première brigade, avec une batterie d'artillerie, une compagnie de sapeurs et une demi-compagnie de cavalerie, passait la Sarine par le pont de bâteaux près de Laupen, et marchait par Gurmels et Viviers à Pansier derrière la Sonnaz, où elle prit son quartier-général en étendant son aîle gauche jusqu'à la Sarine qu'elle avait longée dans sa marche. Cette brigade avait été arrêtée à vingt minutes en-deçà de Pansier par un fort abattis qu'elle ne put éloigner qu'avec beaucoup de peine et sans pouvoir rendre le chemin praticable pour l'artillerie, laquelle fut donc obligée de joindre, par un grand détour, la route de Morat.

La seconde brigade, arrivant de l'Emmenthal, fut le 9 à Berne, le 11 à Gümminen, et marcha le 12, avec deux batteries d'artillerie, à Morat, en suivant la troisième brigade qui y avait passé la nuit. En effet, cette troisième brigade avait quitté Büren le 9, et s'était dirigée sur Morat, où elle entra le 11 sans coup férir. Le 12 elle continua son chemin sur Fribourg et ne rencontra aucun obstacle jusqu'à Courtepin, où la route était fermée par un abattis et menacée par une mine à un endroit fort resserré. Un courageux sapeur gravit l'abattis et arracha la mèche fumante de la mine. La brigade, sans éprouver d'autre résistance et après avoir été rejointe par la deuxième, poursuivit son chemin jusqu'à Pansier et Belfaux, tandis que la seconde brigade prit ses bivouacs à la Corbaz. La majeure partie de l'artillerie de la division parquait en arrière de Pansier. Les deux colonnes de la division, celle qui avait suivi la Sarine, et celle qui avait passé par Morat, débouchaient presqu'au même moment dans la vallée de la Sonnaz. Avant la nuit du 12 on avait pu opérer la jonction avec la première division et placer les avant-postes ; le landsturm fribourgeois se montra de temps en temps, il y eut quelques coups échangés et on fit plusieurs prisonniers. L'état-major de division avait établi son quartier-général à Pansier au milieu de la ligne.

L'artillerie de réserve arriva le 12 à Avenches où le parc fut établi, tandis que les hommes et les chevaux cantonnaient dans le voisinage.

Une des brigades détachées de la division n° 3, placée sous le commandement du colonel fédéral Müller, de Zug, avançait le 12 jusqu'à Avenches et environs pour former le lendemain la garde de l'artillerie de réserve. L'autre brigade détachée, commandée par le colonel fédéral Hauser, arrivait le 12 à Morat et y passait la nuit.

Le général en chef avec son état-major, escorté par une compagnie de cavalerie vaudoise, arrivait à Avenches le 12 à 11 heures du matin dans l'intention de se porter à Grolley le même jour; mais comme il ne trouva dans cette ville aucune troupe d'infanterie et qu'on lui dit que les bois étaient remplis de landsturm, il crut devoir retourner à Morat, pour prendre le lendemain la route de Courtepin que devait suivre la deuxième brigade détachée. Dans la nuit, il envoya à Fribourg un officier, porteur d'une sommation, dans le but d'épargner, si possible, l'effusion du sang.

Le commandant de la division de réserve bernoise avait concentré ses troupes le 10 et le 11 sur la rive gauche de l'Aar, entre Thurnen, Kehrsatz et Berne, détaché le 11 un bataillon à Schwarzenbourg pour occuper les passages de Gouggisberg et d'Albligen, et fait marcher ses autres troupes, dans la nuit du 11 au 12, en deux colonnes, sur Neuenegg et Laupen.

La première brigade, avec une batterie d'artillerie et deux compagnies de carabiniers, bivouaqua à Neuenegg; la troisième et la quatrième brigade à Laupen. Une brigade, moins le bataillon, qui se trouvait à Schwarzenbourg, gardait la ville de Berne. L'armée fédérale cernait donc le soir du 12 novembre la ville de Fribourg et telles étaient ses positions :

La première division, avec son quartier-général à Matran, occupait l'espace entre la Sarine et Belfaux; la seconde division, avec son quartier-général à Pansier, bivouaquait depuis Belfaux à la Sarine au-dessus de Fribourg. L'artillerie de réserve, avec les deux brigades de réserve d'infanterie, se trouvait à Avenches et Morat, où était aussi le grand quartier-général. La division de réserve bernoise bloquait les frontières du canton de Fribourg du côté de Berne et de Schwarzenbourg.

Le 13, avant le jour, le général avec son état-major, quitta Morat pour se rendre à Belfaux et à Grolley.

Le temps était pluvieux, mais néanmoins les soldats étaient gais et ne semblaient avoir souffert en rien du bivouac qu'ils venaient de passer.

Les villages de Pansier, la Corbaz et Belfaux, par lesquels il fallait passer, ne communiquent entre eux que par des chemins et sentiers à peine frayés et très-escarpés sur la berge de la Sonnaz. La route de Belfaux se trouve de l'autre côté de la Sonnaz, au pied de l'autre berge. Ce

dernier revers est presque partout boisé, et les bois étaient occupés par le landsturm, de manière que la communication ne put être établie avec Belfaux que par les mauvais sentiers sus-mentionnés. En arrière des bois du flanc méridional, sur des hauteurs plus rapprochées de Fribourg, se trouvaient les fortifications qui défendaient la ville. Le terrain, entre Belfaux et Cormanon, n'est pas moins accidenté; il est couvert en plusieurs endroits de bois fort épais; partout les chemins de communication sont à peine praticables. Ce fut par un fort mauvais sentier, et à travers des marais, où les chevaux s'enfonçaient, que le grand état-major, avec sa compagnie de cavalerie, put enfin arriver à Belfaux.

A peine avait-on mis pied à terre pour faire reposer un peu les chevaux, qu'il arriva un parlementaire fribourgeois demandant, de la part du gouvernement de Fribourg, un armistice jusqu'au lendemain matin à 7 heures, pour que le conseil d'État pût se compléter en appelant dans son sein ceux de ses membres qui se trouvaient à l'armée et pour délibérer avec eux sur la sommation qui lui avait été adressée.

Cet armistice fut accordé, le général comptait l'employer aussi à terminer ses dispositifs, pour le cas où une attaque eût été nécessaire.

Les ordres pour annoncer l'armistice aux différents corps furent expédiés, et l'état-major se rendit ensuite à Grolley. On trouva ce village occupé par un bataillon bernois mais abandonné par les habitants. Il n'offrait aucune ressource; il fallut même envoyer à Avenches chercher des chandelles : précaution indispensable dans une nuit aussi longue, sans clair de lune et pendant la durée de laquelle on avait à craindre les alertes du landsturm.

Cependant l'artillerie de réserve était arrivée au complet par Domdidier. Dans sa marche elle eut à franchir plusieurs obstacles qui ne purent l'arrêter. Elle vint parquer en avant de Grolley, à gauche de la route de Fribourg, près du château de la Rosière; les deux brigades de réserve la suivaient, celle du colonel Müller prit son bivouac à proximité de l'artillerie, celle du colonel Hauser poussa jusqu'à Belfaux et bivouaqua derrière ce village.

Les dispositions pour l'attaque du lendemain 14 novembre eurent pour but d'envelopper les positions de l'ennemi lesquelles bien que judicieusement choisies et fortement retranchées, devaient finir par céder à une artillerie plus nombreuse et d'un plus gros calibre; elles furent les suivantes : A la lisière du bois de Cormanon, vis-à-vis de la redoute dite de Bertigny, devait être construit pendant la nuit un retranchement pour recevoir quatre pièces de six à côté desquelles seraient placées encore deux pièces de canon de douze et deux obusiers de vingt-quatre. Ces batteries ouvrent le feu et l'infanterie de la première division se

tient prête à se jeter sur la redoute au moment convenable ou à la tourner par la gorge. Elle doit s'efforcer d'acculer l'ennemi dans l'angle formé par la ville et la Sarine.

Deux batteries de canons de douze avancent sur la route de Belfaux, prennent position en avant de ce village et un peu à gauche pour diriger leur feu sur le fort n⁰ 2 ou du Quindzet. Deux batteries de canons de douze et une batterie d'obusiers de vingt-quatre se rendent à Pansier et de là, en suivant la route de Morat, à Grange-Paccot, d'où elles battent la redoute n⁰ 3 de Tori ou de Bonnefontaine.

Tous les boulets dépassant les forts, frappent le terrain en arrière jusqu'à la ville et forment un feu croisé qui balaiera nécessairement en peu de temps tout cet espace.

La première brigade de la deuxième division doit devancer l'artillerie de réserve et emporter Grange-Paccot, ensuite elle s'étend à gauche jusqu'à la Sarine. La seconde brigade avance tout droit par un chemin parallèle à la route de Morat et pratiqué entre deux des bois qui couvrent le revers de la colline sur l'autre bord de la Sonnaz. La troisième brigade se porte en avant de Belfaux pour soutenir l'artillerie ou l'infanterie suivant le besoin. L'artillerie des divisions cherche des positions favorables et opère de manière à appuyer l'infanterie dans ses mouvements ou à joindre son feu à celui de l'artillerie de réserve.

Tels furent les arrangements pour le lendemain; en attendant, les soldats préparaient leur bivouac pour la seconde nuit; le temps s'étant amélioré, les distributions de vivres purent se faire avec plus de régularité, et la confiance règnait partout.

Le commandant du génie s'était rendu auprès du commandant de la première division, pour diriger en personne la construction du retranchement en avant de la lisière de Cormanon. Un parlementaire fribourgeois vint à Villars demander au commandant de cette division un armistice d'une heure, alléguant pour motif de sa démarche que son gouvernement était en négociation avec le général. Cet armistice ne fut accordé qu'à condition que le landsturm quitterait le bois de Cormanon, condition qui d'ailleurs n'était plus nécessaire puisque ce bois venait d'être occupé par un bataillon fédéral. Cependant le flanc droit de la division fut inquiété par du landsturm placé dans un bois très-rapproché de Villars et qui se lie au bois de Péraulés.

Les ordres furent donnés de le balayer et le commandant de la division retournait à Matran. Arrivé là il reçut la nouvelle de l'armistice accordé par le général jusqu'à 7 heures du lendemain et il expédia les ordres à sa division de ne pas dépasser ses positions. Malheureusement

cet ordre ne put pas, à cause des distances et de la nature des chemins, arriver partout en temps opportun.

Les avant-postes se trouvant trop rapprochés de la redoute de Bertigny, deux officiers de l'armée eurent, à ce sujet, une explication avec le commandant du fort. Ils se retiraient chacun de son côté. Mais avant que nos officiers fussent hors de portée, ils reçurent une décharge de l'ouvrage; les carabiniers fédéraux ripostèrent, le canon gronda, et l'action se trouva engagée. Le bataillon Bolens s'avança sous la conduite du commandant de brigade et flanqué de la compagnie Eytel qui répondait aux landsturms placés dans un bois sur la gauche. Cette troupe montra beaucoup de bravoure; elle s'avança jusqu'au bord du fossé qu'elle ne put pas franchir et le bruit, qui venait de se répandre, que le fort était miné l'obligea à se retirer et à reprendre ses positions. Elle eut sept hommes tués et une cinquantaine de blessés. Cette perte est bien regrettable puisqu'elle était sans nécessité. On peut accuser nos troupes de trop de témérité; mais cela même prouve le cas qu'on en doit faire pour une action sérieuse; et du moins on ne peut pas leur reprocher d'avoir violé un armistice dont elles n'avaient aucune connaissance quand l'attaque a commencé. Il y a eu de la fatalité dans cette affaire, et il paraît que ce sont des coups de fusil partis d'un bois voisin qui ont fait croire aux défenseurs de la redoute qu'ils étaient tournés et allaient être pris par la gorge et les ont engagés à commencer le feu. C'est du moins ce qui résulte de l'enquête ordonnée par le commandant en chef qui fut bien péniblement affecté de cette échauffourée.

Le reste de la nuit se passa tranquillement dans la division n° 1 et on put transporter les blessés à Avenches.

Le grand quartier-général à Grolley fut, au contraire, inquiété par des alertes et, deux fois, on s'y vit contraint à sortir du bivouac. Des coups de fusil tirés à la lisière des bois voisins firent présumer la présence du landsturm et son intention d'attaquer le grand quartier-général. On établit de fortes avant-gardes et des postes avancés pour s'en garantir. Dès-lors il n'y eut plus d'alerte.

Vers les 3 heures du matin il se présenta un parlementaire fribourgeois pour demander une prolongation de l'armistice, mais cette demande dut être refusée vu que les troupes fédérales ne pouvaient plus être contraintes à une troisième nuit de bivouac. Le parlementaire reçut pour réponse que le commandant attendrait jusqu'à six heures et demie du matin la dernière résolution du conseil d'État de Fribourg, suivant laquelle il prendrait des mesures ultérieures, mais qu'il désirait, de tout son cœur, que cette décision fût de nature à empêcher l'effusion du sang et de grands malheurs.

A peine le parlementaire était-il parti, qu'un courrier apportait la nouvelle que le Sonderbund avait fait des excursions sur le territoire d'Argovie, qu'on y réclamait des soutiens, que l'on devait se hâter devant Fribourg et ne pas oublier les autres parties de la Confédération.

On semblait croire que le général avait un seul instant pu perdre de vue cette importante partie de sa mission, et ne pas savoir que, dans les cantons de Zurich, d'Argovie et de Berne, il y avait plus de 40 bataillons placés aux frontières, sans compter les armes spéciales, force certainement assez considérable pour tenir le Sonderbund en échec.

Le cas était urgent; il fallait en finir avec Fribourg et porter toute son attention vers l'aîle gauche de l'armée fédérale. Cependant on ne put, pour le moment, faire autre chose que recommander un redoublement de vigilance aux commandants de la quatrième et de la cinquième division, et leur ordonner de repousser vigoureusement toute attaque qui serait dirigée contre eux.

A six heures du matin le grand état-major monta à cheval et partit pour Belfaux. Toutes les troupes étaient en mouvement pour se rendre aux positions prescrites; le retranchement du bois de Cormanon avait été construit pendant la nuit et un chemin avait été ouvert dans le bois pour le passage de l'artillerie.

Deux mandataires des autorités de Fribourg, munis des pouvoirs nécessaires pour conclure une capitulation, se trouvaient déjà à Belfaux lorsque le général y arriva; c'étaient MM. Müslin, avocat, et Odet, syndic de Fribourg. On fut bientôt d'accord sur les conditions de la reddition des forts et de la ville de Fribourg, et on signa la convention suivante :

1) Le gouvernement de Fribourg, prend ici l'engagement formel de renoncer absolument à l'alliance, dite le Sonderbund;

2) Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée, en commençant par les forts extérieurs qui seront occupés dans la matinée, puis les portes de la ville, ensuite les postes intérieurs;

3) La ville fournira les logements et la subsistance nécessaires d'après les règlements fédéraux;

4) Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement ses troupes. Les armes du landsturm devront être déposées à l'arsenal et un inventaire en sera dressé pour être remis à l'autorité fédérale;

5) Les troupes fédérales garniront tous les postes occupés, garantiront la sûreté des personnes et des propriétés et prêteront main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public.

6) S'il devait s'élever des difficultés autres que celles qui sont du ressort militaire, elles seront décidées par la haute diète.

Fait à double à Belfaux, le 14 novembre 1847.

On voit, par ce qui précède, que le commandant des troupes fribourgeoises est resté tout-à-fait étranger à la capitulation et que c'est bien à tort qu'on a fait courir sur son compte des bruits calomnieux à ce sujet. Le général en chef n'a eu avec lui, pendant toute la durée de la campagne, aucun rapport direct ni indirect. C'est un hommage qu'il doit à la vérité.

Aussitôt la convention signée, les ordres nécessaires furent donnés pour acheminer vers Lucerne toutes les troupes, excepté la première division; celle-ci dut cependant céder une de ses brigades à la seconde division et recevoir en échange une brigade de celle-là. On voulait par ce moyen éviter une occupation du canton de Fribourg par des troupes d'un seul canton. La brigade Kurz passa donc dans la division du colonel Rilliet, et une brigade vaudoise, sous les ordres du colonel Bourgeois, dans la division du colonel Burckhardt.

Un bataillon de la première division dut, le 14, prendre possession du fort de Bertigny, et deux autres bataillons durent occuper les portes de Romont et des Etangs; la seconde division fut chargée de fournir deux bataillons pour occuper les forts de Quindzet et de Bonnefontaine, deux autres bataillons pour augmenter la garnison de la ville; en tout sept bataillons, dont trois pour les forts extérieurs et quatre pour la ville. Trois batteries devaient, d'après les mêmes ordres, être cantonnées en dehors des portes de la ville.

Le commandant de la première division fut chargé du commandement supérieur de toutes les troupes destinées à rester dans le canton de Fribourg et reçut l'ordre de préparer une dislocation plus étendue sans dépasser la route de Belfaux, vu que la partie occidentale dut être occupée, pendant quelques jours encore, par la deuxième division, qui ne pouvait évacuer le canton que peu à peu.

Le commandant de la réserve bernoise reçut, dès le 14 novembre, l'ordre de porter sa division sur la frontière orientale du canton de Berne vers Lucerne, c'est-à-dire à Langnau, Signau et Huttwyl. Les deux brigades détachées partirent le jour même de la capitulation pour retourner à la division n° 3.

Disons un mot des opérations de la division n° 7 sur la rive droite de la Sarine.

Le soir du 12 un bataillon fit plusieurs mouvements pour faire croire à une attaque du côté de Schwarzenbourg et, le lendemain à la pointe

du jour, la division passait la Singine à Laupen et à Neuenegg, pour s'avancer en deux colonnes sur Bösingen et Flamat. Les avant-gardes avec les sapeurs éloignaient les obstacles, consistant en abattis et encombrements divers, et comblaient les fossés profonds qui traversaient la route. Ceci retardait la marche, et la troisième brigade ne put pénétrer dans l'intérieur que l'après-midi. Alors le commandant de la division reçut par un officier fribourgeois un billet du général de l'armée fédérale, écrit au crayon, qui lui annonçait l'armistice accordé. Il arrêta la marche de ses troupes et eut le soir du 13 ses avant-postes à Pontel et en avant de Schmitten. Resté sans nouvelle ultérieure pendant la nuit et ayant quelques doutes sur la réalité du billet, il fit avancer le lendemain sa division; il eut de grands obstacles à surmonter par le fait des abattis, mais ses colonnes arrivèrent vers midi à Düdingen sans avoir rencontré un adversaire, à l'exception de quelques soldats du landsturm; il reçut, dans ce village, la nouvelle de la capitulation et l'ordre de marcher dans l'Emmenthal.

L'occupation de la ville de Fribourg fut exécutée dans l'après-midi, et, comme le commandant de la première division y fit entrer toute sa division, il y eut un très-grand encombrement. Des désordres, impossibles à éviter totalement dans une pareille occasion, eurent lieu; mais le récit en a été beaucoup exagéré et l'on sait que les soldats n'en ont pas été les seuls auteurs. La ville fourmillait de gens peu intéressés au maintien de l'ordre, et il fallut, le lendemain, prendre des mesures très-énergiques pour la purger. Peu à peu l'ordre se remit, de nouvelles autorités furent constituées en remplacement des anciennes, qui avaient pris la fuite, et la sûreté des personnes et de la propriété ne fut plus menacée.

Pendant ce temps, les troupes destinées à marcher sur Lucerne s'étaient mises en chemin. Deux batteries de canons de douze partirent le jour même du 14, l'une se dirigeant sur Gümminen, l'autre sur Morat, les autres les suivirent le lendemain et leur marche se fit avec toute la célérité possible.

Le grand état-major se rendit le 14 à Faoug, le 15 à Berne et le 16 à Arau.

Rapportons maintenant ce qui s'était passé dans une autre partie de la Suisse.

Dans une proclamation du 25 octobre 1847 le commandant en chef des troupes des sept cantons alliés, M. le général J. U. de Salis-Soglio, avait annoncé à ses troupes son acceptation du commandement supérieur. Il rassemblait son armée et déjà le 3 novembre la certitude qu'on en viendrait aux mains était si grande dans le canton de Lucerne que beau-

coup de Lucernois quittèrent leur canton et vinrent chercher un asile dans les cantons voisins. L'expédition du Saint-Gothard eut lieu et le 6 novembre 900 Schwyzois, 400 Uraniens et 400 hommes d'Unterwalden entrèrent dans le canton de Zug pour le défendre.

Sur toutes les routes du canton de Lucerne on avait construit un grand nombre d'abattis et de mines; des fortifications défendaient les approches de la ville. Les principales étaient celles du pont de Gislikon, celles du pont de l'Emme, celles sur la route de Littau et la redoute de Saint-Charles à Lucerne. Les troupes d'élite et de réserve avaient été augmentées, autant que l'état de la population le permettait, et un nombreux landsturm avait été organisé et placé sous des chefs particuliers. Dans le nombre se trouvait le fameux corps des vengeurs. Au commencement de novembre on avait aussi songé dans le canton de Schwyz à des obstacles artificiels; on avait construit des retranchements à la Schindellegi et près de Grynau; et, par une ouverture faite dans le bord du canal de la Linth, on inonda une grande partie des terrains adjacents. Les ponts de Grynau et de Rapperschwyl furent découverts. Au Brünig, dans le pays d'Unterwalden, on éleva des murailles et des remparts; et l'ancienne redoute au passage de Susten, canton d'Uri, fut réparée. Des télégraphes furent établis; on convint de signaux d'alarme, d'adresses simulées et d'un chiffre pour la correspondance secrète. Comme le canton de Zug semblait le plus accessible, on détruisit les ponts de la Sihl et celui de Hütten.

Les troupes fédérales occupaient toute la partie méridionale du canton d'Argovie, les préfectures de Knonau et de Richterschweil dans le canton de Zurich et la rive droite de la Linth, dans le canton de Saint-Gall; seulement les environs de Zofingen et la frontière entre les cantons de Berne et Lucerne étaient faiblement garnis pendant la marche sur Fribourg. La première brigade de la quatrième division reçut l'ordre de marcher dans cette partie du pays. Heureusement le Sonderbund ne dirigea aucune attaque de ce côté.

Le 9 novembre, les carabiniers de la deuxième brigade de la quatrième division fédérale, stationnés à Sins, remarquèrent que le pont couvert qui, à cet endroit, passe la Reuss, avait été rempli avec de la paille, des fagots, de la poix et qu'il s'y trouvait des obus; tout ce matériel fut jeté par eux dans la rivière; mais le lendemain, et à l'approche de deux pièces d'artillerie, le commandant du détachement qui n'avait pas l'ordre de soutenir une affaire sérieuse et trop faible pour cela, se retira sur Meyenberg. Alors la moitié du pont qui joignait la rive droite fut entièrement détruite par les troupes du Sonderbund.

Le même jour, 10 novembre, à 7 heures du matin, un détachement lucernois, fort d'environ 300 hommes, entourait le village de Klein-Dietwyl, occupé par une compagnie d'infanterie zuricoise; environ 45 hommes de cette compagnie, qui avait négligé les mesures de sûreté et s'était laissé surprendre, furent faits prisonniers; les quatre officiers de la compagnie furent du nombre; quatre-vingts hommes purent se sauver, mais la plupart sans armes, ni bagages. La demeure du gendarme argovien de Klein-Dietwyl fut pillée.

La leçon ne fut pas perdue pour nos troupes qui se gardèrent ensuite avec plus d'attention.

Encouragé par ces pétits succès, le général Salis projeta une invasion plus étendue sur le territoire argovien, dans le but de s'emparer de Muri et de gagner ainsi la population du Freiamt. Le 12 novembre fut désigné pour cette entreprise. L'armée du Sonderbund s'avança en quatre colonnes; la première sur la route de Kappel, la seconde sur celle de Merenschwand, la troisième sur le chemin de Hitzkirch par Geltwyl vers Muri, et la quatrième marcha sur la grande route de Münster vers Menzikon. La première et la quatrième colonnes ne firent que des fausses attaques et ne dépassèrent pas de beaucoup la frontière de Lucerne. La première brigade de la cinquième division fédérale avait son quartier-général à Albis-Affoltern; une compagnie de carabiniers occupait Kappel; la première colonne ennemie, peu nombreuse, ne fit aucune attaque, se contenta de quelques coups de fusils tirés et s'éloigna ensuite. La deuxième colonne, commandée par le général de Salis en personne, consistait en quatre bataillons d'infanterie, plusieurs compagnies de carabiniers et deux batteries d'artillerie, l'une de canons de huit, l'autre d'obusiers longs de quinze centimètres. Elle avança, favorisée par un fort brouillard, sur la rive gauche de la Reuss, et le général fit sonner le tocsin dans chaque village argovien qu'il traversait pour attirer à lui le landsturm argovien, mais personne n'arriva; au contraire, une vingtaine d'habitants du Freiamt devancèrent la colonne pour annoncer l'approche de l'ennemi aux gardes du pont de pontons que les troupes avaient construit près de Lunnern pour établir une communication entre les deux rives. Il n'y avait à Lunnern, outre la compagnie de pontoniers zuricoise (Huber), qu'une batterie zuricoise de six (Scheller), une compagnie de carabiniers (Huber) et trois compagnies d'infanterie, nombre trop faible pour recevoir de front une colonne aussi forte que celle qui lui fut annoncée. Ces troupes se retirèrent donc sur la rive droite, se mirent en bataille et commencèrent à défaire le pont; l'opération était à peine entamée que des carabiniers d'Unterwalden arrivèrent en criant: „Haut-Unterwalden!“ L'artillerie les suivit de près et ouvrit

le feu; la batterie zuricoise riposta et démonta bientôt une pièce ennemie; les pontoniers firent faire au pont une conversion; les carabiniers soutinrent l'artillerie et le feu continua de part et d'autre sans faire grand mal. Pourtant cette affaire a coûté la vie à trois soldats fédéraux et il y eut une douzaine de blessés; la perte de l'ennemi a dû être plus forte. Le bruit du canon avait attiré une batterie zuricoise (Zeller), mais déjà la colonne lucernoise commençait sa retraite; une partie de ses troupes avait continué sa marche et était arrivée, vers les 3 heures de l'après-midi, devant Muri-Egg. Prévenu de l'attaque, le colonel fédéral König, commandant de la seconde brigade, qui avait son quartier-général à Muri, avait fait avancer sous la direction de son adjudant, le capitaine fédéral Streiff, le bataillon Benzinger d'Appenzell et la compagnie de carabiniers Kuster de St-Gall; ces carabiniers et une compagnie de chasseurs du bataillon, placés en chaîne en avant de Muri-Egg, reçurent leurs adversaires avec un feu si prompt et si efficace qu'ils ne tardèrent pas à rebrousser chemin. Cet échec, joint à celui de Lunnern, et l'incertitude sur le sort de sa troisième colonne, décidèrent le général Salis à battre en retraite et à retourner à Lucerne.

La troisième colonne, commandée par le colonel Elgger, composée comme celle de M. de Salis et ayant avec elle des volontaires argoviens sous le commandement de l'Argovien Wiederkehr, était partie de Hitzkirch, à 8 heures du matin, pour marcher par le Lindenberg sur Muri, où elle dut se réunir avec la seconde colonne. Deux compagnies du bataillon argovien (Berner) faisaient le service d'avant-postes à Geltwyl et se trouvaient à dîner lorsque le village fut attaqué. Mais les soldats avaient leurs armes sous la main et ils répondirent à la sommation de se rendre par des coups de fusils. Les deux compagnies se replièrent sur la droite du village et M. Elgger dirigea toute son infanterie contre elles; un fort brouillard peut l'avoir empêché de reconnaître leur petit nombre; ils tinrent ferme et la colonne Elgger n'avança pas plus loin; son artillerie, qui n'avait pas encore passé la montagne, fit le tour et la colonne ne tarda pas à la suivre.

Les deux compagnies argoviennes ne se retirèrent vers Muri qu'après la cessation du combat qui leur avait coûté trois morts, parmi lesquels le brave capitaine Fischer, et plusieurs blessés; mais l'adversaire aussi avait des morts et des blessés en plus grand nombre et plusieurs chevaux d'officiers restaient sur la place.

La quatrième colonne, composée d'infanterie et d'artillerie, parut vers midi, devant Menzikon, et ouvrit son feu contre le village; une maison ne tarda pas à être incendiée et des chaînes de chasseurs s'efforcèrent d'avancer. Mais trois compagnies du bataillon de réserve argovien

(Oelhafen), cantonnés à Menzikon et à Reinach, se rassemblèrent bientôt et, sous la bonne direction de leur chef, chassèrent l'ennemi sans éprouver aucune perte.

Les attaques du 12 furent donc repoussées sur tous les points et le résultat de ces combats partiels fut encourageant pour les troupes fédérales.

Le lendemain, 13 novembre, le commandant de la cinquième division concentra ses forces dans l'espace compris entre la Reuss et le lac de Zurich, et y rassembla douze bataillons avec les armes spéciales nécessaires. Le commandant de la quatrième division concentra les siennes dans le Freiamt, et appela au service le reste des réserves du canton d'Argovie.

Le 15 le pont de bateaux fut transporté de Lunnern à Ottenbach où il était moins exposé et où le terrain se prêtait à l'établissement d'une tête de pont, laquelle fut de suite exécutée dans des proportions convenables.

L'artillerie de réserve et la division n° 2 ayant quitté Fribourg marchaient sur Lucerne. Le général avec son état-major arriva à Arau le 16 novembre. En ce moment l'armée avait atteint sa plus grande force. Les cantonnements suivants lui furent assignés.

La *première division* occupait Fribourg et les frontières du Valais, son quartier-général était à Fribourg.

La *septième division* ou *division de réserve* bernoise, formant l'extrême droite de l'armée contre Lucerne, avait deux détachements dans l'Oberland bernois pour garder les passages contre le Valais, Uri et Unterwalden. Le gros de la division se concentrait dans l'Emmenthal, ayant Sumiswald pour quartier-général.

La *seconde division* se rattachait à la division de réserve bernoise en venant prendre ses cantonnements depuis Huttwyl par Langenthal jusqu'à Zofingen; son quartier-général fut Berthoud. La troisième division se rangeait à la gauche de la seconde dans les vallées de la Sure et de la Wine, et ayant Kulm pour quartier-général.

La *quatrième division,* ayant son quartier-général à Muri, occupait le pays entre le lac de Hallwyl et la Reuss; les réserves d'Argovie, incorporées dans cette division, cantonnaient autour de Lenzbourg.

La *cinquième division* enfin se concentrait en majeure partie entre la Reuss et le lac de Zurich; son quartier-général se transportait de Zurich à Albis-Affoltern. Les réserves des cantons de Zurich, St.-Gall et Thurgovie renforçaient cette division.

L'artillerie de réserve s'approchait du Freiamt et arrivait dans les villages de Wohlen, Vilmergen, Sarmenstorf et Bremgarten; une batterie de canons de douze restait à Langenthal pour renforcer l'artillerie de la seconde division; une autre batterie s'acheminait sur Knonau.

Le corps de cavalerie quitta ses cantonnements dans le canton de Soleure et vint occuper la ligne entre Suhr et Othmarsingen, ayant son centre à Lenzbourg.

Cette disposition des troupes devait être terminée le 20 novembre de manière que le 22, après un jour de repos, l'attaque des cantons de Zug et de Lucerne pouvait être commencée. Les ordres furent donnés en conséquence.

La division de réserve bernoise, destinée à passer par l'Entlebuch, reçut l'ordre de marcher le 22 jusqu'à Schüpfheim, le 23 par la Bramegg jusqu'à Schachen ou Malters, en envoyant un détachement par Wolhausen, le 24 devant Lucerne, en faisant passer au besoin une partie de la division par Schwarzenberg et Hergottswald pour tourner la position de Renggloch.

La seconde division dut le même jour, comme la précédente, franchir en deux colonnes la frontière du canton de Lucerne et se concentrer autour de Willisau; la communication avec la troisième division dut être établie par Ettiswyl. Le lendemain 23 novembre la division eut à marcher sur Russwyl, en tâchant d'arriver vers midi sur la ligne derrière l'Emme, afin d'avoir le temps de choisir une bonne position pour la batterie de canons de douze, marchant avec la division et destinée à battre les fortifications de Littau et du pont de l'Emme. Si possible, la division dut occuper ce même jour Littau et le Sonnenberg, et le 24 marcher sur Lucerne.

La troisième division fut chargée d'occuper le 22 Sursée, Münster et Hitzkirch, et d'envoyer le 23 sa première brigade et deux batteries d'artillerie vers le pont de l'Emme pour ruiner, conjointement avec la batterie de douze de la seconde division, les retranchements établis près de ce pont. Les deux autres brigades devaient marcher sur Inwyl pour passer la Reuss sur un pont à la Birago que le génie devait construire dans la nuit du 24, ou, si cela ne se pouvait pas, de marcher le lendemain sur Gislikon et de se réunir là aux troupes de la quatrième division.

Deux brigades de la quatrième division, avec deux batteries de canons de douze, furent chargées de passer la Reuss près de Sins, dans la nuit du 22 au 23, de se réunir aux troupes de la cinquième division qui se trouvaient sur cette rive, d'attaquer Honau, et de prendre à revers les fortifications de Gislikon.

La troisième brigade de la division, avec le reste de l'artillerie, dut marcher sur Gislikon par la rive gauche de la Reuss et soutenir l'attaque de la rive droite. Le pont de Gislikon enlevé, la division devait prendre possession de Roth, y établir son bivouac et se lier par le Rothenberg avec la cinquième division. Le lendemain elle dut marcher sur Lucerne.

La cinquième division reçut l'ordre d'entrer le 23 de grand matin dans le canton de Zug, avec trois brigades, son artillerie et deux batteries d'artillerie de réserve qui arrivaient de Bremgarten. Pour assurer ce mouvement, un bataillon d'infanterie et une compagnie de carabiniers de la brigade de réserve stationnés près du lac de Zurich, durent s'avancer par le pont de la Sihl. Six bataillons de la division, avec des carabiniers et une batterie de six, devaient prendre position derrière la Lorze près de Steinhausen, puis s'emparer de Baar et de Zug. Le reste de la division, partagé en deux brigades, dut marcher par Cham et Buonas à Meierskappel, d'où les troupes, après avoir pris position devant Küssnacht, devaient se lier par le Rothenberg avec celles de la quatrième division, et occuper Udligenschwyl par une avant-garde; puis marcher le lendemain 24 sur Lucerne.

Le commandant de l'artillerie reçut les ordres nécessaires pour les mouvements de l'artillerie; le commandant du génie, ceux qui avaient rapport à son arme et surtout pour la construction des ponts; le commandant de la cavalerie enfin fut chargé d'envoyer le 23 deux de ses brigades à Sursée pour balayer le pays en arrière de l'armée, la troisième à Wohlen pour pouvoir être appelée au soutien si cela devenait nécessaire.

Ces ordres étaient donnés, lorsque le général reçut à Bremgarten, où il s'était rendu pour expliquer de bouche l'exécution des mouvements prescrits aux commandants de la quatrième et de la cinquième division, la nouvelle d'un échec que la sixième division avait éprouvé dans le Tessin. Une forte colonne, profitant d'un épais brouillard, avait surpris les troupes fédérales à Airolo; l'artillerie et les carabiniers tessinois tinrent ferme; mais l'infanterie, composée en grande partie de recrues, fléchit, ce qui occasionna une retraite précipitée. Le commandement de la division demandait du renfort.

Le général ne put cependant rien faire de plus, que de presser la deuxième brigade de cette sixième division qui se trouvait encore dans le canton des Grisons, d'avancer dans le Tessin, et de détacher deux bataillons de la réserve de la cinquième division, lesquels, placés sous le commandement du colonel fédéral Müller, de Zug, eurent l'ordre de

partir de suite pour les Grisons et de marcher dans le Tessin, suivant le besoin.

D'un autre côté des réfugiés valaisans ayant formé un corps de volontaires, pressaient le général d'ordonner l'attaque du Valais; le commandant de la première division jugeait aussi le moment favorable pour marcher contre ce canton; mais le général ne voulant pas compliquer la situation, ni se laisser distraire de son but principal, donna l'ordre à cet officier supérieur, de calmer l'impatience des troupes, de se rendre de sa personne sur les bords du Rhône et de rapporter; mais de ne faire aucune attaque sans un ordre formel.

En attendaut, les autorités de Zug, voyant s'accumuler les troupes de la Confédération autour de leur canton et craignant les suites d'une lutte disproportionnée, envoyèrent deux députés, MM. le conseiller Schmied et le secrétaire Schwerzmann, pour conclure une capitulation.

Cette capitulation fut signée à Arau le 21 novembre, sous réserve de ratification par le conseil supérieur de Zug; elle était conçue à-peu-près dans les mêmes termes que celle de Fribourg.

La ratification réservée dut être remise au commandant de la cinquième division, à Knonau, le lendemain 22 novembre, jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Ce commandant de division fut avisé de la convention dont la ratification ne pouvait que faciliter les mouvements à lui ordonnés pour le 23, et il fut chargé d'entrer dans le canton de Zug aussitôt après la réception de l'acte ratifié, de faire avancer jusqu'à Zug et Menzingen la brigade qui était destinée à prendre position derrière la Lorze.

Avant de commencer les opérations, le commandant en chef adressa aux troupes la proclamation suivante :

„Soldats confédérés!

„Vous allez entrer dans le canton de Lucerne. En en passant les frontières oubliez vos rancunes pour ne vous tenir qu'à l'accomplissement „des devoirs que la patrie nous impose. Marchez à l'ennemi, combattez „vaillamment, défendez vos drapeaux jusqu'à la dernière goutte de votre „sang. Mais aussitôt que la victoire se déclare pour vous, plus de ressentiments; conduisez-vous en guerriers généreux; épargnez les vaincus; „rien ne relève davantage le véritable courage.

„En toutes circonstances faites ce que je vous ai recommandé : „respectez les églises et les bâtiments dépendants du culte. Ce serait „pour vous une tache ineffaçable que des outrages à la religion.

„Prenez sous votre sauve-garde toutes les personnes inoffensives; „ne permettez pas qu'on les maltraite ou qu'on leur adresse des injures.

„Ne faites aucun dégât sans nécessité; point de dilapidations. En un „mot conduisez-vous de manière à vous relever à vos propres yeux et „à vous rendre dignes du nom que vous portez.“

L'entrée des troupes fédérales dans le canton de Lucerne eut lieu le 22 novembre par un temps de neige. La division de réserve bernoise, destinée à former l'extrême droite, s'était concentrée le 21 novembre aux environs de Langnau; elle quitta cet endroit le 22 de grand matin et prit le chemin de l'Entlebuch. Le long défilé depuis Weissenbach jusqu'à Escholzmatt fut tourné par un détachement composé d'un bataillon, de deux compagnies de chasseurs et d'une compagnie de carabiniers; ce détachement prit son chemin à gauche par la montagne du Bock; il rencontra des avant-postes lucernois, lesquels se retirèrent sans attendre et allèrent porter la nouvelle de l'invasion dans les villages, ce qui eut pour suite que l'on sonna le tocsin et que les troupes lucernoises purent se concentrer autour d'Escholzmatt; elles quittèrent pour cela plusieurs positions favorables près de Wiggen où elles avaient même construit un retranchement. Le but de ce détachement fut donc parfaitement atteint; la marche de la division qui s'avançait par la grande route avec toutes les précautions usitées devant l'ennemi, ne fut pas inquiétée, elle fut seulement retardée par de nombreux abattis qu'il fallut ouvrir et par la nécessité de rétablir plusieurs ponts.

A Escholzmatt elle rencontra la première résistance, mais l'action ne s'engagea qu'entre les tirailleurs. Les troupes lucernoises se replièrent dès qu'elles virent paraître la colonne principale.

Le soir la colonne arriva devant Schüpfheim; c'est là que l'attendait la plus grande résistance; elle dut d'abord enlever un plateau occupé par l'ennemi au débouché de la vallée latérale de Flühli et défendu par des carabiniers et de l'artillerie. Elle bivouaqua en cet endroit pour reconstruire les ponts sur l'Emme qui avaient été détruits et pour élever à gauche deux retranchements, l'un pour six, l'autre pour deux pièces d'artillerie. Vu la grande proximité de l'ennemi, on passa la nuit sans feux; ils ne furent allumés qu'à quatre heures du matin pour cuire la soupe.

A la pointe du jour et lorsque l'artillerie était placée, le commandant de la division dirigea un bataillon et une compagnie de carabiniers contre le flanc droit de Schüpfheim, pendant qu'une brigade entière se portait de l'autre côté. Celle-ci fut vivement attaquée par les troupes qui débouchaient de la vallée de Flühli; elle fléchit même un moment. Cependant le commandant de la division, la ranimant de ses paroles et de son exemple, elle revint à la charge et soutenue par les carabiniers

et l'artillerie, elle enleva la colline qu'occupaient les Lucernois. Ceux-ci se retirèrent, partie sur les montagnes, partie dans le village de Schüpfheim où la résistance continuait et se concentrait autour d'une chapelle, sur une hauteur où l'artillerie lucernoise s'était placée et au couvent des capucins qui, par sa forme et ses murs d'enceinte, présentait un bon réduit.

Le reste de la division suivit de près en passant l'Emme à gué: et après divers combats acharnés sur les deux rives, l'ennemi, reconnaissant l'inutilité d'une résistance plus prolongée, se dispersa de tous côtés. Cependant le cimetière et le couvent des capucins tenaient encore; ils ne furent abandonnés qu'à l'approche de toute l'artillerie et lorsque les bataillons se formaient en colonnes pour pénétrer dans le village. Il était midi et demi.

Après un court repos la colonne reprit son chemin; des coups éparpillés de quelques granges au bas de Schüpfheim l'inquiétèrent peu, mais plusieurs de ces granges furent incendiées pour cela. Des abattis entre Schüpfheim et Hasle ne furent pas défendus, la position d'Entlebuch ne fut point occupée ni les retranchements garnis, on ne voyait plus personne et il ne restait à vaincre que des obstacles matériels accumulés sur le chemin. Cependant, comme on devait s'attendre à une forte résistance sur la Bramegg et comme le jour était trop avancé pour forcer ce passage, la division bivouaqua à Entlebuch, et elle prit les dispositions nécessaires pour le lendemain.

Le matin du 24 la Bramegg se trouva abandonnée: mais le commandant n'étant point encore instruit de ce qu'avaient fait les autres divisions, dirigea un détachement par Schwarzenberg à Kriens et, s'avançant avec le gros de sa division, il reçut enfin à Schachen la nouvelle de l'occupation de Lucerne. Il envoya alors ses bagages à Wohlhausen pour prendre la route de Willisau et il alla occuper Kriens et les environs; il y resta la journée du 25 et en repartit le 26 pour retourner à Berne par Sursée et Langenthal.

Cette division a fait preuve de courage et d'aplomb dans les différents combats qu'elle a eu à soutenir. Elle a eu 7 morts et 38 blessés. On porte le nombre des tués du côté des Lucernois à 19 et celui des blessés à 48.

La seconde division de l'armée fédérale, manœuvrant à la gauche de la division de réserve bernoise, avait aussi accompli sa tâche. Sa deuxième brigade, soutenue de deux batteries, d'un détachement de sapeurs et d'un détachement de cavalerie, formait l'aîle droite. Elle eut l'ordre de se rassembler le 22 novembre à Huttwyl et de marcher ce même jour à Willisau. La première brigade formait l'aîle gauche: deux

batteries lui étaient adjointes, ainsi qu'une compagnie de cavalerie et un détachement de sapeurs. Elle marcha le 22 de Zofingen à Ettiswyl, où elle se lia avec l'extrême droite de la troisième division qui arrivait le même soir à Sursée.

La troisième brigade enfin, à laquelle était réuni un détachement de sapeurs, fut chargée d'entretenir la communication entre les deux autres brigades de la division et de former la réserve. Elle marcha par Gross-Dietwyl, Fischbach et Zell jusqu'à Kastelen où elle bivouaqua.

Aucune des trois colonnes ne rencontra l'ennemi, mais elles trouvèrent beaucoup d'abattis et des mines en grande partie non chargées.

Le 23 la division continua sa marche en deux colonnes; l'une formée de la seconde et de la troisième brigade passa en partie par Menznau et Wohlhausen, en partie par Russwyl. L'autre colonne, formée par la première brigade, prit sa direction par Grosswangen, Buttisholz, Hellbühl et environs. A cause des nombreux obstacles, les corps n'arrivèrent qu'au soir dans leurs positions derrière l'Emme; le commandant de la division fit une reconnaissance des environs du pont de Thorenberg et prit ses dispositions pour passer le lendemain l'Emme et attaquer Littau.

Mais aucun ennemi ne se présentant, le matin du 24 on put, sans en être empêché, construire un pont de chevalets au-dessous de l'emplacement de celui de Thorenberg qui avait été rendu impraticable. Les retranchements sur la rive droite de l'Emme, au-dessus de Littau, étaient abandonnés; les brigades fédérales passèrent la rivière sur le pont de chevalets; l'artillerie suivit à gué. La première brigade arriva sans obstacle devant la ville de Lucerne et y entra; la troisième brigade occupa Littau; la seconde, qui ce jour-là formait la réserve, marcha à Malters et s'y logea.

Suivons maintenant la marche de la troisième division. Sa première brigade avait l'ordre de quitter Schöftland le matin du 22 novembre et de marcher avec la batterie Fischer par la rive gauche de la Suhre jusqu'à Sursée, d'où elle fut prendre à Münster une batterie d'obusiers et continua le lendemain, avec les deux batteries, la marche vers le pont de l'Emme. Elle vit des bandes de landsturm sur les hauteurs, mais aucune ne l'inquiéta. Elle opéra le désarmement à mesure qu'elle avançait. Avant d'entrer à Sursée un parlementaire fut envoyé dans la ville pour en demander la reddition et l'on ne tarda pas à y voir flotter le drapeau blanc. Le landsturm s'était retiré dans les bois à droite, les troupes lucernoises en arrière.

La nuit se passa tranquillement et la colonne quitta Sursée le 23, à 7 heures du matin, en y laissant une garnison. A 9 heures on rencontra des bandes de landsturm qui reculèrent devant les chaînes de tirailleurs

qu'on déploya contre elles; le canon qui se faisait entendre de tous côtés engagea à n'avancer qu'avec prudence; on arriva à Neuenkirch à 3 heures et-demie et on prit position en avant de Holzhof. Une reconnaissance, poussée jusqu'à Gerlischwyl, y fit apercevoir des troupes lucernoises, commandées par un officier supérieur et placées derrière des ondulations de terrain. Comme la nuit tombait on ne voulut pas entreprendre une attaque; on s'arrangea pour bivouaquer en avant de Holzhof et on se mit en communication à droite avec la seconde division, dont un fort détachement était à Hellbühl. Après minuit, arriva un parlementaire avec la demande d'un armistice de quarante-huit heures; le commandant de la brigade le refusa quant à lui. mais il expédia une dépêche au commandant de la division pour avoir ses instructions. Cependant il reçut à la pointe du jour la nouvelle du licenciement des troupes lucernoises et du landsturm. En effet, lorsque la brigade arriva vers les retranchements du pont de l'Emme, il ne se présenta personne pour les défendre et on put, en toute sécurité, remettre les planches du pont que l'on avait enlevées. Vers 11 heures, la brigade commençait à passer le pont, lorsqu'une députation de Lucerne se présenta avec un drapeau blanc et annonça la soumission de la ville. La brigade y entra à une heure et quart.

La seconde brigade dut, avec la batterie Studer, quitter Staffelbach le matin du 22 et avancer parallèlement avec la première brigade, en suivant la rive droite de la Suhre, jusqu'à Sursée, pour marcher ensuite par la gauche sur Münster; le lendemain elle se rendit à Eschenbach et Inwyl, avec l'état-major de la division. Elle vit aussi quelques bandes de landsturm qui se dispersaient à son approche. Le bruit du canon de Gislikon fixa son attention et elle avançait toujours. C'est à tort qu'on lui aurait reproché d'être restée en arrière; elle a parfaitement exécuté ses ordres et elle est arrivée de bonne heure, dans la soirée du 23, aux environs d'Eschenbach, où elle a bivouaqué. Le 24 elle a marché par Gislikon sur Lucerne, après avoir rallié la trioisième brigade. Celle-ci partit le 22 de Reinach et se dirigea par Münster sur Hitzkirch; elle laissa à Münster la batterie d'obusiers que devait y prendre la première brigade et continua sa marche avec la batterie Karrer. Les avant-postes furent poussés à Gelfingen et à Heidegg; de nombreuses patrouilles dispersèrent le landsturm.

Après une nuit assez tranquille la brigade se mit en route le 23 au matin; elle ne trouva d'autres obstacles que des abattis et des mines pour la plupart non chargées, et arriva à 3 heures à Inwyl, après avoir empêché l'incendie du couvent d'Eschenbach auquel des malveillants essayaient de mettre le feu.

A Inwyl le commandant de la brigade s'informa d'un emplacement convenable pour jeter le pont dont il attendait le train et ce ne fut que vis-à-vis du couvent de Rathhausen que l'on put le trouver. Mais le train n'arriva pas et la brigade se mit au bivouac en avant d'Inwyl.

Le train de chevalets à la Birago, destiné à ce pont, avait stationné la veille à Fahrwangen; il reçut l'ordre de prendre le 23 la route de Hitzkirch pour arriver le soir à Inwyl. Au lieu de suivre cet ordre, le commandant de ce train ne sachant pas la route de Hitzkirch libre, et se croyant sans garde, prit le chemin de Muri, ce qui, vu le grand encombrement de voitures et de troupes dans le Freiamt, aurait déjà suffisamment ralenti sa marche pour l'empêcher d'arriver à temps, sans compter le détour qu'il faisait; il ne put donc arriver à Inwyl que dans l'après-midi du 24; néanmoins on construisit encore le pont pour avoir une communication de plus, mais il ne servit à rien pour l'attaque de Lucerne.

Dans la nuit du 23 au 24, le commandant de la troisième division reçut la nouvelle du succès de la quatrième division sur l'autre rive de la Reuss et de la disponibilité du pont de Gislikon; il rassembla donc sa seconde et sa troisième brigade le 24, à quatre heures du matin, marcha sur Gislikon, passa le pont et suivit la quatrième division pour la soutenir au besoin. La troisième ne fit que traverser Lucerne et reprit, le 24, ses cantonnements sur la rive droite de la Reuss.

Passons aux opérations de la quatrième division.

Le capitaine de pontoniers (Vögtlin) fut chargé de construire dans la nuit du 22 au 23 et sous la protection de tirailleurs, un pont de pontons au-dessous du pont de Sins qui avait été détruit; il fut terminé vers les huit heures du matin du 23 et aussitôt la première brigade y passa. Les quatre bataillons de cette brigade avaient été partagés en huit demi-bataillons pour leur procurer une plus grande mobilité; ils furent suivis par les deux compagnies de carabiniers de la brigade et par une compagnie de cavalerie, plus une demi-compagnie de sapeurs, une batterie de canons de douze et une batterie de six. Cette colonne s'avança vers Hünenberg et Berchtwyl et se lia avec la cinquième division, qui manœuvrait à sa gauche. Un autre train de pontons, commandé par le capitaine Huber, avait marché jusqu'à Eyen, près de Klein-Dietwyl, où elle jeta un second pont qui fut terminé à onze heures, malgré le canon de Honau qui était trop éloigné pour produire grand effet.

La seconde brigade passa la Reuss sur ce pont. Ses quatre bataillons étaient aussi divisés en demi-bataillons pour la commodité des manœuvres dans un pays très-accidenté ; elle fut suivie de deux compagnies de carabiniers, de deux batteries, l'une de six, l'autre d'obusiers de

douze; d'une compagnie de cavalerie et d'une demi-compagnie de sapeurs.

Cette brigade passa derrière la brigade Egloff et se plaça à sa gauche. Les deux brigades avancèrent ensemble et la première brigade avec toute l'artillerie se dirigea sur Honau en étendant son aîle droite jusqu'à la Reuss, son aîle gauche jusqu'à la montagne de Roth. Des chaînes de tirailleurs marchaient en avant. Le terrain était difficile, il fallait franchir des ravins et gravir des collines couvertes d'arbres. Le feu de l'artillerie lucernoise placée dans les retranchements de Honau inquiétait beaucoup l'attaquant. Pour s'en débarasser, quatre batteries fédérales prirent position sur un plateau en avant de Bächtwyl et repoussèrent l'adversaire jusque derrière Honau; ce hameau fut occupé par la brigade Egloff et par l'artillerie, et la colonne poursuivit son chemin vers Gislikon; mais un bataillon arrivant sous le feu direct d'un redan, établi à Gislikon, fut reçu par une telle grêle de mitraille, qu'il recula; un second bataillon le suivit jusque derrière une gravière voisine. En attendant un autre bataillon (Häusler), conduit par le commandant de la brigade et par la batterie Rust et devancé par une chaîne de tirailleurs avait pu s'avancer à gauche jusque sur un plateau joignant immédiatement le village de Gislikon; il y fut joint par le quatrième bataillon (Bänzinger) qu'amena l'adjudant de division. Ces troupes avancèrent et serrèrent étroitement le village, en se plaçant à gauche et un peu en arrière de la batterie Rust qui s'était portée jusqu'aux premières maisons. Mais tout-à-coup il se déploya contre cette troupe un tel feu d'infanterie et d'artillerie, que les tirailleurs ne tinrent plus; la batterie ne se voyant plus soutenue se vit obligée à la retraite. Il fallut toute l'énergie du commandant de la brigade et de l'adjudant de division pour retenir les bataillons; ce fut surtout le bon exemple de ce dernier, qui engagea les tirailleurs à retourner sur leurs pas vers Gislikon et à prendre de bonnes positions d'où ils purent continuer leurs feux avec effet; une compagnie du bataillon Häusler avança, le capitaine à la tête, et les troupes, cessant de reculer, revinrent à l'attaque. Dans ces entrefaites, le capitaine Rust avait aussi réussi à rassembler ses artilleurs et à reprendre l'offensive, et la batterie (Moll) canons de douze, avait pris position et joignait son feu à celui des pièces de six.

Malgré des pertes notables en hommes, le combat était donc parfaitement rétabli et, comme les deux bataillons qui avaient été repoussés au commencement de l'affaire derrière une gravière, de même que les deux autres batteries s'empressaient d'arriver et de prendre part au combat, l'ennemi ne tint plus et quitta ses fortifications et le village de Gislikon. Sur le cri de l'adjudant de division que l'ennemi se retirait, on

avança de nouveau et, en peu d'instants, les retranchements de Gislikon et le village furent occupés par les troupes fédérales. Le pont de Gislikon n'était pas détruit, on avait seulement éloigné les planches; leur replacement fut de suite ordonné et exécuté et la communication avec l'autre rive fut rétablie.

Dans ce combat acharné, 19 hommes de l'armée furent tués sur la place et 76 furent blessés; au nombre de ces derniers était un commandant de bataillon (Bänzinger). La perte de l'adversaire n'est pas bien connue, mais on a trouvé dans quelques granges un bon nombre de morts et de blessés, ces derniers furent soignés comme les blessés de l'armée fédérale. Dans cette lutte, plusieurs maisons et greniers ont été malheureusement incendiés.

C'est ici le lieu de reconnaître les grands services qu'une société zuricoise a rendus, en venant chercher avec des voitures très-bien construites et accompagnées de personnes dévouées, une grande quantité de blessés pour les transporter à l'hôpital militaire de Zurich; ces dignes personnes étaient infatigables et prodiguaient leurs soins aux malheureux blessés.

Pendant que la première brigade combattait dans la vallée, la seconde, placée à sa gauche, avait aussi une rude tâche à remplir. Cette brigade, appuyant à gauche au-delà de Rothkreuz, se dirigea contre la montagne de Roth; elle franchit les ravins et se vit bientôt saluée par des coups de fusils tirés des broussailles environnantes. Les tirailleurs de la brigade ripostaient, mais sans effet, vu la grande distance et l'impossibilité de découvrir des ennemis cachés. On gagna néanmoins le milieu des pentes. Depuis là, la montagne s'élevait en terrasses successives très-escarpées et couvertes de bois d'où partaient des coups très-dangereux; il fallait pour enlever la troupe l'exemple et l'encouragement du commandant de la division, qui depuis longtemps était descendu de cheval et marchait à sa tête; les plateaux furent escaladés l'un après l'autre et l'adversaire se retira de toutes parts. Cependant un bataillon de Schwyz tenait encore sur la crête de la montagne. On l'y laissa, faute de pouvoir rassembler, au moment, les forces nécessaires pour le chasser. Les pentes septentrionales du Rothenberg étaient balayées; les deux brigades se réunirent à Roth et y préparèrent leur bivouac.

La troisième brigade avait eu l'ordre de quitter le matin du 23 ses cantonnements d'Auw et de marcher en avant de Dietwyl, en laissant un ou deux demi-bataillons dans cet endroit et de se tenir prête à rétablir le pont de Gislikon, si ce village était pris; elle dut aussi servir d'appui à l'artillerie de réserve qui avait pour tâche d'attaquer les retranchements de Gislikon par la rive gauche de la Reuss.

Cette artillerie, dont on avait tiré plusieurs batteries pour les adjoindre aux divisions Nos. 4 et 5, était encore composée de six pièces de canons de douze et de six obusiers de vingt-quatre. Après avoir cherché en vain une position favorable aux environs d'Eyen pour opérer contre Honau, elle trouva enfin, en avant de Dietwyl et au-dessus de la tuilerie, une petite hauteur où elle put se mettre en batterie, ce qui fut fait avec les six pièces de douze vers les dix heures et demie. La batterie de Honau ne tarda pas à lui jeter des boulets de huit et des obus de 15 centimètres; mais les premiers, faute de pointage que la grande quantité d'arbres rendait impossible, donnaient trop bas ou trop haut, et les obus, d'ailleurs bien dirigés, ne crevaient pas. Mais, après une heure, ces pièces quittèrent Honau pour se retirer en partie dans les retranchements de Gislikon.

Le commandant de l'artillerie, voyant le combat de Honau, fit mettre ses six obusiers de vingt-quatre en position. Ce feu du flanc produisit un grand effet et décida l'évacuation de Honau. Mais l'artillerie de réserve ne put point parvenir à trouver de position favorable pour battre les fortifications de Gislikon qui, si elles n'eussent été tournées, pouvaient offrir un grand obstacle. Il eût fallu passer du côté de Pfaffwyl; mais la forêt voisine était occupée par le landsturm, et les troupes de la troisième division n'arrivaient pas encore. Ces fortifications furent évacuées dans l'après-midi, par suite des succès des première et deuxième brigades sur la rive droite de la Reuss. La troisième en prit possession vers les quatre heures et l'artillerie de réserve retourna bivouaquer à Klein-Dietwyl.

Le gouvernement et l'autorité militaire de Lucerne avaient quitté la ville pendant la nuit; leurs troupes étaient licenciées et se retiraient; le landsturm se dispersait; des parlementaires vinrent, au nom de la municipalité de Lucerne, recommander la ville à un traitement fédéral qui protégeât les personnes, la propriété et l'ordre public.

Le lendemain 24 toute la division entrait à Lucerne vers les 10 heures du matin. Le drapeau blanc était arboré aux tours et aux principaux édifices.

Reste à décrire la marche de la cinquième division.

La première brigade de cette division avec une brigade de réserve stationnées, la première aux environs de Richterschweil, la dernière derrière le canal de la Linth, devaient menacer la partie septentrionale du canton de Schwyz, et occuper les troupes de ce canton, pour détourner leur attention de Küssnacht et de Schwyz. Une méprise et un accident imprévu retardèrent d'un jour les opérations de la première et, au lieu d'entrer déjà le 23 dans le canton de Schwyz, elle ne le fit

que le 24. Les Schwyzois purent alors, à la Schindellegi et à Hütten, opposer plus de forces aux troupes fédérales qu'ils ne l'auraient fait le jour précédent, ce qui occasionna quelques pertes en morts et blessés; cependant la brigade réussit à occuper, vers le soir, les districts de Wollrau et de Pfäffikon et à ouvrir la communication par le pont de Rapperschwyl.

La brigade de réserve avait pénétré dans la Marche déjà le 23 et le commandant conclut ce même jour à Lachen, avec les autorités de ce district, une convention suivant laquelle, cette partie du canton de Schwyz déposait entièrement les armes se mettait sous la protection de la Confédération, en se soumettant aux arrêtés de la diète, et déclarait vouloir recevoir amicalement les troupes fédérales, en retour de quoi, celles-ci promettaient le maintien de l'ordre public et la garantie de la sûreté des personnes et de la propriété.

La seconde brigade, avec une compagnie de cavalerie, une demi-compagnie de sapeurs et la batterie de canons de six (Heylandt) avait été chargée de se rassembler le 22 aux environs de Maschwanden, d'entrer dans le canton de Zug et de pénétrer jusqu'à Saint-Wolfgang pour protéger la construction du pont près de Sins par lequel la brigade Egloff devait passer la Reuss. La capitulation de Zug, ratifiée le 22, rendit l'exécution très-facile. Cette même capitulation permit à la troisième brigade de passer le même jour la frontière de Zug, près de Knonau et de s'avancer jusqu'à Cham.

La brigade de réserve n⁰ 1 allait en même temps occuper la ville de Zug, avec Baar et Menzingen. Partout elle fut bien reçue.

Les deux batteries d'artillerie de réserve, sous le commandement du major fédéral Næff, et deux bataillons de landwehr zuricois, formaient la réserve de la seconde et de la troisième brigade.

La nuit du 22 au 23 fut passée par la seconde et la troisième brigade dans leurs positions près de Cham, Saint-Wolfgang et Sins; elles quittèrent le bivouac aussitôt que la brigade Egloff eut passé la Reuss et se dirigèrent sur Meierskappel; la seconde brigade marcha à gauche en longeant le lac de Zug; la troisième suivit par Holzhäusern en entretenant les communications.

Les deux batteries de l'artillerie de réserve qui avaient couché à Knonau eurent bientôt rejoint la colonne et s'avancèrent avec elle; au moment où la quatrième division était engagée avec l'ennemi à Honau, la troisième brigade de la cinquième division, arrivée à Buonas, fut arrêtée par une vive fusillade. La batterie Heylandt ouvrit son feu, la brigade se forma en bataille sur deux lignes couvertes par les tirailleurs; un bataillon zuricois marcha à droite pour tourner la position par Ebikon;

ce mouvement fut exécuté malgré une vive résistance qui força le bataillon à se replier momentanément, en laissant en arrière un capitaine blessé; le major, le porte-enseigne et le capitaine du génie le ramenèrent.

L'explosion de deux mines au défilé d'Ebikon ne put arrêter le bataillon zuricois renforcé par un détachement de carabiniers; le feu de la batterie avait aussi ébranlé l'adversaire; il reculait; les brigades avançaient et entraient à Meierskappel. La troisième brigade se dirigea vers Küssnacht en prenant le chemin de Böschenroth et du Kiemen, poussant devant elle deux bataillons schwyzois qui ne purent pas même prendre position derrière un retranchement près du pont de Böschenroth, lequel d'ailleurs était détruit en partie et encombré par un abattis. Pendant que le pont était réparé pour le passage du canon, l'infanterie montait le Kiemen où elle fut reçue par les boulets de l'artillerie schwyzoise; celle-ci ne recula que lorsque la batterie Heylandt arriva et ouvrit son feu, et lorsqu'elle se vit tournée par un bataillon fédéral marchant sur Immensée et la chapelle de Guillaume Tell. La brigade fédérale occupa le Kiemen et prépara son bivouac sur la pente méridionale de la montagne, d'où la batterie dominait les routes de Küssnacht et d'Arth. Cette position fut gardée jusqu'au 26 novembre (pendant deux jours et trois nuits), jour de la capitulation de Schwyz.

La deuxième brigade avait tourné à droite et pris le chemin d'Udligenschwyl, mais à peine avait-elle quitté Meierskappel, que trois bataillons du Sonderbund, avec le corps des vengeurs, s'opposèrent à sa marche et ouvrirent leur feu. De forts détachements de tirailleurs, envoyés dans le flanc de cette troupe, l'obligèrent à quitter ses positions et à se retirer sur Lucerne, par les crêtes de Rothenberg. La perte n'a été que de quatre hommes tués et huit blessés.

La brigade arriva à Udligenschwyl sans résistance et elle prépara son bivouac en avant de ce village. L'approche d'un détachement de landsturm causa bien une alerte dans la nuit, mais la tranquillité fut bientôt rétablie.

Le commandant de la division avait pris son quartier-général à Udligenschwyl, où le rejoignit son artillerie pendant la nuit; il y reçut avis, vers le matin, des succès obtenus par la quatrième division; il ordonna en conséquence de marcher en avant, et sa colonne était déjà en mouvement quand il apprit la suspension des hostilités. Une députation de la ville se présenta pour demander le maintien de l'ordre et la sûreté dans la ville. La division y entra vers les 10 heures.

Le grand état-major avait quitté Arau le 22 pour aller à Muri; le lendemain il s'avança jusqu'à Sins pour être plus près des opérations;

le soir un billet du commandant de la quatrième division, écrit au crayon, vint annoncer au général que la division avait pris position à Roth, et que le pont de Gislikon était libre et praticable.

Après minuit arriva un courrier avec une lettre de la part du commandant des troupes du Sonderbund demandant un armistice de 48 heures; mais cette demande ne put pas être accordée, et la soumission pure et simple de Lucerne fut exigée, en promettant de protéger les personnes et les propriétés. Peu de temps après il se présenta chez le général une députation de la municipalité de Lucerne, qui, dans l'absence d'autres autorités, s'était mise à la tête des affaires; elle vint déclarer la cessation de toute hostilité de la part de Lucerne et la soumission à l'autorité fédérale; elle promettait de bien recevoir les troupes fédérales et demandait le maintien de l'ordre, de la tranquillité et la sûreté des personnes et de la propriété. Le général promettait de faire son possible sous ce rapport et demandait que le drapeau de la Confédération fût arboré sans délai sur quelques tours de Lucerne, pour faire voir aux troupes qu'elles entraient dans une ville fédérale.

A la pointe du jour du 24, le grand état-major se mit en route pour arriver à Lucerne avant le gros de l'armée et pour prendre là les mesures nécessaires pour garantir l'ordre dans la ville et empêcher un trop grand encombrement.

Le commandant de la quatrième division fut désigné pour commandant de place et les rayons suivants furent indiqués aux différentes parties de l'armée:

A la *division de réserve* de Berne, comme il a déjà été dit: Kriens Horw, Winkel et puis retour à la maison.

A la *deuxième division:* Littau, Malters et le faubourg occidental de Lucerne; quartier-général aux bains de Rothen; le commandant y trouvant là un hôpital, prit son quartier-général à l'Emmenbaum. Plus tard cette division dut occuper les préfectures d'Entlebuch et de Willisau.

A la *troisième division:* Rothenbourg, Inwyl, Eschenbach; quartier-général Rothenbourg; plus tard cette division dut occuper les préfectures de Hochdorf et de Sursée.

A la *quatrième division:* Lucerne, Ebikon, Roth; quartier-général à Lucerne.

A la *cinquième division:* Udligenschwyl, Adligenschwyl, Meggen; quartier-général à Seebourg près Lucerne et une partie de la division dans le canton de Zug.

A l'*artillerie de réserve:* Emmen.

Comme les diverses divisions, par suite même de la précision de leurs mouvements, entraient en même temps dans Lucerne et que leur

marche fut rapide, ces ordres de dislocation ne purent pas arriver à temps, en sorte qu'il y eut, au premier moment, un grand encombrement dans la ville. Cependant, dès le jour même, on put en faire sortir quelques corps qui furent suivis par d'autres le lendemain, et peu à peu l'encombrement cessa. M. le colonel Ziegler, qui avait été désigné pour commander la place, parvint à y établir un très-bon ordre.

Pendant ce temps les brigades de cavalerie de réserve, sous les ordres du chef de cette arme, parcouraient le pays aux environs de Sursée et dans le Freiamt pour assurer les derrières de l'armée et maintenir ses communications avec ses magasins.

Le 26 novembre trois brigades de cavalerie réunies passèrent à Lucerne, où elles défilèrent devant le général, elles furent licenciées le 27, comme inutiles pour les opérations ultérieures.

Un demi-bataillon de troupes valaisannes, qui était resté à Lucerne et avait déposé les armes, fut instradé à Bâle, où il eut à attendre de nouveaux ordres.

Il est clair que l'entrée dans la capitale d'un canton qui avait fait résistance ne pouvait pas s'effectuer sans quelques excès; mais le récit en a été beaucoup exagéré, et la plupart des désordres qui eurent lieu peuvent être attribués à quelques malveillants qui excitaient les soldats contre telle ou telle maison. Des enquêtes sérieuses ont été faites et la justesse de cette assertion a été suffisamment prouvée.

Le commandant en chef fit connaître immédiatement aux gouvernements des États de Schwyz, Uri et Unterwalden, la chute de Lucerne et les invita à se soumettre, sans ultérieure résistance, aux décrets de la haute diète. Cette invitation ne fut pas sans résultat; déjà dans la nuit du 24 au 25 novembre il se présenta un député d'Obwalden, M. Michel, de Kerns, qui venait déclarer au nom du pays l'abandon de la ligue séparée, en demandant qu'on voulût faire abstraction d'une occupation militaire d'Obwalden. Cette dernière demande ne pouvait cependant pas être agréée, mais les conditions d'une convention furent posées et le lendemain 25, à onze heures du soir, les parties signaient cette convention, d'après laquelle le pays d'Obwalden renonçait à la ligue séparée, dite Sonderbund, promettait de faire déposer dans l'arsenal cantonal les armes de tout son contingent et du landsturm, de recevoir sans résistance des troupes fédérales et de les entretenir d'après les réglements fédéraux; ces troupes devaient par contre maintenir l'ordre public et protéger la sûreté des personnes et de la propriété; enfin il fut convenu que toutes les questions non militaires, qui pourraient s'élever, seraient soumises à la haute diète.

Cette convention fut signée de la part d'Obwalden par MM. A. Michel, Landbauherr, et J. Britschgi, membre du conseil. En même temps se présentèrent MM. le landammann Ackermann, le landammann C. Zelger, le landammann Wirsch, le landesfähndrich Niederberger et le secrétaire d'état Odermatt, comme députés de Nidwalden, pour négocier la paix. Ils signèrent une convention conforme, et, le lendemain, deux bataillons, avec une compagnie de carabiniers, reçurent l'ordre d'aller occuper Obwalden; un contingent semblable fut envoyé à Nidwalden. Les deux détachements eurent à se réjouir de la meilleure réception.

Le 26 M. Oetiker, président du grand-conseil de Schwyz, et M. le conseiller Mettler, vinrent passer une convention à peu près dans les mêmes termes que celles d'Unterwalden; cette convention fut ratifiée le 27 par le grand-conseil de Schwyz, et les troupes fédérales entrèrent immédiatement dans ce canton.

Uri ne tarda pas à suivre l'exemple de Schwyz; MM. les landammann Z'graggen et Muheim signèrent à Lucerne le 27, avant-midi, un traité pareil et le landrath y donna sa ratification le lendemain.

En attendant les trois bateaux à vapeur avaient été mis à la disposition de l'autorité militaire et le jour suivant, pendant un temps superbe, ces trois bateaux, avec une demi-douzaine de bateaux de remorque, transportaient deux bataillons d'infanterie, deux compagnies de carabiniers et l'état-major de brigade suivi d'une douzaine de cavaliers à Fluelen. Leur réception fut la meilleure.

Six des cantons du ci-devant Sonderbund étaient donc occupés et il ne restait plus que le septième, le Valais. Avant de dire ce qui se passait par rapport à ce canton, tournons nos regards, pour quelques moments, vers le Tessin. Il a déjà été dit que le commandant de la sixième division avait été obligé de se retirer d'Airolo, qu'il avait demandé du renfort et qu'une nouvelle brigade avait été acheminée vers les Grisons, pour de là passer au Tessin, s'il était nécessaire.

Le commandant de la sixième division était de sa personne à Airolo, où il s'occupait de l'instruction de ses troupes en attendant des renforts; elles en avaient besoin, en particulier l'infanterie composée en grande partie de recrues. Il avait organisé un service de sûreté qui s'étendait du val Canaria au val Bedretto, et ses postes étaient fort avancés dans le val Tremola. Cependant le 17, au moment où le vent dissipait les brouillards et pendant que les officiers étaient rassemblés pour la théorie, on vit l'ennemi occuper les hauteurs et se disposer à l'attaque. La générale fut battue, les postes furent renforcés; mais ils durent céder aux attaquants plus nombreux et mieux placés. Les carabiniers et l'artillerie

ouvrirent le feu ; au commencement l'infanterie tint ferme, mais voyant tomber un sous-lieutenant auquel un boulet avait emporté un bras, elle recula en désordre, malgré les encouragements du blessé lui-même ; les carabiniers protégèrent sa retraite et ne reculèrent qu'après que l'artillerie eut pris le chemin de Madrano ; à Madrano le combat continua, mais n'étant pas soutenus par l'infanterie, l'artillerie et les carabiniers se virent contraints de fléchir ; la retraite ne fut point inquiétée ; faute d'une bonne infanterie, on ne put pas s'arrêter à Dazio grande. On passa la nuit entre Faïdo et Biasca ; le lendemain 18, la division se réunit à Bellinzona et s'y réorganisa.

Le 19 le moral de la troupe se trouvant remonté, elle se porta en avant jusque sur la Moëza où elle prit position, construisit des retranchements, barricada le pont et fit tout pour bien recevoir l'ennemi ; les avant-postes étaient à une lieue et plus en avant, mais ils n'annonçaient pas l'approche des adversaires, qui en effet ne descendirent pas au-dessous de Biasca et commencèrent à se replier le 21. Quelques jours après, la convention de Lucerne leur fit poser les armes.

Pendant tout ce temps la brigade d'observation, faisant partie de la première division et gardant les frontières entre le canton de Vaud et celui du Valais, était restée dans sa position entre Villeneuve et Lavey ; il est clair que les habitants de ce pays désiraient voir avancer les bataillons dans le Valais ; le gouvernement du canton de Vaud partageait ces vues et les exprima à différentes reprises au commandant de la division ; un détachement de volontaires valaisans, incorporé dans la division avec l'autorisation du conseil fédéral de la guerre, poussait aussi à l'attaque pour pouvoir rentrer dans ses foyers. Le général ne pouvait cependant pas consentir à une attaque qu'il regardait comme prématurée et sans nécessité absolue ; si elle devenait inévitable, il fallait qu'elle fût appuyée par des troupes tirées de Lucerne. En attendant, le commandant de la division n° 1 avait fait venir de Fribourg quelques-uns de ses bataillons et appelé le second bataillon de Genève, pour remplacer des bataillons de la réserve vaudoise moins bien équipés.

En conséquence, et lorsque tout fut terminé à Lucerne, la brigade Egloff reçut l'ordre de partir pour aller s'établir provisoirement sur les bords du lac, entre Lausanne et Vevey ; là elle n'augmentait pas l'encombrement des troupes stationnées le long du Rhône et, cependant, elle était sous la main pour les appuyer lorsqu'elles marcheraient contre le Valais. En même temps le général expédia, le 28 novembre, au gouvernement du Valais, une sommation de déposer les armes et de se soumettre aux décisions de la haute diète. Il était persuadé que le Valais ne continuerait pas seul une lutte désormais inutile et dont l'issue

ne pouvait être que désastreuse pour ce canton. Il lui offrait donc les mêmes conditions qu'aux autres États de la ligue séparée.

Le commandant de la première division avait aussi, de son côté, adressé une sommation semblable aux autorités valaisannes, et en effet Messieurs H. Ducrey et A. L. de Torrenté vinrent le 29 novembre signer à Bex une convention analogue à celle conclue entre le général et les autres cantons. La ratification du général et du gouvernement du Valais fut réservée ; mais l'occupation dut avoir lieu immédiatement. La ratification du conseil d'État fut donnée le même jour et le 30 novembre les troupes fédérales entrèrent en Valais.

Le plan d'attaque avait été arrêté pour le cas où ce canton ne ferait pas sa soumission. Heureusement qu'il n'y eut pas lieu à le mettre à exécution et que la capitulation du Valais mit fin à toutes les hostilités.

Ainsi vingt-cinq jours après le décret d'exécution tout fut accompli. Ce décret est du 4 novembre, la capitulation de Fribourg du 14, la prise de Lucerne du 24 et, cinq jours après, la dernière convention était signée, sous réserve de ratification, entre le commandant de la première division et les délégués du Valais.

Il ne reste que peu de mots à dire sur le licenciement des troupes, pour terminer le récit de la campagne. L'envoi des commissaires fédéraux dans les divers cantons qui venaient de se soumettre à l'autorité de la diète et leurs actes politiques, ne sont pas du ressort de ce rapport.

Déjà le 17 novembre toute la seconde landwehr du canton d'Argovie fut licenciée, et le 21 les corps de la première landwehr du même canton furent réduits à la moitié de leur personnel.

Le 25 du même mois, après l'occupation du canton de Lucerne, le colonel Gmür reçut l'ordre de licencier toute la seconde landwehr de sa division avec la batterie de canons de huit de Zurich et l'état-major de la huitième brigade d'artillerie. Le lendemain 26 fut expédié l'ordre de licenciement de toute la landwehr, première et seconde classe, qui se trouvait encore dans les divisions Donats, Ziegler et Gmür; le même jour le commandant en chef de l'artillerie fut chargé de licencier trois batteries de canons de douze; le jour suivant 27 novembre, de nouveaux ordres de réduction furent donnés, et toute la cavalerie de réserve, toute l'artillerie de réserve, à l'exception d'une seule batterie de canons de douze, et tous les parcs de réserve et de dépôt, reçurent des feuilles de route pour regagner leurs cantons. La même chose fut faite par rapport à une batterie de canons de six et à la batterie d'obusiers de chacune des seconde, troisième, quatrième et cinquième divisions.

La division de réserve bernoise avait commencé le 26 la marche pour rentrer dans ses foyers; elle fut licenciée le 29 novembre. Le même jour, 29 novembre, tous les pontoniers reçurent la permission de retourner chez eux; les sapeurs, au contraire, furent chargés de démolir les retranchements, aux environs de Fribourg et de Lucerne, avec la perspective d'être licenciés aussitôt que ce travail, pour l'accélération duquel ils furent autorisés à requérir des communes des hommes de corvée, serait terminé. Le premier décembre l'ordre de licenciement fut expédié pour toute la landwehr de la première et de la sixième divisions, pour la brigade supplémentaire (Müller) de cette sixième division, et pour quatre compagnies de cavalerie des divisions. Le 4 décembre, la brigade Egloff, retournant de sa marche dans le Valais, fut licenciée en totalité avec son état-major, et le 5 la sixième division eut le même avantage; le même jour partit l'ordre de réduire tous les corps au pied fédéral, et aux prisonniers de guerre valaisans, réunis à Bâle, celui de regagner leurs foyers.

Le lendemain les sapeurs furent licenciés; le surlendemain, 7 décembre, les compagnies d'infanterie qui étaient encore au service à Bâle et tous les commandements de place dans les cantons extérieurs, à l'exception de Genève, furent dissous. L'effectif de l'armée diminuait de jour en jour et, le 18 décembre, un état-major de brigade (Blumer) fut encore licencié.

Le 21 décembre il n'y avait plus que les troupes suivantes sous les armes :

I. Dans le canton de Lucerne: 18 bataillons d'infanterie, 7 compagnies de carabiniers, 6 batteries d'artillerie et 3 compagnies de cavalerie. II. Dans le canton d'Uri: 2 bataillons d'infanterie et 2 compagnies de carabiniers. III. Dans le canton de Schwyz: 8 bataillons d'infanterie, 5 compagnies de carabiniers, 2 batteries d'artillerie et 2 compagnies de cavalerie. IV. Dans le canton d'Unterwalden: 2 bataillons d'infanterie. V. Dans le canton de Zug; 3 bataillons d'infanterie, une compagnie de carabiniers et une batterie d'artillerie. VI. Dans le canton de Fribourg: 2 bataillons d'infanterie, une compagnie de carabiniers et une batterie d'artillerie. VII. Dans le canton du Valais: 6 bataillons d'infanterie, une compagnie de carabiniers, une batterie d'artillerie et une demi-compagnie de cavalerie. VIII. Dans les cantons de Berne, Vaud et Genève, comme garnisons: 2 bataillons d'infanterie, une compagnie de carabiniers, une demi-compagnie de cavalerie et les artilleurs nécessaires pour l'armement de Genève.

Déjà le 17 décembre, l'évacuation d'Obwalden avait été ordonnée pour le 20 du même mois; plus tard, le 28, le vorort donna l'ordre de

retirer également toutes les troupes de Nidwalden. Tous les hommes revenaient de ce canton avec les meilleurs témoignages et avouaient avec plaisir le bon accueil qu'ils avaient trouvé; les rapports entre les habitants et les troupes avaient été des plus amicaux, et l'occupation a sûrement contribué à l'affermissement des sentiments de concorde qui doivent exister entre les confédérés.

Le 27 décembre, le licenciement de l'état-major de la première division qui, depuis le 24 se trouvait à Vevey, put être accordé; et, jusqu'au 31 décembre, 12 bataillons, 8 compagnies de carabiniers, 4 batteries d'artillerie et 3 compagnies de cavalerie des différentes divisions quittèrent l'armée. Le 3 janvier 1848, la moitié des troupes d'occupation d'Uri quittait ce canton et le reste suivit peu de jours après; les soldats rapportèrent également de ce canton des souvenirs agréables et en ont sûrement laissé de pareils; souvent les soldats partagèrent leurs rations avec les pauvres habitants qui devaient les loger et firent différents travaux dans les maisons. En sorte que l'occupation n'aura pas été sans quelqu'influence pour répandre des sentiments de fraternité et de concorde chez des populations qui vivent peut-être trop isolées.

Le 4 janvier, après une nouvelle réduction de troupes très-considérable, on ordonna la fusion des deux divisions restantes en une seule. Cependant d'autres licenciements, notamment celui de tous les carabiniers, suivirent bientôt.

Le 28 janvier on put donner l'ordre d'évacuer le canton de Zug, et, peu de jours après, les troupes quittaient ce charmant pays, emportant des témoignages de leur bonne conduite.

Au commencement du mois de février, deux bataillons de Zurich, deux de Berne, un d'Argovie et un de St-Gall, se trouvaient encore dans les cantons de Lucerne et de Schwyz; il y avait aussi un bataillon d'Argovie dans le canton de Fribourg et deux bataillons, l'un de Vaud et l'autre de Genève, dans le Valais. Vers le milieu du mois, le vorort donna l'autorisation du licenciement d'un nouveau bataillon dans le canton de Schwyz et de l'évacuation totale du canton de Fribourg; cette nouvelle réduction rendit aussi possible le renvoi du dernier état-major de division et d'un état-major de brigade (Kurz). En conséquence un bataillon de Zurich quitta Lucerne le 15, et un bataillon argovien partit le 16 de Fribourg; des deux côtés on se quitta avec les marques les plus sincères de sentiments fédéraux.

Le 18, il ne restait au service fédéral que deux bataillons dans le canton du Valais, sous le commandement du colonel Kurz, qui fut relevé le 23 par le colonel a Bundi: trois bataillons dans le canton de Lucerne,

sous le commandement du colonel König, et deux bataillons dans le canton de Schwyz, sous le commandement du colonel Ritter.

La haute diète avait antérieurement ordonné que, si l'occupation devait se prolonger au-delà du 20 février, les bataillons seraient relevés et, quelques jours plus tard, elle permit au commandant en chef de rentrer dans ses foyers; bien reconnaissant de cette faveur il quitta Berne le 17 février.

Le 19 février le vorort accorda le licenciement à un des bataillons stationnés dans le canton du Valais et invita en même temps l'autorité militaire d'expédier aux représentants fédéraux, dans les cantons de Lucerne et de Schwyz, les feuilles de route nécessaires pour le retour dans leurs foyers des troupes qui restaient encore dans ces cantons, afin que ces messieurs pussent en faire usage aussitôt que les conditions nécessaires pour l'évacuation de leur territoire auraient été remplies par les gouvernements de ces cantons. Le même jour, tous les ordres nécessaires furent expédiés de manière que dans peu de jours il ne dut rester au service qu'un bataillon de Genève dans le Valais, sous le commandement supérieur du colonel fédéral a Bundi.

Le grand état-major avait reçu le 18 l'autorisation de se dissoudre aussi vite que ses occupations le permettraient. Déjà le 19 février plusieurs officiers furent en conséquence licenciés, et le chef de l'état-major fédéral fermait son bureau et dissolvait le reste de son état-major le 22, après avoir expédié ce même jour la feuille de route au bataillon genevois et à l'état-major de brigade qui se trouvaient encore au Valais.

Il ne restait donc plus au service que le commissariat et l'état-major judiciaire; mais le commissariat réduisit aussi son personnel et les deux tribunaux de guerre, l'un siégeant à Zurich, l'autre depuis quelque temps à Vevey où il s'était transporté après avoir terminé ses affaires à Berne, tâchaient de finir le plus vite possible leurs travaux.

Seconde partie.

REMARQUES ET OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR LES DIFFÉRENTES ARMES ET BRANCHES MILITAIRES.

La Suisse a étonné l'Europe par la promptitude avec laquelle elle a mis sur pied une armée de près de cent mille hommes et par les moyens qu'elle a déployés pour la faire agir dans le but d'étouffer promptement

une guerre intestine et de ramener à la Confédération des frères égarés qui, de leur côté, avaient déployé des forces imposantes.

L'empressement de la majeure partie des milices à prendre les armes fut grand; elles déployèrent du courage dans les combats et de la patience à supporter les fatigues et les privations d'une campagne d'hiver, les marches forcées, les bivouacs ne les rebutèrent point; leur conduite fut en général très-louable.

Si la discipline a été en souffrance dans quelques corps, il fallait en chercher la cause dans le défaut d'expérience et quelquefois dans le manque d'énergie de quelques officiers. Il faut le reconnaître, on ne s'attache pas assez dans quelques cantons aux conditions indispensables pour un bon choix; les officiers, ainsi nommés, ne connaissent assez ni leurs devoirs, ni leur compétence; les soldats ne tardent pas à s'apercevoir de leur faiblesse et à en profiter. Puissent donc les gouvernements cantonaux faire tous leurs efforts pour ne donner à leurs milices que des officiers suffisamment instruits et capables de conduire le soldat. On a cependant pu se convaincre, dans cette campagne, que la plupart des cantons ont beaucoup fait pour le militaire; que le matériel, l'armement et l'habillement sont bons; que l'instruction, surtout celle des armes spéciales, a été soignée.

La partie la plus faible de l'instruction a été, en général, celle du service de sûreté. Elle mérite cependant la plus sérieuse attention; car la moindre négligence dans ce service peut avoir les plus graves conséquences, non seulement pour le corps qui l'a commise, mais pour l'armée entière.

Une autre partie faible, faute de règlement, c'est l'organisation du train des bagages. La réquisition de chevaux et même celle des voitures pour les transports est très-difficile dans des moments d'encombrement, et, comme les chars requis sont ordinairement mal appropriés au chargement d'effets militaires, il en résulte de grandes incommodités; les officiers, de leur côté, ne se tiennent pas aux prescriptions réglementaires pour le poids des bagages et prennent avec eux beaucoup trop d'effets. On devrait donc faire construire, tant pour les états-majors que pour les troupes et d'après un bon modèle, des fourgons simples, commodes et légers, pour transporter les caisses des armuriers, les pharmacies et les effets nécessaires; ces voitures seraient attelées avec des chevaux du train et marcheraient sous un commandement particulier. On a eu occasion d'observer quelle confusion pouvait résulter seulement du manque des lanternes d'écurie, qu'on ne trouve nulle part aux chars ordinaires de réquisition.

Ces fourgons suivraient les troupes ou transporteraient les effets à des endroits désignés pour désencombrer les routes et les champs de bataille. Cette modification aux règlements fédéraux est de la plus grande importance; on n'en saurait douter quand on a vu l'accumulation de chars, de voitures de toute espèce, attelés de bœufs et même de vaches, faute de chevaux, qui obstruaient les routes entre Sins et Klein-Dietwyl, le jour du combat de Gislikon; et partout on a eu à se plaindre des mêmes embarras dont les conséquences, en cas de revers, eussent été désastreuses. Il n'y a pas d'objet qui mérite, de la part de la haute diète, une plus sérieuse attention.

Chaque officier devrait avoir avec lui un petit havre-sac, qu'il porterait facilement et qui ne contiendrait que les objets les plus indispensables.

Un autre inconvénient est celui que présentent les marmites et les bidons qui, calculés pour une escouade, sont portés par un seul homme; si cet homme tombe, ou reste en arrière, toute l'escouade est privée des moyens de faire sa cuisine; et, combien de fois, cet accident ne peut-il pas arriver.

Les tableaux de situation et les différents rapports n'ont pas toujours été dressés dans le temps prescrit et avec l'ordre nécessaire. Cette branche extrêmement essentielle, tant pour connaître la force journalière de l'armée et ses besoins, que pour tenir une bonne comptabilité, n'est pas encore arrivée au point désirable. On a le préjugé de la regarder comme secondaire ou trop difficile. Il serait donc convenable de porter son attention sur ces travaux de bureaux, de les simplifier et faciliter; mais d'exiger ensuite qu'ils fussent bien exécutés, et que les officiers reçussent à cet égard l'instruction nécessaire.

Passons maintenant aux observations plus particulières aux différentes armes.

A. Combattants.

I. ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

L'état-major général de la Confédération a été presqu'entièrement refondu au commencement de la campagne et pendant sa durée; il a été appelé au service en presque totalité. On a reconnu chez tous les officiers de cette branche beaucoup de zèle et de bonne volonté, et, si les connaissances n'étaient pas toujours à la hauteur des fonctions, le zèle y suppléait autant que possible. Mais cela ne suffisait pas toujours.

et si l'on réfléchit à la haute importance de l'état-major général, on ne peut pas se dissimuler qu'il faut s'attacher sérieusement à lui donner une instruction convenable et exiger des candidats des connaissances théoriques et pratiques. Les connaissances nécessaires ne peuvent pas être acquises dans les grades de sous-lieutenant et de lieutenant d'état-major; il vaudrait mieux que les aspirants eussent servi pendant quelques années comme officiers dans la cavalerie, les carabiniers ou l'infanterie et suivi, après cela, un cours à l'école militaire, pour apprendre à juger le terrain, l'emploi des armes différentes, le choix des positions etc. Une fois nommés dans l'état-major général, ils devraient être tenus d'avoir toujours un cheval de selle et être souvent appelés en activité de service, soit dans des camps ou des inspections, soit dans des travaux de reconnaissance et autres. Mais en exigeant davantage de ces officiers, on ne devrait pas les décourager en leur préférant pour l'avancement des officiers cantonaux quelquefois moins propres à leurs nouvelles fonctions. On peut affirmer que tant qu'on suivra ce déplorable système, on n'aura point en Suisse un véritable corps d'état-major.

Les officiers de cette arme devraient aussi être indemnisés — pour l'entretien d'un cheval.

Si l'emploi d'officiers trop jeunes et trop peu expérimentés, comme officiers d'état-major, nuit au service, parce qu'ils ne connaissent ni l'étendue ni la haute importance de leurs fonctions, et si un bon choix est nécessaire, on ne doit pas être moins attentif à la désignation des officiers d'ordonnance. Il faut pour cela des officiers courageux, adroits, bons cavaliers et connaissant les règlements. Mais aussi ces officiers devraient être indemnisés en juste proportion de ce qu'on exige d'eux, et la bonification d'une ration de fourage pendant quarante jours après la campagne, est bien loin de ce que demande l'équité.

Pour les grades supérieurs dans l'état-major général, on devrait redoubler d'attention et tâcher d'offrir aussi à ces officiers un moyen d'instruction en les envoyant aux frais de la Confédération aux manœuvres et camps des armées étrangères.

II. GÉNIE.

Les pontoniers ont donné des preuves d'adresse; plusieurs ponts ont été construits avec célérité. Il serait néanmoins désirable que quelques sous-lieutenants d'Argovie suivissent un cours de pontoniers à Zurich ; on n'a pas encore en Argovie le matériel nécessaire pour faire une instruction complète. Le train à la Birago de Berne a été trouvé très-avantageux; le pont qu'on a construit près de Rathhausen a fait reconnaître

les avantages de ce système. Il serait beaucoup préférable de conduire le matériel des pontons avec des chevaux du train, sous le commandement d'un officier spécial. On pourrait tirer les chevaux au besoin, des parcs de réserve. a méthode de faire atteler ces voitures avec des chevaux de réquisition est vicieuse, très-souvent on ne peut pas se les procurer en nombre suffisant et ceux qu'on obtient ne marchent pas bien ensemble.

Les sapeurs ont montré aussi leur capacité, ils ont construit la tête du pont d'Ottenbach, fait plusieurs ouvrages à la frontière du Valais, élevé dans une nuit le retranchement de Cormanon et ils ont donné en beaucoup d'endroits de nombreuses preuves de leur dextérité en renversant les abattis qui encombraient les routes et en rétablissant des ponts détruits. En somme le corps du génie a rendu de bons services à l'armée.

L'utilité d'un char à outils, dans chaque brigade, ne peut plus être contestée, et il serait à désirer qu'un certain nombre de ces chars ou fourgons fût établi, surtout dans les cantons qui fournissent des sapeurs.

III. ARTILLERIE.

Les artilleurs surnuméraires de plusieurs batteries portaient des mousquetons et marchaient en avant des pièces. Les mousquetons, douze par batterie, étaient, quand on ne s'en servait pas, enfermés dans une caisse fixée au-dessous du soufflet de la forge. Cette méthode devrait être partout imitée, les batteries ayant besoin, dans une foule de cas, d'une garde immédiate. Les trompettes, par contre, manquaient généralement ou de pistolets ou de munitions; il serait aussi bon que chaque soldat du train eût au moins un pistolet et un sabre plus long que celui qu'il porte actuellement.

Quant à l'habillement, deux paires de pantalons de drap pour tous les hommes et garnis de cuir pour ceux qui doivent monter à cheval, ne semblent pas de trop; les capotes des sous-officiers obligés de monter à cheval devraient être remplacées par des manteaux.

On a reconnu, à quelques exceptions près, que le personnel de l'artillerie montrait du zèle pour le service et de l'assiduité pour maintenir en bon état le matériel et les chevaux. Ces derniers souffraient néanmoins, en plusieurs batteries, par la mauvaise qualité des harnais, qui étaient en partie trop durs et trop vieux et souvent mal ajustés au cheval. Les harnais sont d'ailleurs vicieux par rapport aux avaloires et aux sellettes. Il vaudrait en général mieux que le foin ne fût pas chargé sur les sellettes, mais sur des chars exprès.

L'instruction laisse presque partout quelque chose à désirer, surtout par rapport à l'uniformité et à une plus grande mobilité; peu de sous-officiers savent bien monter à cheval. Les cantons qui ne fournissent que peu d'artillerie feraient bien de s'entendre avec les grands cantons pour une instruction en commun. Les compagnies de parc ne connaissent pas suffisamment les travaux du laboratoire, ni la confection de la munition, ni son chargement dans les caissons. Le train non organisé devrait être augmenté, mis en compagnies et bien instruit. Alors il serait nécessaire de réunir de temps en temps plusieurs compagnies d'artillerie, de différents calibres, avec le train nécessaire et avec les compagnies de parcs, pour bien manœuvrer et travailler à la confection de la munition.

Il semble aussi qu'une composition des batteries en quatre pièces de canons et deux obusiers serait une grande amélioration du système actuel. La mobilité ne souffrirait pas beaucoup, mais on épargnerait en personnel, surtout d'officiers et de sous-officiers, en voitures de guerre et en chevaux, et on aurait toujours à sa disposition des bouches à feu de toutes espèces. L'introduction des obusiers longs serait aussi préférable au maintien des obusiers courts. Une augmentation de l'artillerie est absolument nécessaire; les milices non accoutumées à la guerre veulent de l'artillerie avec elles, et le bon effet moral qu'elle produit ne peut pas être contesté. Nous ne manquons pas de pièces en Suisse; il y a bon nombre de canons de huit, qu'on devrait conserver; mais il serait alors nécessaire d'augmenter le personnel des compagnies, ce qui n'offrirait pas de difficultés; les chevaux se trouveraient également.

Les roues et les timons de rechange, comme les affûts de réserve pour le train, devraient être plus nombreux, et les prolonges, traits et balances au moins au complet; l'emploi des prolonges semble surtout avantageux quand on marche à l'ennemi, pour que les soldats du train qui sont exposés au feu sans défense, et souvent intimidés par cela même, ne pussent pas partir en laissant leurs canoniers à leurs pièces.

Les seaux à refroidir sont aussi susceptibles d'un perfectionnement comme les caisses d'outils qui renferment beaucoup d'instruments superflus et manquent de quelques-uns très-nécessaires.

L'étoffe dont les sachets des cartouches sont confectionnés en Argovie est très-recommandable pour être généralement introduite; on devrait aussi hâter l'introduction des étoupilles à friction. Une inspection scrupuleuse de toute la munition qui se trouve actuellement dans les cantons devrait avoir lieu et surtout de la munition d'artillerie et parmi celle-ci des obus; beaucoup de celle-ci ne convient pas à l'emploi et il faut que ce vice soit corrigé. Il serait aussi bon de réfléchir si le remplacement

de quelques boîtes à mitraille par des obus incendiaires dans les caissons des batteries, n'offrirait pas des avantages.

Une dernière question enfin, pour ne pas donner à cette partie du rapport trop d'étendue, est celle de savoir s'il ne serait pas convenable d'évaluer à l'entrée d'une campagne, les voitures et le matériel de guerre des cantons, comme cela se fait pour les chevaux et de faire, à la sortie du service, une seconde estimation pour rembourser aux cantons la valeur perdue. Cette mesure semble d'autant plus juste, que le matériel fourni n'est pas toujours neuf et de la même valeur.

IV. CAVALERIE.

Cette arme, si longtemps négligée en Suisse, a prouvé qu'elle est pourtant susceptible de rendre de bons services à la Confédération. La cavalerie de réserve, réunie en trois brigades, a été vraiment utile. Les compagnies attachées au grand état-major et aux divisions méritent généralement des louanges. Cependant cette arme pourrait acquérir un plus haut degré d'utilité, si l'on changeait le système vicieux auquel elle est assujettie.

Elle devrait être déchargée entièrement du service des estaffettes, dont on abuse généralement et qui abîme hommes et chevaux. Ce service pourrait être fait, soit par un corps particulier de guides, comme cela a été plus d'une fois proposé, soit par des relais de pédons, de cavaliers ou de voitures légères, convenablement établis suivant les besoins. Alors, la cavalerie aurait besoin d'une nouvelle organisation, d'une instruction plus uniforme et plus étendue, et d'un état-major spécial qui la surveillât plus particulièrement.

Par cette nouvelle organisation, on devrait créer des compagnies plus fortes pour le service de guerre, et une autre espèce de cavalerie légère destinée au service d'escorte auprès des états-majors, des guides enfin, qui n'auraient pas besoin d'être divisés en compagnies, ni de connaître l'école d'escadron, mais qui seraient néanmoins propres à faire au besoin, et s'ils se trouvaient réunis en nombre suffisant, le service de sûreté.

La Suisse ne manque ni de chevaux ni d'hommes propres à ce service, et les frais ne surpasseraient pas de beaucoup les frais actuels, si on réfléchit aux grands dédommagements qu'il faut payer, après chaque campagne, pour les chevaux ruinés.

La nécessité d'une instruction plus centralisée entraîne celle de réunions régulières de plusieurs escadrons. Ces réunions sont urgentes, mais l'état-major de cavalerie saura les rendre utiles; et on reconnaîtra la

force et la vraie destination de notre cavalerie qui manquera alors beaucoup moins de recrues que cela n'a lieu maintenant.

V. CARABINIERS.

Si une réorganisation de la cavalerie est nécessaire, elle l'est également pour les carabiniers, qui forment un corps beaucoup trop lourd. Pour une guerre de défense ce vice est moins sensible, parce que les carabiniers prennent, dans la plupart des cas, commodément leurs positions; mais néanmoins ils ont des marches à faire et alors, aussi bien que dans des mouvements offensifs, ils restent en arrière, et on les voit mettre une partie de leur équipement sur des chars, à la réquisition desquels ils n'ont aucun droit et qui encombrent les routes. L'infanterie, voyant ces voitures, devient mécontente et veut aussi des chars pour le transport de ses sacs; delà des demandes inadmissibles, des refus fâcheux, souvent du désordre, et, si les carabiniers sont trop pesamment équipés pour leur service ordinaire, comment pourrait-on les employer en campagne où, souvent, ils doivent s'éparpiller comme des troupes légères! Il faut absolument obvier à cet inconvénient et il semblerait avantageux de créer deux espèces de carabiniers. Les uns, carabiniers de position, formés en compagnies moins nombreuses, garderaient leur équipement actuel, peut-être même pourrait-on les munir de quelques fusils de rempart qu'ils transporteraient sur leur caisson. Les autres, carabiniers légers, recevraient la carabine à l'Américaine, se chargeant avec des cartouches; le poids de leur équipement serait considérablement diminué et ces carabiniers seraient plus propres aux mouvements qu'on en exige. Les officiers devraient être mieux exercés aux manœuvres et instruits à choisir les positions convenables pour couvrir les mouvements de l'infanterie, protéger ses ailes, soutenir l'artillerie etc. Alors l'arme des carabiniers, si nationale en Suisse, acquerrait toute l'utilité dont elle est susceptible.

VI. INFANTERIE.

L'infanterie, le fort de l'armée, s'est montrée généralement bonne; et, quoiqu'elle ait bien supporté les marches forcées et les fatigues de la guerre, on a cependant pu reconnaître qu'il serait désirable de diminuer le poids de ses effets. La grande tenue des troupes est sûrement belle, mais il reste à examiner s'il ne vaudrait pas mieux, pour l'économie et la commodité, supprimer l'habit et ne donner au soldat que la veste ronde et la capote; deux chemises seraient suffisantes; et les brosses,

boîtes à graisse et instruments de propreté pourraient probablement être diminués en ce que chaque homme n'est pas obligé d'avoir pour lui seul tout cet appareil; le sac deviendrait par cela plus léger et plus facile à charger et à porter. Beaucoup de soldats ne savent pas bien charger leur sac, le fond en est trop rond, ce qui est très-mauvais pour le port et blesse la vue.

Les guêtres devraient monter plus haut et mieux couvrir le pied; telles qu'elles sont, elles ne remplissent qu'imparfaitement leur objet; l'homme marche aussi d'autant plus facilement, que la giberne, le sabre et le sac sont mieux ajustés et mieux portés. Ce port est souvent très-négligé et vicieux, le sac pend en arrière et trop bas, ce qui empêche d'ouvrir la giberne et de saisir la cartouche.

Les tampons pour couvrir la cheminée des fusils à piston ont l'inconvénient que, peu à peu, la peau se parcelle sous le chien, s'introduit dans la cheminée et la bouche; il vaudrait mieux la changer contre un anneau, ou la supprimer entièrement en campagne.

L'instruction des troupes s'est montrée incomplète par rapport au service de sûreté et même au service de garde; une espèce d'indifférence ou d'insouciance s'y est fait généralement apercevoir, et rien n'est plus dangereux; on ne peut pas assez recommander aux cantons de porter leur attention sur ce point capital. La remise régulière des états de situation et des rapports, était aussi une des parties les plus faibles; une instruction sur ce sujet plus approfondie qu'elle n'a eu lieu jusqu'à-présent, est absolument nécessaire.

On peut reprocher à plusieurs bataillons de n'avoir observé aucun ordre dans les marches, ce qui doit être attribué à l'insouciance ou l'incapacité des officiers supérieurs. Ce désordre, pouvant attirer les plus grands désastres, doit être sévèrement réprimé. Dans une marche tumultueuse toute discipline disparaît; les soldats se laissent facilement aller aux séductions des malveillants et l'expérience a prouvé en effet, que si des actes fâcheux ont eu lieu pendant le cours de la campagne, on devait surtout les attribuer à des bataillons qui n'avaient pas été en ordre pendant la marche. Que les officiers supérieurs se fassent un de leurs premiers devoirs d'obvier à cet inconvénient; ils seront alors secondés des officiers des compagnies et ils s'épargneront bien des désagréments et des reproches.

On n'a pas réduit au pied fédéral les bataillons entrés au service, ce qui a eu l'inconvénient que les bataillons étaient très-inégaux. Il aurait mieux valu renforcer par les surnuméraires les bataillons de réserve ordinairement beaucoup moins complets.

La réserve mériterait d'ailleurs que l'autorité fédérale s'en occupât davantage, en la soumettant à son contrôle comme les troupes du contingent.

Le partage des bataillons en demi-bataillons, là où il a été pratiqué, s'est montré très-avantageux; la mobilité y gagne et l'ordre est plus facile à maintenir. Le chef du bataillon commande le demi-bataillon de droite et le major le demi-bataillon de gauche.

Un inconvénient auquel il serait nécessaire d'obvier, c'est la dilapidation des cartouches. Cet objet doit être recommandé à l'attention sérieuse des gouvernements cantonaux et du conseil fédéral de la guerre.

B. Non combattants.

1. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET ÉTAT-MAJOR JUDICIAIRE.

L'administration de la justice militaire a été imparfaite dans un point et lente dans un autre; imparfaite parce que peu d'officiers des troupes connaissaient leur compétence et en faisaient l'usage réglementaire; lente par les formes que prescrit la loi judiciaire, en sorte que la punition des délits n'ayant lieu, en général, qu'après le licenciement, perd les avantages de l'impression qu'elle produirait sur le reste de la troupe. Les articles de guerre n'ont pas pu être lus dans toutes les compagnies; on n'avait pas le nombre d'exemplaires nécessaire, surtout en français. Il faut remplir cette lacune.

La disposition par laquelle on avait attaché un auditeur à chaque division est fort bonne, mais elle est encore insuffisante. Il serait bon d'attacher un auditeur à chaque brigade pour accélérer les enquêtes et la marche de la justice.

On aurait alors la possibilité de nommer, pour chaque brigade ou au moins pour chaque division, un tribunal de guerre, parce que parmi les troupes il ne manque pas de personnes capables de remplir ces fonctions, et alors la justice pourrait être administrée d'une manière beaucoup plus prompte et sans doute beaucoup moins coûteuse. L'objection d'une trop grande inégalité dans l'application de la loi par les différents tribunaux n'aurait pas une très-grande valeur, car certes cette inégalité ne serait pas plus grande qu'elle ne l'est actuellement; ce qu'on reconnaît en comparant entre elles les sentences prononcées par les trois tribunaux militaires qui furent créés pour la dernière campagne.

Pour donner une idée du travail de ces tribunaux, dont le premier avait son siége à Berne et plus tard à Vevey, le second à Zurich et le troisième à Bellinzona, il suffira de dire,

que le tribunal n° 1 a prononcé 29 sentences,
„ „ „ „ 2 „ „ 36 „
„ „ „ „ 3 „ „ 5 „

en tout 70 sentences, desquelles une seule a été rejetée par la cour de cassation siégeant à Berne.

Les 69 sentences devenues exécutoires embrassent 246 personnes, dont 231 militaires et 15 bourgeois. Ces jugements libéraient de l'accusation 31 personnes, en renvoyaient 8 à une punition disciplinaire par les chefs de corps, et en condamnaient 207, dont 198 militaires et 9 bourgeois. La peine la plus grave consiste en 8 ans de travaux forcés et la plus légère en 10 jours d'emprisonnement.

Le tableau ci-joint fait voir comment les délits et les condamnations se répartissent entre les divers cantons.

MILITAIRES DU CANTON *de*	HOMICIDE.	LÉSION.	INSUBORDINATION.	ABUS DU POUVOIR.	VOL.	PILLAGE.	FRAUDE.	ABUS DE CONFIANCE.	DÉSERTION.	ABANDON DE POSTE.	TOTAL.
Berne	2	5	5	—	2	2	1	—	76	—	93
Tessin	—	1	—	—	—	—	—	—	28	—	29
Zurich	—	—	22	—	—	—	—	—	—	2	24
Saint-Gall	—	—	16	—	2	—	—	—	1	—	19
Argovie	—	2	1	—	—	1	—	2	3	—	9
Schaffhouse . . .	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	8
Vaud	2	1	—	—	1	2	—	—	—	—	6
Soleure	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	3
Thurgovie	—	—	1	—	1	—	—	—	1	—	3
Genève	—	—	2	—	1	—	—	—	—	—	3
Bâle-Campagne . .	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Glaris	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
12 cantons.	4	9	56	1	10	5	1	2	109	2	199

De 38 demandes en grâce, 24 ont été présentées au général pendant la durée de son commandement et 12 au conseil fédéral de la guerre après son licenciement; 25 de ces demandes durent être refusées, mais quant aux autres, elles ont donné lieu à des réductions notables dans les peines prononcées contre 83 individus.

Le temps pris en moyenne par l'instruction a été de 12 jours et de 42 pour la procédure entière. On explique cette longue durée par la considération que plusieurs des officiers supérieurs désignés, soit pour la chambre d'accusation, soit pour les tribunaux, ne pouvaient pas quitter de suite leur poste à l'armée pour se rendre au lieu où le tribunal devait se rassembler; ils étaient nécessaires auprès des troupes pendant les grands mouvements des divisions, et leur départ aurait eu une fort mauvaise influence. Cet inconvénient serait évité si, par la suite, on nommait un tribunal pour chaque division. Le mode de nomination des membres des tribunaux est trop compliqué; il serait à désirer qu'il fût simplifié.

L'administration de la justice a du reste été bonne, et M. l'auditeur en chef l'a soigneusement surveillée. Ce haut fonctionnaire a été dans le cas d'expédier plus de 700 rapports, directions et lettres d'office, et de préparer 13 décrets différents, non compris l'examen des sentences rendues par les tribunaux, et des demandes en grâce.

II. COMMISSARIAT DE LA GUERRE ET SERVICE SANITAIRE.

Le commissariat de la guerre a eu une tâche extrêmement difficile à remplir et il faut reconnaître que M. le commissaire des guerres en chef s'est donné toute la peine possible pour mettre de l'ordre et de la célérité dans l'administration de sa branche. Ce n'était pas peu de chose, que de remplir des magasins, de pourvoir aux besoins d'argent, de vivres et de fourrage pour une armée de 100,000 hommes, subitement rassemblée, sur une étendue de plus de 50 lieues, et de créer les moyens de transport. On manquait, au début, d'hommes expérimentés et il fallait beaucoup d'énergie pour ne pas perdre courage devant les difficultés et les exigences toujours croissantes. Là où les commissaires de division développaient de l'activité et savaient tirer parti des ressources qu'offrait le pays, les choses marchaient bien; mais, là où ils se bornaient à attendre les convois sans prendre des mesures pour les faire arrriver, on entendait beaucoup de plaintes de la part des militaires et des bourgeois. Toutefois ce service s'est organisé et l'armement a procuré à la Confédération un personnel plus nombreux du commissariat, et ceux qui le composent y ont acquis plus d'expérience.

L'administration du service sanitaire a eu aussi, dans les commencements, de grandes difficultés à vaincre; il n'y avait qu'un petit nombre de médecins ou de chirurgiens de l'armée qui connussent bien leurs obligations comme militaires, et il a fallu tout le zèle de M. le médecin en chef pour organiser le service sanitaire d'une manière convenable.

Le tableau des tués et des blessés, ainsi que des militaires qui sont morts aux hôpitaux par suite de leurs blessures, a été dressé par M. le médecin en chef dès le mois de novembre 1847 et remis à toutes les députations siégeant à Berne, pour être transmis à leurs gouvernements respectifs. Ce tableau est donc connu et il n'est pas nécessaire d'en donner ici le résumé, qui porte à 301 hommes la totalité des tués et des blessés. Venons à d'autres détails.

L'organisation des ambulances était d'autant plus difficile qu'une grande partie des objets d'hôpitaux appartenant à la Confédération, se trouvait à Lucerne, d'où on ne put les retirer qu'après l'occupation de cette ville.

Des cours réguliers d'instruction pour les officiers de santé, seraient d'une grande utilité; on pourrait alors obvier à des abus et à des irrégularités dans la manière d'exécuter les règlements. Il faudrait aussi donner une instruction suffisante aux économes des ambulances et aux garde-malades.

Quant au transport des blessés du champ de bataille dans les ambulances et de là dans les hôpitaux, toutes les prescriptions réglementaires manquent encore, et il semble pourtant convenable de bien organiser ce service. Il faudrait des hommes spécialement destinés à cela, les fraters ne pouvant suffire; il faudrait de plus un train de voitures convenablement construites, placé sous une bonne direction, pour le transport des blessés. Le chargement des pharmacies sur les fourgons des bataillons ou compagnies d'artilerie n'est pas non plus convenable; ces voitures ne peuvent pas suivre sur le champ de bataille, et c'est pourtant à proximité des combattants que les médecins ont besoin des pharmacies. Il serait donc bon de construire des voitures à part pour les pharmacies et pour l'usage des médecins.

Les vétérinaires sont en trop petit nombre, et on en trouve souvent qui manquent même de connaissances suffisantes et qui ne possèdent pas seulement les instruments indispensables Il est donc nécessaire de vouer une plus grande attention à l'instruction des vétérinaires et de porter aussi cette branche militaire au degré qu'elle mérite d'occuper. Là où les vétérinaires étaient bons, les chevaux se trouvaient en bon état, et les dédommagements à payer étaient modérés, tandis qu'ailleurs on trouvait beaucoup de chevaux malades par suite de négligence.

Il est à désirer que les observations faites dans ce rapport et transmises à qui de droit, donnent lieu à des améliorations de notre système militaire et que l'expérience acquise dans la dernière campagne porte des fruits pour le bien de la patrie commune.

Conclusion.

Le soussigné croit ne s'acquitter que d'un devoir strict en exprimant, à la fin de ce rapport, son entière satisfaction sur la manière dont il a été secondé par tous ses subordonnés. Sa tâche était difficile; s'il s'en est acquitté de manière à mériter l'approbation de la haute diète, c'est à eux qu'il le doit en grande partie, ainsi qu'au bon esprit qui a constamment animé les troupes fédérales.

Messieurs les commandants des sept divisions de l'armée, ceux de l'artillerie, du génie et de la cavallerie, méritent tous les éloges par leur ponctualité dans l'exécution des ordres, la fermeté qu'ils ont déployée dans mainte occasion, le bon exemple qu'ils donnaient à leurs troupes, leurs efforts pour fournir à leurs besoins et maintenir parmi elles une bonne discipline, autant que les circonstances pénibles où l'on se trouvait et la rapidité des mouvements le permettaient. Monsieur le commissaire des guerres en chef a constamment fait tout ce qui était humainement possible pour se procurer les approvisionnements et pour assurer aux différents corps de l'armée la subsistance qu'il eût été bien difficile de tirer en entier des communes occupées, sans les écraser; l'armée lui doit des remerciements. Elle en doit aussi à M. le médecin en chef pour les soins empressés qu'il a donnés aux malades et aux blessés, et la peine qu'il s'est donnée pour l'organisation des hôpitaux. M. l'auditeur en chef a fait, de son côté, pour l'administration de la justice militaire, tout ce qu'on pouvait attendre d'un caractère ferme, autant qu'éclairé, impartial et conciliant.

Le soussigné a particulièrement à se louer des rapports intimes et journaliers qu'il a eus avec l'adjudant-général et le chef d'état-major; ils ont été constamment faciles et agréables. Il a obtenu de ces officiers supérieurs la coopération la plus franche et la plus active; aussi se plait-il à reconnaître qu'il a dû beaucoup à leur expérience militaire, à leurs bons conseils, à leur zèle et à leur dévouement soutenu. La haute diète ne pouvait pas faire un choix plus heureux, pour les fonctions importantes du chef d'état-major de l'armée, que celui qu'elle a fait dans la personne de M. le colonel fédéral Frei-Herose.

Maintenant que la crise est passée et que la Suisse, par le développement de ses forces, a pris au milieu des nations une position respectable, puissent les Confédérés, oubliant leurs dissentiments, s'efforcer de la maintenir, en serrant de plus en plus le lien qui les unit et en se mon-

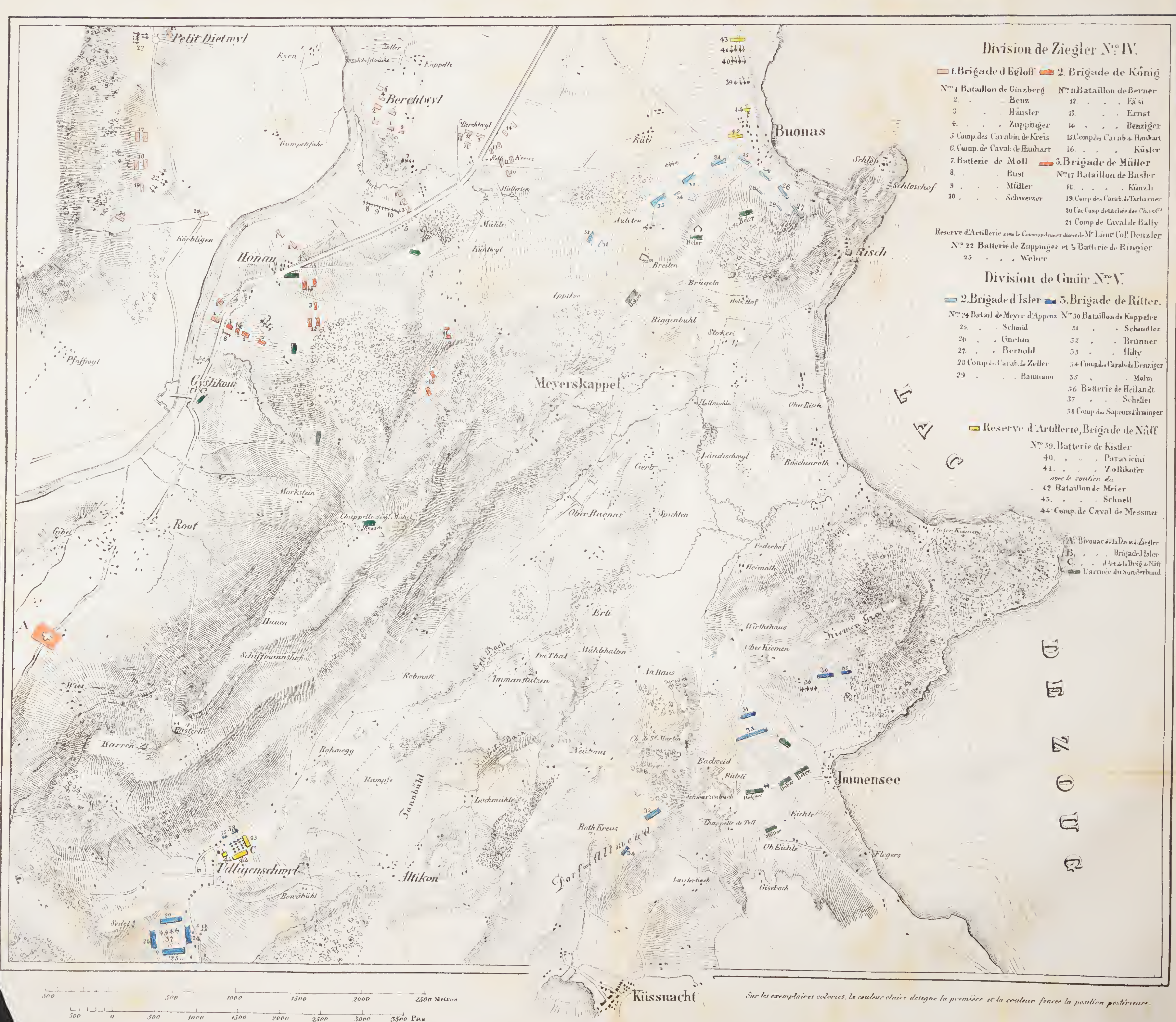
trant toujours prêts à défendre, envers et contre tous, leur indépendance et leur neutralité. Que le Dieu du Grütli accorde à notre chère patrie sa puissante protection!

Genève, le 14 juin 1848.

L'ex-Commandant en chef de l'armée fédérale:

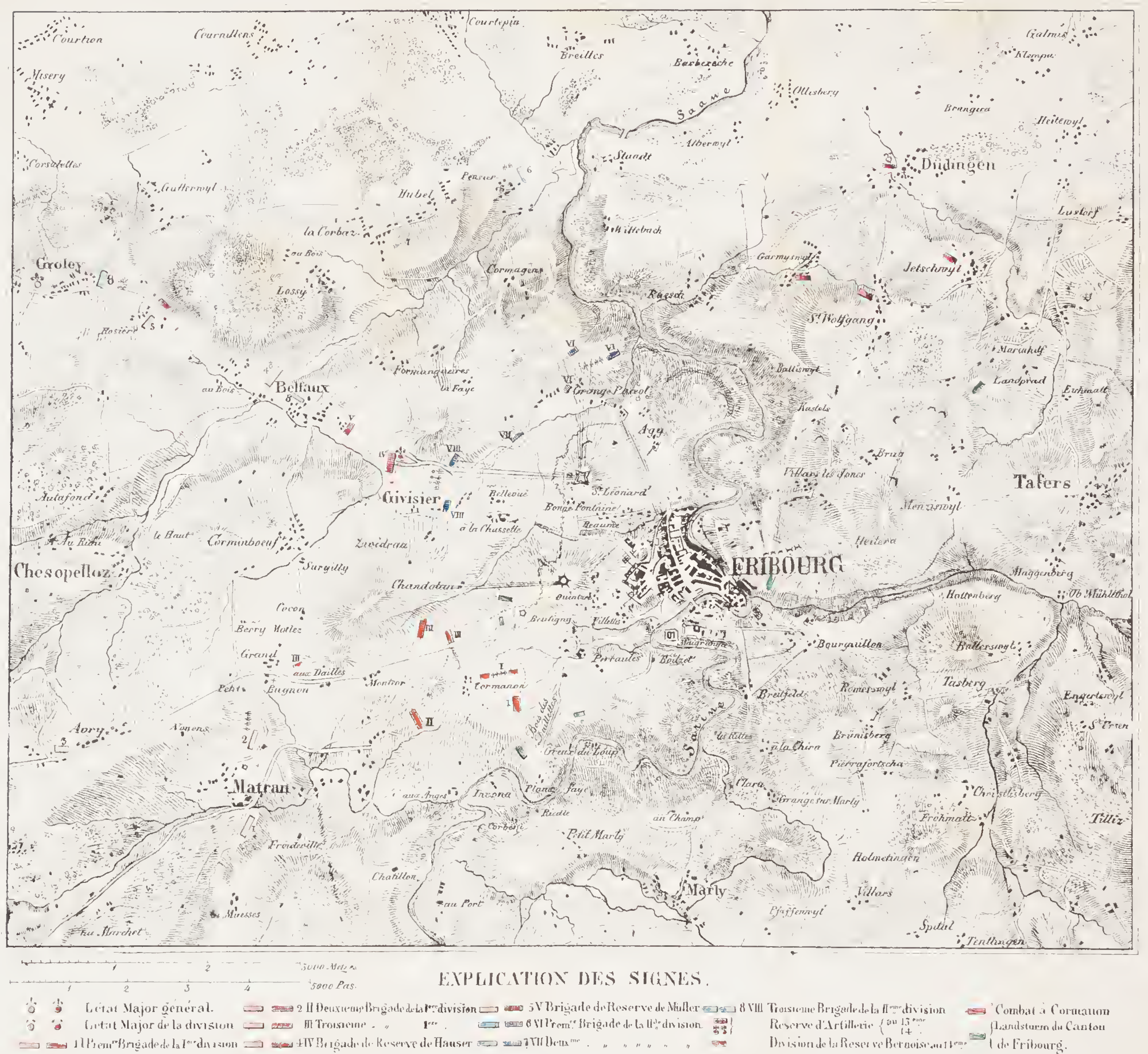
G.-H. DUFOUR.

CARTE RÉLATIVE AUX MOUVEMENS DES TROUPPES LE 23 NOVEMBRE 1847.



Sur les exemplaires coloriés, la couleur claire désigne la première et la couleur foncée la position postérieure.

CARTE DES ENVIRONS DE FRIBOURG.



CARTE RÉLATIVE

à la marche de la division de reserve bernoise
par l'Entlibouch le 22 et 23 Novemb. 1847



